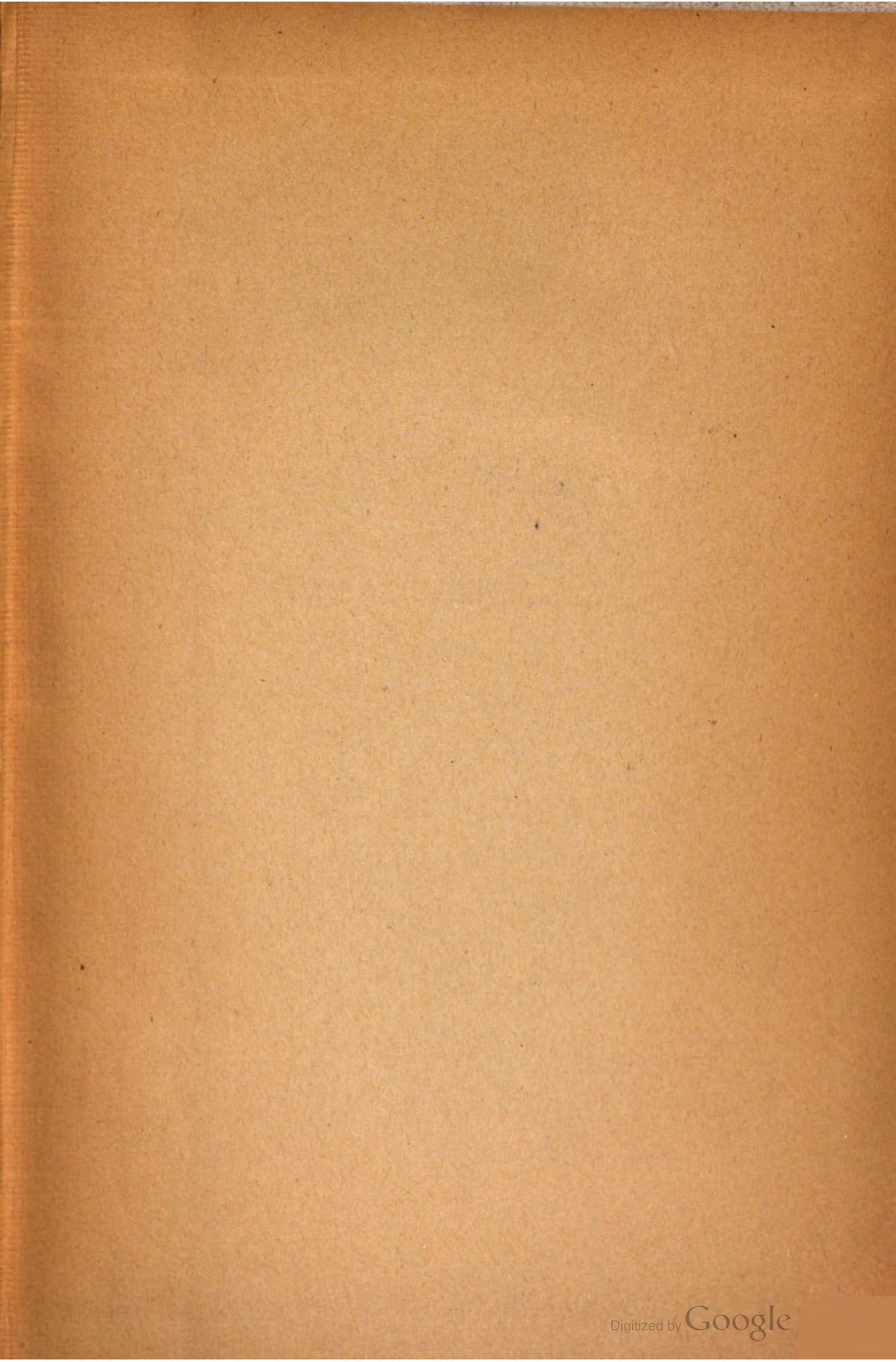






HISTOIRE

DE

PIE IX

SON PONTIFICAT ET SON SIÈCLE

939. — ABBEVILLE. — TYP. ET STÉR. GUSTAVE RETAUX.

HISTOIRE

DE

PIE IX

SON PONTIFICAT ET SON SIÈCLE

(AVEC PORTRAIT, ARMES ET *FAC-SIMILE*)

PAR

M. L'ABBÉ A. POUGEOIS

Cor cœlo sublimius, orbe latius, radio splendidius, igne ardentius, adamante fortius.

Il avait un cœur plus haut que le ciel, plus vaste que le monde, plus lumineux qu'un rayon de soleil, plus ardent que le feu, plus fort que le diamant.

St CHRYSOSTÔME, parlant du grand Apôtre.

TROISIÈME VOLUME

LES GLOIRES



PARIS

J. POUGEOIS, LIBRAIRE-EDITEUR

13, PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 13

Près la Fontaine Saint-Michel.

—

1879

Januae die 2. Septembris 1853

Benigne annuimus pro gratia, et desiderio, Desideramus ut quotidie coram SSmo Sacramento Lampas ardeat, prout Desiderare fas est ut corda omnium fidelium charitate semper ardeant erga infiniti amoris augmentum

Pius PP. IX.

TRADUCTION

DE L'AUTOGRAPHE DE PIE IX

« Rome, le 2 septembre 1853.

« NOUS ACCORDONS AVEC BIENVEILLANCE LA FAVEUR DEMANDÉE, ET NOUS DÉSIRONS VIVEMENT, COMME IL EST JUSTE DE LE DÉSIRER, QUE CHAQUE JOUR UNE LAMPE BRULE DEVANT LE TRÈS-SAINT SACREMENT, AFIN QUE LES CŒURS DE TOUS LES FIDÈLES SOIENT EMBRASÉS D'UN CONTINUEL AMOUR DEVANT CE TÉMOIGNAGE DE L'AMOUR INFINI DE N.-S.

« PIE IX, PAPE. »

N.-B.—*L'autographe qui précède, portant concession de l'autel privilégié personnel, a été remis à l'auteur par Sa Sainteté Pie IX, dans une audience particulière, le 2 septembre 1853 (Voir* INTRODUCTION, *1er volume, page XL).*

BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

ADRESSÉE A L'AUTEUR

Par S. S. N. S. P. le Pape LÉON XIII

Admodum RDE DNE,

SSMUS DNUS Noster LEO PP. XIII libenter excepit tuas litteras sub die 10 *julii hujus anni, simulque duo priora volumina nuper a te edita, operis cui titulus :* Histoire de Pie IX, son pontificat et son siècle; *Sanctitas sua benigne satisfaciens tuis votis,* APOSTOLICAM BENEDICTIONEM *tibi peramanter impertita est.*

Hac occasione gratum est scribenti sese cum peculiari existimationis ac reverentiæ sensu profiteri,

Admodum Rde Dne,

Suum addictissimum servum,

G. BOCCALI (1).

Romæ, die 11 decembris 1878.

Adm. RDO. DNO.

DNO. Ludovico Alexº.

POUGEOIS.

(1) Mgr Boccali, un des camériers particuliers de LÉON XIII, vient d'être nommé par Sa Saintété à un canonicat devenu vacant dans le *Chapitre de Saint-Pierre*. Ce jeune prélat, dont les vertus et le zèle sont au-dessus de tout éloge, sera l'un des ornements de ce chapitre, le plus célèbre de la chrétienté. (*Univers*, 9 février 1879.)

TRADUCTION DE LA LETTRE

TRANSMETTANT A L'AUTEUR

LA BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

« *Très-honoré Monsieur,*

« *N. T. S. Père le Pape LÉON XIII a reçu avec plaisir votre lettre en date du 10 juillet de la présente année, ainsi que les deux premiers volumes publiés récemment par vous d'un ouvrage ayant pour titre :* Histoire de Pie IX, son pontificat et son siècle. *Sa Sainteté daignant accueillir favorablement vos vœux, vous accorde avec une bienveillance toute particulière la* BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

« *A cette occasion, le soussigné chargé de vous transmettre cette insigne faveur est heureux de se dire avec un sentiment particulier d'estime et de respect,*

« *Très-honoré Monsieur,*

« *Votre très-dévoué serviteur.*

« G. BOCCALI. »

« Rome, le 11 décembre 1878.

« *Au très-honoré Monsieur,*

« LOUIS-ALEXANDRE POUGEOIS. »

NOUVELLES LETTRES ÉPISCOPALES

Aux dix-huit lettres adressées à l'auteur de l'*Histoire de Pie IX son Pontificat et son Siècle*, par Nosseigneurs les cardinaux, archevêques et évêques, et insérées ou indiquées dans le premier volume, nous ajouterons les suivantes reçues depuis l'impression des premières.

LETTRE DE MONSEIGNEUR POLICALDI, ARCHEVÊQUE D'ÉPHÈSE ET DOYEN DU CHAPITRE DE LA BASILIQUE DE SAINT-PIERRE A ROME.

« Monsieur le Doyen,

« Je vous suis bien sincèrement reconnaissant pour les deux premiers volumes de votre *Histoire monumentale de Pie IX, de son pontificat et de son siècle*, que vous m'avez envoyés lors de mon dernier voyage à Paris. Mes occupations ne m'ont pas permis jusqu'à présent de les lire pour mieux apprécier votre travail; cependant je n'hésite pas à m'associer au jugement qu'ont voulu déjà vous donner de grands personnages sur cet ouvrage qui met dans un jour nouveau les actions et les vertus de ce grand pontife. Mais tout particulièrement laissez-moi vous dire, que je ne sais qu'admirer et louer de grand cœur votre noble tâche de défendre et de venger le pontificat de Pie IX, des *erreurs contemporaines* que ce Pontife sut si bien combattre avec un courage admirable et vraiment apostolique, comme des erreurs contraires à la loi sainte de Dieu et de l'Eglise professées au détri-

ment même de la saine raison. Car il n'est personne qui puisse douter que les erreurs de notre malheureuse époque attaquent en même temps le *surnaturel*, en niant Dieu, et le *naturel*, en ravalant l'homme au-dessous de la brute.

« Une fâcheuse expérience nous montre déjà où ces erreurs nous mènent ; nous avons une société sans Dieu, qui s'obstine à méconnaître les principes éternels de la vérité, et c'est pour cela que nous la voyons marcher à grands pas vers l'abîme, et si Dieu ne lui vient pas en aide, à sa destruction la plus complète. Hélas! Si la voix du Pape, qui est Pierre lui-même toujours vivant dans l'Eglise catholique, avait été écoutée, et si l'orgueil humain ne l'eût pas méprisée, la société n'aurait pas à déplorer les malheurs dont elle est éprouvée.

« Je ne peux donc que vous féliciter, Monsieur le Doyen, et vous engager à continuer une œuvre qui tourne à la plus grande gloire de Pie IX, et à l'exaltation de la sainte Eglise et de la Papauté, toujours infaillible dans son enseignement pour ce qui regarde le dogme et la morale. Poursuivez la tâche que vous avez entreprise, dans les autres volumes qui vous restent encore à écrire ; combattez toujours le bon combat pour la gloire de Dieu, en faisant bien ressortir ces erreurs, en les montrant dans leur hideuse réalité. De cette manière vous mériterez toujours plus de l'Eglise et des âmes.

« Veuillez agréer, Monsieur le Doyen, l'assurance de mon estime et de mon sincère dévouement en Notre-Seigneur.

« Rome, 8 octobre 1878.

« † François FOLICALDI,
« *archevêque d'Ephèse.* »

LETTRE DE MONSEIGNEUR FOULON, ÉVÊQUE DE NANCY.

« Nancy, le 1 octobre 1878.

« Monsieur le Curé,

« M. Vagner vient de me faire tenir les deux premiers volumes de la *Vie de Pie IX* que vous lui avez remis pour moi. Ce sont déjà de vieilles connaissances; car longtemps avant ce gracieux hommage que vous voulez bien m'en faire, je les avais parcourus

et je m'en étais rendu un compte suffisant pour juger que c'est là un ouvrage fort sérieusement fait, presque un monument élevé à la mémoire de notre vénéré et saint Pontife. J'attends avec impatience le troisième volume, et je prie Dieu qu'il vous donne les forces néessaires pour mener à bonne fin cette magistrale entreprise. Elle vous fait déjà le plus grand honneur.

« Croyez, Monsieur le Curé, à mon affectueux dévouement.

« † JOSEPH,
« *Evêque de Nancy.* »

LETTRE DE MONSEIGNEUR BADUEL, ÉVÊQUE DE SAINT-FLOUR.

« Saint-Flour, le 23 octobre 1878.

« Très-cher Monsieur l'Abbé,

« Je suis bien en retard pour vous remercier et de votre aimable lettre et de votre excellent ouvrage. Je viens de faire une absence, et puis, en arrivant, je me suis trouvé fort occupé, ce qui, je l'espère, excusera auprès de vous mon silence.

« J'ai à vous féliciter, tout en vous remerciant. Oh! comme vous avez été bien inspiré en écrivant la vie de ce grand Pape et en racontant et ses *joies* et ses *douleurs*! Je ne suis pas surpris des témoignages si flatteurs qui vous sont arrivés de partout et de haut. Votre sujet, d'ailleurs si bien traité, en est bien digne. Je vais faire insérer une note dans notre *Semaine catholique* pour recommander au clergé de mon diocèse ces deux premiers volumes, en attendant que les autres paraissent.

« Vous voudrez bien, cher Monsieur l'Abbé, à mesure qu'ils paraîtront, me les faire adresser, et faire tirer sur moi, pour le paiement, par votre éditeur.

« Agréez, cher et vénéré Monsieur l'Abbé, l'assurance de mon respectueux et tout cordial dévouement en Notre-Seigneur.

« † F.-M. BENJAMIN,
« *Evêque de Saint-Flour.* »

AVIS AU LECTEUR

SUR CE TROISIÈME VOLUME.

Depuis la publication de nos deux premiers volumes, un grand deuil est venu planer sur le monde catholique. Pie IX nous a été enlevé tout-à-coup ! Il contemplera désormais du haut du ciel, le triomphe de l'Église que nous espérions partager avec lui sur la terre.

A l'immense douleur succéda bientôt une grande consolation. Dieu se hâta de donner à son Église, dans la personne de Léon XIII, un autre Pie IX.

Nous poursuivrons notre œuvre avec d'autant plus de confiance, qu'elle est devenue un peu moins épineuse par la mort même du grand Pontife qui en est l'objet.

La rapidité des graves événements qui se déroulent dans les volumes déjà publiés, nous ont forcé de négliger provisoirement d'importants récits qui ont leur place marquée dans une histoire de Pie IX. Ces omissions seront réparées dans le troisième volume et les suivants.

Les vies abrégées de Pie IX en un ou deux volumes, qui ne peuvent donner que la substance des faits ou quelques épisodes, gardent sans difficulté l'ordre chronologique; mais dans une histoire comme celle-ci, où chaque fait reçoit le développement qu'il comporte, l'auteur est obligé de suivre les questions plus que la chronologie. Dans une vaste plaine, le moissonneur qui récolte les produits du sol a soin de les classer chacun suivant son espèce ; ainsi, dans l'immense pontificat de

Pie IX, champ fertile en produits de toutes sortes, l'historien, pour éviter la confusion, doit grouper les questions de même nature destinées à nourrir et former les esprits et les cœurs.

Ce volume a pour sous-titre *Les gloires* ; ce n'est pas sans raison. Il contient en partie l'histoire des années de gloire méritées à l'Église et à la France par la délivrance de la Ville Eternelle, et une série d'événements glorieux au premier chef : la déroute de la démagogie romaine, le retour triomphal du Saint-Père, la restauration de toutes les branches du gouvernement pontifical, la définition de l'Immaculée Conception, la résistance héroïque et victorieuse des confesseurs de la foi dans divers États tombés sous le joug de la Révolution, etc.

Cette époque est aussi l'ère du rétablissement de la hiérarchie sacrée dans plusieurs pays hérétiques, des concordats, d'un solennel voyage de Pie IX dans une partie des provinces soumises à son autorité, des canonisations, etc. Ces faits, non moins glorieux que les précédents, trouveront plus naturellement leur place dans le volume qui sera consacré aux œuvres de la *paix*.

L'intérêt qui s'attache aux événements racontés dans ce volume, et le soin que nous avons mis à les retracer avec exactitude, clarté et concision, recommanderont ces nouvelles pages aux lecteurs catholiques, et vaudront à l'humble auteur, nous en avons la confiance, la continuation des bienveillants suffrages qui l'ont soutenu jusqu'ici dans sa tâche laborieuse.

A. POUGEOIS.

Moret, le 8 décembre 1878.

HISTOIRE

DE

PIE IX, SON PONTIFICAT ET SON SIÈCLE

CHAPITRE I.

PRÉPARATIFS DE L'INTERVENTION EN FAVEUR DU PAPE.

La démagogie dans les principales villes d'Italie. — La maison de Savoie.—Charles-Albert.—Ambition du gouvernement piémontais. — Les partis en Italie. — Gioberti, chef du gouvernement sarde.— Guerre contre l'Autriche.— Défaite de Novare.— Abdication de Charles-Albert.—Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne. —Insurrection à Gênes. — Réaction victorieuse à Florence. — Dispositions des puissances en faveur du Pape. — Note du gouvernement autrichien aux différents cabinets catholiques.— Dépêche plus accentuée de l'Espagne. — Réponse hypocrite du cabinet du Turin. — Opinions diverses au sujet de l'intervention.— Les républicains, les conservateurs et les catholiques.— Note du cardinal Antonelli aux ambassadeurs catholiques. — Hésitation de Louis-Napoléon, président de la République française. — Conférence de Gaëte. — L'intervention armée est décidée. — Le Père Vaures à l'Elysée. — Louis-Napoléon met l'épée de la France au service de la Papauté.

Le P. Lacombe, missionnaire, campait au milieu d'une tribu sauvage du Canada. Un soir, il lui arrive un courrier qui lui remet quelques lettres. Dans la cabane du Père se trouvaient réunis un certain nombre de ces

pauvres habitants des forêts. Le bon missionnaire s'empresse de dépouiller cette correspondance. D'abord ses yeux tombent sur une lettre encyclique du Souverain Pontife que son évêque, Mgr Grandin, lui adressait, et il se met à la lire.

Les sauvages le regardent en silence et avec une vive attention. Tout à coup, le plus grand de tous, un vieux Chef, nommé l'*Herbe odorante*, l'interrompt et lui demande :

— Le papier que tu lis, Père, te donne de bonnes nouvelles, puisque tu parais si content ; n'est-ce pas vrai ?

— Oui, répond le missionnaire ; cette feuille vient du Chef des fidèles, du représentant de Jésus-Christ sur la terre, et ses paroles portent la joie et la consolation partout où il a des enfants.

— Comment se nomme-t-il ? demanda le chef.

— Pie IX.

— Il n'est permis qu'aux lèvres pures des croyants, n'est-ce pas ? de répéter un nom si auguste. Nous, nous ne le pouvons pas, sans doute ?

— Oh ! si, vous le pouvez, vous aussi, puisque vous êtes catéchumènes, et que vous serez bientôt les enfants de Pie IX.

— Eh bien, redis-le donc, le grand nom du Chef de la religion, afin que nous puissions le retenir.

Le missionnaire ému prononce plusieurs fois le nom auguste de Pie IX.

« Alors, écrit-il lui-même, je fus témoin d'un spectacle unique dans ma vie. Le vieux chef sauvage se leva

debout avec ses compagnons ; son visage semblait se transfigurer. »

— Pie IX ! s'écria-t-il d'une voix forte ; et tous les autres de répéter : Pie IX ! après lui.

— Maintenant, reprit l'*Herbe odorante* ou *Wikaskiseyin*, montre-moi la place où le Chef des *Français divins* (c'est ainsi que les sauvages appellent tous les catholiques d'Europe) a posé sa main et fait sa signature.

Le missionnaire lui indiqua la signature du Saint-Père ; le vieux chef la baisa avec amour et vénération, et tous les autres firent de même.

Cette émotion profonde qu'inspire aux sauvages mêmes le seul nom du Père commun, est une gloire qui en vaut bien une autre et qui repose le cœur fidèle des sauvages excès de nos civilisés. Nous respirons ce parfum apporté par les brises lointaines, en commençant notre troisième volume, où les gloires de Pie IX que nous avons à raconter sont encore environnées de tant d'ombres !

Le triomphe de la république romaine avait pour ainsi dire allumé dans toute la Péninsule la fièvre démagogique.

Les principales villes s'agitaient dans les convulsions révolutionnaires. Bologne, Ferrare, Ancône, etc., secouèrent l'autorité légitime et furent plus ou moins promptement réoccupées, au nom du Pape, par les armes de l'Autriche. Florence, Livourne imitèrent les villes pontificales et tombèrent dans l'anarchie. La Vénétie et la Lombardie s'abandonnèrent au délire de

l'affranchissement. Malheur aux peuples, quand les agitateurs qui les soulèvent trouvent un point d'appui dans des princes ambitieux et jaloux ! La glorieuse maison de Savoie, qui l'aurait cru ? s'apprêtait à jouer ce rôle avilissant.

Les États soumis à cette dynastie, et connus sous le nom de royaume de Sardaigne ou Piémont, étaient une agglomération de plusieurs principautés et de diverses petites républiques. Depuis deux siècles seulement, elle possédait le Monferrat ; en 1718, elle acquit l'île de Sardaigne ; en 1743, le Novarais, la Lomellina ; et en 1815, Gênes.

Les ducs de Savoie travaillèrent à se concilier l'affection des populations diverses, en observant fidèlement les pactes et conditions en vertu desquels l'adjonction avait été faite. Ils y réussirent, grâce à une administration sage, économe, et aux progrès qu'ils introduisaient dans ces provinces.

Au point de vue religieux, ces populations étaient dans les conditions les plus favorables. Au sein des populations, la foi catholique avait éclaté à diverses époques en prodiges de zèle et de sainteté. Gênes, on le sait, s'était consacrée à la Mère de Dieu, dont l'image se voyait depuis deux siècles sur les monnaies de la république.

Lorsque, dans les dix dernières années du dix-huitième siècle, la révolution envahit ces contrées, la maison de Savoie chercha un refuge en Sardaigne : là, le clergé, la noblesse et une population dévouée l'entourèrent de démonstrations d'amour et n'hésitèrent pas à

s'imposer de lourds sacrifices, tant pour garantir la sûreté de la famille royale qu'afin de pourvoir convenablement aux exigences de sa dignité.

A la chute de Napoléon, la maison de Savoie fut réintégrée dans ses possessions de terre ferme. Les rois Victor-Emmanuel Ier et Charles-Félix firent briller aux yeux des peuples les vertus, la sagesse, l'amour du bien public qui avaient rendu si chère la mémoire de leurs ancêtres ; ils ne négligèrent rien pour effacer les traces des bouleversements passés, et la douceur de leur gouvernement faisait revivre l'image de l'ancienne paternité.

Avec ces deux souverains s'éteignit la lignée des ducs de l'antique maison de Savoie : ils eurent pour successeur Charles-Albert, prince de Savoie-Carignan, branche cadette, dont le chef fut Thomas, fils du célèbre duc Charles-Emmanuel Ier qui pour l'esprit, l'habileté à gouverner et la valeur guerrière, fut digne d'être mis en parallèle avec Henri IV.

Charles-Albert, né en 1798, avait passé à Paris ses premières années d'études. Rappelé à Turin, à l'époque de la Restauration, il y rapporta ces idées, cet esprit de nouveauté qui avaient alors tant d'attrait. Il ne fut pas difficile aux habiles du parti de l'engager dans les menées révolutionnaires qui en 1820 agitèrent l'Italie. Il succéda au bon roi Charles-Félix en 1831. Les preuves de courage qu'il avait données pendant la guerre d'Espagne où il servit sous les ordres du duc d'Angoulême, l'amour de l'étude, la sagesse dont il ne se départit plus depuis son retour à Turin, firent envisager avec confiance son avénement au trône. après la mort de son regretté

prédéceseeur; et certainement, pendant de longues années, il ne trompa point l'espérance qui s'attachait à son nom. Sa piété sincère, son exactitude dans la pratique des devoirs religieux, son assiduité infatigable au travail, la promulgation des codes, de grands travaux publics entrepris, ses visites à plusieurs villes à l'occasion du choléra, ses voyages en diverses provinces et notamment en Sardaigne, la diminution des impôts et bien d'autres actes lui valurent l'affection générale.

Mais l'âme de Charles-Albert avait gardé les impressions de sa jeunesse, et à ces souvenirs venait se mêler un excessif amour de la gloire. On trouva, en Savoie, un anneau qui, disait-on, avait appartenu au comte Amédée V. Sur cet anneau était représenté le lion de la maison de Savoie déchirant un aigle à deux têtes; ou y lisait cette devise : *J'attends mon astre.* Le roi crut sans doute que cette trouvaille, faite de son temps, était un signe de la mission que la Providence lui avait réservée. Il fit faire des anneaux semblables pour les envoyer, en don royal, à un grand nombre de personnages et flatta les convoitises italiennes. Caractère noble et chevaleresque, il se laissait facilement séduire par les utopies. Néanmoins, il réprima d'abord avec énergie les tentatives révolutionnaires, et jusqu'en 1847, la politique conservatrice domina dans ses conseils.

Si Charles-Albert l'avait voulu, l'année 1848 se fût passée tranquille et heureuse pour ses États, comme l'avait été sous Charles-Félix l'année 1830. Au lieu de prêter la main à la démagogie, dans l'espoir qu'elle tra-

vaillerait pour sa couronne, il n'avait qu'à offrir son épée au Saint-Siége et à la Confédération des États de la Péninsule. En acceptant la direction souveraine et modératrice de Pie IX, il eût rallié autour de lui les princes et les peuples, heureux de le voir protéger l'ordre au dedans contre les révolutionnaires, et l'indépendance commune vis-à-vis de tous les étrangers.

L'Autriche elle-même, alors aux prises avec mille difficultés et menacée jusque dans son existence, eût accédé à toutes les propositions acceptables. Au lieu de cela, Charles-Albert entreprit contre elle une guerre révolutionnaire et malheureuse; et après avoir, en 1848, changé quatre fois son cabinet, il se trouva, dans l'hiver, avec un ministère de démocrates qui achevèrent de dominer non-seulement son esprit, mais son cœur.

A cette époque, trois partis politiques se partageaient l'opinion en Italie, les *conservateurs*, les *libéraux*, les *républicains*. Le premier tenait au *statu quo ;* il s'appuyait principalement sur l'Autriche, dont l'influence était dominante dans les duchés, et dont la politique était suivie par le roi de Naples. Jusqu'à la mort de Grégoire XVI, cette politique avait été généralement d'accord avec le gouvernement du Saint-Siége.

Les deux autres partis aspiraient à de grands changements.

Le plus avancé, composé des *républicains*, n'aspirait à rien de moins qu'à l'unification de toute l'Italie, dans une vaste république, et, comme son plus grand obstacle était la souveraineté pontificale, il visait au renversement de cette souveraineté, et se trouvait ainsi

l'ennemi naturel de la Papauté et de l'Église catholique. Ce parti, embrigadé dans la *Jeune Italie*, avait l'adresse de masquer dans une apparence de patriotisme ses desseins pernicieux. Il demandait l'expulsion de l'étranger, de l'Autrichien, qui tenait sous son joug la Lombardie et la Vénétie, et qui gouvernait indirectement les duchés par son influence. Il se composait de jeunes gens entraînés dans les sociétés secrètes, et de ces ambitieux de tout rang, qui ne reculent devant aucun bouleversement pour arriver à leurs fins.

Quant aux *libéraux constitutionnels,* ils n'étaient pas moins partisans de l'indépendance de l'Italie, mais ils ne croyaient pas qu'il fût nécessaire, pour l'obtenir, de renverser tous les trônes et de bouleverser toutes les institutions, et ils se contentaient de désirer des institutions plus libérales pour les provinces soumises à l'Autriche. On comptait parmi eux des hommes distingués, comme l'historien César Cantù, le poëte Manzoni, le comte de Cavour, et le comte César Balbo. Ce dernier avait publié, en 1843, un livre intitulé *Speranze d'Italia* (*Les Espérances de l'Italie*) qui devint le manifeste des libéraux modérés. Dans les révolutions, il est difficile de s'arrêter au juste milieu; c'est pourquoi les libéraux devaient se trouver entraînés vers les républicains; l'ambition du Piémont finit par pousser ainsi à des mesures extrêmes les hommes d'État qui n'avaient probablement pas d'abord l'intention d'aller si loin.

Les *conservateurs* n'étaient pas moins attachés que les autres à l'indépendance de leur patrie, mais ils ne la voyaient pas dans l'application des idées libérales, et

ils croyaient que le danger le plus pressant à conjurer était la révolution; leur chef reconnu en Piémont était le comte *Solaro della Margarita*, l'un des plus grands hommes d'État qu'ait eus la Sardaigne.

Jusqu'en 1847, comme nous l'avons dit, la politique conservatrice, représentée par le comte de la Marguerite, principal ministre de Charles-Albert, domina dans les conseils du Piémont. Mais alors le parti des réformateurs politiques l'emporta, et le mouvement libéral inauguré par Pie IX donna l'avantage aux idées représentées par l'abbé Gioberti. Ce révolutionnaire en soutane joua un rôle assez important, à cette époque, dans les intrigues politiques dont Pie IX fut l'innocente victime, pour mériter ici une mention particulière.

Vincent Gioberti naquit à Turin, en 1801, d'une famille bourgeoise originaire de France. Distingué de bonne heure pour ses talents, il fut placé, jeune encore, au nombre des aumôniers de la cour et des professeurs de théologie à l'université. Ses idées étaient, dès lors, assez conformes à celles du parti le plus avancé pour qu'il publiât dans le journal de Mazzini des articles qu'il signait du nom assez expressif de *Démophile*. Après l'échauffourée de Savoie, il paya de l'exil sa collaboration à la *Jeune Italie*, et se retira à Paris où il vécut jusqu'en 1835. A cette époque, il se rendit à Bruxelles, devint répétiteur dans une institution libre de cette ville, et là, tandis que Mazzini *continuait*, pour employer l'énergique expression de Montanelli, *à rouler dans le sang le rocher de la conjuration*, il mûrit ses idées dans la méditation et le silence. En 1838, il publia

un ouvrage de spéculation pure intitulé *Du surnaturel*, puis une *Introduction à l'étude de la philosophie*, qui lui firent la réputation d'un penseur distingué.

C'est en 1843 seulement qu'il commence à s'occuper de politique. Il publie alors son livre *De la primauté morale et politique des Italiens*, dont on dit que c'était une bâtisse libérale aux armoiries pontificales. Le républicain de 1833 avait disparu. Il ne restait plus qu'un théoricien libéral, qui prenait une thèse opposée à celle que soutient le Dante dans son livre *De la monarchie*, et qui voulait faire accepter au peuple la suprématie du Pape, remise à neuf par un badigeon démocratique.

Bientôt après, Gioberti publie, en Suisse, son *Jésuite moderne,* qui n'est qu'une invective en six volumes, aussi injuste que longue et passionnée, contre la Compagnie de Jésus.

Gioberti devint l'idole de la populace (1). Rentré en triomphe dans sa patrie, il ne tarda pas à monter au pouvoir. Aisément il fait entendre au roi que les événements pourront placer sur sa tête la couronne du

(1) Cette popularité, comme il arrive ordinairement, fut un feu de paille. Gioberti conserva jusqu'à la fin la pension, non la confiance du successeur de Charles-Albert. Retiré à Paris, après y avoir été ambassadeur, il y publia, en 1851, un dernier ouvrage intitulé: *De la rénovation politique de l'Italie.* Il y passe en revue les événements des derniers temps, et il en déduit les espérances de l'avenir. Ce livre fut mis à l'index.

Gioberti mourut à Paris le 26 octobre 1851. Le soir, il s'était retiré chez lui bien portant. Le lendemain, en entrant dans sa chambre, on le trouva étendu sans vie. La Bible, les *Fiancés* de Manzoni étaient ouverts sur son lit. Cette mort prématurée et subite a été celle de plusieurs révolutionnaires italiens.

royaume Lombard-Vénitien. Le gouvernement se hâte donc d'accueillir les mécontents de ce royaume qui fuyaient la domination autrichienne. La Lombardie et la Vénétie sont vivement agitées; la population des villes et le gouvernement sont en hostilité déclarée. A Milan, les citoyens s'abstiennent du tabac pour ne pas enrichir le fisc autrichien ; les officiers de l'armée sont tenus à l'écart de la société ; des rixes éclatent à chaque instant entre les habitants et la garnison ; une insurrection paraît imminente, et le maréchal Radetzky, général en chef des troupes autrichiennes, juge qu'il est temps de recourir à des mesures de rigueur. Les rebelles, se sentant appuyés par le gouvernement piémontais, bravent les baïonnettes de l'armée d'occupation.

C'était le trop fameux Gioberti qui, pour le malheur du Piémont, conduisait alors le char de l'Etat, et le menait à l'abîme. C'est lui surtout qui, par ses écrits et son influence, avait exalté démesurément l'orgueil de ses compatriotes, attisé le feu des mauvaises passions, et déchaîné le torrent de la révolte et de la violence. Bien avant d'être ministre, cet homme funeste avait pesé sur les résolutions du cabinet, et avait eu le malheur d'en dicter les fautes et les erreurs. Devenu chef officiel de la politique de son pays, il ne tarda pas à mesurer la profondeur du précipice au bord duquel son imprudence l'avait poussé à la dérive ; mais alors, comme il n'est que trop ordinaire, il se voyait frappé d'une douloureuse impuissance et n'avait plus la liberté de remonter la pente fatale.

Charles-Albert voyant la révolution triomphante en

Italie, prend le parti d'attaquer l'Autriche. Ce Judas Machabée présomptif de l'Italie régénérée, dit Crétineau-Joly, se décide enfin à dégager son épée du mont-de-piété des révolutions (1). Les radicaux lui offrent la guerre ou l'émeute ; il tremble devant eux, et vient, le 23 mars 1849, affronter à Novare les canons du maréchal Radetzki.

La veille de cette terrible journée, le monarque soucieux pressentait son malheur. Son front était entouré d'un nuage de tristesse. On pouvait, dit le chevalier Cibrario, son ami et son historien (2), on pouvait lire sur son visage tout le déchirement de son cœur. Il marchait seul, en avant de son cortége, ne demandant personne auprès de lui, contre son habitude, n'interrogeant point, ne proférant pas une parole. Mus par l'espoir de faire diversion à la douleur dans laquelle son esprit paraissait plongé, les officiers de son cortége poussaient de temps en temps leur cheval, pour s'approcher, et lui adresser un mot ; souvent, il ne répondait pas, ou bien il le faisait laconiquement, et à voix basse ; des quelques syllabes que l'on pouvait saisir, on comprenait que, dans le chaos de ses pensées tourmentées, il méditait quelque grave résolution. On entendit plusieurs fois ces quatre mots désespérés : *C'est fini pour moi !*

Le lendemain, le roi monte à cheval, vers onze heures et demie, pour parcourir la ligne de son armée. A peine est-il sorti par la porte de *Milan* qu'on entend gronder

(1) *L'Eglise romaine en face de la Révolution*, t. II, p. 311.
(2) *Vie et mort de Charles-Albert.*

le canon. La bataille commençait. Charles-Albert, tournant aussitôt vers la route de Mortara, accourt au galop vers la position dite *La Bicocca*, poussant jusqu'au point où la mêlée était déjà vive. Presque immédiatement, un carabinier de son escorte, frappé à la tête, s'affaisse à quelques pas derrière lui. Dès ce moment, le roi ne recule plus, si ce n'est pour se porter plus à droite ou plus à gauche, au point le plus exposé, parmi les batteries tonnantes. Il montre, pendant toute cette fatale journée, un courage stoïque, comme un homme qui, entrevoyant sa dernière infortune, est résolu à mourir. Quatre fois fut perdue et reprise cette même position où il se tenait obstinément, car là était justement la clef de toute la ligne, et tous les efforts de l'ennemi s'y dirigeaient. Mais finalement, la bravoure ne put rien contre le nombre ; vers quatre heures du soir la bataille était perdue. Il semblait, dit l'historien piémontais cité plus haut, que *l'armée cédât à un choc surnaturel.* Le jour commençait à baisser, et une brume légère, tombant par instant, présageait la pluie. Le ciel semblait inviter aux pleurs.

Le roi reste sous Novare jusqu'à la nuit close. Avant de quitter le champ de carnage, il députe vers Radetzky le général Cossato, afin d'obtenir un armistice. Quand l'officier envoyé en parlementaire rapporta les dures conditions de l'ennemi, Charles-Albert réfléchit un instant, puis, prenant la parole : « Je ne veux pas, s'écrie-t-il, accepter des conditions déshonorantes, j'ai résolu d'abdiquer. Le maréchal se montrera peut-être plus modéré envers mon fils. » Et comme les assistants, émus jusqu'aux larmes, le conjuraient de ne point se séparer

de la patrie, il leur dit, en les pressant sur son cœur : « Merci, merci, mes amis ! je vous remercie de tous les services que vous avez rendus à l'État ainsi qu'à ma personne, mais je ne suis plus roi. » Et, montrant son fils, il ajouta : *Voici votre roi !*

Et s'arrachant de leurs bras, il quitta brusquement Novare, accompagné d'un seul serviteur, et prit à minuit la route de la terre étrangère.

Ce roi chevaleresque et pieux, mais ébloui par le mirage de la gloire humaine, expia par sa bravoure et ses malheurs ses complaisances pour la Révolution, et ses aspirations ambitieuses à la couronne d'Italie. Abandonné des révolutionnaires qui l'avaient poussé en avant, il trouva de sublimes accents qui ennoblissent, autant que son courage, cette terrible défaite. Heureux si la leçon du père eût pu servir à l'héritier de son trône. Mais la Révolution est un minotaure qui aime à sentir sous sa dent une tête couronnée. Le fils de Charles-Albert, dont le nom (*Victor-Emmanuel*) signifie *Dieu vainqueur avec nous*, doit faire de ce nom une sanglante ironie.

Le 29 mars suivant, le jeune roi, âgé de vingt-huit ans, prêtait serment, en ces termes, devant les Chambres réunies :

« En présence de Dieu, je jure d'observer loyalement le statut ; de n'exercer l'autorité royale qu'en vertu des lois et conformément à ce qu'elles ont prescrit ; de faire rendre justice à chacun, et de me conduire en toute chose dans la seule vue de l'intérêt, de la prospérité et de l'honneur de la nation. »

On ignorait encore ce que serait le nouveau roi, et ce que deviendrait son royaume. Ce qu'on pouvait affirmer, c'est que les vrais dangers qui l'entouraient ne venaient point de ses vainqueurs. Ils venaient de ce parti aussi audacieux entre les murailles d'un club que lâche sur le champ de bataille, de cette faction révolutionnaire, qui, après avoir entraîné à sa ruine l'infortuné Charles-Albert, osait encore lever la tête dans le parlement, quand elle aurait dû rentrer sous terre, et demander pardon à Dieu et aux hommes des coupables folies où elle avait jeté l'Italie entière.

Cette minorité infime dont la domination n'ouvre qu'une ère de pillage, de ruine et de misère, ces démagogues qui fuient au bruit du canon, qui n'ont de goût que pour les émeutes de carrefour et les promenades aux flambeaux, dont tout le patriotisme s'évapore en harangues, et qui ne savent que troubler la paix des cités, souffler le feu de la discorde et tuer la liberté, il eût fallu les réduire énergiquement, et percer à jour leurs complots homicides. Mais du moment qu'on subit leur audace, et qu'on leur laisse prendre assez d'influence pour dicter leurs volontés au chef de l'État, lui imposer des officiers incapables et traîtres, et des ministres dominés par eux, dès lors, tout est perdu. Le fils du héros de Novare devait y prendre garde. Oubliant qu'il était prince catholique et prêtant l'oreille aux perfidies de la Révolution, il jouait sa couronne, qui tombera de la tête de quelqu'un de ses fils, dans un prochain avenir. Les succès d'un moment serviront de piédestal à la roche tarpéienne.

Victor-Emmanuel n'apprit absolument rien à l'école des malheurs amassés par la Révolution sur la tête de son père. Il enchérit encore sur les molles complaisances du vaincu de Novare pour le monstre. Le ministère piémontais fut modifié. Le malheureux prêtre qui avait déchaîné les passions révolutionnaires sur la Péninsule, et qui avait prudemment quitté son portefeuille, Gioberti, fut appelé de nouveau à faire partie du gouvernement, en qualité de ministre sans portefeuille. Ce fut une douleur profonde pour les catholiques, en même temps qu'un malheur pour le Piémont comme pour la dynastie de Savoie que la réapparition au pouvoir de ce mauvais génie de l'Italie. Ainsi, quand il eût fallu barrer énergiquement le passage aux représentants de ce parti, on alla chercher dans la retraite, où il eût dû rester pour gémir sur ses lamentables erreurs, l'homme qui avait pactisé avec la Révolution, qui l'avait bassement flattée, et qui, voulant trop tard en arrêter les excès, était tombé honteusement devant elle.

Aussitôt, les révolutionnaires relevèrent hardiment la tête. A la suite de la bataille de Novare, une insurrection fomentée par les agents des sociétés secrètes de France et d'Italie, et par l'Angleterre, éclata à Gênes. Les insurgés égorgèrent quelques gendarmes, chassèrent la garnison, ouvrirent le bagne, élevèrent une guillotine sur la place publique, se livrèrent au pillage, en placardant sur les murs cette menacante ironie : *Mort aux voleurs !* et proclamèrent la République. A la tête de ce mouvement se trouvaient des avocats, Lazotti entre autres, et un aventurier, ancien marchand de cigares en

Amérique, italien rentré dans sa patrie pour la bouleverser. Cet intrigant, qui s'était nommé général, s'appelait Avezzana. Dans sa nouvelle profession d'émeutier, il s'était jeté dans Gênes et y avait organisé une résistance non moins insensée que coupable.

La ville fut prise par le général La Marmora ; les chefs de l'insurrection trouvèrent un refuge sur les navires étrangers mouillés dans la rade. Avezzana se sauva à Rome, pour y jouer le même rôle qu'à Gênes. Une lutte sanglante désola pendant quatre jours cette malheureuse cité ; mais elle n'y eût pas tenu vingt-quatre heures, sans un renfort de volontaires français, polonais et allemands, levés à Paris par les racoleurs Frapoli et Pascantini. Ces aventuriers, se rendant en Toscane, étaient alors de passage à Gênes ; il excitèrent et aidèrent puissamment les insurgés.

Quand ces mêmes volontaires, échappés de Gênes, arrivèrent à Florence, la cause de l'ordre venait d'y triompher. La défaite des anarchistes n'avait pas coûté une heure. Le peuple de Florence et les paysans des campagnes environnantes, décidés à s'affranchir eux-mêmes, s'étaient emparés des postes, avaient jeté en prison les autorités républicaines, rétabli les armes du grand-duc au palais, et restauré en un clin d'œil la monarchie légitime. Le peuple avait lui-même fermé les clubs, où des étrangers et les bandits de la ville ourdissaient des crimes abominables ; il avait dissout la garde nationale comme un élément de discorde et de révolution, et chassé l'Assemblée de rebelles dite *Constituante* qui s'était déclarée en permanence. Jamais Res-

tauration ne s'accomplit avec plus d'ensemble et de promptitude. Cela tenait du merveilleux. Ce peuple sage, impatienté à la fin, avait nettoyé lui-même les écuries d'Augias.

Ces trois nouvelles : la défaite de Novare, la soumission de Gênes et la restauration en Toscane, parvinrent à Rome en même temps. La cause de l'Italie était vaincue dans ses généreux dévouements comme dans ses lâchetés. Restait à détruire la République européenne, retranchée dans Rome. L'Europe catholique s'apprêtait à en débarrasser le monde.

Quoique le Saint-Père eût espéré, avec une sorte d'obstination, que le cœur des rebelles ne tarderait pas à lui revenir, il n'avait rien négligé pour intéresser les puissances catholiques à sa cause. Dès le 4 décembre 1848, il avait sollicité l'intervention des gouvernements contre l'invasion de Rome par la démagogie.

Le gouvernement autrichien, malgré ses embarras intérieurs, parut s'émouvoir le premier de la position faite au Chef de l'Église. Le prince de Schwartzemberg adressa aux puissances une note pressante à ce sujet.

Selon le ministre autrichien, « deux intérêts combinés démontrent la nécessité de mettre un terme à l'exil du Souverain Pontife et au pouvoir du parti qui a usurpé son autorité. Le monde catholique est en droit de réclamer pour le Chef visible de l'Église la plénitude de liberté indispensable pour le gouvernement de la société catholique, cette vieille monarchie qui a ses sujets dans toutes les parties du monde. Les peuples catholiques ne permettront pas que le Chef de leur Église soit dé-

pouillé de son indépendance et devienne le sujet d'un prince étranger; ils ne souffriront pas qu'il soit dégradé par une faction qui, sous l'égide de son vénérable nom, cherche à miner et à détruire son pouvoir.

« Pour que l'Évêque de Rome, qui est en même temps le Chef souverain de l'Église, puisse exercer ses hautes fonctions, *il faut qu'il soit souverain de Rome....*

« Il est possible que cette manifestation des puissances qui ont les moyens d'agir énergiquement encourage la majorité du peuple romain, aujourd'hui tenu en échec par une minorité factieuse, à faire un sérieux effort pour secouer le joug honteux, et rétablir, avec la personne du Saint-Père, l'ordre et la tranquillité dans les murs de Rome. Si cependant, après un certain délai, dont la durée devra être préalablement fixée, la déclaration des puissances ne produisait pas l'effet par elles attendu, il faudrait recourir immédiatement aux moyens matériels......... »

Les propositions de l'Autriche étaient sensées, et la solution pacifique qu'elle se plaisait à entrevoir, souverainement désirable; mais le pouvoir révolutionnaire terrorisait à ce point la ville de Rome que la possibilité d'une réaction de la partie saine était plus que douteuse.

Le gouvernement espagnol conservait à ce sujet moins d'espérances que le cabinet de Vienne et proposait une action plus expéditive.

« Les négociations, disait don Pédro de Pidal, ministre espagnol, dans sa réponse à la note autrichienne, peuvent être regardées comme insuffisantes, quand on

jette un coup d'œil sur la tournure qu'ont prise les affaires de Rome. Il ne s'agit plus de protéger la liberté du Pape, mais de rétablir son autorité d'une manière stable et ferme, et de l'assurer contre toute violence... »

En conséquence « le gouvernement de Sa Majesté catholique invite les autres puissances catholiques à s'entendre sur les moyens à prendre pour éviter des maux qui surviendraient, si les choses devaient rester dans l'état actuel. Dans ce but, Sa Majesté a ordonné à son gouvernement de s'adresser aux gouvernements de France, d'Autriche, de Bavière, de Sardaigne, de Toscone et de Naples, afin de les inviter à nommer des plénipotentiaires et à désigner le lieu où ils doivent se réunir....... »

En même temps, le gouvernement espagnol indiquait comme un lieu propre à la conférence, soit Madrid, soit une autre ville sur les côtes d'Espagne, tant à cause du calme dont jouissait ce pays que de la convenance d'une ville maritime pour la réunion.

Les puissances catholiques reçurent avec la plus religieuse sympathie la communication de l'Espagne, qui correspondait à leurs sentiments particuliers. Les princes mêmes qui n'étaient point unis au Saint-Père par les liens de l'unité catholique, s'empressèrent de lui donner les témoignages les plus éclatants de leur bon vouloir. Il n'est pas jusqu'au Grand-Seigneur qui n'ait écrit au Pape, pour lui dire combien il était indigné de l'ingratitude de ses sujets, lui offrant une division de troupes pour une intervention armée.

Une puissance fut discordante dans ce concert una-

nime, et c'était une puissance catholique! Le Piémont, tombé au pouvoir de la Révolution, opposa des difficultés. Ses objections prouvaient une fois de plus l'hypocrisie de ces agitateurs italiens, qui suaient la haine de la Papauté en affectant l'amour de la religion. Ce gouvernement, pour masquer l'odieux de sa retraite, alléguait le banal prétexte de la tyrannie autrichienne qui l'empêchait d'entrer avec elle dans une ligue contre les tyrans de Rome et les oppresseurs du Saint-Siége.

La réponse du gouvernement piémontais porte la signature du triste abbé Gioberti qui dirigeait alors le cabinet de Turin. Il faut mettre ici sous les yeux du lecteur la partie saillante de ces explications hypocrites à travers lesquelles percent, pour des yeux clairvoyants, les visées ambitieuses et perfides du petit État subalpin.

« Le ministère de Sardaigne, appréciant la pensée vraiment religieuse du cabinet de Madrid, doit néanmoins faire observer qu'il ne lui paraît pas probable que, dans une réunion de plénipotentiaires de toutes les puissances énoncées, il puisse être établi une juste séparation entre les affaires religieuses et les affaires politiques, si l'on considère que c'est pour des causes politiques que le Pape a abandonné Rome, et qu'en conséquence sa rentrée parmi ses sujets se trouve entravée par des difficultés civiles qu'il faudra nécessairement avant tout aplanir. La question temporelle se trouve étroitement liée à la question spirituelle, et l'une est mêlée à l'autre de telle sorte que, dans la discussion, on ne pourrait pas discuter les droits spirituels sans toucher aux droits temporels du pape. En conséquence, il y aurait néces-

sité de traiter à la fois les deux questions dans le même congrès, ce qui serait en opposition directe avec les vues des puissances italiennes.

« De plus, entre les gouvernements appelés à envoyer des plénipotentiaires aux conférences, on voit le gouvernement autrichien. Il n'est pas douteux que, dans ce moment, les États de la Péninsule italienne n'admettraient pas l'intervention de l'Autriche dans une semblable union, même alors que les négociations pourraient être restreintes à la partie spirituelle, complétement isolée de la partie temporelle. Il faut ajouter à ces considérations que, dans la situation générale des esprits en Italie, et au sein des États pontificaux, l'intervention des puissances étrangères sus-énoncées indisposerait à l'excès les sujets du Pape et les aliènerait de telle sorte, qu'en supposant même la réconciliation obtenue entre eux par ce moyen, cette réconciliation aurait le caractère de la violence étrangère; elle ne manquerait pas alors d'être peu stable et de courte durée; elle manquerait son but et elle tournerait au préjudice de la religion. Le gouvernement du roi, appréciant néanmoins les idées qui ont conseillé à la haute piété de Sa Majesté la reine d'Espagne et à son digne gouvernement, le projet à lui communiqué, serait d'avis de faire, de bon accord, tous ses efforts pour atteindre, d'une autre manière, le but si désiré pour le bien de la religion.... »

Cette *autre manière*, le naïf homme d'État l'indique, c'est de persuader au Souverain Pontife de retourner à Rome, et de l'inviter à *observer* efficacement les lois

constitutionnelles données par lui-même à ses peuples. Et il veut qu'en cette affaire on *évite soigneusement toute espèce de bruit ou de publicité, et surtout ce qui pourrait ressembler à une coaction quelconque.*

N'était-ce pas cyniquement conseiller au Pape de se livrer de nouveau à la merci des démagogues, qui avaient mis, on peut le dire, sa tête à prix en usurpant son autorité.

Le cabinet de Madrid ne s'y trompa point. Il répondit carrément et poliment à ces outrageantes propositions qu'il ne voyait pas les choses du même œil que le cabinet Gioberti.

Les négociations diplomatiques continuèrent entre les puissances catholiques. Il fut question de proposer au Pape de s'établir à Civita-Vecchia, sous la protection de la marine de toutes les nations intéressées, France, Autriche, Naples, Sardaigne, Espagne et Portugal, tandis que des pourparlers s'ouvriraient à Rome, avec les personnes disposées à reconnaître l'autorité du Saint-Père. Le Pape était résolu de ne devoir sa restauration qu'à l'action combinée des divers États catholiques. Les excès croissants des tyrans qui trônaient dans la ville éternelle ne laissaient place à aucun espoir de conciliation. Il était évident pour tous, que la force pourrait seule mettre fin à l'anarchie de Rome et à l'exil du Chef de l'Église. Jamais question religieuse ou politique ne souleva autant de discussions, dans la presse, dans le public, à la tribune, dans les conseils des gouvernements, que celle de l'intervention dans cette grave circonstance. Tandis que la démagogie cosmopolite soutenait de tous les

points de l'Europe la république romaine, et lui adressait ses sympathies et ses vœux, les peuples et les honnêtes gouvernements étaient pour l'intervention. Mais les défenseurs de la cause pontificale se partageaient en deux nuances bien tranchées, les catholiques et les politiques.

Les catholiques soutenaient l'intervention au nom des intérêts éternels de la foi. Ils disaient que la foi étant le premier bien de l'homme, l'intérêt de la foi est le premier de tous les principes. Or, qui ne voit que l'indépendance de la Papauté est au nombre des intérêts essentiels de la foi? La séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel à Rome est un rêve, un vieux rêve rejeté par l'histoire au rang des paradoxes et des chimères. A Byzance, le pouvoir temporel était séparé du spirituel. Qu'en résultait-il? C'est que le patriarche était la créature de l'empereur, qui le faisait et le défaisait à son gré. A Saint-Pétersbourg, le synode n'est qu'une sorte de conseil d'État amovible aux ordres du czar. Ne se rappelle-t-on pas les essais grotesques tentés au moyen-âge pour la séparation des deux pouvoirs à Rome? Essayez de toutes les combinaisons; si vous ne faites du pontife un roi, vous en faites un esclave. Mettez-le à Avignon, il sera le premier vassal des rois de France; placez-le à Jérusalem, un ordre du sultan fera tomber sa tête ou confisquera ses biens. Laissez-le à Rome, en lui ôtant seulement son pouvoir temporel, il faudra bien que vous donniez ce pouvoir à quelqu'un, et ce quelqu'un deviendra son maître. Rome est-elle en république? vous faites du saint Pontife le serviteur

de Mazzini. Si le Pape n'est pas souverain, il y a un souverain à côté de lui, au-dessus de lui, et dès lors la conscience du Vicaire de Jésus-Christ peut se troubler; si sa conscience ne se trouble pas, son bras et sa main peuvent être paralysés. Qui ne tremble devant de pareilles conséquences? On ne peut donner la Papauté ni à l'Autriche, ni à la France, ni à l'Espagne. On ne peut pas la donner à la république. Il faut à tout prix, pour garantir la foi, garantir l'indépendance de l'Église et la souveraineté de son Chef.

A cette considération générale, les catholiques ajoutaient beaucoup de considérations particulières. C'est la Papauté, disaient-ils, qui a créé la Rome moderne en y fixant le point central du monde chrétien. La Rome des temps nouveaux est l'œuvre du Pontificat, sa création, son bien propre, son domaine. Depuis longtemps la ville des Césars, bourgade ou désert, aurait disparu de la carte du monde, si l'Église n'y avait établi son siége, rivé ses destinées. C'est à ce prix que Rome a duré dans le grand conflit des nations; c'est à ce prix qu'elle a traversé tant de siècles avec ce caractère de neutralité sacrée qui lui a permis de vivre en paix et de cultiver les arts à l'ombre du dôme de Saint-Pierre. Enfin, dans le cas actuel, c'était, disaient-ils encore, une notoire ingratitude aux Romains d'avoir réduit à une douloureuse émigration ce Pape, ce Père plutôt, qui avait voulu les élever à la dignité d'hommes libres, et qui, pour tant de bienfaits, avait été chassé comme un tyran de la ville illustrée par ses vertus, émancipée par sa bonté! Rome méritait une peine exemplaire.

Les politiques purs, toujours fardés de libéralisme, raisonnaient tout autrement, mais pour aboutir à la même conclusion.

C'était surtout en France que la question romaine soulevait des discussions brûlantes. Selon les politiques français, l'intervention est la conséquence naturelle de notre politique séculaire en Italie. Il y a pour nous, dans la Péninsule, comme un système traditionnel que nous sommes tenus de suivre, à moins de changer la nature des choses. Il faut, ou que la France reconnaisse le triumvirat romain et le soutienne, ou qu'elle y substitue un gouvernement libéral et régulier. Peut-elle reconnaître le triumvirat? Ce triumvirat est l'expression de la démocratie la plus radicale, de la démocratie *rouge*, comme on disait alors. Irons-nous donc soutenir en Italie ce que nous combattons en France? D'ailleurs, si nous n'intervenons pas, d'autres interviendront, au détriment des idées libérales. La politique de la France, en 1849, lui est dictée par la politique de 1832. Nous avons, en 1832, déployé le drapeau français à Ancône pour contenir l'Autriche, c'est-à-dire l'influence illibérale. Il faut, en 1849, intervenir encore, intervenir libéralement pour empêcher que l'Autriche n'intervienne despotiquement. L'Autriche à contenir, l'administration romaine à soutenir dans ses récentes idées, à ramener dans la voie d'une liberté sage et d'un progrès modéré, voilà le but que l'expédition française doit se proposer : médiatrice entre le despotisme et la liberté, voilà ce que doit être la France. Toute autre politique nous met, disait-on énergiquement, à la queue de l'Autriche ou à la queue de la démagogie.

En vain Rome se plaindrait, ajoutait-on. Il y a des territoires qui appartiennent pour ainsi dire à l'Europe presque autant qu'aux populations qui les habitent. L'intérêt général du continent a des exigences que ces pays doivent subir, et qui, d'ailleurs, tournent en somme à leur avantage. Si Rome refuse d'être le siége de la Papauté, l'Europe cessera de la protéger, et elle deviendra la proie d'un de ses puissants voisins.

Il y avait, à cette époque, en France, une variété de politiques à part qui s'intitulaient catholiques, mais *catholiques libéraux*, nuancés d'une teinte démocratique. Les plus avancés d'entre eux professaient un dévouement sincère aux institutions républicaines. Ils croyaient que la religion n'exclut aucune forme de gouvernement, sauf celle qui porterait atteinte à la morale. Ils reconnaissaient pour dogme l'autorité en matière de foi, la liberté en politique. L'intervention était à leurs yeux un abus de la force contre le droit d'un peuple. Quant à la question du pouvoir temporel des Papes, ils la résolvaient avec hardiesse dans un sens nouveau. Frappés des inconvénients sans nombre et des inévitables conflits qui naissent des rapports de l'Église et l'État, ils proposaient la séparation : à ce divorce, les deux principes gagneraient en force, en autorité, en respect. L'État verrait s'évanouir tous les embarras que lui suscitent les ombrages du principe spirituel. L'Église verrait cesser toutes les humiliations que le principe laïque lui impose comme prix de sa tutelle ; elle serait plus forte, une fois délivrée des bienfaits suspects du pouvoir et dégagée de toute entrave temporelle. La séparation

de l'Église et de l'État, tel était leur mot d'ordre. Ce qu'ils croyaient possible dans chaque pays, ils l'espéraient à Rome : ils rêvaient l'établissement d'une Papauté exclusivement spirituelle, imaginant tout un système de solidarité politique qui protégerait l'indépendance du Saint-Siége, sans qu'un peuple entier fût éternellement immolé à cette onéreuse garantie. Ils ne pensaient pas que les destinées de l'Église, non plus que les intérêts de la foi, fussent liées au sort précaire d'un petit État. Au nom d'une généreuse confiance dans l'immortalité de la foi, de l'Église et du Pontificat spirituel, ils repoussaient hautement l'intervention. Voilà jusqu'où leur libéralisme emportait certains hommes qui se proclamaient catholiques.

La situation de Rome ne permettait plus de temporiser. Chaque heure de retard dans la répression était un crime de plus qu'on laissait commettre. Le Saint-Père lui-même se hâta de provoquer la solution de la question. En son nom, le cardinal Antonelli adressa de nouveau, aux gouvernements catholiques de l'Europe, une demande formelle et pressante d'intervention. Dans ce mémoire, qui porte la date du 18 février 1849, le cardinal secrétaire d'État, après avoir fait l'exposé de tous les événements qui s'étaient accomplis à Rome depuis le 24 novembre précédent, ajoutait :

« C'est pourquoi le Saint-Père, ayant épuisé tous les moyens qui étaient en son pouvoir, poussé par le devoir qui le presse, en face du monde catholique, de conserver dans son intégrité le patrimoine de l'Église et la souveraineté qui y est annexée, comme indis-

pensable pour maintenir sa pleine liberté et indépendance de Chef suprême de cette Église ; touché d'ailleurs des gémissements des gens de bien qui réclament hautement aide et secours, et qui ne peuvent supporter plus longtemps un joug de fer et une main tyrannique, le Saint-Père se tourne de nouveau vers ces mêmes puissances, et spécialement vers celles qui sont catholiques, et qui, avec une si grande générosité de cœur, et d'une façon non équivoque, ont manifesté leur volonté arrêtée de défendre sa cause, tenant pour certain qu'elles voudront concourir avec la plus vive sollicitude, par leur intervention morale, à le rétablir sur son siége et dans la capitale de ses domaines, qui lui ont été constitués pour maintenir sa pleine liberté et indépendance, et qui sont garantis d'ailleurs par tous les traités qui forment la base du droit public européen.

« Et puisque l'Autriche, la France, l'Espagne et le royaume des Deux-Siciles se trouvent, par leur position géographique, en situation de pouvoir promptement concourir par leurs armes à rétablir dans les domaines du Saint-Siége l'ordre troublé par une horde de sectaires, le Saint-Père, se fiant à l'intérêt religieux de ces puissances, filles de l'Église, demande avec une entière assurance leur intervention armée pour délivrer principalement l'État du Saint-Siége de la faction des misérables qui y exercent par toutes sortes de crimes le plus atroce despotisme.

« De cette manière seule, l'ordre pourra être restauré dans les États de l'Église, et le Saint-Père, rétabli dans le libre exercice de sa suprême autorité, ainsi que

l'exigent impérieusement son auguste et sacré caractère, les intérêts de l'Église universelle et la paix des peuples ; c'est ainsi qu'Il pourra conserver ce patrimoine qu'Il a reçu à son avènement au Pontificat, pour le transmettre dans son intégrité à ses successeurs.

« Sa cause est celle de l'ordre et du catholicisme. C'est pourquoi le Saint-Père a la confiance que, tandis que toutes les puissances avec lesquelles Il entretient des relations amicales, et qui, dans les diverses phases de la situation où il a été réduit par un parti de factieux, lui ont manifesté leur plus vif intérêt, donneront leur appui moral à l'intervention armée que la gravité des circonstances l'oblige à invoquer, les quatre puissances ci-dessus nommées n'hésiteront pas un moment à lui prêter la coopération qu'Il requiert d'elles, rendant ainsi un immense service à l'ordre public et à la religion...... »

Les puissances catholiques se hâtèrent d'envoyer des plénipotentiaires à Gaëte, où le Pape avait souhaité que s'ouvrît le congrès diplomatique convoqué à ce sujet.

Les gouvernements hérétiques eux-mêmes, nous l'avons déjà dit, étaient sympathiques à la cause pontificale. L'Angleterre, qui, sous main, encourageait les tyrans imbéciles et cruels de Rome, n'osait publiquement les défendre, à cause de leurs crimes. Les hommes d'État de ce pays, si l'on en excepte lord Palmerston, ne voulaient pas s'associer aux usurpateurs, par respect pour l'édifice social européen, sapé par eux dans ses bases ; et l'instinct de la conservation leur inspirait une profonde aversion pour l'anarchie démocratique.

La Russie et la Prusse comprenaient, dans ce moment du moins, que la question du rétablissement du gouvernement pontifical était la question du triomphe de l'ordre. L'ambassadeur du czar, qui avait protesté au Quirinal contre la violence dont le Pape était victime, déclare à Gaëte qu'il ne faut pas permettre *que la clef de voûte de l'édifice chrétien soit soustraite à la dérobée par quelques fripons de bas étage,* et le cabinet de Saint-Pétersbourg disait, à son tour, dans une note : *Les affaires de Rome préoccupent le gouvernement de Sa Majesté l'empereur des Russies, et ce serait se tromper gravement de supposer que nous prenons une part moins vive que les gouvernements catholiques à la situation dans laquelle se trouve Sa Sainteté le Pape Pie IX. Il est hors de doute que le Saint-Père trouvera dans S. M. l'empereur un loyal appui pour la restauration de son pouvoir temporel et spirituel, et que le gouvernement russe s'associera franchement à toutes les mesures qui pourront amener ce résultat, car il ne nourrit contre la cour de Rome aucun sentiment de rivalité ni d'animosité religieuse.*

En France, la cause du Pape rencontrait, dans le parti démagogique, une opposition redoutable, non par le nombre ni par le mérite des opposants, mais par l'importance que la Révolution leur donnait. En dépit d'eux, la France voulait être fidèle à ses nobles traditions. Elle l'avait montré déjà, lors de l'élection du président de la République, le 10 décembre 1848. Le général Cavaignac, qui malgré les offres empressées qu'il avait faites au Souverain Pontife pour l'attirer en

France, avait évité de se prononcer sur le maintien de son autorité, fut renversé du pouvoir ; et son compétiteur, le prince Louis-Napoléon, qui la veille des élections s'était empressé prudemment de proclamer que le maintien de *la souveraineté temporelle du Chef vénérable de l'Église est intimement lié à l'éclat du catholicisme, comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie*, fut porté à la présidence avec une écrasante majorité. Néanmoins, les débats qui se renouvelaient chaque jour, au sein de l'Assemblée nationale, sur les projets du gouvernement à l'égard du Souverain Pontife, rendaient ce pouvoir timide. *Le parti catholique* (il faut bien parler ainsi, puisque les politiques ont prétendu réduire la France catholique à l'état de parti) n'était représenté dans les conseils du gouvernement, issu de l'élection du 10 décembre, que par un seul ministre, M. le comte de Falloux. Mais l'ascendant de ce ferme caractère, l'autorité qu'il puisait alors dans les rares qualités de son esprit, et encore plus celle qu'il recevait du *parti catholique*, uni comme un seul homme pour le salut du Père commun des fidèles, lui donnaient un rôle prépondérant dans toutes les affaires où la foi et la liberté de l'Église étaient intéressées. Une force secrète emportait le gouvernement dans une ligne de conduite catholique et française. Une autre politique aurait marqué le nom français d'un stigmate ineffaçable, à l'heure même où toute l'Europe hérétique et schismatique se pressait autour du Saint-Père, pour aviser au moyen de rétablir sa souveraineté.

Peu s'en fallut, toutefois, que l'honneur traditionnel de

la France ne fît naufrage dans cette grave circonstance, grâce aux menées révolutionnaires, aidées des dispositions personnelles du nouveau président de la République.

Il est certain qu'en prenant les rênes de l'État, le prince Louis-Napoléon, malgré quelques belles paroles, ne songeait nullement à reprendre la politique de Charlemagne et de saint Louis, et que, tout en admettant la nécessité d'une restauration papale, il ne voulut entendre parler qu'après Novare de lui prêter le secours de nos armes. Aucune influence de tradition ni d'éducation ne le rattachait au vieux passé catholique et monarchique. Ses contacts et ses instincts étaient franchement d'un autre côté. Sur l'Italie, sur Rome notamment, ceux qui eurent l'honneur de l'approcher jugèrent qu'il professait, avec une courtoise modération pour les personnes et une retenue toute politique sur les moyens, les opinions qui avaient cours parmi les émigrés italiens. Ceux-ci avaient l'air de le savoir et de compter, non sur son gouvernement, mais sur lui-même. Il est curieux de rencontrer la preuve de ce fait dans un document diplomatique écrit alors sans intention et publié, sous l'empire, sans réclamations.

A la date du 25 décembre 1848, un des écrivains renommés de l'Italie, M. Tommaseo, envoyé de la République de Venise à la République française, racontait ainsi à Manin sa première entrevue avec le nouveau président : « Un Bonaparte, lui dis je, est certainement appelé par la Providence au gouvernement de la France pour faire trois choses : défaire la centralisation excessive de ce pays, afin de lui donner une véritable liberté;

augmenter le respect du pouvoir spirituel du Pape *en réduisant son pouvoir temporel;* enfin, réparer Campo-Formio. La première de ces propositions lui plut; *il adhéra à la seconde*; quant à la troisième, elle ne l'offensa pas, et il fit même un signe d'assentiment... »

Aussi, quand les audaces de la République romaine, qui étaient une menace pour tous les gouvernements de l'Europe, et pour la sécurité universelle, soulevèrent la question de la restauration du Saint-Père à Rome, Louis-Napoléon, entraîné forcément dans ce courant diplomatique, mais follement inféodé aux idées révolutionnaires, eût volontiers dépensé toute sa part d'action à garantir au Piémont seul, vendu comme lui à la révolution, la conduite des affaires italiennes et des intérêts de la Papauté.

Un témoin très-compétent, puisqu'il faisait partie du premier ministère du président de la République, M. de Falloux lui-même, s'exprime ainsi à ce sujet : « Lorsqu'au lendemain de l'élection du 10 décembre 1848, le président de la République hérita du commencement d'expédition romaine projetée par le général Cavaignac, il ne consentit point d'abord à y donner suite. Ses vues se tournaient vers la nation piémontaise, qui déjà glissait des mains de Charles-Albert et du comte Balbo dans celles de M. Ratazzi. Il appartient donc aux historiens véridiques et sincères de l'expédition romaine de raconter en détail les premières pensées de cette époque. Qu'il me suffise de dire que, dès lors, entre la révolution maîtresse de la ville éternelle et le Souverain Pontife, entouré à Gaëte des représentants de

tous les États européens, c'était au Piémont que le principal rôle était réservé; c'était en sa faveur qu'on voulait abdiquer l'influence que notre pays avait jusque-là tenu à honneur de revendiquer en Italie. Le premier ministère de M. le président de la République était assez divisé d'opinion sur ce sujet pour que Gioberti, alors en pleine possession de son éphémère popularité, entreprît le voyage de Paris dans l'unique but de convertir à cette combinaison les dissidents du cabinet et de l'Assemblée. J'étais du nombre de ces dissidents, et je ne cessais de répondre au célèbre agitateur italien : « Prétendre vouloir cacher la France derrière le Piémont, c'est vouloir cacher un géant derrière un brin d'herbe. La France a le droit d'agir en Italie bannière déployée. C'est au Piémont à seconder la France, et non aux Français à se déguiser en Piémontais. » Ce débat fort grave et fort animé en était là, quand le roi Charles-Albert, sourd à de sages conseils, courut au devant de la défaite de Novarre. » (*Antécédents et conséquents de la situation actuelle*, par M. de Falloux, page 7.)

Ainsi la glorieuse entreprise, dans laquelle la plus grande part revenait de droit à la France, faillit échapper à la nation très-chrétienne, pour tomber dans des mains félonnes. Le Piémont offrait hypocritement, d'une part, de ramener le Saint-Père à Rome, et, de l'autre, de tenir garnison dans les États de l'Église, pour y maintenir les institutions libérales contre toute tentative réactionnaire. Il prétendait, par ce jeu double, satisfaire les catholiques, sans heurter le parti de la Révolutien. Malheureusement, le chef de l'État, en France, favorisait, comme

nous venons de le voir, ce jeu perfide, et souriait à l'idée d'augmenter le respect dû au pouvoir spirituel du Pape, *en réduisant son pouvoir temporel*. C'était là sa marotte, l'idée dominante de ses pensées. S'il parut la répudier un moment, il la flatta toujours en secret, et cette obstination aveugle, dont il ne voulut pas se défaire, le conduisit graduellement à sa perte. C'est elle qui le fit tomber à la fin et l'étouffa dans le bain chaud de Sedan avec sa dynastie.

Tout ce qu'on pourrait dire de plus favorable pour expliquer la conduite du prince Louis-Napoléon, en 1849, c'est qu'alors l'ex-insurgé de Forli, hésitant entre son passé et son avenir, ressemblait à un corps sans équilibre qui cherche son aplomb. Il le trouva bon gré mal gré, pour le moment du moins, dans la ferme attitude des puissances catholiques, qui avaient résolument pris les armes pour la prompte restauration de la souveraineté pontificale.

Le Portugal, députant le baron Venda-da-Cruz à Gaëte, offrait le secours de son bras à Pie IX. L'armée autrichienne, déjà maîtresse de Ferrare, n'attendait qu'un signal; l'Espagne armait ses vaisseaux de guerre; Ferdinand, roi de Naples, et ses soldats brûlaient d'en finir avec les profanateurs de la ville Sainte. C'était un beau spectacle que cette attitude des nations catholiques, se levant comme un seul homme pour combattre les misérables qui avaient fait de Rome un cloaque et un charnier.

Telle était la situation quand, le 30 mars 1849, s'ouvrirent les conférences de Gaëte, entre les plénipoten-

tiaires de la France, de l'Autriche, de Naples et de l'Espagne.

Le duc d'Harcourt et le comte de Rayneval pour la France, le comte Esterhazy pour l'Autriche, M. Martinez de la Rosa pour l'Espagne, le comte de Ludolf, pour les Deux-Siciles, se déclarèrent chargés par leurs gouvernements respectifs de répondre à l'appel qui leur avait été adressé par le Saint-Père, dans son manifeste du 18 février. Le cardinal Antonelli, que le gouvernement français avait vainement essayé d'écarter de la conférence, non-seulement y assistait, mais en avait la présidence. Par compensation peut-être, M. de Rayneval fut chargé de la rédaction des procès-verbaux.

Les dispositions du gouvernement français étaient les moins caractérisées. Il ne semblait pas décidé à intervenir par la force. Les plénipotentiaires français, peinés de ces hésitations, et sentant que des lenteurs compromettraient de plus en plus la position, tombèrent d'accord avec ceux des autres puissances sur les trois propositions suivantes :

1° Nécessité de rétablir au plus tôt le Souverain Pontife dans ses États;

2° Impossibilité d'y arriver par les moyens pacifiques ;

3° Urgence d'une intervention armée.

Quand il fallut aborder le côté pratique de la question, la conférence se trouva en face de mille difficultés. Rien de plus aisé que de pénétrer dans les États de l'Église, mais à qui confier la mission de frapper au cœur la République romaine ?

Il était trop évident que l'occupation de cette ville par les quatre armées combinées ne mettrait fin aux difficultés existantes que pour en faire surgir de nouvelles. L'hypothèse de laisser les légations aux Autrichiens, les Marches aux Napolitains, les provinces du Nord Ouest à la France, celle du Sud-Ouest, y compris Rome, à l'Espagne, parut sourir à la majorité. Cette division se présentait en effet comme naturelle, géographique, et facilitant l'administration des pays repris à la révolte, parce qu'elle respectait les circonscriptions en vigueur. Mais on comptait trop vite sur la France, obligée par sa politique séculaire de ne laisser à aucune autre puissance l'honneur de rouvrir au Pape les portes de la ville éternelle! Nos diplomates se bornèrent donc à répondre qu'ils avaient besoin d'en référer à leur gouvernement.

A la réunion suivante, qui n'eut lieu que quinze jours plus tard, le duc d'Harcourt, tout en regrettant, disait-il, de n'avoir reçu aucune instruction sur ce point capital, soutint que le plus court et le meilleur moyen d'en finir serait de laisser la France intervenir seule. Les populations en seraient moins blessées, et le gouvernement restauré en éprouverait plus tard moins d'embarras. On devine que cette prétention toute française n'avait pas la moindre chance d'être adoptée. L'Autriche se hâta d'objecter que l'apparition de nos soldats sans le siens suffirait pour soulever contre elle toute l'Italie encore frémissante. M. Martinez de la Rosa s'effraya, pour le Saint-Père et la catholicité, des exigences politiques que nous ne manquerions pas d'apporter au bout de nos baïonnettes. Enfin le cardinal Antonelli fit remarquer

que si la France, autorisée par la conférence à pourvoir seule au rétablissement de l'ordre dans le domaine de l'Église, était cependant obligée de laisser prendre à l'Autriche une garantie territoriale, les susceptibilités qu'on voulait ménager ne seraient pas moins soulevées que par la franche et complète action à quatre. Était-il d'ailleurs si naturel, lorsque toutes les puissances catholiques étaient monarchiquement constituées, que l'Église voulût choisir pour unique appui celle-là seulement qui faisait depuis quelques mois l'expérience de la république?

Quant au Saint-Père, la perspective de voir ses États, sa souveraineté, son indépendance future, livrés au bon plaisir d'un gouvernement sorti des hasards d'une émeute légitimée par les hasards du scrutin, n'était point de nature à le rassurer entièrement. Ce fut lui cependant qui se montra le moins effrayé. Comme l'ambassadeur français lui demandait un manifeste puisé dans les inspirations des premiers temps de son règne: « Soyez tranquille, avait répondu le Saint-Père, Pie IX restera Pie IX. »

Pendant les débats de la conférence de Gaëte, le gouvernement de Paris, poussé en divers sens par les fluctuations de l'opinion, comme par des vents contraires, n'avait pas encore de parti bien arrêté dans cette grave question. Le chef de l'État, par son indécision, entretenait en même temps les espérances et les craintes de tous les partis. Il résistait encore, quand un souvenir de jeunesse, rappelé à la mémoire de son cœur, vint briser tout à coup la barrière que son passé voulait mettre devant

son avenir. Le P. Vaures était venu à Paisr pour les affaires de l'Église. Ce modeste religieux, avec lequel nous avons déjà fait connaissance (*voir* 2ᵉ *volume page* 152), appartenait à l'ordre des Conventuels. Au temps de Grégoire XVI, il rayonnait déjà autour du trône pontifical par la lumière de sa raison et la prudence de ses conseils. Il devint également l'homme de confiance de Sa Sainteté Pie IX. Pendant son séjour dans la capitale de la France, accueilli par le prince-président, au palais de l'Élysée, il lui rappela qu'un jour le Pape Grégoire XVI, lui pardonnant les erreurs politiques de sa jeunesse, l'avait béni, en disant : *Ma bénédiction portera bonheur au jeune prince, et lui permettra de rendre un immense service à l'Église.* Ce touchant souvenir, traversant comme un éclair prophétique le passé sombre du nouvel élu de la nation française, exerça, dit-on, sur sa volonté hésitante, une influence décisive.

Le futur Napoléon III, qui ressemblait au nocher prêt à quitter le rivage, portait son regard à tous les points de l'horizon, afin d'orienter sûrement sa voile. Il prit alors son parti, de concert avec ses ministres. Il les avait bien choisis pour cette fois : grand talent et rare bonheur dans un chef de gouvernement. Il vit clair alors par l'œil d'autrui, comme il vit trouble plus tard par ses propres yeux. Il cherchait sa voie, il la trouva : il mit l'épée de la France au service de la Papauté, et l'intervention armée fut résolue.

Plus tard, dans son message du 7 juin 1849, rendant compte à l'Assemblée nationale des causes qui avaient motivé la détermination du gouvernement, dans cette circonstance, il s'exprimait ainsi :

« Les actes d'agression qui obligèrent Pie IX à quitter Rome parurent aux yeux de l'Europe l'œuvre d'une conjuration, bien plus que le mouvement spontané d'un peuple qui ne pouvait être passé en un instant de l'enthousiasme le plus vif à l'ingratitude la plus affligeante.

« Les puissances catholiques envoyèrent des ambassadeurs à Gaëte pour s'occuper des graves intérêts de la Papauté. La France devait y être représentée ; elle écouta tout sans engager son action, mais, après la défaite de Novare, les affaires prirent une tournure plus décidée : l'Autriche, de concert avec Naples, répondant à l'appel du Saint-Père, notifia au gouvernement français qu'il eût à prendre un parti, car ces puissances étaient décidées à marcher sur Rome pour y rétablir purement et simplement l'autorité du Pape.

« Mis en demeure de nous expliquer, nous n'avions que trois moyens à adopter :

« Ou nous opposer par les armes à toute espèce d'intervention, et, en ce cas, nous rompions avec toute l'Europe catholique pour le seul intérêt de la République romaine, que nous n'avions pas reconnue ;

« Ou laisser les trois puissances coalisées rétablir à leur gré et sans ménagement l'autorité papale ;

« Ou bien, enfin, exercer de notre propre mouvement une action directe et indépendante.

« Le Gouvernement de la République adopta ce dernier moyen..... »

Cette résolution ne pouvait trouver qu'une adhésion sympathique dans toute la France, dont le peuple, malgré ses erreurs, n'avait jamais cessé d'être foncièrement

religieux. Cet attachement à la foi était si profond que les républicains eux-mêmes avaient été contraints, pour se maintenir au pouvoir, de compter avec le sentiment populaire. C'est ainsi qu'ils avaient appelé les bénédictions de l'Église sur leurs *arbres de la liberté*, et que le général Cavaignac lui-même, quoique républicain, fils de régicide et frère de conspirateur, avait, depuis longtemps, comme on l'eût fait au temps de la monarchie très-chrétienne, massé au pied des Alpes, en prévision des évènements qui se préparaient, les premiers éléments de cette armée catholique qui va marcher à la délivrance de la ville éternelle.

CHAPITRE II

EXPÉDITION FRANÇAISE A ROME.

Le général Oudinot de Reggio, commandant en chef de l'armée expéditionnaire. — Ordre du jour à l'armée. — Départ des troupes. — Arrivée devant Civita-Vecchia. — Négociation avec les autorités de la ville. - Civita-Vecchia ouvre ses portes aux Français. — Proclamation du général en chef aux populations des États romains. — Députations du général à Rome et à Gaëte. — Garibaldi arrive à Rome, son portrait. — Marche de l'armée française sur Rome. — Funeste journée du 30 avril. — Les prisonniers français outragés à Rome. — Lettre du prince-président au général Oudinot. — Mouvement des troupes napolitaines et des troupes espagnoles. — Forfanterie et activité de la république romaine. — Mission hardie et périlleuse de M. Mangin. — Interpellation à la tribune française. — M. de Lesseps envoyé en mission à Rome. — Instructions données à M. de Lesseps. — M. de Lesseps au quartier-général de l'armée française et à Rome. — Armistice. — Complaisances de M. de Lesseps pour la république romaine. — L'armée républicaine attaque les Napolitains à Velletri. — Projets de traité avec la république romaine. — Marche de l'armée autrichienne arrêtée par le général Oudinot. — Sympathie croissante de M. de Lesseps pour la république romaine. — Fermeté du général Oudinot. — M. de Rayneval au camp français. — M. de Lesseps désavoué par le gouvernement français. — Reprise des hostilités.

La France, usant de son droit traditionnel, et sans attendre les résolutions de la conférence de Gaëte, allait donc intervenir en Italie, pour la restauration de l'autorité pontificale.

Dès la mi-avril 1849, l'armée expéditionnaire était organisée à Marseille et à Toulon. Elle se composait de trois divisions : l'infanterie de ligne, comprenant trente-quatre bataillons ; une division de cavalerie composée de trente-six escadrons et neuf batteries d'artillerie. Deux autres divisions vinrent augmenter l'effectif de ces troupes.

Le général Oudinot de Reggio fut nommé commandant en chef de cette expédition. Ce brave officier avait gagné tous ses grades à la pointe de l'épée. Après avoir dirigé, avec un talent remarquable, la célèbre école de cavalerie de Saumur, il avait fait la guerre en Algérie, et gagné sur le sol africain les épaulettes de lieutenant-général.

Après la révolution de février, placé à la tête de l'armée des Alpes, il avait su, en dépit des excitations de cette triste époque, maintenir inaltérable l'esprit militaire dans une immense concentration de troupes, portée successivement de trente à soixante mille hommes. Après le 10 décembre, le poste qu'il occupait fut confié au maréchal Bugeaud ; alors Oudinot, qui avait refusé le porte-feuilles de la guerre, vint reprendre sans bruit son siége de représentant à l'Assemblée nationale, ne répondant aux bonnes grâces du nouveau président qu'en lui demandant de penser à lui s'il était jamais question de quelque expédition militaire. Ce moment était venu. Familier depuis un an avec l'idée d'aller faire campagne en Italie, l'ancien général en chef de l'armée des Alpes recevait enfin l'ordre de se porter en avant. Si sa joie de soldat fut grande, il nous est permis d'ajouter que l'or-

gueil d'être choisi pour remplir envers la Papauté le devoir de la France chrétienne ne le trouvait pas insensible. « La puissance temporelle du Saint-Siége est notre ouvrage, lisons-nous dans un Mémoire qu'il adressait au ministre de la guerre ; la France, comme puissance catholique, ne peut laisser à l'Autriche, au royaume de Naples, à l'Espagne, l'honneur de contribuer seuls à son rétablissement. Elle ne saurait souffrir que l'État de l'Église soit démembré ou soit occupé d'une façon permanente par une force étrangère. Elle ne permettra pas que l'indépendance du Pape soit altérée à ce point qu'il devienne l'hôte de l'une des puissances européennes. Ne sommes-nous pas les alliés naturels du Chef religieux dont l'autorité temporelle est indispensable au plus grand nombre des peuples de l'Europe ? Une intervention directe en sa faveur serait donc en quelque sorte un motif d'alliance et de paix générale. Ce serait une garantie donnée par nous à l'ordre social et à la chrétienté, dont nous devons rester les plus fermes appuis. »

Tels étaient les sentiments publiquement manifestés du chef militaire à qui était confiée la direction de l'expédition de Rome.

Le général Oudinot n'était pas seulement un soldat intrépide, c'était un administrateur éclairé, et il avait ces qualités de finesse et de fidélité aux principes qui font les grands diplomates. Si le commencement de l'expédition de Rome fut conduit d'une manière qui paraît imprévoyante, comme nous le dirons, parce que c'est la vérité, cela ne peut être attribué à l'incapacité du général, mais aux faux rapports qu'on lui avait faits sur les dispo-

sitions de la population et de la garnison romaines.

L'expédition résolue, le commandant en chef de cette armée, composée de 9,000 hommes, rejoignit à Marseille la division commandée par le général Regnault de Saint-Jean-d'Angély, et adressa aux troupes réunies l'ordre du jour suivant :

« Soldats !

« Le Président de la République vient de me confier le commandement en chef du corps expéditionnaire de la Méditerranée.

« Cet honneur impose de grands devoirs ; votre patriotisme m'aidera à les remplir.

« Le gouvernement, résolu à maintenir partout notre ancienne et légitime influence, n'a pas voulu que les destinées du peuple italien pussent être à la merci d'une puissance étrangère ou d'*un parti en minorité*. Il nous confie le drapeau de la France, pour le planter sur le territoire romain comme un éclatant témoignage de nos sympathies.

« Soldats de terre et de mer, enfants de la même famille, vous mettrez en commun votre dévouement et vos efforts : cette confraternité vous fera supporter avec joie les dangers, les privations et les fatigues.

« Sur le sol où vous allez descendre, vous rencontrerez à chaque pas des monuments et des souvenirs qui stimuleront puissamment vos instincts de gloire. L'honneur militaire commande la discipline autant que la bravoure, ne l'oubliez jamais. Vos pères ont eu le rare privilége de faire chérir le nom français partout où ils ont combattu.

Comme eux, vous respecterez les propriétés et les mœurs des populations amies. Dans sa sollicitude pour elles, le gouvernement a prescrit que toutes les dépenses de l'armée leur fussent immédiatement payées en argent. Vous prendrez en toute occasion, pour règle de conduite, ce principe de haute moralité.

« Par vos armes, par vos exemples, vous ferez respecter la dignité des peuples ; elle ne souffre pas moins de la licence que du despotisme.

« L'Italie vous devra ainsi ce que la France a su conquérir par elle-même : l'ordre dans la liberté. »

Sauf une réserve nécessaire sur le compliment à l'adresse de la révolution de février, cette proclamation est digne de tout éloge.

L'armée expéditionnaire demeura fidèle aux recommandations du général. Admirable de valeur dans le combat, elle se montra honnête, chrétienne, morale envers les populations qu'elle était appelée à délivrer. Chaque soldat fit son devoir avec intelligence et bravoure. Tous se montrèrent remplis d'intrépidité, d'abnégation, de respect pour la discipline, d'enthousiasme pour la sainte cause qui faisait appel à leur dévouement.

L'expédition se composait de six frégates à vapeur, sous les ordres du contre-amiral Tréhouart : *le Panama, l'Orénoque, l'Albatros, le Labrador, le Christophe-Colomb, le Sané*, et de deux bateaux à vapeur de guerre : *le Ténare* et *le Tonnerre*.

L'armée mit à la voile le 22 avril, à 10 heures du matin.

Dans le sein de l'Assemblée nationale, à Paris, l'expé-

dition souleva de violentes tempêtes, et toutes les vicissitudes ultérieures du siége de la ville éternelle, réagirent puissamment sur la situation intérieure de la France, et réciproquement. En effet, ou le parti de l'ordre, ou le parti révolutionnaire devait conquérir la prépondérance, suivant que l'armée expéditionnaire serait vaincue ou victorieuse ; et celle-ci, de son côté, subissait le contrecoup de l'oscillation des partis. Les montagnards de l'Assemblée ne rougissaient point de former les vœux les moins patriotiques contre les armes de la France.

A travers toutes les dissidences, le gouvernement se frayait sa route avec certaines précautions, ce qui entretenait cette opinion accréditée par le parti républicain que l'armée expéditionnaire ne savait pas exactement ce qu'elle allait faire en Italie, et qu'elle ne se souciait nullement de restaurer le Papauté.

Le 23, l'escadrille commandée par le contre-amiral Tréhouart se trouvait par le travers du cap Corse. Un conseil de guerre fut tenu à bord du *Labrador*, composé du général en chef, de l'amiral, des généraux Regnault de Saint-Jean-d'Angely et Mollière, des commandants du génie et de l'artillerie. Il s'agissait de délibérer sur la manière dont on aborderait Civita-Vecchia. Il fut résolu qu'on enverrait d'abord un bâtiment parlementaire, pour sonder les dispositions de la ville. Le *Panama* fut chargé de cette mission, dont faisaient partie le chef d'escadron d'état-major Espivent, le capitaine Durand de Villers, aide-de-camp du général Regnault de Saint-Jean-d'Angely, et M. de la Tour-d'Auvergne, secrétaire de légation attaché à l'expédition. Ces députés devaient

exposer au gouverneur de la ville le but de l'expédition entreprise par la France et demander à prendre immédiatement possession de la place.

Le gouverneur de la ville, l'avocat républicain Manucci, et quelques officiers de la garnison voulurent d'abord résister. Mais le conseil municipal, la chambre de commerce, les notables de la ville décrétèrent que le débarquement de l'armée française devait avoir lieu immédiatement, selon le désir du général en chef, et ils ajoutèrent qu'ils protestaient d'avance contre quiconque s'y opposerait. L'opposition dut céder.

L'escadrille française mouilla dans le port le 25 avril. Le débarquement commença immédiatement. Toutes les troupes étaient à terre avant la nuit, au milieu des acclamations de la population délivrée et des cris de : « Vive la France ! vive l'armée française ! »

Le général en chef fit aussitôt connaître aux habitants des États romains une partie des intentions de son gouvernement. Il leur adressa la proclamation suivante :

« Habitants des États romains !

« En présence des événements qui agitent l'Italie, la République française a résolu d'envoyer un corps d'armée sur votre territoire, *non pour y défendre le gouvernement actuel*, *qu'elle n'a point reconnu*, mais afin de détourner de votre patrie de grands malheurs.

« La France n'entend pas s'attribuer le droit de régler des intérêts qui sont, avant tout, ceux des populations romaines, et qui, dans ce qu'ils ont de plus général, s'étendent à l'Europe entière et à tout l'univers chrétien.

« Elle a cru seulement que, par sa position, elle était particulièrement appelée à intervenir pour faciliter l'établissement d'un régime également éloigné des abus à jamais détruits par la générosité de Pie IX et de l'anarchie de ces derniers temps.

« Le drapeau que je viens d'arborer sur vos rives est celui de la paix, de l'ordre, de la conciliation, de la vraie liberté. Autour de lui se rallieront tous ceux qui voudront concourir à l'accomplissement de cette œuvre patriotique et sainte. »

Ce langage jusqu'à un certain point indécis était conforme aux ordres ministériels.

Le général en chef envoya des officiers en députation à Rome pour informer le gouvernement de son débarquement et du but de l'expédition, et en même temps, il en députa d'autres à Gaëte avec une lettre pour le Souverain Pontife, et des dépêches à MM. d'Harcourt et de Rayneval, ministres plénipotentiaires de la France auprès de sa Sainteté. De Gaëte et de Rome arrivèrent au général Oudinot des rapports unanimes attestant que les bons citoyens, retenus captifs à Rome par une poignée de républicains de tous pays, exécrés de la population, étaient disposés à ouvrir les portes de la ville aux Français, et à les accueillir en libérateurs ; qu'il suffirait d'une démonstration armée sous les murs de Rome pour enhardir le parti de l'ordre et amener la reddition de la ville.

Les habitants de Civita-Vecchia avaient donné au général Oudinot les mêmes assurances. Ils lui avaient montré des lettres de parents, affirmant que les sol-

dats de la France seraient reçus à bras ouverts. Il n'y avait qu'à se présenter; on irait même au devant d'eux.

Certainement, la plupart de Romains étaient fatigués de la République, qui, loin de leur donner l'indépendance et la liberté, avait été pour eux une source de misères et de ruine.

Ces dispositions très-réelles du peuple romain, dont le récit exagéré trompa le général en chef de l'armée française, auraient sans doute produit le mouvement annoncé, s'il n'était survenu à la république un auxiliaire sérieux et inespéré dans la personne de Garibaldi. Il est temps de faire connaître ce paladin de la Jacquerie moderne.

Né à Nice en 1807, cet homme, qu'on peut peindre d'un mot en l'appelant une conspiration en permanence, annonça de bonne heure un caractère hardi, aventureux, ennemi de toute discipline. Le jeune *Giuseppe* commença l'apprentissage de la révolte sous le toit paternel.

Il appartenait à une famille de marins. Son enfance se passa au milieu des matelots et des pêcheurs. Il fit quelques études ; mais la culture intellectuelle fut chez lui moins développée que les facultés physiques : stature moyenne, poitrine profonde, larges épaules, front spacieux, traits réguliers et longs cheveux flottants qui se confondent avec sa longue barbe de couleur fauve comme sa chevelure, taille qu'on dirait sortie d'un moule de fer, réunissant l'agilité avec la force.

Giuseppe entra d'abord dans la marine marchande.

Mais son esprit tapageur le signala de bonne heure à l'attention des *carbonari.* Il ne tarda pas à se faire initier aux mystères des sociétés secrètes. Dès lors commença pour lui cette vie de conspiration, de luttes et d'aventures qui fut sa spécialité. Doué d'un naturel vif et d'une imagination vagabonde, d'une duplicité égale à sa vaillance, souple et résolu, ardent et ambitieux, il avait l'œil à tous les symptômes de révolution, pour les fomenter partout, provoquer l'explosion, et, à la faveur de l'anarchie, dresser un piédestal à ses passions fougueuses. Oiseau de mauvais augure, on le voit apparaître partout où la nuit du désordre s'épaissit sur un pays ; prodige d'orgueil, il spécule sur les ruines sociales pour se bâtir une renommée ; fléau des deux mondes, l'Europe le jette sur l'Amérinue, et le Nouveau Monde se hâte de le revomir sur l'Euroqe, en l'appelant un *diable déchaîné.*

Garibaldi est un de ces brigands que les romanciers poétisent, qui organisent le pillage et la terreur dans les campagnes et dans les villes, sous le prétexte de les défendre contre l'invasion étrangère. — « Il faut bien que le pays nourrisse, héberge, et paie ses défenseurs, » disait-il aux honnêtes gens spoliés.

Homme d'action, ayant besoin de tuer pour vivre, ce risque-tout intrépide, hardi au feu autant que Mazzini était lâche, avait ramassé toute la lie démocratique qu'il avait trouvée en Europe, et s'était mis à sa tête. Prestidigitateur sans égal, fascinant les cœurs pervers par son geste et sa faconde il n'avait pour ainsi dire qu'à frapper du pied, pour faire sortir de terre des lé-

gions de diables faits à son image. Ses soldats avaient cette énergie du désespoir et du déshonneur propre aux hommes qui ont brûlé leurs vaisseaux. Pour eux, il n'y avait pas d'autre alternative : victorieux ou mort; car la plupart avaient mérité les galères ou l'échafaud. Ils n'avaient rien à souhaiter et à attendre que la victoire pour piller, ou la mort avec la défaite.

Il y avait longtemps que Garibaldi était connu à Rome. Ce juif-errant de la démagogie s'abattit tout à coup sur la capitale du monde chrétien, lorsque le drapeau de la révolution y déploya librement ses couleurs au soleil blafard de la République. Il arriva deux jours avant les Français, et pénétra dans la ville avec quinze cents à deux mille hommes, débris de tous les corps de volontaires. Ce renfort, augmenté d'un millier de chasseurs lombards de la légion de Manara, accourus à l'appel de Mazzini, décida la résistance de Rome. Si les Français s'étaient présentés deux jours plus tôt devant la ville, ils y seraient entrés sans coup férir. Aussi, Garibaldi et sa bande furent-ils reçus avec le délire de l'enthousiasme par les *frères* et *amis* qui traitaient Rome en ville conquise. Ils étaient bien faits pour se comprendre! Ils célébrèrent tous ensemble la fête de la fraternité du crime, au couvent de Saint-Sylvestre, où s'étaient installés les nouveaux défenseurs, non pas de Rome, mais de la république cosmopolite: et il demeura bien établi que la défense de Rome n'était nullement *nationale*, mais républicaine. C'étaient les républicains de l'Europe qui condamnaient la ville éternelle à subir un siége.

L'arrivée de ces énergumènes eut pour double résultat,

de comprimer par la terreur toute manifestation en faveur du Pape et des Français, et de donner une nouvelle impulsion et une organisation militaire au parti de la Révolution. Ils étaient les maîtres dans la ville éternelle; ce sont eux qui accomplirent, en majeure partie, sous le couvert de la République, ces œuvres de sac et de sang que nous avons racontées dans le précédent volume. Ils se montraient plus terribles encore aux bourgeois que les compagnons de Ciceruacchio; ils furent aussi plus courageux devant l'ennemi. Ils commettaient dans la ville éternelle et dans les campagnes des actes de vandalisme et d'obscénité qu'on ne peut pas dire, des actes abjects révoltant toute morale. On les appelait *les Garibaldiens*, du nom de leur chef, et quand les paysans en voyaient un détachement, ils prenaient la fuite avec effroi. Ces bandits exigeaient table, logement, argent, sans épargner les jeunes filles et les mères éplorées. Pillage, incendie, meurtre, viol, — voilà ces hommes. Il y avait parmi eux des Italiens, des Allemands, des Français, des Polonais, des Hongrois, des Belges, des Suisses, des Anglais, la plupart voleurs de profession. Ce qui les avait conduits à Rome, c'était la nécessité d'y défendre la République. Poursuivis dans tous les pays, qu'ils avaient agités, ils n'étaient en sûreté que là. Ils étaient aussi poussés par l'espérance d'un riche butin. Ceci explique le désespoir qui leur donna des forces pour lutter un moment contre l'armée française.

Les officiers de Garibaldi étaient composés des mêmes éléments que ses soldats ; entre eux et les honnêtes gens, la honte avait creusé un abîme. A Rome, ils ha-

bitaient dans les hôtelleries les plus somptueuses, où ils ne payaient jamais, quoiqu'ils y fissent des dépenses exagérées.

Il faut dire aussi qu'ils déployaient une activité féroce dans l'organisation de la défense. La ville de la paix offrait l'aspect d'un camp. Les rues et les places étaient encombrées de soldats, de femmes faisant des cartouches et préparant de la charpie, d'hommes forgeant des armes, au bruit des tambours, des fanfares militaires, et des chants républicains et érotiques.

Le général Oudinot, précédé d'une avant-garde qui devait s'arrêter à Palo, sur la route de Rome, et laissant derrière lui une forte garnison à Civita-Vecchia, sous les ordres du colonel Blanchard, s'avançait avec confiance vers la ville éternelle.

La colonne expéditionnaire n'était composée que d'un petit corps de cinq mille et quelques cents hommes. Elle se mit en route le 28, à 6 heures du matin.

La route de Civita-Vecchia à Rome présente, à 1,700 mètres de l'enceinte, deux branches dont l'une côtoyant sur la droite l'aqueduc de l'Acqua-Paolo, aboutit à la porte Saint-Pancrace. L'autre branche, vers l'enceinte qui couronne le Vatican, descend à la porte Cavallegieri, en traversant un faubourg. C'est dans celle-ci que s'engagea la colonne, tandis que les voltigeurs du 20e de ligne s'enfonçaient dans l'autre, pour protéger le flanc droit. Si l'on avait pu douter encore des dispositions hostiles des maîtres de Rome, on eût pu s'en convaincre en ne voyant aucun habitant dans ces parages, et surtout en lisant, écrit partout, comme

une ironie, l'article 5 de la constitution républicaine imposée à la France, ainsi conçu : — « La République française respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne. Elle n'entreprend aucune guerre en vue de conquête, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

Enfin, si la solitude des champs, ces muettes affiches, ce silence universel, n'avaient pas été une révélation assez éloquente des dispositions de la démocratie romaine, tout reste d'incertitude dut se dissiper promptement, quand, arrivés, le 30 avril, à 400 mètres de l'enceinte, les éclaireurs se virent assaillis par deux coups de canon à mitraille. A n'en plus douter, les Français étaient reçus en ennemis.

Le général en chef ordonne immédiatement l'attaque. Il était difficile de ne point laisser à des troupes françaises la satisfaction d'accepter un défi sorti d'une bouche à feu ; et, d'ailleurs, ne pouvait-on pas supposer qu'un grand coup frappé à l'improviste ferait tomber dès le début la résolution de ceux qui venaient de provoquer l'armée libératrice?

Malheureusement la *furia francese* ne réussit pas, cette fois. La première colonne d'attaque, croyant se précipiter vers une porte, se heurta contre les murailles, et se trouva exposée au feu des batteries de rempart qui vomissaient la mort. Elle fut obligée de battre en retraite, malgré des prodiges de valeur. Le général en chef avait intrépidement payé de sa personne.

Cette journée coûta à la division expéditionnaire quatre-vingts morts et quatre cent cinquante blessés, parmi lesquels beaucoup d'officiers.

Il faut ajouter à ces pertes deux cent cinquante prisonniers enlevés par supercherie avec le commandant Picard, du 20e de ligne. Jamais pareille perfidie ne s'était vue entre belligérants; c'était faire la guerre comme les sauvages, insouciants du mépris et s'efforçant de le mériter. Voici le fait. Le chef de bataillon Picard avait été chargé de contenir les troupes romaines inquiétant la colonne, et il s'était effectivement acquitté de ce soin périlleux, pendant tout le cours de la journée. Vers le soir, les Romains entrèrent en pourparlers avec lui. Ils lui dirent que les Français étaient enfin reçus dans Rome, et l'engagèrent à se laisser conduire auprès d'Avezzana, ministre de la guerre. Le brave officier sans défiance accepta, croyant les hostilités terminées et la paix faite, ainsi qu'on avait la bassesse de le lui dire. Dès qu'il fut entré dans la ville, sa troupe fut entourée par des forces supérieures et amenée à Rome sous le même prétexte. Là, on déclara à ces soldats qu'ils étaient *prisonniers de guerre*.

Les soldats qui avaient été pris dans ce guet-apens odieux, furent, au mépris des lois de la guerre, traités de la façon la plus cruelle et la plus lâche par les républicains. Ils furent promenés par la ville en triomphe. On ne se contenta pas de les menacer, de les outrager, contre toutes les règles qui protégent les prisonniers de guerre, ce qu'ils n'étaient même pas; quelques-uns furent assassinés. L'un fut atteint de trois coups de feu, dépouillé de ses souliers, de son shako, de sa tunique et traîné nu-pieds, à l'agonie, semant son sang sur le chemin, jusqu'à une ambulance où il expira. Un autre

fut mortellement blessé d'un coup de poignard, dans la rue du Corso, au milieu des huées et des injures de la plus vile populace. Un troisième eut les deux cuisses traversées d'un coup de fusil, comme il se traînait déjà blessé, dans les rues de Rome. Ce pauvre soldat fut laissé plus de huit heures sans pansement à l'ambulance !... Affreuse fut l'agonie de ces infortunés.

Le brave commandant Picard fut conduit à l'hôtel de la Minerve, lieu de débauche des chefs républicains, au milieu d'une ignoble multitude couronnant la trahison par l'outrage, la lâcheté par l'insulte.

— « Je proteste ! s'écriait avec énergie cet officier ; je proteste contre l'acte déloyal qui me retient en vos mains. Ce n'est pas ainsi qu'on fait la guerre ; je ne suis point votre prisonnier : tuez-moi ou rendez-moi la liberté ! »

Les lâches lui riaient au visage et se moquaient de ses paroles.

Ils insultaient surtout le tambour-major du 20e, qu'ils prenaient pour un général.

Bientôt, sur l'avis des *frères et amis* de Paris, ils changèrent de tactique vis-à-vis des prisonniers. Après les avoir maltraités, ils les accablèrent de perfides avances, les appelant leurs frères de propagande républicaine, et leur offrant de l'argent et des grades, s'ils voulaient consentir à passer dans leur camp.

Les soldats étaient en butte à toutes les séductions ; au chevet des malades s'étaient installées de prétendues *sœurs de charité*, telles que la citoyenne princesse Belgiojoso, et de prétendus prêtres, tels que Gavazzi ; les

premières, agissant par les caresses, sollicitant les prisonniers à la débauche ; les seconds, par la duplicité et la ruse. Parmi ces infortunés se trouvait un Breton fidèle, c'est-à-dire un catholique, un royaliste, ennemi des républicains et des athées. Assiégé à son lit de souffrances par une Messaline de la démocratie : — « Laissez-moi, lui disait-il, usant ses dernières forces à la repousser, laissez-moi mourir en paix. »

Avant d'expirer, il dit ces belles paroles : — « Mon père se consolera en pensant que je suis mort pour la cause du Pape. »

Les triumvirs de Rome ne pouvant corrompre les soldats français prisonniers, se décidèrent, d'après le conseil des montagnards de Paris, à les renvoyer au général Oudinot, ainsi que le colonel Leblanc et le capitaine Boissonnet, également retenus contre toutes les lois de la guerre. Ce fut une nouvelle occasion de scènes burlesques et de phrases sonores.

— « La générosité est la vertu des hommes forts ! » s'écrie Mazzini en plein conseil. Et son collègue Armellini ajoute finement : — « Elle est aussi, parfois, le sage calcul d'une habile politique. » Ce n'était pas autre chose. On avait espéré que la propagande qu'on avait faite parmi ces soldats porterait son fruit.

La crainte jouait aussi son rôle dans cette prétendue générosité des dictateurs. Le commandant de l'armée française avait réclamé par une sommation menaçante ces soldats victimes d'une atroce perfidie. Il disait dans une lettre aux triumvirs : « Je réclame le renvoi des deux cent cinquante hommes qui ont imprudemment pénétré

dans la ville. J'exige en outre qu'on mette immédiatement en liberté le lieutenant-colonel Leblanc et le capitaine Boissonnet, qui ont été arrêtés à Rome, quoique parlementaires. Si ma réclamation n'était pas accueillie, je me verrais contraint d'user de rigueur envers les prisonniers tombés hier en mon pouvoir et envers la garnison romaine de Civita-Vecchia, que j'ai dû faire désarmer. »

Les triumvirs avaient tout intérêt à faire droit à cette sommation. Les prisonniers français obtinrent leur liberté. Ils furent promenés en triomphe par la ville, et conduits jusqu'à la porte, au milieu des acclamations d'une fraternité hypocrite et des cris de : « Vive la République française ! Vive la République romaine ! Vive l'armée française ! Vivent nos frères ! » Et les Judas pressaient leurs mains et les couvraient de lâches baisers. Ces braves rentrèrent au camp, fermes et purs comme ils l'avaient quitté. Le général Oudinot renvoya, de son côté, à Rome, le bataillon bolonais de huit cents hommes qui occupait Civita-Vecchia quand il était entré dans cette place.

Imprudente générosité !

Les démocrates célébrèrent comme une grande victoire la journée du 30 avril. Cette date est restée un anniversaire aimé des républicains de l'Europe (1). Les

(1) Les maîtres actuels de Rome, sous les yeux du roi usurpateur, célèbrent encore cette défaite des Français. Ainsi en 1877, ils ont célébré cette fête sur le mont Janicule. Il s'agissait de poser un monument qui rappelât les *gloires* de la république romaine. Comme on chantait l'*Hymne du roi*, une clameur violente, indignée, éclata : *Basta ! basta ! per Dio ! questo*

journalistes démocrates français ne rougirent pas de s'en féliciter. Pourtant ce triomphe devait coûter cher à leur parti. La République romaine était bien perdue. Elle ne pouvait plus espérer aucun quartier après avoir reçu la division expéditionnaire à coups de canon. L'échec essuyé par l'armée française la mettait dans l'obligation d'emporter la ville au plus tôt.

Les nouvelles du 30 avril, arrivées à Paris le 7 mai, provoquèrent à la Constituante de violents débats, dans lesquels le parti montagnard fit assaut d'athéisme et de sottise.

La presse républicaine piétina dans l'infâmie ; on aura peine à croire, dans l'avenir, que des choses si indignes aient été écrites par des hommes contre leur pays. Et ce sont ceux-là même qui osent se dire les seuls *patriotes !* Les feuilles démagogiques entonnèrent sans réserve les louanges des républicains de Rome, des Français démocrates qui avaient tué les soldats de la France.

Quant au gouvernement français, il comprit tout de

è un insulto. (Assez, assez, par Dieu ! c'est une insulte !) Le président de la commission du monument, M. Princiani, n'en prit pas moins la parole pour rassurer à sa manière les amis du monarque en déclarant que « l'Italie, forte et respectée à l'intérieur et à l'extérieur, n'avait rien à craindre, *ni des calottes noires*, ni des *bonnets phrygiens.* »

Les *calottes noires*, on s'en moque ; mais les *bonnets phrygiens*, on les salue, on les glorifie. Ne vit-on pas longtemps papillonner autour du *roi d'Italie*, le chef garibaldien Medici qui, en 1849, retranché dans le palais *Vascella*, canardait de là les soldats français. Grâce à ses exploits d'alors, Victor-Emmanuel eut l'heureuse idée de lui donner le titre de *marquis du Vascella*, et d'en faire son aide de camp, aux applaudissements des républicains de France !

suite que l'armée ne pouvait rester sous le coup de l'humiliation qu'elle venait de subir. Le président de la République adressa au général en chef la fière lettre qui suit :

« Mon cher général,

« La nouvelle télégraphique, qui annonce la résistance imprévue que vous avez trouvée sous les murs de Rome, m'a vivement peiné. J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui venait accomplir chez eux une action bienveillante et désintéressée. Il en a été autrement, vos soldats ont été reçus en ennemis ; notre honneur militaire est engagé ; je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, et qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et sur ma reconnaissance.

« Recevez, mon cher général, l'expression de mes sentiments de haute estime,

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Cette lettre fut portée au quartier général par M. de Lesseps, dont nous aurons bientôt à parler.

Le général Oudinot n'avait pas attendu les ordres du chef de l'État pour mettre tout son corps d'armée en mouvement sur Rome. Ses troupes vinrent camper, comme la première fois, à Castel-di-Guido et prirent position à la Magliannella, sur la route de Civi-

ta-Vecchia, et à la Magliana, sur les bords du Tibre. Afin d'intercepter les communications de Rome, du côté de Florence, le colonel Blanchard fut envoyé sur la route, et il s'établit à Acqua-Traversa, avec une colonne composée du 36e de ligne et de cent chasseurs à cheval. Les jours suivants, le corps d'armée s'avançant encore ne se trouva plus qu'à 2 kilomètres de la place. Il occupait toutes les hauteurs, depuis la Casa-Maffei, sur la route de Civita-Vecchia, jusqu'à Santa-Passara sur le bas Tibre. Les soldats étaient assez disséminés sur cette ligne qui n'avait pas moins de 6,000 mètres, mais leur valeur était suffisante pour triompher des assiégés, si ceux-ci avaient eu l'audace de venir les attaquer, ce qu'ils se gardèrent bien de faire. Enfin, le général en chef avait transporté son quartier général à la villa Santucci, sur la *via Portuense*, à 3,500 mètres de la porte *Portese*.

D'autres troupes catholiques s'approchaient, dont le dévouement à la cause du Souverain Pontife n'était pas moins profond.

C'étaient les Espagnols et les Napolitains; les premiers montaient une escadre commandée par le vice-amiral Bustillos, composée des frégates le *Cortès* et la *Ville de Bilbao*, des vapeurs de guerre le *Léon* et le *Vulcain*, et du bateau la *Bidassoa*. Ces navires, arrivés devant Terracine, se rangèrent en bataille et allaient entamer le feu, lorsque le drapeau de la République fut remplacé sur les forts par le drapeau blanc, celui des parlementaires. Deux officiers se rendirent à terre pour déclarer aux habitants que les troupes espagnoles, venues pour rétablir la Papauté dans ses États, deman-

daient à débarquer, assurant les honnêtes gens de leur protection. Les habitants de Terracine s'empressèrent d'arborer le drapeau de Sa Sainteté, et les Espagnols débarquèrent. Ils commencèrent par s'emparer des forts au nom du pouvoir légitime, non comme des conquérants, et eurent occasion de rendre un signalé service à l'armée du roi de Naples, en détruisant une mine préparée contre elle sous le chemin qu'elle devait prendre près la tour Grégorienne. Cette colonne expéditionnaire fut rejointe, à quelque temps de là, par le général Cordova, commandant en chef, amenant un renfort de quatre mille hommes.

De son côté, le roi de Naples, Ferdinand II, entrait, avec les mêmes intentions, dans les États Romains, à la tête de son armée fidèle.

Les républicains se trouvaient donc cernés dans Rome ; leurs proclamations n'en furent que plus furibondes.

Un des triumvirs se livra au sujet de la journée du 30 avril, et en apprenant l'invasion des Napolitains, à un misérable jeu de mots qui eut un immense succès à Rome, dans les tavernes et dans les barricades.— « Nous avons plumé et mangé le *coq*, dit-il ; nous rôtirons et mangerons le *macaroni*. »

Apprenant que les hostilités allaient recommencer, les diplomates français, qui n'avaient pas quitté Rome, décidèrent qu'il était urgent de prévenir le général en chef de l'état des esprits et de l'informer des formidables préparatifs de défense qui avaient eu lieu, ainsi que des renforts qu'avaient reçus les assiégeants. Cette mission

périlleuse et délicate fut confiée à M. Mangin, qui la remplit avec une rare intrépidité.

Mazzini, après avoir consulté ses collègues, consentit à lui délivrer un laisser-passer. Mais soit qu'en même temps le Génois ait donné secrètement l'ordre qu'on l'assassinât, soit que la responsabilité de ces violences doive retomber sur la garde civique, toujours est-il que des soldats de cette garde, qui se trouvaient sur les remparts au moment où le courageux jeune homme allait les franchir, tirèrent sur lui plusieurs coups de fusil, quoiqu'il eût arboré, au bout de sa canne, un mouchoir blanc, signe de paix que les armées civilisées se font un devoir de respecter. Néanmoins, M. Mangin voulait continuer; le cocher s'y opposa, en lui disant : « Rentrons en ville, Monsieur ; il est possible que votre métier soit de vous faire tuer; le mien est de vivre pour ma femme et pour mes enfants. » Le capitaine d'état-major que l'on avait donné pour compagnon à M. Mangin, afin de le protéger contre les brigands socialistes, appuya le cocher : « Vous le voyez, Monsieur, dit-il, nous nous ferions tuer ici sans profit ni gloire ; rentrons dans Rome. »

Il était environ sept heures du soir, la nuit arrivait.

« Eh bien ! soit, fit M. Mangin ; nous recommencerons demain ? »

Il tint parole. Le lendemain, ils reviennent par la porte Angelica, mais au moment où ils atteignent la Malagrotta, ils se trouvent tout à coup assaillis par un détachement de la bande de Garibaldi. Les fusils s'abaissent sur la poitrine de M. Mangin ; et l'un des assassins les

plus farouches de ce temps, qui se fait appeler le colonel Masina, le menace de le faire fusiller. C'est en vain qu'il montre le laisser-passer de Mazzini. Ce que veulent ces génies du mal, ces parodistes de 93, qui se sont levés pour une nouvelle Jacquerie, c'est son habit, c'est son portefeuille, c'est sa montre, c'est son argent. Garibaldi survint sur ces entrefaites ; il était mieux disposé que d'ordinaire, il voulut bien lui épargner le dernier supplice, et ne pas le dépouiller, mais il lui enjoignit de rentrer dans Rome.

M. Mangin ne se décourage pas. Il va trouver encore une fois les triumvirs, raconte ce qui s'est passé, insiste pour avoir un nouveau sauf-conduit, et, après l'avoir obtenu, se remet en route pour la troisième fois. Il accomplit ainsi, à force de persévérance, la mission d'humanité qu'il s'est imposée. Il trouve le général en chef prêt à céder sur toute proposition conforme à la dignité de la France et aux intérêts de la souveraineté pontificale, mais en même temps décidé à hâter les opérations du siége, parce que les retards étaient compromettants pour la sécurité de l'armée, et pour la cause qu'il s'agissait de défendre.

En effet, les démagogues avaient intérêt, eux, à traîner en longueur les opérations. Les délais leur donnaient le temps de s'organiser et de se fortifier. Ils savaient bien que, grâce à l'énergie et aux dispositions prises par le commandant en chef de l'armée française, la résistance serait de courte durée, si l'attaque était conduite vigoureusement, et elle allait commencer, sans la fatale intervention de l'homme que nous avons déjà nommé,

M. Ferdinand de Lesseps, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du gouvernement français.

La mission confiée à M. de Lesseps eut pour cause immédiate les débats que suscita au sein de l'Assemblée constituante, à Paris, la nouvelle des événements arrivés le 30 avril sous les murs de Rome.

Dans la séance du 7 mai, les députés de la *Montagne* interpellèrent le gouvernement sur la marche du général Oudinot contre la ville de Rome. L'armée expéditionnaire, disaient-ils, avait pour mission de sauvegarder la liberté italienne, compromise par les succès des armées de l'Autriche. Elle avait ordre de prendre position à Civita-Vecchia, et ne devait aller à Rome que pour repousser l'agression autrichienne, ou pour répondre à l'appel des Romains eux-mêmes, et voilà qu'on attaque ceux-ci avec violence. Malgré la fermeté des répliques de MM. Odilon-Barrot, président du conseil, et Drouin de Lhuys, ministre des affaires étrangères, l'Assemblée adopte par 328 voix contre 241, l'ordre du jour suivant :

« *L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné.* »

Le ministère accepta cette décision de l'Assemblée; et pour prouver qu'il en tenait compte, il résolut d'envoyer immédiatement au quartier-général français et à Rome un agent diplomatique. Dès le 9 mai, le ministre des affaires étrangères annonça en séance le départ de M. de Lesseps.

M. le vicomte Ferdinand de Lesseps, né à Versailles en 1805, était entré de bonne heure dans la carrière diplomatique. D'abord consul à Barcelone, en 1842, il avait donné des preuves de prudence, de fermeté et de capacité. En 1848, il fut chargé de représenter la République française à Madrid, et alla, en 1849, occuper la légation de Berne. C'est de là que l'appela le gouvernement pour lui donner une mission à Rome.

Le ministre des affaires étrangères lui donna des instructions écrites dont voici les parties saillantes :

«... Le but que nous nous proposons, c'est tout à la fois de soustraire les États de l'Église à l'anarchie qui les désole, et d'empêcher que le rétablissement d'un pouvoir régulier n'y soit attristé et même compromis dans l'avenir par une aveugle réaction. Tout ce qui, en prévenant le développement de l'intervention exercée par d'autres puissances, animées de sentiments moins modérés, laissera plus de place à notre influence particulière et directe, aura pour effet naturel de rendre plus facile à atteindre le but que je viens de vous indiquer. Vous devrez donc mettre tous vos soins à amener le plus promptement possible un tel résultat, mais dans les efforts que vous ferez à cet effet, vous aurez à fuir deux écueils que je dois vous signaler. Il faut vous abstenir de tout ce qui pourrait donner lieu aux hommes investis en ce moment, dans les États romains, de l'exercice du pouvoir, de croire ou de faire croire que nous les considérons comme un gouvernement régulier, ce qui leur prêterait une force morale dont ils ont été dépourvus jusqu'à présent. Il faut, dans *les arrangements*

partiels que vous pourrez avoir à CONCLURE *avec eux*, éviter toute parole, toute stipulation propre à éveiller les susceptibilités du Saint-Siége et de la conférence de Gaëte, trop portés à croire que nous sommes disposés à faire bon marché de l'autorité et des intérêts de la cour de Rome. Sur le terrain où vous allez vous trouver placé, avec les hommes à qui vous aurez à faire, la forme n'est guère moins importante que le fond.... *Votre jugement droit et éclairé vous inspirera suivant les circonstances*. Vous devez, d'ailleurs, vous concerter avec MM. d'Harcourt et de Rayneval sur tout ce qui aura quelque gravité, *sur tout ce qui n'exigera pas une solution absolument immédiate*. Je n'ai pas besoin de vous recommander d'entretenir avec M. le général Oudinot des rapports intimes et confiants, absolument nécessaires au succès de l'entreprise à laquelle vous êtes appelés à concourir ensemble.

Signé : E. Drouin de Lhuys. »

Le prince président voulut voir le nouvel ambassadeur avant son départ, et le manda à l'Élysée. « Monsieur le Président, dit M. de Lesseps (1), me dit que, depuis le matin, il avait beaucoup réfléchi à l'objet de ma mission, qu'un point surtout, dont il craignait de ne pas m'avoir entretenu, le préoccupait extrêmement, c'était l'attitude de nos troupes en présence d'une intervention armée des Autrichiens et des Napolitains, dont nous devions, *à tout prix*, éviter de laisser l'action se confondre avec la nôtre. Il me remit une lettre particulière pour le général Oudinot,

(1) *Ma Mission à Rome, en mai* 1849, par M. de Lesseps.

et prit connaissance de mes instructions, qu'il trouva peu explicites. »

Évidemment le prince Louis-Napoléon voulait à toute force séparer sa politique de celle de l'Autriche et de Naples. Il paraissait s'entendre avec les puissances catholiques dans les conseils de Gaëte, et il les écartait sur le terrain de l'action. Il en usait de même à l'égard de l'autorité pontificale elle-même. Ainsi, un commissaire étant venu, au nom du Pape, à Civita-Vecchia, le général Oudinot, interprète des intentions de son gouvernement, s'empressa de le renvoyer à Gaëte. Le général reçut à ce sujet de M. Drouin de Lhuys, ministre des affaires étrangères, des félicitations toutes particulières.

M. de Lesseps fut chargé également d'une lettre ministérielle, signée de M. Drouin de Lhuys, pour MM. de Rayneval et d'Harcourt. Cette lettre, embarrassée comme toute pièce diplomatique portant sur des matières délicates, est visiblement empreinte d'une défiance bien caractérisée contre le gouvernement du Saint-Père. On en jugera par le passage suivant qui en résume l'esprit général :

« ..... Lorsque nous demandons (aux conseillers du Pape) qu'on nous indique la voie dans laquelle on se propose de marcher après le rétablissement de l'autorité du Saint-Siége, comment comprendre qu'on persiste à se renfermer dans un silence absolu, à moins qu'on n'ait la pensée secrète de revenir purement et simplement à tous les abus de l'ancien régime ?

« On parle de certaines tendances réactionnaires dans les populations, qu'il faut ménager et dont nous ne

tiendrions pas assez de compte : si ces tendances avaient toute la force qu'on leur suppose, ne serait-il pas à propos de prendre dès à présent une attitude qui mît plus tard le Saint-Père en mesure de leur résister ? Croit-on d'ailleurs qu'il soit indifférent de rassurer cette portion nombreuse de la population romaine dont la modération, tout en détestant le régime de l'anarchie, redoute presque également le retour de celui qui a marqué d'un si triste caractère le règne de Grégoire XVI, de ce régime qui, à la mort de ce pontife, avait rendu un changement de système absolument inévitable, et qui, en provoquant une réaction violente, a bien autrement contribué aux malheurs de ces derniers temps que n'a pu le faire la précipitation de quelques réformes accomplies, peut-être avec trop peu de réflexion ? Les hommes dont je parle et qui, si nous ne nous trompons, composent la presque totalité des classes aisées et éclairées, se rallieraient volontiers aujourd'hui à toute combinaison qui leur offrirait des garanties d'ordre, de sécurité, de bonne administration ; mais peuvent-ils ne pas concevoir de graves inquiétudes, lorsqu'ils voient qu'on garde un silence absolu sur l'avenir, et ne sont-ils pas fondés à craindre que l'on ne pense à annuler toutes les concessions dues à la générosité de Pie IX, y compris la sécularisation des fonctions publiques, base première et essentielle sans laquelle toute réforme tentée dans les États de l'Église ne peut être qu'illusoire ?... »

Sous le coup des mêmes préoccupations, le ministre des affaires étrangères expédia au général Oudinot la

dépêche télégraphique suivante destinée à devancer M. de Lesseps dans le cas où son arrivée en Italie eût été retardée :

Paris, 10 mai, dix heures du matin.

« Faites dire aux Romains que nous ne voulons pas « nous joindre aux Napolitains contre eux. Poursuivez « les négociations dans le sens de vos déclarations. « On vous envoie des renforts, attendez-les. Tâchez « d'entrer à Rome, d'accord avec les habitants, ou, si « vous êtes contraint d'attaquer, que ce soit avec les « chances de succès les plus positives. »

M. de Lesseps arrive au quartier géréral de Castel-Guido, le 15 mai, à une heure du matin. Il est introduit immédiatement chez le général en chef. Il lui donne lecture, d'après le *Moniteur*, du compte rendu de la séance de l'Assemblée nationale du 7, et lui communique ses instructions. Le général promet à l'envoyé du gouvernement son concours pour l'accomplissement de sa mission. Cette mission étant appelée à modifier les opérations déjà commencées, il s'empresse d'expédier, dans plusieurs directions, des ordonnances, afin que les mouvements offensifs qui pouvaient gêner les négociations ne soient pas exécutés. M. de Lesseps part aussitôt pour Rome, accompagné de M. de La Tour-d'Auvergne, secrétaire de légation.

L'entrée du plénipotentiaire français dans cette ville qui avait repoussé nos soldats quelques jours auparavant, était faite pour frapper une imagination moins impressionnable que la sienne. En dehors comme dans l'inté-

rieur de Rome, les chemins étaient coupés par des fossés, obstrués de barricades. A chaque instant des bandes armées arrêtaient la voiture et menaçaient de faire feu si elle persistait à vouloir avancer. Il fallait descendre, produire ses pièces, raisonner avec des forcenés et se protéger contre les coups de fusil en arborant dans les mains du cocher le drapeau blanc parlementaire.

Dès son arrivée à Rome, il conclut verbalement avec les républicains une suspension d'hostilités devant durer quinze jours, et revient au camp pour en donner la nouvelle au général en chef. Celui-ci, blâmant une convention qui avait pour résultat de paralyser trop longtemps son armée, se hâte de concerter avec M. de Lesseps un projet de traité à proposer au gouvernement romain. Ce traité, daté du 18 mai, était ainsi conçu :

« Art. 1er. Aucune entrave ne sera plus apportée par l'armée française à la liberté des communications de Rome avec le reste des États-Romains.

« Art. 2. Rome accueillera l'armée française comme une armée de frères.

« Art. 3. Le pouvoir exécutif actuel cessera ses fonctions. Il sera remplacé par un gouvernement provisoire composé de citoyens romains et désigné par l'Assemblée constituante romaine, jusqu'au moment où les populations, appelées à faire connaître leurs vœux, se seront prononcées sur la forme du gouvernement qui devra les régir et sur les garanties à consacrer en faveur du catholicisme et de la Papauté. »

Ce projet, déjà plein de périls pour l'honneur de la

France, était aussi trop menaçant contre les usurpateurs du pouvoir souverain à Rome, pour être accueilli par eux. M. de Lesseps ne défendit même pas ce traité, qui n'accordait pas assez aux républicains de Rome dont il ébranlait le pouvoir. Aussi, abandonnant ce premier projet, il s'aboucha avec trois commissaires, nommés par la Chambre romaine pour se mettre en rapport avec l'envoyé du gouvernement français.

Mazzini, parlant en maître, avait invité M. de Lesseps à se rendre de sa personne au triumvirat, pour traiter avec les chefs du gouvernement. Le plénipotentiaire français, débutant par un acte de fierté qui promettait mieux, répondit noblement : « J'entre dans mon caractère officiel de ministre plénipotentiaire de la République française, appuyé de son drapeau, qui flotte au balcon de mon hôtel. Je reste ici en permanence, disposé à recevoir, revêtu de mon uniforme, tous ceux qui se présenteront officiellement de la part de l'Assemblée ou du triumvirat... Il est convenable qu'un piquet d'honneur, selon l'usage, soit placé à ma porte, avec des ordonnances à cheval, pour l'échange de nos plis respectifs. »

Les délégués que nomma l'Assemblée romaine, pour conférer avec M. de Lesseps, étaient Sturbinetti, Audinot et Agostini. Ces mandataires ne pouvaient rien accepter, rien refuser, rien proposer. Leur mandat se bornait simplement à prendre note des ouvertures qui leur seraient faites, et à venir en référer à l'Assemblée. Ainsi, en face d'un négociateur chargé des pleins pouvoirs du gouvernement français, la République romaine ne mettait que des commis aux écritures. Au lieu de

traiter directement avec l'autorité, M. de Lesseps était condamné à perdre ses paroles dans un porte-voix dont Mazzini tenait l'autre bout, et qui ne transmettait la réponse qu'après des délais toujours calculés. Le rusé dictateur avait ainsi trouvé moyen d'exploiter, en faveur de sa république, la légitime susceptibilité du plénipotentiaire français.

Ce dernier, dès la première conférence avec les commissaires des triumvirs, laissant au carton les propositions concertées avec le général Oudinot, chercha à s'entendre avec eux sur d'autres bases. De ces délibérations sortirent différents projets de traité qui, accordant trop peu aux républicains de Rome, ou trop peu à l'armée française, furent rejetés, soit à Rome, soit au camp français.

Les usurpateurs mazziniens, moins naïfs que M. de Lesseps, savaient bien que leurs exigences outrageantes pour l'honneur français n'avaient aucune chance de succès auprès du général en chef ; mais outre qu'ils temporisaient dans l'espoir d'une révolution radicale attendue à Paris, ils pouvaient, à la faveur de la trêve consentie par M. de Lesseps, terminer leurs travaux de défense, et recevoir de nombreux renforts accourus des différents points de l'Italie. C'est en effet pendant ce temps que Rome ouvrit successivement ses portes à 450 lombards (1), à 2,000 hommes et à une compagnie

(1) Ces Lombards s'étaient arrêtés à l'entrée du port de Civita-Vecchia, lorsque l'armée française arriva sous les murs de cette ville. Le général Oudinot, ne voulant pas les faire prisonniers, ni les renvoyer sur un point de la côte à la merci de l'Autriche ou du Piémont, consentit à les laisser partir pour Porto-d'Anzio,

de volontaires de Pérouse, ayant à leur tête le colonel Roselli ; à la division de Mezzacapa, réfugié napolitain, composée de gardes civiques bolonais, de suisses, d'allemands, de polonais, comprenant 4,500 fantassins, deux escadrons de cavalerie et douze pièces de canon.

Avezzana, commandant de l'armée républicaine, ayant donné sa démission, pour rester ministre de la guerre et de la marine, les triumvirs nommèrent général en chef le colonel Pierre Roselli, qui arrivait de Pérouse (14 mai).

M. de Lesseps, comme s'il eût été de connivence avec les républicains de Rome, ne négligeait aucun moyen de leur venir en aide.

Dans sa sollicitude pour eux, il pria instamment le général Oudinot d'envoyer un caisson d'ambulance à l'armée romaine, dont le service de santé péchait par une mauvaise organisation. Le général se rendit à ses instances, après s'être assuré, toutefois, que les besoins de son armée n'auraient point à souffrir de cet acte d'humanité. Ce présent fut récompensé d'une façon toute républicaine. Cinq jours après (25 mai), une députation romaine arrive au camp du général, avec une provision de cinquante mille cigares et cent livres de tabac. Ces objets, chers aux soldats, étaient enveloppés de proclamations incendiaires et d'appels à la révolte. Mais les Français ne firent que s'en moquer, et allumèrent leurs pipes

sous l'engagement écrit qu'aucun d'eux ne mettrait le pied dans Rome, avant le 4 mai. Malgré cette promesse, trop loyalement acceptée, la légion lombarde faisait, dès le 29 avril au matin, son entrée triomphale dans la ville éternelle.

avec ces chiffons. « *Nous avons été des niais*, dit après coup Mazzini à ses amis , *nous aurions dû empoisonner le tabac et les cigares* !

On a vu que la pensée fixe du gouvernement français était de séparer son action de celle des autres puissances catholiques, et de paralyser complétement les efforts de celles-ci. Le négociateur français, poussant cette pensée jusqu'à une sorte de trahison, s'était empressé, dès son arrivée à Rome, contrairement à tous les usages diplomatiques, de faire afficher, sur tous les murs de Rome, la dépêche diplomatique adressée de Paris au général Oudinot, dans laquelle il était engagé à faire savoir aux Romains que l'armée française ne se joignait pas contre eux aux Napolitains.

Or, M. de Lesseps eut soin de laisser l'armée napolitaine en dehors de l'armistice conclu avec la République romaine. C'était un rôle de Jules Favre anticipé. L'honneur lui faisait un devoir de prévenir, avant toute chose, le roi des Deux-Siciles de la liberté d'action que l'armistice laissait aux troupes de la République romaine. Mais il n'en eut souci, exposant ainsi l'armée de Naples à une attaque inopinée des Garibaldiens, qui ne manquèrent pas l'occasion.

Le roi Ferdinand, que la politique équivoque de la France inquiétait, appréhendant d'une part l'action combinée de la France et de Rome, et d'autre part, rappelé à Gaëte par des lettres pressantes du Souverain Pontife, se disposait à rentrer dans ses États. Le 17 mai, l'armée napolitaine reçut donc l'ordre de quitter les positions qu'elle occupait à Albano, et prit la route de Velletri.

Elle arrivait dans cette ville, lorsqu'elle apprit par ses éclaireurs qu'un corps de 12,000 Romains arrivait à Palestrine, et continuait à marche forcée son mouvement sur Velletri. La cavalerie, les équipages et presque toute l'armée sortirent de la ville et bivouaquèrent à la *Porte de Naples*. Le 19 au matin, on aperçut des hauteurs un gros de cavalerie se dirigeant par la route de Valmontone sur Velletri. C'était l'avant-garde des bandes de Garibaldi. Peu après, les troupes romaines commandées par le général Roselli se développaient à travers les arbres de ces fertiles campagnes. Le roi prit aussitôt ses mesures pour repousser l'agression, de manière à n'être pas coupé dans son mouvement de retraite. Par son ordre, le maréchal de camp Casella, qui se trouvait à l'avant-garde, détacha un escadron de dragons pour aller reconnaître l'ennemi. L'armée royale, ayant pris ses positions, engagea le combat contre les troupes romaines qui l'acceptèrent. Bientôt le canon gronda sur toute la ligne. Les bandes garibaldiennes, foudroyées dans les vignes qu'elles occupent, soutiennent bravement les décharges qui les déciment. Ferdinand II est partout, animant par sa présence ses troupes fidèles. Les princes, ses frères, paient aussi vaillemment de leurs personnes.

Ce combat, acharné de part et d'autre, durait depuis huit heures; le feu des Romains commençait à s'éteindre, leurs cris de: Vive la république ! couverts par ceux de : Vive le roi ! allaient s'affaiblissant, lorsque, vers le soir, une nouvelle colonne composée de quatre mille hommes arriva au secours de Garibaldi ; elle fut

accueillie et repoussée par la mitraille des pièces qui battaient la route de Gensano.

L'honneur de cette journée, revendiquée par les deux armées, appartient tout entier à celle du roi de Naples, qui put continuer sa marche sans être davantage inquiété. Le triumvirat romain se vengea de cet échec en confisquant les biens que le roi des Deux-Siciles possédait à Rome et dans les provinces.

Pendant que ces évènements s'accomplissaient sur la frontière du royaume de Naples, il arrivait de France des renforts qui portèrent successivement le *corps expéditionnaire* à 20,000 hommes, puis 25,000 et enfin 30,000. L'armée qui défendait la place dépassait ce dernier chiffre. Les hostilités demeuraient toujours suspendues. La situation que cet état de choses créait à l'armée française ne pouvait durer sans péril pour elle. Le général en chef, décidé à user envers le ministre plénipotentiaire de tous les égards possibles, lui écrivait chaque jour des lettres pressantes, où la politesse de la forme ne voilait pas complétement l'impatience légitime et le blâme contenu dans sa pensée.

M. de Lesseps recueillait les fruits de son étrange politique. En désaccord avec les chefs de l'armée française, il n'était pas plus heureux auprès de ceux de la République romaine. Sa vie même était en danger. Les poignards de la démocratie, cet *ultima ratio* des républicains, menaçaient sa poitrine. Entre autres, deux femmes avaient juré sa mort. C'est le propre des politiques mixtes, des éclectiques, de se faire des ennemis de tous côtés. On ne lui tenait aucun compte de ses complai-

sances envers la révolution. On s'était servi de lui tant qu'il avait été utile; on se promettait de l'immoler dès qu'il était devenu un obstacle. Il entrevoyait lui-même l'ombre de Mazzini derrière les complots homicides. Il osa signaler aux Romains cet ennemi de la tranquillité publique; mais en le signalant, il se mit hors de la portée de ses coups, et regagna la villa Santucci (24 mai). Il crut pourvoir à la sûreté des Français restés à Rome, en disant à l'Assemblée constituante dans une note : *Malheur ! malheur à la ville éternelle, si l'on touche un seul cheveu d'un Français ou de tout autre étranger !*

Cette apostrophe produisit à Rome un effet contraire à celui que l'envoyé extraordinaire de la France espérait. Elle inspira un sentiment de pitié. Ce jour-là, les perruquiers refusèrent leur ministère aux Français qui se présentèrent chez eux; ils craignaient, disaient-ils, d'attirer le malheur sur la ville éternelle én s'exposant au danger de faire tomber un cheveu d'une tête française.

Mais cette plaisanterie s'effaça devant la monstruosité : en effet, plusieurs affiches écrites à la main et placardées sur les murs de la ville, portaient cette inscription : « Ce n'est pas un cheveu que l'on devrait *faire tomber, c'est la tête entière.*

C'est ainsi que le message du malheureux diplomate, loin d'intimider les sicaires, ne fit que provoquer le mépris général et égayer la verve des Figaros de Rome.

Le général Oudinot contribuait, sans le vouloir, à enhardir cette insolence des démagogues, non-seulement par son inaction forcée, mais encore par celle qu'il imposait aux Autrichiens.

Comme l'armée autrichienne, après s'être emparée de Bologne, s'apprêtait à continuer sa marche victorieuse, le général, jugeant ce mouvement contraire à la dignité de la France, s'était empressé d'adresser au commandant de cette armée l'injonction suivante : *Suspendez votre marche : l'honneur de nos armes l'exige.*

M. de Lesseps n'ignorait pas l'ordre de suspendre sa marche adressé par le général Oudinot au commandant des troupes autrichiennes. Il n'en continua pas moins de s'appuyer sur la prétendue menace de l'Autriche, pour hâter dans un sens favorable à la République romaine la solution de la question diplomatique.

Vers le même temps, M. de Rayneval, ambassadeur et représentant de la France aux conférences de Gaëte, arrive du camp français. Il se rend auprès de M. de Lesseps. Ce dernier, en vertu de ses instructions, nous l'avons vu, devait concerter ses démarches avec les plénipotentiaires français de Gaëte. L'arrivée de M. de Rayneval était très-opportune, dans de pareilles conjonctures. Instruit de l'état des négociations, et des conditions faites par M. de Lesseps à la République romaine, il ne put maîtriser son chagrin, et il burina sa désapprobation dans une note qu'il eut soin, en quittant M. de Lesseps, de laisser entre les mains de ce diplomate. On y lit, entre autres choses :

« Je proteste de toute la force de mes convictions contre ces conditions. Non-seulement elles entraînent la reconnaissance d'un gouvernement que la République française a formellement déclaré ne pas vouloir reconnaître, mais encore elles nous font faire avec lui une

alliance offensive et défensive : première et grave infraction aux directions de notre gouvernement, telles que je les connais.

« Par le fait, nous jetons le gant, non-seulement aux trois puissances qui ont déclaré la guerre au gouvernement de Rome et qu'appuie l'Europe entière, mais à un pouvoir supérieur aux autres, appelé à jouer un rôle important dans nos destinées intérieures, la Papauté : seconde et grave infraction aux règles posées par le gouvernement de la République, qui n'a pas déclaré la guerre à l'Autriche, et qui veut uniquement se mettre en demeure de faire peser du poids qui convient l'influence française dans le règlement ultérieur des affaires de Rome.

« En vous unissant aux ennemis du Pape, vous le rejetterez forcément et plus que jamais sous l'influence exclusive de l'Autriche. Tel n'est certes pas le résultat à obtenir.

« Est-il bien dans le vœu de la France de tendre la main à un gouvernement qui a commencé par l'assassinat..... et qui ne voit de salut que dans nos bouleversements intérieurs?....

« Vous paralysez l'armée, oubliant la maxime : *si vis pacem, para bellum*. Vous exposez l'armée à la démoralisation, aux maladies. L'armée qui veut prouver ce qu'elle sait faire, qui veut jeter une gloire de plus sur le nom français, l'armée est condamnée à capituler.....

« Pendant que notre armée reste inactive sous les murs de Rome, les Autrichiens avancent, et le Pape pourrait bien aller rétablir à Bologne, sous leur égide, le siége de son autorité..... » (*Note de M. de Rayneval à*

M. de Lesseps. Quartier général sous Rome, 27 mai.)

Quelque opiniâtre que fût l'attachement de M. de Lesseps à ses idées personnelles, les observations du plénipotentiaire de Gaëte ne laissèrent pas que de faire sur lui une sérieuse impression. Il n'en continua pas moins ses négociations avec un zèle digne d'une meilleure cause. Après divers essais compromettants pour l'honneur de la France, et qui excitèrent la juste indignation du commandant en chef de l'armée française, il reprit, sans se décourager, le chemin de Rome, pour essayer une dernière tentative d'arrangement. C'était le 31 mai.

Dans ce dernier effort, il arrêta, avec les triumvirs, de nouvelles propositions, dites par lui et par eux de conciliation. Le traité suivant, conclu entre lui et le triumvirat, fut adopté par l'Assemblée constituante, en comité secret, à l'unanimité moins trois voix :

« Art. 1er. L'appui de la France est assuré aux populations des États Romains ; elles considèrent l'armée française comme une armée *qui vient concourir à la défense de leur territoire.*

« Art. 2. D'accord avec le gouvernement romain, et sans s'immiscer en rien dans l'administration du pays, *l'armée française prendra les cantonnements* EXTÉRIEURS *convenables,* tant pour la défense du pays que pour la salubrité de ses troupes ; les communications seront libres.

« Art. 3. La République française garantit contre toute invasion étrangère les territoires occupés par ses troupes.

« Art. 4. Il est entendu que le présent arrangement

devra être soumis à la ratification de la République française.

« Art. 5. En aucun cas, les effets du présent arrangement ne pourront cesser que quinze jours après la communication officielle de la non ratification.

« Fait à Rome et au quartier-général de l'armée française, en triple expédition, le 31 mai 1849, à huit heures du soir.

« *Signé* : C. ARMELLINI, A. SAFFI, G. MAZZINI.

« Le ministre plénipotentiaire de la République française,

« *Signé* : FERDINAND DE LESSEPS. »

Au nom de la France, M. de Lesseps venait de signer une troisième fois ce déshonneur.

Emportant avec lui trois copies de cette convention faite au profit de la démagogie, il revint au quartier-général.

Il était tard : le silence de la nuit régnait au camp, le duc de Reggio venait de se jeter tout habillé sur son lit, quand on lui annonça le retour du ministre plénipotentiaire. « Enfin, nous avons terminé, » dit celui-ci, en entrant dans la chambre du général, et, sans autre préambule, il commença la lecture de son traité ; mais lorsqu'il eut abordé l'article 2, qui traite des cantonnements EXTÉRIEURS appliqués à l'armée française, le général, ne pouvant contenir l'explosion de sa juste indignation, se précipita hors de son lit, et, debout, les bras croisés sur sa poitrine, l'œil en feu, en face du diplomate, il s'écria : « Vous êtes Français, monsieur ! Que dis-je ! vous représentez la France, et vous avez subi de pareilles condi-

tions ? Et vous osez les apporter dans notre camp ? Ma main se dessèchera plutôt que de signer de pareilles infâmies. C'est assez, Monsieur, je n'en entendrai pas davantage ; vous pouvez vous retirer. » C'était sec, mais juste et mérité.

M. de Lesseps ne fut pourtant pas déconcerté par cette noble indignation du soldat, et ne continua pas moins de se ranger du côté des démagogues. Revenu à Rome, il engagea les triumvirs à tenir bon ; il leur annonça qu'il allait partir pour Paris, à l'effet d'obtenir la ratification de la convention qu'il avait signée, et qu'il maintenait *quand même.* Le général Oudinot lui avait donné un soufflet sur une joue, il allait tendre l'autre au gouvernement français.

De son côté, le chef de l'armée se disposait à envoyer à Paris un officier général, afin de notifier à la France et à son gouvernement la vérité tout entière. Le général Regnault de Saint-Jean-d'Angely venait de partir pour Civita-Vicchia, lorsqu'une estafette arrivée à franc étrier de cette ville remit au général Oudinot une dépêche télégraphique transmise de Paris, le 28 mai, à sept heures du soir. Elle était conçue en ces termes :

« *Le ministre des affaires étrangères au général Oudinot* :

« Tout retard serait désormais funeste à l'approche de la saison des fièvres. La voie des négociations est épuisée. La mission de M. de Lesseps est terminée. Nous confirmons notre dépêche précédente relative au général Vaillant.

« Concentrez vos troupes. Entrez dans Rome aussitôt que l'attaque vous présentera la presque certitude du succès.

« Si vous manquez de moyens d'attaque, faites-le-moi savoir immédiatement. »

Comme on le voit, on jugeait, à Paris, la situation infiniment mieux que M. de Lesseps, qui se trouvait cependant sur les lieux mêmes. La question était nettement tranchée ; la source de désaccord n'existait plus, M. de Lesseps était condamné et rappelé.

En effet, une lettre ministérielle, datée du 25 mai, et qui blâmait formellement la conduite de M. de Lesseps, arriva peu après son départ de Rome, et ne put lui être remise qu'à Paris.

Trois semaines avaient été perdues par l'étrange aveuglement de ce diplomate. La conduite de M. de Lesseps fut déférée au conseil d'État par un décret du 9 juin. La haute cour de justice administrative termina au mois d'août suivant l'examen des actes de ce ministre plénipotentiaire par une déclaration constatant deux faits principaux, savoir : 1° l'opposition absolue entre les instructions de M. de Lesseps et l'application qu'il en avait faite ; 2° la signature d'une convention dont les stipulations étaient contraires aux intérêts de la France et à sa dignité.

A la suite de ce rapport, M. de Lesseps fut mis en disponibilité.

Cet épisode dans la longue carrière du diplomate est un triste exemple des défaillances humaines, si communes aujourd'hui, grâce à ce luxe de médiocrités que le Pouvoir attèle à son char.

La conduite subséquente de M. de Lesseps laisse heureusement supposer qu'il s'est avoué à lui-même ses torts. On le voit s'incliner en silence devant l'arrêt du conseil d'État. Il se recueille, il médite, et bientôt, saluant d'un dernier adieu le champ de la diplomatie, où il avait récolté précédemment quelques lauriers, mais qui venait de porter pour lui ce fruit amer, il tourna ses pas vers l'Orient ; il planta sa tente au point de jonction des continents de l'ancien monde ; et là, dans une entreprise autrement mémorable que celle de livrer les traditions de la nation très-chrétienne à la bête démagogique, il cueillit une palme qui, arrosée par les eaux confondues de deux mers, conservera pour lui une fraîcheur inaltérable. Les ombres de son passé se perdent dans la gloire du percement de l'isthme de Suez.

CHAPITRE III.

SIÈGE ET PRISE DE ROME PAR L'ARMÉE FRANÇAISE.

Positions de l'armée française devant Rome. — Forces respectives des deux partis.—Plan d'attaque du général en chef.— L'ennemi délogé de la rive droite du Tibre.— Traits de bravoure des soldats français,—Coopération offerte par les puissances catholiques. — Refus motivé du général Oudinot. — Sortie de Garibaldi.—Destruction de la fonderie de Porto-d'Anzio.—Le Lyonnais Cadi.— Sortie dite des *Mascarades*.— Journée du 13 juin à Paris.— Déception de la démagogie romaine. — Mission diplomatique de M. de Corcelles. — Bombardement de la place. — Protestations de divers consuls.— Dernier assaut.— Opiniâtreté de Mazzini pour la résistance.—La république romaine décrète la cessation de la lutte. — Députation au camp français. — Propositions repoussées.— L'armée française entre dans Rome. Reddition du fort Saint-Ange.—Proclamation du général Oudinot. — Fuite des chefs de la démagogie. — Garibaldi ravage la campagne romaine.—Triste état de Rome,—Mission du colonel Niel à Gaëte. — Il remet les clefs de Rome au Saint-Père. — Dévouements.— Theresiano.— Le prince Odescalchi. — Formation d'une nouvelle municipalité romaine. — Les débris de la démagogie à Rome. — *Te Deum* à Saint-Pierre. — Grande fête dans toute la ville.—Rétablissement des armes pontificales.

Le général Oudinot, complétement libre de ses mouvements par le rappel de M. de Lesseps, s'empressa de faire connaître à son armée les résolutions du gouvernement français et le désaveu infligé à celui qui enchaînait son ardeur depuis son arrivée en

Italie, et compromettait son honneur et son existence. Cette communication excita l'enthousiasme des troupes.

Il ne perdit pas une minute pour signifier aux tyrans de Rome une rupture définitive et sans appel.

Roselli répondit au général Oudinot en lui demandant encore une trêve de quinze jours, pour s'opposer à la marche des troupes autrichiennes vers la ville éternelle. C'était un prétexte pour gagner du temps. Le commandant de l'armée française dut refuser. Il rassura l'ennemi sur les dispositions des Autrichiens, ses alliés, qui étaient convenus de ne pas dépasser les lignes qu'ils occupaient. Il fit ensuite prévenir les Français qui se trouvaient à Rome, qu'ils trouveraient un asile sûr au monastère de Saint-Paul; mais, au mépris des habitudes des nations non barbares, les républicains de Rome refusèrent aux français inoffensifs la liberté de quitter la ville. Jamais, avant ces brigands qui ne faisaient pas la guerre comme tout le monde, pareil procédé ne s'était vu en Europe en pareille circonstance.

Dès le lendemain, 3 juin, ordre fut donné aux légions françaises de s'ébranler pour enlever aux soldats de la révolte les positions qu'ils occupaient encore sur la rive droite du Tibre.

Rome est à cheval sur ce fleuve, qui la sépare en deux parties inégales du nord au sud. La partie orientale, la plus considérable, est protégée par l'enceinte aurélienne; elle renferme quelques collines peu élevées. La partie occidentale qui comprend la cité léonine, ainsi que le Transtévère, est moins étendue, mais l'enceinte bastionnée, construite en 1643 sous Urbain VIII,

la rend plus importante au point de vue militaire. Cette fortification embrasse, sur les trois cinquièmes de son étendue totale, la crête du mont Janicule, à trois cent vingt-deux pieds au-dessus du niveau de la mer, et cent quarante-neuf au-dessus de celui du Capitole. Le développement général de l'enceinte mesure seize milles italiens. A l'est, Rome n'est dominée extérieurement par aucune élévation; mais à l'ouest, un système de collines enchaînées les unes aux autres serpente dans un rayon de quinze *milles* environ sur la rive droite du Tibre. Ce sont les coteaux de Santa-Passera, le Vatican, le Janicule, le Monte-Verde et le Monte-Mario. Cette dernière colline domine, à la partie nord-ouest, le fort Saint-Ange, le *Ponte-Molle* et les deux routes qui, sur la rive droite et sur la rive gauche du fleuve, conduisent l'une à la porte Angelica, l'autre à la porte du Peuple. En dehors de l'enceinte d'Urbain VIII, en regard de la porte Saint-Pancrace, et à une distance de 490 mètres, s'élève sur un plateau la villa Corsini, connue sous le nom de *Casino des quatre vents*. Le général Oudinot jeta les yeux sur la position importante qu'elle occupe, pour en faire le pivot de ses opérations.

L'art militaire enseigne qu'une place doit être attaquée par le front le plus saillant : cette partie étant moins bien flanquée que les autres, présente à l'action des assiégeants une moindre concentration de feux. C'est en raison de ce principe que le général Oudinot, d'accord avec les généraux Vaillant et Thiry, résolut de se rendre maître du Janicule, afin de pouvoir diriger les batteries de brèche sur le front le plus saillant des remparts.

L'armée française occupait les hauteurs qui, sur la rive droite du Tibre, dominent la partie occidentale de Rome. Elle s'étendait du nord au sud jusqu'à la plaine située sur la rive gauche de ce fleuve, du Monte-Mario à la basilique de Saint-Paul. Dans cet ordre demi-circulaire, ayant son front d'opérations opposé au point objectif et ses lignes d'attaque dirigées concentriquement, elle se trouvait disposée de la manière suivante : le centre, la réserve et les accessoires à *Monte-Verde ;* la droite à Saint-Paul, et la gauche à Monte-Mario. Le grand parc d'artillerie campait à Santa-Passera, celui du génie à la villa Santucci d'abord, et ensuite à Merluzetta. Le gros de l'armée, les ambulances, les dépôts et les fours occupaient la villa Santucci. La position élevée de ce point, choisi pour recevoir le quartier général, permettait au commandant en chef de communiquer rapidement avec les deux ailes de l'armée, et de diriger ses opérations. Les troupes françaises formaient alors un effectif d'environ 23,000 hommes.

L'armée qui se défendait dans Rome se composait d'environ 30,000 combattants. Quoique formée d'éléments de toute sorte, elle n'en constituait pas moins une force redoutable. Elle avait à son service cent quatorze bouches à feu bien approvisionnées.

Toutes les troupes de la démagogie occupaient l'intérieur de la ville que les républicains avaient munie de parapets, de barricades, de batteries et de divers travaux de tranchées, surtout sur les points qui se prêtaient le plus à l'attaque, tels que les portes du Peuple et de Saint-Pancrace. Confiante en elle-même, cette armée ne

désespéra point de la victoire. Ceux qui la commandaient disaient hautement que, vaincus, ils s'enseveliraient sous ses ruines et n'épargneraient pas les monuments, afin d'illustrer leur défense. Ils étaient les frères aînés de ceux qui, à quelques années de distance, sous le nom abhorré de *communards*, devaient brûler Paris. La Providence, qui maîtrise les volontés quand il lui plaît, sauva, pour cette fois, de leur fureur destructive les monuments de la cité des siècles.

Quant à l'armée assiégeante, elle n'avait encore qu'une faible partie de son matériel d'artillerie et des approvisionnements qui lui étaient nécessaires. Les arrivages, qui ne se firent que successivement, suffisaient à peine aux besoins quotidiens du siége. Ces retards avaient été prévus par les officiers généraux, et ceux-ci agirent en conséquence. C'est pourquoi ils n'attaquèrent pas sur la rive gauche.

Mais la raison péremptoire qui leur dicta cette conduite fut le souci d'épargner les monuments de Rome.

Le commandant ne voulait pas s'exposer au malheur de n'avoir plus à remettre au Saint-Père qu'une ville saccagée, ayant subi les conséquences d'une ville prise d'assaut. Cette préoccupation constante de l'armée française explique la lenteur qu'elle mit à s'emparer de cette place qu'elle aurait pu enlever de vive force, mais en la mutilant. Tel n'était point l'esprit de l'expédition; la France ne voulait entrer dans Rome que pour la délivrer des démagogues qui l'opprimaient. Il était donc de tout point préférable d'attaquer comme on le fit, de procéder lentement et sûrement, et de ne point enlever

les obstacles de haute lutte. L'attaque fut savamment combinée ; elle marcha d'un pas égal et sûr, pied à pied, ce qui avait le triple avantage de lasser les assiégeants, de ménager le sang des soldats français et de préserver la ville.

Il n'entre pas dans notre plan de décrire les travaux du siége de Rome, travaux admirables que les hommes pratiques ne sauraient trop étudier ; ni de tracer le récit des opérations journalières des deux armées, récit qui exigerait à lui seul tout un volume. Nous nous contenterons de signaler les phases principales et les épisodes les plus intéressants de ce siége mémorable.

Il importait d'abord d'enlever aux républicains les positions qu'ils occupaient en dehors de Rome, entre la rive droite du Tibre et la route de Civita-Vecchia, qui longe au nord la *villa Pamfili*.

La lutte commença vive, ardente, implacable. Deux brigades s'élancent avec impétuosité sur cette *villa*, l'une au sud, l'autre au couchant. Assaillis par des coups de feu, ils n'en pénètrent pas moins dans l'enceinte. Cent cinquante républicains qui s'y trouvaient furent contraints, après une vive résistance, de mettre bas les armes et de se rendre avec leurs drapeaux. Ce furent les brigades Mollière et Levaillant (Jean) qui s'illustrèrent par ce brillant début.

Le général Vaillant, commandant le génie, ayant résolu d'appuyer la gauche de sa première parallèle à l'église Saint-Pancrace, les Français durent s'en emparer, ainsi que du cloître et du jardin clos de murs qui l'entourent. Ce fut l'affaire de quelques minutes. Mais

cette position importante, que les républicains tentèrent inutilement de reprendre, était sérieusement inquiétée par les tirailleurs de la villa Corsini. On dut s'emparer encore de cette dernière. De proche en proche, les français délogèrent à coups de fusils les républicains de la villa Valentini et de plusieurs autres maisons assises sur le même plateau. A l'exception du jardin et de l'église Saint-Pancrace qui, à partir de ce moment, restèrent constamment au pouvoir des Français, ces positions furent tour à tour prises et reprises par les uns et par les autres, dans des combats où l'on fit preuve d'un remarquable acharnement. A la fin, les troupes romaines en furent chassées. En partant, elles incendièrent ces habitations.

Ces premiers engagements furent signalés par des traits de bravoure dignes de la vieille réputation des soldats français.

Ainsi, un soldat de la 5e compagnie du 2e bataillon du 66e de ligne, nommé Brazier, se trouvant tout à coup isolé dans une masure et cerné par les républicains, ceux-ci lui crient de se rendre : — « Pas si bête ! » leur crie-t-il ; et il leur tire successivement dix coups de fusil. Quand il n'a plus de cartouches pour soutenir le siége, il tire une pipe de sa poche, la charge et l'allume tranquillement en attendant la mort. Les républicains se jettent sur lui, le renversent, et, le poignard sur la gorge, veulent le forcer à crier *Vive la République romaine !* — « Vive la France ! » crie-t-il de toutes ses forces.

Il va périr assassiné, quand un officier italien, dont le nom eût mérité d'être conservé, lui sauva la

vie. — « Ne le tuez pas ! s'écria-t-il, c'est un brave !

— « Nous sommes tous comme cela dans mon pays, » répond Brazier.

Un romain tombe entre les mains d'un détachement français. Vaincu, il veut se tuer, disant qu'il est déshonoré.

— « C'est nous qui serions déshonorés, si nous vous laissions faire ! » s'écrient les soldats français, et ils l'empêchent d'accomplir son fatal dessein. Ils lui serrent la main, le conjurent de vivre, lui affirment, eux qui l'ont vu combattre, qu'il s'est bien conduit, que son honneur est sauf..... il se résigne à vivre..... Peut-être ne demandait-il pas mieux.

Un romain tombe du haut d'une maison assiégée ; il ne s'est pas fait de mal, mais il s'est livré lui-même prisonnier.

— « Ce n'est pas de jeu, cela ne compte pas, lui dirent les Français. Remontez là-haut, et rebattons-nous. »

Et ils lui font la courte-échelle pour qu'il rejoigne ses camarades.

Voilà bien les Français !

Un tambour, qui fut décoré de la croix de la légion d'Honneur, accomplit cette action d'éclat : Remplaçant un clairon et un tambour, tués successivement au même poste, en sonnant et en battant la charge, il reçoit une balle dans sa caisse ; il la retourne stoïquement, et bat de l'autre côté ; une nouvelle balle lui brise le bras droit ; sans sourciller, il change sa caisse de position et bat de la main gauche. Il continua jusqu'à ce que la perte de son sang l'eût abattu.

Aux exemples de courage et d'intelligence, les soldats français joignaient souvent les témoignages d'une touchante piété.

Un jour, un soldat nommé Cadi, du 17e léger, avait reçu de son frère, lyonnais comme lui, une lettre socialiste l'engageant à déserter, et une autre de sa mère, lui disant de faire son devoir de soldat chrétien. Sa bonne mère avait joint aux caractères écrits par son cœur une petite médaille de Notre-Dame de Fourvières. On demande, le jour même, un homme de bonne volonté pour accomplir une mission où la vie est fort en danger. Cadi, qui a déchiré la lettre de son frère et qui porte sur son cœur celle de sa mère avec la médaille bénie, s'offre aussitôt.

Il fallait traverser le Tibre à la nage, sous les balles ennemies, pour porter un ordre à une compagnie, et repasser le fleuve de la même manière. Le jeune soldat réussit, et comme, à son retour, un officier supérieur le complimente, en lui disant : — « Vous êtes un brave ! vous avez affronté une mort presque certaine. — Je le savais, répondit-il en sortant la médaille de son sein, mais j'avais là, sur ma poitrine, un précieux talisman. »

Les engagements préliminaires que nous venons de raconter eurent pour précieux résultat d'assurer aux français la liberté de leurs mouvements autour de la place assiégée.

Le général en chef, sans perdre de temps, décida que l'ouverture des tranchées serait faite dans la nuit du 4 au 5 juin, et arrêta les disposions à suivre pour cette périlleuse et difficile opération, depuis l'église Saint-Pancrace

jusqu'aux escarpements qui descendent à la *Villa Portuense*.

Ce jour-là, douze cents travailleurs, protégés par deux bataillons, sous les ordres du général Rostolan, se rangeaient sans bruit devant la maison *des six volets verts*, située à trois cents mètres environ du mur d'enceinte.

Le silence du soir n'était interrompu que par les décharges faites sans direction par le canon des assiégés. Tout à coup, à un signal donné, les douze cents travailleurs commandés pour ouvrir la tranchée s'élancent en avant, parviennent aux lignes tracées par le génie, à trois cents mètres de la place, et se mettent à l'œuvre, tandis que, pour détourner l'attention de l'ennemi, le général en chef fait opérer deux fausses attaques, l'une à la villa Pamfili, l'autre en avant du Ponte-Molle. Lorsque le jour parut, les travailleurs étaient à couvert.

L'ouverture de la tranchée est une des actions les plus hardies du siége de Rome; les tranchées, d'après les règles de l'art, s'ouvrent ordinairement à six cents mètres de la place attaquée.

Le 7, pendant que les tranchées continuaient à prendre leur développement, au bruit du canon, le général Oudinot reçut à son camp plusieurs officiers supérieurs des armées espagnole et napolitaine, venant offrir à l'armée française, au nom de leurs gouvernements respectifs, le concours de leurs armes. Le colonel espagnol Buenaga, chef d'état-major, et le colonel Agostino, aide-de-camp du roi de Naples, étaient les représentants de cette députation. Buenaga était muni d'une lettre du général Cordova (1),

(1) Ce brave général était un descendant de Gonsalve de Cordoue.

commandant en chef de l'armée espagnole, campée à Velletri.

Le général Oudinot accueillit cette députation de la manière la plus noble, remercia ces officiers pour la France, pour son armée et pour lui-même de leur démarche, mais leur déclara ne pas accepter leur proposition. Il leur donna avec une loyale franchise les raisons de ce refus. *Il appartenait à la France, fille aînée de l'Église, de prendre l'initiative du rétablissement à Rome de la souveraineté temporelle du Pape, intimement liée à son autorité spirituelle*; les institutions libérales qui régissent la France s'opposent aux solutions absolutistes représentées par les gouvernements autrichien, espagnol et napolitain; l'armée française, dans la journée du 30 avril, a subi un affront dont elle doit se laver elle-même; la mission diplomatique de M. de Lesseps a amené la suspension momentanée des opérations militaires, mais depuis que le rappel de ce malencontreux diplomate a rendu au général en chef le libre exercice de son action militaire, les opérations du siége sont poussées avec ardeur, et bientôt Rome sera au pouvoir des Français.

« Non, ajoute en finissant le général, dans les circonstances actuelles, la France ne saurait permettre qu'aucune nation vienne partager la gloire qui lui appartient exclusivement, et que personne ne peut lui ravir. »

Les officiers étrangers n'avaient trouvé rien à répliquer aux raisons du commandant de l'armée française. Ils assurèrent le général Oudinot que leurs gouvernements ne prétendaient pas gêner la France, que leurs armées ne quitteraient pas leurs cantonnements; et, en

même temps, ils l'assurèrent des sympathies de l'Espagne et de Naples pour la France catholique, pour la France de Charlemagne et de saint Louis.

De son côté, le général usa envers eux de cette franche courtoisie qui est familière aux officiers français. Il les retint à déjeuner et leur offrit gracieusement tous les moyens de suivre les opérations du siége dans l'intérêt de la science militaire.

Pendant ce temps, les chefs de la République romaine faisaient des efforts suprêmes pour empêcher l'énergie des assiégés de s'éteindre. Leurs écrits étaient de la poudre, leurs proclamations des brûlots enflammés.

Le 12 juin une sortie des républicains, forte de 6,000 hommes, sous la conduite de Garibaldi, se jeta avec fureur sur les tranchées. Le colonel Niel leur opposa deux compagnies d'élite. Ils lâchèrent pied et se sauvèrent en désordre, laissant sur le terrain une foule de morts, dont le nombre fut encore augmenté par la mousqueterie des tranchées, foudroyant leur retraite. Plusieurs romains, dans leur fuite, avaient jeté leurs fusils, qui restèrent au pouvoir des assiégeants. Ce nouvel avantage était immense pour ces derniers. Cette tentative avortée dégoûta les assiégés des sorties. Dans la journée du 13 juin, ils se virent enlever une précieuse ressource.

Depuis quelques jours, le général en chef avait acquis la certitude que l'ennemi tirait la plus grande partie de ses projectiles d'une fonderie établie à Porto-d'Anzio, port de mer défendu par un fort entre Fiumicino et Terracine. Résolu d'enlever aux Romains cette ressource, il donna l'ordre au capitaine d'état-major Castelnau, de

s'embarquer sur la frégate à vapeur, *le Magellan*, et d'aller détruire l'usine en question. Cet officier, commandant supérieur de Fiumicino, s'embarqua avec un détachement de vingt-cinq hommes d'infanterie.

Arrivé le 13 en vue de Porto-d'Anzio, le brave capitaine se rend seul à terre avec une embarcation du bord, et se dirige immédiatement vers la fabrique qu'il doit détruire. Il mande auprès de lui le chef de l'établissement. « Vous êtes belge, Monsieur, lui dit-il, vous êtes d'un pays allié de la France. Comment se fait-il que vous ayez mis votre industrie au service d'une nation en guerre avec la nôtre ?

— « J'ai dû subir la loi de la force, répondit le directeur ; plusieurs fois, les agents de la République romaine sont venus me forcer, le pistolet au poing, de fondre et d'expédier à Rome les projectiles dont Rome avait besoin.

— « J'en suis désolé pour vous, répliqua le capitaine, mais j'ai des ordres, vous m'aiderez à les exécuter.

— « Volontiers, capitaine. Quels sont-ils ?

— « Vous allez détruire immédiatement tous ces appareils.

— « Mais, c'est ma ruine que vous exigez, Monsieur, s'écrie en pâlissant l'industriel ; je ne consentirai jamais à ce que vous me demandez.

— « Vous refusez ?

— « Je refuse.

— « Eh bien ! (ajouta le capitaine, en étendant la main dans la direction de la frégate), l'incendie de votre fabrique et du village entier sera la conséquence de votre obstination. »

Cette déclaration était péremptoire, le directeur effrayé s'exécuta.

Le capitaine se présente ensuite devant le commandant du fort.

— « Que désirez-vous, Monsieur? lui demanda l'officier romain.

— « Vous prier de vouloir bien me livrer, à l'instant même, tous les approvisionnements, toutes les munitions renfermées dans le fort que vous avez l'honneur de commander.

— « Vous êtes malade, Monsieur, s'écrie en riant le commandant romain ; le soleil de Rome aura troublé votre esprit ; vous êtes fou.

— « La preuve que j'ai toute ma raison, c'est que, confiant en votre loyauté, je suis venu seul près de vous, commandant, pour vous prier de m'accorder ce que je pourrais, au besoin, demander à la force ; » et, une seconde fois, le capitaine étendit sa main dans la direction du bâtiment français. « Belle frégate ! » murmura entre ses dents le commandant du fort. — « Fort belle, et meilleure encore, répliqua le capitaine Castelnau. Voyez comme elle est bien armée ! » Les trois batteries du *Magellan* étaient prêtes à faire feu. Enfin, l'officier romain avait compris : il livra tous les approvisionnements du fort, seulement il exigea un reçu. « Un reçu? s'écria en riant à son tour le capitaine Castelnau; vous êtes malade, le soleil de Porto-d'Anzio aura troublé votre esprit; vous êtes fou.

— « Moi, fou ?

— « Eh ! oui, puisque vous me demandez un reçu.

Commandant, nous sommes soldats et non des négociants ; nous avons fait une opération de guerre et non une transaction de commerce. »

A 4 heures, le capitaine Castelnau rejoignit le *Magellan*, après avoir encloué sur place quatre canons de 36, submergé un grand nombre de projectiles avariés et détruit la fonderie. En outre, huit barils de poudre, cinq caisses de cartouches et artifices, huit à neuf cents boulets de tout calibre, et 4,000 kilogrammes de mitraille, furent les trophées de cette expédition exécutée avec autant d'intelligence que d'énergie.

Les assiégés, voulant rompre le cercle de fer et de feu qui les resserrait chaque jour davantage, essaient, le 15 juin, sous la protection de leurs canons, une nouvelle attaque des lignes françaises, dans la direction du *Ponte-Molle*. Leur colonne, forte de 1,500 hommes, est culbutée par le général Guesviller.

Deux jours après, à l'heure où les habitants de Rome ont l'habitude de quitter leurs maisons pour respirer la fraîcheur de la nuit, on vit s'avancer dans les rues une forte colonne de troupes singulièrement vêtues. Les soldats qui la composaient avaient passé sur leurs uniformes une longue chemise blanche. Ils avaient eu recours à cet expédient, souvent employé en Italie par les capitaines du seizième siècle, afin d'éviter un inconvénient dans lequel ils tombaient chaque fois qu'ils entreprenaient une expédition nocturne, celui de tirer les uns sur les autres. Cette colonne, composée en grande partie de polonais, s'abattit silencieusement dans la tranchée. Elle croyait surprendre les travailleurs, mais elle fut surprise elle-

même. Repoussée à coup de baïonnettes, elle rentra dans la place après avoir éprouvé quelques pertes insignifiantes. Nos soldats appelèrent cette sortie *la nuit des mascarades*.

Le 19 juin, le bruit se répand tout à coup dans la ville qu'une révolution a éclaté le 13 juin à Paris ; que les troupes ont fait cause commune avec les insurgés, que l'Assemblée est dissoute, le ministère mis en jugement, le prince Louis-Napoléon enfermé à Vincennes, et Ledru-Rolin proclamé dictateur du gouvernement français.

Cette nouvelle se propage avec la rapidité de l'éclair. Une joie, feinte ou réelle, brille sur les visages, les cloches carillonnent, les illuminations se préparent, les chefs et les dupes s'embrassent, l'enthousiasme révolutionnaire est à son comble. Joie éphémère ! loin d'être victorieuse, le 13 juin, la révolution, encore une fois vaincue dans son repaire, avait été dispersée par l'énergique élan du brave général Changarnier. Ledru-Rollin, ce *vieux de la Montagne*, qui préparait au chef de l'État, une cellule au donjon de Vincennes, surpris lui-même au milieu de ses rêves de dictature, fut trop heureux, grâce au complaisant vasistas du Conservatoire, d'échapper au sort qu'il méritait.

Pendant que ces choses se passaient à Paris, M. de Corcelles, envoyé extraordinaire de France, arrivait au quartier général devant Rome, avec des instructions secrètes pour le général en chef.

M. de Corcelles était un tout autre personnage que M. de Lesseps. Une premiere fois, au début de l'exil de

Pie IX (*Voir le deuxième volume, page* 218), il avait été chargé, nous l'avons vu précédemment, d'une mission à Rome, où il avait fait ses preuves. Point de sympathie pour la démagogie romaine, point de vanité, point d'intrigues, point de discours philanthropiques ; juste, sincère, prudent, énergique, loyal, religieux, jaloux de l'honneur national et des droits de la Papauté, voilà M. de Corcelles. Aussi, la diplomatie n'était pas pour lui une profession, un métier, c'était une dignité. Il jugeait la question romaine avec l'âme d'un chrétien, le cœur d'un patriote et l'esprit d'un sage. Il avait en vue deux choses : l'honneur et les intérêts du Saint-Siége, l'honneur et les intérêts de la France. Il comprenait que le gouvernement français avait commis une première faute en n'adoptant pas, dès l'abord, une politique franchement et absolument conforme à celle qu'il avait reconnu plus tard être la seule convenable.

C'est à cause de ses opinions bien connues qu'on le choisissait pour reprendre par la base l'œuvre compromise par M. de Lesseps.

Arrivé au quartier général, M. de Corcelles se mit promptement d'accord avec le commandant en chef, et il s'empressa d'écrire à M. de Gerando, chancelier de France, resté courageusement à Rome, pour le prier de faire part aux Romains du désaveu complet que son gouvernement venait d'infliger à M. de Lesseps.

Cette déclaration était une réponse solennelle à l'accusation de perfidie que les triumvirs, s'appuyant sur le prétendu traité Lesseps, n'avaient pas honte de lancer hypocritement contre le brave général Oudinot.

Cependant, la marche irrésistible des travaux de siége avait amené l'armée française aux pieds des remparts de Rome.

Le 21 juin, trois brèches se trouvaient praticables, et le même jour le duc de Reggio donna les ordres nécessaires pour l'assaut de cette première partie des remparts. A 10 heures du soir, après toutes les mesures de précaution que prescrit l'art militaire en pareille circonstance, le colonel Niel lance à l'assaut les trois colonnes désignées pour cette action d'éclat. Elles tombent avec un élan irrésistible sur les brèches, et s'y installent à la faveur des feux de Bengale que tirent les assiégés. Elles débarrassent le terrain en avant par une charge vigoureuse. Leur impétuosité est telle que, se trouvant bientôt sur la ligne de retraite des ennemis, elles leur enlèvent plusieurs caissons de poudre et une cinquantaine de prisonniers, parmi lesquels figurent un lieutenant-colonel et un lieutenant.

Ce brillant succès coûta aux Français trois officiers et douze soldats tués, trois officiers et cinquante-sept soldats blessés, chiffre peu considérable si on le compare à l'immense résultat obtenu.

Dans Rome, l'effervescence est à son comble. En vain les triumvirs excitent par une folle proclamation les habitants à la résistance; en vain la commission des barricades fait sonner aux oreilles de la foule le nom de Garibaldi, *l'Invincible, dont la poitrine est un rempart inexpugnable, et qui va tenter une sortie désespérée, à la tête de ses plus intrépides soldats ;* le tambour bat la générale, la cloche du Capitole sonne le tocsin, les orateurs

de carrefour font retentir l'appel aux armes. Ces voix sont sans écho ; la garde civique a perdu courage, et la multitude, pour éviter les bombes françaises, cherche son salut dans les maisons, en maudissant les traîtres qui ont attiré sur eux les calamités de la guerre et du bombardement.

La république romaine touchait à ses derniers moments. Le courage et le nombre de ses défenseurs succombaient sous la science et la discipline des Français. L'armée de la défense se trouvait décimée par le nombre des morts, des blessés, des prisonniers et des déserteurs ; les meilleurs officiers avaient payé de leur vie la vaillance qu'ils avaient déployée dans la lutte ; le matériel de l'artillerie avait beaucoup souffert ; la perte des meilleurs canonniers jetait le découragement parmi ceux qui restaient ; les soldats citoyens refusaient leur concours ; enfin, Garibaldi lui-même, la dernière ressource de la défense, écrivait au ministre de la guerre : « Les meilleures positions sont perdues, les munitions presque épuisées ; je n'ai presque plus d'artilleurs ; que faut-il faire ? Envoyez-moi des instructions. »

Les chefs de la démagogie expirante venaient d'imaginer un dernier stratagème. Plusieurs puissances avaient encore leurs consuls à Rome. Celui d'Angleterre était M. Freeborn, marchand de tableaux et connu pour ses sentiments hostiles à la France et à la Rome papale. Aisément les chefs de la république obtinrent de lui qu'il se fît l'instigateur d'une protestation collective des agents consulaires au commandant de l'armée française, contre le bombardement de Rome. Rédigée sous la

forme hardie de remontrance, cette protestation se terminait ainsi : « Nous avons la confiance, Monsieur le général, qu'au nom de l'humanité et des nations civilisées, vous voudrez vous désister d'un bombardement ultérieur, pour épargner la destruction à la ville monumentale, qui est considérée comme sous la protection morale de tous les pays civilisés du monde. »

Cette pièce, affirmant que les bombes avaient déjà coûté la vie à des personnes innocentes, et la destruction de divers chefs-d'œuvre à la ville, n'était pas moins menteuse qu'insolente. Le général Oudinot, qui ne voulait qu'effrayer la population et hâter la reddition de la ville, prenait toutes les précautions pour que les bombes fussent aussi innocentes que possible. Le bombardement lui-même destiné à accélérer la soumission des insurgés, était un moyen mis en œuvre pour épargner aux Romains de plus dures extrémités.

Il n'est pas indifférent de savoir que ce *factum* audacieux, après la signature du sieur Freeborn, portait celles des consuls de Prusse, des Pays-Bas, du Danemark, de la Confédération suisse, du Wurtemberg, de la république américaine de San-Salvador, des États-Unis et de la Sardaigne.

Le général daigna leur répondre, et il le fit avec la rondeur qui convenait en pareille circonstance.

Rien ne put donc arrêter le cours des évènements qui se précipitaient. MM. d'Harcourt et de Rayneval, servant officiellement d'intermédiaires entre la France et Gaëte, se trouvaient souvent au camp français. Quelques diplomates étrangers s'y rendaient également.

Les puissances catholiques appuyaient moralement l'action militaire de la France. C'était un contre-poids à la protestation consulaire.

A cette époque, le commandant en chef, instruit qu'il existait à Tivoli une poudrerie qui fournissait à l'armée romaine une énorme quantité de poudre, prescrivit au général Guesviller de faire détruire cette fabrique par une colonne mobile. Le général Sauvan, chargé de cette expédition, partit le 28 à minuit du Ponte-Molle. Il avait sous ses ordres un bataillon du 13e de ligne, un bataillon du 13e léger, 25 chevaux et un détachement du génie.

La nuit était magnifique, l'esprit du soldat excellent. Toute la population de Tivoli vint à la rencontre des Français et les reçut avec de vives acclamations. Le général fit bivouaquer ses troupes sous les beaux arbres qui servent de promenades à la ville, et se rendit avec quelques officiers à la municipalité pour informer les chefs de la cité du motif de son expédition. Ceux-ci furent consternées. La poudrerie de Tivoli, dirent-ils, est le plus bel établissement de ce genre qui existe en Europe; sa destruction serait pour le pays une véritable calamité. Le général fit prévaloir les nécessités de la guerre et les exigences du devoir militaire. Vainement les autorités le supplièrent de s'emparer de la poudrerie au nom de la France, de la considérer comme sa conquête, de l'occuper au besoin avec une partie de sa colonne; plusieurs quintaux de poudre, une quantité considérable de soufre et de salpêtre furent submergés, les machines brisées et les constructions en bois incendiées.

Cette exécution terminée, le général donne le signal du retour ; ses soldats marchent par une chaleur tropicale ; la terre brûle sous leurs pieds. Tout à coup le soleil se voile, le ciel s'obcurcit et un orage épouvantable éclate. Bientôt après, la nuit survient, l'orage redouble d'intensité ; des flammes jaillissent de la terre brûlée par le soleil ; les soldats semblent fouler des gerbes de feu, leurs yeux sont éblouis par les éclairs, et la foudre gronde sans interruption sur leur tête. Cependant ils marchent toujours, avec précaution, appuyés par des tirailleurs, car à leur sortie de Tivoli, le gonfalonier avait dit au général que Garibaldi était sorti de Rome avec une forte division pour l'attaquer au retour. Le général avait répondu : « Garibaldi n'osera pas nous accorder ce bonheur. » En effet, les nombreuses colonnes mobiles de l'armée expéditionnaire, envoyées dans toutes les directions, n'avaient jamais été attaquées en rase campagne. Le général Sauvan rentra au camp sans avoir perdu un seul homme.

Sous les murs de Rome, la lutte touchait à son dénouement. Les troupes françaises n'avaient plus qu'à se faire jour à travers le formidable bastion 8 de la porte Saint-Pancrace. Mais cette tâche pouvait paraître un travail de géant. Les Romains regardaient cette position comme imprenable. Le 29 juin, après un vigoureux combat d'artillerie, la brèche devient praticable. Le général en chef donne aussitôt ses derniers ordres d'attaque. A deux heures et demie du matin, les disposition préliminaires étant terminées, le colonel du génie Niel, qui doit gagner cette nuit les épaulettes de général,

donne aux diverses colonnes d'assaut ses dernières instructions.

Un silence religieux règne dans les rangs serrés de nos soldats qui attendent le signal. Trois coups de canon se font entendre, et au cri de : En avant, les braves ! ils s'élancent au pas de course. La première colonne arrive au sommet de la brèche à travers une grêle de balles. Tous les obstacles sont abordés de front et franchis à la baïonnette avec un élan et une rapidité extraordinaires. Une lutte terrible s'engage. Le commandant du génie Galbaut-Dufort tombe frappé de deux balles (1). Les assiégés, cernés de toutes parts, sans issue et sans espoir de vaincre, combattent corps à corps et se font tous tuer à coups de baïonnette ; la terre est teinte de sang.

Quand parurent les premières lueurs du crépuscule, les Romains, épouvantés du vide qui s'est fait autour d'eux, reculent et se retranchent dans les maisons voisines ; mais bientôt, excités par la voix de leurs chefs, ils s'élancent tête baissée sur les baïonnettes françaises, pour vendre chèrement leur vie. Dans cette affreuse mêlée tomba un traître, le français Laviron, qui vêtu de la chemise rouge se battait contre ses compatriotes. Il était six heures. Le bastion, les canons, les retranche-

(1) Ce brave officier était mortellement atteint. Il mourut le 11 juillet suivant, à l'hôpital du Saint-Esprit. Ses derniers moments furent sublimes. Il s'éteignit en chrétien, le crucifix sur les lèvres, les mains froides dans celles du général Vaillant, qui pleurait à chaudes larmes. Le mourant était calme et résigné, comme il convenait à un soldat catholique, martyr de la cause de Dieu. Ces exemples de piété étaient quotidiens dans l'armée expéditionnaire.

ments, les maisons crénelées, enfoncées à coups de hache, sous une fusillade à bout portant, tout était emporté par l'armée assiégeante.

Les troupes romaines, décimées, sanglantes, abandonnent le Janicule et rentrent dans Rome par la grande artère du quartier transtéverin, la rue Longara. L'aspect général est sombre et sinistre, un silence de mort, interrompu seulement par le glas des cloches, règne dans la ville; de longs convois de blessés arrosent d'une traînée de sang le chemin des ambulances; les cris de l'agonie se mêlent à l'accent du désespoir, la révolution romaine râle son dernier soupir !

Pendant ce temps aussi, l'armée française, abritée sous son drapeau flottant sur le mont Janicule, regarde avec surprise les reflets expirants d'une couronne de feu qui ceint la coupole de Saint-Pierre. Ainsi qu'aux beaux jours de la Papauté, les Romains avaient voulu célébrer l'anniversaire de la fête du prince des apôtres par l'illumination de sa vaste basilique. Merveilleuse coïncidence ! la fille aînée de l'Église terrasse l'hydre révolutionnaire, le jour même de la fête de saint Pierre et la veille de celle de saint Paul. Le génie vaincu de la révolution a illuminé, lui-même, le premier temple du monde, pour éclairer toutes les phases de cette dernière lutte, et inaugurer la victoire de la France, la délivrance de Rome et le rétablissement de l'autorité légitime.

Les républicains s'étaient défendus avec un acharnement qui tenait de la rage et du désespoir. L'habitude de la révolte et de la guerre des barricades dans toutes les capitales de l'Europe, la haine des catholiques et des

soldats de l'ordre, la crainte du châtiment s'ils étaient vaincus, tous ces motifs réunis les enflammaient d'une sorte de fureur belliqueuse. Leur bravoure était celle des pirates. La République avait fait appel à leur cupidité, à leurs instincts grossiers et dissolus ; en la défendant ils défendaient leurs propres convoitises.

L'assaut du 29 juin coûta à l'armée catholique un officier et dix-huit soldats tués sur place, sept officiers et quatre-vingt-dix soldats blessés. Les républicains eurent quatre cents morts, dont les cadavres demeurèrent épars sur tout le terrain parcouru par les colonnes françaises. Les canonniers de la batterie du mur d'Aurélien furent presque tous tués sur leurs pièces.

Lorsque les défenseurs eurent cessé de tirer, ils demandèrent et obtinrent du vainqueur un armistice pour enlever leurs morts et leurs blessés.

La prolongation de la défense n'a plus désormais aucune chance de succès. Les chefs du gouvernement usurpateur en sont les premiers convaincus. Vont-ils s'obstiner à une lutte sanguinaire et inutile, épuiser leur souffle pour activer l'incendie, se faire un jeu cruel des misères du peuple et appeler la destruction sur une grande partie de la cité ? Ils ne reculent pas devant cette perspective ; ils voudraient prolonger l'agonie de leur république comme on prolonge les derniers moments d'un moribond. Mais ils ont à compter avec l'assemblée qui se tient en permanence dans la salle de ses délibérations. Quelques membres sensés, voyant la position désespérée, parlent de rendre la place. Mazzini, ce génie des ruines, veut une dernière fois abuser de sa fatale in-

fluence, et fait appeler Garibaldi pour soutenir les efforts de sa rhétorique. Garibaldi arrive, pâle et défait. Il avoue le désastre, mais il ajoute que tout est possible à un peuple qui préfère la mort à la reddition, et il propose un plan digne de lui : Il faut se retirer sur la rive gauche du fleuve, s'y retrancher fortement, faire sauter tous les ponts, armer de canons les bastions du Saint-Esprit, tenir avec vigueur dans le chateau Saint-Ange, sur les remparts de la cité Léonine, dans le quartier Saint-Pierre et du Vatican. Mais, pour mettre à exécution ce plan de défense, il aurait fallu que la population y consentît, et elle était au contraire toute disposée à s'y refuser. La garde civique ne voulait pas de ce combat à mort ; elle était lasse de la République, des républicains et de la guerre. Aussi, l'Assemblée ne goûta point ce parti extrême, et elle vota à la majorité le décret suivant :

« République romaine ! au nom de Dieu et du peuple !

« L'Assemblée constituante romaine cesse une défense devenue inutile et reste à sa place.

« Le triumvirat est chargé de l'exécution de cet arrêté.

« Rome, le 30 juin 1849. »

Mazzini refusa d'exécuter ce décret et résigna ses fonctions. Ses deux collègues, Armellini et Saffi imitèrent son exemple.

Une députation, prise dans le sein de la municipalité, fut envoyée au camp français pour essayer une négociation qui sauvegardât encore la République romaine. Ce nouvel essai ayant reçu du général en chef l'accueil

qu'il méritait, la municipalité fit savoir au général qu'elle se reconnaissait impuissante, qu'elle se soumettait à la force et qu'elle adhérait tacitement à l'entrée des Français dans la ville. C'est le 2 juillet que cette déclaration fut remise au général Oudinot.

Le lendemain, à 5 heures du soir, le général en chef, accompagné de son état-major et des états-majors particuliers de l'artillerie et du génie, fit son entrée à Rome, à la tête de la 2e division et de la cavalerie. Ils furent accueillis, à leur entrée, par les cris de : « Vivent les Français, vive Pie IX ! » Les mouchoirs s'agitaient en signe d'allégresse, les honnêtes gens battaient des mains et saluaient leurs libérateurs, simples et modestes dans leur triomphe autant qu'ils s'étaient montrés intrépides pendant la lutte.

Les braves ouvriers du Transtévère, restés toujours fidèles à la Papauté, embrassent les Français et serrent leurs vaillantes mains. Au Corso, la scène change. Les conjurés parcourent la rue, le poignard à la main, sommant les marchands de fermer leurs boutiques : — « Malheur ! s'écrient-ils, malheur à tous ceux qui regarderont passer *les barbares !* Mort à qui leur adressera la parole ! C'est par le silence du tombeau que les Romains doivent recevoir leurs oppresseurs ! »

L'accueil ainsi se trouve refroidi. Rue Condotti, une bande armée attend les vainqueurs : elle se compose d'une centaine de braillards, à la tête desquels se trouve le député Cernuschi (1), ceint d'une écharpe rouge

(1) C'est cet *honorable* qui proposa de faire sauter Saint-Pierre de Rome ! Qui eût deviné qu'un jour il recevrait des honneurs en France ? *ô tempora ! ô mores !*

et portant à la main un drapeau révolutionnaire. Ces misérables, chargés par le général Oudinot et le général Levaillant (Charles), se dispersent à leur présence.

Le premier soin du duc de Reggio en prenant possession de la ville fut d'adresser aux habitants une proclamation propre à rassurer les hommes d'ordre et à intimider les méchants, et dans laquelle il faisait connaître les nouvelles dispositions administratives :

« Provisoirement, dit-il, tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains de l'autorité militaire ; elle fera immédiatement appel au concours de l'autorité municipale. L'Assemblée et le gouvernement dont le règne violent et oppressif a commencé par l'ingratitude et a fini par un appel impie à la guerre contre une nation amie des populations romaines, cessent d'exister. Les clubs et les associations politiques sont fermés. Toute publication par la voix de la presse, toute affiche non autorisée par le pouvoir militaire, sont provisoirement interdites. Les délits contre les personnes et les propriétés sont justiciables des tribunaux militaires. Le général de division Rostolan est nommé gouverneur de Rome. Le général de brigade Sauvan est nommé commandant de la place. Le colonel Sol est nommé major de place.

« Rome, 3 juillet. »

Le château Saint-Ange fut remis aux Français le 5 juillet, à 7 heures du matin, après sommation.

Le dimanche 8, le général en chef se rendit à l'église Saint-Louis, et assista avec tout son état-major à une messe d'actions de grâces.

Le général en chef s'installa au palais de l'ambassade

de France, dont il fit provisoirement son quartier général.

L'armée française avait mis son pied sur le volcan et l'avait éteint.

Les principaux chefs de la révolution s'étaient enfuis de Rome après avoir empli leurs poches : Mazzini, Armellini, Saffi, Galetti, Ciceruacchio, Sterbini, Sturbinetti, Montecchi, etc. Les uns étaient partis pour la Suisse, d'autres pour l'Angleterre, pour les pays où ils s'étaient fait précéder par l'argent qu'ils avaient volé.

Tous ces misérables avaient trouvé des passeports au consulat d'Angleterre, et au consulat des États-Unis d'Amérique.

De son côté, Garibaldi n'avait pas attendu l'entrée des vainqueurs. Il réunit dans la campagne romaine les débris de l'armée républicaine, et leur tint ce langage : « Soldats, la fortune qui nous trahit aujourd'hui, nous sourira demain ! Montrons-nous forts, et bravons ses caprices. En attendant, voici ce que j'offre à ceux d'entre vous qui voudront me suivre : la faim, la soif, le froid, le soleil ; point de munitions, mais des alertes continuelles ; point de poudre, mais des combats à la baïonnette, des marches forcées de jour et de nuit, la vie du soldat enfin. Qui aime la gloire me suive ! » Trois à quatre mille hommes consentirent à partager sa fortune. Ce fut à travers les campagnes une bande de pillards, d'incendiaires et d'assassins. Un détachement français fut envoyé à la poursuite de Garibaldi, sans pouvoir l'atteindre. Mais traqué par les troupes espagnoles et autrichiennes, le flibustier, quittant cette patrie qu'il avait ensanglantée, parvint à gagner la terre étrangère, et pour attendre en

sûreté des temps meilleurs, alla avec l'argent des réquisitions et des rapines (1) se faire marchand de chandelles en Amérique. C'était au moins une manière inoffensive d'éclairer le monde.

Le commandant en chef de l'armée française voulut se rendre compte des dommages causés par le siége aux monuments de Rome. Une enquête minutieuse, dirigée par Charles Baudin, amena les constatations suivantes :

Au Vatican, dans la salle des tapisseries exécutées d'après les cartons de Raphaël, le tableau représentant la *Prédication de saint Paul*, à l'extrémité inférieure de la draperie de la dernière figure, du côté gauche, porte la trace d'une balle.

La frise inférieure du tableau porte aussi la même trace. Le dommage est très-facilement réparable.

La fontaine de l'Acqua-Paolina, près la porte Saint-Pancrace, a reçu un boulet qui n'a traversé qu'une maçonnerie insignifiante. Le volume des eaux n'est pas sensiblement diminué.

A l'église de San-Pietro in Montorio, fortifiée, occupée par Garibaldi et placée près de la brèche, les murs de plusieurs chapelles, l'abside et le toit portent la trace de nombreux boulets français. La chapelle de gauche, en

(1) Garibaldi, avant de quitter Rome avec ses *bravi*, fit main basse sur les vases sacrés, les ostensoirs, les croix d'or et d'argent des églises; il jeta tout cela dans ses fourgons, et se sauva par la porte de Saint-Jean-de-Latran, pendant que les Français entraient par la rive droite, par les portes *Portese*, *Angelica*, *Cavalleggieri*, et de l'autre côté par celle *del Popolo*. Garibaldi s'était également emparé de l'argent du pauvre, c'est-à-dire, des sociétés charitables et des caisses du Mont de Piété.

entrant, peinte à fresque d'après un carton de Michel-Ange, est intacte.

En revanche, la balustrade, sculptée par Giacomo della Porta, a été entièrement brisée par les soldats et les chevaux de Garibaldi ; trois tableaux de l'école des Carrache ont disparu. L'église est absolument profanée et saccagée.

Le petit temple bâti par le Bramante sur l'emplacement du crucifiement de saint Pierre, a été entièrement préservé, bien qu'une bombe ait éclaté à trois mètres de cette charmante rotonde.

Voilà à quoi se réduisent les ravages d'un siége dont la durée même ne fait que prouver notre extrême modération ; et l'on voit maintenant le cas qu'il faut faire de toutes les calomnies dont nos troupes, aussi patientes que braves, ont été l'objet.

Rome, épargnée par l'armée catholique, n'avait pas été traitée de même par les républicains. Elle portait, comme jadis la France de 93, les mutilations et les traces de son martyre. Tout y trahissait le passage de la démagogie. Les arbres des villas abattus à coups de hache, les portes et les meubles en ruines, les images des saints brisées, les propriétés lézardées, démolies, les tombeaux violés, les églises dévastées, les monuments incendiés : tout attestait les violences dont la ville avait été le théâtre. A chaque pas s'y révélait le témoignage d'un odieux vandalisme. Mais la foi survivait à la tempête, comme une fleur flottant sur l'abîme. Les prêtres pouvaient reprendre leur vie active, l'exercice de leur ministère, les maisons religieuses se repeupler de leurs habitants dis-

persés, et les chants pieux recommençaient à se faire entendre, à la place des vociférations et des blasphèmes.

Néanmoins, dans le tumulte des premiers jours, l'écume de la démagogie apparut un instant encore à la surface. La modération même des vainqueurs sembla l'encourager. Des forcenés s'enhardirent jusqu'à vexer et provoquer des soldats français. Quelques assassinats furent commis, entre autres sur la personne de plusieurs prêtres coupables d'avoir enseigné leur chemin à nos soldats. Le désarmement de la garde civique, l'état de siége, des patrouilles et des mesures sévères durent être employés pour maintenir l'ordre.

Le Pape devait être informé le premier de l'heureuse victoire des Français.

Le jour même de son entrée à Rome, le général Oudinot, voulant donner aux troupes du génie un témoignage tout particulier de sa satisfaction, avait confié au colonel Niel, chef d'état-major de cette arme, la mission de porter au Souverain Pontife, avec les clefs de Rome, une lettre officielle annonçant la nouvelle de la cessation des hostilités. Cet officier supérieur embarqué sur le Tibre et promptement arrivé à Gaëte, avait été immédiatement introduit auprès du Saint-Père. A sa vue, la joie de Pie IX rayonna sur son auguste front à travers les larmes ; le saint Pontife apprenait enfin la délivrance de son peuple; la guerre était finie, le sang ne coulerait plus !

Le colonel Niel se sentit profondément ému lui-même en présence de cette touchante majesté. Sur l'invitation du Saint-Père, il lui raconta les travaux, les luttes et les

souffrances de l'armée française. » Oh ! s'écria le Souverain Pontife, parlez-moi de mes fils de Rome et de la France ! Combien ils ont dû souffrir ! combien j'ai prié pour eux !

Le Saint-Père écoutait avec émotion le récit du brave soldat. Enfin, ne pouvant plus maîtriser son émotion :

— « Colonel, dit-il, je l'ai dit souvent dans d'autres occasions, et je suis heureux de pouvoir le répéter aujourd'hui après un si grand service, c'est sur la France que j'ai toujours compté. La France ne m'avait rien promis, mais je sentais qu'au moment opportun, elle donnerait à l'Église ses trésors, son sang, et, ce qui est peut-être plus difficile pour ses valeureux fils, ce courage contenu, cette persévérante patience auxquels je dois qu'on ait conservé intacte ma ville de Rome, ce trésor du monde, cette cité si aimée, si éprouvée, vers laquelle, pendant l'exil, mon cœur et mes regards pleins d'angoisses furent toujours tournés !... Dites au général en chef, à tous les généraux sous ses ordres, à tous les officiers, et je voudrais que cela pût être dit à chaque soldat de la France, que ma reconnaissance est sans bornes ; mes prières pour la prospérité de votre patrie en seront plus ferventes. Quant à mon amour pour les Français, il est devenu plus vif, si cela est possible, après les services qu'ils m'ont rendus. Quant à vous, colonel, je suis heureux de pouvoir vous donner une preuve de mon estime particulière. »

Et avec cette grâce parfaite qui le distinguait si particulièrement, Pie IX présenta un superbe chapelet au colonel Niel, en lui disant : — « Voilà pour l'épouse chré-

tienne. » Et attachant de sa propre main la croix de commandeur de saint Grégoire-le-Grand sur cette loyale poitrine : — « Voilà pour le vaillant guerrier, » ajouta-t-il.

Quel beau jour pour cet officier ! Comme il était bien récompensé de ses fatigues et de son courage par cette marque d'honneur, une des plus précieuses qu'un noble cœur puisse ambitionner !... Pie IX a toujours prouvé, par une admirable délicatesse de gratitude et de justice, qu'il sentait le prix du dévouement et de l'affection de ses enfants.

Le Saint-Père remit au colonel Niel la lettre autographe suivante, pour le général en chef de l'armée française :

« Monsieur le général,

« La valeur bien connue des armes françaises, soutenues par la justice de la cause qu'elles défendaient, a recueilli le fruit dû à de telles armes : la victoire. Acceptez, monsieur le général, mes félicitations pour la part principale qui vous est due dans cet événement, félicitations, non pas pour le sang répandu, ce que mon cœur abhore, mais pour le triomphe de l'ordre sur l'anarchie, pour la liberté rendue aux personnes chrétiennes et honnêtes, pour lesquelles ce ne sera plus un délit de jouir des biens que Dieu leur a départis et de l'adorer avec la pompe religieuse du culte, sans courir le danger de perdre la vie ou la liberté. Sur les graves difficultés qui pourront se présenter par la suite, je me confie dans la protection divine. Je crois qu'il ne sera pas

inutile à l'armée française de connaître l'histoire des événements qui se sont succédé pendant mon pontificat. Ils sont relatés dans mon allocution dont vous avez connaissance, monsieur le général, mais dont je vous remets néanmoins un certain nombre d'exemplaires, pour qu'elle puisse être communiquée à ceux auxquels vous jugerez utile de la faire connaître. Cette pièce prouvera suffisamment que le triomphe de l'armée est remporté sur les ennemis de la société humaine, et votre triomphe devra, par cela même, éveiller des sentiments de gratitude dans tout ce qu'il y a d'hommes honnêtes dans l'Europe et dans le monde entier.

« Le colonel Niel qui, avec votre dépêche très-honorée, m'a présenté les clefs de Rome, vous remettra la présente. C'est avec beaucoup de satisfaction que je profite de cet intermédiaire, pour vous exprimer mes sentiments d'affection paternelle et l'assurance des prières que j'adresse continuellement au Seigneur, pour vous, pour l'armée française, pour le gouvernement et pour la France.

« Recevez ma bénédiction apostolique que je vous donne de cœur.

« Datum Cajetæ, die 5 julii 1849.

Le général en chef avait également remis au colonel Niel une lettre pour le roi des Deux-Siciles, par laquelle il lui annonçait le succès définitif des armes françaises. Le roi Ferdinand II se trouvait alors à Naples. Le colonel s'empressa de s'y rendre, et reçut de sa Majesté sou-

veraine l'accueil le plus empressé. Ces deux missions remplies, il revint immédiatement à Rome.

Quoique la ville commençât à respirer plus à l'aise, la situation était encore difficile. La police désorganisée était sans action ; la municipalité, de source républicaine, se montrait hostile ; les rouages du gouvernement étaient enrayés, les services publics manquaient de chefs et de direction. Parmi les personnages les plus éminents de la cité, les uns avaient abandonné la ville, les autres s'effaçaient devant la peur du poignard. Le gouvernement était à reconstituer tout entier. En attendant, la sollicitude constante du général en chef et le zèle du gouverneur de la ville se montraient à la hauteur de la situation. Quelques gens de bien, plus vigoureusement trempés, offrirent courageusement le concours de leur intelligence au remaniement des affaires publiques.

Celui qui, dans cette œuvre de régénération, montra le plus de dévouement et de zèle, fut un employé subalterne de la secrétairerie de l'intérieur, nommé Moreschi Theresiano.

Cet homme, petit de taille, commun de figure, déformé par la goutte, mal vêtu, le front couvert d'un bonnet de soie noire, les épaules ombragées d'un chapeau à larges bords, se présente, dès le lendemain de l'entrée des Français, à la porte du général Rostolan. On le renvoie comme un espion. Il revient une seconde fois, et demande à parler au gouverneur : on le repousse de nouveau, car le négligé de sa mise n'inspire aucune confiance ; mais il insiste avec tant de persévérance, qu'enfin il est introduit auprès du gouverneur. Il lui indique

les moyens propres à reconstituer les ressorts de la machine gouvernementale que les ennemis de la société ont brisés, et lui remet la liste des honnêtes gens sur le concours desquels il pouvait compter. Et comme il se levait pour sortir, le général lui offrit quelques pièces d'argent : mais ce brave homme les refusa avec fierté. « Celui qui sert son pays uniquement pour de l'argent, dit-il, est un mauvais citoyen. »

La sincérité de cet homme simple, courageux et désintéressé ne pouvait être mise en doute. Le général Rostolan lui serra affectueusement la main.

Thérésiano se chargea de trouver, à travers les menaces du poignard, les hommes dignes de faire partie de la nouvelle administration.

D'autres citoyens zélés avaient prêté leur concours au général Oudinot, au général Rostolan, aux ministres plénipotentiaires, MM. de Corcelles et Rayneval, pour réorganiser un gouvernement régulier, en attendant que le Saint-Père fût rentré dans ses États. Parmi eux se fit remarquer le prince Odescalchi, qui se chargea de composer un nouveau conseil municipal.

Ce conseil, laborieusement constitué, et installé définitivement le 14 juillet, se composait des hommes distingués dont voici les noms :

Le prince Pierre Odescalchi, *président*,

MM. Bianchini, professeur Carpi, avocat Ralli, avocat Scaramucchi, docteur Tavani, marquis Capranica, docteur Belli, docteur Spagna, marquis Guglielmi, avocat Massani, Vincenzo Pericoli, professeur Pieri, docteur Alibrandi, marquis Sacchetti, marquis Campana.

La nouvelle municipalité s'empressa d'offrir au général en chef, dans une adresse touchante, l'hommage de son dévouement, et, au nom de Rome, celui de sa reconnaissance.

Une députation nommée par la commission municipale, pour aller à Gaëte rendre hommage au Saint-Père et lui présenter les félicitations les plus empressées pour le rétablissement de son pouvoir temporel, partit de Rome le 28 juillet. Arrivée à Gaëte le lendemain, elle fut admise à l'audience du Souverain Pontife et lui présenta une adresse.

Le Saint-Père reçut cette députation avec sa bonté accoutumée, et lui dit qu'il nourrissait toujours pour Rome les mêmes sentiments paternels, et qu'il s'efforcerait d'apporter à la chose publique les améliorations et les institutions qui seraient compatibles avec le libre exercice de son pouvoir souverain. La députation alla ensuite complimenter les cardinaux Antonelli, Macchi et Altieri. Le samedi 28, elle fut admise en audience particulière par le roi et la reine de Naples, et elle repartit pour Rome, où elle arriva le 29 au soir, annonçant la venue prochaine de la commission gouvernementale.

L'autorité du Saint-Père ne tarda pas à être rétablie dans toute l'étendue des États-Pontificaux.

L'heureuse réorganisation des pouvoirs, à Rome, donna lieu à une solennité dont la ville sainte gardera longtemps le souvenir et qui eut lieu le 15 juillet. De concert avec MM. de Corcelles et de Rayneval, le général Oudinot avait choisi cette journée pour relever officiellement la bannière pontificale, rétablir l'autorité temporelle de la Papauté,

et célébrer par un *Te Deum* le triomphe des armes françaises.

Dès le matin, la ville prit un air de fête : les maisons se parèrent de draperies, les balcons de riches tentures, les fenêtres de femmes, d'enfants et de fleurs. A 2 heures, les troupes en grande tenue, s'ébranlèrent et se mirent en marche vers l'église de Saint-Pierre. Une foule immense ruisselait à flots dans toutes les rues et sur toutes les places. Des cris de joie retentissaient partout ; une pluie de fleurs tombait de tous les balcons, de toutes les croisées, de tous les toits, du fronton de tous les monuments, sur les bataillons qui avaient toutes les peines du monde à s'avancer entre deux murailles serrées de spectateurs. L'armée française s'échelonna depuis la place Saint-Pierre jusqu'au pont Saint-Ange. De leur côté, les milices romaines, débouchant sur la place, se rangèrent en bataille devant la colonnade, du côté de la porte *Angelica*. A 3 heures, le commandant en chef, entouré des officiers généraux et des divers états-majors de l'armée, parut sur la place au milieu des plus vives acclamations. L'illlustre chef de l'armée expéditionnaire fut bien dédommagé, dans cette journée, de toutes les misérables attaques que les feuilles démagogiques de tous les pays dirigeaient contre lui. Au moment de son arrivée sur la place Saint-Pierre, les Romains se précipitèrent au-devant de sa voiture, enlevèrent le vaillant général qui se défendait vainement, et le portèrent en triomphe jusqu'au seuil de la basilique.

Le plus beau temple de l'univers présentait alors un imposant et religieux spectacle. Le général Oudinot,

reçu en grande pompe par le clergé, alla s'asseoir à la place qui lui était réservée. M. de Corcelles et les officiers généraux étaient près de lui. Plusieurs cardinaux et le chapitre, tous les membres du corps diplomatique, les princes romains, la municipalité, les gardes nobles, les officiers de la garde suisse, tous les personnages de distinction qui se trouvaient à Rome se pressaient dans des places spéciales, près de l'autel de la Confession; de nombreux détachements, choisis dans tous les corps de l'armée, et dont l'effectif s'élevait à près de 15,000 hommes, formaient la haie dans toute l'immense étendue de la nef.

A quatre heures, le cardinal Castracane, évêque de Palestrine et grand pénitencier, entonna le *Te Deum*. Dix mille voix s'unirent à ce chant de victoire, après lequel le cardinal donna la bénédiction. Des harangues touchantes, respirant l'admiration et la reconnaissance d'une part, et la modestie et le dévouement à la religion de l'autre, furent prononcées dans cette circonstance, et la foule immense qui remplissait le temple, ne pouvant maîtriser ses transports, répondait par les cris : *Evviva il Santo Padre ! Evviva Pio Nono ! Evviva la Francia! Evviva il generale Oudinot !* En même temps, une salve de cent coups de canon saluait la bannière pontificale, arborée simultanément sur le château Saint-Ange et au sommet du Capitole.

Les applaudissements et les acclamations du peuple romain accompagnèrent le général Oudinot jusque sur la place du Vatican. Les Romains, empressés de le voir et de rendre hommage au libérateur de Rome, le pres-

saient tellement que plusieurs d'entre eux, faisant violence à sa modestie, purent le toucher et baiser ses mains ainsi que son épée.

La fête se termina par une illumination générale. La coupole de Saint-Pierre se ceignit de la couronne de feu dont elle se pare aux jours des grandes solennités, et les maisons particulières rivalisèrent d'éclat avec les édifices publics.

La ville éternelle présentait un des plus magnifiques spectacles dont l'œil puisse être ébloui. Les lampions et les girandoles ne rayonnaient pas seulement sur la façade des vieux palais et des églises innombrables de Rome, elles constellaient encore toutes les maisons de la ville, et particulièrement les plus modestes et les plus pauvres. Les eaux calmes du Tibre, reflétant les feux éblouissants allumés sur ses bords, doublaient cette féerique manifestation. Libre enfin d'exprimer ses véritables sentiments, ce bon peuple, qui avait tant souffert sous le joug de ses oppresseurs, les traduisait avec l'énergie naïve et brûlante des natures italiennes.

Cette journée laissa un souvenir impérissable à tous ceux qui en avaient été témoins.

Une autre cérémonie donna au peuple romain une nouvelle occasion de faire éclater son enthousiasme. Les images de la terreur partout arrachées subsistaient toujours sur le palais de la chancellerie ; ses murailles étaient encore teintes de sang. Le 29 juillet, devant une foule immense applaudissant de tout son cœur, de toutes ses mains, de toutes ses forces, les soldats français effacèrent les taches de sang et les insignes de la terreur,

imprimées sur ce monument où, naguère, les meneurs de la révolution tramaient leurs forfaits. L'écusson pontifical fut placé au grand balcon du palais, aux cris de : « Vive le Saint-Père ! Vive le légitime souverain ! Vive le gouvernement pontifical ! »

Les membres des sociétés secrètes, mêlés à cette multitude délivrée de leur tyrannie, n'osèrent pas faire entendre un seul cri démagogique.

Ces fêtes réparatrices peignent au naturel l'attachement vrai de la population romaine, libre d'elle-même, à son souverain légitime. Elle soupirait ardemment après son retour, qui fut longtemps ajourné pour les raisons que nous allons dire.

CHAPITRE IV.

APRÈS LA VICTOIRE.

Proclamation de Pie IX à ses bien-aimés sujets.—Commission de gouvernement à Rome-—Belle conduite des soldats français.—Les aumôniers de l'armée.—Le général Oudinot à Gaëte.— Les députés montagnards à Paris.— M. de Falloux à la tribune.—Convoi du comte Pietra-Mellara à Rome. — Agitation démagogique. — Lettre du prince-président à Edgar Ney. — Funeste effet de cette lettre. — Rappel du général Oudinot. — Rostolan désigné pour son successeur. — Entrevues d'Edgar Ney avec Rostolan et Oudinot. — Publication de la lettre présidentielle à Rome.— Démission du général Rostolan. — Adieux d'Oudinot aux Romains.—Il va prendre congé de Pie IX à Gaëte.—Pie IX à Portici.—*Motu proprio* du 12 septembre 1849.— Décret d'amnistie.—Nouvelle agitation des députés montagnards à Paris.— Séances mémorables de l'Assemblée nationale, les 18 et 19 octobre.— M. de Montalembert à la tribune.—Nouveau triomphe de la cause catholique.

Aux derniers échos de la fête prolongée du 15 juillet vint se mêler, comme une note harmonieuse, la nouvelle d'une proclamation que Pie IX allait adresser à son peuple. Les nombreux partisans de la Papauté, d'une part, et, de l'autre, les révolutionnaires qui s'étaient soustraits dans les ténèbres à l'action de la loi, l'attendaient avec une égale impatience, les uns pour y puiser une nouvelle force, les autres pour y chercher un prétexte à de nouvelles invectives. Datée du 17 juillet, à

Gaëte, elle parut à Rome le lendemain 18. Elle était conçue en ces termes :

« Pie IX Pape, à nos bien-aimés sujets !

« Dieu a levé son bras dans les hauteurs des cieux ; il a dit à la mer soulevée de l'anarchie et de l'impiété : tu n'iras pas plus loin. Il a guidé les armées catholiques pour soutenir les droits de l'humanité foulée aux pieds, les droits de la foi attaquée, les droits du Saint-Siége et de Notre autorité souveraine. Louange éternelle à Dieu qui, même au milieu des colères, n'oublie pas la miséricorde.

« Bien-aimés sujets, si dans le tourbillon d'affreuses vicissitudes, Notre cœur s'est rassasié d'afflictions à la pensée de tant de maux soufferts par l'Église, par la religion et par vous, il n'a pas pour cela amoindri l'amour avec lequel il vous aima, avec lequel il vous aime toujours.

« Nous hâtons de nos vœux le jour qui nous ramènera au milieu de vous, et lorsqu'il sera venu, Nous reviendrons avec le vif désir de vous apporter aide et secours, et avec la volonté de travailler de toutes nos forces à votre bonheur, en appliquant à de si grands maux les remèdes difficiles qu'ils réclament et en donnant toutes nos consolations à Nos sujets fidèles qui, s'ils attendent des institutions appropriées à leurs besoins, veulent aussi, comme Nous le voulons, voir garanties l'indépendance et la liberté du Pontificat suprême si nécessaires à la tranquillité du monde catholique.

« Cependant, afin de pourvoir à la réorganisation de la chose publique, Nous allons nommer une commission

qui, munie de pleins pouvoirs et avec l'aide d'un ministère, réglera le gouvernement de l'État.

« La bénédiction du Seigneur que nous avons toujours appelée sur vous, même dans l'éloignement, Nous l'appelons aujourd'hui avec plus de ferveur encore, afin qu'elle descende sur vos têtes avec abondance ; et il est bien doux à Notre cœur d'espérer que ceux qui par leur égarement volontaire se sont rendus incapables d'en recevoir le prix, pourront en devenir dignes par une sincère et persévérante conversion.

«Donné à Gaëte, le 17 juillet 1849.

« PIE IX, PAPE »

Cet élan d'un cœur tout paternel donna une pleine satisfaction aux sujets fidèles et ferma la bouche à ceux qui l'ouvraient d'avance pour se plaindre.

La commission de gouvernement annoncée par le Saint-Père fut créée immédiatement et investie de pleins pouvoirs administratifs. Elle se composait des trois cardinaux : Della Genga Sermattei, neveu de Léon XII, Casoni Vannicelli et Altieri.

Ces dignes représentants de l'autorité pontificale arrivèrent à Rome, le 31 juillet, avec des pensées de clémence, et dans l'intention d'agir d'après les bases suivantes :

1° Mesures générales telles que le rappel des anciens employés pontificaux ;

2° Abolition des lois républicaines ;

3° Mesures financières, suppression des assignats républicains.

Par une lettre particulière, le comte de Rayneval déclarait au général en chef, que l'administration des États romains appartenait toute entière au Saint-Père ou à ses représentants, cependant il recommandait d'empêcher à tout prix les arrestations arbitraires pour les délits politiques : recommandation bien inutile, puisque le cardinal della Genga avait dit : « Je suis décidé à ne pas regarder en arrière et à jeter autant que possible un voile sur le passé. » Ce diplomate reconnaissait également que l'état de siége devait être maintenu dans sa rigueur primitive. Toutefois, et sauf des cas extraordinaires, les carabiniers romains devaient seuls être chargés de faire les arrestations criminelles.

La commission administrative se fixa au Quirinal, dans les appartements du cardinal secrétaire d'État, afin d'être à portée du général commandant en chef de l'armée française et de pouvoir promptement s'entendre avec lui.

Dès le lendemain de son arrivée, elle fit publier et afficher la proclamation suivante :

« La divine providence, par le bras invincible et glorieux des armées catholiques, vient d'arracher au tourbillon orageux des plus aveugles et des plus noires passions les peuples de tous les États pontificaux, et d'une manière toute spéciale celui de la ville de Rome, siége et centre de notre très-sainte religion. En conséquence, le Saint-Père, fidèle à la promesse qu'il annonçait dans son vénéré *Motu proprio*, daté de Gaëte le 17 du mois passé, nous envoie parmi vous avec de pleins pouvoirs, afin de réparer, de la manière la plus efficace et le plus tôt qu'il sera possible, les graves dommages qui

ont été le fruit de l'anarchie et du despotisme de quelques-uns.

« Notre premier soin sera que la religion et la morale soient respectées comme base et fondement de tout ordre social ; que la justice ait son cours plein et régulier pour tous indistinctement, et que l'administration de la chose publique reçoive l'assiette et l'accroissement dont elle a tant besoin, après que les démagogues aussi dépourvus de sens que de nom, s'en sont indignement affranchis.

« Pour obtenir ces importants résultats, nous prendrons le conseil des personnes distinguées par leur intelligence et par leur zèle, non moins que par la confiance universelle dont elles jouissent, et qui contribue si bien à l'heureuse issue des affaires.

« L'ordre régulier des choses demande qu'à la tête des différents ministères il y ait des hommes intègres et versés dans les fonctions auxquelles ils devront se dévouer avec toute l'activité dont ils sont capables. Il en résulte pour nous l'obligation de nommer avant tout des représentants aux affaires intérieures et de la police, à celles de la justice, aux finances, à l'armée, aux travaux publics et au commerce, les affaires extérieures restant entre les mains de S. Em. le Cardinal pro-secrétaire d'Etat, qui, pendant son absence, aura à Rome un substitut pour les affaires ordinaires.

« Ainsi renaîtra, comme nous l'espérons, la confiance dans tous les rangs et dans toutes les conditions, pendant que, au fond de son âme véritablement bienfaisante, le Saint-Père s'occupera de pourvoir aux améliorations

et aux institutions qui sont compatibles avec sa dignité, avec la haute puissance du Souverain Pontife, avec la nature de cet Etat, dont la conservation intéresse tout le monde catholique, et avec les besoins réels de ses bien-aimés sujets.

« Rome, de notre résidence du palais Quirinal, le 1er août 1849.

» G. Cardinal della GENGA-SERMATTEI,
« L. Cardinal VANNICELLI-CASONI,
« L. Cardinal ALTIERI. »

Ce manifeste, on le voit, ne faisait aucune mention particulière de l'armée française et se contentait de louer, dans une formule générale, *le bras invincible et glorieux des armées catholiques*. Cet oubli offensa l'armée et le gouvernement français. Un historien sérieux de l'expédition de 1849 dit à ce sujet :

« C'était une faute comme toute injustice. Sans doute, quatre nations catholiques avaient signé à Gaëte l'engagement de ramener Pie IX dans sa capitale ; sans doute, l'Autriche avait rendu à son autorité Bologne et toutes les Légations ; l'Espagne et Naples avaient mis des troupes sur pied et occupé divers points du territoire pontifical ; mais la France seule avait pris Rome, la France seule s'était imposé plus de sacrifices que les trois autres puissances réunies. Pourquoi donc lui refuser une place à part dans la reconnaissance du gouvernement restauré ? Les cardinaux répondaient, il est vrai, que cette place lui avait été faite par le Saint-Père lui-même dans ses lettres au général Oudinot, et qu'ils avaient à parler, quant à eux, non pour la capitale seu-

lement, mais pour l'État pontifical tout entier, dont ils venaient prendre le gouvernement. La vérité, qu'ils n'étaient pas tenus de dire, c'est que l'on craignait de confirmer, par un hommage public, une influence dont on croyait avoir à se méfier. Remercier les Autrichiens qui étaient dans les Romagnes, les Napolitains qui étaient rentrés chez eux, et les Espagnols, qui n'avaient jamais dépassé Spolète, cela ne risquait pas de compromettre l'indépendance du nouveau pouvoir ; mais exalter les services des Français, maîtres de Rome et hier encore maîtres de l'autorité tout entière, n'était-ce pas se désarmer par avance en face de leurs prétentions! C'est à ces raisons de politique secondaire que cédaient les trois cardinaux, peu disposés, comme la plupart des Italiens, à comprendre que la reconnaissance publiquement manifestée pût devenir la meilleure protection des faibles vis-à-vis des généreux. (*Histoire de l'Expédition de Rome en* 1849, par Léopold de Gaillard, page 292.) »

Le lecteur trouvera, comme nous, cette appréciation du catholique libéral un peu sévère ; car l'omission pouvait s'expliquer, l'oubli n'était qu'apparent, et la généralité de la formule employée par les cardinaux trahissait seulement une défiance trop motivée que les faits ne tardèrent pas à justifier.

Le duc de Reggio, qui lui-même avait lieu, pour plus d'une raison, de craindre les errements du gouvernement français vis-à-vis de la cour pontificale, ne put taire l'étonnement que lui causa la proclamation cardinaliee. Néanmoins, il s'empressa de remettre à la commission gouvernementale les pouvoirs que la victoire lui avait

donnés, et il en avertit aussitôt les autorités et les populations.

Les trois cardinaux composant la nouvelle commission gouvernementale se mirent à relever les ruines faites par la révolution. Ils apportèrent dans ce travail tout le soin, toute l'intelligence, tout le dévouement dont ils étaient capables. La question de finance fut abordée par eux avec justice et fermeté. Après avoir annulé les actes et les lois de la République, ils annulèrent aussi en partie son papier-monnaie, ce moyen de banqueroute et d'escroquerie mis en usage par les révolutions.

Les troupes françaises elles-mêmes contribuaient de toutes leurs forces au bonheur et à la prospérité de la population romaine dont elles faisaient l'admiration. Elles avaient d'ailleurs dans leurs rangs, pour les inspirer et seconder les efforts de leurs chefs, de pieux ecclésiastiques français qui s'étaient faits les aumôniers volontaires de l'armée (1), et à la tête desquels on voyait

(1) La plupart de ces dignes ecclésiastiques, résidant à Rome, au moment de l'expédition française, s'étaient dévoués corps et âme au service des combattants des deux partis.

Dès que l'on connut dans Rome le débarquement des troupes françaises à Civita-Vecchia, Mgr Luquet, évêque d'Hésébon, sachant que l'expédition n'avait pas d'aumôniers, pensa qu'il serait heureux que des prêtres pussent porter les secours de la religion à nos compatriotes venus pour combattre. Il s'adressa à Mazzini, afin d'obtenir pour lui et pour deux prêtres, MM. les abbés Testard du Cosquer (depuis archevêque de Port-au-Prince), et de l'Isle-Adam, l'autorisation de se rendre aux avant-postes de notre armée. Cette autorisation fut refusée. Mgr Luquet, ne pouvant plus être utile aux Français, écrivit immédiatement au Triumvir en lui disant que la charité n'avait pas de drapeau, qu'il était tout à tous, et qu'il offrait aux Romains comme à ses compatriotes le secours de son ministère.

Mgr Luquet, évêque d'Hésébon, et les abbés Testard du Cosquer, de l'Isle-Adam, Bastide, etc.

Sitôt que le gouvernement pontifical, personnifié dans les trois cardinaux, eut repris son cours régulier, le commandant en chef résolut de partir pour Gaëte, dans

Le 30 avril, au premier coup de canon, Mgr Luquet revêtit ses insignes d'évêque, et accompagné de l'abbé du Cosquer, il sortit de Rome pour se rendre sur le champ de bataille. Il s'adjoignit plus tard deux autres ecclésiastiques, dont l'un était M. de Mérode. Tous les quatre, depuis une heure de l'après-midi jusqu'à la nuit, ne cessèrent, au milieu des marques de respect et d'admiration de tous, de transporter jusqu'aux ambulances les blessés qu'ils allaient chercher sous la mitraille et sous les balles. Le soir M. l'abbé du Cosquer, établi par acclamation chapelain général de *San-Pietro-in-Montorio*, bivouaquait au milieu des troupes de Garibaldi. Dans les horreurs de l'hôpital, il administrait, consolait avec un zèle indicible ces victimes, parmi lesquelles Dieu voulut bien lui envoyer quelques Français morts saintement entre ses bras.

Le lendemain, il s'installait près des pauvres blessés français qui survivaient dans les salles de la Trinité des Pélerins; et, pour se faire une juste idée des bons services qu'il n'a cessé de leur rendre, il eût fallu entendre les noms touchants dont ils l'appelaient.

Quand il devint évident que la mission diplomatique de M. de Lesseps allait finir, et que la guerre allait recommencer, ce fut encore M. du Cosquer qui s'adressa au général en chef pour lui offrir le secours de son ministère. Accueilli avec infiniment de bonnes grâces par le général Oudinot, le jeune Breton devint le compagnon des travaux du siége. Suivant l'état-major du génie et de l'artillerie, ami des officiers et des soldats, dans les tranchées, dans les ambulances, les nuits d'attaque, les jours d'assaut, au milieu des boulets, sur la paille sanglante des hôpitaux, pendant deux mois, on l'a vu infatigable partout où il y avait une souffrance à calmer, un soulagement à porter! M. du Cosquer, dans Rome, s'efforçait de se dérober aux vives démonstrations d'estime et de gratitude de son armée d'amis. Le général en chef, dans une circonstance solennelle, disait au cardinal Castracane les grands

le but de présenter au Souverain-Pontife les hommages de l'armée française, et de lui exposer l'urgence de son retour à Rome.

Le voyage s'effectua dans les premiers jours du mois d'août.

Accompagné du général Le Barbier de Tinan, Oudinot se rendit par le Tibre à Fiumicino où l'attendait le contre-amiral Tréhouart. Il donna passage sur *le Labrador* à plusieurs officiers de terre et de mer, ainsi qu'à plusieurs dames françaises avides de s'incliner devant la majesté du Souverain Pontife exilé.

Le beau ciel de l'Italie méridionale, le calme de la mer, le silence du soir interrompu seulement par l'excellente musique du 36ᵉ régiment de ligne, le but du voyage donnaient à cette traversée nocturne un caractère imposant.

Plusieurs frégates espagnoles, françaises et napolitaines se tenaient dans la baie de Gaëte, prêtes à obéir aux ordres du successeur de Saint-Pierre. La ville était en fête, l'artillerie des forts mêlait ses salves de réjouissance aux joyeuses détonations des bâtiments en rade. Les édifices publics et les maisons particulières, ainsi que les mats et les ponts des vaisseaux, étaient illuminés.

Conduit aussitôt par le comte de Rayneval, au milieu d'une grande partie de la garnison napolitaine sous les armes, le duc de Reggio, accompagné seulement de l'a-

services rendus par lui; et après le grand *Te Deum* de Saint-Pierre, assis à table, le soir, entre le général Vaillant, commandant le génie, et le général Thiry, commandant l'artillerie, sa modestie ne put échapper à une ovation touchante et à un toast chaleureux porté par les trente officiers composant les deux états-majors.

miral, fut immédiatement admis en présence de Sa Sainteté qui se plut tout d'abord à le qualifier du titre de *Libérateur de Rome*.

Après une demi-heure d'audience, Pie IX autorisa le général à lui présenter tous les officiers réunis avec lui à Gaëte; le saint Pontife les reçut avec une indicible émotion, leur parlant de ses sympathies pour la France et de son admiration pour la valeur et la discipline de nos soldats.

Le général en chef et les officiers qui l'accompagnaient se rendirent ensuite chez le roi des Deux-Siciles.

Le lendemain matin, le vainqueur de Rome et ses aides de camp assistèrent avec recueillement au saint sacrifice de la messe que le Souverain Pontife lui-même célébra dans sa chapelle privée. Le général obtint ensuite une seconde audience particulière, où il aborda avec autant de franchise que de respect la question politique. Il déduisit de la situation des choses de puissants arguments pour démontrer à Sa Sainteté la nécessité d'un prompt retour dans ses États, et laissa par écrit son argumentation dans une note qu'il rédigea chez le ministre secrétaire d'État, le cardinal Antonelli.

Pie IX, parlant avec la même franchise, réfuta les arguments du général par des raisons non moins puissantes :

« Comment voulez-vous, lui dit-il, que je m'engage d'une manière positive, lorsque je ne suis pas encore fixé sur les questions de détail, et surtout lorsque je suis appelé à parler vis-à-vis d'une puissance de premier ordre dont les exigences ne sont un mystère pour personne ?

Dois-je me condamner à paraître subir l'impression de la force? Si je fais quelque chose de bon, ne faut-il pas que mes actes soient spontanés et aient l'apparence de l'être? Ne connaissez-vous pas mes inclinations? Ne sont-elles pas rassurantes? N'ai-je pas donné à mes peuples les preuves irrécusables d'un amour et d'un dévouement portés jusqu'au sacrifice? L'ingratitude, les tristesses de l'exil, les angoisses du malheur n'ont point changé mon âme. Je n'ai qu'un seul désir en ce monde comme une seule prière, la prospérité de la religion, le bonheur de tous les peuples en général, et en particulier celui des hommes que la Providence a mis plus spécialement sous ma juridiction.

« Néanmoins, ajouta-t-il, j'ai l'intention de me rendre sous peu de jours dans mes États et de m'arrêter quelque temps à Castel-Gandolfo au milieu de l'armée française. »

Le général Oudinot revint à Rome avec l'assurance du retour prochain du Saint-Père.

Mais ce que faisaient craindre les hésitations du gouvernement français se réalisa. Engagé à l'intérieur dans une lutte redoutable contre la révolution, et tenu en échec par la démagogie française, le cabinet laissait sans direction réelle, sans instructions positives, le général en chef à Rome, et les plénipotentiaires à Gaëte.

Soutenant en France cette république sanglante qui avait été obligée d'abandonner la partie à Rome, les révolutionnaires, qui puisaient dans les souvenirs de 93 le beau nom de *Montagnards*, attaquaient la politique conservatrice par des mouvements oratoires et des effets

de tribune. Les principaux orateurs de la Montagne ravivaient sans cesse, au sein de l'Assemblée constituante, la question romaine, pour ébranler le gouvernement et tâcher de ressaisir le pouvoir.

Leurs attaques passionnées recommencèrent plus vives que jamais dans la séance du 7 août. Cette faction impure qui ne rougissait pas de prêcher un socialisme brutal et sauvage, était représentée à l'Assemblée par une poignée d'énergumènes qui singeaient les monstres de la terreur, et les saluaient en les appelant avec emphase leurs *illustres pères*. Ils avaient accepté en masse le titre de *citoyens de la république romaine*. Ils avaient applaudi au guet-apens du 30 avril, et gémi sur la prise de la ville éternelle par l'armée française.

Les principaux orateurs du parti jacobin montèrent à la tribune, dans la séance en question, et interpellèrent le gouvernement sur les affaires de Rome, attaquant avec violence la grande politique de conservation, qui était en somme, malgré quelques hésitations, celle du pouvoir.

On vit surtout le citoyen Jules Favre, qui avait déjà sa place à la *Montagne*, occuper la tribune, deux jours de suite, pendant cinq mortelles heures. Ce rhéteur, ce *Cicéron de la République*, comme l'appelait Proud'hon, oubliant cette fois sa somnolente rhétorique, prononça une catilinaire de sa façon, vomissant des bordées d'outrages au gouvernement, à la Papauté, à la religion. Il osa parler d'honneur. Sa harangue, assaisonnée de gestes appropriés aux paroles, était remplie d'insinuations odieuses contre les consciences les plus pures, à l'imita-

tion de ces insectes malfaisants qui s'attaquent aux plantes les plus précieuses.

Il trouva heureusemeut son maître dans M. de Falloux, ministre de l'Instruction publique et des cultes, orateur catholique et royaliste, qui vengea noblement l'honneur de la France, dans cette grande discussion.

Dès le début de sa réplique, M. de Falloux, doué d'un coup d'œil aisément prophétique, laissa tomber de ses lèvres sur le futur ami de Laluyé cette brûlante apostrophe :

J'aurai l'honneur de rappeler à l'honorable M. Jules Favre que pour que l'injure porte coup, il faut qu'elle trouve de l'autorité dans l'âge, dans le caractère et dans les antécédents de celui qui la prononce. (Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre.) M. Jules Favre ignore peut-être que l'injure subit la loi des corps physiques ; elle n'acquiert de gravité qu'en proportion de la hauteur d'où elle tombe. (Longue et bruyante approbation à droite.)

L'orateur catholique fut sublime, quand, répondant à une accusation de l'avocat démocrate, il s'écria : « On a essayé de nous faire un reproche au nom de ce qu'il y a de plus vibrant dans le sentiment militaire. On a dit que nous avions fait passer l'épée de la France dans les mains de l'Autriche. Non, ce n'est pas cela que nous avons fait. Nous avons refusé l'épée de la France à Mazzini. Nous n'avons pas voulu que l'épée de la France fût remise aux mains qui avaient tenu ou sanctionné le poignard. »

Plus loin, replaçant les faits sur le terrain de la vérité,

il ajouta : « Je dis que Rome a béni sa délivrance, et je me serais étonné prodigieusement qu'il en eût été autrement. Car voulez-vous me permettre de vous dire la différence qu'il y a entre la situation que vous vouliez lui faire, et la situation que nous lui faisons ? Vous vouliez en faire la république romaine, isolée au milieu des populations, ou qui ne l'adoptent pas, ou qui la repoussent formellement.

« Et quel est le rôle que nous lui donnons, nous, et qu'elle a voulu, qu'elle a voulu dans tous les temps ? Ce n'est pas celui de République romaine, dont elle connaît bien la chimère, le péril, l'inanité (Rumeurs à gauche), c'est le rôle qu'elle occupe dans le monde depuis dix-huit siècles, et que nous, nous voulons lui restituer, c'est celui de capitale de la République universelle chrétienne. (Exclamations à gauche. — A droite : Très-bien ! très-bien !) C'est celui d'être la première ville du monde... »

Le triomphe de l'orateur qui, dans le cabinet avait si puissamment contribué à l'expédition française, fut complet ; les divers ordres du jour de la montagne furent repoussés par 428 voix contre 176.

Ce magnifique succès fut une victoire pour le Saint-Siége. M. de Falloux, par la franchise courageuse et l'élévation admirable de sa parole, avait placé au-dessus de toute contestation la liberté et l'indépendance du Souverain-Pontife. Il avait restitué à la France son vrai, son noble rôle ; il l'avait montrée pleine de courage et pleine de dévouement, arrachant l'Italie centrale à la plus violente et à la plus injuste des servitudes, et repla-

çant respectueusement le Père commun des fidèles, l'auguste et vénéré Pie IX, dans l'exercice de cette souveraineté et de cette indépendance que les siècles lui ont faite, et qui sont le gage de la liberté des âmes et de la paix du monde !

Ce glorieux triomphe du droit et de la religion était un adoucissement à la tristesse du spectacle qu'offraient ces montagnards, ces français, ces députés fraternisant avec les égorgeurs de nos soldats, à Rome. Mais leur déchaînement, à Paris, contre le gouvernement français rallumait les audaces et les espérances de leurs *frères et amis* restés à Rome; après leur défaite, des listes de proscription s'affichaient à la dérobée sur les murs : les amis des français, *les traîtres à la patrie*, seraient les premières victimes de la république romaine restaurée ! La population était sans cesse effrayée par des placards menaçants et des excitations clandestines. Un jour même la démagogie essaya, à la face de l'armée française, une démonstration hostile, à propos d'un service funèbre pour le repos de l'âme du comte Pietra-Mellara, commandant d'un corps bolonais au service de la défunte république, mort en chrétien (1), versant d'abondantes larmes sur sa conduite passée, sur sa révolte contre le

(1) Un grand nombre de jeunes gens de bonne famille, séduits par le mirage des idées libérales, s'étaient enrôlés dans l'armée de la révolution, sans abjurer leurs sentiments religieux. Le bataillon des volontaires lombards en comptait beaucoup dans ses rangs. Ils reconnurent trop tard qu'on les avait trompés. L'un d'eux, le jeune Emilio Dandolo, qui vit tomber son propre frère et plusieurs de ses amis à ses côtés, le 29 juin, sous les murs de Rome, et qui a fait le récit de cette sanglante journée, dit : « Je sais que le vulgaire applaudit et appelle gloire de l'Italie cette

meilleur des Pères. Les meneurs des anciens corps-francs employèrent la nuit à préparer le scandale pour le jour du service funèbre. Au moment de la cérémonie, la cocarde rouge reparut, et l'on se disposait à faire l'apologie de l'émeute. Mais le général Rostolan, ayant appris

détermination de gens qui, loin de tout danger, tranquilles sur leurs siéges et munis du sauf-conduit, ne s'exposaient après qu'à partir pour aller reprendre les habitudes de leur riche exil. Et je sais aussi que pour célébrer ceux-là, on oubliera bientôt jusqu'aux noms de ceux qui ont noblement sacrifié leur vie au devoir. » Il raconte ensuite en termes touchants la pieuse mort de plusieurs de ses amis, notamment celle du jeune Manara, blessé mortellement et porté à l'ambulance de Santa-Maria della Scala : « Manara me dit d'envoyer chercher le docteur Augustin Bertani, son ami de Milan. Aux médecins qui l'entouraient, il répondait : « Laissez-moi mourir en paix, ne me touchez pas ! » Averti moi-même par eux qu'il avait peu d'heures à vivre, je me penchai vers son oreille : « Pense à Dieu ! lui dis-je doucement.— Oh ! oui, j'y pense, me répondit-il, et de tout cœur ! » Alors je fis signe à un capucin qui était là pour distribuer aux braves les secours de la dernière heure. Il s'approcha, et au milieu des signes de la plus touchante contrition du mourant, il lui donna l'absolution. Manara voulut en outre être réconforté par le viatique ; je m'étudiais de mon mieux à dévorer mes larmes pour le préparer au grand passage. Une suave douceur envahissait mon âme de voir ce pauvre et cher ami affronter la mort aussi chrétiennement. Après avoir communié, il ne parla plus de quelques moments. Puis il me recommanda de nouveau ses enfants : « Elève-les, me dit-il, dans l'amour de la religion et de la patrie ! » Il me pria de rapporter son corps en Lombardie avec celui de mon pauvre frère. Me voyant suffoqué par les sanglots, il me dit avec le sourire de la plus douce amitié : « Cela te fait donc beaucoup de peine que je meure ?... » Son soldat d'ordonnance pleurait à ses côtés, il l'appela et lui demanda pardon s'il lui avait quelquefois trop vivement parlé... Avant de mourir, il tira de son doigt un anneau qui lui était bien cher, le passa au mien, et m'attirant à lui, me dit : « Je saluerai ton frère pour toi, n'est-ce pas ?... » Il avait vingt-deux ans... (*I voluntari ed i bersaglieri lombardi*, par Emilio Dandolo). »

ce qui se passait, envoya le général Sauvan pour y mettre ordre. Celui-ci entra seul dans l'église, leva les factionnaires, donna ordre aux troupes de se retirer, et d'un geste pria les démagogues de sortir immédiatement. Ils s'empressèrent d'obéir ; l'aspect de ce Français les avait glacés de terreur, et, depuis, les Romains se plaisaient à dire que le général Sauvan, à l'exemple du Sauveur, avait chassé les profanateurs du temple.

L'hydre démagogique se trouvait décapitée, à Rome par la force, en France par la raison, et l'Italie, la nation très-chrétienne et l'Europe entière avaient applaudi à l'œuvre de restauration qui, en couvrant d'honneur les soldats de la France, avait rendu à la chrétienté et à la civilisation le plus signalé des services, celui de délivrer la ville éternelle du joug des factieux cosmopolites, et de restituer au Père commun des fidèles sa liberté, sa souveraineté et son indépendance. Les négociations diplomatiques et internationales se poursuivaient avec succès pour le retour du Saint-Père à Rome ; Pie IX, malgré quelques nuages qu'il voyait encore à l'horizon, avait annoncé lui-même son prochain départ pour Rome, lorsque tout-à-coup une lettre grosse de tempêtes vint tout compromettre.

Cette lettre écrite et signée par le président de la République française, le prince Louis-Napoléon, contenait tout un programme politique sur les conditions de la restauration du Saint-Père. Elle était adressée pour la forme au lieutenant-colonel Edgar Ney, officier d'ordonnance du prince, chargé d'aller en notifier le contenu à Rome. Elle était ainsi conçue :

« Paris, 18 août 1849.

« Mon cher Edgar,

« La République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, mais au contraire pour la régler, en la préservant contre ses propres excès, et pour lui donner une base solide, en remettant sur le trône pontifical le Prince qui, le premier, s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles.

« J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du Saint-Père comme notre propre action restent stériles en présence de passions et d'influences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du Pape la proscription et la tyrannie : dites de ma part au général Rostolan, qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore, on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention.

« Je résume ainsi le pouvoir temporel du pape :

Amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon, et gouvernement libéral.

« J'ai été personnellement blessé, en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était pas même fait mention du nom de la France ni des souffrances de nos braves soldats. Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur, et je vous prie de bien faire savoir que, si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son abnégation.

« Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout, comme trace de leur passage, la destruction des abus de la féodalité et les germes de la li-

berté. Il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats.

« Dites au général de remercier, en mon nom, l'armée de sa noble conduite. J'ai appris avec peine que physiquement même elle n'était pas traitée comme elle devrait l'être. Rien ne doit être négligé pour établir convenablement nos troupes.

« Recevez, mon cher Edgar Ney, l'assurance de ma sincère amitié.

« LOUIS-NAPOLÉON-BONAPARTE. »

Cette lettre, qui fut insérée quelques jours après dans la partie non officielle du *Moniteur*, était faite pour causer partout aux catholiques une douloureuse surprise. Elle contenait, outre les reproches amers, les injonctions les plus graves, les plus explicites et les plus impératives que le gouvernement eût jamais fait entendre depuis le commencement de l'intervention. La forme de cette lettre était aussi étrange que le fond.

On l'écrivait et on la lançait sans en avoir conféré avec le ministère (1), et l'on faisait signifier cette espèce de protocole par un aide de camp.

(1) Quand, dans les premiers jours de septembre, la lettre présidentielle eût paru dans le *Moniteur*, les journaux publièrent le *Communiqué* suivant qui figura d'abord dans le journal *La Patrie* :

« Plusieurs journaux ont prétendu que M. le ministre de l'instruction publique et des cultes avait quitté Paris, en raison d'un désaccord profond qui s'était élevé entre lui et les autres membres du cabinet, à l'occasion de la lettre de M. le Président de la République au colonel Ney. Ces journaux sont mal informés. M. de Falloux assistait, avant son départ, au conseil des ministres au-

La négociation diplomatique était-elle donc épuisée pour qu'on en vint à ce brutal expédient ?

Le contenu de la lettre donna lieu, d'ailleurs, de tous côtés, aux plus sérieuses préoccupations.

Déclarer que l'action de la France, que les intentions bienveillantes du Saint-Père sont frappées de stérilité par des passions et des influences hostiles, n'est-ce pas

quel M. le Président a communiqué sa lettre ; M. de Falloux a donné à cette lettre la plus entière approbation. (*Communiqué.*) »

Le lendemain de cette communication, le *Moniteur* la reproduisait, en y ajoutant les lignes suivantes :

« M. le ministre de l'instruction publique nous adresse à ce sujet la rectification suivante :

« La note publiée par la *Patrie* n'a pas été communiquée à M. de Falloux ; il n'eut pu en autoriser les termes.

« La communication de la lettre de M. le Président de la République avait été purement officieuse et excluait toute idée de publicité. »

Il résulte de l'article du *Moniteur :*

1° Que la lettre de M. le Président de la République au lieutenant-colonel Ney n'avait pas été officiellement communiquée au conseil des ministres;

2° Que cette lettre n'était adressée qu'à M. Ney, et que son caractère comme son contenu excluait toute idée de publicité ;

3° Que si quelques ministres en ont reçu communication, cette communication fut purement officieuse comme d'une de ces lettres qu'il plait au Président de la République d'écrire à ses officiers d'ordonnance, sur lesquelles il ne consulte pas, qui doivent rester confidentielles, et qui, en tout cas, ne compromettent que lui-même.

D'ailleurs, l'en-tête de la lettre : *Mon cher Edgar*, était une formule toute familière qui semblait incompatible avec l'idée d'une publicité officielle.

Quand la lettre du président fut devenue publique, M. de Falloux, alors ministre des cultes, le grand promoteur de l'expédition romaine, offrit sa démission, si la politique du gouvernement sortait le moins du monde de la ligne à laquelle il avait donné son adhésion.

énoncer bien hardiment une allégation dont le retentissement peut avoir une conséquence considérable sur l'ensemble même de nos relations extérieures?

Attribuer à ces influences qu'on ne définit pas des projets aussi odieux que la proscription et la tyrannie, n'est-ce pas avancer des imputations qui demandent à être pesées et justifiées avant d'être produites? Or, d'après quels renseignements cette situation est-elle connue? L'appréciation rapide d'un officier d'ordonnance est-elle une base suffisante à des accusations de cette nature? Et ne fallait-il pas y regarder de très-près avant d'ajouter foi à des rapports qui ne s'accordaient ni avec ceux du général en chef, ni avec ceux des plénipotentiaires de Gaëte, et qui pouvaient laisser à désirer pour la maturité et l'exactitude?

Que dire ensuite et surtout des quatre conditions apportées au rétablissement du Saint-Père?

Une *amnistie générale*. Le Pape ne doit-il pas en être le seul juge? et est-ce à Pie IX qu'on prétendrait imposer le droit de grâce? D'ailleurs, oublierait-on les difficultés inséparables du lendemain d'une révolution, les nécessités de l'ordre et les lois de la justice? Le pouvoir est-il à Rome dans des conditions plus fortes et plus favorables qu'en France, et une amnistie GÉNÉRALE y est-elle plus possible et plus nécessaire?

Sécularisation de l'administration. Que ce soit un vœu, que ce soit un conseil, rien de mieux. Mais qui peut être le meilleur appréciateur de l'étendue et de la limite de cette réforme? Etait-ce à l'Élysée ou au Quirinal que devaient se décider les questions intérieures de l'admi-

nistration pontificale, la qualité et le caractère des fonctionnaires romains?

Code Napoléon. Les lois, toutes parfaites qu'on les suppose, ont, avant tout, besoin d'être faites pour les peuples à qui elles s'appliquent. L'importation en cette matière ne réussit pas, surtout quand elle est forcée. De quel droit d'ailleurs imposer à une nation, à un gouvernement, à une société, le *Code civil* d'une autre nation? Même avec le droit de conquête, cette condition paraît exorbitante. Au surplus, c'est à la sagesse du Souverain Pontife, c'est aux conseils dont il s'entourera, qu'il faut laisser le soin et l'honneur de la révision législative. Là autant qu'ailleurs, la souveraineté et l'indépendance sont nécessaires.

Gouvernement libéral. Une telle expression, si vague, si générale, prêtant à des commentaires si différents et si hostiles, devait-elle se trouver sous cette même plume qui allait bientôt décréter la dictature en France? D'ailleurs, n'est-ce pas dans ces matières si délicates et si épineuses de gouvernement, que, pour le maintien de la paix et de la concorde, Pie IX doit être laissé à la liberté et à la spontanéité de ses inspirations?

L'action de la France devait être non-seulement stérile, mais désastreuse, le jour où dans les paroles de ses gouvernants, la menace ou la force tenterait de remplacer le conseil, le dévouement et le respect.

Si vous voulez le Pape, il faut le vouloir libre, maître et souverain, toute autre alternative est une chimère. L'Église est patiente parce qu'elle est éternelle, *patiens quia æterna*. Elle vous lassera; elle peut attendre, elle

attendra longtemps, toujours; et vous, vous vieillirez, vous tomberez. Le temps lui appartient, parce qu'elle ne le compte pas. Vous demandez à l'Église ce qu'elle ne peut pas, ce qu'elle ne doit pas vous donner : l'abdication. Elle sait que ce que vous lui demandez, si elle le donnait, la mènerait forcément, fatalement, à la sécularisation complète, c'est-à-dire au déplacement du pouvoir, et finalement à sa propre ruine. Quand l'Empereur se fit sacrer, il prit la couronne des mains du Pape et la mit lui-même sur sa tête. Ce que vous demandez, c'est que le Pape mette sa propre couronne sur le front de César. Ne l'attendez pas.

L'Église ne vous donnera pas volontairement le pouvoir; alors voulez-vous le lui prendre? Il y a quelque chose de plus difficile que de prendre Rome, d'enlever d'assaut les bastions, c'est de prendre la Rome invisible et intangible, c'est d'emporter la Cité de Dieu, c'est de lutter avec une ombre, comme Jacob luttait avec l'ange. Retiendrez-vous l'eau qui coule en la pressant dans vos mains? Ce n'est pas par la violence qu'on vous résistera; oh! non; ce sera par l'impassibilité ou par la résignation. La force, on en triomphe : on sait où la prendre; mais la faiblesse, que ferez-vous contre elle, et où la prendrez-vous?

Voyez-vous ce Pontife errant dans l'exil, cet homme de Dieu portant sa tête d'asile en asile et de pierre en pierre! Il n'intrigue pas lui, il prie. Toutes les forces de la terre ne prévaudront point contre ce qu'il croira son devoir; le bruit des armes ne dominera point la voix tranquille et le pur murmure de sa conscience. Hélas!

lui aussi avait eu foi dans la liberté. En prenant possession des clefs de saint Pierre, il l'avait prise par la main, et l'avait introduite dans le monde sous le signe paisible de la croix. Mais la liberté qu'il avait rêvée, c'était la liberté sans tache et sans souillure, celle qui dit : Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Quand il l'a vue s'échapper de ses mains, échanger sa robe virginale contre la carmagnole, et se jeter en bacchante à travers le monde, quand il a vu les larmes, et le sang, et les ruines qui marquaient son passage, alors il s'est interrogé, alors il a été saisi par les angoisses du doute, et il s'est demandé s'il ne s'était pas trompé. Aujourd'hui sa conscience est alarmée : et, en face de la responsabilité qu'il a devant Dieu, que lui importe celle qu'il peut avoir devant les hommes? Il obéira aux commandements de Dieu, son Seigneur et Maître, et n'en reconnaîtra point d'autres. S'il faut qu'il reste dans l'exil, il suspendra sa couronne aux saules des fleuves de Babylone, et il dira avec son grand prédécesseur, saint Grégoire VII : « J'ai pratiqué la « justice et fui l'iniquité, voilà pourquoi je meurs dans « l'exil. » Il défie la force des princes et des peuples, parce que la sienne est ailleurs : *Hi in curribus, et hi in equis, nos autem in nomine Domini Dei nostri.* (Ps. XIX.)

La boutade irréfléchie du chef du pouvoir exécutif, dont les journaux révolutionnaires firent grand bruit, et qu'ils applaudirent avec un perfide enthousiasme, était donc une faute impardonnable.

Avant l'arrivée à Rome d'Edgar Ney, un autre officier supérieur, envoyé par le ministre de la guerre, avait

annoncé au général duc de Reggio son rappel, motivé sur la réduction prochaine du corps expéditionnaire, qui n'allait plus se trouver en rapport avec sa haute position.

Le général Rostolan était par droit d'ancienneté, appelé à remplacer le général Oudinot. Ce fut chez lui que M. Edgar Ney se rendit d'abord en arrivant à Rome. Le général Rostolan comprit tout de suite les difficultés que le gouvernement français allait se créer en répudiant si brusquement une conduite empreinte d'autant de fermeté que de conciliation, et qui honorait à la fois son prédécesseur et notre diplomatie, et il ne craignit point de blâmer ouvertement la lettre présidentielle.

Le duc de Reggio avait appris indirectement l'arrivée du colonel Ney ; il n'en reçut que le lendemain vers midi la confirmation par la visite de cet officier. Le général en chef lui reprocha, en termes sévères, un retard qui était à la fois un manque de déférence et l'oubli d'un devoir militaire. L'envoyé du Président chercha à s'excuser, en disant qu'il croyait avoir été devancé par le courrier chargé des ordres ministériels ; il supposait d'ailleurs que le général était déjà parti de Rome.

Le noble duc ne se faisait pas illusion sur le motif de son remplacement ; mais, fier d'avoir été l'instrument providentiel d'une grande œuvre, il mettait avec raison toute sa confiance dans l'impartialité de l'Histoire ; et il s'affligeait de voir substituer à des idées généreuses et dignes d'une grande nation, une politique aventureuse, menaçante et oppressive, qui allait peut-être allumer le feu d'une guerre générale ; qui, du moins, remettait tout

en question, alors que les plus graves difficultés semblaient aplanies, que le prompt retour du Saint-Père dans sa capitale était décidé, et que les affaires de Rome, enfin, paraissaient assurées d'une heureuse et prochaine solution.

La seconde entrevue du colonel Edgar Ney avec le général Rostolan fut également grave. N'écoutant que les conseils de sa conscience et ceux de l'intérêt de son pays, le général dit à l'envoyé qu'il ne pouvait décidément pas livrer à la publicité la lettre qu'il lui avait remise de la part du président de la République. « Ce document, ajouta-t-il, ne me présente aucun caractère officiel, il n'a d'autre valeur à mes yeux que celui d'une lettre particulière, intime ; je ne puis et ne dois la rendre publique pour deux raisons ; la première, parce qu'elle ne m'est point remise par une voie constitutionnelle ; la seconde, parce que dans mon âme et conscience je suis certain qu'elle entraverait les négociations diplomatiques, indépendamment des embarras multiples qu'elle susciterait. Croyez-moi, colonel, ne montrez point cette lettre et surtout gardez-vous de lui donner la moindre publicité. »

Nullement convaincu par ces paroles, dictées cependant par un sentiment de prudence, le lieutenant-colonel s'abandonnant à un mouvement de vivacité répréhensible au point de vue de la hiérarchie militaire, s'écria qu'il rendait le général responsable des conséquences de son refus et des événements que ce refus pourrait provoquer à Rome aussi bien qu'à Paris.

« Colonel, répliqua avec dignité le général Rostolan,

permettez-moi de vous le rappeler, personne autre que moi ne possède ici le droit de la menace. Quant aux conséquences de mon refus, elles ne m'effraient point, je compte sur le général Changarnier pour réprimer l'émeute à Paris, comme je compte sur moi pour la vaincre à Rome, sous quelque drapeau qu'elle se présente. »

Vainement le colonel fit de nouvelles instances, le général fut inébranlable dans sa résolution.

Edgar Ney crut devoir passer outre. Un grand nombre de copies faites à la main répandirent la lettre présidentielle dans les cafés et autres lieux publics. Cette lettre produisit une douloureuse émotion à Rome, à Gaëte et dans le monde catholique. Les défiances du Saint-Père s'en augmentèrent; MM. de Corcelles et de Rayneval en furent désolés. Ils s'empressèrent d'écrire à leur gouvernement pour le ramener à la politique vraie, lui montrant la situation impossible qui venait de leur être faite vis-à-vis des autres ministres plénipotentiaires, le suppliant d'ouvrir les yeux à la lumière, de conjurer une rupture dont les conséquences désastreuses etaient incalculables. De son côté, le général Rostolan écrivit dans les mêmes termes au ministre de la guerre, lui donnant en même temps sa démission de général en chef.

Le général Oudinot, rappelé inopinément en France, eut soin, dans l'intérêt de sa patrie et de son honneur, de prendre les mesures propres à raffermir l'influence de la France en Italie, après quoi il fit de touchants adieux à son armée Il adressa également aux Romains une

proclamation où, prenant congé d'eux dans les termes les plus affectueux, il les remerciait des témoignages d'affection et d'estime qu'il avait reçus de la ville de Rome. Ces témoignages étaient nombreux et éclatants. La commission provisoire municipale avait décrété que Rome, pour donner à son libérateur une récompense proportionnée à l'importance de ses services, lui offrirait une médaille d'honneur, portant son effigie d'un côté, et de l'autre une inscription qui rappelât le rétablissement de la paix et la conservation des monuments historiques. En outre, elle avait décidé que ce décret serait gravé sur une pierre que l'on placerait au Capitole, au-dessus de son buste, dans la salle des grands *capitaines*. Enfin, un troisième décret conférait au général la qualité de citoyen romain, transmissible à sa descendance. — La commission municipale avait décidé que la remise de ces actes serait faite au général d'une manière solennelle par le Sénateur. En conséquence, le 23 août, elle invita le duc de Reggio, les généraux qui se trouvaient à Rome, l'état-major et tous les officiers supérieurs à assister, dans la soirée, à l'illumination du Musée Capitolin. Elle convia également à cette solennité les principaux corps littéraires, scientifiques et artistiques de la ville. Des feux de Bengale de diverses couleurs illuminèrent la façade du palais sénatorial et la haute tour du Capitole.

C'est au milieu de ces effusions de la gratitude universelle que le général partit pour rentrer en France. Il fut regretté de la population autant que de l'armée. Avant de quitter l'Italie, il voulut s'incliner encore

une fois devant le Souverain-Pontife et se rendit à Gaëte.

— « Votre nom, général, lui dit le Saint-Père, est désormais intimement lié au mien ! l'histoire n'aura pas assez d'éloges pour glorifier le grand événement que vous avez accompli avec autant de sagesse que d'énergie. Vous achèverez votre œuvre à Paris, et ma paternelle bénédiction s'étendra toujours sur vous ainsi que sur tous les vôtres. »

Pie IX, qui avait remis au général, à son premier voyage, les insignes de son ordre, auquel il avait, exprès pour lui, ajouté une classe à part (*voir 2e vol.* p. 278), l'autorisa à lui signaler ceux de ses soldats des armées de terre et de mer qui s'étaient le plus distingués, afin de leur faire remettre les décorations des ordres de Pie IX et de Saint-Grégoire-le-Grand ; de plus, il promit de faire frapper, pour chaque soldat, une médaille commémorative.

Le général Oudinot, soit auprès du Souverain-Pontife, soit auprès du roi de Naples et des diplomates étrangers, s'efforça de pallier l'effet produit par la nouvelle attitude du gouvernement français dans les affaires d'Italie. Une telle conduite n'a rien d'étonnant de la part d'un noble caractère.

Il rentra en France, heureux du bonheur que procure un grand devoir accompli.

Le duc de Reggio reçut en France du chef de l'État le bâton de maréchal, de la ville de Lyon une épée d'honneur, et de tous les catholiques un tribut d'admiration et de louanges, et quand, au mois de juillet 1863, il alla rece-

voir du souverain juge le prix de sa foi et de ses œuvres, l'éminent cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, écrivant à sa pieuse veuve, put buriner sur son tombeau cet éloge funèbre que l'Histoire recueille comme l'expression de la vérité : « On ne remplace plus des hommes tels que celui que nous perdons. Il y a encore des âmes généreuses, des cœurs bien faits, des amis éprouvés ; mais les êtres privilégiés trempés comme le duc de Reggio sont devenus rares et menacent de le devenir davantage. En honneur bien compris, en affections constantes et désintéressées, nous sommes à une époque de transition ; et nous nous prendrons plus d'une fois à regretter ces esprits cultivés, ces hommes modestes qui, de leur retraite volontaire où le murmure et l'impatience ne pénétrèrent jamais, répandaient sur la société la sagesse de leurs conseils, l'exemple de leur résignation, la bonne odeur de leurs vertus. » Beau sujet d'oraison funèbre.

Immédiatement après le départ du duc de Reggio, le général Rostolan prit de fait le commandement de l'armée française, qui lui revenait pas droit d'ancienneté, indépendamment des services rendus. Il ne dévia point de la ligne de conduite qu'il avait adoptée, d'accord, comme son prédécesseur, avec l'infatigable M. de Corcelles s'efforçant, à Gaëte, de réparer la faute qui venait d'être commise, et qui rendait les communications diplomatiques extrêmement difficiles.

Quelques jours après, le général reçut d'Odilon-Barrot, président du conseil, une lettre par laquelle le ministre refusait d'accepter sa démission, et l'engageait en même temps à publier la lettre du président apportée par Edgar

Ney. Le commandant en chef répondit aussitôt au ministre que les motifs qui l'avaient obligé de se démettre du commandement existant toujours, il persistait à demander son rappel. Puis abordant loyalement, en soldat qui n'a jamais transigé avec l'accomplissement d'un devoir, la question politique, il déclara qu'il ne s'associerait jamais à un acte qui, outre l'inconvénient d'être injuste, aurait le danger de mettre le feu aux quatre coins de l'Europe. A son point de vue, la guerre générale se trouvait dans la publication officielle de la lettre du 18 août, et la guerre générale ne pouvant qu'être fatale aux idées d'ordre qui commençaient à renaître, il aimait trop son pays pour le jeter dans une carrière d'aventures.

Le commandant en chef avait raison. Du jour où le programme du président de la République française, perdant son caractère privé, aurait voulu dominer la question romaine, il se serait traduit par une guerre inévitable. Le départ de Rome de la commission gouvernementale en eût été la conséquence immédiate; la noble et courageuse persistance du général Rostolan, donnant à de meilleures réflexions le temps de prévaloir, a préservé la France et l'Europe d'événements dont la portée était incalculable : l'Histoire lui en tiendra compte.

Dans de pareilles complications, le Souverain Pontife ne pouvait plus songer à rentrer immédiatement à Rome. Il résolut de quitter Gaëte pour se rendre au château royal de Portici, où le roi des Deux-Siciles, continuant son œuvre de généreuse hospitalité, avait fait préparer des appartements somptueux. Pie IX quitta Gaëte le 4 septembre. (*Voir* 2e *volume*, page 285.)

Pie IX avait vécu à Gaëte dans une modeste résidence, mais libre, indépendant, entouré des hommages du monde entier, et des soins respectueux du souverain du pays. A Portici, tout se passa comme à Gaëte, avec la seule différence que le roi Ferdinand rachetait par l'hospitalité d'une *villa* royale, les privations qu'il avait partagées avec son hôte auguste dans l'humble habitation de Gaëte. Le roi venait de temps en temps à Portici rendre hommage au Chef de l'Église, et s'assurer par lui-même si les intentions, les désirs du Saint-Père étaient bien compris, et ses ordres ponctuellement exécutés.

Qu'on se représente Pie IX, installé avec tout le respect dû à sa personne et à son caractère dans le palais de Portici, à deux lieues de Naples, avec son secrétaire d'État et son secrétaire des brefs. Vous eussiez trouvé le Souvevain Pontife, tous les matins, après sa messe, dans son cabinet de travail, causant avec le cardinal Antonelli des questions à examiner et à décider dans la journée ; lorsque le ministre était parti, le Souverain restait à son travail jusqu'à ce que les visiteurs vinssent l'interrompre, pour reprendre ensuite sa tâche. Près du Pape arrivait journellement son frère aîné, le comte Gabriel Mastaï, beau et robuste vieillard, homme du monde, à l'esprit éclairé, au caractère indépendant. Le roi de Naples avait fait disposer pour lui une aile au palais de Portici, mais le frère du Pape avait préféré conserver son modeste appartement à Naples, et tous les jours on le rencontrait avec son fils, sur la route de Portici, allant faire sa visite matinale à l'auguste Pon-

tife. Le temps de la collation était consacré à l'entrevue des deux frères; le Saint-Père réservait cette demi-heure de chaque jour à ses affections de famille ; le reste de son temps ne lui appartenait plus.

Après l'installation du Pape à Portici, la grande question de son retour à Rome ne chôma point dans les conseils de la diplomatie.

MM. de Corcelles et de Rayneval, près du Saint-Père, aplanissaient avec une patience et un soin dignes des plus grands éloges, les difficultés que quelques lignes imprudentes avaient jetées sous leurs pas. Ils firent preuve d'une grande habileté et d'une suprême loyauté. Rassuré par eux, Pie IX put, dès les premiers jours de son arrivée à Portici, signer un *motu proprio* d'une grande importance, à la veille des débats qui allaient se produire à la tribune française sur les affaires de Rome.

Ce nouvel acte de la souveraineté pontificale porte la date du 12 septembre 1849. Il contient six articles dont voici la substance :

« Article premier. Il est institué à Rome un conseil d'État qui donnera son avis sur les projets de loi avant qu'ils soient soumis à la sanction souveraine. Il examinera toutes les questions graves de toutes les branches de l'administration publique sur lesquelles son avis sera réclamé par le gouvernement.

« Art. 2. Il est institué une Consulte d'État pour les finances. Elle sera entendue sur le revenu de l'État, elle en examinera les dépenses, arrêtant aussi le règlement des comptes. Elle donnera son avis sur l'imposition de nouvelles taxes ou la diminution des taxes exis-

tantes, sur le meilleur mode d'en opérer la répartition, sur les moyens les plus efficaces de faire refleurir le commerce, et en général sur tout ce qui regarde les intérêts du Trésor public.

« Les membres de la Consulte seront choisis par le Souverain Pontife sur des listes dressées par les conseils provinciaux.

« Art. 3. L'institution des conseils provinciaux est confirmée. Les conseillers seront choisis par le Pape sur des listes présentées par les conseils communaux.

« Ils débattront les intérêts locaux, les dépenses à faire aux frais de la province, et, avec leur concours, les comptes de recettes et de dépenses de l'administration intérieure. Cette administration sera désormais confiée à une commission administrative, qui sera choisie par chaque conseil provincial sous sa responsabilité.

« Quelques membres du conseil provincial seront appelés de préférence à faire partie du conseil du chef de la province, pour l'aider dans l'accomplissement de la surveillance qu'il doit exercer sur les communes.

« Art. 4. La représentation et l'administration municipales jouiront des plus larges franchises compatibles avec les intérêts des communes.

« L'élection des conseillers aura pour base un nombre étendu d'électeurs, en ayant principalement égard à la propriété.

« Les éligibles, outre les qualités intrinsèques nécessaires, devront payer un cens qui sera fixé par la loi.

« Les chefs des administrations municipales seront

choisis par le Pape, et les chefs des provinces sur trois présentations faites par les conseils communaux.

« Art. 5. Les réformes et les améliorations s'étendront aussi à l'ordre judiciaire et à la législation civile, criminelle et administrative. Une commission sera nommée pour s'occuper de cet objet.

« Art. 6. Enfin, le Saint-Père annonce que, toujours porté à l'indulgence et au pardon par son cœur paternel, il va faire publier un nouvel acte de clémence, c'est-à-dire, une amnistie. »

Le *motu proprio* du 12 septembre n'avait pas, dit l'abbé Margotti, les défauts des gouvernements modernes qui, selon Mazzini, ne sont que des transactions bâtardes appuyées sur l'équilibre mensonger de trois éléments dont chacun tend inévitablement à prédominer sur les deux autres, ce qui est une cause de corruption et d'hypocrisie politique; il évitait la centralisation civile et administrative, grand vice des révolutions contemporaines qui, confondant tous les droits, ruinent les États et conduisent au socialisme ; enfin, il assurait au peuple une liberté civile vraie et féconde, laissant d'un côté la souveraineté intacte, parce que la diviser c'est la détruire; mais de l'autre, l'éclairant et la sauvegardant contre ses propres excès par tout ce que la nation possède de mérite et de génie. (MARGOTTI, *Victoires de l'Église*.)

Porté à Rome par M. de Corcelles lui-même, l'acte pontifical y fut publié, le 19 septembre, par les soins de la commission de gouvernement qui l'accompagna du décret d'amnistie ainsi conçu :

NOTIFICATION.

« La commission du gouvernement,

« Sa Sainteté, touchée des circonstances qui peuvent atténuer pour un certain nombre de ses sujets la faute d'avoir participé aux troubles politiques qui dernièrement ont tant affligé les États pontificaux, et désireuse de montrer toujours davantage la bonté de son cœur vraiment paternel, usant de son plein pouvoir au profit de tant d'égarés, peut-être plutôt séduits que séducteurs, a daigné prendre les dispositions suivantes, conformément à l'article 6 de son *Motu proprio* en date de Naples le 12 courant :

« En exécution des commandements vénérés de Sa Sainteté, nous nous empressons de publier, conformément à ses intentions souveraines, à nous transmises, les dispositions suivantes :

« A tous ceux qui ont pris part à la révolution récemment terminée dans les États pontificaux, est accordée, par indulgence souveraine, la remise de toute peine encourue en conséquence des délits politiques par eux commis.

« De ce pardon sont exceptés :

« Les membres du gouvernement provisoire ;

« Les membres de l'Assemblée constituante qui ont pris part aux délibérations de l'Assemblée ;

« Les membres du Triumvirat et du gouvernement de la République ;

« Les chefs des corps militaires ;

« Tous ceux qui, ayant joui du bénéfice de l'amnistie

antérieurement accordée par Sa Sainteté, et manquant à la parole d'honneur qu'ils avaient donnée, ont participé aux soulèvements survenus dans les États du Saint-Siége.

« Ceux qui, outre les délits politiques, se sont rendus coupables de délits atteints par la loi pénale actuelle.

« Ce pardon ne garantit pas la conservation de leurs emplois publics, provinciaux ou municipaux, à ceux qui, par leur conduite dans les troubles passés, ne s'en sont pas rendus dignes. Cette réserve s'étend aux employés et militaires de toute arme.

« Du Quirinal, ce 18 septembre 1849.

» G. card. Della Genga Sermattei.
« L. card. Vannicelli Casoni.
« L. card. Altieri. »

L'acte pontifical du 12 septembre est un nouveau monument de la mansuétude et de la prudence de Pie IX ; il n'attestait pas seulement l'amour du Saint-Père pour son peuple, mais encore sa condescendance envers la France, puisqu'il satisfaisait à ses désirs en accordant, de sa pleine autorité, ce qui lui paraissait juste et raisonnable, savoir, une amnistie sagement tempérée, des réformes législatives, administratives et judiciaires, une *Consulta* avec un conseil d'État, des libertés provinciales et municipales très-étendues, et la sécularisation de l'administration. Pie IX revenait ainsi généreusement, dans la mesure que comportait la situation, au système de réformes qu'il avait inauguré au commencement de

son règne (1). Ce décret eut la bonne fortune d'être appelé par lord Polmerston lui-même *la meilleure constitution qu'on pût donner aux États romains.*

Ce nouveau programme émis spontanément par Sa Sainteté, et qui renfermait les principes et les bases du gouvernement futur des États romains, attestait tout à la fois et que le Pape, jouissant de la plénitude de son pouvoir, était rentré dans l'indépendance de sa souveraineté, et que la France restait, à l'égard du Saint-Siége, dans le rôle de simple conseillère pleine de réserve et de respect. Le *motu proprio* terminait ainsi les complications diplomatiques, qui, si elles s'étaient prolongées, auraient nécessairement affaibli l'éclat du service que la France venait de rendre à l'Église et à la société.

Il y avait donc lieu de bénir la Providence de ce qu'elle avait ménagé une solution satisfaisante pour tout le monde, puisqu'elle était la paix dans la justice.

On a vu toutefois que le bénéfice de l'amnistie ne s'appliquait ni aux membres du gouvernement républicain, ni aux députés démagogues, ni à ceux qui, ayant profité déjà de la première amnistie accordée par Pie IX, avaient violé leur parole, ni aux hommes coupables de crimes punis par la loi pénale. Ces restrictions indispensables qui rassuraient les populations effrayées, déchaînèrent de plus en plus les passions des républicains de France.

La discussion des affaires de Rome, dans l'Assemblée législative servit de prétexte à l'explosion. L'enceinte de

(1) *Voir* 1er *volume,* chapitres IX et X.

la Représentation nationale devint une arène où les plus détestables passions se montrèrent, armées de poignards et cuirassées d'athéisme. La colère des orateurs jacobins était de la fureur, de la frénésie. Ils comptaient sur un grand scandale, et ne manquèrent pas de s'appuyer sur la lettre du Prince-Président. Le 13 octobre, M. Thiers avait exposé la question romaine dans un rapport clair, net, irréfutable, et avait fait, aux applaudissements de l'illustre Assemblée, le plus bel éloge du décret du Saint-Père.

La grande bataille parlementaire dura deux jours, le 18 et le 19 octobre. Depuis la mission du lieutenant-colonel Edgar Ney, la plus grande incertitude régnait dans les esprits. Chacun se demandait le parti que prendrait le ministère entre les exigences de la lettre du président et les concessions du *Motu proprio* de Pie IX. S'il prenait la lettre du 18 août pour base de la politique française, il se séparait brusquement de la majorité du parlement; s'il admettait au contraire les concessions du *Motu proprio*, il rompait avec les volontés du Président.

M. de Tocqueville, successeur de M. Drouin de Lhuys, au ministère des affaires étrangères, se tira de la difficulté avec une rare habilité. La pensée du nouveau cabinet se trouvait conforme à celle de la diplomatie et des chefs de l'armée expéditionnaire, et laissait au Saint-Père sa liberté d'action. Le développement de cette pensée par le ministre provoquait les colères de la montagne, quand, dans un mouvement plein de feu l'orateur jeta aux montagnards frémissants et écumants de rage ces paroles énergiques : « La république romaine

a commencé par la violence et l'assassinat; la restauration pontificale s'est accomplie sans coûter à un seul homme, pour cause politique, ni sa vie, ni ses biens, ni sa liberté. »

C'était préluder avec bonheur à la mémorable séance du lendemain où M. de Montalembert mit le plus grand talent au service de la plus sainte des causes. L'illustre représentant fut superbe d'indignation, quand, au début de son discours, répondant à un ancien pair de Louis-Philippe, devenu jacobin, Victor Hugo, il lui infligea le châtiment de cette brûlante parole: « Le discours que vous venez d'entendre, messieurs, a déjà reçu la récompense qu'il mérite, dans les applaudissements qui l'ont accueilli. »

Puis, il aborda de haut la question de l'intervention de la France en Italie. Il montra l'Église torturée par la démagogie, et comparant ceux qui l'outragent à ceux qui frappent une femme, il fit entendre cette belle et touchante exclamation: « L'Église n'est pas une femme, c'est bien plus encore, c'est une mère ! »

Au milieu des basses injures, des ignobles quolibets, des indécentes interruptions des montagnards, se dégradant dans le désodre, criant faute d'arguments sérieux, l'orateur catholique répondit aux calomnies dont l'Église, le Saint-Père, l'armée française qui avait délivré Rome, avaient été l'objet. La voix de l'orateur, étouffée par instant dans un tourbillon de murmures, retentissait toute chargée de tonnerres. L'assemblée, frémissante d'enthousiasme, éclatait en cris d'admiration, sous la puissance de ses paroles. Après avoir noblement

vengé la religion et son auguste Chef, après avoir fait justice, par son irrésistible argumentation, de toutes les clameurs mensongères et colomnieuses de la montagne, le défenseur des libertés catholiques termina par une péroraison digne du discours entier :

« Je termine, dit-il, en relevant un mot qui m'a été sensible comme à vous tous sans doute : On a dit que l'honneur de notre drapeau avait été compromis dans l'expédition entreprise contre Rome pour détruire la république romaine et rétablir l'autorité du Pape. A ce reproche, tous dans cette enceinte doivent être sensibles et le repousser comme je viens le faire en ce moment. Non, l'honneur de notre drapeau n'a pas été compromis : non, jamais, ce noble drapeau n'a ombragé de ses plis une plus noble entreprise. L'histoire le dira : j'invoque avec confiance son témoignage et son jugement. L'histoire jettera un voile sur toutes ces ambiguïtés, sur toutes ces tergiversations, sur toutes ces contestations que vous avez signalées avec tant d'amertume et une sollicitude si active pour faire régner la désunion parmi nous. Elle jettera le voile sur tout cela, ou plutôt elle ne le signalera que pour constater la grandeur de l'entreprise par le nombre et la nature des difficultés vaincues.

« L'histoire dira que, mille ans après Charlemagne et cinquante ans après Napoléon, mille ans après que Charlemagne eut conquis une gloire immortelle en rétablissant le pouvoir pontifical, et cinquante ans après que Napoléon au comble de sa puissance et de son prestige eut échoué en essayant de défaire l'œuvre de son prédécesseur, l'histoire dira que la France est restée

fidèle à ses traditions et sourde à d'odieuses provocations. Elle dira que trente mille Français commandés par le digne fils d'un des géants de nos grandes gloires impériales ont quitté les rivages de la patrie pour aller rétablir à Rome dans la personne du Pape, le droit, l'équité, l'intérêt européen et français. Elle dira ce que Pie IX lui-même a dit dans sa lettre d'actions de grâces au général Oudinot :

« *Le triomphe des armes françaises a été remporté sur les ennemis de la société humaine.* »

« Oui, ce sera là l'arrêt de l'histoire, et ce sera une des plus belles gloires de la France et du dix-neuvième siècle.

« Cette gloire vous ne voudrez pas l'atténuer, la ternir, l'éclipser en vous précipitant dans un tissu de contradictions, de complications et d'inconséquences inextricables. Savez-vous ce qui ternirait à jamais la gloire du drapeau français ? ce serait d'opposer ce drapeau à la croix, à la tiare qu'il vient de délivrer ; ce serait de transformer les soldats français de protecteurs du Pape en oppresseurs ; ce serait d'échanger le rôle et la gloire de Charlemagne contre une pitoyable contrefaçon de Garibaldi. »

La harangue du noble et catholique orateur fut couronnée du plus beau succès qu'ait jamais remporté l'éloquence et la raison. La majorité se montra plus unie, plus ferme, plus compacte qu'elle n'avait jamais été. L'expédition de Rome fut sanctionnée par 469 voix contre 180.

Rarement un spectacle plus consolant et plus magni-

fique s'est offert à des regards chrétiens, rarement un triomphe plus éclatant fut réservé à la sainte cause de l'Église.

Cette séance demeure parmi les plus glorieuses pages de nos annales catholiques, et la scène qui l'a signalée restera comme un des monuments les plus illustres du sentiment inné de respect et de foi, qui, malgré tant d'erreurs et tant de fautes, repose invincible au fond des entrailles de la nation française. Oui, l'histoire redira, à l'immortel honneur de notre patrie, que, en 1849, au milieu des douleurs et des tristesses de ce temps, en face du scepticisme des esprits, de la dépravation des mœurs, de l'abaissement des courages, en face des sauvages et épouvantables doctrines dont l'invasion menace de mort la société éperdue, il s'est trouvé un jour, une heure, où, dans le Parlement de la France, l'Assemblée, le public, les tribunes, entraînés par un enthousiasme irrésistible, ont salué à quatre reprises consécutives par une explosion d'applaudissements, par des salves unanimes, le grand nom de l'Eglise, de la sainte Eglise catholique, hautement, solennellement proclamée Notre Mère ! Comment peindre cette assemblée, en proie aux violentes émotions de la lutte, arrivant presque épuisée à la fin d'une séance pleine de troubles et d'orages, soudainement électrisée par le talent, par la conviction, par la foi d'un orateur catholique, transportée par lui dans les régions les plus hautes, et tombant en quelque sorte à genoux devant l'image calme et sereine de cette puissance si invincible dans sa faiblesse, de l'Eglise catholique, *Notre Mère !* A ce mot, un mouve-

ment inoui, un élan irrésistible emporta toutes les âmes honnêtes dans une immense profession de dévouement à l'Eglise. La nation très-chrétienne avait retrouvé son vieil enthousiasme pour la religion du Christ, et l'on croyait entendre un dernier écho des acclamations de nos pères saluant l'entrée des Croisés dans Jérusalem.

CHAPITRE V.

RETOUR TRIOMPHAL DE PIE IX A ROME.

Le général Baraguay-d'Hilliers, commandant en chef de l'armée d'occupation. — Départ du général Rostolan. — Baraguay-d'Hilliers à Portici. — Députations romaines à Portici. — Hésitation de Pie IX à rentrer à Rome. — Evasion de l'ex-moine Achilli, prisonnier à Rome. — Médaille commémorative de la délivrance de Rome. — Nouvelles menées mazziniennes. — Adieux de M. de Corcelles à Pie IX. — Départ du Saint-Père. — Adieux du roi Ferdinand à Pie IX. — Détails du voyage. — Ovations au Saint-Père dans le trajet. — Entrée solennelle à Rome. — Pie IX à Saint-Jean-de-Latran, à Saint-Pierre, au Vatican. — Réceptions. — Bénédiction solennelle de l'armée. — Fêtes à Rome. — Importance de ces glorieux événements. — Enseignements qui en découlent.

Le vote des Chambres parisiennes rendit la confiance aux catholiques justement alarmés, et donna au Saint-Père lui-même un légitime sujet de satisfaction. Il s'en ouvrit à la députation municipale envoyée de Rome pour le conjurer de rentrer dans sa capitale. « Il nous répugnait, dit-il, de retourner dans nos Etats tant qu'on mettait, en France, notre volonté indépendante en question ; mais aujourd'hui qu'une heureuse solution semble devoir mettre fin à toute incertitude à cet égard, nous espérons pouvoir revenir sous peu dans le sein de Rome. »

Mais bientôt la chute du ministère à Paris (31 octobre 1849) jeta de nouvelles inquiétudes dans les esprits. Cependant les noms de quelques-uns des nouveaux ministres pouvaient déjà rassurer un peu les catholiques. Aux affaires étrangères était nommé M. de Rayneval, ambassadeur à Naples ; et à la guerre, le général d'Hautpoul, membre de la commission relative aux affaires de Rome, et qui avait constamment voté avec la majorité.

Le jour même de la composition du nouveau ministère, le général d'Hautpoul, chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères, s'occupa de donner un successeur au général Rostolan, qui avait maintenu sa démission. S'adressant au duc de Reggio, sur la demande du Saint-Père, dit-on, il lui déclara que seul il pouvait aplanir les difficultés qui entravaient encore le retour du Pape à Rome ; en conséquence, il lui offrit officiellement la double mission de général en chef et d'ambassadeur extraordinaire. Le duc de Reggio répondit qu'il appréciait l'honneur de consolider l'œuvre à laquelle ses sympathies et son dévouement étaient si complétement acquis, mais que, dans l'état des choses, deux dispositions préliminaires lui semblaient indispensables au succès, savoir :

1° Que la lettre dont l'Europe s'était émue, fût considérée comme n'ayant aucun caractère officiel ;

2° Que la France priât instamment le Saint-Père d'annoncer que sa rentrée suivrait de très-près le retour à Rome du général qu'elle investissait de sa confiance. Le ministre pensa que la négociation de ces dispositions entraînerait des lenteurs, et pourrait retarder

le résultat, au lieu de le hâter, et ne pouvant ébranler les convictions profondément arrêtées du duc de Reggio, il fit choix du général Baraguay-d'Hilliers, pour l'envoyer à Rome occuper le poste de commandant en chef.

La nouvelle de cette nomination, portée à Rome, fut accueillie avec froideur par les catholiques et par l'armée. La renommée reprochait au général Baraguay-d'Hilliers une sévérité outrée pour la discipline, et un esprit d'hostilité contre l'Église dont on citait les traits les plus regrettables, et l'on ne craignait point de dire que, de tous les généraux de division, Baraguay-d'Hilliers était le dernier que l'on pût choisir pour une telle mission.

Le nouveau commandant fit son entrée à Rome le 19 novembre. Le général Rostolan qu'il venait remplacer avait des sympathies profondes dans l'armée d'expédition. Déjà les officiers étaient venus le conjurer précédemment de ne point donner sa démission, et ils avaient entendu de sa bouche ces belles paroles : « Il faut que ma conscience parle bien impérieusement pour que je me décide à quitter une armée si belle et des officiers si braves que vous! En demandant mon rappel, j'ai fait le plus grand sacrifice qu'un soldat pût s'imposer. » Quand le jour fut arrivé pour lui de quitter le commandement, les mêmes officiers vinrent lui témoigner leurs regrets ; ils étaient profondément émus, le général lui-même cachait avec peine l'émotion qu'il éprouvait au moment de se séparer de ses compagnons d'armes. Il leur renouvela l'expression de sa douleur, et il ajouta : « Mon successeur, plus heureux que moi. aura peut-être l'insigne honneur de terminer pacifique-

ment l'œuvre que nous avons commencée, les armes à la main ; mon cœur de soldat et de chrétien se réjouira pour le Souverain Pontife qui aura retrouvé ses peuples, pour la France qui aura accompli une noble et sainte mission. »

Le général Rostolan quitta Rome, accompagné des sympathies unanimes et de l'admiration de tous. Le sacrifice qu'il fit à sa conscience en refusant de faire publier la déplorable lettre du 18 août est digne de toute louange ; son nom attaché déjà à l'expédition de Rome par les services les plus signalés, y restera unie avec une gloire plus grande encore que celle de vainqueur ; car, les batailles gagnées sont communes, mais les actes d'une abnégation aussi généreuse et aussi patriotique, sont infiniment rares de nos jours.

Le vaillant capitaine, avant son départ de Rome, fut gratifié , comme le général Oudinot, du titre de citoyen romain, et comme lui vit son nom inscrit au Capitole. Il ne voulut pas quitter l'Italie sans aller se prosterner aux pieds du Saint-Père. Il se rendit à Portici, où Pie IX le reçut avec cette grâce affectueuse dont il avait le secret, et fut honoré par Sa Sainteté de la première classe de l'ordre de Pie IX.

Le général Baraguay-d'Hilliers, précédé à Rome par de si beaux exemples, sentit promptement le besoin de marcher dans la route qui lui était tracée. La raideur qu'il montra d'abord s'adoucit peu à peu ; et bientôt il rassura les catholiques en déclarant qu'il approuvait et admirait la politique de M. de Corcelles, et qu'il ne voulait pas en suivre une autre. Apprenant qu'une mani-

festation était préparée par les restes du parti démagogique, et qu'on devait mêler aux cris de *A bas les cardinaux*, celui de *Vive le général Baraguay*, il déclara que si cette manifestation avait lieu, il la recevrait à coups de baïonnettes. Il protestait en même temps de son dévouement au Pape. « Je n'ai qu'un bras, disait-il, mais je le consacre tout entier au service de la religion. »

A la fin de novembre, il se rendit à Portici, pour présenter au Saint-Père ses lettres de créance. On attendait son retour avec impatience, dans l'espoir qu'il aurait donné au Pape assez de garanties pour lui permettre de rentrer dans ses États. Avant de partir, le général avait annoncé qu'il userait de tout son pouvoir pour obtenir le retour du Pape, et dix jours s'écoulèrent sans qu'on eût aucune nouvelle de sa négociation. Ce silence n'était que trop significatif. Le Saint-Père, en effet, était resté inébranlable dans sa résolution.

La résistance du Souverain Pontife n'avait rien de surprenant. L'arrivée au pouvoir d'un nouveau ministère à Paris, suivant de près la fatale lettre du 18 août, le message du Président annonçant ce changement à la Chambre, l'instabilité du gouvernement français, l'incertitude de sa politique, tout faisait un devoir au Pape d'attendre.

La population de Rome n'en désirait pas moins ardemment le retour de Pie IX. Ceux mêmes qui, du temps de la République, déclamaient contre l'autorité pontificale, commençaient à comprendre que sans le Pape Rome n'est rien. La capitale du monde catholique, redevenue

simplement la ville des Césars, et magnifique seulement par ses souvenirs, n'est plus qu'une grande et irréparable ruine. La présence du Pape-Roi au milieu de son peuple était réclamée par toutes les classes. La situation de Rome était effectivement lamentable. Elle ressemblait à un malade qui appelle à grands cris le médecin. Rome envoyait députation sur députation pour supplier Pie IX de rentrer dans ses États. Chaque jour Pie IX recevait à Portici des représentants du clergé, de la noblesse, de la bourgeoisie, des ouvriers, du commerce, qui tous aspiraient de tous leurs vœux après le jour bienheureux où le souverain serait rendu à son peuple. Le Saint-Père les accueillait tous avec la plus affectueuse bienveillance, en les assurant de son extrême désir de rentrer au siége du Pontificat, et leur donnant l'espérance que prochainement Rome pourrait recevoir dans son sein son Roi et son Pontife.

L'intérêt et les vœux de ses sujets tenaient assurément une large place dans le cœur du Saint-Père ; mais il est des considérations d'un ordre supérieur qui doivent toujours dominer ses résolutions. Que les soupirs du peuple de Rome se prolongent un peu plus ou moins, ce n'est qu'une question secondaire. La question capitale, c'est que le Chef de l'Église soit entouré de respect, de force, d'indépendance, afin que désormais son autorité ne souffre plus d'atteinte, et que, personnifié dans la Papauté et élevé à la hauteur qui lui convient, le principe catholique puisse sauver Rome et la société tout entière.

Un événement de peu d'importance en lui-même,

mais d'une extrême gravité, au point de vue des rapports de l'autorité française avec le gouvernement pontifical, vint tout à coup jeter de nouveau le trouble dans les résolutions du Saint-Père. Cet évènement, c'est l'évasion soudaine de l'ex-moine Achilli.

Jean-Hyacinthe Achilli, né dans les États pontificaux, et accueilli dès sa jeunesse dans l'ordre illustre des Frères-Prêcheurs, avait déchiré en 1841 l'habit qu'il portait, et s'était enfui dans les possessions anglaises. Ce fut là qu'errant de ville en ville, il apostasia, et fit publiquement profession du protestantisme, dont il se montra un ministre zélé. Quand Rome devint la proie des ennemis de l'autel et du trône, Achilli s'empressa d'y revenir, et chercha par toutes sortes de moyens à faire des prosélytes à la secte qu'il avait embrassée.

Après la prise de Rome par les Français, et le rétablissement du gouvernement légitime, Achilli fut emprisonné au château Saint-Ange, et livré au tribunal ecclésiastique. On travaillait à son procès, lorsque, le 18 janvier 1850, le capitaine rapporteur du conseil de guerre français demanda au président du tribunal ecclésiastique de lui livrer son prisonnier, afin de l'interroger comme témoin dans une autre affaire. Sur le refus qu'il éprouva d'abord, il insista tant et si bien que le chef du tribunal ecclésiastique, plein de confiance dans la parole d'un officier, lui accorda ce qu'il désirait, mais en le rendant responsable de la personne du détenu; ce ne fut qu'à cette condition, et en considération du code français, qui défend d'examiner des témoins dans un lieu de réclusion, qu'il permit la translation d'Achilli

au palais de l'Académie ecclésiastique, résidence du conseil de guerre.

Mais le 20 janvier au matin, on vint annoncer au chef du tribunal ecclésiastique qu'Achilli, pendant sa comparution, profitant d'un moment où le capitaine rapporteur consultait quelques dossiers, s'était enfui de la chambre où il subissait son interrogatoire, était passé au milieu des soldats préposés à sa garde, et s'était éloigné sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu.

Telle fut la version des autorités françaises, mais ce récit était tellement invraisemblable que personne n'y ajoutait foi. Comment croire, en effet, qu'un capitaine rapporteur d'un conseil de guerre, doublement responsable dans une circonstance si délicate, ait eu la légèreté de laisser ce prisonnier sans surveillance !

D'ailleurs en admettant que les faits se fussent passés tels qu'on les racontait, était-il croyable que le général Baraguay-d'Hilliers, si sévère pour ses officiers, eût laissé impunie une telle négligence de la part de ses subordonnés ? Et cependant l'officier dont il est ici question n'avait subi aucune punition.

L'explication que l'on donnait à Rome de cet évènement paraissait bien plus conforme à la vérité. On assurait que le gouvernement anglais, qui avait adopté Achilli, après sa conversion au protestantisme, ayant échoué auprès du gouvernement pontifical, s'était adressé au gouvernement français pour obtenir sa délivrance, et qu'il l'avait obtenue de cette manière.

Grand fut le mécontentement produit à la cour pontificale, et grande l'affliction causée à Pie IX, par ce fait

imputé à l'autorité française. Un mot échappé de la bouche du Saint-Père, en cette circonstance, peint mieux que tous les discours les sentiments de son cœur. Le soir même où il apprit la nouvelle de l'évasion : « Je ne déplore point, dit-il, la fuite de ce malheureux, parce qu'il a échappé à la justice humaine, mais parce qu'elle le soustrait aux desseins généreux de mon cœur paternel ; j'aurais été si heureux de ramener au bercail cette brebis plus égarée peut-être que perverse. »

Quoiqu'il en soit, la défiance du Souverain Pontife contre le gouvernement français se raviva par l'effet de cet acte de trahison, et le retour du pape, qui devait avoir lieu au mois de février, fut encore ajourné.

Quoique retenu loin de Rome, le Pape tenait à donner sans plus tarder, à tous les valeureux soldats qui avaient contribué à la délivrance de sa capitale, un témoignage sensible de son affection et de sa reconnaissance. Il avait décrété qu'une médaille commémorative frappée en l'honneur des armées catholiques serait distribuée indistinctement à tous les hommes qui avaient fait partie de l'intervention. En outre, il avait décidé que ceux qui s'étaient le plus glorieusement distingués, recevraient des titres honorifiques ou des décorations appartenant aux ordres de chevalerie des États pontificaux.

Le 22 février, la commission gouvernementale nomma deux officiers de la secrétairerie d'État pour porter, au nom du Saint-Père, autant qu'au sien propre, au général Baraguay-d'Hilliers, les médailles et les décorations destinées aux officiers, sous-officiers et soldats. Le général en chef les reçut avec courtoisie, les priant d'agréer avec

ses remerciements sincères ceux de tous les destinataires. « Ils seront fiers, dit-il, de se parer d'un témoignage non douteux de la satisfaction de Sa Sainteté pour l'utile service que, concurremment avec les autres nations, ils ont rendu à la souveraineté pontificale par leur courage, leur admirable discipline et leur amour pour l'ordre public. »

Les médailles réservées aux soldats étaient frappées en bronze. Elles représentaient, d'un côté, le symbole du siége apostolique romain, et portaient de l'autre cette épigraphe: PIUS IX. P. M. *collatis armis catholicis in suam sedem restitutus, anno* MDCCCXLIX. (*Pie IX, Souverain-Pontife, rétabli sur son trône par le concours des armes catholiques, année* 1849).

Au gage de la reconnaissance du souverain, le Saint-Père voulut ajouter un souvenir du Pontife. Un petit livre intitulé le *Trésor du soldat*, fut imprimé par ordre de Sa Sainteté pour être donné à chaque soldat, comme un témoignage de la prédilection paternelle du Chef de l'Église.

Grâce à la prudence et au bon esprit des négociateurs français, les bases d'une meilleure entente s'affermissaient peu à peu entre la cour pontificale et le gouvernement français. Malgré les calomnies et les semences de discorde que la démagogie répandait à profusion pour diminuer les chances d'un accord qui devait achever sa ruine, les esprits les plus entachés de préventions revenaient à des idées plus saines. La vérité perçait à travers les ténèbres du mensonge et de l'erreur.

L'éternel agitateur, Mazzini, qui avait troublé tant de

têtes, informé du revirement qui se faisait dans les esprits, voulut tenter un suprême effort pour arrêter ce mouvement. Du fond de son exil, il lança, sous forme de brochure, un nouveau brandon sur la Péninsule. Dans ce *factum*, adressé principalement au clergé, on lisait des objurgations formidables comme celles-ci :

« Prêtres italiens, mes paroles sont graves. Si le salut du monde et de vos croyances vous est cher, écoutez-nous. Nous pourrions, un des vôtres l'a dit, et que ce soit pour vous une preuve de l'esprit qui nous anime, nous pourrions vaincre sans vous, *mais nous ne le voulons pas.* » Puis il annonce que l'heure suprême va sonner, que les temps sont mûrs. « Malheur aux prêtres, malheur à leur troupeau, s'ils s'obstinent à étayer un édifice en ruines. Il se prépare des temps de discorde et des œuvres de sang......

« Prêtres, la transformation de la religion et de l'Église, qui, vous aidant, s'accomplirait dans une évolution pacifique et solennelle, coûtera au monde des luttes terribles, et les larmes et le sang de milliers de martyrs. Dieu descendra sur les multitudes et sur vous, non comme la rosée sur la toison, mais comme un tourbillon et ceint de la foudre comme dans les nues du Sinaï. »

Le clergé italien répondit par le silence du mépris à ces arrogantes provocations. Elles n'inspiraient aucune crainte à ces prêtres qui avaient bravé jusque sous le fer du bourreau l'auteur de ce libelle farouche. Le règne de Mazzini était passé ; Rome avait été arrachée du linceul sanglant dans lequel l'avait couchée la République. Le

peuple respirait enfin, et sa sécurité était doublée par la certitude de revoir bientôt le Roi-Pontife. Les difficultés qui, jusqu'à ce jour, avaient tant de fois ajourné le retour du Saint-Père dans sa capitale, étaient en grande partie résolues. On était en novembre. La mission de M. de Corcelles était terminée, son mandat diplomatique touchait à sa fin. Avant de rentrer en France, il s'empressa, lui aussi, d'aller se prosterner aux pieds du saint Pontife qu'il avait servi aussi loyalement comme chrétien, que loyalement il avait servi sa patrie comme français.

Le cardinal Antonelli lui avait offert, de la part du Chef de l'Église, le grand cordon de l'ordre de Pie IX ; M. de Corcelles avait refusé cet honneur, qui eût comblé tous ses vœux, s'il n'eût été lié par le serment de ne porter d'autre croix sur son cœur qu'un petit crucifix, dernier gage de son fils mourant. Le cardinal Antonelli insista, lui faisant observer que le Pape avait le pouvoir de le délier de son serment; ce ne fut qu'alors seulement que M. de Corcelles céda. Quand il fut à l'audience pontificale, le Saint-Père lui dit, avec une ineffable bonté, en lui remettant un chef-d'œuvre, une pierre précieuse sur laquelle était gravée la figure de la sainte Vierge : — « Voici qui vous consolera d'avoir accepté la croix de Pie IX ! »

M. de Corcelles quitta le Souverain-Pontife, le cœur pénétré d'une douce et profonde émotion.

Le retour du Saint-Père dans ses États était enfin décidé, malgré les ennemis de l'Église qui tentaient de paralyser sa résolution. A les entendre, les Français ne le recevraient pas avec le respect dû au Chef de l'Église

universelle, et ils refuseraient de plier le genou devant Sa Sainteté. *Vous croyez?* demanda Pie IX d'un ton plein de finesse; et comme les interlocuteurs insistaient, le Saint-Père leur adressa cette généreuse réponse : « Eh bien! je les bénirai debout, et j'espère que la bénédiction de Dieu n'en produira pas moins son effet. »

Le cardinal Antonelli dont la fermeté avait été constamment au niveau d'une rare intelligence, annonça l'heureuse nouvelle au corps diplomatique par la note suivante :

« Après que les armes catholiques eurent dompté la rébellion qui agita si vivement les sujets pontificaux pendant ces derniers événements, on vit, aux applaudissements universels des gens de bien, le gouvernement légitime se rétablir peu à peu dans les États de l'Église. Pour combler les vœux du monde catholique et des sujets dévoués à leur roi légitime, il ne manquait plus que le retour du Souverain Pontife à son siége.

« Diverses difficultés ont concouru jusqu'à présent à le retarder, et spécialement le désir le plus vif du Saint-Père de pouvoir subvenir aux besoins de l'État.

« Ce but étant maintenant atteint (1), il a résolu de rentrer dans ses domaines temporels dans les premiers jours du mois prochain d'avril.

« Le Saint-Père a la confiance que le Seigneur, dont la main guida les puissances accourues avec leurs armées pour cette sainte entreprise, daignera bénir les soins qui

(1) La solution d'un emprunt contracté avec la maison Rotschild venait de simplifier la question financière.

ne cessent de l'occuper pour l'amélioration du sort de ses sujets, et il ne doute point que toutes les puissances avec lesquelles le Saint-Siége est en relation d'amitié, de même qu'elles ont concouru par leur influence morale et matérielle, chacune pour sa part, à rétablir le Souverain Pontife dans le plein et libre exercice de son autorité, ne soient animées d'un intérêt égal et constant pour le garantir dans sa liberté et son indépendance indispensables au gouvernement universel de l'Église et à sa paix qui est celle même de l'Europe. »

Le jour était donc venu où le Chef suprême de cette Église qui ne peut périr allait quitter la terre que la piété du roi des Deux-Siciles lui avait rendue douce malgré les tristesses de l'exil!

La nouvelle du prochain retour de Pie IX fut bientôt connue à Rome. Elle y produisit un effet immense. La ville sainte se prépara à recevoir dignement l'auguste Pontife. Un grand nombre de personnages illustres se mirent en devoir d'assister aux fêtes de la restauration pontificale. Les hôtels de la ville se remplissaient : celui de la Minerve ne pouvait suffire à recevoir les voyageurs d'élite qui s'y présentaient de préférence.

C'est le 4 avril, à 1 heure de relevée, que le Saint-Père quitta le palais de Portici, pour se rendre avec sa suite, par un convoi spécial du chemin de fer, à Caserte où il devait passer la nuit. Dans la matinée, les voitures de voyage de Sa Sainteté étaient parties pour Capoue.

Le cardinal Riario-Sforza, archevêque de Naples, et le cardinal Dupont, archevêque de Bourges, passèrent la dernière demi-heure avec Sa Sainteté. Le gouvernement

français, par une attention délicate qui lui fait honneur, avait revêtu le cardinal Dupont d'un caractère officiel; pour tempérer ce qu'il pouvait y avoir de trop militaire dans la mission confiée à un général en chef.

A 1 heure moins un quart, les deux portes du salon s'ouvrent et le Saint-Père paraît au fond de son appartement, s'avançant avec cette majesté pleine de douceur qui entourait toujours sa personne. Il est visiblement ému sans cependant que le sourire ait quitté ses lèvres.

Le Souverain Pontife, en traversant une double haie de personnages distingués qui viennent demander une dernière bénédiction, trouve encore pour chacun un mot de bienveillance ou de remerciement.

Les voitures du roi attendent le cortége au bas du grand escalier. Elles arrivent au débarcadère en quelques minutes par le parc du palais. La belle compagnie des gardes-du-corps qui avait fait le service à Portici rend une dernière fois les honneurs au Souverain Pontife.

Un convoi spécial du chemin de fer devait servir au voyage de la première journée, de Portici à Caserte ; le Saint-Père monte dans le wagon du milieu avec les cardinaux Dupont, Antônelli et Riario-Sforza. Dans les premier et troisième wagons se placent les différents personnages formant la suite de Sa Sainteté. A la *Porte de Naples*, au croisement de la voie, on subit un temps d'arrêt. Là, stationne une brillante musique militaire. Une foule nombreuse, accourue des faubourgs, remplit l'air de cris de joie. Trois quarts d'heure après, c'est-à-dire à 2 heures, le convoi arrive à Caserte.

Le roi entouré des princes de sa famille, attendait de-

vant la station, debout, la tête découverte. Lorsque le Saint-Père descend l'échelle du wagon, Sa Majesté met les deux genoux à terre, baise la main, puis le pied du Souverain Pontife. Les voitures de la cour conduisent l'auguste voyageur et sa suite au palais. Le roi a pris place sur le devant dans le carrosse de Sa Sainteté. La reine, entourée de ses enfants, attend sous le vestibule. Le Pape, suivi alors de toute la famille royale, monte le magnifique escalier du palais pour se rendre à la chapelle. Le Saint-Père, agenouillé seul sur les marches de l'autel, prie pendant un quart d'heure. Les trois cardinaux sont à genoux sur les degrés inférieurs, la famille royale à gauche, les officiers et les grands dignitaires de service, dans la nef. Cette prière silencieuse, ce recueillement solennel du saint Pontife, au milieu du silence et du recueillement général, remplissent les cœurs de respect et d'attendrissement.

Après la prière, le roi conduit son Hôte dans les appartements qui lui sont destinés,

Le palais de Caserte, ce Versailles de l'Italie, et que beaucoup considèrent comme le chef-d'œuvre de l'architecture moderne, avec ses proportions colossales et harmonieuses, ses immenses salons de marbre, ses appartements luxueux et de bon goût, permettait au roi de compléter magnifiquement l'hospitalité commencée modestement à Gaëte, puis embellie à Portici. Mais ce qui était surtout admirable, c'était le respectueux empressement du roi, celui d'un fils qui reçoit son père. Il semblait que le Pape fût chez lui avec le roi pour majordome, et tout cela sans la moindre affectation de la

part de S. M., sans prétention et avec la meilleure grâce du monde. Lorsqu'on voit la conduite du roi Ferdinand depuis que le Saint-Père a trouvé un asile dans son royaume, il est impossible de ne pas être touché et de ne pas reconnaître que d'autres auraient pu faire peut-être aussi bien, mais que nul n'aurait mieux fait. Toujours le même, depuis le premier moment jusqu'au dernier, le roi s'était installé d'abord en serviteur fidèle près du Souverain-Pontife, lorsqu'il s'agissait de partager les privations de la modeste résidence de Gaëte. Puis, lorsqu'il eut conduit son hôte dans le palais commode et splendide de Portici, il ne fit plus sentir sa présence que par de courtes visites, à de rares intervalles. Enfin lorsque le Saint-Père eut annoncé sa volonté de rentrer dans ses propres Etats, le roi mit, pour ainsi dire, tout son royaume avec sa propre personne à la disposition de cette volonté vénérée.

A deux heures et demie, le Pape se mit à table avec la famille royale et les trois cardinaux. Un autre dîner de 20 couverts était servi en même temps pour les personnages de la suite du Saint-Père, les officiers généraux et les dames d'honneur du palais. Après le dîner, c'est-à-dire, à trois heures et demie, le roi, la reine, les princes reconduisirent le Saint-Père dans son appartement. Sa Sainteté prit une heure de repos. Puis, à quatre heures et demie, le roi vint de nouveau prendre les ordres du Pape pour une promenade en voiture dans les immenses et magnifiques allées du parc. Les trois cardinaux, le nonce de Naples, furent de la partie. Dans la soirée, le roi reçut chez lui les différentes personnes de la cour pontificale;

puis il alla, avec toute sa famille, prendre congé de Sa Sainteté avant le repos de la nuit. Il était dix heures. Le service des personnages étrangers au palais fut fait avec tant de tact et de soins par les ordres du marquis *del Vasto*, grand-maître des cérémonies, que chacun put croire, en prenant possession de chambres somptueuses, qu'il était à lui seul l'objet de toutes les attentions du maître du lieu. On est averti de se tenir prêt à partir le lendemain à neuf heures.

En effet, dans la matinée du 5 avril, tout le cortége se remit en route pour Capoue. De Caserte à cette dernière ville, la route était entièrement bordée des plus beaux régiments de l'armée napolitaine. Le roi et le prince héréditaire étaient montés dans le carrosse du Saint-Père. En arrivant à Capoue, le Pape descendit à la cathédrale; de là, à l'archevêché, où se firent les présentations ordinaires. Le roi ne quittait pas le Saint-Père. On dîna, puis on partit à trois heures, chacun dans sa voiture, avec des chevaux de poste. Dans la première, les chambellans de service; dans la seconde, le Pape, le roi et le prince royal; dans la troisième, les princes; dans la quatrième, le cardinal Dupont et son secrétaire; dans la cinquième, le cardinal Antonelli et le nonce; dans la sixième, le comte de Ludolf. Alors commença un spectacle touchant. Toutes les populations étaient accourues sur la grande route, en habits de fête, des branches d'olivier à la main, s'agenouillant au passage du Saint-Père, et poussant mille *vivat*. Arrivé à Sessa vers cinq heures, le Saint-Père descendit, comme de coutume, à la cathédrale, puis monta à l'évêché. Du haut du balcon, il

donna la bénédiction à une population immense, avec sa magnifique voix, si suave et si sonore.

Le Saint-Père et sa suite logèrent au palais épiscopal.

Le roi demanda l'hospitalité à un riche seigneur de la ville, le marquis Iranzi.

Le troisième jour du voyage, 6 avril, dès huit heures du matin, le Pape quitta Sessa avec son cortége, dans le même ordre que la veille. Comme les jours précédents, la route est bordée par toutes les populations voisines avec leurs costumes les plus pittoresques, avec des fleurs et des branches d'olivier à la main.

Arrivé au pont suspendu sur le Garigliano, le Saint-Père descend de voiture, et tout le monde met pied à terre. Les habitants de la petite ville de Traeto, qui couronne le sommet d'une colline sur la rive opposée, sont tous descendus, hommes, femmes, enfants; on portait les vieillards. Le clergé traverse le pont pour venir à la rencontre du Saint-Père. La foule couvre la rive droite : les arbres sont chargés de monde.

Le Saint-Père dut s'arrêter au milieu de cette population empressée qui tout entière voulait s'approcher de sa personne. Le roi qui ne quittait pas les côtés de sa Sainteté dut intervenir lui-même. C'était chose touchante de voir le roi au milieu de ces bons paysans, écartant de la personne du Souverain-Pontife les plus téméraires qui se vengeaient sur lui et sur le prince royal en leur baisant les mains, en les tirant par l'habit pour attirer leur attention. — C'est ainsi qu'il est beau d'être roi. Après quelques instants d'une lutte touchante, le Saint-Père parvient à une sorte d'estrade d'où il peut donner sa bénédiction.

On arrive ensuite rapidement à Mola, d'où l'on gagne Gaëte par un détour de deux lieues en longeant la mer. — Gaëte avait laissé dans le cœur du Saint-Père des souvenirs trop profonds pour qu'il ne voulût pas revoir le premier port où il put se réfugier dans la tempête.

Le faubourg de Gaëte, habité par douze mille pêcheurs et long d'une lieue, était pavoisé d'un bout à l'autre, entrecoupé d'arcs-de-triomphe avec des inscriptions de reconnaissance; car si le Saint-Père avait trouvé un pieux asile sur ce promontoire écarté, il y avait aussi répandu ses bienfaits. Il est impossible de décrire les témoignages d'allégresse des habitants, à mesure que les voitures en passant offraient à leurs regards quelques-uns des personnages qu'ils avaient connus autrefois, à la suite du Souverain-Pontife. A l'entrée de la ville, le canon des forts se mêle au son de toutes les cloches. Une double ligne de soldats forme la haie jusqu'à la cathédrale. Les derniers rangs excitent vivement l'intérêt du Saint-Père et de tout le cortége. Ils sont formées de petits soldats de dix à quinze ans en tenue parfaite et par rang de taille, avec des fusils diminuant de volume dans les mêmes proportions.

Le roi Ferdinand avait eu l'heureuse idée de former une sorte d'école militaire de tous les enfants de troupe dont l'éducation était jusque-là plus ou moins abandonnée au hasard. Ils étaient tous réunis dans une belle caserne de Gaëte avec d'excellents instructeurs, des officiers de choix et un général gouverneur. Habitués de bonne heure à l'ordre, au travail, à la discipline, ces jeunes enfants devaient faire plus tard de très-bons sol–

dats, et le roi, tout en accomplissant une œuvre philanthropique parfaitement entendue, espérait retirer de grands avantages de cette institution, qui datait de la présence du Saint-Père à Gaëte.

Après les cérémonies de l'église, les réceptions eurent lieu à l'évêché, devenu palais archiépiscopal par création de Pie IX.

A Gaëte, le Saint-Père était presque chez lui ; il connaissait tous ceux qui venaient lui faire hommage, et tous arrivaient avec des expressions de reconnaissance pour un bienfait reçu jadis, pour le souvenir de paroles bienveillantes.

L'accueil fait à Pie IX fut des plus enthousiastes. Il ne pouvait manquer de donner une nouvelle bénédiction, sortie de son cœur de père, à cette religieuse population. Il parut, en soutane blanche, sur le balcon de sa demeure ; et ce balcon décoré de riches draperies, dominait la ville et la mer. Le coup d'œil était magnifique ; la mer était couverte de barques ; les cloches sonnaient à grandes volées. Les rues, les quais, les navires, les fenêtres et les toits offraient de tous côtés une foule innombrable, ivre de joie ; et quand le Pape étendit la main au-dessus de cette multitude, à l'instant même, tout tomba humblement à genoux, et c'était quelque chose de ravissant que cette blanche et sereine figure du Pontife suprême, planant à la fois sur la mer, la terre et les hommes, pour tout pacifier et tout bénir. De longs cris retentissaient sur la plage ; mais ces cris s'éteignaient en quelque sorte aux pieds du Saint-Père, qui, voyant agenouillés devant lui les pieux habitants de

la ville et de la province, semblait leur demander grâce de cet excès de démonstrations. Pie IX sans doute avait encore présentes à l'esprit ces perfides ovations de la populace romaine où, à travers les flots d'un encens mensonger, il était poussé vers l'abîme. Aussi on remarqua que, dans la manifestation de leur joie, les populations qui saluaient au passage le retour triomphal du Chef de l'Eglise, n'osaient pour ainsi dire pas crier: *Vive Pie IX!* comme si elles eussent craint de lui rappeler des acclamations séditieuses; elles criaient: *Vive le Pape!*

Le roi de Naples, toujours plein d'abnégation et de générosité, s'effaçait entièrement auprès du Saint-Père; il semblait n'être que le premier sujet du Souverain de la ville éternelle, et ne se trouver là que pour incliner les grandeurs de la terre devant la majesté de la religion.

Le Pape dîna à Gaëte.

Avant de quitter cette ville, Pie IX voulut déposer lui-même aux pied de la Madone un calice qu'il avait fait faire exprès, pour laisser un témoignage de sa reconnaissance à la Reine du clergé, dans un lieu où le Vicaire de Jésus-Christ, exilé de Rome, avait trouvé un accueil si plein d'amour et de dévouement.

Pie IX remonta en voiture pour continuer son voyage. Il était seul au fond de sa grande berline attelée de six chevaux ; le roi était assis sur le devant, avec son fils, le prince héréditaire, et il ne se montrait point à son peuple, pour ne pas distraire les cœurs de la présence du Souverain Pontife.

Le comte de Trapani, frère du roi, quitta le cortége à

Gaëte. Un bâteau à vapeur l'attendait dans le port, pour un voyage qui ne pouvait être différé. Il demanda une dernière bénédiction au Saint-Père, et s'éloigna tout ému des bonnes paroles de Sa Sainteté.

A Itry, à Fondi, le Saint-Père dût s'arrêter pour recevoir des ovations et donner sa bénédiction. Enfin, à 4 heures, on arriva aux dernières limites des Etats napolitains, à Portella. Les voitures s'arrêtèrent, l'heure des adieux était arrivée. La séparation fut émouvante et solennelle. A peine Sa Sainteté était-elle descendue de sa berline, que le roi et le prince de Calabre (depuis François II) se jetèrent à ses pieds et lui offrirent un dernier et suprême hommage de leur foi catholique.

Ferdinand II, toujours agenouillé, demanda la bénédiction pontificale. « Oh ! oui, de toute mon âme, s'écria le Saint-Père d'une voix émue, oui je vous bénis, je bénis votre famille, je bénis votre royaume. Que pourrais-je dire pour vous exprimer ma reconnaissance de l'hospitalité que vous m'avez donnée !

« Très-Saint-Père, répondit le roi, je n'ai rien fait qu'accomplir le devoir d'un chrétien. — Oui, reprit le Souverain Pontife, dont l'émotion était croissante, oui, votre affection a été grande et profonde. » Alors, relevant l'auguste monarque, il le presse sur sa poitrine, le serre contre son cœur, et l'embrassant avec effusion, il remonte dans sa voiture, le regard attendri, la physionomie empreinte d'une douceur ineffable, en bénissant ceux qui restaient. Le roi avait rempli dignement le magnifique rôle qui fera son plus beau titre de gloire dans les pages de l'histoire; il reprit le chemin de Caserte, tandis

que le cortége pontifical s'acheminait vers Terracine.

Le Souverain Pontife était rentré dans ses États. Terracine est à quelques milles de la frontière, tout à fait sur le bord de la mer. On y arrive à 4 heures et demie, au son des cloches et au bruit du canon de la petite batterie qui couronne le môle. Ce fut un moment d'émotion inexprimable pour Pie IX, car c'était la première population romaine qui venait à sa rencontre.

La ville de Terracine, située entre les marais Pontins et ceux de Fondi, est faiblement peuplée, relativement à son étendue. La vie isolée des habitants, leurs mœurs, leurs habitudes les rendent peu démonstratifs. Toutefois, dans cette circonstance solennelle, le zèle suppléa au nombre et les Terracinois, par leurs acclamations empressées, sortirent réellement de leur caractère.

Aux abords de la ville, une double haie d'arbustes verts avaient été plantés pour la fête et on les avait multipliés à l'infini autour des places et le long de toutes les rues. Le Saint-Père descendit à l'église : elle était toute jonchée de fleurs. — Cette église est un véritable monument d'architecture, dont le grandiose a de quoi surprendre en cet endroit. — Elle a été commencée, dit-on, par le comte Antonelli, père du cardinal-ministre, et continuée par le cardinal Tosti.

De l'église, le Saint-Père se rendit au palais du gouvernement, disposé à la hâte pour le recevoir ; il avait été saccagé du temps de l'anarchie républicaine. Entre le palais et la mer, règne une plateforme demi-circulaire ; c'est là que la population était réunie, attendant avec impatience que le Souverain Pontife parût au balcon pour

la bénir. Des acclamations prolongées et souvent répétées prouvèrent à Pie IX qu'il avait bien fait de revenir au milieu de ses sujets.

Rentré dans son appartement, le Saint-Père reçut le clergé et les employés civils et militaires de la localité.

Pie IX fut complimenté par la magistrature qui lui apporta les clefs de la cité. Il reçut diverses députations de Rome et des pays circonvoisins, les ministres, les princes Borghèse et Torlonia, et un grand nombre de personnes de distinction.

Le Pape était chez lui ; il s'occupa de l'expédition de quelques affaires temporelles, pendant que la population stationnait sous ses fenêtres et que la musique militaire faisait entendre des airs de fête.

La joie des habitants était immense ; c'était plus que du bonheur, c'était du délire qu'ils éprouvaient à la vue de leur Souverain bien aimé. Terracine offrit, dans cette mémorable circonstance, un spectacle sans exemple dans les annales des fêtes populaires de cette cité.

La nuit venue, les illuminations les plus brillantes et les plus pittoresques vinrent démontrer le zèle de la municipalité. Ce fut un spectacle vraiment féerique. Il est vrai que la localité s'y prêtait d'une façon admirable. Terracine est adossé à des rochers à pic d'une hauteur prodigieuse et qui sont couronnés par d'énormes arceaux de l'ancien château de Théodoric. De l'autre côté, la ville est bordée par une baie arrondie dont les flots viennent expirer au pied du palais. A 8 heures, toutes les haies d'arbres verts qui garnissaient les rues se métamorphosèrent en candélabres ; les rochers, les ruines du

château s'éclairèrent de mille feux de Bengale qui se reflétaient au loin ; puis, la mer parut tout à coup chargée d'une flottille immense. On avait envoyé au large de gros bateaux chargés de lanternes ; chacune de ces lanternes était fixée sur un morceau de liége qu'on déposait sur les vagues. La brise du soir eut bientôt éparpillé ces mille feux, les poussant en tous sens vers la rive, jusqu'à ce qu'ils vinssent échouer sur le sable après avoir décrit des méandres divers figurant parfaitement les mouvements, les tentatives de barques qui, le fanal allumé, cherchent à aborder au milieu de la nuit.

Le Saint-Père prit beaucoup de plaisir à ce spectacle ; il passa la journée entière du lendemain dimanche à Terracine.

Pie IX quitta cette ville le lundi 8 avril, et continua sa marche sous les plis victorieux du drapeau français.

A Frosinone, le conseil provincial présenta à Sa Sainteté une médaille frappée pour perpétuer la mémoire de son retour et de la joie de son peuple. Cette médaille portait l'inscription : *Quem sede romana impie exturbatum Provincia Campaniæ ingemebat, fœdere catholico reductum exsultabunda gratatur, MDCCCL.* (*Quand l'impiété le renversa du trône, la Campagne romaine versa des larmes ; et quand l'alliance catholique le ramène, elle célèbre son retour avec transport,* 1850.)

Monseigneur Trucchi, accompagné d'une députation de son chapitre vint offrir au Souverain Pontife le tribut de pain que l'évêque d'Anagni est tenu d'offrir au Pape quand il visite la Campagne de Rome, en mémoire du

don de l'abbaye de S. Pietro fait par Boniface VIII, natif de cette ville. Touchant souvenir qu'après six siècles la reconnaissance n'a pas encore oublié! Non loin de Frosinone est la petite ville d'Alatri; elle est fort peu importante, mais elle n'en avait que mieux mérité du Saint-Père par son refus constant d'arborer les couleurs révolutionnaires. Pie IX, pour donner à cette population intéressante un témoignage de sa prédilection, voulut se détourner de sa route et traverser cette petite ville.

A Velletri, où il arriva le 10 avril, le Saint-Père, après avoir visité la cathédrale, se rendit au palais de la délégation, magnifiquement préparé par le cardinal Macchi, évêque et légat, pour recevoir cet Hôte illustre.

La place étant remplie de monde, le Saint-Père monta au balcon d'où il donna la bénédiction apostolique qui fut reçue avec les plus vives acclamations.

Sa Sainteté reçut à Velletri les hommages du général de division Baraguay-d'Hilliers.

Dans la soirée, le Saint-Père reçut diverses députations et personnages de la ville et de la province et des personnes qui étaient arrivées de Rome, notamment le prince de Palestrina, commandant des gardes-nobles, et le prince Altieri, capitaine au même corps.

Enfin brille le jour qui doit éclairer l'entrée triomphante de Pie IX dans sa capitale, savoir, le vendredi 12 avril.

Au lever de l'aurore, le ciel était couvert, le vent soufflait avec violence, de gros nuages noirs couraient dans les airs ; mais les fronts rayonnaient et la joie universelle faisait contraste avec les teintes sombres qui voi-

laient le soleil. Les rues et les places que devait parcourir le cortége du Pape se couvraient du sable jaune qu'on répand à Rome sur le chemin des Papes; les murs des maisons disparaissaient sous de riches tentures, les fenêtres et les balcons s'ornaient d'élégants festons et de magnifiques guirlandes; les jardins de la ville s'étaient dépouillés de leur tapis de fleurs pour l'étendre sous les pieds du Souverain Pontife. De longues draperies de damas rouge frangées d'or pavoisaient l'intérieur de Saint Jean-de-Latran, la première basilique du monde chrétien. Une enceinte réservée au sacré collége et au corps diplomatique avait été construite autour de l'autel, sous le reliquaire de marbre qui renferme les têtes des apôtres saint Pierre et saint Paul. Une élégante draperie, surmontée des armes pontificales, ornait la porte d'entrée sous le péristyle de l'église.

Avant le lever du soleil, la ville s'est mise en mouvement et comme en fermentation; les balcons et les fenêtres des rues que doit parcourir le Saint-Père sont décorés avec autant de variété que d'élégance; on fait les préparatifs de l'illumination, on va, on vient, on se demande des nouvelles, on s'invite à aller à Saint-Jean-de-Latran.

Avant midi, l'immense place de la basilique est couverte de monde, et à mesure qu'approche l'heure fixée pour l'arrivée du Pape, la foule augmente dans les rues; toutes les boutiques sont fermées, et la ville paraît déserte, excepté sur la ligne de Saint-Jean-de-Latran au Capitole.

Cependant beaucoup sont sortis de la ville pour revoir

quelques instants plus tôt leur Pontife et leur Souverain, et on peut se faire une idée du concours en sachant qu'une voiture a été payée, pour faire un très-petit trajet, 20 écus (108 fr.)

Les troupes françaises et italiennes, réunies sous le commandement du général Baraguay-d'Hilliers, ont été échelonnées comme l'exige la situation des lieux. Sur la large avenue qui mène de Saint-Jean à Sainte-Croix-de Jérusalem, sont en batteries les pièces françaises destinées à rendre les honneurs souverains à Pie IX. On avait annoncé l'arrivée du Saint-Père pour quatre heures. Tous les regards plongent sur la route d'Albano; là, plusieurs détachements de cavalerie contiennent la foule qui s'agglomère. Non loin, les artilleurs attendent, mèche allumée, l'heure solennelle; le général en chef est au milieu de son état-major.

Vers quatre heures, un nuage de poussière s'élève au loin, bientôt après un courrier à livrée rouge arrive au grand galop; un premier coup de canon se fait entendre, les cris de vive le Pape! retentissent de toutes parts; chaque seconde est marquée par un coup de canon; chaque cloche mêle ses notes d'airain au tonnerre de l'artillerie; le soleil, voilé jusqu'alors, resplendit tout à coup à travers les nuages, il semble former une auréole d'or au front du Pontife. Le Saint-Père entre dans la ville, escorté par les escadrons français. Un immense cri s'élève : « Vive le Pape! Vive la religion; Saint-Père, bénissez-nous! Vive notre Pape! » La foule, trop pressée pour se mouvoir, ondule comme les vagues de la mer; tous voudraient contempler les

traits du Vicaire de Jésus-Christ, les mouchoirs tourbillonnent au-dessus des têtes ; c'est une ivresse générale. Pie IX descend de voiture, il touche du pied le sol de la ville sainte ; les membres du corps diplomatique en grand costume, les représentants de la municipalité et du clergé se précipitent au devant de lui, tous les visages sont baignés de larmes, toutes les voix s'unissent dans un même cri d'amour : *vive le Pape !* Princes et cardinaux, soldats et prêtres, armée et peuple sont tombés simultanément à genoux, l'émotion du Souverain Pontife lui-même est extrême ; sa main s'étend sur les fronts, il a retrouvé un peuple, le vrai peuple de Rome. La scène est sublime !

La réception officielle accomplie, le Pape entre dans l'église. La prière remplace les salves de réjouissances, les chants sacrés se mêlent à la prière. Pie IX, entouré de ses cardinaux et de ses prêtres, rend grâces à Dieu qui le ramène au trône de ses prédécesseurs. Il reçoit la bénédiction du Saint-Sacrement donnée par le cardinal Barberini, et va ensuite s'agenouiller devant la châsse où reposent les chefs de saint Pierre et de saint Paul.

Après cette courte station dans la demeure du Roi des rois, le Saint-Père monte dans sa voiture de demi-gala et se met en route pour Saint-Pierre. Au même instant, la bannière pontificale est hissée sur le fort Saint-Ange, et une salve de 101 coups de canon se mêle de nouveau au son de toutes les cloches. Les échos de ces bruits divers, roulant le long du fleuve, vont annoncer jusqu'aux montagnes de la Sabine l'heureux évènement qui rend un Père à ses peuples et des peuples à leur légitime Souverain.

Le trajet de Saint-Jean-de-Latran à la basilique vaticane s'accomplit au milieu des troupes françaises et romaines échelonnées sur le passage du cortége.

Un détachement de cavalerie ouvre la marche; viennent ensuite le général de division Guesviller, au milieu de son état-major, le préfet de police, le commandant Lerousseau et son secrétaire général Mangin ;

Les trois cardinaux de la commission gouvernementale ;

Un escadron de dragons pontificaux ;

Un escadron de dragons français ;

Un escadron de chasseurs à cheval français ;

Un détachement de gendarmerie française ;

Le batteur d'estrade du Pape ;

Les gardes nobles à cheval ;

La voiture pontificale tirée par six chevaux noirs et couverts de harnais dorés ; dans cette voiture se trouvaient, avec le Saint-Père, Monseigneur Medici d'Oltajano, majordome, et Monseigneur Borromeo, camérier, récemment promus tous deux à ces dignités.

A la portière de droite était le général Baraguay-d'Hilliers ; à la portière de gauche, le prince Altiéri, capitaine des gardes nobles de Sa Sainteté ; et autour de la voiture, l'état-major général français, les gardes nobles de Sa Sainteté. L'état-major français était le plus rapproché de la voiture du Saint-Père. C'était la première fois, de temps immémorial, que les gardes nobles cédaient leur poste et se trouvaient séparés de la voiture du Souverain ; ils devaient cette déférence à une armée qui avait si bien mérité du Saint-Siége.

A la suite des gardes, les voitures des cardinaux; ensuite, la commission municipale, représentant le sénat romain, et le corps diplomatique. Un escadron de dragons français ferme la marche.

Cet imposant cortége s'avance lentement par la grande rue qui descend de la place Saint-Jean au Colysée, puis, laissant ce monument sur la gauche, il rejoint le forum Trajan, traverse la place des Saints-Apôtres, celle de Venise, s'engage dans la rue Papale et parvient au pont Saint-Ange.

Cent mille personnes sont échelonnées sur le passage du Saint-Père, cent mille acclamations retentissent dans les airs.

Tous les fronts se courbent, tous les genoux se plient devant la majesté suprême du Souverain. Les *vivat* qui avaient accueilli Pie IX à son arrivée sur la place de Saint-Jean-de-Latran, se succèdent et s'élèvent sur toute la ligne comme poussés par un courant électrique. Des couronnes de fleurs tombent de toutes les croisées sur la voiture pontificale et sur les officiers qui l'entourent. Enfin, la tête du cortége arrive sur la place du Vatican, les transports d'enthousiasme redoublent, les dames agitent leurs mouchoirs, le peuple entier se prosterne, c'est un mouvement spontané, une de ces grandes commotions populaires qui ne se commandent pas et qui sortent des entrailles nationales. Les soldats de la France, rangés en bataille, s'agenouillent et présentent les armes; un tapis de verdure, incrusté de fleurs jaunes et blanches, est jeté sous les pas de Sa Sainteté; le clergé de la basilique reçoit le Saint-Père avec le cérémonial usité et il

le conduit processsionnellement dans l'enceinte sacrée. Au même instant, le commandement de : Genou terre ! se fait entendre, les genoux fléchissent, les baïonnettes s'abaissent, les tambours battent aux champs et les artistes de la chapelle pontificale entonnent l'antienne *Ecce sacerdos Magnus*. L'émotion est unanime, elle se révèle dans tous les yeux par des larmes d'attendrissement.

Dans la basilique a lieu la bénédiction du Saint-Sacrement. Le célébrant bénit d'abord le Souverain Pontife, puis il porte successivement le Saint-Sacrement vers les quatre points du monde pour le bénir. Le Saint-Père va ensuite baiser la statue célèbre de Saint-Pierre qui se trouve dans la nef, et dont le pied de bronze a été usé par les lèvres de millions de fidèles.

La cérémonie se termine par le chant du *Te Deum*, pendant lequel le Souverain-Pontife, suivi du corps diplomatique, monte au Vatican, où le général en chef, représentant de la France, prend congé de l'hôte sacré qu'il avait ramené dans son palais.

Quelques heures après, Rome pare son front d'un immense diadème de feu. Les églises, les palais, les maisons particulières, toutes les fenêtres versent dans les rues et sur les places d'innombrables jets de flamme. Rome est inondée de lumière, de mouvement et de joie.

Cet ensemble offre le plus beau coup-d'œil qu'on puisse voir en ce genre. Du reste, l'emplacement de Rome, ses collines, qui se donnent en spectacle l'une à l'autre, semblent avoir été choisies exprès pour de pareilles fêtes. Le Capitole, Saint-Pierre, le Monte-Pincio, la Trinité-des-

Monts, le Borgo, le Trantévère, les rives du Tibre, rivalisent d'éclat et de splendeur. Il faut dire aussi qu'à Rome les illuminations sont un art véritable ; elles savent conserver dans les munuments la correction des formes et la pureté des lignes ; le soir, la coupole de Saint-Pierre, illuminée d'après les dessins de Michel-Ange, apparaît, sous le rayonnement de milliers d'étoiles de feu, comme une tiare colossale enrichie de pierres étincelantes.

Dans les rues les plus étroites de la ville, même empressement, les dernières mansardes ont deux lampions ; on en voit jusque sur les toits, et les malheureux dont les chambres n'ont pas de croisées posent leurs petites lumières dans la rue sur le pas de la porte. Chacun veut exprimer, autant qu'il dépend de lui, son amour, sa reconnaissance pour son vénéré Pontife.

Sous quelque régime que ce soit, les peuples ont toujours eu, et ils auront toujours le moyen de manifester leurs sentiments ; le suffrage universel n'est pas né d'hier ; on lui a donné souvent une forme plus dangereuse, mais jamais il n'exprimera d'une manière plus unanime et plus sûre le sentiment de toute une population.

Telle fut l'une des plus grandes manifestations que présente l'histoire de l'Eglise, et qu'un siècle puisse léguer pour enseignement à la postérité. La religion catholique, personnifiée dans Pie IX, rentrait triomphalement à Rome sur le pavois de la France. La religion revenait puissante, offrant le pardon à l'ingratitude, la miséricorde au repentir et l'allégresse au monde catholique ; enfin, l'œuvre de la restauration remettait à sa place la pierre angulaire de la chrétienté.

Les deux jours suivants, c'est-à-dire, le samedi et le dimanche, qui était celui du *Bon-Pasteur*, Rome tout entière fut en fête et continua les illuminations.

Le lundi 15 avril, les membres du corps diplomatique se rendirent au Vatican pour offrir leurs hommages au Saint-Père et le féliciter de son retour à Rome.

Le Pape répondit aux chaleureuses paroles prononcées par l'ambassadeur d'Espagne :

« Messieurs,

« Vous qui m'avez accompagné et soutenu dans les jours d'épreuve et d'affliction, vous formez aujourd'hui plus que jamais ma joie et ma couronne. En vous exprimant ma reconnaissance pour l'intérêt que vous avez pris à toutes les vicissitudes qui se sont succédé avec tant de rapidité, je vous remercie également de celui que vous prenez aux événements actuels, et j'ai la ferme confiance que votre assistance ne me fera pas défaut pour l'avenir.

« Exprimez à vos souverains et à vos gouvernements combien je suis pénétré de gratitude pour tout ce qu'ils ont dit et fait en faveur du Saint-Siége. Assurez-les que je prie Dieu continuellement pour la paix de l'Europe et du monde.

« Je désire que les bénédictions de Dieu descendent abondantes sur chacun de vous et sur les nations que vous représentez, afin que, vivifiées par ce don céleste, elles voient au milieu d'elles s'étendre les conquêtes de la foi contre l'esprit d'irréligion, et celles de la tranquil-

lité et de l'ordre contre l'esprit de troubles et d'anarchie. »

Le 17, le Souverain Pontife reçut la visite des officiers de l'armée, empressés de déposer à ses pieds leurs hommages et leurs félicitations. Cette cérémonie fut imposante. Le corps d'officiers, réunis, au nombre de sept à huit cents hommes, dans la vaste salle des conférences, au Vatican, brillait par la diversité des insignes et la couleur des uniformes. Les officiers, disposés sur trois rangs, étaient placés dans leur ordre de bataille, par division et par brigade.

Avant d'aller prévenir Sa Sainteté que la réunion était prête à accueillir sa présence, le général Baraguay-d'Hilliers prononça ces paroles : « Messieurs, en défilant devant le Saint-Père, il est d'usage qu'on lui baise la main. Les officiers généraux s'y conformeront. Cependant, cet usage n'est point obligatoire ; ceux d'entre vous qui voudront s'en dispenser seront parfaitement libres de le faire. »

Bientôt après le Souverain Pontife parut, accompagné du cardinal Dupont, du majordome et de quelques prélats de sa cour. Debout sur son trône, il bénit l'assemblée. Alors le général en chef lui présenta les officiers en disant : « Très-Saint-Père, tous les officiers du corps expéditionnaire désirent avoir l'honneur d'être présentés à Votre Sainteté et de lui offrir leurs respectueux hommages. »

Le Saint-Père, prenant aussitôt la parole, prononça l'allocution suivante :

« Je suis très-heureux de me trouver au milieu d'une

armée qui vient de donner d'éclatants exemples de valeur et de discipline et qui appartient à une nation catholique et généreuse.

« Il est bien doux à mon cœur d'exprimer en cette occasion les sentiments de la vive gratitude que je professe pour l'armée française qui n'a épargné ni son argent, ni ses fatigues, ni son sang pour délivrer Rome de l'anarchie qui l'opprimait et pour assurer au Vicaire de Jésus-Christ son indépendance, et comme Pontife et comme Souverain.

« Soyez mon interprète, monsieur le général, vous qui, digne successeur des deux généraux qui vous ont précédé, vous faites honneur de représenter la France auprès du Saint-Siége. Faites connaître mes sentiments paternels au président de la République qui a surmonté les obstacles mis à une entreprise si louable, à l'Assemblée qui l'a décrétée et qui fit éclater dans son sein ces nobles sentiments qui remplirent mon cœur de joie et de consolation.

« J'appelle et j'appellerai toujours la bénédiction de Dieu sur chacun de vous, sur vos familles, sur toute la France, afin que l'esprit de religion, source de tous les biens, se répande toujours davantage au milieu de votre généreuse nation. Je l'appelle plus particulièrement sur l'armée qui, grâce à l'honneur, à la discipline et à la valeur qui la distinguent, sera toujours le soutien de l'ordre public et le gage de la tranquillité. »

Le Saint-Père prononça ces paroles en italien, mais d'une voix si distincte et si parfaitement accentuée que les Français crurent en les écoutant avoir reçu le don des

langues. Les officiers défilèrent devant le Pape en se conformant avec respect aux usages prescrits par l'étiquette des réceptions pontificales.

Le lendemain, 18 avril, Pie IX devait couronner l'œuvre de sa restauration en bénissant sur la place de Saint-Pierre les armes et les drapeaux de la France. A trois heures et demie, les troupes de toutes armes se rendirent en grande tenue, enseignes déployées et musique en tête, sur la place Vaticane. A 4 heures, l'armée était massée entre le parvis de l'église et l'obélisque, devant une estrade élevée pour le Saint-Père. Une foule d'élite parmi laquelle on remarquait, outre les membres du corps diplomatique et les princes romains, les personnages les plus considérables de la ville, occupait les galeries supérieures du portique de droite, la plateforme et les balcons de la basilique; le peuple, encombrant les deux côtés de la place, prouvait une fois encore ses sympathies pour la France, en assistant à une fête qui était exclusivement pour elle. Rome toute entière s'était donné rendez-vous sur la place du Vatican. Toutes les fenêtres, tous les balcons étaient ornés de draperies et de fleurs.

A cinq heures moins un quart, le Souverain Pontife, précédé des gardes suisses, entouré de ses gardes nobles et de quelques prélats, ayant à sa droite le cardinal Dupont, à sa gauche le cardinal Antonelli, sortit de ses appartements, au son des cloches et au bruit du canon du château Saint-Ange. Alors tous les fronts se découvrirent, les trompettes sonnèrent, les tambours battirent aux champs: Pie IX s'avançait avec majesté.

Tout à coup le canon se tait, les cloches reprennent leur immobilité, les fanfares suspendent leurs brillants accords, un silence religieux remplace les bruits de la terre. Dans ce moment, le Saint-Père entonne d'une voix retentissante les paroles solennelles de la bénédiction, sa main se lève, tous les fronts se courbent, tous les genoux plient et touchent la terre ; un seul homme, vêtu d'une robe blanche, et tenant la place de Dieu, est debout ; il voit à ses pieds une armée innombrable sur laquelle il appelle la protection du Roi des rois.

Aussitôt les régiments, opérant un mouvement de conversion, se reforment par divisions et se préparent à défiler devant le Souverain-Pontife ; l'armée s'ébranle sur toute la ligne. Le général en chef, suivi de son état-major, ouvre la marche ; il s'incline profondément en passant devant le Pape, le salue de l'épée et va prendre position en face de l'estrade, d'où le Saint-Père admire l'attitude imposante et religieuse de nos soldats. Les troupes du génie et de l'artillerie s'avancent les premières. Le reste de l'armée suit par ordre, musique en tête ; à mesure que les régiments passent devant l'estrade, les officiers saluent de l'épée, et Pie IX les bénit compagnie par compagnie. Son regard semble s'illuminer chaque fois qu'un drapeau se présente. Le général Morris, à la tête de la cavalerie, termine le défilé. Alors le général Baraguay-d'Hilliers, s'inclinant de nouveau devant le Saint-Père, lui rend une dernière fois les hommages de la France.

Il était six heures lorsque Pie IX, après avoir béni le peuple qui le saluait de ses acclamations, rentra dans son palais.

Le retour du Saint-Père avait été une marche triomphale, mais il ne traînait pas derrière son char, à la manière des anciens triomphateurs, des rois enchaînés et des ennemis vaincus. L'amour et la vénération des peuples lui servaient de cortége. Si des larmes tombaient des yeux, c'étaient des larmes de bonheur et de joie.

Cependant, il manquait un héros à ce triomphe. Les Français et les Romains remarquèrent avec regret l'absence du général qui, en ouvrant les portes de Rome, avait été le premier auteur d'une solennité où sa place était si naturellement marquée. Le Pape se plut à réitérer le jour même, spontanément et par écrit, au duc de Reggio, les assurances de son souvenir et l'expression de sa paternelle bienveillance.

Cette journée mémorable fut en quelque sorte la consécration de l'expédition romaine, et la glorification de l'armée française par le peuple entier de Rome et des États-Pontificaux. L'honneur fait alors à notre patrie empruntait aux circonstances un caractère plus touchant encore. Lorsque, dans d'autres temps, la Papauté exilée avait été remise en possession de ses États, ces restaurations étaient l'œuvre ou d'un souverain ou d'un peuple, dont le dévouement particulier se consacrait à la défense et à la protection du Saint-Siége ; tel Innocent II ramené par les armes de l'empereur Lothaire ; tel Eugène III revenant avec l'aide de Roger, roi de Sicile ; tel Alexandre III rentrant à la suite de la paix de Venise. Mais il y a dans le retour de Pie IX quelque chose de plus remarquable et de plus solennel. Le magnanime

Exilé est rappelé, non pas seulement comme Pie VII par une convention diplomatique qui, dans la restitution de son pouvoir, accomplit un acte de justice et la réparation d'une violence : Pie IX rentre appuyé sur le bras de la France, et pressé par les instances de toutes les nations européennes, catholiques et non catholiques, qui jugent que sa souveraineté est une garantie essentielle de son indépendance ; qu'il y va de la sécurité de deux cents millions d'âmes et de consciences ; et que la cause du Saint-Père est la cause de l'autorité, de l'ordre, de la société elle-même !

Quel hommage rendu à cette puisance suprême dont le Vicaire de Jésus-Christ est le dépositaire ! Quel magnifique témoignage du monde entier venant offrir son concours à cette autorité, symbole et source de tout pouvoir, au moment même où toutes les autorités sociales et politiques fléchissent et tremblent, où tous les pouvoirs s'ébranlent, où tous les principes sont contestés !

Et par un décret spécial de la Providence, quelle est de toutes les nations celle qui représente ses sœurs dans cette œuvre de salut commun ? Celle-là même qui a donné le signal des révolutions, celle qui a perdu la première le respect et la soumission, celle qui a ouvert la carrière des périls et des hasards, du désordre et de la licence ! C'est elle qui a dû prendre l'épée pour la réparation la plus solennelle des folies et des crimes de la Révolution. C'est elle qui a versé son sang pour la plus haute expiation des iniquités de la démagogie.

Mais ce qui donne à cette mission de la nation très-chré-

tienne un cachet particulièrement providentiel, c'est la situation fatale qu'alors les tourmentes politiques avaient faite à la France. En effet, c'est après 1848, au milieu des convulsions démagogiques qui la troublent, en face de l'Europe bouleversée, que la France, la France républicaine, la France placée sous le gouvernement du neveu de l'empereur Napoléon, terrasse la république romaine, et, rétablissant sur son trône le successeur de Pie VII, signe avec la pointe de son épée une nouvelle page des *Gestes de Dieu par les Francs !*

Et combien la France ne doit-elle pas d'actions de grâces à Dieu qui l'a choisie pour cette œuvre de justice, de foi et de civilisation. Les nations chrétiennes sont dans la main de la Providence, et c'est elle qui leur fait l'immortel honneur de les prendre, quand il lui plaît, pour exécutrices de ses conseils. Cette complaisance divine envers la France est pour elle un gage de miséricorde et une aurore de salut. Aussi est-ce vers notre nation que, dans ses revers, le Pontife de l'immortelle Église, tourne invariablement ses regards avec une invincible confiance.

Bien aveugle qui ne reconnaîtrait, dans cette date mémorable du 12 avril 1850, la main de Celui qui, en posant la Pierre angulaire, lui a promis que jamais les puissances de l'enfer ne prévaudraient contre elle. S'il permet parfois que les flots se soulèvent, que l'orage gronde, que la foudre éclate, bientôt il parle en Maître souverain aux vents et à la tempête, et il ramène soudain le calme et la sérénité. C'est ainsi que, depuis dix-huit siècles, vogue sur la mer de ce monde la barque

de Pierre, souvent battue par les vagues courroucées, et exposée aux plus grands périls, mais planant toujours sur les abîmes, et triomphant des plus terribles assauts. Cette barque est l'arche même du salut, comment feraitelle naufrage? C'est Dieu qui la dirige : elle est toujours sûre d'arriver au port. Que l'enfer redouble ses fureurs, qu'il condense toutes les vapeurs sorties de son sein, qu'il lâche la bride à toutes les passions, qu'il précipite avec fracas toutes les eaux de l'iniquité : la barque pourra momentanément céder à la violence déchaînée contre elle : elle ira chercher un abri dans quelque rade hospitalière, mais bientôt, remise à flot par la main même du Seigneur, elle viendra de nouveau s'amarrer au Vatican.

CHAPITRE VI.

RESTAURATION DE TOUTE CHOSE, A ROME, APRÈS LE RETOUR DE PIE IX.

Tout renaît à la vie dans Rome.— Joyeuses solennités.— Consissistoire du 20 mai. Allocution pontificale. — Libéralités publiques.—Générosité de Pie IX.—Médailles commémoratives.—Messe fondée à Saint-Louis pour les soldats français.—Service pour les victimes du pont d'Angers.—Réorganisation administrative. — Sécularisation des charges publiques. — Finances. Abolition du papier-monnaie. — Visites diverses de Pie IX. — Voyage à Castel-Gondolfo. Rencontre avec la famille royale de Naples.—Traits de l'amour des Romains pour Pie IX.— Désarmement. Enquête judiciaire. Attentats divers. — Tentative de meurtre contre Antonelli.—Complot pour l'enlèvement du Pape. Pie IX encourage les sciences, les arts, les inventions modernes, les chemins de fer, le commerce, l'agriculture. — Vie aisée à Rome, sous le gouvernement du Saint-Père.— Le choléra en 1854 et 1855. Dévouement de Pie IX.—Formation d'une armée pontificale.

Pie IX n'est pas plus tôt remonté sur son trône que Rome aussitôt change de face. La ville reprend sa physionomie et ses allures d'autrefois. La vie et le mouvement succèdent à cette inertie qui précède et qui suit la mort. Le *Popolano*, l'enfant du peuple, ne dissimule pas sa joie ; il la manifeste d'une manière non équivoque.

Les offices solennels reprennent leurs cours d'autrefois dans les grandes basiliques. On y célèbre avec pompe des *triduo* en actions de grâce du retour de Sa Sainteté,

qui se plaît souvent à s'y rendre elle-même, le dernier jour.

La première grande fête qui se présente, après la rentrée du Saint-Père, est celle de l'Ascension, tombant cette année-là le 9 mai. La chapelle papale qui de temps immémorial se célèbre, le jour de l'Ascension, à Saint-Jean-de- Latran se solennise, en 1850, avec un éclat tout particulier. C'est un nouveau triomphe pour Pie IX.

Un concours extraordinaire de voitures se dirige des divers points de Rome vers la basilique privilégiée et donne à cette fête un cachet extraordinaire.

Une large voie de sable jaune occupe le milieu de la chaussée, depuis le Vatican jusqu'à Saint-Jean-de-Latran, et indique d'avance aux étrangers la route que suivra le Saint-Père et son cortége.

Le Saint-Père arrive vers dix heures, escorté par les dragons français. Il descend dans la sacristie, et bientôt, précédé des clercs de sa chapelle, des divers ordres de la prélature, des cardinaux et de sa maison, il fait son entrée dans l'église, porté sur la *sedia gestatoria* par douze *bussolanti* ; il a sur la tête la tiare (*triregno*), et il est revêtu d'une chape blanche.

Le Saint-Père va adorer le Saint-Sacrement à la chapelle Corsini, et il se dirige ensuite par la nef principale vers le trône élevé qui lui a été préparé au fond de l'abside, faisant face au maître-autel.

Vingt-cinq cardinaux assistent à cette cérémonie, ils prennent place à droite et à gauche du Saint-Père, de chaque côté de l'abside, mais sur un plan inférieur. C'est un coup d'œil exceptionnel : tous les mem-

bres du sacré-collége sont en *cappa magna* rouge, le Saint-Père porte la *cappa* blanche.

L'ambassadeur de Pyrrhus eût reconnu dans cet auguste sénat de l'Église, mieux que dans celui de l'ancienne Rome, cette assemblée de rois dont la vue le remplissait d'admiration.

La messe est célébrée sur l'autel papal par le cardinal vicaire, S. E. Mgr Patrizzi.

La messe terminée, le Pape dépose la mitre, vénère les chefs sacrés des saints apôtres Pierre et Paul, puis il reprend la tiare, et il est porté sur la *sedia* au grand balcon de la basilique, d'où il doit donner la bénédiction.

La place de Saint-Jean-de-Latran avec ses magnifiques points de vue, la multitude de ses doubles souvenirs chrétiens et païens, est peut-être l'endroit de tout Rome le plus saisissant ; si l'on joint à cela en ce moment la présence d'une immense population de toute langue, presque de toute religion, humblement prosternée, et du haut de la basilique le saint Pontife, les yeux et les mains élevés vers le ciel, appelant sur la ville et sur le monde les bénédictions de Dieu, on comprendra que c'est là une des scènes les plus touchantes que l'œil de l'homme puisse contempler.

Le même jour, il y eut quelque chose de plus saisissant encore à *Saint-Pierre*.

Ordinairement, l'illumination de la basilique vaticane et la girandole du château Saint-Ange ne se font qu'à Pâques et le jour de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, mais le Saint-Père voulut que, cette année, par

exception, elles eussent lieu en l'honneur de la solennité de l'Ascension, afin que l'armée française pût jouir de cette religieuse manifestation.

Lors de la rentrée du Pape, la coupole avait été éclairée, mais non d'une manière complète. Le temps avait manqué pour faire les préparatifs nécessaires. Le jour de l'Ascension, tout était complet, et de plus, l'absence d'illumination dans le reste de la ville et la profonde obscurité de la nuit favorisèrent singulièrement la splendeur de ce spectacle incomparable.

En parlant de l'illumination de Saint-Pierre, on devrait dire les illuminations, car il y en a réellement deux : la première, composée d'environ 5,000 feux, voilés par des transparents de papier, est moins éclatante que la seconde, mais elle fait ressortir d'une manière plus artistique les proportions et les lignes architectoniques de l'immense édifice.

La grande coupole paraît plus grande encore, au milieu des deux petites placées à ses côtés. Toutes les nervures, tous les ornements principaux sont éclairés, et les derniers feux atteignent son sommet, à 485 pieds au-dessus du pavé de l'église.

Le portail est illuminé avec la même habileté dans ses détails les plus importants; enfin, deux lignes de lumière placées, l'une sur la corniche, l'autre sur la balustrade de la colonnade, en dessinent les élégants et majestueux contours.

Une heure après le coucher du soleil, au moment où l'horloge frappe le premier coup, une torche apparaît au sommet de la coupole, — c'est le signal, — et instanta-

nément, comme par un seul coup de baguette, 800 jets de feu s'élançant à l'air vif de tous les points de l'édifice, jusqu'au sommet de la croix, jusque sous les colonnes de la place, donnent à cette nouvelle illumination une splendeur et une vivacité qui manquait à la première.

En même temps les cloches jetant aux lointains échos leurs vibrantes harmonies, l'éclat de la lumière dessinant les grandes ombres de l'obélisque et des statues qui se reflètent dans les fontaines, et bientôt le mouvement des voitures qui couvrent la place, le bruit confus de la multitude, tout cela forme je ne sais quel ensemble fantastique et religieux qui saisit l'âme d'une sorte d'enivrement.

Le bruit expire à peu de distance de Rome, mais on éprouve encore un vif sentiment de joie en pensant que ce spectacle que les yeux contemplent, que touchent les mains, des milliers d'hommes placés à d'énormes distances le contemplent avec vous ; on le voit des divers points de la chaîne des monts Albains, comme si on était à Rome même ; on l'aperçoit encore des pentes du Soracte ; et du haut des montagnes qui avoisinent Viterbe le pasteur qui garde, à l'extrémité de la campagne romaine, ses troupeaux de cavales noires et ses grands bœufs aux cornes formidables, s'associe à la fête ; et le marin qui s'approche des côtes de Porto-d'Anzio, d'Ostie ou de Fiumicino, peut saluer de loin cet imposant fanal de la chrétienté.

Dès le 20 mai suivant, le Saint-Père réunit un consistoire secret, et profita du moment pour prononcer une allocution de circonstance.

Rentré si merveilleusement dans la capitale de la chréticnté, entouré des hommages de toutes les puissances, et salué par les acclamations des Romains, Pie IX ouvrit la bouche pour rappeler d'abord les traits éclatants de cette politique souveraine de la Providence qui, rattachant les destinées des États aux vicissitudes terrestres de l'Église, tourne les unes et les autres à l'accomplissement de ses immuables desseins.

Après avoir payé au Tout-Puissant ce tribut de reconnaissance, le Pontife se tourne vers les princes et les peuples dont s'est servie la Providence pour délivrer sa chère ville de Rome et le ramener dans ses murs.

Parlant surtout de la nation très-chrétienne qui avait versé son sang avec son or pour cette grande cause, Pie IX s'exprime ainsi :

« Maintenant, c'est avec un grand honneur et un éternel témoignage de notre reconnaissance qu'il faut nommer la très-noble nation française, si illustre par sa gloire militaire, par son dévouement au Saint-Siége et par tant d'autres mérites, et qui Nous a témoigné une bonne volonté si généreuse et porté de si puissants secours. En effet, cette nation et l'illustre Président de la République, accourus à l'aide de Notre personne et de Nos États, sans épargner aucune dépense, ont décidé d'envoyer ces braves généraux et ces soldats, qui, après avoir soutenu tant de fatigues, ont délivré la ville de la malheureuse condition à laquelle elle était réduite, et se sont fait une gloire de Nous ramener dans ses murs... »

Le Saint-Père n'oublie ni le roi de Naples qui lui donna une si généreuse et si longue hospitalité ; ni l'em-

pereur d'Autriche qui, non-seulement aida au maintien du pouvoir temporel, mais qui délivra l'Emilie, la Marche d'Ancône et l'Ombrie d'une injuste et triste domination ; ni la reine catholique d'Espagne qui, par ses pressants conseils et par l'appui de ses armes, a puissamment contribué au dénouement obtenu. Les souverains non catholiques eux-mêmes, sont remerciés d'avoir défendu la souveraineté du Saint-Siége. L'allocution mentionne aussi le dévouement des ambassadeurs, l'attachement des cardinaux, le zèle de l'épiscopat catholique qui, en tout lieu, par la parole, par la plume, par les conseils, a défendu la cause, les droits et la liberté de l'Église.

Voilà le beau côté de la situation, mais il y a le revers du tableau et le Chef de l'Église signale avec douleur: et le royaume subalpin où vient d'être promulguée une loi contraire aux droits de l'Église, et où l'illustre archevêque de Turin, violemment arraché de sa maison épiscopale est actuellement emprisonné à la citadelle ; et la pieuse Belgique où la liberté de l'Église est menacée des plus dangereuses atteintes.

L'admirable allocution du 20 mai, portée rapidement dans toute l'Europe produisit partout une impression profonde. La Révolution en fut atterrée. Cette Papauté qu'elle avait cru abolir, elle était donc obligée de reconnaître qu'elle existait encore, toujours forte, toujours triomphante dans son autorité suprême et mystérieuse.

Balmès dit quelque part que, *dans les affaires de Rome, tout se rattache à une chaîne mystérieuse, dont le premier anneau est rivé dans le Ciel.* Le prince de

l'épopée grecque, à qui cette image est empruntée, nous représente le Maître des dieux tenant du haut du Ciel les destinées de l'univers attachées à une chaîne d'or. Cette figure, aussi noble qu'elle est vraie, s'applique parfaitement à l'Église. L'anneau terrestre de la chaîne, c'est la Papauté. Cet anneau d'or brisé, la prospérité des nations se dissipe et se perd dans les courants fangeux.

C'est ce que comprennent sans effort les hommes dont l'intelligence est restée pure du contact empesté des doctrines révolutionnaires. Ils étaient nombreux à Rome, et on les vit célébrer avec enthousiasme le retour du Roi-Pontife. Ainsi, à l'Académie des Arcades, au Capitole, le commandeur Visconti, dans un discours remarquable, après avoir montré la révolution s'emparant de Rome, à la suite de quelques aventuriers audacieux, se renforçant des vauriens de toute espèce, et faisant peser une affreuse tyrannie sur les populations timides, représente le mouvement magnifique de toute l'Europe se levant pour défendre, dans l'indépendance du Saint-Père, un principe sacré et l'ancre de salut du monde civilisé.

Dans les provinces, on célébra, comme à Rome, par des libéralités et des fêtes le retour du Souverain bien-aimé. Diverses municipalités, entre autres celles de Bologne, Ravennes, Macerata, etc., dotent un certain nombre de jeunes filles pauvres, ou font des dons extraordinaires aux hôpitaux, aux œuvres de bienfaisance, aux écoles, etc. Ces munificences trouvaient leur source dans le sentiment religieux, et c'était au sortir des cérémonies sacrées

que les conseils communaux prenaient à l'unanimité ces mesures inspirées par la charité et la reconnaissance.

A peine rentré dans sa capitale, Pie IX ordonna que sur sa cassette particulière il fût donné 25,000 écus pour le soulagement des pauvres. Dans chaque paroisse, une commission spéciale, placée sous la présidence du curé, fut chargé de la distribution de cette largesse vraiment royale. A l'exemple du Souverain, la commission municipale provisoire, réunie au Capitole sous la présidence du prince Odescalchi, vota un secours de 5,000 écus pour les indigents, et ordonna en outre qu'il leur fût fait une distribution quotidienne de secours.

Pour perpétuer le souvenir de l'assistance que les représentants des gouvernements étrangers avaient prêtée à sa personne, pendant l'exil de Gaëte, Pie IX fit frapper une médaille d'or de grand module. Le dessin en fut confié au savant Nicolas Cerbara. Elle représentait d'un côté le château de Gaëte ; et au revers on lisait une épigraphe monumentale, avec le nom de l'envoyé extraordinaire ou du ministre à qui elle était destinée. On ne frappa que seize de ces médailles, c'est-à-dire, deux ou trois de plus que le nombre des personnages officiels qui avaient accompagné le Saint-Père, après quoi le coin fut brisé.

On frappa également une médaille commémorative du retour de Pie IX. Elle offrait d'un côté l'effigie du Pontife, et de l'autre une colombe tenant dans son bec un rameau d'olivier, avec cette légende : *In urbem reversus pastor, non victor. (Il est rentré en Pasteur, non en vainqueur.)*

Plusieurs employés qui avaient refusé leurs services à la république mazzinienne, touchèrent le montant intégral de leurs appointements et une gratification additionnelle : d'autres furent décorés, tels que l'avocat Pétri, chef du bureau des consulats à la secrétairerie d'État. Le Souverain Pontife n'oublia pas non plus les membres du clergé qui s'étaient dévoués avec un zèle héroïque au service des soldats pendant le siége. Ils reçurent chacun une médaille portant d'une part; l'effigie du Saint-Père, et de l'autre les clefs, emblème de la puissance pontificale. Ces dignes prêtres étaient : Mgr. Luquet, et les abbés Testard du Cosquer, Villiers de l'Isle Adam et Bastide que nous avons déjà nommés (*ci-dessus page* 137, *note*), MM. Picard, ancien supérieur de Saint-Louis, Masson du diocèse d'Avignon, Figarella, Goffineau, Dufour, chapelains de Saint-Louis des Français, et le R. P. Bouchaud, qui s'était prodigué dans les hôpitaux de Civita-Vecchia et de Rome.

L'auguste sollicitude de Pie IX, franchissant les barrières du tombeau, s'étendit aux âmes des braves soldats qui avaient payé de leur vie le triomphe de sa cause. Il fonda une messe quotidienne à perpétuité, dans l'église Saint-Louis-des-Français, pour le repos éternel de ces victimes du droit, de l'ordre et de la religion. Cette messe fut célébrée pour la première fois le 10 août de cette année 1850, par Mgr Castellane, évêque de Porphyre et sacriste de Sa Sainteté, en présence de M. de Rayneval, ambassadeur français, entouré de tout le personnel de la légation, de l'état-major de l'armée expéditionnaire et d'une députation du corps des officiers.

De plus, par les soins du prince Doria, fut élevé dans la villa Pamphili, principal théâtre des combats meurtriers du 3 juin, et où plusieurs de nos braves avaient succombé, un très-beau caveau, surmonté d'une statue en marbre de la sainte Vierge, érigée sous une élégante coupole que supportent quatre colonnes. C'est un joli petit monument, simple et très-chrétien. Le mercredi-saint, on exhuma ces morts doublement sacrés par la valeur et par la religion. M. l'abbé Bastide et M. l'abbé de l'Isle-Adam, chapelains de Saint-Louis, furent priés d'aller bénir ce champ du repos et de l'honneur. Le général en chef, son état-major, des députations de tous les corps assistèrent à cette touchante cérémonie.

C'est donc au prince Doria que nos braves soldats doivent de reposer à l'ombre de la croix. A Rome, les procédés qu'inspire la reconnaissance sont communs comme l'azur du firmament. Ne voit-on pas encore au Vatican une mosaïque du neuvième siècle rappelant les services que l'empereur Charlemagne rendit au pape Adrien? Les archives de Rome sont immortelles depuis le papyrus jusqu'au marbre. Tout ce qui touchait à l'armée française avait un contrecoup bien senti dans le cœur de Pie IX. Pour n'en citer qu'un mémorable exemple, il n'eût pas plutôt appris le terrible accident du pont d'Angers, où tant de braves militaires, entraînés par l'horrible bascule du tablier, trouvèrent une fin tragique dans les eaux du fleuve, qu'il fit célébrer à ses frais un service funèbre pour le repos de leurs âmes. La cérémonie eut lieu le 7 mars 1850, à *Saint-Louis-des-Francais*. Les membres du corps diploma-

tique, les principaux personnages et fonctionnaires de la ville y furent invités de la part du Saint-Père. Chacun s'empressa de répondre à cette touchante invitation; l'église se trouva entièrement remplie. Le général Baraguey-d'Hilliers, dont le commandement avait expiré le 5 mai, n'en assistait pas moins à la cérémonie; les généraux, les officiers et un bon nombre de soldats qui avaient pu trouver place dans l'enceinte sacrée, s'associaient dans un pieux recueillement aux prières faites pour leurs camarades. L'ornementation de l'église était simple, mais imposante; les quatre coins du catafalque, éclairé par une centaine de cierges en plusieurs faisceaux, étaient gardés par quatre sous-officiers, décorés pendant le siége. Le Souverain Pontife y envoya les premiers dignitaires de sa maison ecclésiastique, un grand nombre de ses chapelains et camériers, plusieurs de ses chambellans, et les grands officiers de sa maison militaire. La messe fut célébrée par le pieux chapelain ou *Sacriste* de Sa Sainteté, Monseigneur Castellanc, et ce fut le cardinal Dupont qui fit l'absoute.

Une des grandes préoccupations de Pie IX remonté sur son trône, ce fut de réorganiser le gouvernement et l'administration. Il eut pour l'aider dans cette tâche épineuse l'éminent homme d'État dont il a déjà expérimenté les rares talents, et qui sera pendant plus d'un quart de siècle l'âme et le bras du gouvernement pontifical. La municipalité de Rome se hâta de récompenser les services d'Antonelli en lui décernant, ainsi qu'à ses trois frères, le droit de cité avec un titre de noblesse transmissible à leurs descendants.

Le Saint-Père nomma Antonelli président du conseil des ministres avec le titre de *pro-secrétaire d'État*, qui fut changé plus tard (1852), par la confiance de Pie IX, en celui de *secrétaire d'État*. L'éminent cardinal fut le principal instrument dont se servit Pie IX pour appliquer les dispositions du *motu proprio* du 12 septembre précédent et la réorganisation s'accomplit avec autant de succès que de rapidité.

Les affaires furent partagées entre quatre ministères, savoir : 1° ministère de la guerre ou des armes ; 2° ministère des finances ; 3° ministère du commerce, des travaux publics, de l'agriculture, etc. ; 4° ministère de l'intérieur, comprenant le ministère de grâce et justice, et la police qui est confiée à un directeur général. Ces quatre ministères forment le conseil des ministres, que préside quelquefois le Souverain Pontife lui-même, mais qui est ordinairement présidé par un cardinal ayant le nom et les attributions de secrétaire d'État. Chaque ministre, dans son ressort, propose au Saint-Père les nouvelles lois et les règlements généraux, ainsi que les modifications reconnues nécessaires et les interprétations authentiques des lois déjà promulguées. Ces propositions, d'abord discutées en conseil des ministres, sont ensuite envoyées au conseil d'État. Les nominations, promotions ou destitutions des fonctionnaires publics sont faites d'après certaines règles établies en conseil des ministres. Chacun de ceux-ci a ses attributions spéciales.

Cette même loi instituait le *Conseil d'État* qui se composait du cardinal pro-secrétaire d'État, président, de trois ecclésiastiques et de douze membres laïques. C'est

au Conseil d'État qu'il appartient de préparer les projets de lois d'ordre général, de donner l'interprétation authentique des lois existantes, quand le cas se présente, d'étudier d'autres matières gouvernementales, d'examiner les règlements municipaux, et en général d'expédier toutes les affaires qui lui sont remises par Sa Sainteté, comme de décider les causes du contentieux administratif, ainsi que cela se fait dans tous les conseils d'État des autres gouvernements de l'Europe. Les conseillers sont choisis par le Souverain Pontife; leur vote est consultatif dans les affaires non contentieuses, et leur décision n'a pas force de loi par elle-même, mais seulement par la sanction du Souverain. Dans les affaires qui appartiennent au contentieux administratif, le conseil exerce les fonctions judiciaires, selon le mode et dans les limites déterminés par un règlement spécial.

Une loi du 28 octóbre institue la *Consulte des finances*, dont le *motu proprio* du 12 septembre définit les attributions. Il se compose de membres choisis parmi les propriétaires, les négociants et les professeurs, et présentés au Saint-Père par les conseils provinciaux. Leur nombre total égale celui des provinces, plus six membres que le Pape nomme directement pour représenter la *Camera apostolica*. Le cardinal préside cette assemblée qui ne comprend que quatre consulteurs ecclésiastiques.

Le 22 novembre parut l'édit qui réglait l'organisation des provinces.

Cette loi contient six chapitres, et quatre-vingt dix-huit paragraphes.

Le chapitre I divise l'État en quatre légations, outre la capitale et son arrondissement. Les légations sont divisées en provinces ou délégations, les provinces en gouvernements, et les gouvernements en communes.

A la tête de chaque légation se trouve un cardinal avec le titre de légat du Saint Siége, assisté d'un conseil composé de quatre conseillers; le lieu de la résidence du légat sera déterminé par Sa Sainteté.

Les provinces appartenant à chacune des quatre légations, sont : 1° Bologne, Ferrare, Forli, Ravenne ; 2° Urbin et Pesaro, Macerata et Loreto, Ancône, Fermo, Ascoli et Camerino ; 3° Pérouse, Spolette, Rieti ; 4° Velletri, Frosinone, Bénévent. L'arrondissement de la capitale est formé de Rome, de ses environs et des provinces de Viterbe, de Civita-Vecchia et d'Orvieto.

Le chapitre II concerne les légations, ainsi que les attributions et les facultés des légats.

Le chapitre III traite des provinces et des délégations qui seront administrées par un fonctionnaire nommé par le Pape ; il portera le titre de délégat, et sera assisté d'un conseil gouvernemental composé de quatre conseillers de nomination souveraine.

Le chapitre IV comprend les dispositions spéciales concernant l'arrondissement de Rome.

Le chapitre V parle des gouvernements et des attributions des gouverneurs

Le chapitre VI traite de l'administration provinciale.

D'après la loi du 22 novembre, le conseil provincial se compose d'autant de membres qu'il y a de communes dans la province, comme en France les conseils géné-

raux se composent d'autant de membres qu'il y a de cantons. Les conseillers sont nommés par le Souverain, sur la proposition des conseils municipaux, et sur une triple liste de candidats. Ils doivent être choisis parmi les nobles, les propriétaires, les industriels, les savants, les anciens fonctionnaires qui joignent à une bonne réputation politique et religieuse un minimum déterminé de propriétés foncières. Leurs fonctions durent six ans, mais le conseil est renouvelé par tiers tous les deux ans. Le conseil provincial se réunit de droit une fois par an, sous la présidence du délégat. L'organisation, le fonctionnement et les attributions des conseils provinciaux offrent une grande analogie avec les conseils généraux des départements français.

Le régime communal fut établi par l'édit du 24 novembre. Les communes sont divisées en cinq classes déterminées d'après le nombre des habitants, et le nombre des conseillers municipaux varie, suivant la classe à laquelle appartient la commune, entre trente-six, trente, vingt-quatre, quinze ou dix membres. Chaque commune est administrée par un chef assisté de huit, six, quatre ou deux adjoints, suivant la classe de la commune. Le chef de cette magistrature s'appelle *gonfalonnier* dans les villes, *prieur* dans les bourgs et *syndic* dans les villages. Les magistrats adjoints portent le nom d'*anciens* (anziani) dans les villes et dans les bourgs, et simplement celui d'*adjoints* dans les communes rurales. A Rome et à Bologne, le chef de la commune a le titre de *sénateur*, et ses adjoints, celui de *conservateurs*. Les fonctions mu-

nicipales sont de trois ans pour les chefs, et de six ans pour les adjoints et conseillers, qui sont toutefois rééligibles par moitié tous les trois ans. Chaque conseil municipal doit en outre admettre un ou deux conseillers ecclésiastiques, selon l'importance de la commune. Toutes ces fonctions sont gratuites.

Il faut noter une particularité propre à l'administration communale et provinciale des États de l'Église : c'est que les fonctionnaires de l'exécutif sont non-seulement responsables de leur gestion, mais encore solidaires avec leurs collègues.

Les élections communales sont celles qui ont le plus d'importance, parce qu'elles sont la source de toutes les autres : c'est en effet parmi les conseillers municipaux qu'on doit prendre les conseillers provinciaux, et parmi ces derniers qu'on doit prendre les consulteurs pour les finances. Les électeurs communaux sont choisis, pour les deux tiers, parmi les propriétaires de biens-fonds, et, pour l'autre tiers, parmi les industriels, les capitalistes, les savants, les artistes, etc., mais de telle sorte que le collége électoral soit toujours au moins égal en nombre au sextuple du conseil municipal. C'est la municipalité qui en dresse la liste ; celle-ci est soumise au délégat, qui l'approuve ou la modifie après avoir entendu les réclamations des intéressés, et qui prononce en dernier ressort. Les électeurs doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins ; les conseillers municipaux et provinciaux doivent avoir au moins trente ans.

Quant à la ville de Rome avec son territoire, connu depuis tant de siècles sous le nom d'*Agro romano* (*cam-*

pagne romaine), elle est soumise à un régime particulier, en vertu du *motu proprio* du 1er octobre 1847 auquel n'ont pas dérogé ceux du 22 et du 24 novembre 1850. Ce régime, sans toucher aux principes fondamentaux des lois, vise à maintenir l'administration romaine dans une splendeur qui rappelle son ancienne renommée (*Voir 1er vol., page* 304.)

Ainsi fut complétée la série d'institutions annoncées dans le programme ou *motu proprio* du 12 septembre 1849. Pie IX revenait donc sans découragement aux réformes inaugurées avant son exil. Il admettait de nouveau à connaître des affaires de l'État deux assemblées électives, ayant des attibutions et des droits définis. Il n'y avait d'ailleurs aucune nouveauté réelle dans un tel régime, aucune institution que le temps présent pût se vanter de n'avoir pas apprise du moyen âge, où l'on retrouverait la trace de cet état de choses, si l'on voulait se donner la peine d'étudier avant de juger. Si ces conseils, rétablis par Pie IX, et composés de notables élus dans les États pontificaux, avaient été négligés par ses prédécesseurs, c'est parce que ceux-ci n'avaient plus assez de confiance en des hommes qui, pris dans toutes les zones du territoire pontifical, pouvaient être plus catholiques en apparence qu'en réalité. On n'était plus au temps où les assemblées nationales, composées sur ce même pied, avaient pour présidents saint Nicolas de Flue en Suisse, saint Jean de Capistran en Hongrie, saint Bernardin de Sienne dans les républiques italiennes, etc. Qu'importe le serment de catholicité qu'on prête haut la main, si au fond l'on est incrédule? Le cœur

d'or de Pie IX avait espéré que la main paternelle qu'il tendait aux Cinnas de son temps en ferait autant d'amis de la Papauté. Mais tant vaut l'homme, tant vaut la chose. Ces hommes l'ont trompé, et se sont jugés eux-mêmes en se révélant. Leur conduite a justifié celle des Pontifes, prédécesseurs de Pie IX, et fait briller d'un éclat immortel l'humanité et la bénignité du Représentant de Jésus-Christ sur la terre. La marche du siècle suggéra au Souverain Pontife rétabli sur son trône de ne point retourner en arrière. En remettant la main, sans hésiter, à des réformes opportunes et sages, et en améliorant d'année en année les conditions économiques et politiques de son peuple, récemment échappé aux serres d'éperviers rapaces, il ferma la bouche aux prétendus sages de la diplomatie européenne, et leur donna d'utiles leçons sur le point même où ils prétendaient lui offrir leurs conseils.

En effet, les lois promulguées en novembre 1850 par les soins du cardinal Antonelli, sont si libérales que les Etats les plus vantés pour l'extension des libertés civiles n'accordent pas autant de priviléges aux conseils municipaux et provinciaux. « En d'autres temps et dans d'autres pays, dit avec raison M. de Rayneval, alors ambassadeur à Rome, de telles réformes et de telles institutions eussent été un titre de gloire pour leur auteur. A l'étranger, ces changements essentiels apportés au vieil ordre de choses, ces incessants efforts du gouvernement papal pour améliorer le sort des populations, ont passé inaperçus (*Rapport adressé par le comte de Rayneval au ministre Walewski, le 14 mai* 1856.) »

L'idée fixe des prétendus défenseurs du Saint-Siége,

c'était de demander la sécularisation de l'administration dans les États romains. La sécularisation absolue, c'est l'abolition du pouvoir temporel lui-même. Ils y sont arrivés aujourd'hui. Mais alors cette sécularisation, selon eux, était une condition de solidité et d'affermissement pour le gouvernement pontifical. Pie IX, sur ce point encore, rendit ses ennemis inexcusables, en pratiquant sur une plus vaste échelle l'admission des laïques aux emplois publics. Il n'attendit même pas son retour à Rome pour donner satisfaction en cette matière aux sollicitations du gouvernement français. Presque tous les emplois furent confiés à des séculiers.

Pie IX avait pratiqué largement, dès l'origine, la sécularisation administrative. L'admission des laïques aux fonctions publiques était devenue, sous son règne, tellement générale qu'une statistique, publiée à Naples, pendant l'exil du Saint-Père, de tous les emplois et charges des États pontificaux, dans l'ordre politique, judiciaire et administratif, donne les chiffres suivants :

Sur 5,337 fonctionnaires, il y a 5,094 séculiers et 243 ecclésiastiques.

Ils sont divisés ainsi qu'il suit :

Affaires étrangères. — 30 séculiers et 17 prêtres.

Ministère de l'intérieur. —1,411 séculiers et 156 ecclésiastiques.

Instruction publique. — 11 séculiers et 3 ecclésiastiques ; mais dans ce nombre ne sont pas compris les professeurs de l'Université, dont le document ne parle pas.

Ministère des grâces et de justice.— 927 séculiers et 59 prêtres.

Ministère des finances.—2,017 séculiers et seulement 3 ecclésiastiques.

Ministère du commerce. — 61 séculiers et 1 prêtre.

Ministère des travaux publics. — 100 séculiers et 2 prêtres.

Ministère des armes. — 93 séculiers, 0 ecclésiastique.

Ministère de la police. — 444 séculiers et 2 prêtres.

De ce relevé, il résulte que les employés du clergé ne prenaient au budget papal que 190,316 écus romains, tandis que les autres coûtaient au trésor 1,186,194 écus.

Ainsi, le clergé n'était pas même, ou était à peine représenté dans le commerce, les travaux publics, la guerre, la police ; il ne l'était pas du tout dans les tribunaux criminels. Dans les tribunaux civils, il n'y avait que quelques ecclésiastiques, comme autrefois il y avait dans nos parlements des conseillers-clercs, à cause des affaires mixtes qui pouvaient s'y traiter. C'est assurément une des plus étranges aberrations de ce siècle que de voir nos politiques modernes exclure systématiquement le prêtre des assemblées législatives et administratives, même là où se débattent des questions spéciales qui intéressent la religion.

Il n'est nullement prouvé, d'ailleurs, que la science gouvernementale soit l'apanage exclusif des séculiers, et que les ecclésiastiques, au pouvoir, n'aint jamais été d'habiles politiques. Ce qui est prouvé, l'histoire en main, c'est justement le contraire, comme chacun peut s'en convaincre. La condescendance de Pie IX aux instances des gouvernements pour la sécularisation des

emplois a-t-elle eu pour résultat de rendre le peuple plus heureux? A cette question répond le passage suivant du rapport de M. de Rayneval, cité plus haut :

« Les provinces administrées par des laïques, entre autres celles de Ferrare et de Camerino, envoient députation sur députation pour obtenir du gouvernement un délégat ecclésiastique. Le peuple n'est pas habitué aux délégats laïques ; il leur refuse obéissance ; il les accuse de borner l'intérêt public à celui de leurs familles ; il n'est rien, même en ce qui touche leurs femmes, qui ne donne lieu à des questions de préséance et d'étiquette. En un mot, le gouvernement qui, pour satisfaire ce prétendu désir des populations d'avoir des fonctionnaires laïques, réserverait un certain nombre de places pour ces derniers, trouverait dans ces populations elles-mêmes une vive opposition à cette mesure.... » Voilà un exemple de la valeur qu'il convient d'attribuer aux accusations sans nombre formulées contre le Saint-Siége. Contrôlées par les faits, elles paraîtront toujours d'odieuses plaisanteries. Les administrateurs ecclésiastiques étaient le point de mire où visaient tous les traits de la révolution, parce que celle-ci trouvait toujours là une barrière contre l'invasion de ses funestes utopies. Quant au bon peuple romain, il savait par expérience que, dans les fidèles ministres de Dieu, il avait une garantie de justice et une sécurité, au milieu des ennemis du repos public.

Un autre objet d'une importance capitale réclamait la sollicitude du Saint-Père, savoir, le rétablissement des finances de l'État.

Parmi les graves embarras que laisse après lui tout bouleversement politique, dans un pays, et que rencontrait à son arrivée dans Rome l'auguste Pontife, les difficultés financières n'étaient pas les moins pressantes ni les moins compliquées. L'anarchie ne s'était pas contentée de jeter le plus complet désordre dans l'administration, et de gaspiller la fortune publique; elle avait lourdement grevé l'avenir, elle avait contracté des dettes considérables, et notamment elle avait procédé à la détestable et ruineuse émission d'une énorme quantité de papier monnaie.

Le gouvernement réparateur de Pie IX trouvait donc un trésor épuisé, des populations appauvries, un déficit effrayant dans les revenus, des engagements très-onéreux et tout à réorganiser. La restauration des finances était à bon droit une des grandes préoccupations du Saint-Père, et il avait confié l'étude de cette question, non-seulement au conseil des ministres et à la section permanente de la consulte d'Etat, mais encore à une commission spéciale.

Puisant à la fois dans sa grandeur d'âme et dans les conseils de ses sujets dévoués de généreuses inspirations, Pie IX avait d'abord, avec une loyauté qu'on ne saurait trop admirer, reconnu la dette contractée par le gouvernement usurpateur, et annoncé qu'il serait procédé à l'extinction de cette dette par le remboursement de tout le papier-monnaie répandu dans la circulation. C'était une mesure de la plus haute importance, d'une réalisation extrêmement difficile, exigeant une rare fermeté d'exécution et des ressources considérables; mais

aussi c'était l'acte de la politique la plus habile et la plus prévoyante, c'était se concilier le concours de tous et rouvrir les sources du crédit.

Le papier-monnaie représentait un découvert de plus de 35 millions de francs. Le gouvernement proposa aux capitalistes de l'échanger contre des *bons de crédit* nominaux ou au *porteur*, produisant un intérêt de 5 0/0, à partir du 1er octobre 1850, et remboursables en dix années et au pair, au moyen de tirages ayant lieu tous les six mois. Ces *bons de crédit* sont émis d'abord pour une somme de 5 millions d'écus, c'est-à-dire à peu près pour la moitié de la dette. Pour surveiller l'opération, le gouvernement nomma une commission composée de S. Em. le cardinal Marini, président, de Mgr Antinori, auditeur de Rote, des princes Orsini et Rospigliosi, et de quelques autres personnes versées dans ces matières, et entre autres du banquier Righetti, ancien secrétaire et ami de l'infortuné Rossi, et du riche baron Grazioli. Cette nouvelle valeur était négociable à l'étranger.

Immédiatement arrivèrent au ministre des finances un grand nombre de demandes de *bons du crédit*. De forts capitalistes se distinguèrent par leur empressement. Le prince Torlonia en prit pour une somme de 80,000 piastres (plus de 400,000 francs), le baron Grazioli pour 60,000 piastres (plus de 300,000 francs), et M. Rempicci pour 100,000 piastres (plus de 500,000 francs). Bel exemple de générosité qui prouvait à l'Europe que, dans l'Etat pontifical, c'était surtout par des actes que les conservateurs soutenaient leur auguste Souverain et lui témoignaient leur dévoument.

En même temps, le gouvernement ordonnait de sévères économies et des réformes excellentes, faisait des emprunts ; puis, le clergé, malgré sa pauvreté, vint en aide au trésor, s'engageant à fournir annuellement une somme de 100, 000 écus affectée au remboursement du papier monnaie. Les ressources ne suffisant pas encore, on modifia en divers points, la perception des impôts et l'on y ajouta quelques nouvelles contributions. Les murmures que provoquèrent ces changements, n'ayant pas leur raison d'être, demeurèrent isolés ; et d'ailleurs les Romains qui, sous le rapport des impôts, se comparaient aux autres États de l'Europe, devaient s'estimer encore bien heureux. En effet, à Rome, chaque personne en moyenne, ne payait que 20 à 22 francs, tandis qu'en Piémont, par exemple, le chiffre était de 30 à 32 francs ; en France de 36 à 40 francs ; en Angleterre de 60 à 80 francs.

A mesure que rentraient les *assignats*, on les brûlait au ministère des finances qui occupa successivement le palais Borromeo et le Monte Citorio. C'est là que chaque mois se faisait un *auto-da-fé* de ces trompeuses valeurs.

Malgré les sages dispositions prises par le gouvernement, il restait encore, en 1854, environ 12 millions à trouver pour équilibrer les dépenses et les recettes. Pour en finir avec ce déficit, et achever l'abolition du papier-monnaie, le Saint-Père consentit un emprunt fait à la maison Rostchild, et moins de deux ans après, M. de Rayneval pouvait dire, dans son rapport au ministre des affaires étrangères, à Paris : « Les assignats ont disparu, et les billets de banque de l'État pontifical

sont aujourd'hui au pair de la monnaie métallique.... En dépit des charges léguées par la Révolution, en dépit des dépenses extraordinaires causées par la réorganisation de l'armée, en dépit des nombreux encouragements donnés aux travaux publics, le budget qui, après la restauration de Pie IX, accusait un déficit très-considérable, a graduellement tendu vers l'équilibre. J'ai eu récemment l'occasion de faire remarquer à Votre Excellence que le déficit a été réduit, pour la présente année 1856, à une somme insignifiante portant, pour la plus grande partie, sur des dépenses imprévues et des capitaux appliqués à l'extinction de la dette. »

Ainsi le gouvernement temporel du Saint-Siége, avec le retrait du papier-monnaie, avec une aggravation de charges, avec le remboursement annuel de la dette extérieure et l'amortissement successif de la dette intérieure, avec la protection magnifique qu'il étendait, comme nous le verrons, sur les lettres, les sciences et les arts, pouvait ajouter encore à sa gloire celle de ménager ses peuples autant et plus qu'aucun autre gouvernement.

Les souverains ordinaires ont besoin, pour se reposer des soucis du gouvernement, de fréquentes distractions, la chasse, les réceptions, les soirées théâtrales, etc. Le Souverain des États de l'Église, image de la Providence sur la terre, consacre tous ses instants, même ses moindres loisirs, au bonheur de son peuple. L'œil vigilant de Pie IX descendait aux moindres détails. Nous ne saurions le suivre dans les excursions quotidiennes que lui inspirait sa sollicitude paternelle. Nous ne pouvons que

détacher quelques traits de cette histoire invariablement répétée de la bienfaisance du charitable Pontife.

Ses visites commencent, pour ainsi dire, dès le lendemain de son retour dans la ville éternelle.

Ainsi le 15 avril, il sort du Vatican, à quatre heures et demie, en voiture, accompagné d'un détachement de huit gardes nobles, pour aller se prosterner devant l'image de la Vierge, à la basilique *Libérienne*. Passant à dessein par la *Via Lungara* et le pont *Sixte*, il descend de voiture et entre, sans y être attendu, à l'hôpital militaire français, établi près de l'église Saint-André, au Quirinal. Il visite tous les malades l'un après l'autre, leur parle dans leur langue, les console par de douces paroles et leur donne, comme souvenirs, des crucifix et des chapelets. Il distribue des éloges à qui de droit sur l'ordre et la propreté qui règnent dans l'établissement, et laisse les malades plus pénétrés que surpris de la bonté et de la douceur du Père commun des fidèles.

Le 2 août suivant, Pie IX va célébrer le saint-sacrifice à l'église Saint-Cosimato *in Transtevere*, attenante au couvent des religieuses franciscaines, et visite ensuite le pensionnat des Dames du Sacré-Cœur, près Sainte-Rufine. Il daigne interroger quelques petites filles sur le catéchisme, et content de leurs réponses leur donne des médailles. Informé que le vapeur *Roma*, arrivé de Trieste, est amarré à *Ripa Grande*, il veut visiter ce bâtiment, dont les voyages ont une grande importance pour les cultivateurs de l'État pontifical, et en particulier pour ceux de la Sabine. Cette visite inattendue rem-

plit les marins et tout l'équipage d'une joie qu'ils font éclater avec enthousiasme.

Le 25 du même mois, la fête de saint Louis fut célébrée avec une pompe extraordinaire dans l'église nationale des Français. Les cardinaux assistèrent à la messe solennelle, chantée par Mgr *Castellani*, évêque de Porphyre, sacriste de Sa Sainteté, prélat affable et distingué que l'auteur de cette histoire a eu l'honneur de connaître particulièrement, trois ans plus tard, à Rome, et qu'une mort prématurée enleva depuis à l'Église. A la messe assistait M. de Rayneval avec tout le personnel de l'ambassade. Le soir, à cinq heures, Pie IX, poussé par la reconnaissance que lui inspiraient les bienfaits de la France, se rendit à Saint-Louis, où l'attendaient M. de Rayneval, les généraux Gémeau et Vaillant, les colonels et chefs de corps de la garnison, et beaucoup de Français présents à Rome. Le Saint-Père, après avoir prié devant le Saint-Sacrement et à l'autel du saint patron de cette église, alla s'asseoir sur un siége placé devant l'autel. Là, il admit au baisement du pied les personnages marquants, le clergé, beaucoup de dames, les députations de l'armée, et un grand nombre de simples soldats français. On put remarquer l'accueil bienveillant que faisait le Saint-Père à nos braves militaires

C'est l'usage à Rome que, chaque année, le Saint-Père aille célébrer la Nativité de la Sainte-Vierge à *Sainte-Marie-du-Peuple*. En s'y rendant cette année, avec son cortége habituel, Pie IX, au lieu de suivre le *Corso*, comme d'habitude, prit directement la *Via Ripetta*, au bout

de laquelle se trouvait, à gauche, une petite maison habitée en 1848 par le fameux Ciceruacchio que le lecteur a vu à l'œuvre (1er, *volume page*, 374, etc.). La femme de ce bandit résidait encore dans cette maison. Elle avait mis en grosses lettres à sa fenêtre cette inscription : *Viva Pio IX*. Était-ce un appel à la miséricorde, une protestation ou une réparation? Peut-être tout cela ensemble. Le Saint-Père dut lui donner une particulière bénédiction.

Mentionnons encore une visite de Pie IX au collége de la Sapience dont il inspecte minutieusement les diverses salles, entre autres la bibliothèque, les cabinets d'histoire naturelle et de minéralogie; puis il va passer près de trois heures à l'hôpital du Saint-Esprit, portant, comme de coutume, au lit de chaque malade des paroles de consolation et de bienveillance.

La joie du peuple romain s'épanouissait dans tous les quartiers de la ville sur le passage du Pontife bien-aimé. Une circonstance particulière fit éclater plus vivement encore la piété du peuple et son attachement au Saint-Père. Le curé de l'église de Saint-Charles, à *Catinari*, portait le saint viatique à une vieille femme de la *Via di Giupponari* (laide petite ruelle habitée par des pauvres), il était suivi de quelques bonnes âmes. Pie IX, revenant de sa promenade, rencontre la pieuse procession, fait arrêter sa voiture, descend, prend un cierge et accompagne le Saint-Sacrement jusque dans la chambre de la pauvre mourante à laquelle, après la cérémonie, il adresse de douces paroles et laisse une aumône assez considérable; puis il redescend, et, non content

d'accompagner de nouveau le Saint-Sacrement, il entre avec le peuple dans l'église, et reçoit avec lui la bénédiction du saint-ciboire. A sa sortie, il est accueilli par les acclamations d'une foule immense qui s'est agglomérée en un instant. Ce sont des cris enthousiastes de *Viva il Santo Padre!* qui partent des cœurs attendris et reconnaissants.

Vers le même temps, c'est-à-dire pendant l'été de 1851, le Saint-Père faisait une promenade à pied au delà du *Ponte-Molle*; une compagnie de Transteverins s'était réunie près de là, aux abords d'une *bettola* fameuse; on jouait aux boules et à la *morra*, on dansait au son du tambour de basque, la gaîté était arrivée à ce point où, chez le peuple de Rome, elle ressemble à de l'enthousiasme, quand une voix s'élève : *il Santo Padre a piedi!* (le Saint-Père à pieds!) à l'instant les jeux cessent, les danses s'arrêtent, les verres retombent sur les tables, tous courent au devant du Souverain Pontife, et se précipitent à genoux en demandant à grands cris la *santa benedizione*. Tel est le peuple romain livré à la spontanéité de ses inspirations.

Le 9 juin de la même année, à sept heures du soir, Pie IX entre à l'improviste dans l'orphelinat établi à *Vigna Pia*. Un enfant allait pour sonner l'*Angelus* à la petite clochette qui est dans la cour d'entrée, et au lieu de sonner l'*Ave Maria*, il revient tout ébahi, tout interdit en criant : *Fratello, il Santissimo Padre!* A ce cri, chacun va, vient, court sans savoir ce qu'il fait. Le Frère Paul, jardinier, s'élance pour ouvrir le portail : qu'aperçoit-il? la main du saint Pontife levée déjà pour le bé-

nir. Le pauvre Frère perd la tête ; le voilà prosterné, avec sa blouse de travail, immobile ; il ne sait s'il doit regarder le Vicaire de Jésus-Christ, se relever ou rester là. Cependant le Pape entre, traverse la cour et continue sa marche sans s'arrêter. Pendant ce temps, les enfants courent au dortoir ; puis, sans quitter leur habit de travail, descendent précipitamment l'escalier, avec les Frères, de peur de manquer la visite, et à peine étaient-ils dans la cour que le Pape s'y trouve aussi : tous, Frères et enfants, chantent : *Viva il Signore Papa nostro, benedizione !* A ce chant, Pie IX s'arrête, lève les yeux au ciel en disant : « Que Dieu, du haut des cieux, vous envoie sa bénédiction ; » ensuite, étendant la main, il bénit Frères, enfants et domestiques. Puis il s'avance au milieu de la Communauté, pleurant d'émotion, et demande aux Frères s'ils font l'école et à quelle heure du jour... « Et quand je suis entré, ajoute Sa Sainteté, que faisiez-vous ? » — « Nous apprenions aux enfants à prier et à examiner leur conscience. » — « *Benissime, benissime,* » répond le Pape. — Enfin, pour s'assurer si les enfants savent leur religion, il interroge les uns sur les Commandements de Dieu, les autres sur les sacrements, et, après des réponses dont il daigne paraître satisfait, il admet tout le monde au baisement des pieds, et quitte l'établissement, laissant tout le monde ravi de cette visite inattendue. L'orphelinat de *Vigna Pia*, fondé à Rome par un prêtre français, l'abbé Moreau, supérieur de Sainte-Croix du Mans, était un des établissements soutenus par les bienfaits de Pie IX.

Chaque année, au commencement de juillet, le Pape

avait coutume de se rendre à Castel-Gandolfo, pour respirer, pendant quelques jours, l'air pur des montagnes d'Albano. En 1850, vu les circonstances, il n'avait pu s'absenter de Rome que l'espace de vingt-quatre heures. L'année suivante, le mardi soir, 1er juillet, le Saint-Père se met en route pour Castel-Gandolfo. Le voyage s'accomplit avec une certaine solennité. Quatre dragons, deux français et deux romains, allant en éclaireurs, précédent la voiture, escortée par quelques gardes nobles et par un détachement de dragons français : puis vient une autre voiture suivie d'un détachement de dragons pontificaux. Mgr Stella et Mgr de Mérode accompagnent le Saint-Père, qui arrive à Castel en deux heures, c'est-à-dire vers huit heures du soir.

Le roi de Naples profita de la circonstance pour rendre visite au Saint-Père qu'il n'avait pas revu depuis les adieux du 6 avril 1850. Le roi était accompagné de la reine et de toute la famille royale. Le cardinal Antonelli alla jusqu'à Gaëte pour complimenter Leurs Majestés et les accompagner jusqu'à Castel-Gandolfo, où elles arrivèrent le 3 juillet à dix heures du matin.

L'intention du roi et de la reine était de faire une visite à Sa Sainteté et de repartir le même jour ; mais le mauvais temps les obligea de retarder leur départ.

Le jour même de leur arrivée, Leurs Majestés assistèrent à la sainte messe, célébrée par le Saint-Père dans sa chapelle particulière. Après le dîner, Sa Sainteté et ses nobles hôtes allèrent à Galloro pour vénérer la miraculeuse image de la sainte Vierge. Pie IX avait dans sa voiture le roi et le duc de Calabre, prince héré-

ditaire; ensuite venait la voiture de la reine avec les princesses royales, et S. A. R. la princesse Louise-Charlotte de Saxe, cousine de Sa Majesté; puis, les voitures des princes du sang et la suite des deux cours. L'escorte d'honneur était fournie par les gardes nobles du Pape et par les dragons français et romains. Les augustes princes traversèrent Albano et l'Avicia, et toutes les populations accueillirent avec des applaudissements immenses le Pontife vénéré, et se montrèrent profondément touchées de la religieuse affection de la famille royale de Naples envers le Chef suprême de l'Église. Le soir, Castel-Gandolfo fut illuminé, et des feux d'artifice terminèrent les pures et simples réjouissances de ce jour. Dans la matinée du 4, Leurs Majestés, après avoir assisté à la messe célébrée par Sa Sainteté, se rendirent à la ville de Marino, au milieu des applaudissements de tout le peuple; les démonstrations d'allégresse augmentèrent encore, lorsqu'à cinq heures et demie le Saint-Père et ses augustes hôtes traversèrent la ville pour aller à Grotta-Ferrata. Toute la population se rangeait le long des rues et témoignait sa dévotion envers le Saint-Père, et son respect reconnaissant envers Leurs Majestés. Les éminents personnages reçurent la bénédiction du Saint-Sacrement dans l'église de cette abbaye. Ils visitèrent les anciens monuments Tusculans et les célèbres peintures du Dominiquin, et retournèrent ensuite à la résidence de Castel-Gandolfo. Le 5, la mer s'étant calmée, Leurs Majestés et la famille royale partirent à trois heures et demie de Castel-Gandolfo pour s'embarquer à Porto d'Anzio.

Les belles promenades qui s'étendent de Castel-Gandolfo à Albano étaient couvertes d'un peuple désireux de faire paraître son respect pour la famille royale.

S. Em. le cardinal Antonelli, qui avait reçu Leurs Majestés à leur débarquement, et qui ne les avait pas quittées, pendant leur séjour à Castel-Gandolfo, les accompagna encore jusqu'à Porto d'Anzio, où ils arrivèrent heureusement à sept heures et demie du soir.

Le général Gémeau, qui accompagnait le Saint-Père à Castel-Gandolfo, avec un détachement du beau régiment de dragons, servit d'escorte au roi de Naples à son départ.

Le Pape rentra à Rome le 15 juillet au soir. Un flot de peuple se porta à sa rencontre sur la *via Appia Nuova*, et depuis la porte Calimontana jusqu'au Vatican, les rues étaient couvertes d'une multitude en mouvement qui faisait retentir les airs de ses acclamations et demandait dévotement la bénédiction apostolique. Sur la route que parcourait le Pape dans le *Borgo*, les maisons étaient ornées de tapisseries, et à la nuit une illumination spontanée fit éclater de nouveau l'affection des romains pour le Souverain-Pontife.

Le 29 septembre, Pie IX se rendit à *Saint-Michel*, maison toujours bien chère à son cœur, pour célébrer avec les apprentis la fête du glorieux Archange, qui est en même temps un des patrons de la ville de Rome. C'est dans cette circonstance qu'il publia le décret relatif à la cause du vénérable serviteur de Dieu Jean de Britto. Le Saint-Père monta ensuite au balcon de l'hospice qui s'ouvre sur le port de *Ripa-Grande*. Une salve d'artil-

lerie des bâtiments pavoisés annonça la présence de l'auguste Pontife, qui donna la bénédiction apostolique à la foule immense des fidèles dont les *vivat* se mêlaient aux formidables détonations de la poudre.

A peu de distance de Saint-Michel se trouve la petite église de *Santa-Maria dell'Orto*, qui est le siége d'une confrérie des arts et métiers. Le Saint-Père s'y rendit à pied afin d'adorer le Saint-Sacrement, exposé pour les quarante heures. Sa dévotion satisfaite, il admit les confrères au baisement du pied. Il leur adressa ensuite quelques paroles empreintes d'une paternelle affection, et leur apprit que par son ordre une commission était chargée d'étudier les moyens de réorganiser les corporations de divers métiers, dissoutes par les malheurs du temps. Réunis ainsi dans une double pensée de religion et de prospérité matérielle, les ouvriers conserveront plus aisément leurs bonnes traditions, seront plus aguerris contre les agents de l'impiété et du désordre qui profitent de leur isolement pour les tromper, exerceront sur leurs camarades une espèce d'apostolat, et deviendront un des boulevards de la société menacée. Cette pensée du Saint-Père rencontra de grands obstacles dans son exécution; elle était trop bien appropriée au caractère et aux intérêts du peuple romain, pour obtenir le concours des ennemis de la société. A Rome, il y a, comme dans toutes les capitales, une écume de la population façonnée à toutes les turpitudes et prête à tous les crimes, si on veut en payer le prix. Et ne soyons pas juges trop sévères, car c'est à nous étrangers que Rome a droit d'imputer son malheur. Depuis plusieurs

siècles, tous les peuples affluent à Rome, non plus comme autrefois en pèlerins pieux, mais uniquement pour satisfaire une curiosité profane et charmer les loisirs d'une vie souvent déréglée. Quoi d'étonnant si le contact d'hommes qui passent en prodiguant l'or autour d'eux, se jouant de toute croyance, de toute moralité, a déposé dans la population romaine des germes de corruption? Mais tout n'est pas vicié, il s'en faut de beaucoup, et quand on a pu connaître les artisans de Rome ailleurs que dans les *locande*, les boutiques fréquentées par les étrangers et les places publiques, on a la preuve que beaucoup de familles ont conservé les mœurs et la foi des meilleurs jours.

Les révolutionnaires, qui ne donnaient aucune place au Saint-Père dans leurs affections, auraient voulu le dépopulariser de même dans le cœur de ses sujets. Mais on peut dire que jamais le vieux peuple romain ne se démentit dans ses sentiments envers Pie IX. Il entrait dans les calculs des ennemis de l'Église de faire croire que le Pape ne jouissait plus de l'amour de son peuple. Mais quand, après un système persévérant d'audacieux mensonges, ces hypocrites s'imaginaient avoir trompé l'opinion et le peuple romain lui-même, des faits éclatants et publics venaient à chaque instant les confondre. Si, dans quelque circonstance solennelle, le Pape traversait la ville, ce n'était qu'avec peine que le cortége pouvait s'ouvrir un passage à travers les flots de la population, accourue pour donner à son Souverain un témoignage de sympathie et de respect. Les journaux étrangers aux gages de la Révolution n'allaient pas moins

répétant sans cesse que lorsque Pie IX paraissait en public, le vide se faisait autour de lui, et que le peuple romain ne donnait plus aucun signe d'empressement à se porter dans les lieux qu'il honorait de sa présence.

Citons pour toute réponse un fait entre mille, pris à l'époque même où la presse impie débitait avec le plus d'emphase ses impudents mensonges.

Un jour du mois d'octobre 1855, Pie IX faisant sa promenade du soir fut aperçu, entrant à pied par la porte du Peuple et montant au Pincio par les rampes si connues qui y conduisent de la place du Peuple. Il était seul avec ses camériers de service, et les voitures suivaient à quelque distance. Lorsque le Pape arriva au sommet de la promenade si chère au peuple romain, il la trouva couverte d'une foule considérable réunie pour entendre la musique militaire. Malgré l'attrait du concert, la soutane blanche du Pape ne l'eut pas plus tôt fait reconnaître, que tout le monde s'éloigna des musiciens et courut au Saint-Père, l'entoura et se mit à genoux, demandant avec instance et piété sa bénédiction. Au lieu de revenir ensuite auprès de l'orchestre, toute la foule suivit Pie IX dans les allées de la promenade, et lorsque le Pape monta en voiture pour regagner la place du Peuple, les voitures particulières, assez nombreuses, qui se trouvaient alors au Pincio, se mirent à la suite des voitures pontificales et firent honneur au cortége de Sa Sainteté.

Ici, ce sont les riches et les grands que nous venons de voir. Portons-nous maintenant à Saint-Paul-hors-des-Murs, et nous serons tout étonnés d'y trouver le Souve-

rain Pontife, le Roi de Rome, entouré d'une troupe d'ouvriers et de cultivateurs de la campagne. Ces pauvres gens ont aperçu le Saint-Père, et on les voit accourir pour être bénis par lui ; mais bientôt, désirant une faveur plus grande, ils demandent à baiser le pied du Vicaire de Jésus-Christ ; que disons-nous, ils demandent! enhardis par la bonté du Saint-Père, ils s'emparent littéralement de son pied, qu'ils couvrent de leurs baisers et mouillent de leurs larmes. Pie IX souffre avec douceur et patience un empressement aussi touchant; il est heureux de la foi de son peuple et du bonheur qu'il goûte à chérir son Souverain.

Voilà Pie IX et voilà son peuple! Comment, du reste, pouvait-il en être autrement, et comment le peuple eût-il pu ne pas reconnaître et ne pas aimer son bienfaiteur et son père? Ne savait-il pas que Pie IX était sans cesse occupé de soulager ses peines, d'augmenter son bien-être? Ne l'avait-il pas vu, ne le voyait-il pas au lit des cholériques, administrant lui-même les secours de la religion aux mourants? dans la geôle des prisonniers, goûtant leur pain pour s'assurer qu'il était de bonne qualité? achetant à ses frais du blé et faisant établir des fours économiques pendant la cherté des subsistances? envoyant partout, sans compter, des aumônes abondantes? recueillant les orphelins du choléra? n'épargnant ni dépenses, ni sacrifices, ni fatigues, pour donner à tous, autant que la chose était possible, l'aisance, la liberté et la paix? Oui, le peuple avait vu et voyait tout cela. Il était sûr de l'amour de Pie IX, et il l'aimait à son tour. Le peuple n'est pas comme les cor-

respondants des journaux révolutionnaires : il ne sait ni feindre, ni mentir, et voilà pourquoi, aussitôt que le Saint-Père se présentait à ses yeux, il l'entourait et lui prodiguait les témoignages de sa vénération et de son amour.

Pie IX, en effet, les Romains le savaient bien, n'était étranger à aucun des intérêts dont dépendait le bonheur de ses sujets. Mais rien n'est plus nécessaire pour la prospérité d'un État que la paix sociale et la tranquillité publique.

C'est pour procurer aux citoyens toute la sécurité nécessaire que, peu de temps après la rentrée du Pape, le gouvernement publia une proclamation déclarant en vigueur la loi sur le désarmement général ordonné par le décret du 1er juillet 1849, sommant tout individu détenteur, sans autorisation, d'armes à feu, de cannes à épée ou munitions de guerre quelconques, d'en faire la remise dans la huitaine, sous peine d'encourir les condamnations édictées dans la loi.

C'est pour arriver à la même fin, en tenant dans la crainte les hommes de désordre, qu'une commission est instituée à Rome dans le but de diriger les enquêtes judiciaires relatives aux délits de divers genres, commis pendant la période révolutionnaire. Son titre est *Commission directrice judiciaire (Commissione directrice de processi)*. Elle se compose de juges, choisis dans la magistrature, et a pour président le lieutenant Bertini. Cinq causes principales sont déférées à son tribunal, savoir : 1° la destruction des armes de l'Autriche à Rome, en 1848 ; 2° l'assassinat du comte Rossi ; 3° les faits du 16 novembre, concernant l'attaque

du Quirinal, les insultes à la garde suisse, le meurtre de Mgr Palma, le pillage de l'appartement du cardinal Lambruschini ; 4° l'horrible assassinat de trois campagnards précipités dans le Tibre par la fureur populaire, et désignés par la démagogie, *pour faire effet*, comme espions de l'armée française, tandis qu'ils n'étaient que des ouvriers admis aux travaux du nouveau chemin de fer, en dehors de la porte Majeure; 5° enfin, les sacriléges homicides, commis dans le cloître de Saint-Calixte par la légion Zambianchi.

Ce dernier, surnommé le *tueur de prêtres*, et qui s'était réfugié à Gênes, fut arrêté, et l'on trouva chez lui un grand nombre de papiers compromettants. La plupart des crimes commis à Rome et dans toute l'étendue des États pontificaux, sous le règne de la Jacquerie républicaine, n'en resta pas moins impunie. Plusieurs mêmes eurent la bonne fortune d'être honorés publiquement par certains gouvernements *amis du pape*, comme le citoyen Cernuschi, commissaire des barricades, qui accordait une prime de 50 écus pour chaque maison de campagne détruite ; c'était un appât proposé aux démolisseurs qui, dans un rayon considérable autour de Rome, ne laissèrent pas un seul mur debout.

La justice obligeait aussi le gouvernement à poursuivre la restitution des objets volés par les républicains. Une perquisition faite dans le *Ghetto*, en octobre 1850, causa beaucoup d'émotion. On y trouva une quarantaine de pièces de valeur, enlevées çà et là dans Rome et vendues ou déposées dans le quartier des Juifs. Il s'y trouvait des voitures de luxe, des siéges de carrosses,

des tapis, etc.. On arrêta plusieurs Juifs et quelques revendeurs.

Mais la majeure partie des dépouilles opimes avaient passé ailleurs. Les révolutionnaires italiens avaient pris leurs précautions. La banque d'Angleterre n'ignorait pas, sans doute, la provenance de mystérieux dépôts. Les démocrates parisiens s'étaient contentés de gaspiller les fonds, de banqueter à la police, à l'Hôtel de Ville ; les jacobins italiens avaient d'autres petites précautions. Que d'argenteries fondues se sont transformées en lettres de change sur Marseille, Gênes, Livourne, Londres et Malte ! Les temps sont changés, même pour les poëtes ! Horace jetait son bouclier pour se dérober à la bataille ; les spirituels de la jeune Italie se sont également enfuis du champ de bataille, mais en chargeant leurs valises.

Il leur fallait des fonds pour aller ourdir de nouvelles conspirations à l'étranger.

Le général en chef de la démagogie cosmopolite, Mazzini, qui, plus fin que le serpent lui-même, savait dérober, avec sa tête, toute sa précieuse personnalité aux traits mérités de la justice, ne cessait, du fond de l'exil, d'activer le feu de l'insurrection parmi ses adeptes. Par son incessante correspondance avec toutes les sociétés secrètes de l'Europe, il connaissait les oscillations de la température démocratique, dans tous les États du continent.

Dans un exposé de la situation de l'Europe, adressé au commencement de l'année 1851, au *comité central* des sociétés secrètes de Londres, qui formait la tête du parti, il est dit au sujet de l'Italie :

« Notre chère patrie, la péninsule italienne, si digne d'un avenir qui la guérira de ses plaies, est plus puissante et plus résolue que jamais. Les nouvelles nombreuses que j'ai reçues de toutes les parties de cette belle contrée, le plus beau de tous les pays, m'ont rempli d'une grande joie, même en les dépouillant avec le plus grand soin de ce généreux enthousiasme si estimable, mais si dangereux, dont il faut prudemment se préserver. Nous devons compter, *nous comptons avec certitude* sur le gouvernement éclairé qui est établi à Turin. Ce gouvernement a le sentiment de sa mission, et il est tout prêt à recommencer ses glorieux combats, aussitôt que les circonstances prévues auront porté, dans les pays voisins, les hommes de l'avenir à la tête des affaires. Dans toute l'Italie, il n'existe pas un pouvoir national qui soit en état de s'opposer avec succès à un nouveau soulèvement du peuple : et ce peuple brûle du désir si impatient de reconquérir, avec sa liberté, l'unité de la patrie. Noble désir que l'on ne saurait trop louer ! Mais ce peuple admirable est plus digne encore de nos louanges pour sa docilité et pour sa soumission à nos conseils. Il veut bien maîtriser son courage, afin de mieux l'employer lorsque l'heure sera venue.... »

Ce manifeste, attribué faussement à Mazzini, sortait de la plume insurrectionnelle de Manin, l'agitateur de Venise, le faux patriote qui, au lieu de rêver l'autonomie et l'antique indépendance de sa patrie, voulait seulement, le traître ! la faire passer sous un joug différent, comme l'attestent ses nombreuses lettres aux frères et amis. Dans l'une de ces lettres, adressée au *Times* et au *Siècle*

(septembre 1855), il résume dans les lignes suivantes sa profession de foi :

« Fidèle à mon drapeau : *Indépendance et unification*, je repousse tout ce qui s'en écarte. Si l'Italie régénérée doit avoir un roi, ce ne doit être qu'*un seul*, et ce ne peut être que le roi de Piémont. MANIN. »

Il était égal à Manin de voir un roi, et même un roi étranger, étendre son sceptre sur Venise, tandis que Mazzini tenait à voir la ville des Doges et toute l'Italie courbées sous le niveau républicain. Les révolutionnaires ne s'entendaient donc point sur le but, mais ils étaient d'accord sur le moyen : la destruction ; on peut les comparer à ces géants des foires publiques qui jouent la comédie sur des tréteaux.

La Révolution, expulsée de Rome, resta donc en permanence dans les sociétés secrètes. En 1853, elle avait assez bien conduit ses affaires pour espérer le succès d'une nouvelle conjuration. A la fin de juillet de ladite année, la police romaine fut informée qu'une trentaine de jeunes gens, débarqués à Civita-Vecchia, éveillaient des soupçons par leur attitude. Ils étaient munis de faux passeports anglais. C'étaient des Italiens déguisés en matelots. La plupart étaient déjà partis pour Rome, mais séparément. Plusieurs furent arrêtés. Les autres trouvèrent un refuge à Rome chez leurs amis. Ces misérables étaient d'anciens employés de la république de Mazzini. Ils s'étaient chargés d'une mission auprès des démagogues restés à Rome. Leurs papiers et correspondances furent saisis, peu de jours après leur arrestation,

c'est-à-dire le matin même du 15 août, au moment où le canon du fort Saint-Ange saluait la fête de la Reine des cieux. Mazzini avait choisi ce jour de fête pour tenter un coup de main, comme il avait choisi à Milan, dans le même but, le dernier jour du carnaval. Il avait conjecturé que, le 15 août, les soldats français seraient répandus dans les cabarets, célébrant, avec le vin blanc de Velletri, la fête de leur empereur, pendant que les officiers supérieurs en feraient autant avec le champagne à l'ambassade de France.

Les conjurés s'étaient concertés par lettres. Leur système de correspondance était inintelligible pour qui n'en avait pas le secret. Le chef des conjurés de Londres avait une feuille de carton percée d'ouvertures allongées çà et là. Posant son carton sur une feuille de papier à lettres, il écrivait ses instructions pour le complot. Le carton étant enlevé, il remplissait les blancs nombreux de sa lettre avec des phrases donnant à la lettre une signification toute différente. Le correspondant de Rome ou d'ailleurs, avec un carton semblable qu'il posait sur la lettre reçue, la lisait aisément dans sa vraie signification. Puis faisant sa réponse par le même procédé, il la confiait sans crainte à la poste.

Le complot du 15 août avorta, grâce à la double vigilance de l'armée française et de la police romaine, mais il fit grand bruit alors. Un certain avocat nommé Pétroni, qui avait trempé dans tous les crimes de 1848, était, dans cette affaire, le chef des conjurés, en l'absence de Mazzini, qui, on le sait, n'agissait jamais que par la parole ou la plume et n'avait garde de se montrer

au milieu du danger. Quand, dans la matinée du 15 août, ce bandit fut arrêté, il répondit au brigadier qui lui demandait son nom : « Je suis l'avocat Petroni, le représentant de Mazzini à Rome. Vous gagnez en m'arrêtant vos épaulettes, mais vous ne les porterez pas longtemps ! » Les principaux complices incarcérés avec lui étaient Casciano, Lepri, marchand épicier, Preti, avocat, Castellani, négociant.

De temps en temps, la démagogie, toujours le poignard à la main, donnait signe de vie, dans la ville éternelle.

Le dimanche 15 juin 1851, le jeune Marc Évangelisti, greffier de la Sainte Consulte ou haute cour criminelle de Rome, jeune homme plein de mérite et qui jouissait de l'estime générale, venait de quitter, le soir, un de ses amis. Arrivé au coin d'une petite ruelle, il est accosté par un inconnu qui lui plonge un stylet dans le sein et disparaît dans un labyrinthe de petites rues. L'infortuné expirait trois jours après entre les bras de sa famille désolée. Après sa mort, les médecins procédèrent à l'autopsie du cadavre, et reconnurent que le poignard qui l'avait frappé était empoisonné.

Vers le même temps, un autre assassinat est tenté contre Cesari, directeur des archives du palais Salviati. Il ne doit son salut qu'à sa présence d'esprit et à sa force musculaire.

A Sainte-Praxède, au moment où le prédicateur monte en chaire, une forte détonation, dans l'église même, jette l'épouvante et la confusion dans la multitude des pieux fidèles.

Les librairies Bonifazi, place Saint-Marcel, et Spitover place d'Espagne, sont pourvues d'ouvrages modernes contre la démagogie. Les factieux trouvent moyen d'introduire dans ces précieux arsenaux de la cause de l'ordre, des boîtes de fulminate qui font explosion et causent d'affreux dégâts.

Les filles du général Gémeau elles-mêmes sont insultées en pleine rue, un jour de carnaval.

Ceux qui avaient jeté le cadavre de Rossi dans les fondements de leur république ne pouvaient manquer de viser de nouveau la tête du premier ministre de Pie IX? Obligés de respecter, pour le moment, l'auguste Pontife, qui reposait sous la sauve-garde de la France, ils résolurent de frapper Antonelli. Ils prirent le temps de mûrir un complot et de trouver une main sure. La tentative éclata le 12 juin 1855. Le stylet, comme toujours, avait été aiguisé dans les conciliabules des sociétés secrètes. Or, le 12 juin, vers sept heures, le cardinal Antonelli, après une conférence avec quelques artistes chargés de différents travaux pour le gouvernement, avait proposé à l'un d'eux, M. Minardi, d'aller visiter l'église de Saint-Paul. En descendant l'escalier du Vatican, Son Éminence aperçut, sur l'avant-dernier pallier, un individu de fort mauvaise mine auquel on attribuait l'intention de remettre une pétition. Le cardinal, frappé de l'altération singulière de ses traits, s'attendait à le voir s'approcher chapeau bas, lorsqu'au contraire, au moment où Son Éminence se trouvait à deux pas de lui, elle le vit porter la main sous son habit comme pour en retirer une arme. Ce mouvement déter-

mina le cardinal à hâter sa marche et à tourner brusquement d'une rampe de l'escalier à l'autre, de manière à se garer près du mur. L'assassin s'était effectivement armé d'un poignard, et, ayant perdu, par le brusque mouvement du cardinal, l'occasion de frapper de près, il lança son arme avec violence dans la direction de Son Éminence. Fort heureusement, le poignard, mal dirigé, alla frapper la muraille, sans atteindre le cardinal. Les domestiques qui accompagnaient le premier ministre se précipitèrent aussitôt sur l'assassin, en appelant à leur aide les sentinelles de la garde suisse. Le coupable essaya de faire résistance. Antonelli eut quelque peine à le soustraire à l'indignation des assistants. On vint bientôt à bout de lui. On le reconnut facilement pour un des membres les plus ardents du comité mazzinien. C'était un chapelier, âgé d'environ trente-six ans, appelé *De Felici*, plusieurs fois compromis, notamment dans la tentative du 15 août 1853, et placé, depuis lors, sous la surveillance de la police.

Le cardinal s'empressa de porter lui-même la nouvelle de l'attentat à Sa Sainteté, qui en ressentit une vive émotion ; il continua ensuite sa promenade vers l'église Saint-Paul.

Un mois après, le 11 juillet, l'assassin condamné à mort subissait le châtiment dû à son crime.

Le cardinal Antonelli, qui avait demandé la grâce de l'assassin, se chargea de payer à sa veuve une pension de dix piastres par mois (53 fr. 50). En outre, il fit placer à ses frais dans l'établissement de *Saint-Michel* les deux enfants du condamné !

Aiguillonnés par l'insuccès même de leurs complots, les Mazziniens n'en devenaient que plus entreprenants. Irrités d'avoir manqué le ministre, ils dirigèrent leurs coups contre le Chef de l'État lui-même. Ils savaient que Pie IX affectionnait *Porto d'Anzio* dont il voulait faire le port de Rome. Le Saint-Père en effet s'y rendait assidûment quand il allait en villégiature à Castel-Gandolfo. Les émigrés de Londres jugèrent que c'était une occasion favorable pour opérer un débarquement et enlever le Pape. Mais la police française, qui avait des espions parmi eux, eut connaissance du projet et en informa le cardinal Antonelli. Sa Sainteté n'alla point à la campagne. C'était au mois d'août de la même année 1855.

Toutefois, une cinquantaine d'émigrés étaient partis de Londres avec l'espoir de s'emparer du Saint-Père. Ils ne tardèrent pas à être désillusionnés. Débarqués, ils s'empressèrent de gagner les bois du *Latium*. Dans les premiers jours, ils avaient de l'argent et payaient aux paysans ce qu'ils prenaient; mais bientôt, ils furent obligés de vivre de rapine. Errants dans les montagnes de *Valmonte* et de *Palestrina*, ils furent traqués par la gendarmerie pontificale.

La Révolution vit bien qu'il fallait pour le moment renoncer à ses projets d'insurrection armée, et laisser le Pape gouverner tranquillement son peuple. Mais elle ne posa les armes qu'en apparence, et pour les mieux fourbir sous la main de son Vulcain dans les cavernes de l'Etna démagogique.

Pie IX n'ignorait aucun des mystères de la secte, mais il continua, avec un zèle infatigable, son œuvre de res-

tauration et de progrès. Malgré la difficulté des circonstances et l'épuisement des finances de l'Etat, le grand Pontife ne négligea rien pour imprimer un essor tout nouveau aux arts, aux sciences, à l'agriculture, à l'industrie, aux chemins de fer, au commerce, etc.

Parcourons quelques-uns des progrès réalisés par le gouvernement de Pie IX dans ces différentes branches qui intéressent à un si haut degré la gloire et la prospérité des nations.

L'Italie, Rome en particulier, personne ne l'ignore, a conquis et gardé le sceptre d'honneur de la peinture, de la sculpture et de l'architecture. Ses dômes s'arrondissent dans le ciel bleu, la fresque splendide recouvre ses édifices comme un vêtement royal, ses marbres étincelants et purs se dressent, majestueux, entre les marbres antiques. Rome, Florence, Venise forment une radieuse trinité. Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, Corrége, Titien, Paul Véronèse, pour ne nommer que es plus illustres, ont ébloui le monde par l'éclat de leur renommée. C'est l'inspiration religieuse qui enfanta les plus beaux chefs-d'œuvre, et l'Italie, si favorisée du Ciel, a largement payé sa dette au Créateur. Les Pontifes romains ont eu la principale part dans cette moisson de gloire que les arts ont récoltée en Italie. Au frontispice du plus renommé des siècles brille le nom de Léon X.

Pie IX, au point de vue du progrès, n'est resté en arrière d'aucun de ses prédécesseurs; on serait même tenté de dire qu'il les a surpassés tous. Son Pontificat sera célèbre par une foule de découvertes et de restaurations. La seule énumération de ces travaux si variés

demanderait trop de place pour que nous puissions la donner ici. Qu'il nous suffise de mentionner les plus importants, pour attester que le règne de Pie IX tiendra une place à part dans les annales de la science et du progrès.

La recherche des antiquités enfouies en si grand nombre dans les décombres de la Rome antique fut une des grandes préoccupations du zélé Pontife. Citons d'abord les grands travaux exécutés sur l'ancienne voie *Appia*. Cette route, connue sous le nom de *Reine des voies antiques*, à cause des magnifiques monuments qui la bordaient de chaque côté, était, même dans le voisinage de Rome, dans un tel état d'abandon qu'elle n'était plus praticable pour les voitures, ni même pour les piétons. Camille Jacobini, ministre des travaux publics, du commerce et des beaux-arts, secondant les vues de Pie IX, entreprit de rétablir cette voie romaine et de la rendre en même temps à l'utilité publique et à l'admiration des gens de goût. Les travaux furent commencés à trois milles de Rome. On y rencontra quelques traces de l'ancien pavé. Des deux côtés on déblaya les mausolées, la plupart très-maltraités, mais autour desquels se retrouvaient des fragments de leur décoration primitive, des bas-reliefs, des chapiteaux, des parties de figures, des inscriptions. Toutes les branches de l'art et de la science historique gagnèrent à la résurrection de ces milliers de monuments qui bordaient cette voie antique dans une longueur de plusieurs milles, et qui faisaient revivre les restes les plus variés de l'architecture et de la sculpture des anciens ; et de plus elle devint tout à la

fois très-fréquentée et très-commode, et l'on put répéter le mot d'Horace: *minus est gravis Appia tardis.* (*La voie Appia n'est plus si difficile aux voyageurs attardés.*)

L'enceinte du Forum a pu être déterminée d'une façon à peu près certaine, grâce aux fouilles intelligentes commencées par les Français, continuées par Pie IX, et la place des monuments sans nombre qui décoraient ce centre fameux de la Rome des consuls et des Césars a pu être indiquée.

Le Panthéon est débarrassé d'une partie des constructions que des siècles, moins épris des souvenirs et des monuments de l'antiquité, avaient appuyées sur ses vieilles murailles de briques.

Ce grand cadavre qu'on appelle le Colysée est l'objet de soins particuliers et de travaux de conservation presque ininterrompus. Les salles du musée du Vatican s'enrichissent sans cesse de mosaïques, de statues, de peintures, que le sol inépuisable de Rome rend chaque jour à la lumière; et les fouilles ouvertes à Ostie et visitées par Pie IX préparent une moisson abondante des richesses artistiques de la Grèce et de Rome.

Dans l'ordre des antiquités sacrées, les découvertes accomplies ou commencées sont encore plus remarquables et plus importantes. Le cimetière de Saint-Prétextat, grâce aux intelligentes investigations du chevalier de Rossi, révèle ses mystères. Les inscriptions les moins lumineuses sont déchiffrées ou refaites avec une patience et une clarté qu'on ne saurait trop admirer. Les sépultures des premiers Papes paraissent au grand jour, et le lieu où reposèrent les dépouilles sacrées de sainte

Cécile, est enfin reconnu avec une évidence à laquelle sont obligés de se rendre les partisans les plus engagés de l'opinion qui le fixait au cimetière de Saint-Sébastien, et les dévots de sainte Cécile peuvent célébrer sa fête dans le lieu qui reçut son corps virginal, et qui est encore tout embaumé d'un parfum que les siècles écoulés n'ont fait que rendre plus suave encore. On ne saurait peindre le charme que goûte la piété dans ces sanctuaires des premiers âges de l'Église. L'histoire des catacombes se refait ainsi à la lumière des inscriptions et des monuments, et le jeune archéologue chrétien que nous venons de nommer eut la gloire de cette précieuse restauration.

Mais si l'on veut se faire une idée plus juste des conquêtes faites dans le domaine de l'archéologie chrétienne et des richesses extraites des Catacombes, il faut se rendre au palais de Saint-Jean de Latran et visiter les salles immenses où s'accumulent, sous l'habile direction du R. P. Marchi, tous ces inappréciables trésors. Le musée chrétien offre au savant et au simple fidèle tout ce qui peut satisfaire la curiosité et la dévotion. C'est bien ici que le détail devient encore plus impossible. Les vieux tombeaux, les inscriptions funéraires, les vases, les ampoules, les instruments de martyre, teints du sang des confesseurs de la foi, et mille autres objets de toute nature, forment une collection unique où la foi trouve des armes pour venger l'antiquité de ses dogmes et de sa discipline, en même temps que l'art chrétien admire ses premiers essais et ses inspirations les plus naïves.

En résumé, on ne peut que s'étonner en voyant, dans

des temps aussi difficiles pour la Papauté, et dans un tel épuisement de ses finances, un pareil élan imprimé au mouvement archéologique tant sacré que profane. C'est la gloire des Papes d'avoir toujours veillé avec amour sur le dépôt sacré que leur ont légué les âges passés, et de n'avoir laissé périr aucune parcelle de cet héritage splendide et onéreux. Pie IX méritera certainement que son nom soit inscrit parmi ceux des Pontifes qui ont droit, sous ce rapport, à une reconnaissance et à une admiration exceptionnelles.

Sous l'inspiration de Pie IX, le gouvernement pontifical se mit également à l'œuvre pour doter les États romains des institutions dues au génie moderne, telles que l'éclairage au gaz, la télégraphie, les chemins de fer, les routes, etc.

On sait que, pour la réalisation de pareilles entreprises, il faut non des mois, mais des années. Or, les travaux marchèrent à Rome avec assez de rapidité pour que, en 1856, le ministère des travaux publics constatât dans une statistique officielle des succès inespérés.

Les États romains sont traversés dans leur plus grande longueur par une route principale, nommée *artère longitudinale*, qui, partant de Terracine, frontière napolitaine, vient aboutir à Ferrare, frontière lombardo-vénitienne, en reliant les principaux centres de population, tels que Rome, Foligno, Macerata, Sinigaglia, Pesaro, Rimini, Forli et Bologne.

Les routes de deuxième classe, qui comprennent les voies de communication désignées en France sous le nom de routes départementales, chemins de grande communi-

cation et chemins vicinaux, sont ouvertes et entretenues par les soins des conseils provinciaux. Le nombre en était considérable et allait croissant tous les jours. Bientôt il n'y eut plus de centre de population tant soit peu important qui ne fût relié aux grandes artères par des voies carrossables.

Le territoire romain fut également traversé dans son entier par une ligne de télégraphie électrique qui, partant de Terracine, où elle correspondait avec les télégraphes napolitains, suivait l'*artère longitudinale* jusqu'à Foligno. De là, elle se dirigeait sur Ancône, reliant cette ville avec Bologne, et se terminant à la frontière du duché de Modène, où elle se rattachait aux lignes de tout le continent.

Encouragé par de tels résultats, le gouvernement décida la construction de deux nouvelles lignes télégraphiques, l'une allant de Foligno à la frontière toscane, l'autre mettant Rome en communication avec Civita-Vecchia.

La construction des chemins de fer marcha avec plus de lenteur. On se rappelle que, dès le début du pontificat de Pie IX, les chemins de fer avaient été, avec l'amnistie, le vœu populaire le plus accentué au milieu des ovations prodiguées au nouveau Pontife. Le Saint-Père lui-même n'eut pas besoin de longues sollicitations pour entrer dans ce progrès du siècle. Il comprenait que ce mode de communication devenant tous les jours plus général, il ne pouvait différer d'en faire l'application à ses États ; il était convenable que Rome, centre de la véritable religion, devînt d'un accès plus

facile à tous ceux qui désiraient vénérer les tombeaux des saints Apôtres, et se prosterner aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ. Il estimait aussi qu'attirer et garder de grands capitaux étrangers sur son propre territoire, c'était consolider et augmenter le crédit de son gouvernement, produire une impulsion favorable à l'agriculture et au commerce, et donner plus d'extension aux affaires entre les provinces et la capitale, sans compter le grand nombre d'ouvriers et d'artisans qui trouveraient, dans l'exploitation des chemins de fer, du travail et des moyens d'existence. En France et ailleurs, la construction des voies ferrées, exécutée par des masses d'ouvriers qu'on oblige honteusement à fouler aux pieds la loi religieuse, porte un coup mortel à leur foi et à leur moralité; mais à Rome, soumis à une législation essentiellement chrétienne, le même travail permettait à l'ouvrier, non-seulement de conserver, mais de recouvrer quelquefois, dans le chantier même, la foi de ses pères.

Le retard que dut subir l'entreprise est imputable, non au Saint-Siége, mais à l'insolvabilité ou aux exigences des différentes compagnies qui entrèrent en communication avec le gouvernement, à partir de 1849. Enfin, au mois d'avril 1856, Pie IX signe un traité définitif avec une compagnie espagnole, représentée par le marquis Casavaldès, et dont le principal capitaliste était le duc de Rianzarès. Le Saint-Père lui-même, voulant donner un témoignage particulier de son zèle pour l'œuvre des chemins de fer, s'inscrivit le premier sur la liste des actionnaires. Les travaux devaient être achevés dans l'espace de dix années. Ils commencèrent simultanément

sur deux lignes qui, à vrai dire, n'en formaient qu'une seule, allant de Civita-Vecchia à Bologne par Rome et Ancône. Ainsi les deux mers allaient se trouver réunies par la seule voie des États romains. Les travaux commencés, Sa Sainteté alla elle-même les visiter en détail.

L'éclairage au gaz de la ville de Rome, l'embellissement du Pincio, l'extension de l'enseignement dans les écoles, les travaux scientifiques du P. Secchi, l'entretien continu des routes, le desséchement des marais pontins et des marais d'Ostie, voilà encore des progrès remontant à cette époque, et qui ont été inspirés, encouragés et soutenus par le gouvernement de Pie IX.

L'agriculture, dans tout État, a droit, pour ainsi dire, à plus de soins et d'encouragements encore que tout le reste. Mais dans l'État pontifical, plus encore que dans beaucoup d'autres, c'est l'agriculture qui forme la principale richesse du pays. Les Papes n'ont jamais failli au devoir de la faire prospérer, et sous Pie IX cette tâche fut remplie avec une sollicitude encore plus active et plus persévérante. Nous ne pouvons ici que mentionner, à ce sujet, les principales mesures adoptées par le gouvernement pontifical. L'un des grands intérêts de l'agriculture, c'est le reboisement. Plusieurs attribuent au manque d'arbres l'insalubrité de la campagne de Rome. Rien ne fut donc négligé pour encourager une plantation de plus en plus étendue. Des primes fort importantes furent offertes aux propriétaires et aux fermiers. Cet appel fut entendu, et chaque année l'administration fit publier une statistique des arbres plantés

et des primes soldées. Le chiffre des plantations fut annuellement de plusieurs centaines de mille. Le reboisement se fit donc petit à petit, et la condition climatérique s'améliora.

Le desséchement des marais Pontins est un immense travail dont se sont préoccupés Urbain VIII, Innocent XI, Innocent XII, Clément XI, Benoît XIII, Clément XIII, mais qui a surtout été poussé avec vigueur par Léon X, Sixte V et Pie VI, dont les glorieux noms se rattachent à des opérations gigantesques, couronnées des plus heureux succès. Pie IX sera cité également parmi les Pontifes dont l'administration éclairée aura rendu à la culture la plaine autrefois si fertile des Volsques, et que les ravages de la guerre et du temps avaient réduite à n'être plus qu'un foyer d'exhalaisons délétères.

Les marais d'Ostie, offrant les mêmes dangers, appelaient les mêmes travaux et promettaient les mêmes avantages pour l'agriculture. Pie IX en fit aussi commencer le desséchement. Voulant voir les choses par lui-même et se rendre compte des fouilles archéologiques qui se pratiquaient dans les mêmes lieux, le Saint-Père fit le voyage d'Ostie (à la fin de mai 1856). Il profita de cette occasion pour visiter de nouveau l'église Saint-Paul hors des murs, et dîna chez les religieux de l'abbaye en compagnie des cardinaux composant la congrégation préposée à la réédification de cette basilique.

Pour donner un nouveau gage de l'intérêt qu'il portait à l'agriculture, le gouvernement de Pie IX nomma une commission dont firent partie plusieurs princes et grands propriétaires, et chargée d'étudier cette impor-

tante question. Il s'occupa aussi de la fondation d'une trappe sur le modèle de celle de Staouëli, et appelée à faire, pour la campagne de Rome, ce que les trappistes ont fait pour notre colonie africaine. Enfin, le gouvernement décréta diverses expositions des produits de l'agriculture et de l'industrie, avec des prix et des médailles pour les lauréats dans ces différentes branches de la richesse publique.

Oui, le gouvernement pontifical procure, quoi qu'on en puisse dire, le vrai bonheur du peuple autant et plus que n'importe quelle puissance humaine. En regard de nos pays industriels, si brillants à la surface, si véritablement pauvres au fond, il est bon de considérer ces contrées que la sottise dédaigne et que la mauvaise foi calomnie. Dans cette heureuse partie de la péninsule italique, la population, qui était en 1816 de 2,354,721 habitants, s'est élevée en 1853 à 3,124,668 habitants : l'augmentation est donc d'un quart, c'est-à-dire de trois fois plus qu'en France, durant la même période. Les sujets pontificaux étaient encore dans l'âge d'or, comparés aux sujets des états réputés les plus avancés en civilisation. Là, le pain, qui se payait à Paris 2 fr. 50, coûtait 1 fr. 80 ; la viande, qui se vendait 1 fr. 50 à Gand, se donnait à Rome pour 55 centimes, et les fruits étaient pour rien ; le vin était la boisson habituelle du peuple. Personne qui ne mangeât de la viande à deux de ses repas. Faut-il opposer à ce bas prix des vivres le prix élevé des habillements? Non encore. Tous les habitants des campagnes, vêtus de leurs vieux costumes nationaux, sont couverts d'étoffes grossières, mais

étoffes de laine ou de fil de lin, et ornées avec ce goût et ce pittoresque qu'on ne trouve qu'en Italie, qu'on ne trouve enfin, pour dire le nom de ce pays favorisé, que dans les *États romains*.

Loin de dédaigner l'industrie, nous reconnaissons dans ses progrès l'essor d'une intelligence née souveraine de la terre et qui diminue le travail de l'homme en faisant travailler à sa place l'eau, le fer, le feu, l'électricité. Nous ne répudions aucune des conquêtes du génie de l'homme ; nous admirons dans les chefs-d'œuvre de l'art une émanation de la beauté divine, et nous applaudissons quand l'art imprime aux produits de l'industrie ce cachet divin.

Le luxe et la pompe attestent la grandeur et la dignité de l'homme ; mais qu'on ne s'y méprenne pas, c'est quand le luxe et la pompe sont à leur place ; autrement ils n'accusent que la démence de l'orgueil, la plus triste des folies. Cette femme resplendissante de velours, de soie, de fleurs et de diamants n'a pas toujours dans son buffet de quoi apaiser la faim de ses enfants. Cette femme est plus que folle, vous écrierez-vous ; elle est dénaturée. Vous aurez dit vrai. Et notre société, parée et enrubannée, comme un bœuf qu'on mène à l'abattoir, manque de pain pour ses pauvres !... Vous multipliez vos fabriques d'objets de luxe, vous encombrez les magasins de vos articles de mode, vous excitez à tous vos étalages les convoitises des passants. Mais ces populations hâves et malingres qui s'extasient devant ces bagatelles, œuvres de leurs mains, ont-elles une nourriture suffisante pour réparer leurs forces, de l'air pur

dans une maison propre, une âme en paix dans un corps sain? La sagesse, escortée de la charité, proteste contre ce fatal entraînement de l'industrie à élaborer des joujoux qui coûtent des vies d'hommes. La fabrication d'objets de luxe occupe une multitude d'ouvriers qui travailleraient à la terre si ces objets n'existaient pas. Elle attire donc de la campagne dans les villes une multitude de bras qui auraient créé des richesses utiles à tous, au lieu de s'exténuer à façonner des riens éblouissants pour le plaisir des fats qui s'en amusent. Or, comme l'air des fabriques est une *aria cattiva* pire que celle des marais pontins, les vides se font vite dans les rangs ouvriers: la fabrique attire à elle les transfuges de la vie champêtre, et elle en fait bientôt autant de victimes.

En résumé, quel est pour chaque peuple le principal élément de force, de prospérité et de durée? Évidemment, c'est le chiffre de la population. Le peuple le plus fort est celui qui compte le plus d'hommes robustes, tenant à leur pays et à ses traditions. chérissant leur foyer et n'aimant pas à se répandre parmi les étrangers. Le peuple le plus civilisé est celui qui compte le plus d'hommes intelligents et moraux intéressés à la conservation de l'ordre existant. Le peuple le plus libre est celui qui compte le plus de citoyens en état de vivre indépendants et du propre produit de leur travail. Le peuple le plus riche enfin est celui où la généralité des habitants possède ce qui est nécessaire à sa subsistance, au prix d'un labeur modéré. Eh bien! nous le demandons, toutes ces qualités, tous ces avantages, tous ces biens et beaucoup d'autres dont jouissait, sous l'autorité

du Saint-Père, l'habitant des États romains, les pauvres ouvriers des grands centres industriels, chez ces nations qui nous fascinent par de brillants dehors, les possèdent-ils? Non. Abjurons de funestes préjugés, ne nous laissons pas éblouir par un faux éclat. Le luxe, poussé au degré qu'on remarque parmi nous, n'est pas une folie excusable; c'est une folie ruineuse pour le pays, meurtrière pour les populations laborieuses.

Vit-on jamais chef d'État s'occuper plus que Pie IX du bonheur de ses sujets? Et pourtant quels souverains furent plus accusés que les Papes de négliger les intérêts temporels de leur peuple? Dans le temps même où toutes les préoccupations du Saint-Père avaient pour but d'améliorer de toute manière la condition des Romains, la presse, la tribune elle-même, en France, en Angleterre, partout, retentissaient des clameurs des démocrates. Que ne disait-on pas, par exemple, de l'état des prisons à Rome? Mais quoi d'étonnant que les montagnards de tous les pays prissent alors fait et cause pour les *frères et amis* tombés, dans la ville éternelle, sous la main de la justice? A les entendre, les prisons romaines regorgeaient de malheureux; les mauvais traitements augmentaient sans cesse; on y souffrait d'abominables tortures. Ces calomnies ne faisaient aucune impression sur ceux qui connaissaient la vérité. Mais elles étaient ramassées avec avidité par les ennemis de la Papauté.

En 1855, l'Angleterre osa signaler les prisons de l'Italie à la réprobation du monde civilisé. Les Anglais ont la prétention de donner des leçons à tous les peuples; mais il est peu de questions sur lesquelles cette pré-

tention ait été plus ridicule et plus osée que sur celle des prisons de Rome.

Les Anglais ignorent-ils que Rome, dès le commencement du dernier siècle, devançait les autres nations dans la voie des réformes pénitentiaires, et que Clément XI fit construire, en 1703, une vaste maison de correction pour les jeunes détenus? Ignorent-ils que ce grand Pape, continuant l'œuvre si admirablement commencée par Innocent XII, Grégoire XIII et Sixte V, faisait achever le vaste édifice de Saint-Michel et lui donnait son complément en y adjoignant une maison de correction? Ignorent-ils que c'est à Rome que les réformateurs ont puisé la pensée du régime cellulaire, appelé fastueusement et faussement le système de Philadelphie, système que l'on vante tant de nos jours, et qu'on a corrompu en l'exagérant et en le dépouillant du principe auxiliaire de la religion, sans laquelle toute véritable réforme est impossible? Ignorent-ils que le gouvernement français, en 1837, pour s'éclairer des lumières et de l'expérience des autres peuples, envoya en Italie un inspecteur général des prisons, chargé de visiter les établissements pénitentiaires des divers États, et que le résultat de cette mission, consigné dans un rapport officiel au comte de Montalivet, alors ministre de l'Intérieur, fait justice de toutes les calomnies débitées contre les prisons des États pontificaux.

Le cœur de Pie IX, dans sa paternelle sollicitude sur toutes les parties de sa vaste administration, ne pouvait négliger les infortunés que la justice avait frappés de ses redoutables coups. L'Église est une mère qui ne met

dans l'oubli aucun de ses enfants malheureux. La visite des prisonniers est placée par elle au nombre des œuvres de miséricorde les plus méritoires. Pour Pie IX, il ne suffisait pas que les prisons de ses États fussent aussi bien et, sur plusieurs points, mieux tenues que celles des pays d'où partaient les accusations ; il voulut que le Saint-Siége pût les montrer comme des modèles à ses amis et à ses adversaires.

Pour maintenir le bien déjà fait et pour rechercher ce qui restait encore à faire, le Saint-Père nomma une commission spéciale présidée par le ministre de l'Intérieur. Cette commission fit son rapport au Souverain Pontife, et proposa de créer une administration spéciale des prisons de l'État. Jusque là cette direction importante était confiée à la Consulte, chargée en outre de la surveillance de la santé publique et des fonctions de Cour suprême ou criminelle. La variété et l'étendue des travaux réclamés par des attributions si nombreuses et si diverses, ne permettaient guère à son président d'exercer sur les prisons nationales toute la surveillance nécessaire. On détacha donc de la consulte la direction des prisons pour en faire une administration à part, dépendante du ministère de l'Intérieur. Le chef de cette administration était un prélat.

De plus, une commission de patronage fut instituée en faveur des jeunes détenus encore en âge de minorité. On sait à quels périls sont exposés ces pauvres enfants, pendant la durée de leur détention, et surtout avec quelle difficulté, une fois sortis des maisons de correction, ils peuvent se faire accepter par la société qui les

repousse, et persévérer dans le sentier du devoir où l'on a cherché à les ramener. Flétris par l'opinion et impuissants à gagner, par un travail qu'on leur refuse, le pain quotidien, ils le cherchent dans le crime et ainsi, au lieu de la réhabilitation, on n'entrevoit pour eux qu'une carrière vouée à de nouveaux méfaits et à une nouvelle répression. Il y avait là une mission de religion et de charité à remplir. Le cœur du Saint-Père, si compatissant pour toutes les souffrances, chercha un remède à cette plaie, et nomma la commission dont nous avons parlé, composée de sept membres. Le président fut Mgr Consolini, vice-président du conseil d'État. Parmi les autres membres, on compta Mgr de Mérode, camérier secret participant du Saint-Père, Mgr Negroni, auditeur de Rote, et le duc Salviati. Deux membres du conseil d'État en firent aussi partie. Les règlements de cette œuvre, complément précieux des autres réformes pénitentiaires, furent en partie élaborés et revus par Sa Sainteté elle-même. On ne saurait donner une meilleure preuve que celle-là de l'intérêt que le Saint-Père prenait au succès de cette institution et des fruits de moralisation qu'on devait en attendre.

En général, les prisons des États pontificaux étaient administrées par des hommes d'une probité reconnue, remplis des sentiments de la charité chrétienne, et qui se proposaient pour but de secourir, de consoler et de convertir les coupables bien plutôt que de les garder; les prisons elles-mêmes étaient proportionnées au nombre des détenus, et disposées selon l'ordre estimé le plus humain de nos jours. Dans la majeure partie de ces

prisons, les détenus n'étaient soumis qu'à un travail modéré, qu'ils pouvaient regarder eux-mêmes comme un exercice salutaire et un soulagement à leur peine. Beaucoup d'entre eux travaillaient en plein air, dans les ports, dans les salines, aux constructions. Les sexes et les âges étaient séparés ; les prévenus n'étaient pas confondus avec les condamnés, et, parmi ceux-ci, on séparait également ceux qui avaient mérité des peines graves et infamantes de ceux qui n'étaient coupables que de délits. Le régime pénitentiaire qui renfermait chaque condamné dans une cellule particulière pendant la nuit, le faisait travailler en commun et en silence, pendant le jour, sous la surveillance des inspecteurs (*Les Victoires de l'Église*, par l'abbé *Margotti*).

Si l'on jette seulement un regard sur les prisons de l'Angleterre, on trouve un tableau bien différent. Ainsi, dans celle de Newgate, la principale prison de Londres, les condamnés et les accusés sont entassés dans la même salle, qu'ils appartiennent à la catégorie des plus insignes malfaiteurs, ou qu'ils soient de simples délinquants : vieillards, enfants, débiteurs et même fous sont là pêle-mêle sans distinction d'aucune sorte. Aucune mesure de police ne s'oppose à l'introduction des liqueurs fortes et des livres obscènes.

En Angleterre, le fouet sert à maintenir la discipline dans les prisons comme dans l'armée. La torture a été de tout temps et est encore employée légalement dans les possessions anglaises de l'Inde, non point comme une mesure exceptionnelle, mais systématiquement et comme mesure générale. Et pour quelles fautes ? Ordi-

nairement pour le retard apporté, souvent involontairement, dans le payement de l'impôt. La torture est à la disposition des agents du fisc chargés de recouvrer les impôts, et à celle du chef de ces agents pour exciter le zèle des négligents. Du reste, le genre des tortures varie dans les divers lieux. Le fouet seul est employé dans quelques-uns ; d'autres tourments sont plus en usage. En voici un d'un usage presque général : on passe autour du cou du coupable une corde qui va se relier au pouce du pied, de façon à forcer le corps de rester plié en deux, et l'on pose une grosse pierre sur le dos du patient. D'autres fois, on presse les doigts et les pieds des malheureux avec des instruments faits exprès, ou bien on laisse ces pauvres gens exposés aux rayons d'un soleil brûlant, dans les postures les plus incommodes et sans qu'ils puissent satisfaire aux besoins naturels. En un mot, on trouve dans la liste des tourments : la prison, les coups de fouet, les coups de poing, les soufflets, la pression des doigts, le rapprochement de plusieurs têtes dont les chevelures sont liées ensemble, le choc de ces têtes les unes contre les autres ; à celui-ci on cloue les oreilles sur une table ; à cet autre on jette du poivre dans les yeux ; ici le bourreau applique sur le corps des insectes dévorants. L'imagination est féconde en cruautés; rien de plus varié que tous ces genres de tortures, et il en est qu'on ne pourrait faire connaître sans blesser la décence. Et cependant lord Palmerston, le chef d'un gouvernement dont les agents commettent de telles cruautés, a eu l'audace d'accuser de tyrannie le gouvernement pontifical. Si les États romains devenaient une

colonie de l'Angleterre, ils ne tarderaient pas à faire l'expérience de la civilisation anglaise, et malheur à eux s'ils tentaient de secouer le joug ! (*Ibid.*)

Nous ignorons dans quelles conditions sont aujourd'hui les prisons de Rome, sous la domination usurpatrice des Piémontais. Ce que nous savons, c'est qu'à l'époque qui nous occupe, la *Gazette du Peuple*, de Turin, traçait le tableau suivant des prisons de cette capitale du Piémont :

« Nous avons déjà fait remarquer que les prisons de la ville sont dans un état horrible ; ce sont des lieux où règnent l'immoralité, la peste et la barbarie : l'*immoralité*, parce que le simple prévenu, qui pourra être reconnu innocent, y est confondu avec le scélérat, ce qui est une source de corruption ; la *peste*, parce que, pendant les chaleurs de l'été, on les voit envahis par le typhus, qui de là pourrait se répandre dans la ville ; la *barbarie*, parce que l'innocent et le coupable y souffrent au point de désirer et de préférer les galères et les prisons pénitentiaires (*La Gazetta del Popolo* du 3 juillet 1854). »

Les prisons pontificales n'avaient donc point à redouter le parallèle avec celles des autres pays, et à travers les révélations qui précèdent, on voit aussitôt la comédie effrontée des accusateurs.

De plus, comme complément de sa sollicitude pour les prisonniers, la clémence paternelle de Pie IX vint fréquemment visiter un grand nombre de victimes de la justice pontificale.

Cette indulgence, que la sécurité générale eût inter-

dite à tout autre souverain, ne fit que s'accroître d'année en année, et quand le gouvernement du Saint-Père se crut suffisamment raffermi, il ouvrit largement aux condamnés les portes des prisons et celles de la patrie. Ainsi, en 1856, la plupart des membres de l'Assemblée constituante romaine, de cette assemblée criminelle et audacieuse qui avait proclamé la déchéance de Pie IX, intronisé la république et couvert de l'odieux manteau de sa protection toutes les saturnales que nous avons décrites, eurent la liberté de rentrer dans leur patrie (1).

D'autres bannis qui, sans avoir, comme les précédents, voté la déchéance de leur souverain et renversé

1. Voici les noms des députés qui furent graciés : 1. Ravoglio David, de Sainte-Agathe-Fultrie. — 2. Le marquis Sacripanti Philippe, de Rome. — 3. Berti, Louis, de Bologne. — 4. Cassarini, Ulysse, *id.* — 5. Cristofani, N..., *id.* — 6. Pedrini, Mathieu, *id.* — 7. L'avocat Gennarelli, Achille, de Rome. — 8. Fusci, Léonard, de Sezze. — 9. De Simone, Christophe, de Terracine.— 10. Panichi, Philippe, d'Ascoli. — 11. Pinei, Agapet, de Palestrina. — 12. Lolli, Joseph, de Tivoli. — 13. Le docteur Cristofari, François, de Bologne.. — 14. Le comte Prosperi, Gérard, de Ferrare. — 15. Le marquis Costabili, Jean, *id.* — 16. Bagni, Gaétan, de Cento. — 17. Salvatori, Antoine, de Pergola. — 18. Colocci, Antoine, de Jesi. — 19. Cesari, Xénocrate, d'Osimo. — 20. Accursi, Philippo, de Rodi. — 21. Le marquis Piersanti, Ignace, de Matelica. — 22. Le marquis Trevisani, Ignace, de Fermo. — 23. Landi, Jean-Antoine, de Trisurgo. — 24. Moretti, Second, de San-Benedetto. — 25. Cartoni, Jules-César, de Città della Pieve. — 26. Cocchi, Joseph, de Rodi.— 27. Le docteur Mattoli, Augustin, de Bevagna. — 28. Battistini, François, de Rieti. — 29. Polidori, Benoît, de Viterbe. — 30. Novelli, Louis, de Velletri. — 31. Leggieri, Ambroise, d'Anagni. — 32. Turrisiani, Philippe, de Frosinone. — 33. Kambo, Charles, *id.* — 34. Arcocci, Joseph, *id.* — 35. Turricelli, Jules, de Fiostra. — 36. Monti, Coriolan, de Pérouse.

son trône, n'en étaient pas moins coupables comme complices des mêmes attentats, savoir, les chefs de la force armée qui, par leur connivence militaire, avaient assuré l'exécution des décrets de la soi-disant Constituante, furent l'objet de la même faveur (1).

Si la liste de ces amnistiés, que nous donnons en marge, n'est pas plus étendue, il faut l'attribuer à ce que le plus grand nombre des chefs de corps appartenant à l'armée républicaine, étaient d'une nationalité étrangère, provenant des divers États de la péninsule et même de l'Europe. La Lombardie, le Piémont, la Sicile, nous l'avons vu, avaient fourni à l'armée rebelle un contingent considérable, et des légions polonaises, suisses, et de presque tous les pays, ayant leurs chefs nationaux, composaient le reste de cette force insurrectionnelle. La liste des gràciés comprenait à peu près toute la partie romaine pouvant prétendre au pardon. On en sera convaincu si l'on considère que vingt-huit demandes de grâces seulement furent adressées au gouvernement pontifical, et que sur ce nombre vingt-quatre furent accueillies favorablement.

De malheureux prêtres qui s'étaient déplorablement

1. En voici la liste exacte : 1. Antoine Angeletii. — 2. Pierre Battaglia. — 3. Antoine Broglio. — 4. Nicolas Calvani. — 5. Valère Capello. — 6. Philippe Cavanna. — 7. Pierre Ceccarini. — 8. Alexandre Cialdi. — 9. Le comte François Dandini. — 10. Le comte Philippe de Carpegna. — 11. Camille-Prosperi Buzi. — 12. Philippe Lopez. — 13. Louis Labruzzi. — 14. Henri Manchetti. — 15. Le comte Antoine Marescotti. — 16. Hercule Morelli. — 17. Pierre Palomba. — 18. Paul Palomba. — 19. François Pichi. — 20. Pierre Riolfi. — 21. Louis Squarzoni. — 22. Charles Stevart. — 23. Louis Zomba. — 24. Antoine Valponi.

inféodés au parti de la révolte eurent aussi leur part des faveurs pontificales. Ainsi, l'abbé Marocci, chanoine de Frosinono, qui avait accepté des fonctions dans la république romaine, vivait exilé en Amérique. Là, circonvenu par les sectes protestantes, par les Gavazzi, les Achilli et les autres apostats de l'émigration italienne, il avait repoussé toutes les offres de séduction, et refusé toute participation aux actes et aux discours dirigés contre la Papauté et l'Église. Par la régularité de sa vie, et par la manière dont il sut faire respecter dans l'exil son caractère sacerdotal, il mérita une de ces grâces aussi douces au cœur paternel qui les donne qu'au fils repentant qui les reçoit. En 1856, Sa Sainteté, révoquant les condamnations civiles et les censures ecclésiastiques que Nicolas Marocci avait encourues, non-seulement le rendait à ses amis et à sa patrie, mais encore lui permettait de reprendre ses fonctions de chanoine et d'en toucher les émoluments, avec tous les arrérages accumulés pendant son exil.

Le soin des pauvres malades pouvait-il échapper au zèle charitable d'un Pontife qui portait tant d'intérêt aux coupables justement frappés par la vindicte des lois ?

Dès le début de son sacerdoce, on s'en souvient, Pie IX n'avait eu qu'un désir, celui de consacrer sa vie tout entière aux œuvres de bienfaisance.

Le 25 août 1850, Pie IX, par un *motu proprio* tout spécial, donnait une nouvelle organisation aux hôpitaux. Laissant à chaque établissement ses biens et son administration propres, il les réunissait sous la haute

direction d'une commission de huit membres, les uns ecclésiastiques et les autres séculiers.

Lorsque, dans les années 1855 et 1856, le choléra vint comme un redoutable vautour enlever des centaines de victimes, surtout dans les pauvres quartiers du *Transtevère*, des *Mònti* et du *Ghetto*, le Pape, sans négliger aucune des précautions que suggère la prudence humaine, dans de pareils dangers, voulut rappeler au peuple que c'est Dieu qui frappe et qui guérit. Par son ordre le cardinal vicaire publie un *invito sacro* prescrivant des prières publiques pendant douze jours, à dater du 18 septembre jusqu'au dernier jour du mois. Toutes les images miraculeuses de la sainte Vierge, tous les saints crucifix entourés de la vénération des fidèles, ainsi que toutes les reliques insignes de la ville sainte, sont exposés pendant ces douze jours. Nous citerons dans ce nombre : les têtes des saints apôtres Pierre et Paul, à Saint-Jean de Latran ; le doigt de saint Pierre, à la basilique du Vatican ; la colonne de la flagellation, à Sainte-Praxède ; le bois et le titre de la sainte croix, à Sainte-Croix de Jérusalem ; le bras de saint François Xavier, au Gesù ; le cœur de saint Charles Borromée, à son église du Corso ; le corps de saint Pie V, à Sainte-Marie Majeure ; le bras de saint Roch, à son église de Ripetta, etc. Le Saint-Père invite les fidèles à se convertir au Seigneur et à cesser leurs péchés, cause des fléaux qui ravagent le monde. Ces grandes vérités auraient besoin, dans tous les temps, d'être rappelées aux peuples trop enclins à les oublier.

Sous l'inspiration de Sa Sainteté, une congrégation

spéciale est chargée de prendre les précautions exigées par les circonstances ; les administrations, le clergé séculier et régulier, les fidèles, tout le monde rivalise de zèle. Malgré tout ce dévouement, le fléau fait beaucoup d'orphelins. On les recueille dans des établissements pieux, sans que le trésor public ait à supporter des charges nouvelles. C'est encore le Saint-Père qui a pourvu à tous ces besoins.

Pie IX, en ces circonstances, ne se contenta point d'une charité purement platonique. Il visita plusieurs hôpitaux et couvents, éprouvés par la maladie. Citons un trait recueilli par M. d'Ideville.

Sa Sainteté ayant appris que l'hôpital militaire français de *Saint-André* était le plus éprouvé de tous, et le véritable foyer de l'infection cholérique, fit prévenir de sa visite l'abbé Bastide, aumônier de l'hôpital. Le Saint-Père arriva à trois heures, en grand équipage, devant la porte de *Saint-André*, suivi de sa maison. Mais, soit qu'ils eussent obéi à l'ordre de Pie IX, soit qu'ils se fussent excusés, les hommes de sa suite restèrent en voiture. Le Pape pénétra seul avec Mgr de Mérode, qui lui avait conseillé cette visite, et ils s'arrêtèrent auprès du lit de chaque malade. La visite fut longue et eut de très-heureux résultats, en réconfortant le moral des pauvres militaires.

Pendant ce temps, les équipages de la cour pontificale attendaient sur la place du Quirinal, et lorsque le Pape remonta en voiture avec son fidèle Mérode, la suite se trouva beaucoup plus rassurée. Le lendemain, le cardinal Antonelli, qui n'avait pas été consulté sur l'opportunité

de la promenade de la veille, dit devant Sa Sainteté à Mgr de Mérode : « Dieu permettra sans doute que le Saint-Père échappe à la contagion ; mais cette visite était bien imprudente, Monseigneur : songez quelle responsabilité pèserait sur nous s'il arrivait un malheur ! — Eh bien ! quoi ? reprit le prélat avec sa brutale franchise, et après ? Le Saint-Père a rempli son devoir de pasteur, voilà tout ! s'il eût été frappé par le mal, quelle mort plus glorieuse et plus belle lui souhaiteriez-vous ? » Le Pape reprit en riant : « Eh ! eh ! Éminence, c'est qu'il dit bien vrai, Mérode ; si je mourais ce soir, ne croyez-vous pas que ma mort ne fît grand bien à l'Église ? » (*Monseigneur de Mérode*, par H. d'Ideville.)

Une institution qui, dans son genre, n'était pas moins importante que toutes les autres, c'était celle d'une armée pontificale. Les États romains étaient protégés, il est vrai, par l'armée française et par les troupes autrichiennes ; mais la première ne pouvait indéfiniment rester à Rome, et les secondes coûtaient fort cher. Il fallait au Pape une armée à lui, disciplinée et suffisante.

La presse antipapale du temps plaisantait ironiquement sur la nécessité d'une armée à Rome.

« Une armée au Pape et aux cardinaux ! Pourquoi faire ? Pour régner sur les cœurs ? pour régner sur un peuple qui est heureux des palais de ses princes, des équipages de ses cardinaux, qui aime mieux se chauffer au soleil que de se créer de fausses nécessités, et dont le reste d'orgueil païen est modifié par la douceur de l'Évangile et les saintes préoccupations du salut éternel? Évidemment, la présence d'un gendarme au milieu de

cette population modèle n'est qu'une anomalie et un anachronisme. »

Voilà le ricanement du *Journal des Débats*, applaudi par le *Siècle*. A ce prix, la royauté bâtarde de 1830, si vite écroulée, et surtout la république installée à sa place pour faire un peuple heureux, auraient dû attester leur popularité par la suppression du gendarme et le licenciement de l'armée. Autrement, la présence du soldat, chez eux comme chez le Pape, attestait aussi un gouvernement tyrannique et l'oppression du peuple. Ah! vous avez besoin, encore plus que Rome, insulteurs du Pape, de ces moyens de répression, sans lesquels vous ne pourriez pas vivre. Vous savez trop que la gendarmerie, l'armée, la force, au service de la justice, est une nécessité sociale; il n'y a pas de société si forte, si heureuse qu'elle soit, qui puisse s'en passer. Mais elle est surtout nécessaire dans un État où les populations sont naturellement tranquilles, pacifiques, peu capables de se défendre elles-mêmes, et qui se trouve entouré d'ennemis. Or, telle est la situation des États romains, où l'on a vu, en 1849, les bandits accourus de tous les points de l'horizon pour renverser le gouvernement, établir la tyrannie la plus sauvage et la plus ignoble, quoique les populations consternées eussent en horreur leur domination. Il faut donc une armée au gouvernement romain, comme il en faut une à tout gouvernement, pour protéger son peuple et lui conserver l'ordre, la tranquillité, le bonheur dont il jouit. La conspiration antipapale en est réduite à se moquer du bon sens et de la raison, pour se donner le droit d'insulter le Souverain Pontife.

L'armée dont il avait besoin, le gouvernement pontifical ne pouvait guère en trouver les éléments complets parmi les populations italiennes, qui ont généralement peu de goût pour la vie militaire. Et puis le Chef de l'Eglise avait une répulsion invincible pour la conscription, cette forme de contribution inégale et partant injuste, appelée *Impôt du sang*, que la brutalité du sort inflige aujourd'hui aux familles, dans la plupart des États. Quelques Suisses étaient encore au service du Pape, mais leurs engagements allaient expirer et ne pouvaient être renouvelés, la diète helvétique ayant formellement interdit désormais tout traité de ce genre. Le Saint-Siége pouvait aisément recruter en Irlande un corps de soldats catholiques, braves et fidèles, mais l'état de ses relations avec le gouvernement anglais ne lui permettait pas d'espérer le succès d'une négociation semblable. Toutes ces difficultés préoccupaient vivement le cardinal Antonelli qui ne manquait ni de pénétration ni de résolution, et avec lui toute l'Europe catholique qui sentait la nécessité d'assurer au Saint-Siége les moyens d'affermir la sécurité, l'indépendance et la dignité dont il avait besoin et dont la chrétienté avait besoin autant que lui.

Une magnifique pensée vint éclore dans l'esprit de quelques catholiques éminents. Depuis la cessation des guerres entreprises contre la barbarie musulmane, la chevalerie militaire n'existait plus comme telle. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui étaient devenus, après de terribles mais glorieuses vicissitudes, les *Chevaliers de Malte*, subsistaient toujours. En 1798, ils

avaient tristement rendu sans combat l'île de Malte au futur vainqueur des Pyramides, qui partait pour l'expédition d'Égypte. Ils la tenaient, depuis deux cent soixante-huit ans, de la muificence de Charles-Quint. La république française, qui paraît avoir pour mission spéciale de signer périodiquement l'amoindrissement de la France, laissa prendre Malte par les Anglais en 1800. L'Ordre fut dispersé, désorganisé. Une portion notable des chevaliers trouva asile et protection en Russie, et, par un nouvel acte de félonie, malgré l'énergique protestation du pape Pie VI, reconnut pour grand-maître l'empereur Paul I[er] de Russie. Après la mort de ce prince, les chevaliers réfractaires se rangèrent de nouveau sous l'autorité du Pape. Mais l'Ordre ne conservait plus dès lors qu'une organisation défectueuse, et en 1826 il choisit pour siége de son administration les États de l'Église.

Au moment où une barbarie pire que l'islamisme, éclose au foyer même de la civilisation, menaçait dans sa base la société civilisée, en attaquant avec fureur l'autorité du Chef de l'Église, cette clef de voûte du monde chrétien, n'était-ce pas l'occasion de réorganiser contre ces Sarrasins d'un nouveau genre, l'Ordre fameux qui avait jadis opposé comme une barrière invincible aux ennemis du nom chrétien, la vaillante poitrine de ses chevaliers?

Sitôt que la révolution eut triomphé à Rome, en 1848, le projet en question avait été mis à l'étude. Un français, M. le comte d'Astier, présenta au cardinal Dupont, de passage à Marseille, un plan d'organisation civile et militaire de l'ordre de Malte, pour la défense de l'Église. Le cardinal goûta les idées du comte et l'engagea à faire

le voyage de Portici, où se trouvait alors le Chef de l'Église. M. d'Astier fut mis en rapport avec le grand maître de l'ordre, mais la proposition ne put aboutir. Le levain d'indépendance qui avait fermenté dans l'ordre, au commencement du siècle, et la décadence du vieil esprit militaire des chevaliers offraient-ils une garantie suffisante contre l'astuce et la force de l'ennemi qu'il s'agissait de combattre? Le Saint-Père n'en témoigna pas moins sa gratitude à l'auteur et négociateur de ce noble projet, en décorant le comte d'Astier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Il fallut recourir à d'autres moyens. Le Pape était à peine rentré dans Rome, que le pro-ministre de la guerre, baron Kalbermatten, s'occupa de l'organisation de l'armée pontificale. Il s'associa, pour cette tâche pénible et difficile, son frère le général Kalbermatten, qui avait déployé autant d'énergie que de dévouement pour la cause catholique, en 1844, dans la guerre du *Sonderbund*. Dès le mois de juin 1830, ce brave défenseur de la liberté catholique en Suisse fut admis au service de Sa Sainteté avec le grade de général de brigade et le commandement du régiment des gardes.

Le gouvernement pontifical s'adressa, sans succès, à la Belgique, pour lui demander des *stipendiaires*. L'opposition ne vint pas du roi protestant de ce pays, mais de ses ministres catholiques !

Après diverses démarches auprès des États en communion avec l'Église, le gouvernement pontifical se décida à ouvrir un enrôlement volontaire, faisant appel en même temps aux indigènes et aux étrangers.

Il existait déjà un corps de *vélites* romains que le général Kalbermatten avait organisé avant même le retour du Pape. Ce corps avait occupé Spolète, Rieti, Urbino, Narni, à mesure que les Espagnols qui avaient occupé ces provinces les abandonnaient. Mais le baron suisse plaisait peu aux généraux français. Au mois de novembre 1850, il fut remplacé au ministère de la guerre par le prince Orsini, et quelques semaines après, sur la demande du général Gémeau, les vélites pontificaux étaient dissous.

La formation de l'armée pontificale s'opéra avec une extrême lenteur. Bien qu'incomplète, elle avait néanmoins son organisation, était pourvue de ses officiers et de son chapelain en chef. Ce dernier était Mgr Fizzani, ancien évêque de Terni. Pie IX avait voulu, par honneur pour sa petite armée, que son aumônier en chef fût revêtu du caractère épiscopal. Le Saint-Père reçut, dans une audience particulière, tous les nouveaux officiers de son armée qui lui furent présentés par le ministre de la guerre. Sa Sainteté leur adressa une allocution chaleureuse, en leur rappelant que l'état militaire n'est honorable que lorsqu'on en remplit strictement et avec fidélité tous les devoirs; Elle leur remit sous les yeux les jours néfastes de novembre 1848, la conduite peu honorable de la plupart des officiers d'alors, et termina en exprimant la confiance que ceux qui l'écoutaient, en ce moment, seraient plus fidèles au Prince que ne l'avaient été leurs devanciers.

Il était urgent de porter à un chiffre raisonnable l'effectif de l'armée romaine, et cependant, les deux

régiments étrangers dont elle était composée n'étaient pas encore au complet, quand, au congrès de Paris, en 1856, le gouvernement romain fut attaqué avec la dernière inconvenance par ceux des ambassadeurs qui paraissaient le plus obligés au respect. Le Saint-Père comprit bien que, dans un temps très-rapproché, son petit État n'aurait plus qu'à compter sur lui-même. On redoubla donc d'activité et d'énergie pour porter l'armée au chiffre de douze à quinze mille hommes. Le gouvernement du Saint-Père était d'ailleurs le premier intéressé à l'évacuation de ses États par les troupes françaises et autrichiennes, et au rétablissement des conditions normales de son gouvernement que la tempête révolutionnaire avait si profondément altérées.

Or, le relevé des forces pontificales, au 20 juillet 1856, comprenait :

Armée proprement dite . . .	14,539 hommes.
Gendarmerie	3,890 hommes.

Ce modeste contingent aurait assurément suffi contre la Révolution réduite à ses seules forces. Mais parmi les potentats représentés, en 1856, au congrès de Paris, se trouvait, par occasion et non sans dessein, ce roi de second ordre, déjà connu du lecteur, en qui s'était incarnée la Révolution tout entière, et dont l'appétit ne recula pas devant la tâche de dévorer l'armée papale, toute la Péninsule et Rome elle-même, au risque de mourir d'indigestion après cette sacrilége ripaille !

CHAPITRE VII

ŒUVRES DIVERSES DE PIE IX APRÈS SON RETOUR A ROME.

Jubilé de 1850. — Montalembert à Rome. — L'abbé de Falloux chanoine de Saint-Pierre. — Saint Hilaire de Poitiers docteur. — Le collège des *Protonotaires apostoliques* réorganisé. — Consistoire du 30 septembre. — Nomination de quatorze cardinaux. — Érection de trois évêchés aux colonies françaises. — Pie IX préside aux fêtes religieuses ; il donne la sainte communion aux fidèles. — Approbation de l'*Adoration perpétuelle* à Paris. — Pie IX fonde le *Séminaire Pie.* — Pie IX et la dévotion au Sacré-Cœur. — Réforme de la musique religieuse dans les églises. — La *Sainte-Enfance* établie par Pie IX à Rome. — Approbation de diverses œuvres. — Tremblements de terre, inondations : secours envoyés par Pie IX. — Chapelle de Fourvières. — Mgr Brunoni en Orient. — Achat de l'antique demeure de saint Pierre à Antioche. — Libéralités diverses du Saint-Père.

Avant de quitter Portici, Pie IX avait voulu faire partager au monde catholique tout entier la joie de son retour. Il promulgua, le 25 mars 1850, une indulgence en forme de Jubilé pour remercier Dieu de l'heureux événement qui allait s'accomplir, et pour supplier *le Père des miséricordes de faire cesser l'épouvantable tempête qui bouleversait le monde, de préserver son troupeau des séductions de l'erreur, de confondre les hérésies, d'augmenter la foi et d'accorder à l'Église la paix et le*

repos. Ce jubilé remplaçait en même temps le jubilé demi-séculaire qui n'avait pu, à cause des événements, être publié à la date ordinaire. Nous verrons plusieurs fois encore le pieux Pontife, dans les graves évènements où doivent se trouver engagés les intérêts de l'Église, ouvrir dans toute sa plénitude cette source des grâces spirituelles et du secours divin.

De nombreuses députations des diverses contrées du monde catholique vinrent à Rome partager et doubler par leur présence la joie des fidèles sujets de Pie IX. Des personnages de distinction se mêlèrent à la foule des pèlerins. C'est alors qu'on vit le comte de Montalembert, qui avait si vaillamment et si victorieusement défendu la cause du Pape, à la tribune française, visiter la ville éternelle. Le Saint-Père s'empressa de combler d'honneurs et de marques de bonté l'illustre orateur, et la municipalité romaine voulut reconnaître et récompenser les services rendus par lui à la souveraineté temporelle du Saint-Siége, en lui conférant solennellement le titre de *Citoyen romain*. Un tel honneur relève ceux qui le donnent non moins que ceux qui le méritent.

M. le comte de Falloux, qui, comme ministre de l'instruction publique et des cultes, à Paris, avait rendu des services non moins signalés à l'Église et à son chef, avait un frère à Rome, Mgr de Falloux. Pie IX, vers la fin de 1850, le nomma chanoine de Saint-Pierre, pour témoigner en même temps, et de sa reconnaissance envers le courageux ministre qui avait si puissamment contribué à l'expédition de Rome, et de sa haute estime pour le prélat, qui, pendant les plus mauvais jours du triumvi-

rat républicain, n'avait cessé, malgré les dangers auxquels l'exposaient son zèle et son courage, de remplir publiquement, dans Rome, tous les devoirs de la mission purement ecclésiastique dont la confiance du Saint-Père l'avait investi.

Le récit de tous les actes accomplis, à cette époque, par Sa Sainteté Pie IX, dans l'administration tant spirituelle que temporelle, mesures disciplinaires, liturgiques, nominations d'évêques, de cardinaux, créations de nouveaux siéges épiscopaux, procédures de béatification, etc., occuperaient ici un espace considérable, si nous exposions ces faits en détail. Nous ne pouvons raconter avec quelque développement que ceux qui présentent un intérêt plus général, ou qui se rattachent plus intimement à la personne du Souverain Pontife. Quelques-uns de ces récits, tels que les béatifications et canonisations, trouveront plus avantageusement leur place ailleurs.

Dans le consistoire du 30 septembre 1850, Pie IX nomma un si grand nombre de cardinaux que depuis un demi-siècle, on n'avait point vu de semblable promotion. Parmi les quatorze prélats qui furent revêtus de la pourpre, ce jour-là, quatre seulement étaient italiens et deux romains.

Jamais les nations étrangères à l'Italie n'avaient été si largement représentées dans le Sacré-Collége. Ce fut un long cri de joie dans toute la chrétienté. Plus tard, le Saint-Père donna encore plus d'extension au large système inauguré dans cette circonstance. Ainsi, dans le consistoire secret du 16 juin 1856, Pie IX fit entrer, pour la première fois, dans le Sacré-Collége, un évêque

du rit grec, dans la personne de Mgr Michel Lewicki, archevêque de Léopol et Kamenec unis, du rite grec-ruthénien, en Pologne.

Un bref du 4 avril 1851 éleva saint Hilaire, évêque de Poitiers, au rang de docteur de l'Église.

Un autre bref du 9 février 1853 réorganisa le collége des *Protonotaires apostoliques*. On donne ce nom à certains dignitaires représentant les sept anciens notaires qui recueillaient les actes des martyrs. On les appelle *participants* ou *non-participants*. Les premiers sont ceux qui jouissent d'un certain revenu sur la *Chambre Apostolique*. Les *protonotaires* étaient au nombre de douze, depuis que Sixte-Quint en avait ajouté cinq aux sept qui existaient d'abord. Ils jouissent de certains droits et de certains priviléges, et exercent certaines fonctions spéciales. Ainsi, ils reçoivent ou écrivent tous les actes les plus importants qui se font à Rome, comme ceux de l'élection des Papes et les procès de canonisation. Quant aux *protonotaires* extraordinaires ou *non-participants*, ils jouissent d'un grand nombre de priviléges et d'exemptions que modifie ou restreint le bref qui les nomme. Pie IX régla, entre autres choses, que les protonotaires participants seraient au nombre de sept, qu'ils continueraient d'être soumis à la juridiction directe du Saint-Siége et garderaient le privilége de l'autel portatif.

La liturgie, en célébrant la fête des saints Pontifes qui ont gouverné l'Eglise universelle à travers les siècles, mentionne comme un titre de gloire pour eux, le nombre de prêtres qu'ils ont ordonnés, d'évêques qu'ils ont consacrés, de siéges qu'ils ont établis. Pie IX a surpassé en-

core sous ce rapport la gloire de ses prédécesseurs les plus favorisés. Nous parlerons plus loin du rétablissement de la hiérarchie catholique dans divers États protestants, et de divers siéges épiscopaux érigés dans l'univers catholique. Mentionnons seulement ici l'érection, après l'expédition de Rome, de trois évêchés dans les colonies françaises.

La France possède dans les Antilles deux îles importantes, la Martinique et la Guadeloupe, et sur les côtes de l'Afrique, près de Madagascar, l'île de la Réunion (ancienne île Bourbon). Ces possessions sont de précieux débris de l'ancienne puissance coloniale de la France. Elles n'avaient jusqu'alors été gouvernées, sous le rapport religieux, que par des vicaires apostoliques. Le gouvernement français, qui venait de ramener glorieusement dans sa capitale le Chef de l'Église, voulut donner au Saint-Père une nouvelle satisfaction, et procurer à ces colonies un puissant élément de civilisation et de progrès. Il proposa donc au Saint-Siége l'érection d'un évêché dans chacune de ces trois îles. Les négociations s'ouvrirent à ce sujet entre les deux puissances et aboutirent à un heureux accord. Les bulles d'érection portent la date du 26 septembre 1850.

L'évêché de la Martinique eut son siége à Fort-de-France, ville commerçante, la principale de l'île, peuplée de 13,000 habitants, et résidence du gouverneur civil. L'île entière renfermait vingt-six villes ou paroisses pourvues chacune de leur église. L'évêché a été depuis transféré à Saint-Pierre.

A la Guadeloupe, le titre épiscopal fut donné à la

Basse-Terre, ville peuplée de 11,000 habitants, et qui, par ses édifices, par l'affluence des étrangers, par son commerce et la salubrité de l'air, l'emporte sur les autres villes du pays. Elle est aussi le siége de l'administration civile. Les paroisses de la Guadeloupe étaient au nombre de vingt-quatre, et la population d'environ 130,000 âmes. Le diocèse embrassait de plus l'archipel des *Saintes*, l'île de Marie-Galande, l'île de la Désirade et celle de Saint-Martin.

L'évêché de l'île de la Réunion fut établi à Saint-Denis, peuplé de 20,000 habitants, et résidence des magistrats civils. La population totale du diocèse était d'environ 104,000 âmes.

Les bulles pontificales rattachaient ces trois nouveaux diocèses à l'archevêché de Bordeaux, dont le titulaire était alors Mgr Donnet, aujourd'hui cardinal Donnet, encore vaillamment à son poste avec ses quatre-vingt-quatre ans.

Le gouvernement se chargeait du traitement des trois évêques et de leurs grands vicaires, et s'engageait à pourvoir, le plus tôt possible, à l'organisation des chapitres des trois cathédrales et des séminaires diocésains.

Les premiers titulaires furent :

Pour la Martinique, Mgr Étienne Leherpeur ;

Pour la Guadeloupe, Mgr Pierre Lacarrière ;

Pour la Réunion, Mgr Florian Desprez, aujourd'hui archevêque de Toulouse.

La profonde piété de Pie IX inspirait au saint Pontife mille moyens de glorifier le Seigneur.

Les fêtes de l'Église qui, pendant le deuil causé par

son absence, avaient perdu tout leur éclat, se célébrèrent avec une splendeur inaccoutumée. Pie IX aimait à prêter son concours aux pompeuses solennités. C'est ainsi qu'en 1850, il releva, par son auguste présence, la procession de la Fête-Dieu, qui fut célébrée, cette première année, avec une magnificence qu'on n'avait jamais vue. Dans la matinée du jeudi consacré au triomphe de l'Eucharistie, Sa Sainteté se rendit à la chapelle Sixtine. Après la messe eut lieu la procession autour de la colonnade et de la place du Vatican. A la suite de la procession venaient les gardes nobles pontificaux, en grande tenue, avec leurs chefs et le banneret de la sainte Église; le général Gémeau, commandant la division française de l'expédition de la Méditerranée, avec les généraux Chadeysson et Levaillant, dont les états-majors étaient confondus avec ceux des troupes romaines. Le cortége se composait d'un détachement d'artillerie française avec la musique militaire, deux escadrons de dragons français, divers détachements de l'armée romaine, un détachement de gendarmerie française. Des bataillons français formaient la haie et rendaient les honneurs au passage de la procession. Après la bénédiction donnée à l'immense foule accourue, le Pape rentra dans ses appartements.

Quand le Saint-Père prenait part à ces grandes processions, tantôt il portait le Saint-Sacrement, tantôt il le suivait un cierge à la main.

Les grandes cérémonies de la Semaine-Sainte reprirent aussi leur cours. Elles sont connues de tout le monde, nous n'avons pas à les rappeler. Disons seulement que

l'épisode le plus saisissant de ces incomparables cérémonies, c'est la descente du Saint-Père à la basilique du Vatican, pour y vénérer les saintes reliques de la Passion, après les ténèbres du Vendredi-Saint. La nuit commence à se faire ; le cortége pontifical traverse silencieusement les grandes salles, les vastes escaliers, et pénètre dans l'immense basilique, enveloppée des ombres de la nuit comme d'un linceul. Les lampes de la confession sont éteintes ; quelques cierges brûlent seuls sur les galeries où se fera l'ostension des saintes reliques. Un chanoine de Saint-Pierre apparaît entre ces rares lumières et montre lentement et en silence la sainte croix, le fer de la lance, la face sacrée du Sauveur, et le Pape, avec les cardinaux, les prélats et tout le cortége, à genoux sur le pavé du temple, vénère ces touchants souvenirs de notre Rédemption.

Plus intime, mais non moins chère à la piété, est la messe que le Saint-Père célèbre le matin du Jeudi-Saint dans sa chapelle privée, et à la fin de laquelle il distribue la communion pascale aux cardinaux et aux prélats qui composent sa *famiglia* ou gens de sa maison.

Chez les empereurs, les *familiares*, vivant, ainsi que le nom l'indique, dans l'intimité des maîtres du monde, étaient des personnages importants ; quelques-uns même figurent dans l'Histoire comme mêlés à la politique ; mais il n'est dit nulle part que, chez les Païens, l'Empereur Pontife, *Pontifex maximus*, les réunît jamais dans un rite sacré. Aujourd'hui, le Pontife suprême, qui est en même temps souverain, partage avec ses serviteurs le festin céleste, et ils le reconnaissent, comme le divin

Maître fut lui-même reconnu, dans la fraction du pain. Cette touchante cérémonie a lieu quatre fois par an.

Le Saint-Père se plaisait aussi à satisfaire la dévotion des âmes pieuses, en leur permettant d'assister à sa messe, et en leur distribuant lui-même la sainte communion. Citons seulement un trait de cette touchante condescendance du Pontife suprême. C'était le 1er février; Pie IX célébra les saints mystères à l'autel du Saint-Sacrement dans la basilique de Saint-Pierre. Dès avant le jour, des dames vêtues de noir et la tête couverte d'un voile attendaient l'ouverture des portes de la basilique, afin d'être placées sur les premiers rangs dans la chapelle. Il arrive parfois que le Pape est fatigué de la longueur de la cérémonie, et après avoir donné la communion à un certain nombre de fidèles, il passe le saint-ciboire à l'un des prélats de sa suite pour continuer la distribution du pain des Anges. C'est ce qui explique l'empressement des personnes qui n'attendent pas le lever du soleil pour se grouper aux portes extérieures de Saint-Pierre. Mais, cette fois, les derniers venus eurent le même bonheur que les premiers, et nul ne fut déçu dans son espérance. Le Saint-Père, dans son extrême bonté, daigna faire sept fois le tour de la table sainte pour servir les fidèles au banquet sacré. Plus de deux cents personnes reçurent ainsi la communion de ses mains augustes. On y comptait un certain nombre de Français pour lesquels, comme pour tous les catholiques, c'est une joie de toute la vie d'avoir reçu le corps de Jésus-Christ consacré par le Représentant de Jésus-Christ sur la terre, d'avoir assisté au saint sacrifice célé-

bré avec une piété si communicative par Pie IX, dans la basilique même de Saint-Pierre, et près du tombeau du prince des apôtres. « S'il n'y avait, dit l'*Imitation de* « *Jésus-Christ*, qu'un prêtre et qu'un lieu dans le « monde pour la célébration de cet adorable mystère, « quelle ardeur n'aurait-on pas pour y assister ! Avec « quel respect regarderait-on ce prêtre unique ! » Il y a de ce sentiment dans l'émotion que cause la vue du Souverain Pontife, ce chef unique de l'Église universelle, offrant le saint sacrifice dans le plus beau temple de la chrétienté.

Pie IX aimait à donner également aux enfants ce touchant témoignage de sa tendre affection.

Il y a dans le Transtevère, en face du *Ponte-Rotto*, une maison où sont accueillis, logés, nourris et en partie habillés, les enfants pauvres qui font la retraite préparatoire à la première communion. Pendant dix jours ils reçoivent les soins charitables des ecclésiastiques voués à cette bonne œuvre. Le 30 janvier 1851, une soixantaine de ces enfants devaient s'approcher de la table sainte, et le Saint-Père voulut lui-même accomplir cette touchante fonction. Sans les faire prévenir, il arrive au moment de la messe et les surprend enthousiasmés par cet acte de paternelle condescendance. Avant de leur distribuer le corps de Jésus-Christ, Pie IX paraphrase en quelques mots le *Confiteor* avec tant de bonheur, que toute l'assistance fond en larmes. Ce récit nous reporte au temps où dans une petite chapelle de la montagne, Mgr Mastaï adressait la parole aux paysans de son diocèse ; l'onction, la piété, l'effusion de cœur qui déjà caractérisaient l'ar-

chevêque de Spolète reçoivent aujourd'hui la double consécration de la plus haute dignité qui soit sur la terre, et de la persécution soufferte pour l'Église. Quoique le Saint-Père n'eût pas fait annoncer sa visite à Ponte-Rotto, plusieurs personnes en avaient été instruites et eurent le bonheur de communier de la main du Saint-Père. On y remarquait presque toute la colonie anglaise des nouveaux convertis.

La grande foi de Pie IX le portait à favoriser de tout son pouvoir la dévotion à l'Eucharistie. C'est ainsi qu'il s'empressa, sur la demande de l'archevêque de Paris, d'approuver l'établissement dans la capitale de la France, de l'*Adoration perpétuelle*, et par une bulle du 16 juillet 1851, d'enrichir cette pieuse institution des indulgences dont elle jouit à Rome, afin que les fidèles pussent recourir avec plus de ferveur et de confiance à Celui qui daigne demeurer familièrement avec nous dans les saints tabernacles, *où*, dit le pieux Pontife, *les malades trouvent en lui un médecin, les aveugles une lumière, les affligés un consolateur et les pécheurs un avocat.*

Plus que jamais, l'Église avait besoin, en Italie non moins qu'ailleurs, de bons prêtres qui, donnant l'exemple de toutes les vertus et armés d'une doctrine saine et solide, sussent remplir avec piété et sagesse les fonctions de leur ministère, instruire le peuple chrétien, veiller au salut des âmes, ramener ceux qui s'égarent, défendre la cause de Dieu et de l'Église, percer à jour les complots des ennemis de la religion, réfuter leurs erreurs et repousser leurs attaques. Pie IX plus que personne

comprenait l'importance de la bonne éducation du clergé, dans ses États. La défection misérable de quelques membres du clergé italien, lors des derniers événements, éclairait d'un sinistre éclat cette grave nécessité. Il méditait depuis plusieurs années le projet d'élever, à ses frais, dans Rome même, un séminaire ecclésiastique. Cette fondation fut réalisée par des lettres apostoliques en date du 28 juin 1853, veille de la Saint-Pierre.

Ces lettres parlent d'abord de ce que les papes ont fait pour favoriser et encourager les études tant sacrées que profanes, en érigeant des académies, des séminaires, des colléges, des lycées, et dans Rome et dans toutes les parties du monde ; elles rappellent que ces établissements n'ont jamais cessé de produire, dans les rangs du clergé séculier, des hommes qui ont illustré l'Église par leurs vertus, leurs travaux, leurs livres et autres immenses services rendus à la société chrétienne. Le Saint-Siége apprécia toujours dignement les services des ordres religieux, et décerna à chacun d'eux les éloges qu'il méritait ; mais la haute recommandation que Pie IX fait ici des hommes éminents que le *clergé séculier* ne cessa jamais de produire est d'autant plus à remarquer qu'elle est plus rare. Quelques-uns crurent entrevoir, dans cet éloge du Pontife, le vœu de voir le clergé séculier plus généralement employé à la direction des maisons ecclésiastiques destinées à former les futurs pasteurs des paroisses.

Au dernier siècle, l'Église dut s'opposer à la fondation de séminaires généraux, dépendants des gouvernements et soustraits à l'autorité des évêques. C'était une

arme de guerre dirigée contre elle, contre sa doctrine, son orthodoxie, sa discipline et son autorité. On connaît les déplorables tentatives, faites sous Joseph II et depuis, en Allemagne et en Belgique. Nous en parlerons bientôt.

L'épiscopat dut résister au pouvoir civil, et il fut appuyé par le Saint-Siége ; mais l'idée des séminaires généraux et provinciaux, sous la dépendance exclusive de l'autorité ecclésiastique, existait depuis longtemps, elle remonte au concile de Trente. Nous en trouvons une généreuse application dans l'initiative prise par Pie IX pour la province de Rome.

Depuis un siècle, l'Église assiste à la décadence et à la ruine des anciennes universités. Les gouvernements ont achevé de les perdre en voulant les soumettre à leur influence. Et peu à peu l'instruction à tous les degrés s'est trouvée monopolisée dans l'athéisme pratique des gouvernements modernes. Il fallait que l'Église déployât sa puissance créatrice et enfantât des établissements nouveaux qui resplendissent de la double auréole de la vertu et de la science, et formassent des prêtres d'élite dans les rangs du clergé séculier, en attendant que les conquêtes de la vraie liberté sur la tyrannie doctrinaire de l'État lui permissent, par la fondation de nouvelles universités catholiques, de rouvrir les écluses de la saine doctrine pour tout le peuple chrétien.

Dans les lettres pontificales concernant le *séminaire Pie*, Sa Sainteté explique le but de cette institution.

« C'est que de jeunes clercs, dans tous les diocèses de notre État pontifical, dit l'auguste Pontife, puissent gratuitement être instruits avec soin dans la piété, dans

l'esprit ecclésiastique, les lettres, les études philosophiques et théologiques, la connaissance des SS. Pères, de l'histoire ecclésiastique et du droit sacré et civil; puiser à la source même une doctrine salutaire, apprendre toutes les fonctions importantes du ministère sacerdotal, les rites sacrés et les cérémonies selon la coutume et les règles de l'Église, mère et maîtresse de toutes les autres; et ensuite, une fois le cours de leurs études achevé, retourner dans leur patrie. Or, par ce moyen nous avons l'espoir pour l'avenir, que, avec le secours de Dieu, auteur de tout bien et de tout don parfait, chaque jour s'accroîtra dans les diocèses de nos États temporels, le nombre des bons prêtres, qui, remarquables par leur vie exemplaire et leur science, offriront aux fidèles l'exemple de toutes les vertus et pourront travailler à leur bien spirituel, soit qu'ils exercent le ministère paroissial, soit qu'ils s'appliquent à la prédication ou à l'enseignement, soit qu'ils exercent avec piété et aptitude les fonctions de vicaires généraux, et prêtent à leurs propres évêques un concours utile et glorieux dans la tâche de cultiver le champ du Seigneur.

« C'est pourquoi, dès que, par une faveur toute spéciale de Dieu, le cours de tristes événements eût cessé, et que nous fûmes de retour dans notre ville bien-aimée, sans aucun retard, nous résolûmes de mener à bonne fin ce projet que nous avions conçu depuis longtemps. »

Suivent les règles concernant l'organisation et l'administration du nouveau séminaire. Le Souverain Pontife prend des précautions spéciales pour que la fondation qu'il vient de faire demeure inviolable, et il statue que si

le but venait à en être altéré, immédiatement les biens immeubles, revenus, mobiliers, seraient dévolus aux Missions-Étrangères, sous l'autorité de la S. Congrégation de la Propagande, en vue d'instruire pour les missions des élèves des diocèses de l'État pontifical, ou, à leur défaut, de tout autre diocèse.

Le *séminaire Pie* était doté par le Saint-Père avec une munificence vraiment digne d'un souverain.

L'établissement s'ouvre au commencement de novembre 1853. Cette première année, on n'admet que 30 élèves ; mais ce nombre sera successivement augmenté jusqu'à ce que les 68 diocèses des Etats pontificaux y soient tous représentés, chacun par un élève. Les élèves seront entretenus gratuitement, défrayés de toute dépense, grâce à la magnifique dotation que le Saint-Père a fournie sur sa cassette privée.

Les élèves du *séminaire Pie* ne suivent pas les cours de l'Université ni d'une Académie, mais ils ont leurs professeurs spéciaux, aussi bien pour la théologie et la philosophie que pour le droit canonique et le droit criminel. Le séminaire Romain jusque-là ne possédait pas de chaire de ces deux dernières facultés. Le Saint-Père y pourvut en les érigeant et en les dotant dans le nouveau séminaire. Grâce à cette fondation, l'institution ecclésiastique y est complète.

Le règlement pontifical du séminaire Pie accorde à cette institution le privilége de conférer les grades, non-seulement en théologie, mais encore en droit canonique. L'Université de la *Sapience* était jusqu'à ce jour le seul établissement de Rome qui pût conférer les grades de

docteur en théologie et en droit canon. Par une prérogative toute spéciale, le séminaire romain et le séminaire provincial jouiront de la même faculté. Les ecclésiastiques internes et externes qui fréquenteront les cours de l'Apollinaire auront ainsi l'avantage de pouvoir être couronnés des lauriers du doctorat, à la fin de leurs études. Les grades seront conférés publiquement dans le palais de l'Apollinaire. Les gradués feront la profession de foi de Pie IV. Les diplômes seront signés par le cardinal vicaire et le préfet des études, et les gradués jouiront de tous les droits, priviléges, indults et prérogatives qu'ils auraient en prenant les grades à la *Sapience* ou dans toute autre Université.

La fondation du *nouveau séminaire* est une des gloires du Pontificat de Pie IX.

Le grand Pontife s'employa avec une merveilleuse ardeur à ranimer, par ses exemples et par ses actes, le feu de la piété au cœur des catholiques. Rien n'était plus propre à atteindre ce but que la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Il était réservé à Pie IX de donner son couronnement à cette touchante et salutaire dévotion.

Le culte rendu au Cœur adorable de Jésus-Christ a son principe dans les entrailles mêmes du dogme catholique, et sa pratique, chez les Saints et chez les docteurs, remonte aux premiers âges de l'Église. Mais comme dévotion spéciale et comme fête, il était réservé au dix-septième siècle de le voir hautement proclamé.

Ce fut au milieu de ce dix-septième siècle, dans la vieillesse du monde, en face des ravages du protestan-

tisme, dans le froid glacial du jansénisme, et au moment où le libertinage, l'impiété et le philosophisme préparaient de terribles ruines, qu'une pauvre et humble fille de saint François de Sales reçut les divines inspirations qui devaient amener l'établissement d'un culte tout spécial rendu au Cœur sacré de Jésus. Cette sainte fille était *Marguerite-Marie Alacoque*, religieuse de la Visitation de Paray-le-Monial, l'*amante du cœur de Jésus*. Désirant se consacrer entièrement à Dieu, elle avait choisi le nouvel ordre de la *Visitation* où le culte du Sacré-Cœur de Jésus était déjà en grand honneur, et préféré à tout autre le doux nom de *Fille de Sainte-Marie*, comme on appelait alors les religieuses de cet Ordre. L'éminence de ses vertus avaient attiré sur elle les regards du divin Maître qui la combla de faveurs et de grâces particulières, et daigna lui confier la mission de révéler toutes les richesses d'un trésor dont il voulait d'abord enrichir la France et ensuite l'Église entière.

Un pieux auteur résume ainsi les raisons providentielles du merveilleux épanouissement de la dévotion au Sacré-Cœur, dans nos temps modernes :

« Les passions et les misères du cœur de l'homme ne faisaient que croître d'âge en âge ; enfin, dans le siècle qui réunit à toutes les erreurs des siècles passés des désordres jusqu'alors inconnus, c'est son cœur lui-même, c'est-à-dire le trésor de ses grâces les plus précieuses, que le Sauveur nous donnera par un dernier effort d'amour ; et en cela, admirez les vues d'une Providence miséricordieuse. La philosophie moderne allait paraître, et sa fureur devait attaquer personnellement l'auteur du

christianisme, elle devait tout mettre en œuvre pour éloigner les hommes de Jésus-Christ, le chasser, s'il se pouvait, du monde entier. Afin de rendre inutiles les efforts des précurseurs de l'Antechrist, que fera la Providence ? Elle inspirera aux chrétiens un amour encore plus tendre pour le divin Maître, en découvrant toutes les amabilités de son cœur, en les introduisant dans ce sanctuaire adorable. Qui pourra les séparer de Jésus, quand leurs cœurs seront unis à son cœur ?... L'incrédulité commençant une fois à souffler, devait nécessairement dessécher les cœurs et remplacer les sentiments nobles et généreux par l'égoïsme et l'indifférence, fruit inévitable des doctrines impies... Quel remède à cette froide indifférence, à ce vil égoïsme qui paralyse les cœurs, sinon dans l'inépuisable charité, dans les ineffables tendresses du cœur doux et humble de l'Homme-Dieu, victime du plus pur et du plus généreux amour ?..... — De grands crimes se préparaient et le siècle marchait à grands pas vers les attentats les plus monstrueux, il fallait tenir prêtes les plus grandes expiations. La Providence, qui veille sur tous nos besoins, y a pourvu en ouvrant d'avance, pour les jours de sang et d'horreur, les trésors inépuisables du cœur de l'Homme-Dieu ; car le culte que nous lui rendons est essentiellement expiatoire, et à ce titre il est essentiellement fait pour notre siècle et pour notre patrie. Oui, le culte du Sacré-Cœur appartient à la France, parce qu'il est né parmi nous, et que cet astre salutaire a lui sur la France, et ensuite sur le reste du monde chrétien ; il appartient à la France, parce que ses cités se sont hâtées de l'embras-

ser, parce qu'il a sauvé nos provinces de la peste ; il appartient à la France, parce que le roi martyr, ne voyant plus au malheur de la France d'autre moyen de salut, lui consacra son royaume, sa famille, sa personne... Mais, disons-le encore, il appartient surtout à la France, parce que la France, grandement coupable et non moins malheureuse, n'a de ressource pour expier ses crimes et guérir ses maux que dans le cœur de son Dieu. » (*Le P. Louis Debussi.*)

C'est donc la France, théâtre et point de départ des impiétés révolutionnaires, qui fut le lieu de naissance de cette dévotion, présage heureux, espérons-le, du triomphe qui doit enfin délivrer notre malheureux pays du virus impur qu'il porte dans son sein.

Dès l'année 1688, Charles de Brienne, évêque de Coutances, inaugurait dans son diocèse la fête du Sacré-Cœur de Jésus. Six ans après, en 1694, le pieux Antoine-Pierre de Grammont, archevêque de Besançon, ordonna que la messe propre de cette solennité fût insérée dans le Missel de sa métropole. En 1718, François de Villeroy, archevêque de Lyon, en prescrivait la célébration annuelle dans son insigne primatiale. Tout le monde sait en quelles circonstances mémorables Henri de Belzunce, évêque de Marseille, inaugura, en 1720, le culte du Sacré-Cœur de Jésus, au milieu de sa ville désolée. La peste de Marseille est un des drames les plus lamentables dont notre histoire garde la trace, et le récit seul de ces scènes d'horreur glace encore le sang dans les veines. Pour l'honneur de l'Église et de l'humanité, on vit le dévouement surpasser le désastre : les

Jésuites accourant lorsque tout le monde fuyait, et payan de leur vie les secours qu'ils prodiguaient aux mourants; Belzunce renouvelant le sacrifice de saint Charles Borromée, changeant son palais en hôpital, s'offrant comme victime pour son troupeau, et par deux fois, arrachant au Ciel, à force de prières, la cessation du fléau. Or, ce fut précisément par l'intercession du Sacré-Cœur que l'héroïque prélat parvint à sauver ses infortunés diocésains. Le 21 juin 1721 et le 4 juin 1722, Belzunce, la corde au cou, fit amende honorable devant le Très-Saint-Sacrement et prononça un acte de consécration de sa personne, de son clergé et de son diocèse au Sacré-Cœur. Chaque fois la peste diminua et Marseille fut enfin délivrée.

On sait avec quels pieux empressement les échevins aidèrent leur saint évêque de leur zèle, de leur présence et de leurs décrets. Une procession solennelle, instituée par eux, fut chargée de transmettre annuellement aux âges futurs le témoignage de la reconnaissance publique. La reconnaissance est-elle effacée du Décalogue républicain? La municipalité marseillaise de l'an de grâce 1878 vient de décréter la suppression de la procession commémorative et même de la statue du Libérateur de la cité. L'insulte officielle a remplacé l'hommage, et le mépris la gratitude. Des couches sociales a émergé naguère une nouvelle peste de Marseille. Cœur de Jésus, délivrez de nouveau la ville de Belzunce!

A l'exemple de Belzunce, les Archevêques d'Aix, d'Arles et d'Avignon, et les évêques de Toulon et de Carpentras, s'empressèrent de donner des Mande-

ments pour l'établissement de la fête du Sacré-Cœur.

En 1729, l'illustre Languet, alors Évêque de Soissons, et depuis archevêque de Sens, faisait paraître la vie de la vénérable mère Marguerite-Marie Alacoque, et se plaçait au nombre des plus zélés promoteurs du culte du Sacré-Cœur de Jésus.

Cependant le Siége apostolique, depuis longtemps sollicité, tardait à sanctionner l'érection de la nouvelle fête. Des obstacles inattendus, au sein de la Sacrée-Congrégation des Rites, s'opposaient à cette approbation qui avait été postulée dès l'année 1697. En 1726, Constantin Szaniawski, évêque de Cracovie, adressait à cet effet à Benoît XIII une supplique à laquelle souscrivit bientôt Frédéric-Auguste, roi de Pologne. Un refus solennel et fameux, notifié le 30 juillet 1729 par la Congrégation des Rites, sur les conclusions de Fontanini, archevêque d'Ancyre, promoteur de la foi, fut une épreuve sensible pour les adorateurs du Sacré-Cœur de Jésus, et pour les jansénistes l'objet d'un triomphe malavisé; car, après tout, il n'y avait rien de si surprenant dans les délais que la prudence du Saint-Siége exigeait avant de statuer sur un sujet si important. Toutefois, on continua à Rome de donner des Brefs pour l'érection des confréries sous le titre du Sacré-Cœur de Jésus, au point que, dès 1734, on en comptait déjà 487. Rome même en vit établir une, sous le titre d'Archiconfrérie, dans l'église de Saint-Théodore, par un Bref de Clément XII du 28 février 1732. On n'eût point accordé ces nombreuses faveurs aux associations réunies sous le vocable du *Sacré-Cœur de Jésus*, si le Siége Apostolique eût condamné cette dévotion.

Le Saint-Pontife Clément XIII reçut de nouvelles suppliques des Évêques de Pologne, qui demandaient presque à l'unanimité qu'il fût permis à la chrétienté d'honorer d'un culte public le cœur du Rédempteur des hommes. C'était assurément un spectacle bien touchant que celui de cette nation héroïque, à la veille d'être effacée du nombre des nations de l'Europe, travaillant à faire jouir la chrétienté des richesses du cœur adorable de Jésus.

Le jugement désiré fut rendu le 6 février 1765. On lisait dans les motifs du décret: « Il est notoire que « le culte du Sacré-Cœur de Jésus était déjà répandu « dans toutes les parties du monde catholique, encouragé par un grand nombre d'Evêques, enrichi d'indul- « gences par des milliers de Brefs apostoliques pour « l'érection des confréries devenues innombrables. » En conséquence, sur les instances du plus grand nombre des révérendissimes Évêques du royaume de Pologne et sur celles de l'archiconfrérie romaine, la Sacrée-Congrégation, ouïes les conclusions du R. P. Gaëtan Forti, promoteur de la foi, déclarait se désister de la résolution prise par elle le 30 juillet 1729 et jugeait devoir condescendre aux prières desdits Évêques du royaume de Pologne et de ladite archiconfrérie romaine. Enfin, elle annonçait l'intention de s'occuper de l'office liturgique et de la messe devenus nécessaires pour solenniser la nouvelle fête.

« L'un et l'autre ne tardèrent pas à paraître et ils étaient dignes de leur sublime objet, qui est, suivant les termes du décret, « de renouveler symbolique-

« ment la mémoire de ce divin amour, par lequel le « Fils unique de Dieu s'est revêtu de la nature humaine, « et s'étant rendu obéissant jusqu'à la mort, a dit qu'il « donnait aux hommes l'exemple d'être doux et humble « de cœur. » Clément XIII, qui confirma le décret de la Congrégation des Rites, ne tarda pas à donner de nouvelles preuves de son zèle pour le culte du Cœur de Jésus. Par ses soins, la fête fut célébrée dans toutes les églises de Rome, et faculté générale fut accordée à tous les Ordinaires de l'introduire dans leurs diocèses.

Pie VI maintint cette précieuse dévotion et l'enrichit même de nouvelles indulgences, lesquelles s'accrurent encore par l'effet de la pieuse munificence de Pie VII. Ce dernier Pontife, dérogeant à toutes les règles ordinaires, statua par un rescrit du 7 juillet 1815, que les indulgences attachées à la célébration de la fête seraient transférées à tel jour qu'il plairait à l'Ordinaire de la fixer.

Le bruit de la sanction apostolique donnée au culte du Cœur de Jésus vint réjouir les catholiques de France. La pieuse reine Marie Lecksinska témoigna aux Evêques réunis à Paris pour l'assemblée de 1765, le désir de voir la fête introduite dans les diocèses où elle ne l'était pas encore. Ses pieuses intentions furent remplies, et les Prélats, après une délibération tenue le 17 juillet, résolurent « d'établir dans leurs diocèses respectifs la dé-« votion et l'office du sacré Cœur de Jésus, et d'inviter « par une lettre circulaire les autres Évêques du « royaume d'en faire de même dans les diocèses où « cette dévotion et cet office n'étaient pas encore établis. »

On connaît la dévotion du roi martyr au Sacré-Cœur de Jésus.

La révolution a fait voler en éclats le trône et l'autel. L'infortuné Louis XVI est prisonnier au Temple; la France est couverte de ruines; une populace en délire massacre les prêtres, souille les vases sacrés, profane les hosties saintes. Le roi de France, le successeur de Clovis et Louis XIII, petit-fils de saint Louis, s'agenouille sur le pavé de sa prison, et de son cœur de roi très-chrétien s'échappe une touchante prière, accompagnée du vœu suivant :

Vœu : Si par un effet de la bonté infinie de Dieu, je recouvre ma liberté, je promets solennellement :

. . . .

« 4° D'aller moi-même en personne, sous trois mois, à compter du jour de ma délivrance, dans l'église de Notre-Dame de Paris, ou dans toute autre église principale du lieu où je me trouverai, et d'y prononcer un jour de dimanche ou de fête, au pied du maître autel, après l'offertoire de la messe et entre les mains du célébrant, un acte solennel de consécration de ma famille et de mon royaume au Sacré-Cœur de Jésus, avec promesse de donner à tous mes sujets l'exemple du culte et de la dévotion qui sont dus à ce cœur adorable; ...... »

Les desseins du Très-Haut sont impénétrables. Le fils de saint Louis ne sortit du Temple que pour monter au ciel. La France ne laissa pas dans l'oubli le vœu du roi martyr; c'est principalement sur ses instances que la bienheureuse confidente des secrets miséricordieux du Cœur de Jésus fut, en 1850, placée une des premières

au rang de cette nombreuse phalange de héros chrétiens auxquels Pie IX, comme nous le verrons dans la suite, accorda les honneurs des autels.

Ce fut également sur les instantes prières de l'épiscopat français que, le 23 août 1856, Sa Sainteté Pie IX consola tous les cœurs catholiques, en rendant obligatoire dans toute l'Eglise la célébration solennelle de la fête du Sacré-Cœur. A cette fin, il promulgua le décret suivant de la Sainte Congrégation des Rites :

« *Decretum Urbi et Orbi.*

« Depuis que le pape Clément XIII a permis à quelques églises de solemniser, avec office et messe, la fête du très-saint Cœur de Jésus, les peuples fidèles se sont sentis, en tous lieux, excités avec tant d'ardeur à honorer la charité immense de ce Cœur divin, qu'il n'y a presque pas de diocèse qui ne se réjouisse d'avoir obtenu du Siége apostolique le privilége de la célébrer....

Après ce préambule, le décret rappelle la démarche faite, au mois de juin précédent, par les évêques français auprès du cardinal Patrizzi, à Paris, et il ajoute :

« De retour à Rome, le Cardinal soussigné rapporta à Notre Saint-Père ces prières du florissant épiscopat de France, si dévoué au Siége apostolique ; il a plu à Sa Sainteté de les accueillir, et dans le désir de donner aux fidèles de nouveaux motifs d'aimer, d'aimer encore et d'embrasser le cœur de celui qui nous a aimés et qui nous a lavés de nos péchés dans son sang, le Saint-Père a ordonné que l'office du Très-Saint Cœur de Jésus, pour

le royaume de Pologne et le clergé de Rome, approuvé par la Sacrée Congrégation des Rites, le 11 mai 1765, avec la messe correspondante *Miserebitur*, fût désormais célébré chaque année, dans toute l'Église, sous le rite double-majeur, la sixième férie après l'octave de la Fête-Dieu, en observant d'ailleurs les rubriques, et sans porter atteinte aux indults particuliers accordés jusqu'à ce jour par le Siége apostolique, pour les églises qui ont le privilége de célébrer cette fête, ou sous un rite plus élevé, ou un autre jour, ou avec un office différent. Et ce, nonobstant tout ce qui pourrait être contraire.

« Ce 23 août 1856.

Signé : « C. ; évêque d'Albano, cardinal PATRIZZI, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites. A. CAPALTI, secrétaire. »

On sait quelle rapide extension prit dès lors, à la grande joie du peuple chrétien, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Tous les diocèses s'empressèrent de se consacrer à ce divin Cœur ; et en ce moment s'élève sur la hauteur de Montmartre, pour être le sauvegarde de Paris et de la France, l'église votive du Sacré-Cœur.

C'était encore par des réformes que Pie IX travaillait à l'édification des fidèles.

En passant comme providentiellement par tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, il avait pu remarquer çà et là des réformes à introduire jusque dans la célébration du culte, et spécialement dans l'exécution du chant ecclésiastique.

Dans les derniers temps, à Rome et en Italie, aussi bien que dans d'autres pays catholiques, une sorte d'arbitraire musical avait envahi la plupart des églises, et en avait banni les mélodies sacrées, pour y substituer des voix et des accords capables, il est vrai, de flatter l'oreille, mais sans apporter au cœur ni à l'esprit aucune impression ni pensée religieuse. Nulle part, sans doute, les pieux usages ne sont plus respectés qu'en Italie, pays que l'on peut appeler la terre des traditions; mais aussi les usages abusifs y sont tolérés avec plus de longanimité peut-être que partout ailleurs. Le Saint-Père sentit le besoin de ramener la musique d'église à la simplicité religieuse qu'elle n'eût jamais dû perdre. Par son ordre, une circulaire du cardinal vicaire, du 18 novembre 1856, remet en vigueur un règlement du 16 août 1842, en y ajoutant de nouvelles prescriptions.

Il est défendu aux maîtres de chapelle de faire entendre de la musique de théâtre et de se servir dans leurs orchestres de tambours, cymbales ou autres instruments trop bruyants. Il leur est recommandé, sous peine d'amende, de ne pas faire durer trop longtemps certaines parties du chant religieux, au détriment de certaines autres, et il est strictement enjoint aux curés de veiller à la dignité du chœur. La musique instrumentale est permise dans les grandes fêtes, moyennant une permission écrite du Vicariat. La circulaire ajoute à ce sujet : « Il serait cependant de notre désir que dans les « églises on ne fît entendre que les voix seules, mais « cela dans un style grave et sévère, comme on le « voit pratiqué dans les basiliques patriarcales et dans

« quelques autres églises. » Ainsi, pour la musique comme pour la peinture et la sculpture, le Saint-Siége prend à cœur de favoriser partout la renaissance ou l'expansion de l'art vraiment chrétien.

Il serait à souhaiter que ces sages dispositions fussent adoptées dans toutes les églises du monde catholique. Malheureusement, les opinions ne sont pas d'accord, même entre les catholiques, sur la question de la musique dans les églises. Ceux-ci veulent toujours accorder une large part à la musique; ceux-là consentent à la restreindre à ce qui ne peut pas être chanté par tout le peuple, ou même à la partie des solennités qui se célèbre en dehors de la liturgie prescrite; d'autres prétendent l'exclure tout à fait, attendu qu'il n'y a pas de règles précises et facilement saisissables pour distinguer la musique religieuse de la musique profane. Enfin, parmi ces derniers, les uns vont jusqu'à dire que le plain-chant, pour conserver son caractère et atteindre son but, doit s'exécuter sans le concours des instruments.

Au milieu de ces dissidences, deux règles générales forment un terrain commun sur lequel tout le monde doit être d'accord: 1° on doit impitoyablement bannir de l'Église toute musique profane; 2° il faut s'attacher à la bonne exécution du plain-chant. Entre ces deux termes se place l'axiome : *in dubiis libertas*. C'était la pensée de Pie IX.

Toutes les œuvres catholiques étaient assurées de la protection du Saint-Père.

« Ces institutions salutaires, de formes si variées,

sont autant de plantes précieuses qui couvrent le champ du Seigneur comme d'une verdure éternelle ; mais la seule condition à laquelle il leur sera donné de croître, de se développer et de produire des fruits, c'est qu'elles se nourriront et se vivifieront de l'esprit d'obéissance et d'unité, qui est le caractère propre de la religion catholique. Pour conserver cette unité, il faut qu'elles dépendent de l'autorité du Pontife romain, qui, du haut du siége suprême du prince des apôtres où il est placé comme dans un céleste observatoire, promène de tout côté ses regards attentifs, pourvoit à toutes les nécessités de la religion, règle et régit les diverses œuvres de charité : de manière que chacune, restant libre de se gouverner et d'administrer ses affaires, apprenne du Père commun ce qu'elle doit entreprendre, et ce qui, à son jugement, doit tourner à l'avantage de l'Église universelle, dont le gouvernement et le soin lui sont confiés par Dieu même. »

C'est ainsi que parle Sa Sainteté elle-même dans un bref du 18 juillet 1856, par lequel Elle enrichit de faveurs toutes particulières l'œuvre de la *Sainte-Enfance*.

Cette œuvre charitable, née de celle de la propagation de la foi, en même temps qu'elle rachète de la double mort du corps et de l'âme de pauvres enfants idolâtres, abandonnés par la barbarie de leurs parents, allume dans le cœur des enfants chrétiens les premières étincelles de la charité, et leur fait sentir le prix de cette grâce privilégiée qui les a appelés à l'admirable lumière de la foi, grâce dont le mépris trop commun est le grand crime de ce temps.

Aussi, dès le mois de janvier 1853, Pie IX voulut lui-même établir régulièrement à Rome l'œuvre de la Sainte-Enfance, fondée depuis peu d'années par un illustre évêque français, ancien missionnaire, en France d'abord, puis dans les pays infidèles. Le Saint-Père choisit dans Rome un certain nombre d'ecclésiastiques séculiers qui, sous le nom de *zélateurs*, travaillèrent à accroître le développement de cette précieuse institution. Le zèle fut si grand que dans le cours de trois années seulement, on put recueillir des milliers d'écus qui furent expédiés au conseil central résidant à Paris.

C'est alors que Pie IX, ému d'une bienveillance toute paternelle, non-seulement combla de faveurs spéciales l'œuvre de la Sainte-Enfance, mais encore lui donna pour protecteur, comme à toutes les grandes œuvres catholiques, un cardinal de la sainte Église romaine, et invita tous les évêques de l'univers à l'introduire dans leurs diocèses, et à *cultiver avec soin ce tendre arbrisseau qui vient de s'élever*, dit-il, *dans la vigne du Seigneur et qui les dédommagera par les fruits les plus abondants.* (Bref du 18 juillet 1856.)

Par un autre bref du 9 juillet 1854, le Saint-Père avait approuvé l'incomparable institut des *Petites-Sœurs des Pauvres*; fondé quatorze ans auparavant, sous la direction d'un zélé et vertueux ecclésiastique, par de pauvres et charitables ouvrières de Saint-Servan, ville de la catholique Bretagne, au diocèse de Rennes.

Pie IX, qui avait témoigné tant d'intérêt aux Juifs, ne pouvait manquer de sanctionner aussi de sa haute approbation, l'œuvre de *Notre-Dame de Sion*, fondée en faveur

des jeunes filles israélites, par le glorieux pupille de la Mère de Dieu, le Juif miraculeusement converti, l'abbé Marie Ratisbonne.

Il sortait du grand cœur de Pie IX comme un épanouissement de générosité qui se répandait sur des milliers d'œuvres diverses, à Rome, en Italie, dans le monde entier. Rien n'échappait à sa vigilance pontificale, à sa bonté paternelle. Quelques traits seulement.

La famille d'un des chefs de l'armée pontificale, nommé Ravinette, exilé pour avoir trahi ses serments, se trouvait réduite au dénument le plus absolu : Sa Sainteté accorda à cette famille une pension de vingt-quatre écus par mois.

Non content d'avoir nommé une commission pour réparer les dégâts dont avaient souffert les églises pauvres, pendant le règne de l'anarchie républicaine, Pie IX concourt lui-même à cette œuvre par d'abondantes largesses, consacrant à l'honneur de la maison de Dieu, une partie des offrandes qu'il avait reçues pendant son exil.

En 1851, des tremblements de terre viennent répandre la désolation dans la Basilicate, province du royaume de Naples. Les désastres sont épouvantables. A Melfi, par exemple, une première secousse de dix secondes fait tomber les voûtes des églises et des maisons, et même le clocher de la cathédrale. Une deuxième secousse qui dure une minute renverse toute la ville, qui n'offre plus qu'un monceau de décombres. Vingt-deux églises sont écroulées. Il ne reste debout que deux cents maisons crevassées et menaçant ruine. Le nombre des morts est

considérable. Ceux-là seuls ont échappé qui ont pu gagner la campagne dans l'intervalle des deux secousses. Pie IX envoie 4,000 ducats pour secourir les victimes de cette affreuse catastrophe.

Trois ans plus tard (février 1854), un tremblement de terre à peu près semblable jette la consternation dans l'Ombrie. Pérouse, Assise, Foligno éprouvent des désastres. Un village de la plaine est totalement rasé, et les malheureux paysans, sans asile, improvisent des cabanes de chaume sur un sol couvert de neige. Le Saint-Père se hâte d'envoyer, pour secourir ces misères, une somme importante prise sur sa cassette particulière.

Quand, en 1853, la cherté des grains vint jeter dans une misère profonde bien des familles pauvres à Rome, et que les ministres délibéraient sur les moyens de subvenir aux nécessités du moment, Pie IX, sans bruit, chargeait le baron Grazioli d'acheter à Livourne cent quarante mille sacs de blé. La cassette privée du Saint-Père se chargeait des frais.

Au mois de juin 1855, Mgr Brunoni, archevêque de Saron, partait, en qualité de délégué apostolique, pour visiter les chrétientés lointaines de l'Orient. S'inspirant des pensées de Pie IX, il visita avec une sollicitude toute particulière l'ancienne ville d'Antioche.

Que de pensées douloureuses réveillent les vicissitudes de cette cité jadis célèbre ! Quel deuil pour une âme chrétienne quand elle songe à ces contrées autrefois peuplées de fervents disciples de Jésus-Christ, couvertes d'habitations et d'églises, et aujourd'hui solitaires, désolées, retombées dans la barbarie, à l'ombre du crois-

sant! L'œil inquiet du missionnaire cherche en vain un oratoire dans le lieu où saint Pierre fonda le premier siége du Pontificat, où, pour la première fois, les disciples du Sauveur prirent le nom de *Chrétiens!*

Le délégué apostolique rechercha avec avidité la masure que la tradition désignait comme le reste de la résidence du Prince des Apôtres. Ce lieu servait d'abri aux troupeaux des nomades. Qu'était donc devenue cette grande parole que l'Église emprunte à saint Augustin, en fêtant la Chaire de saint Pierre à Antioche : *Dignum est ut fundamentum hoc in Ecclesia honoretur, per quod ad cœlum conscenditur.* (*Il faut honorer le fondement de cet édifice par lequel on monte au ciel.*) Ce lieu digne d'honneur n'était plus depuis longtemps qu'une grotte servant d'étable. Mgr Brunoni, ayant vérifié l'authenticité des traditions concernant cette ruine, conçut le projet d'en faire l'acquisition et de l'ériger en chapelle : *Saint-Pierre m'aidera*, disait-il.

Les démarches du pieux pontife furent couronnées de succès, et grâce au zèle de M. Grasset, consul de France à Alep, et à celui de M. Bronchier, agent français à Antioche, le terrain fut acheté et entouré d'un mur. Le gouvernement turc consentit à cette cession, et l'antique siége de saint Pierre devint la propriété de la Délégation apostolique. Pie IX suivit avec sollicitude les phases de cette négociation importante, et témoigna de l'intérêt qu'il portait à cette entreprise par une subvention généreuse de mille écus romains.

Dans le cours de la même année, la maladie de la vigne et l'insuffisance de la récolte des olives avaient jeté

dans la gêne d'intéressantes et laborieuses populations des États pontificaux. Le Saint-Père s'efforça par d'abondantes libéralités d'améliorer le sort de tant de braves gens et de leur procurer du travail.

En outre, Pie IX donne 12,000 écus romains pour percer une route de Frascati à Castel-Gandolfo. Il envoie encore 600 écus pour être distribués aux familles les plus pauvres de Gensano, 300 écus pour les pauvres de Tivoli, et 200 pour ceux d'Ariccia. Toujours plein de zèle pour la maison du Seigneur, il gratifie la cathédrale de Narni d'un ornement riche et complet pour les grandes cérémonies.

On se rappelle les épouvantables dévastations causées en France, en 1856, par les inondations de la Loire. Pie IX, sitôt qu'il eut connaissance de la gravité du mal, mit la somme de 15,000 fr. à la disposition du nonce apostolique pour les infortunées victimes de tous ces désastres.

En 1856, une loterie était ouverte à Lyon en faveur de Notre-Dame de Fourvières, dans le but d'acquérir les propriétés nécessaires pour préserver la colline de l'envahissement des constructions privées, et jeter les fondements d'un sanctuaire en rapport avec l'accroissement continuel du pèlerinage. Le Saint-Père, voulant s'associer à la piété des Lyonnais pour l'auguste protectrice de leur antique et chrétienne cité, envoya pour la loterie de Fourvières un riche camée monté en or et représentant la sainte Face, et un splendide volume à gravures sur la ville et le monastère de Subiaco, volume sorti des presses de la chambre apostolique et

magnifiquement relié avec les armes pontificales.

Le lecteur comprendra aisément que nous ne puissions que mentionner à la hâte quelques-unes des libéralités sans nombre que le charitable Pontife accomplissait journellement et qu'il cherchait, pour ainsi dire, à se cacher à lui-même. Comme son divin Maître, le Vicaire de Jésus-Christ défendait qu'on publiât ses bienfaits; mais il n'était pas non plus obéi, et ce que nous savons, c'est le plus souvent la reconnaissance qui l'a divulgué.

Les sommes mises à la disposition de Pie IX étaient cependant très-limitées. S'il eût puisé dans une source intarissable, les épanchements de sa charité, transformés en un fleuve de bienfaits, eussent porté partout, au loin comme auprès, l'abondance et le bien-être.

Dans l'ordre spirituel, du moins, il put satisfaire pleinement ce besoin qu'il éprouvait de répandre sans mesure ses faveurs. Le trésor des grâces célestes était inépuisable. Il l'ouvrit plus largement qu'aucun de ses prédécesseurs. Dans une période de vingt années, il accorda huit fois la grande indulgence du jubilé : la 1re en 1846 après son élection ; la 2e en 1850 après son rétablissement sur le trône pontifical ; la 3e en novembre 1851, alors que la situation tendue faisait craindre en Europe une crise redoutable ; la 4e en 1854, pour préparer le peuple chrétien à la définition dogmatique de l'Immaculée Conception, un des actes les plus importants du pontificat de Pie IX et qui mérite un chapitre à part dans le volume des gloires de l'incomparable Pontife.

CHAPITRE VIII.

DÉFINITION DOGMATIQUE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION.

Dévotion de Pie IX envers la Mère de Dieu. — Association de l'Immaculée Conception à Rome. — Jubilé du 1er août 1854. — Nomination d'une commission de cardinaux et de théologiens. — Historique de la question. — Invitation aux évêques de venir à Rome. — Tableau des évêques présents. — Réunions préliminaires des évêques et de la commission. — Fête du 8 décembre à Saint-Pierre. — Promulgation solennelle de la bulle *Ineffabilis*. — Manifestations religieuses dans la ville éternelle. — Mgr Bouvier meurt à Rome. — Consistoire du 9 décembre. Allocution pontificale. — Médaille commémorative de la définition. — Consécration de la basilique de Saint-Paul *extra muros*. — Succession de fêtes à Rome. — Allégresse dans le monde entier. — Colonne de l'Immaculée Conception, à Rome. — Statue de Notre-Dame de France, au Puy. — Traduction de la bulle *Ineffabilis* dans toutes les langues. — Réception des volumes et du meuble artistique, au Vatican. — Terrible accident à Sainte-Agnès. — Miraculeuse préservation.

La dévotion à Marie était, tout le monde le sait, une des prédilections de Pie IX. Depuis sa tendre enfance, la Reine du ciel était son refuge dans les grandes difficultés qu'il rencontrait sur son chemin. Il rapportait aussi à sa maternelle protection tous les événements heureux qui survenaient dans son existence, mais surtout dans le cours de son Pontificat. Marie, en effet, a toujours été regardée comme la patronne omnipotente

de la Papauté. C'est Elle qui a gagné toutes les victoires de l'Église. L'infaillibilité des Pontifes romains l'a toujours pensé ainsi. Pie V lui attribua la victoire de Lépante; Pie VII, son retour à Rome ; Pie IX, son rétablissement sur son trône en 1850. C'est pour témoigner à la Reine du ciel le sentiment de sa reconnaissance que Pie IX éleva au rite double de deuxième classe, la fête de la Visitation, jour où le drapeau français flotta au Capitole sur les ruines de la démagogie romaine. Il avait, en effet, compté sur le secours invincible de Celle que l'Église proclame *terrible comme une armée rangée en bataille.* Dans le sentiment de son inébranlable confiance, il avait publié dès le commencement de son exil à Gaëte, cette célèbre encyclique du 2 février 1849, où il sollicitait les prières et réclamait l'avis du peuple chrétien relativement à la définition dogmatique de l'Immaculée Conception. Nous en avons parlé en son lieu. (*Voir tome II, pages* 246.... 258). Il nous reste à exposer l'historique du grand acte du 8 décembre 1854.

Les troubles qui agitaient ou menaçaient l'Europe, même après la pacification de l'Italie et de la France, ne firent que hâter le moment désiré par le Saint-Père et par l'Église de proclamer solennellement le glorieux privilége de la Mère de Dieu.

Pour entrer dans les vues du Chef de l'Église, le clergé romain, sous l'inspiration du cardinal Ferretti, forma une association de prières sous le nom d'*Association de l'Immaculée Conception*, dans le but d'honorer sous ce titre la Mère du Sauveur. Un grand nombre d'évêques s'empressèrent de l'imiter. L'œuvre se répandit dans le

monde catholique tout entier. Le Souverain Pontife, par un décret du 11 septembre 1853, écrit de sa propre main, érigea canoniquement la confrérie de l'Immaculée Conception, et l'enrichit d'indulgences. L'objet et les fins de l'Association sont déterminés dans les paroles suivantes du rescrit :

« Les prêtres associés offriront la divine hostie à l'auguste Trinité, en union avec tous les bienheureux qui règnent avec Jésus-Christ dans le ciel, et avec les élus qui vivent encore sur cette terre, et rendront de tout leur cœur des actions de grâces à la très-sainte Trinité pour les grands, innombrables et singuliers priviléges dont la très-sainte Vierge a été comblée, et principalement pour le privilége de son Immaculée Conception. Tous les associés adresseront à cette Mère de grâce et de miséricorde les plus ferventes supplications pour la conversion des pécheurs, et pour les besoins présents de l'Église catholique, selon les intentions du Souverain Pontife romain. »

Le Saint-Père lui-même se déclara le patron tout spécial de cette pieuse association, à la tête de laquelle il plaça son propre vicaire, l'éminentissime cardinal Patrizzi.

Enfin, sa résolution étant arrivée à maturité, le Souverain Pontife, au milieu de l'effervescence des passions impies dont souffrait surtout l'Église, annonça dans une encyclique datée du 1er août 1854, la prochaine réalisation du vœu universel des catholiques.

Cette nouvelle encyclique débute par le tableau navrant de l'état de la société :

« Vénérables Frères, en arrêtant nos regards avec la sollicitude et les sentiments de notre charité apostolique sur le monde catholique tout entier, nous pouvons à peine exprimer de quel profond chagrin nous sommes pénétré, lorsque nous voyons la société chrétienne et civile troublée de tous côtés d'une manière lamentable, tourmentée et comme opprimée par les calamités les plus tristes. Vous ne l'ignorez pas, les nations chrétiennes sont en ce moment affligées et bouleversées par des guerres très-cruelles, par des dissensions intestines, par des maladies pestilentielles, par d'effroyables tremblements de terre et d'autres malheurs accablants. Ce qui est le plus à déplorer, c'est que, parmi tant de maux et de catastrophes trop dignes de larmes, les enfants des ténèbres qui, dans leur génération, sont plus prudents que les enfants de la lumière, s'efforcent de plus en plus, par toute espèce d'artifices diaboliques, de machinations et de complots, de poursuivre une guerre acharnée contre l'Église catholique et sa doctrine salutaire, de renverser et de ruiner l'autorité de toute puissance légitime, de pervertir et de corrompre partout les esprits et les cœurs, de propager en tous lieux le poison mortel de l'*indifférentisme* et de l'*incrédulité*, de confondre tous les droits divins et humains, de susciter et d'alimenter les querelles, les discordes, les révoltes et les soulèvements impies, ne répugnant à aucun crime, à aucun forfait, et ne reculant devant aucune tentative pour anéantir, s'il était possible, notre sainte religion, et même pour détruire de fond en comble toute société humaine.... »

Le Saint-Père expose ensuite dans un magnifique langage la nécessité et l'efficacité de la prière pour obtenir le secours de Dieu, dans de si grands besoins, et il ajoute :

« Nous souhaitons ardemment, Vénérables Frères, que pendant qu'on adressera des prières ferventes au Père des miséricordes pour les causes énoncées plus haut, vous ne cessiez pas, selon le vœu de nos lettres encycliques du 2 février 1849, en date de Gaëte, d'implorer, de concert avec tous les fidèles, par des supplications et des vœux plus ardents que jamais, la bonté de ce même Père, afin qu'il daigne éclairer notre âme de la lumière de son Esprit-Saint, et que nous puissions ainsi porter au plus tôt sur la Conception de la très-sainte Mère de Dieu, l'Immaculée Vierge Marie, une décision qui soit à la plus grande gloire de Dieu et de cette même Vierge, notre Mère bien-aimée.... »

Le pieux Pontife annonce que, pour rendre les prières qu'il demande aux fidèles plus ardentes et plus fructueuses, il accorde à tout le peuple chrétien une indulgence en forme de jubilé, et il en fixe les clauses et conditions.

Pie IX nomma une commission de cardinaux et de théologiens pour donner leur avis sur la question. Alors parurent, sur l'*Immaculée Conception* de Marie, divers ouvrages pleins de science, d'érudition et de foi, entre autres ceux de Perrone, de Passaglia, de dom Guéranger, et un grand nombre de mandements et d'écrits d'une multitude d'évêques de toutes les contrées, qui attestaient en même temps une profonde étude de la matière

et une foi vive et universelle au glorieux privilége de la divine Mère de J.-C.

La doctrine de l'Église se trouvait solidement établie, et l'opportunité de la définition clairement démontrée par les vœux unanimes du peuple chrétien.

Quelques journaux flottant entre le déisme et la libre pensée, entre autres la *Presse* et les *Débats*, lancèrent quelques traits contre une croyance qui occupait de nouveau tous les esprits. Ces traits sans force, lancés par de telles mains, étaient repoussés sans efforts par les vaillants champions de l'orthodoxie catholique.

L'histoire seule de cette grave question démontre qu'elle devait aboutir infailliblement tôt ou tard à une définition dogmatique.

Une loi universelle soumet tout le genre humain à la tache héréditaire du péché originel. C'est un fait palpable en même temps qu'une vérité de foi.

Une exception, une exception unique a pris place parmi les croyances les plus autorisées dans le sein même de l'Église : MARIE A ÉTÉ CONÇUE SANS PÉCHÉ ! Mais qui donc peut créer une exception à une loi divine, absolue ? Qui a le droit de proclamer une âme humaine exempte de cette loi ? Dieu même a prononcé le décret : tous les hommes sont conçus dans le péché. Si Marie est conçue sans péché, comme tous les catholiques l'affirment, ce ne peut être évidemment que sur le fondement même de la parole divine qui porta la loi et l'exception. Ainsi, le seul fait de la pieuse croyance à l'Immaculée Conception, dans l'Église, croyance approuvée, autorisée, solennellement honorée

au sein du peuple fidèle, ce seul fait, disons-nous, implique nécessairement la révélation de l'exception faite à la loi générale. Sans quoi personne n'eût osé l'imaginer; et en face de l'affirmation divine qui comprend tous les hommes dans le péché originel, une seule négation, si elle n'était pas aussi révélée, une seule exception deviendrait une erreur contre la foi.

L'Église n'eût-elle fait que tolérer l'opinion favorable à la Conception immaculée de Marie, cette tolérance aurait été la permission d'une erreur contraire à la foi, si on ne suppose pas cette opinon appuyée sur les principes mêmes de la révélation. Ainsi donc, l'autorisation de l'Église en faveur de la profession publique de la pieuse croyance, et l'interdiction prononcée contre l'opinion opposée, sont une garantie irréfragable de la source divine d'où découle cette vérité. Il faut nécessairement conclure : la loi du péché originel est révélée ; l'exception faite pour Marie seule doit être aussi révélée.

On le sait, d'ailleurs, la grande majorité des Pères du Concile de Trente avaient été d'avis que l'on pouvait dès lors définir comme vérité de foi l'Immaculée Conception de Marie ; le décret avait même été rédigé en ce sens. On s'abstint toutefois de le promulguer, mais en déclarant « que l'intention du Concile n'était pas de comprendre, dans le décret du péché originel, la bienheureuse et immaculée Vierge Marie, mère de Dieu (1). »

(1) Conc. Trid., sess. V, *Decret. de pecc. orig.*

Le Concile eut égard au petit nombre de catholiques orthodoxes qui professaient encore le sentiment opposé à l'Immaculée Conception ; il avait été réuni pour venger ou définir les dogmes attaqués par les hérétiques ; les autres questions furent ajournées.

Mais incontestablement l'intention du Concile, manifestée par son décret, a été de favoriser la pieuse croyance qui, depuis deux siècles surtout, avait pris un grand accroissement parmi les fidèles. Cette faveur de l'Église et cet accroissement n'ont fait que se développer encore plus depuis le Concile de Trente, sous l'active et suprême influence des constitutions du Saint-Siége, qui, tout en s'abstenant de définir la croyance au privilége de la Conception immaculée, a employé successivement tous les moyens, a multiplié les déclarations les plus solennelles en sa faveur et condamné même toute manifestation de l'opinion contraire : de telle sorte que déjà, en 1627, la Congrégation du Saint-Office déclarait « qu'il ne restait plus qu'à définir la question, « ou à statuer les mesures équivalentes à une défini« tion (1). »

Une série de constitutions apostoliques éclairent et pénètrent l'âme dévouée à Marie d'un sentiment intime de consolation et de joie. Sixte IV, avant le Concile de Trente ; depuis, Pie IV, saint Pie V, Paul V, Grégoire XV, Alexandre VII, Innocent XII, Clément XII, Clément XIII, et enfin Grégoire XVI et Pie IX, tous ces Pontifes ont

(1) Nihil ut jam hodie reliquum sit, quam vel quæstionem definire, vel æquipollentia definitioni statuere.

Decret. SS. Officii, 28 Januar. 1627.



semblé rivaliser de zèle, dans l'exercice de leur autorité souveraine, pour honorer, étendre et consacrer de plus en plus dans l'Église la croyance et le culte de l'Immaculée Conception.

Maintenant, si Marie a été conçue dans le péché originel, si la loi commune à tous les enfants d'Adam n'a pas subi une exception en sa faveur, si enfin la révélation n'a pas transmis à l'Église la connaissance de cette dérogation au décret divin, comment sauvera-t-on le principe de l'infaillibilité de l'Église, quand, depuis plusieurs siècles, nous la voyons favoriser par tous les moyens la doctrine opposée, fermer toutes les voies à un retour vers l'ancien sentiment de l'école Thomiste, encourager avec le respect le plus marqué celui des Scotistes, dans le Concile de Trente, au moment même où elle définit les dogmes de la foi, entraîner ainsi l'universalité des fidèles à confesser par toute la terre que Marie a été Immaculée dans sa Conception?

Sans doute l'Église n'avait pas enregistré cette doctrine dans le symbole positif de sa foi, mais on sait que beaucoup de vérités révélées, avant d'être définies, ont été d'abord professées, crues et appliquées.

Or, l'Église romaine, depuis quatre siècles, a directement et solennellement professé, dans sa liturgie, la doctrine de la Conception immaculée, soit par l'approbation donnée à des offices qui célébraient formellement le glorieux privilége de Marie, soit par l'établissement dans l'Église universelle de la fête même de la Conception avec octave, fête qui ne peut avoir réellement pour objet que la Conception sainte, et par consé-

quent immaculée, de la Mère de Dieu, soit enfin par l'invitation expresse adressée à toutes les Églises de la catholicité, au nom du Souverain-Pontife Pie IX, d'adopter l'office où la Conception immaculée est reconnue et célébrée en termes exprès.

De toutes parts l'Episcopat catholique, secondant les vœux des Souverains-Pontifes, s'est empressé de recevoir et de propager les expressions les plus formelles du culte décerné à la Conception immaculée de Marie. Toutes les Églises de l'univers la chantent, la nomment avec ce titre de gloire. L'unanimité des nations fidèles élève la voix pour professer la pieuse croyance dans le même sens, pour ainsi parler, que toutes les autres vérités révélées. Que reste-t-il, sinon que le Vicaire de Jésus-Christ, dans sa haute sagesse et sa pleine puissance, appose le dernier sceau de la foi à cette profession publique et universelle de l'Église qui ne peut être une erreur?

Chaque âge, chaque siècle impose au Chef suprême de l'Église sa mission spéciale. La vérité chrétienne n'est-elle pas comme une de ces pierres précieuses qui ont besoin, pour apparaître dans leur beauté et leur pureté inhérentes, d'être longtemps burinées et polies au moyen d'instruments divers? C'est là précisément le travail de l'esprit de l'homme sur l'éternelle et immuable parole de Jésus-Christ. Depuis dix-huit siècles elle est toujours la même, et lorsque l'infirmité de notre nature nous empêche de la distinguer quelquefois, l'Esprit-Saint qui a été promis à l'Église jusqu'à la consommation des siècles se lève au moment donné

comme un radieux soleil qui dissipe toutes les ombres.

C'est une gloire incomparable pour Pie IX d'avoir été choisi par la Providence pour proclamer solennellement, au milieu du dix-neuvième siècle, le privilége accordé à la bienheureuse Vierge, au moment de sa Conception.

Assisté de cette lumière céleste que Dieu donne, en temps opportun, à son Représentant sur la terre, le Saint-Père fixa le 8 décembre pour cette grande solennité. Afin de donner plus de pompe à cette fête si vivement souhaitée, si longtemps attendue par le vœu unanime des pasteurs et des fidèles, et pour satisfaire aussi sa tendre dévotion envers la très-sainte Vierge, Pie IX adressa l'invitation de se rendre à Rome, aux évêques non-seulement des États romains, mais encore de tout l'univers catholique.

Près de deux cents évêques répondirent à cet appel. Outre les évêques qui avaient été invités tout spécialement, un grand nombre d'autres pasteurs, répondant au désir de Sa Sainteté, vinrent spontanément s'associer à leurs vénérables collègues.

Depuis le concile œcuménique de Latran, en 1215, Rome n'avait jamais revu une telle affluence de pontifes. La ville éternelle tressaillit de joie en voyant dans son sein cette Assemblée de pasteurs, qui, pour n'être ni *conciliaire* ni *synodale*, n'en était pas moins digne des respects du peuple chrétien.

Le chiffre total des prélats, cardinaux, archevêques et évêques qui se trouvèrent à Rome dans cette occasion, s'élevait à cent quatre-vingt douze, répartis comme il suit :

ITALIE. — Cardinaux, 45; archevêques, 24; évêques, 51.	123
FRANCE. — Cardinaux, 3; archevêques, 3; évêques, 15. .	21
ESPAGNE. — Cardinal, 1; archevêque, 1; évêque, 1. . .	3
PORTUGAL. — Cardinal, 1.	1
ALLEMAGNE. — Cardinaux, 2; archevêques, 3; évêques, 3.	8
BELGIQUE. — Cardinal, 1; évêques, 4	5
HOLLANDE. — Archevêque, 1; évêque, 1.	2
ANGLETERRE. — Cardinal, 1; archevêques, 4; évêques, 7.	12
SUISSE. — Évêques, 2.	2
SERVIE. — Évêque, 1	1
AMÉRIQUE. — Archevêques, 4; évêques, 4	8
ASIE-ARMÉNIE. — L'archevêque de Sira; l'archevêque du rit grec d'Irenopolis.	2
MISSIONS. — Patriarche, 1; vicaires apostoliques, 2. . .	3
CHINE. — Évêque, 1	1
Résumé: Cardinaux, 54: archevêques, 43; évêques, 92; patriarche et vicaires apostoliques, 3.	
Total général.	192

Les vingt et un prélats français étaient : LL. EE. les cardinaux de Bonald, archevêque de Lyon ; Mathieu, archevêque de Besançon; Gousset, archevêque de Reims ;

NN. SS. Darcimoles, archevêque d'Aix ; Sibour, archevêque de Paris ; Debelay, archevêque d'Avignon ;

NN. SS. les évêques du Mans, de Marseille, de Valence, de Montauban, du Puy, d'Agen, d'Amiens, de Saint-Denis (île Bourbon), d'Orléans, de Blois, de Saint-Flour, de Chartres, de Grenoble :

Et NN. SS. Luquet, évêque d'Hésébon, *in partibus infidelium*, et Tirmarche, évêque d'Adras, *in partibus infidelium*, aumônier de l'empereur Napoléon III.

Toutes les contrées étaient représentées dans cette illustre assemblée de pontifes, excepté la Russie, où

l'autocratie ombrageuse du czar Nicolas s'était opposée à leur voyage.

Les évêques se réunirent le 20 novembre, sous la présidence des cardinaux Brunelli, Santucci et Caterini, pour s'associer au travail de la commission chargée de préparer la bulle de définition. La dernière journée fut témoin, nous ne dirons pas seulement d'un triomphe, mais d'un véritable prodige.

La réunion avait pour objet, non de remettre en doute une proposition déjà rendue certaine, au point de vue tant de la définition que de l'opportunité, par l'assentiment de l'Église dispersée, mais de donner aux révérendissimes évêques l'occasion de mettre en commun leurs pensées, d'aplanir les difficultés qui pouvaient rester encore et d'en dissiper jusqu'à l'ombre, afin que les pasteurs, retournant dans leurs diocèses, n'eussent plus qu'une même parole, comme ils n'avaient déjà qu'une même foi sur le glorieux privilége de Marie.

La discussion dura environ vingt heures et remplit quatre longues séances tenues au Vatican, dans les journées du 20, du 21, du 23 et du 24 novembre. Chaque jour, la pieuse Assemblée fut au grand complet : nul archevêque, nul évêque n'y manqua, et l'on avait même appelé en qualité de consulteurs environ quinze théologiens du clergé séculier et régulier.

Les séances une fois ouvertes et le projet de Bulle distribué, il n'y eut pas de preuve, pas de difficulté qui ne fût successivement soumise au contrôle de la plus sévère discussion.

Que le peuple chrétien le sache donc, que les théolo-

giens et les pasteurs du dernier rang s'en souviennent : ceux que l'Esprit-Saint a constitués pour enseigner et gouverner l'Église ont, au milieu de leurs troupeaux ou réunis au Vatican, employé tout ce que la science et l'examen peuvent fournir de moyens pour préparer la voie à la définition dogmatique, qui va établir d'une manière infaillible que jamais l'âme très-pure et très-sainte de Marie n'a été souillée de la tache originelle. Cette foi se trouva dans l'esprit, dans le cœur et sur les lèvres de l'auguste assemblée ; elle y éclata avec tant d'unanimité et d'ardeur, dans la journée du 24 novembre, qu'il faut en attribuer l'explosion à une touche secrète et mystérieuse de l'Esprit-Saint.

C'était la dernière séance ; midi sonnait ; toute l'assemblée se jette à genoux pour réciter l'*Angelus*. Puis chacun reprend sa place, et on avait à peine échangé quelques paroles, qu'une acclamation au Chef de l'Église, un cri d'éternelle adhésion au Saint-Siége, au siége de Pierre, s'élève, se propage, éclate et sort de tous les cœurs : *Petre, doce nos ; confirma fratres tuos !* (*Pierre, enseigne-nous et confirme tes frères !*) Et l'enseignement qu'au nom de l'Église ces pasteurs demandaient au Pasteur suprême, c'était la définition de la Conception immaculée. Et ces paroles vibraient dans les âmes avec une telle puissance, que ce fut comme un cri de supplication de toute l'assemblée, supplication si manifestement partie des cœurs, si sublime, que ni la plume ni la parole ne sauraient en donner une idée.

Le jour solennel parut enfin. Bien que, la veille, la pluie fût tombée en abondance, l'aurore du 8 décembre

brilla pure et sereine comme un beau jour de printemps. La basilique de Saint-Pierre était décorée avec une magnificence inusitée. Dès l'aube, Rome commença à se mettre en mouvement, et à témoigner son allégresse. Toutes les classes de citoyens, jointes à une foule extraordinaire d'étrangers venus de toutes les contrées de la terre, se dirigent vers le Vatican, et se pressent aux abords de la vaste basilique trop étroite pour contenir ces flots interminables.

A huit heures et demie, les cardinaux, archevêques et évêques, tous en habits de chœur, sont déjà réunis avec les divers colléges des prélats dans l'enceinte de la chapelle Sixtine.

Lorsque le Souverain Pontife est revêtu de ses ornements pontificaux, la procession se met en marche et commence à descendre par la royale *Scala* dans la basilique du Vatican. Au premier rang s'avancent le prédicateur apostolique et le confesseur de la famille pontificale, suivis des procureurs généraux des Ordres religieux, des porteurs de la *Sedia*, des chapelains ordinaires, des appariteurs pontificaux et des aides-camériers. Viennent ensuite les clercs secrets et les chapelains secrets honoraires, les avocats consistoriaux, les camériers d'honneur et les chantres pontificaux; puis les abréviateurs des Brefs, les votants de la Signature, les clercs de la Chambre, les auditeurs de Rote, et le maître du Saint-Hospice. Vient après eux la Croix portée par un auditeur de Rote, au milieu de sept prélats qui tiennent des flambeaux avec des cierges allumés : elle précède le sous-diacre latin, et les diacre et sous-diacre grecs, les

pénitenciers de Saint-Pierre, les évêques, les archevêques et les cardinaux ; enfin, sous le dais, le *Souverain Pontife*, suivi immédiatement de la magistrature romaine, du vice-camerlingue de la sainte Église romaine, de deux cardinaux diacres assistants, du cardinal diacre qui doit participer à la célébration de la messe solennelle ; puis viennent le doyen de la Rote, l'auditeur de la Chambre, le majordome, le maître de la Chambre, le régent de la Chancellerie et les procureurs apostoliques.

Durant la procession, on chante les Litanies des Saints, jusqu'au moment où le Souverain Pontife entre dans la basilique. Après les prières prescrites, le Saint-Père adore le Très-Saint Sacrement ; il se rend ensuite, toujours processionnellement, à l'autel papal. Du haut de son trône placé du côté de l'Épître, il admet à l'obédience les Cardinaux, les Archevêques, les Évêques et les pénitenciers. Tous les Archevêques présents, qui n'étaient pas encore assistants au trône, sont déclarés tels par la volonté expresse du Souverain Pontife ; durant la cérémonie, les douze Archevêques les plus âgés se rangent autour du trône. Après le chant de Tierce, le Saint-Père revêt ses ornements pour la messe pontificale : font l'office d'Évêque assistant, S. E. le Cardinal Mattei, sous-doyen du Sacré Collége, de diacre servant à l'autel, S. E. le Cardinal Antonelli, et de sous-diacre, Monsignor Serafini, auditeur de Rote.

Après le chant de l'Évangile en latin et ensuite en grec, S. Em. le Cardinal Macchi, en qualité de doyen du Sacré-Collége, avec les doyens des Archevêques et Évêques présents, l'Archevêque du rit grec et l'Arche-

vêque du rit arménien, se présentent au pied du trône, et Son Éminence adresse en latin au Souverain Pontife les paroles suivantes :

« Ce que, depuis longtemps, l'Église catholique dé-« sire ardemment, ô Père bienheureux ! ce qu'elle de-« mande de tous ses vœux, c'est que votre suprême et « infaillible jugement définisse l'Immaculée Conception « de la très-sainte Vierge Marie, mère de Dieu, pour en « augmenter les louanges, la gloire et la vénération ; « nous, au nom du Sacré-Collége des Cardinaux, des « Évêques de l'univers catholique et de tous les fidèles, « nous demandons avec humilité et ardeur que les « vœux universels de l'Église soient accomplis dans « cette solennité de la Conception de la Vierge bienheu-« reuse.

« C'est pourquoi au milieu de l'auguste sacrifice, « dans ce temple consacré au prince des Apôtres, dans « cette réunion solennelle du Sacré-Collége, des « Évêques et du peuple, daignez, ô Père bienheureux, « élever votre voix apostolique et prononcer le décret « dogmatique de *l'Immaculée Conception de Marie*, « pour lequel il y aura de la joie dans le ciel et une « grande jubilation sur la terre. »

A ces paroles, le Pontife répondit qu'il accueillait volontiers la prière du Sacré-Collége, de l'Episcopat et des fidèles, et que, pour l'exaucer, il était nécessaire d'invoquer l'aide du Saint-Esprit. Alors, se levant de son trône, d'une voix ferme et puissante, il entonne le *Veni Creator*. Toute l'assemblée mêle sa grande voix à celle du Pape, et fait retentir des accents de l'hymne sacrée l'immense nef de la basilique.

Après le chant de l'hymne, toute l'assemblée rentre dans un solennel silence et tous les yeux se tournent vers Pie IX. Le Pontife, le visage tout transfiguré, de cette voix grave, sonore et majestueuse qui pénétrait tous les cœurs, commence la lecture du décret portant la définition dogmatique.

En déroulant, dans la première partie, les motifs théologiques de la croyance catholique sur le privilége de Marie, Pie IX ne peut maîtriser l'émotion profonde dont son âme est agitée ; il est obligé plusieurs fois de s'interrompre lui-même. A mesure qu'il avance son accent devient plus solennel. Enfin, il arrive aux termes mêmes de la définition : « C'est pourquoi, ajoute-t-il, n'ayant jamais cessé d'offrir, dans l'humilité et le jeûne, nos prières particulières et les prières publiques de l'Église à Dieu le Père par son Fils, pour qu'il daignât diriger et fortifier notre âme par la vertu de l'Esprit-Saint, après avoir encore imploré l'assistance de toute la Cour céleste, et appelé par nos gémissements l'Esprit consolateur, agissant aujourd'hui sous son inspiration, pour l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour la glorification de la Vierge Mère de Dieu, pour l'exaltation de la foi catholique et pour l'accroissement de la religion chrétienne, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et par la Nôtre.... »

Ici, dominé par l'émotion, le Saint-Père sent la voix lui manquer, il s'arrête pour essuyer les larmes qu'il ne peut retenir. L'assistance, partageant cette émotion muette et ce trouble divin, attend avec anxiété que le

Saint-Père continue sa lecture. Enfin reprenant la parole et s'élevant peu à peu, à la manière des prophètes, jusqu'à l'enthousiasme, Pie IX prononce le solennel décret :

« Nous déclarons, prononçons et définissons que la doctrine selon laquelle la Bienheureuse Vierge Marie fut, dès le premier instant de sa Conception, par une grâce et un privilége spécial de Dieu tout-puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur des hommes, préservée et exempte de toute souillure de la faute originelle, est révélée de Dieu, et que par conséquent, elle doit être crue avec fermeté et constance par tous les fidèles. Si donc quelques-uns, ce qu'à Dieu ne plaise, avaient la présomption de penser dans leur cœur autrement qu'il n'a été défini par Nous, qu'ils apprennent et sachent que, condamnés par leur propre jugement, ils ont fait naufrage dans la foi et se sont séparés de l'unité de l'Église !.... »

Des milliers de voix acclament la définition par un *Amen* formidable. Alors le cardinal doyen retourne au pied du trône pontifical pour rendre grâces au Saint-Père d'avoir défini par son autorité apostolique le dogme de l'Immaculée Conception, et pour le prier de publier la bulle relative à cette glorieuse définition. Les protonotaires apostoliques et le promoteur de la foi, Mgr Frattini, en sa qualité d'avocat consistorial, font ensuite instance pour qu'il soit dressé procès-verbal de cet acte solennel. Ce qui fut accompli par les ordres de Sa Sainteté.

Après la messe pontificale, à laquelle assistaient dans

les tribunes S. A. R. la princesse de Saxe, le corps diplomatique, l'état-major de l'armée d'occupation et, dans un lieu réservé, le secrétaire et les conseillers spéciaux de la congrégation extraordinaire de l'Immaculée Conception, ainsi qu'une foule telle que depuis longues années on n'en avait pas vu de semblable dans le plus vaste temple de l'univers, l'hymne ambrosienne fut chantée en action de grâces, au milieu de l'émotion générale, par le Souverain Pontife, uni aux cardinaux, archevêques et évêques, et par le peuple.

Ensuite le Saint-Père est porté processionnellement à la chapelle de Sixte IV, dite du Chœur du R^{me} Chapitre du Vatican ; là, il couronne solennellement d'une couronne d'or ornée de pierres précieuses l'image de la Vierge qui représente l'Immaculée-Conception. Puis, il se rend à la chapelle *della Pietà* pour déposer ses vêtements pontificaux,et enfin rentre dans ses appartements.

Au moment où Pie IX proclama le dogme de l'Immaculée-Conception, le canon du château Saint-Ange et toutes les cloches de la ville lancèrent aux échos de la terre et du ciel la glorification de la Reine des Anges, tandis que les habitants ornaient, en signe d'allégresse, leurs fenêtres et leurs balcons de tapisseries et de tentures.

Ce jour de triomphe pour Marie se termina, comme il avait commencé, au milieu de toutes sortes de démonstrations de joie et de piété de la part de la population romaine. Le soir, la ville éternelle présenta, dans son ensemble, un magnifique spectacle par l'illumination éclatante de toutes les maisons, depuis le palais du

riche jusqu'à l'humble logis du pauvre. La municipalité avait fait illuminer la coupole du Vatican, les palais du Capitole où deux orchestres exécutèrent jusqu'au soir des morceaux empruntés aux plus habiles compositeurs.

Parmi divers incidents des plus touchants qui ont marqué ces grandes cérémonies, nous ne pouvons nous défendre d'en citer un qui a particulièrement impressionné ceux qui en ont été témoins. Voyez-vous, à huit heures et demie du matin, cette chaise à porteurs traversant la basilique et s'avançant vers la Confession, portée par les serviteurs mêmes du Saint-Père, au costume rouge et éclatant? Ils marchent avec précaution et respect : c'est qu'ils conduisent à la fête un saint, un savant évêque, appelé par le Saint-Père, saisi en voyage par la maladie, et qui, insensible aux menaces de l'âge, a voulu braver les fatigues d'une longue route et les dangers d'une mer agitée, pour se rendre à Rome, pour poser sa pierre au diadème de la Reine des Cieux, et entendre proclamer ce dogme appelé par ses vœux ardents et par ses votes de docteur et d'évêque. Il entend sortir de la bouche infaillible de Pierre, parlant par Pie IX, cet oracle désiré, et il se retire alors content et joyeux : il peut mourir, il a vu le triomphe de la Vierge immaculée, il a gagné sa bataille. Au sortir de l'Eglise, un de ses diocésains le rencontre et lui exprime la joie de le voir : « Et moi aussi, répond le pieux et doux prélat, j'ai vu ce que je désirais tant, et je suis venu mourir ici. — Oh! non, Monseigneur, la sainte Vierge va vous guérir! — Si Marie conçue sans péché veut me guérir, je retournerai dans mon diocèse pour y

proclamer sa puissance et sa bonté ; mais je peux bien mourir ici ; il ne serait pas mauvais de mourir ici. »

Cet évêque des anciens temps, c'est un évêque français, c'est le vénérable évêque du Mans, le docte théologien, Mgr Bouvier, qui ne craint pas d'affronter une mort presque certaine plutôt que de manquer à l'appel du Souverain Pontife, au rendez-vous de la sainte Vierge elle-même. Après avoir tout vu, il ajoute : *Il ne serait pas mauvais de mourir ici.* Réjoui du spectacle de la solennelle glorification de Marie, il lui semblait que rien de beau ne pouvait plus flatter ses yeux, si ce n'est la vue de la Jérusalem céleste. Dieu l'y appela le 29 décembre. Il mourut dans le palais même du Quirinal. Pie IX fit célébrer ses obsèques, à Rome, avant le départ de ses restes pour sa ville épiscopale.

Le lendemain du 8 décembre, Sa Sainteté Pie IX, dans un nombreux consistoire, prononce une allocution d'une portée immense, où il prend à tâche de signaler, pour ainsi dire, tout le fruit qui doit résulter pour l'Église de la solennelle définition du privilége de Marie. Le Saint-Père, dans ce grave document, trace d'un vigoureux coup de pinceau l'état des esprits, les erreurs qu'il faut surtout combattre, les obstacles qui s'opposent au progrès de la foi dans les âmes, et les moyens de vaincre les fausses doctrines et de surmonter les difficultés.

« Nous avons toujours à gémir, s'écrie l'Oracle du ciel, sur l'existence d'une race impie d'incrédules qui voudraient, s'il était possible, exterminer tout culte religieux. Néanmoins, il y a dans les esprits une certaine

disposition à se rapprocher de la religion et de la foi, provenant du souvenir des excès produits par l'incrédulité du dix-huitième siècle; des horreurs dont la révolution sociale et antichrétienne menace toujours le monde ; de l'éclatante perpétuité de l'Église qui attire à elle tous les yeux au milieu des ombres des opinions humaines; enfin de l'Esprit divin qui souffle où il veut. Cependant, bien des obstacles se dressent encore devant les esprits égarés par l'incrédulité pour empêcher leur retour à la foi : chez les puissants, la confusion des deux puissances; chez les savants, le rationalisme qui, pour être affaibli, n'est pas encore vaincu; chez le plus grand nombre, l'indifférence religieuse pronant cette maxime insensée que le salut est dans toutes les religions. »

Le rationalisme, source de toutes les erreurs modernes, a reçu un coup mortel dans la proclamation du privilége de Marie. Sa Sainteté l'atteste : « La grandeur de ce privilége, dit-il, servira puissamment à réfuter ceux qui prétendent que la nature humaine n'a pas été détériorée, par suite de la première faute, et qui exagèrent les forces de la raison pour *nier* ou *diminuer* le bienfait de la religion révélée. Fasse enfin la bienheureuse Vierge, qui a *vaincu et détruit toutes les hérésies*, que soit aussi entièrement déracinée et effacée cette pernicieuse erreur du *rationalisme*, qui, à notre malheureuse époque, ne tourmente pas seulement la société civile, mais qui afflige encore si profondément l'Église. »

Les armes que le Saint-Père recommande contre ces

erreurs, pour les ruiner et les dissiper entièrement, sont le zèle, la charité et surtout l'union des esprits, des cœurs et des forces spirituelles dans l'Église, et sur ce dernier point le Saint-Père dit : « Pour que nos efforts en faveur de l'Église aient d'excellents résultats, la concorde la plus parfaite et l'union des esprits sont indispensables ; il faut éloigner toute espèce de dissensions ; elles brisent le lien de la charité, et le perfide ennemi du genre humain ne manque pas de les fomenter, sachant bien quel secours elles lui prêtent pour faire le mal. Rappelons-nous les défenseurs de la foi catholique dans les temps anciens ; ils triomphèrent des hérésies les plus opiniâtres, parce qu'ils descendaient dans l'arène, intimement unis entre eux et avec le Siége apostolique, comme des soldats avec leur chef. »

Le fondement de toutes les espérances du pieux Pontife, c'est la médiation toute-puissante de la Vierge qui vient d'être proclamée *Immaculée* : « Dieu protégera son Église, il favorisera nos vœux communs, surtout si nous recourons à l'intercession et aux prières de la Très-Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, que nous avons en votre présence, à notre grande joie et à la vôtre, proclamée exempte du péché originel... »

Dans ce même consistoire du 9 décembre, après la lecture faite par le Souverain Pontife de l'Allocution dont nous venons de parler, le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, adressa au Saint-Père, au nom de tout l'Épiscopat, des paroles de remerciement que l'histoire doit recueillir :

« Très-Saint Père,

« Permettez-moi de rendre grâces à Votre Sainteté de l'honorable et magnifique hospitalité qu'elle a daigné accorder aux Évêques accourus pour déposer à ses pieds l'hommage de leur profond respect et de leur dévouement. J'ose dire que les Évêques étaient dignes de cette marque de bienveillance par la soumission absolue qu'ils portent à vos décisions. Oui, ô Saint-Père ! dans votre autorité nous vénérons l'autorité même de Jésus-Christ, et dans vos paroles nous entendons la parole de la vie éternelle. Devant les décrets portés pour le monde catholique tout entier, nous inclinons notre front, comme devant l'oracle de Celui qui a promis d'être toujours avec son Église. Notre reconnaissance éclatera dans les prières que nous ferons pour votre félicité, pour la prospérité de vos travaux apostoliques et pour la tranquillité de vos États. »

Le Saint-Père répondit à l'allocution de Son Éminence avec cette éloquence spontanée qui chez lui coulait de source, montrant combien lui étaient doux et chers les sentiments exprimés au nom de tout l'Épiscopat catholique.

En souvenir de la grande solennité du 8 décembre, le Saint-Père fit frapper deux cents médailles d'or, représentant, d'un côté, l'image de la *Vierge Immaculée* avec cette inscription : *Honorificentia populi tui*, et de l'autre, la légende suivante indiquant la provenance métallique de ce pieux objet : *Ex primitiis auri Australiæ, Beatæ Mariæ Virgini sine labe conceptæ Pius IX.* (*Des prémices*

de l'or d'Australie, Pie IX à la B. V. Marie conçue sans péché.) Il remit une de ces médailles à chacun des évêques présents à Rome, en cette circonstance.

Pie IX profita de la présence des évêques à Rome pour accomplir une autre cérémonie réservée pour cette circonstance, savoir, la consécration de la basilique de Saint-Paul *extra-muros*. On sait que, pendant la nuit du 15 au 16 juillet 1823, le feu avait pris dans la charpente de cet édifice qui se trouva consumé en peu d'instants. Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI et Pie IX, aidés des souscriptions du monde catholique, travaillèrent à sa réédification. Lors de la définition de l'Immaculée Conception, grâce au redoublement d'activité que Pie IX avait imprimé aux travaux, l'œuvre était assez avancée pour que le Saint-Père en pût faire la dédicace. Il tenait à ce que les nombreux diocèses de la catholicité qui avaient contribué à la reconstruction et à l'embellissement de l'édifice, assistassent à cette solennelle consécration, dans la personne de leurs Pontifes. La cérémonie eut lieu le 10 décembre, surlendemain de la promulgation de la bulle dogmatique, avec une solennité telle que rarement le monde en vit une pareille, si l'on songe à l'imposant concours de cardinaux et d'évêques qui relevaient, dans cette circonstance, la majesté du Pontife consécrateur, c'est-à-dire du Saint-Père lui-même. Sur la demande des religieux de la congrégation du Mont-Cassin, préposés à la garde de cette célèbre basilique, Pie IX ordonna par un décret que le souvenir d'un si grand événement fût inscrit dans le Martyrologe et dans le bréviaire romain, le 18 no-

vembre, jour où l'Église fête la dédicace des basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

A partir de la grande solennité du 8 décembre, Rome fut dans une fête continuelle. Le triomphe de Marie fut célébré à Rome pendant une année entière. On compta cent cinquante fêtes, dont la première fut célébrée à Saint-Pierre, et la dernière dans la basilique de Saint-Jean de Latran. Ainsi, on vit successivement presque tous les temples, les instituts religieux, les corporations pieuses, les congrégations, les universités, les académies solenniser la promulgation dogmatique, et, par de splendides illuminations et avec une pompe digne de la cité sainte, concourir à la glorification de la Reine conçue sans péché. Au terme de cette succession non interrompue de solennités sans égales, le cardinal vicaire, annonçant aux fidèles Romains, dans une *Invito sacro*, la fête qui, au jour anniversaire de la proclamation, allait être célébrée à Saint-Jean de Latran, comme la dernière strophe de cette hymne incomparable de louanges et d'actions de grâces, pouvait dire, aux applaudissements de Rome entière : « Il convenait que cette grande fête, qui a commencé au Vatican, eût son dernier écho dans la basilique de Latran, cathédrale du Souverain Pontife, et que cette église, la *Mère et la Tête* de toutes les autres, laissât aux fidèles la liberté d'offrir avec enthousiasme à la Mère Immaculée de Dieu, toutes leurs hymnes de louanges et de bénédictions dans toutes les autres églises, et que, venant ensuite recueillir toutes ces offrandes de piété, elle en formât comme une guirlande à présenter à notre Mère Immaculée. »

Le monde catholique tout entier accueillit avec des transports de joie et de reconnaissance la définition du dogme de l'Immaculée Conception, et le chant du *Te Deum*, entonné le 8 décembre dans la basilique Vaticane, se répéta dans toutes les églises de la catholicité. Les illuminations de la coupole de Saint-Pierre s'allumèrent comme par un courant électrique dans tous les Etats, dans toutes les villes et jusque dans les moindres villages de la chrétienté ; et l'allégresse du peuple de Rome parut être cette source féconde de l'Eden qui portait dans toutes les directions ses flots purs et limpides. Avec cette explosion de fêtes et de solennités, aussi diverses dans leurs formes que semblables dans leur signification, on a vu germer de toutes parts une immense floraison de monuments, d'autels, de chapelles, d'églises, de statues, destinés à perpétuer le grand acte du 8 décembre (1), et à redire aux âges futurs les pieux transports éclos au cœur du dix-neuvième siècle, lors de la promulgation du glorieux privilége de la Mère de Dieu.

Plusieurs volumes ne suffiraient pas au récit de tout ce qu'inspira aux enfants de Marie, dans les diverses contrées du monde catholique, la définition de l'immaculée Conception. Contentons-nous de dire un mot de deux ou trois monuments hors ligne qui furent érigés à cette occasion.

(1) L'auteur de cette histoire, le 10 décembre 1854, à l'heure même où Sa Sainteté consacrait la basilique de Saint-Paul hors des murs, bénissait, sous le vocable de l'*Immaculée-Conception*, une chapelle nouvellement érigée, dans un humble hameau de sa paroisse, au diocèse de Meaux.

La splendide colonne de l'Immaculée-Conception, qui décore la place d'Espagne, à Rome, fut le produit des offrandes de toutes les contrées du globe. Le coulage et la pose de cette statue colossale ne furent pas moins touchants que son but et son origine.

L'opération du coulage fut exécutée dans une dépendance du palais du Vatican donnant sur la cour du Belvédère. S. E. le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat, était présent, ainsi que S. Ex. Mgr Milesi Pironi Gonzaga, ministre des travaux publics, et avant l'ouverture des fourneaux, le Saint-Sacrement avait été exposé dans l'église voisine de Sainte-Anne des Palefreniers, afin d'appeler la bénédiction de Dieu sur l'œuvre difficile qui allait s'accomplir. Les célèbres fondeurs romains, de Rossi père et fils, avaient la direction des travaux; et pendant toute la durée du coulage, le profond silence des assistants n'était interrompu que par la récitation des litanies de la Sainte-Vierge, auxquelles répondaient gravement les ouvriers. La fonte réussit à merveille, grâce à la bonne disposition des appareils, à l'exactitude du moule et à l'activité déployée par les maîtres fondeurs.

Le travail terminé, assistants, artistes et ouvriers se rendirent à l'église Sainte-Anne, où la bénédiction du Saint-Sacrement fut donnée en action de grâces d'une opération qu'on pouvait appeler elle-même une fête artistique, digne à la fois et de Rome et de la Vierge dont cette statue devait annoncer la gloire à tous les siècles. Dans tel pays, le succès d'une entreprise de cette sorte est célébré par des libations; à Rome, il

le fut par la prière. Qu'elle est touchante cette récitation des litanies psalmodiées par les ouvriers autour de ces fournaises ardentes d'où allait sortir l'image de la Reine du ciel et de la terre !

Ce chef-d'œuvre représente la Vierge tenant une main levée au ciel et l'autre abaissée vers la terre, et paraissant solliciter nos vœux et nos prières pour les transmettre à son divin Fils. C'est Pie IX lui-même qui traça, dit-on, à l'artiste la pose qu'il convenait de donner à la statue, et le modèle, devenu aussitôt populaire, fut reproduit en statuettes de toutes les dimensions, en marbre, en bronze, en albâtre, etc., dont il se fit à Rome un débit considérable.

La colonne destinée à porter la statue de la Vierge Immaculée fut tirée d'un précieux monolithe de marbre antique, trouvé à Rome au temps de Pie VI, et d'un travail non achevé. On y mit la dernière main, et on la dressa sur son piédestal orné des statues en marbre blanc des quatre grands prophètes. Sur la colonne fut placée la statue, et le tout se trouva terminé pour la fête de la Nativité de Marie, 8 septembre 1857, jour fixé pour l'inauguration solennelle du monument.

Ce jour-là, le Saint-Père, après la chapelle Papale tenue, selon l'usage, à Sainte-Marie-du-Peuple, partit en voiture de gala, à onze heures, pour se rendre au palais de l'ambassade d'Espagne, situé vis-à-vis du monument. Sur tout le parcours du cortége, les troupes françaises et romaines formaient la haie.

C'est du haut d'un trône, et dans une vaste galerie, construite pour la circonstance, en face du palais, que Sa

Sainteté, entourée des cardinaux et d'un grand nombre de prélats, inaugura le monument par une bénédiction solennelle. Il bénit ensuite la multitude des fidèles qui se pressaient sur la place et dans les rues adjacentes. Le corps diplomatique et l'élite de la société romaine étaient placés aux deux extrémités de la galerie. La fête se termina, le soir, par l'illumination de toutes les églises, des édifices publics et de presque toutes les maisons particulières.

Après Rome et l'Italie, ce fut la France, croyons-nous, qui témoigna par les plus splendides manifestations l'allégresse filiale dont la comblait la glorification de sa divine Reine (*Regnum Galliæ, regnum Mariæ*). Aussi fut-elle favorisée, depuis, à plusieurs reprises, des visites mystérieuses de cette Reine céleste.

Déjà trois mois après l'élection de Pie IX, le 19 septembre 1846, à la veille de la crise imprévue de 1848, Marie, apparaissant à deux jeunes pâtres des Alpes, les avait faits, auprès de son peuple de France, les missionnaires de sa tendre sollicitude.

Puis, trois ans après les fêtes religieuses de l'Immaculée-Conception, en février 1858, c'est encore à la France que cette *Mère de la grâce divine*, dans une nouvelle et plus mémorable apparition, aux monts Pyrénéens, se pare devant ses enfants de son glorieux attribut : *Je suis l'Immaculée-Concèption !*

Les pèlerinages, aujourd'hui si populaires de la Salette et de Lourdes, ont été, comme l'on sait, honorés des témoignages de la foi, de la confiance et des largesses de Pie IX. Le plus éclatant de ces témoignages, ce

fut l'érection, par son ordre, dans les jardins du Vatican, d'une grotte semblable à celle de Lourdes; et c'est là que l'auguste captif, dans ses heures d'angoisse, allait implorer la Vierge Immaculée.

C'est aussi en faveur de la France que Marie se plut particulièrement à déployer cette puissance qui la fait proclamer par l'Écriture et par l'Eglise *puissante comme une armée rangée en bataille*. Peu de temps après l'année bénie de 1854, l'armée française, sous la protection de Celle qui est appelée le *fléau des hérésies*, triomphait de l'hérésie et du schisme, sous les murs de Sébastopol.

A cette époque, le pieux évêque du Puy, Mgr Morlhon, méditait de compléter l'antique et célèbre pèlerinage de *Notre-Dame du Puy* par l'érection d'une statue colossale de la Mère de Dieu sur le rocher Corneille, qui domine la ville et toute la contrée. Cette statue devait être en même temps un monument commémoratif de la victoire de la France et de la définition de l'Immaculée-Conception. Cette pensée du vénérable prélat n'aura rien de surprenant si l'on se rappelle que Notre-Dame du Puy portait aussi le nom de Notre-Dame de France, et que le Pape saint Léon IX disait de son sanctuaire: *Nulle part, en France, Marie ne reçoit plus de vénération et d'amour*.

Le long siége de Sébastopol fournit à Mgr Morlhon une inspiration digne de sa grande foi. Le 5 septembre 1855, admis à l'audience de l'empereur Napoléon III, il demande résolument à Sa Majesté, pour l'exécution de son projet, les canons russes de Sébastopol. Le mo-

narque se montre étonné qu'on vienne réclamer le butin d'une place qui tient plus que jamais. Sire, réplique l'évêque du Puy, les promettez-vous à la Reine du ciel, si la place succombe? — Je les promets, répond le chef de l'État. — Hé bien! Sébastopol est à nous!

On sait qu'en effet, trois jours après, le 8 septembre, fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, le drapeau français flottait sur la citadelle de Sébastopol.

L'empereur se souvint de sa promesse. Quelques semaines plus tard, l'évêque du Puy prenait livraison des canons russes à Givors. Ces canons, au nombre de deux cent treize portaient la marque authentique de leur origine: l'aigle russe et le nom du fondeur.

Ces tonnerres de bronze, inventés pour la destruction des hommes, comme disent nos orateurs sacrés, ne pouvaient avoir finalement une destination plus pacifique et plus digne de louange. L'approbation de Pie IX ne se fit pas attendre. Informé par Mgr Morlhon des premiers succès de son entreprise, il s'empressa de l'encourager par deux brefs successifs. Dans le second, daté du 11 février 1856, nous lisons:

« Vous nous parlez de nouveau de la Statue colossale de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, qui doit être érigée au Puy, et vous Nous faites savoir avec quel empressement Notre très-cher fils Louis-Napoléon, empereur des Français, son auguste épouse, la famille impériale, un très-grand nombre tant de prélats français que d'ecclésiastiques de divers diocèses, les supérieurs des communautés religieuses et toutes les écoles des Frères de la doctrine

chrétienne se font un honneur de contribuer, selon leurs moyens et de tous leurs efforts, à l'érection de ce monument destiné à honorer l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu.

« Nous avons éprouvé une bien grande joie, vénérable Frère, en apprenant l'accroissement continu de la dévotion à la très-glorieuse Vierge, et rien ne pouvait Nous être plus agréable, ni plus conforme à nos vœux. C'est donc de grand cœur que, conformément à votre desir, par les présentes lettres, de notre autorité apostolique et dans la forme ordinaire de l'Église, Nous accordons avec bonté une Indulgence de cent jours à tous et à chacun des fidèles des deux sexes, qui, de quelque manière que ce soit, contribueront à l'érection de ladite Statue de l'Immaculée Vierge Marie, ou bien qui, après son érection, la salueront dévotement en récitant la prière : « O Marie conçue sans péché, priez pour nous .... »

Pour conduire l'entreprise à bonne fin, il fallait trouver en même temps un artiste capable et des fonds suffisants. Mgr Morlhon ouvrit simultanément un concours artistique et une souscription nationale.

Ce fut M. Bonassieu, sculpteur du département de la Loire, et grand prix de Rome, qui, sur cinquante-deux concurrents, obtint le premier prix hors ligne du concours. L'architecte fut M. l'abbé Eynac, curé de Saint-Laurent du Puy, et le fondeur M. Prenat, de Givors.

La double pensée, religieuse et patriotique, qui présidait à cette entreprise fit abonder les souscriptions. En tête de la liste figuraient l'évêque du Puy pour 10,000 francs, l'empereur 10,000 francs, l'impératrice

2,000 francs. L'élan général pour l'œuvre de Notre-Dame de France fut aussi vif que généreux. De tous les côtés affluaient des encouragements et des offrandes. En peu de temps les sommes recueillies dépassèrent 200,000 francs.

La statue de Notre-Dame du Puy sur Corneille fut donc un monument élevé par la France entière comme un *ex-voto* gigantesque à Marie Immaculée, protectrice de la France. Elle fut inaugurée le 12 septembre 1860.

On pourra se faire une idée de l'effet grandiose de cette statue incomparable, si l'on songe qu'elle a 24 mètres d'élévation avec le socle, et que le rocher d'où elle domine toute la contrée s'élève à 754 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle se compose de 1000 pièces différentes et pèse 680,000 kilog. Sa tête seule a 1m50 de diamètre, et chacun de ses pieds 1m90 de longueur. On monte dans l'intérieur par 107 degrés, partie en escalier, partie en échelle de fer, jusqu'à la couronne qui orne la tête virginale. Marie est représentée debout, tenant l'enfant Jésus sur son bras droit, et foulant aux pieds le serpent infernal. Cette statue est, sans contredit, par ses dimensions, par les proportions de l'ensemble, le fini du travail, l'élégance de la pose et le choix de l'emplacement, le plus beau monument en ce genre qui ait été érigé en l'honneur de l'Immaculée Mère de Dieu. En fait de statue, celle de Saint-Charles, à Milan, peut seule lui être comparée.

C'est encore au Puy que fut conçue l'idée d'un autre monument dont il nous reste à dire un mot, celui de M. l'abbé Sire, de la communauté de St-Sulpice.

M. l'abbé Sire, l'honneur de sa pieuse communauté, était à l'époque dont nous parlons, professeur au grand séminaire du Puy. Il se mit à collectionner, avec un labeur de bénédictin, tous les documents *historiques* et *théologiques* relatifs à la définition dogmatique de l'Immaculée Conception : 400 volumes ! En 1860, il offrit cette immense et précieuse collection à Notre-Dame-du-Puy, le jour même de l'inauguration de Notre-Dame de France.

Deux ans plus tard, au mois de juin 1862, Mgr Morlhon, se trouvant à Rome pour la canonisation des martyrs japonais, dédia cette même collection au Saint-Père, en lui annonçant que le jeune et laborieux ecclésiastique qui en était l'auteur, avait commencé une autre œuvre non moins importante, la traduction de la bulle *Ineffabilis* dans les diverses langues du monde. Sa Sainteté applaudit à cette seconde entreprise, comme à la première, et daigna bénir en même temps l'œuvre et l'ouvrier. Le savant professeur passa alors, avec son projet, du grand Séminaire du Puy au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris.

Encouragé successivement par plusieurs Brefs pontificaux, M. l'abbé Sire poursuivit avec ardeur un travail hérissé de difficultés presque insurmontables. En 1866, invité par Pie IX lui-même au dix-huitième centenaire de saint Pierre, le pieux abbé se rendit à Rome, emportant avec lui, selon le désir de Sa Sainteté, tout ce qui était achevé de la collection, c'est-à-dire soixante volumes.

A la vue de ce travail qui dépassait son attente, Pie IX déclara qu'il placerait cette collection, non dans la

Bibliothèque Vaticane, comme il en avait le projet, mais dans une salle spéciale du Vatican, qui serait appelée : *Salle de l'Immaculée Conception*. C'est alors que M. l'abbé Sire demanda au Saint-Père la permission de faire faire et d'offrir à Sa Sainteté un *meuble artistique* propre à recevoir tous les volumes de la traduction polyglotte.

Dès lors l'œuvre du célèbre sulpicien, louée par le Pape, admirée par les évêques, et exposée publiquement à Rome, revêtit le caractère d'une œuvre recommandée à tous les catholiques, et les souscriptions se multiplièrent.

Au bout de quinze années de travail et d'efforts persévérants, l'œuvre se trouva terminée dans son entier, volumes et monument.

Les volumes étaient au nombre de cent dix, contenant quatre cents traductions manuscrites de la bulle *Ineffabilis*. Ces volumes reliés et ornementés offraient un modèle de tous les arts qui distinguent chaque nation. L'or, l'argent, les pierres précieuses, les émaux, les mosaïques y rivalisent avec les miniatures et les chefs-d'œuvre de la calligraphie. Le tout forme un ensemble de beautés et de richesses vraiment digne de la Mère de Dieu. Le dernier volume contient en latin et en français la constitution dogmatique du Concile du Vatican sur l'*Infaillibilité pontificale*, hommage délicat rendu au Pape par cette France qui avait été le berceau de la funeste erreur frappée à mort par le Concile.

Le *meuble*, c'est-à-dire, la bibliothèque destinée à recevoir ces splendides volumes, est un veritable chef-

d'œuvre où les bois rares, les marbres précieux, le métal doré, les émaux, les porcelaines, les mosaïques, la peinture sur cuivre, la sculpture, l'ébénisterie, la ciselure ont apporté leur plus riche tribut. Ce meuble a la forme générale d'une grande table, de 6 mètres de long



Bibliothèque de l'Immaculée Conception au Vatican (1),

sur 2 de large et 3^{m},90 de haut, avec deux avant-corps au milieu pour rompre la monotonie d'une trop longue ligne. Cette table est soutenue par trente-deux pieds aux formes

(1) Ce meuble artistique, envoyé de Rome à l'exposition universelle de 1878, à Paris, fut au milieu de tant de chefs-d'œuvre, un des objets les plus remarqués et les plus admirés. Nous devons à l'obligeance gracieuse de M. Christophle cette gravure du splendide monument, dont il fut en même temps l'architecte et le principal décorateur. Le fini du travail lui mérita, à lui et à ses collaborateurs, à la fin de l'exposition, le prix d'honneur et d'autres récompenses exceptionnelles.

élégantes, et surmontée d'une large vitrine à deux étages destinés à renfermer les *cent dix volumes*, qui sont tous posés à plat, les uns ouverts, les autres fermés, laissant voir ainsi les plus beaux dessins et les plus belles reliures. Sur les différentes parties de ce meuble grandiose se remarquent, artistement combinés, des écussons, des mosaïques, des tableaux, de riches porcelaines, qui ont tous une signification en rapport avec la destination de l'objet.

Le centre de la bibliothèque forme une coupole, image de notre globe terrestre, sur lequel est placée, comme sur son piédestal naturel, une élégante statue en ivoire, émail, or et argent, de l'*Immaculée* de Lourdes, riche don de Mgr Langénieux, alors évêque de Tarbes, aujourd'hui archevêque de Reims.

Des personnes de tout rang, de toute condition, de tout pays, évêques, prêtres, religieux, des princes, des souverains et souveraines, des pèlerinages, des communautés, des familles, d'illustres artistes ont concouru à l'édification de ce superbe monument que Pie IX a appelé *l'un des plus éclatants témoignages de l'Unité catholique, l'une des plus splendides pages de l'histoire de l'Église et l'un des plus précieux trésors du Vatican.*

La réception officielle du *meuble* et des *volumes* eut lieu solennellement, le 11 février 1877, jour anniversaire de la première apparition de Notre-Dame de Lourdes. Les salles du Vatican étaient remplies d'un grand nombre de visiteurs privilégiés. Un peu après midi, le Saint-Père sortit de ses appartements, entouré d'un grand nombre de cardinaux et de prélats, parmi

lesquels on remarquait Mgr Langénieux. D'illustres personnages laïques faisaient aussi partie du cortége, entre autres M. le baron Baude, ambassadeur de France près le Saint-Siége. Les yeux s'arrêtaient aussi sur M. l'abbé Sire, le promoteur de ce glorieux monument. La garde noble fermait la marche. Le Saint-Père, suivi de cet imposant cortége, se rendit dans la vaste *Salle de l'Immaculée-Conception*, parcourut, accompagné de M. l'abbé Sire, auquel il avait daigné offrir son bras, les diverses parties de la célèbre bibliothèque, examina, avec complaisance, toutes les parties d'un monument qui allait transmettre dans toutes les langues aux âges futurs, l'oracle divin proclamé par sa bouche, et il donna au modeste ecclésiastique, des félicitations et des éloges : douce récompense de près de vingt années de labeurs.

Au moment de se retirer, il se recueillit un instant, et d'un ton grave et majestueux, il ajouta : *Voilà une grande journée que nous devons à la Sainte-Vierge et à la France ! J'aime à croire que la Mère de Dieu est ici avec nous et qu'Elle est contente, qu'Elle regarde avec complaisance ce qui a été fait pour Elle. Avant de nous séparer, demandons-lui tous sa bénédiction, pour Moi d'abord, puis, pour l'abbé Sire et enfin pour la France.* Et alors, levant ses bras au ciel, il fit cette prière : *Nos cum prole Pia benedicat Virgo Maria !*

Notons, en finissant, une particularité digne de remarque. Dans un discours, l'abbé Sire avait dit au Saint-Père : *Puisse ce monument que je mets à vos pieds, rester inviolable dans un palais si menacé !* Pie IX, ému jusqu'aux larmes, répondit avec assurance : *Celle dont*

vous m'apportez l'image nous gardera ! Pie IX était prophète à ses heures. Reine Immaculée, écrasez la tête du serpent italien !

Celle dont vous m'apportez l'image nous gardera. Le pieux Pontife savait en qui il mettait sa confiance, *scio cui credidi.* Cette confiance ne saurait être trompée. Marie a été, on peut le dire, la fidèle gardienne de Pie IX. Pie IX et le monde en eurent un nouveau et éclatant témoignage, peu de temps après la proclamation du glorieux privilége de la Mère de Dieu.

Le 12 avril 1855, juste cinq ans jour pour jour après son retour triomphal à Rome, Sa Sainteté monta en voiture pour aller visiter la catacombe nouvellement découverte, hors de Rome, et qui contenait le tombeau de saint Alexandre Ier, pape et martyr.

Le Souverain Pontife était accompagné d'une suite nombreuse de cardinaux et d'autres prélats, de généraux et d'employés supérieurs, entre autres du cardinal Schwartzemberg, du cardinal patriarche de Lisbonne, de l'archevêque de Vienne et des principaux prélats étrangers en ce moment présents à Rome, sans compter quelques membres importants du sacré-collége et de la prélature romaine, tels que le cardinal Antonelli, le cardinal Patrizi, vicaire de Sa Sainteté, le cardinal Marini; le cardinal d'Andrea, Mgr Barnabo, secrétaire de la Propagande, Mgr Berardi, substitut de la secrétairerie d'État, etc. On avait préparé le dîner du Saint-Père au couvent de Sainte-Agnès, qui est à moitié chemin, et Sa Sainteté avait invité à sa table, entre autres personnages de distinction, le général français de Mont-

réal, et le général Hoyos, qui commandait la garnison autrichienne à Ancône.

Le cortége prenant la voie *Nomentane* sortit par la porte *Pia*, passant devant la superbe église de Sainte-Agnès. A une lieue et demie de la porte se trouvait la catacombe nouvellement découverte sur un terrain appartenant à la Propagande. C'est pourquoi tous les professeurs et les élèves de cet établissement s'étaient rassemblés là autour du Souverain Pontife.

Pie IX descendit dans les cryptes, se prosterna avec émotion devant les restes vénérés de son saint prédécesseur qui avait répandu son sang pour Jésus-Christ, dix-sept siècles auparavant, s'assit sur le siége antique de la vieille chapelle du tombeau, et de là adressa une touchante allocution à ces jeunes élèves, appelés à porter la foi, au péril de leur vie, jusqu'aux extrémités de la terre.

Ensuite, quittant ces lieux vénérés, le Saint-Père, toujours suivi de son illustre et nombreux cortége, se rendit à l'église Sainte-Agnès. C'est un des plus anciens sanctuaires de Rome, pourvu de richesses et de beautés artistiques. Pie IX, après avoir adoré le très-saint Sacrement et vénéré les reliques de Sainte-Agnès, visita toutes les parties de l'antique basilique et se rendit ensuite au presbytère qui est un couvent des chanoines réguliers de Latran, où le repas frugal avait été préparé.

La collation terminée, le Saint-Père se rendit dans une salle du couvent. On le fit asseoir dans un fauteuil surmonté d'une draperie disposée en forme de baldaquin. La conversation se prolongeait, il était quatre

heures. Les supérieurs de la Propagande vinrent supplier Sa Sainteté d'accorder un moment d'audience à leurs élèves qui désiraient lui offrir leurs hommages et recevoir sa bénédiction.

Pie IX accéda avec empressement à ce pieux désir, et bientôt plus de 120 personnes se trouvèrent réunies dans la salle.

Tout à coup, la poutre principale qui soutenait le plancher se rompit par le milieu, précisément au point où les élèves de la Propagande se trouvaient agglomérés en masse serrée. Par un bonheur providentiel, les deux portions du plancher, au lieu de s'affaisser subitement, s'abaissèrent assez lentement pour que la chute des nombreux assistants pût s'effectuer sans une trop grande secousse. Ce mouvement fut bientôt amorti, puis arrêté par la présence à l'étage inférieur de tréteaux, de chariots et de tonneaux, qui empêchèrent les deux portions du plancher de prendre une direction trop verticale.

Pendant quelques instants un nuage de poussière impénétrable à la vue ne permit pas d'apprécier la portée de l'événement. On aperçut bientôt au fond d'un souterrain obscur qui régnait sous le plancher brisé, et au centre de l'enfoncement formé par les deux plans inclinés, une masse confuse de personnes renversées, parmi lesquelles on appelait à grands cris le Saint-Père. Pie IX que le calme le plus parfait n'avait pas abandonné un instant, répondit aussitôt qu'il n'avait aucun mal, et fut bientôt conduit hors du souterrain par Mgr de Mérode. Ce dernier, se trouvant dans la cour au moment du désordre, et averti du danger par le fracas de l'ébou-

lement, avait fait ouvrir les portes de l'étage inférieur. On s'occupa aussitôt d'organiser le sauvetage, soit par les issues du souterrain, soit par des échelles qui furent placées le long des plans inclinés.

Le cardinal Antonelli, atteint seulement d'une légère contusion au front, s'échappa par cette voie ; mais, au premier moment, ne retrouvant pas le Pape, il redescendit dans le caveau à la recherche de Sa Sainteté. Le cardinal Marini avait à la tête deux blessures, heureusement sans gravité. On eut quelque peine à retirer du milieu des décombres le cardinal Patrizzi, le cardinal d'Andréa et le cardinal de Lisbonne, qui sortirent d'une position très-dangereuse sans aucune atteinte. Le cardinal Schwartzemberg était resté suspendu en l'air sur une planche qui n'avait pas cédé. Son Eminence rendit de grands services par les indications qu'elle donna dans ce moment critique. Le général Hoyos était blessé à la jambe ; le général de Montréal paraissait grièvement atteint ; il fut relevé sans connaissance, et le visage couvert de sang, provenant d'une blessure extérieure à l'oreille. Il se remit bientôt, quoique fortement contusionné.

Le Souverain-Pontife, s'oubliant lui-même, encourageait du geste et de la voix les travailleurs à sauver les cardinaux, les prélats, les officiers, les élèves de la Propagande, ensevelis sous les décombres. Ces derniers se trouvaient les plus maltraités ; tombés au centre, ils avaient reçu le choc de tous les assistants.

La chute avait été profonde, les poutres et les murailles qui s'étaient écroulées sur les victimes avaient

considérablement augmenté le danger; cependant personne n'avait péri, personne même n'avait été grièvement blessé. A cette vue, le pape s'écria : *c'est un miracle, allons remercier Dieu.* Tout le monde lui fit escorte jusqu'à l'église, et Pie IX, d'une voix profondément émue, entonna le *Te Deum* et fit donner la bénédiction du Saint-Sacrement.

A l'exemple du Souverain Pontife, chacun, dans cette circonstance, regardait comme un miracle le salut de tous. Sur plus de 120 personnes, non-seulement pas une ne fut tuée par les poutres et les masses de pierres qui les ensevelissaient, mais pas une n'éprouva une fracture, ni même une blessure grave, sous cette avalanche de blocs, de madriers, de verres et de débris. Le Saint-Père, par une protection toute spéciale, avait glissé doucement dans sa chute; le baldaquin suspendu sur sa tête l'avait garanti; il n'avait pas la moindre contusion.

Pie IX avant de quitter ce théâtre éclatant de la protection de Marie, bénit tous les pauvres blessés de la Propagande, en disant : *J'ai confiance dans la Vierge Immaculée*; *personne ne perdra la vie.* Sa divine patronne n'avait garde de le faire mentir.

Le Saint-Père rentra paisiblement dans Rome. La nouvelle de la catastrophe de Sainte-Agnès se répandit dans la ville avec la rapidité de l'éclair. Sur le soir, une multitude innombrable se rendit au Vatican pour avoir la certitude que le bien-aimé Pontife était sain et sauf; puis, tout le monde courut aux églises pour offrir au Seigneur un tribut d'actions de grâces.

Le cardinal-vicaire seconda cet élan de la population

en ordonnant des prières publiques dans toutes les églises ; et de leur côté, le Sénat et le Conseil de Rome firent célébrer, dans l'église de Sainte-Marie d'*Ara-Cœli*, *un Triduum* solennel d'actions de grâces en l'honneur de l'Immaculée-Conception. Le Saint-Père s'y rendit en personne, le troisième jour, 18 avril, accompagné du collége des cardinaux, du général commandant en chef de l'armée française et d'autres personnages distingués. A l'entrée et à la sortie de l'église, il fut accueilli par les pieuses acclamations d'un peuple immense qui couvrait la grande place du Capitole, les degrés du palais sénatorial et le versant des collines environnantes.

Pie IX, pour témoigner de sa reconnaissance, voulut convertir la salle où était arrivé l'accident en un élégant oratoire dédié à la Très-Sainte Vierge et à Sainte Agnès. Une commission fut nommée à cet effet, et il fut décidé que ladite salle serait ornée de trois fresques qui représenteraient : 1° le Pape adressant une allocution aux élèves de la Propagande, dans les catacombes de Saint-Alexandre ; 2° l'écroulement du plancher de la salle abbatiale, et tous les détails du drame qui en fut la conséquence ; 3° le *Te Deum* entonné par le Saint-Père en action de grâces, dans la basilique de Sainte-Agnès.

Tous les ans, jusqu'à cette heure, Rome catholique a célébré par des prières d'action de grâces l'anniversaire de la catastrophe du 12 avril 1855.

CHAPITRE IX.

PIE IX ET AFFAIRES RELIGIEUSES DE FRANCE.

Mission divine de la France. — Le *parti catholique* en 1848. — L'*Ère nouvelle*. — MM. de Montalembert, de Falloux et Thiers. — La loi sur la liberté d'enseignement. — Avis du Saint-Père. — Question des *Classiques*. — Scission entres les évêques. — L'*Univers* interdit. — Donoso Cortès et l'abbé Gaduel. — Attitude conciliante du cardinal Donnet. — L. Veuillot à Rome. — *Encyclique* du 21 mars 1853. — Livre sur le *Droit coutumier* condamné à Rome. — Le *Rationalisme* et le *Traditionalisme*. — Phases de la lutte philosophique. — La doctrine traditionaliste dénoncée à Rome. — Les *Annales de philosophie chrétienne*. — Décret de la sainte Congrégation de l'*Index*. — Les conciles provinciaux. — La liturgie romaine rétablie en France. — Les écrivains soumis, les auteurs en révolte. — Assassinat de Mgr Affre. — Douleur de Pie IX. — Exécution de Verger.

Jusqu'ici les faits qui se pressaient sous notre plume nous ont forcé de rester attaché aux pas de Pie IX sur le terrain des affaires de Rome. Maintenant que le saint Pontife jouit de la paix, au milieu de son peuple, éloignons-nous un instant de ce théâtre de ses combats, de ses épreuves et de son triomphe, pour aller recueillir dans le vaste champ de l'Église les faits intéressant la religion, qui ont composé pour l'auguste Chef de l'Église, tantôt une couronne de fleurs, tantôt une couronne d'épines, mais toujours une auréole de gloire.

La première contrée où nous appellent les affaires religieuses, c'est la France.

Saint Remi, ce nouveau Samuel, qui reçut de Dieu la mission de sacrer le premier roi chrétien du peuple franc, dit à Clovis, la veille du baptême de ce prince :

« Apprenez, mon fils, que votre royaume est prédestiné de Dieu à la défense de l'Église romaine, qui est la seule véritable Eglise du Christ. Ce royaume sera un jour grand entre tous les royaumes de la terre. Il embrassera les limites de l'empire romain et soumettra tous les autres royaumes à son sceptre. Il durera jusqu'à la fin des temps; il sera victorieux et prospère tant qu'il restera fidèle à la foi romaine et ne commettra pas un de ces crimes qui ruinent les nations. Mais il sera rudement châtié toutes les fois qu'il sera infidèle à sa vocation. » (*Annal. Baronii.*)

Toute l'histoire de France se trouve dans ces paroles prophétiques.

Le pape Grégoire IX confirmait cet oracle, lorsqu'il écrivait à saint Louis :

« Comme autrefois, entre les tribus d'Israël, la tribu de Juda reçut des priviléges tout particuliers, ainsi le royaume de France a été distingué entre tous les peuples de la terre par une prérogative d'honneur et de grâce.

« De même que cette tribu n'imita jamais les autres dans leur apostasie, mais vainquit au contraire en maints combats les infidèles, ainsi le royaume de France ne peut jamais être ébranlé dans son dévouement à Dieu et à l'Église; jamais il n'a laissé périr dans son sein la liberté ecclésiastique; jamais il n'a souffert que la foi

chrétienne perdît son énergie propre... Jésus-Christ l'a pris en possession comme un carquois d'où il tire fréquemment des flèches choisies, qu'il lance avec la force irrésistible de son bras, pour la protection de la liberté et de la foi de l'Église, le châtiment des impies et la défense de la justice. » (Labbe, *Collec. Concil.* tom. XI, p. 366.)

C'est pourquoi la sève catholique est toujours providentiellement vivace au sein de la nation française. On ne la vit en aucun temps plus féconde qu'à la suite de la révolution de 1848.

Alors se réveilla, au cri de la liberté, ce qu'on appela le *parti catholique*, expression bien impropre; car, selon la remarque de Mgr Guibert, alors évêque de Viviers (*Circulaire à son Clergé*, 2 *février* 1853), « Dans un pays où les catholiques sont en petit nombre, comme en Angleterre et dans quelques États de l'Allemagne, on donne cette qualification à une minorité qui combat pour ses droits, encore n'est-ce pas elle qui se la donne, elle la reçoit de ses adversaires. Mais se présenter devant la France catholique sous le nom de *parti catholique*, c'est évidemment s'isoler, faire une scission, ou du moins une chose dont on cherche la raison, sans pouvoir la trouver. » Mais cette expression ayant prévalu, nous sommes obligés à regret, nous l'avons déjà dit, de nous en servir.

Le *parti catholique* doit sa naissance à la nécessité d'obtenir la liberté d'enseignement, promise par la Charte de 1830 (Art. 69, n° 8), jurée par Louis-Philippe, et toujours refusée par ce roi constitutionnel et

son gouvernement. La lutte, interrompue quelques années, recommença vivement en 1843 et 1844. Alors parurent sur la brèche, dans les Chambres, le comte de Montalembert; dans la presse, l'*Univers*, les *Villes et Campagnes*, l'*Ami de la religion*, et d'autres journaux. Mais le droit revendiqué resta toujours à l'état de lettre morte.

Ce qui distinguait le *parti* en question, cette remarque est importante, c'était l'absence de toute hostilité systématique contre le Pouvoir. On admettait 1830 avec sa Charte, son roi, sa dynastie, et l'on se bornait à réclamer du gouvernement la liberté de l'Église. La résolution était formelle de n'aller ni à droite, ni à gauche, de ne faire aucun pacte avec le parti légitimiste, aucune alliance avec le parti révolutionnaire, ni même avec l'opposition dynastique. On ne tendait pas plus à la réforme électorale qu'au rétablissement de la branche aînée ; on s'abstenait de faire des épigrammes contre la cour : on ne demandait que la suppression du monopole universitaire et la liberté de l'Église.

Sur les questions religieuses, accord parfait : l'amour de l'Église sans aucune espèce de réserve ; les doctrines romaines sans aucune espèce de mystère ; la conviction absolue que le successeur de saint Pierre est le Vicaire de Jésus-Christ, que sa parole est infaillible, que ses décrets sont irréformables, et qu'il a dans l'Église et dans le monde tous les droits qu'il s'attribue.

De là, contre le parti catholique, diverses hostilités qu'il faut constater à leur source. Hostilité des légitimistes, plus ou moins gallicans ; hostilité des gallicans,

plus ou moins légitimistes; hostilité des révolutionnaires, universitaires sans exception; hostilité des universitaires, invariablement révolutionnaires à quelque degré, et qu'on trouvait partout à cheval sur quelque principe anticatholique.

Les champions de l'université et de la révolution reprochaient au parti catholique, comme ils le font encore aujourd'hui, d'être légitimiste, ultramontain, jésuite, rétrograde, etc. L'université avait la parole partout, écrivait partout, siégeait partout, et partout donnait libre cours à ses invectives et à ses violences; elle tonnait du haut de son Olympe officiel contre les évêques eux-mêmes, et contre les doctrines réactionnaires qui osaient barrer le chemin à la révolution, à l'esprit moderne.

La révolution de février 1848 jeta d'abord dans le parti catholique un instant d'incertitude et des germes de division. On parla de le supprimer ou au moins de le transformer. Cette opinion fut accréditée par M. de Falloux, déjà très-influent parmi les catholiques. Élu député dans l'Anjou, son pays natal, il provoqua la dissolution immédiate du *Cercle catholique* d'Angers, qui n'a jamais pu se rétablir depuis.

Des opinions du moment sortit l'*Ère nouvelle*, journal fondé par le P. Lacordaire et F. Ozanam, auxquels vint bientôt collaborer le comte de Coux, rédacteur en chef de l'*Univers*. Le but de cette création était de fournir aux catholiques un organe qui déplût moins à la révolution. Le P. Lacordaire abandonna bientôt la rédaction de la nouvelle feuille qui tomba ensuite, mal-

gré le talent et l'influence de l'abbé Maret, sous la réprobation des évêques. L'*Ère nouvelle*, en effet, tendant la main aux républicains purs, plaidait pour l'alliance des catholiques avec la démocratie, soutenait la candidature du général Cavaignac, et, au nom de l'esprit moderne, représenté par le système parlementaire, menaçait le parti catholique proprement dit. Ce dernier sentit la nécessité de prendre un pied plus ferme dans l'arène. Il était englobé et un peu disséminé dans le grand parti de l'ordre qui comptait parmi ses guides M. de Fallonx, dont on admirait le talent, l'activité, la foi, l'énergie. Mais le parti de l'ordre, sous l'influence des idées courantes, avait un goût de conciliation qui tournait visiblement à la transaction. Au sein de la Constituante elle-même, assemblée froide et inintelligente dans les questions capitales, on voyait parmi les hommes d'ordre ce qu'on nous permettra d'appeler des *navettes* qui couraient en tous sens pour arriver à des compromis fallacieux, à des combinaisons éphémères.

En présence de cette fluctuation des partis, Montalembert, subissant l'atteinte du découragement, songeait à s'effacer pour laisser la place libre à M. de Falloux; mais on lui fit comprendre que M. de Falloux ne pouvait aucunement devenir le chef du parti catholique, par la double raison qu'il ne saurait ni suivre ce parti dans sa voie, ni l'entraîner dans la sienne, et que sa retraite serait à la fois le signal des accommodements et du désarroi. Montalembert prit un parti plus héroïque que celui de la retraite, il resta à la Chambre et à la tête des

catholiques. Mais ne voulant pas être accusé de repousser absolument les idées de transaction, et résolu aussi de ne pas les introduire, il marcha de fait à la suite de M. de Falloux. Cette sorte d'abdication non avouée mais connue fit à M. de Falloux une de ces positions de frontière dont les hommes politiques apprécient l'utilité. Il représentait suffisamment les légitimistes et les catholiques. C'est pourquoi le président de la République, le prince Louis-Napoléon, voulant satisfaire toutes les nuances du parti de l'ordre, offrit à M. de Falloux, sous l'inspiration de Thiers, l'âme de toutes les révolutions depuis 1830, le portefeuille de l'instruction publique. C'était juste le créer grand maître de l'Université. Le parti catholique ne voulait pas entrer dans la redoutable forteresse du monopole par une poterne de secours, mais par une brêche pour la démanteler. Néanmoins, après délibération, les catholiques opinèrent pour l'acceptation du portefeuille.

Faut-il s'étonner de voir, dans cette circonstance, Thiers s'incliner vers le parti catholique ? Mobile sur des erreurs enracinées, il se sentait cependant de la bienveillance pour la religion. Il lui faisait la grâce de l'élever au rang de sœur immortelle de l'immortelle philosophie ! Au fond, la catastrophe de 1848, dont il avait lui-même provoqué l'explosion, sans le vouloir, avait profondément déconcerté sa prétendue habileté, et le socialisme devant lequel il se sentait impuissant lui faisait peur. Il voulait combattre le socialisme en bas par la religion, mais pour que la religion ne devînt pas trop prépondérante, la contre-peser en haut par la philoso-

phie. Dans ce dessein, il aurait volontiers donné le peuple à l'Église, tout en laissant la bourgeoisie à l'université. Une bonne occasion s'offrait à lui d'abjurer son éclectisme et d'embrasser la vérité; mais pour réaliser cet effort, il manqua ou d'assez de lumière ou d'assez de courage; et il écrivit même, après 1849, des pages dont le christianisme et le Saint-Siége n'ont pas lieu de se féliciter, surtout dans le dernier volume du *Consulat et de l'Empire.*

Quant à M. de Falloux, devenu ministre de l'instruction publique et des cultes, il différa peu de ses prédécesseurs et de ses successeurs. L'Église lui dut d'excellents évêques. Ainsi l'on vit entrer successivement dans les rangs de l'épiscopat Mgr Foulquier pour Mende, Mgr de Salinis pour Amiens, Mgr Dupanloup pour Orléans, Mgr Pie pour Poitiers, Mgr de Dreux-Brézé pour Moulins; hommes de foi, de doctrine et de talent. Mais le Ministre négligea de surveiller ses bureaux; il ne diminua pas les entraves et les vexations dont ils se sont étudiés de longue date à entourer l'action épiscopale. Des prescriptions gênantes et injurieuses, qu'il pouvait abolir par simple arrêté ministériel, sont restées en vigueur; le nombre s'en est même accru. Sans doute, on abusa de son inexpérience, et il comptait avoir plus de temps. Peut-être aussi que tout occupé de sa grande affaire de conciliation avec l'Université, il voulut éviter de se compromettre comme ministre des cultes. Enfin, son passage fut rapide, et l'administration ecclésiastique n'eut pas lieu de s'en féliciter plus que de tout autre Mais. l'Église tout en tière, et la France

catholique en particulier, lui doivent des actions de grâces, et pour l'expédition de Rome due en partie, comme nous l'avons vu, à sa foi courageuse, et pour le triomphe partiel remporté sur le monopole universitaire par la loi de 1850. Ce sont là des grandes œuvres qui laissent dans l'ombre les menus détails.

M. de Falloux n'avait pour ainsi dire accepté le portefeuille ministériel que pour la question de l'enseignement, et là il eut son action distincte et prépondérante ; car, dans les affaires politiques, signalées par de graves incidents, sa conduite ne différa pas essentiellement de celle du cabinet dont il faisait partie.

Depuis la première révolution, la liberté de l'enseignement était une impossibilité légale. Elle demeurait confisquée par les préjugés voltairiens, non moins que par la loi. Le père de famille ne pouvait pas, ne devait pas surtout confier l'éducation de ses enfants à d'autres maîtres qu'à ceux dont la révolution lui garantissait par son paraphe, la moralité, la discipline religieuse et la science. L'État divinisé était devenu une espèce de dieu *Terme* aussi sourd qu'aveugle, qui s'était embusqué dans un camp retranché d'où il ne sortait plus. Vainement des luttes formidables de tribune, d'éloquentes polémiques avaient retenti dans le monde, pour reconquérir ce droit imprescriptible ; la révolution le gardait, la révolution s'obstinait à le refuser, en se glorifiant d'avoir émancipé le génie de la liberté. Elle se mentait à elle-même. Mais les principes qu'elle avait posés ne pouvaient manquer de produire leurs conséquences, et le monopole devait tomber comme un fruit corrompu,

L'abattre fut la tâche réservée à la république de 1848.

Nous l'avons dit, le premier soin de M. de Falloux, après son installation au ministère de l'Instruction publique, fut de s'occuper de la liberté d'enseignement. Il s'empressa de nommer une commission pour préparer la loi. Toutes les nuances de l'opinion en matière d'enseignement, même des nuances jusque-là quasi-imperceptibles, y étaient représentées, mais avec un art exquis pour assurer la majorité à la conciliation telle que la voulait le Ministre. A côté de quelques personnes dont l'aptitude n'avait pas encore été soupçonnée, brillaient les illustres du corps enseignant, Cousin, Saint-Marc Girardin, Dubois. La part des catholiques était belle : de Montalembert d'abord, ensuite l'abbé Dupanloup et l'abbé Sibour; puis MM. de Corcelles, de Riancey, de Melun, Fresneau, de Montreuil, Cochin, Laurentie, rédacteur en chef de l'*Union*, Roux-Lavergne, représentant du peuple et collaborateur de l'*Univers*. On remarquait avec peine quelques lacunes. Pourquoi, par exemple, aucun évêque n'en faisait-il partie quand la prélature universitaire s'y trouvait convoquée?

Nous n'entrerons pas dans le récit des longues péripéties de cette grave question. La loi fut préparée, discutée à la tribune et votée, le 15 mars 1850, avec quelques modifications apportées au projet de la commission. Elle consacrait le principe de la liberté de l'enseignement secondaire, mais elle consacrait aussi la prédominance de l'État. Elle fut un objet de contradiction momentanée au sein du clergé et du parti catholique. Plusieurs évêques la repoussaient; quelques-

uns, comme l'éminent évêque de Langres, Mgr Parisis, qui avait contribué plus que personne à la préparer, ne l'acceptaient que sous bénéfice d'inventaire.

L'épiscopat français se souvint alors que, dans les controverses religieuses, il y a au sommet de la hiérarchie un juge suprême qui a la mission de dissiper tous les doutes. Pie IX consulté déclara que l'esprit qui avait présidé à la confection de la loi étant un esprit de transaction, il fallait savoir faire quelques sacrifices. Mgr Fornari, nonce apostolique à Paris, communiqua l'avis du Saint-Père aux intéressés vers la mi-mai. Aussitôt, les évêques furent unanimes à ne plus rechercher qu'une chose, le meilleur parti possible à tirer de la loi; ils n'hésitèrent plus à entrer dans les conseils établis par la nouvelle législation, et s'efforcèrent d'accomplir avec cette sagesse et ce zèle qui ne se démentent jamais, avec ce respect inaltérable qu'ils portent au Chef de l'Église, les instructions qu'ils avaient reçues du successeur de Pierre. Les fidèles, à leur tour, s'inclinèrent avec l'abnégation la plus absolue devant la décision du Père commun, dont les oracles sont pour les catholiques la règle irréformable de leur conscience et de leur conduite.

La nouvelle loi, tout imparfaite qu'elle était, porta d'heureux fruits qui justifièrent la prudence du Saint-Père.

Un peu plus tard, la sollicitude de Pie IX pour l'éducation de la jeunesse éclatait encore dans plusieurs documents, entre autres, dans un bref du 19 mai 1851, adressé au comte Molé, président du comité de l'ensei-

gnement libre à Paris, et qui avait pris soin de faire connaître à Sa Sainteté la fondation de ce comité. Le Saint-Père, après avoir félicité le comte Molé, ainsi que les évêques et les laïcs faisant partie de cette salutaire institution, ajoute : « Nous avons la confiance qu'avec l'aide de Dieu, tous ceux qui se sont associés à ce Comité, ayant sans cesse devant les yeux le culte de Dieu, l'honneur de notre religion et le véritable intérêt de la société civile, déploieront, chacun sous la direction de son évêque, toute leur influence, tout leur dévouement, tous leurs efforts, pour que, dans toutes les parties de la France, la jeunesse puisse être formée de bonne heure à la piété et à toutes les vertus, recevoir l'instruction la plus parfaite, se pénétrer de la plus saine doctrine, sans le mélange d'aucune erreur. »

La société religieuse, aussi bien que la société civile, ressemble assez à une mer exposée nuit et jour aux coups imprévus d'une tempête. Le Vicaire de Jésus-Christ est le divin pilote qui, d'un mot, calme les vents et apaise les flots agités. On en vit bientôt un nouvel exemple dans la bruyante *Question des classiques*. Cette question fut un orage des plus inattendus; elle souleva tout à coup les esprits, partagea le clergé en deux camps, et passionna outre mesure les champions mêlés à la lutte.

Dans un ouvrage intitulé *Le Ver rongeur des sociétés modernes ou le paganisme dans l'éducation*, l'abbé Gaume, vicaire général de Nevers, exposait qu'une des principales causes de l'affaiblissement de la foi, depuis l'époque de la Renaissance, c'était l'obligation imposée à

la jeunesse d'étudier à peu près exclusivement les auteurs païens, et que par suite, l'élément religieux avait perdu considérablement de son action dans les sociétés modernes. Par là même, l'auteur attaquait vigoureusement l'éducation universitaire qui porte des fruits de mort ; car, de l'ignorance ou de l'oubli de la religion on passe aisément au mépris. Peut-il en être autrement quand, durant tout le cours de leurs études, on répète aux jeunes gens que rien n'est beau dans la littérature, la poésie, la philosophie, l'histoire, les sciences et les arts, que ce qui est d'origine païenne ? De là, le mépris de la religion, de l'autorité paternelle, l'apologie de la polygamie, du divorce qui reparaissent dès le commencement du seizième siècle, autorisés par la prétendue réforme, et qui remontent au paganisme. Telle est la cause qui a changé le caractère de la société, substitué la révolte et la haine à l'obéissance et à l'amour, engendré la guerre extérieure et la guerre intestine ; un amour féroce de la liberté, un patriotisme faux et sauvage, un despotisme brutal passant tour à tour des mains de la multitude aux mains d'un seul ; un servilisme abject, une tendance marquée au communisme et au socialisme, c'est-à-dire, à la décadence et à la ruine. Telle est la conclusion de la thèse savamment et clairement exposée par le vigoureux athlète ; et son livre eut un immense retentissement, preuve qu'il venait de toucher une plaie véritable. Il proposait pour remède de bannir absolument les auteurs païens des basses classes, et de ne les mettre aux mains des élèves des hautes classes, qu'après les avoir convenablement expurgés.

Il s'en fallut bien que tout le monde partageât les idées émises dans le *Ver rongeur*. Elles furent le signal d'une polémique vive, profonde, irritante, parmi les catholiques. Mais les adversaires les plus ardents de l'abbé Gaume convenaient aisément qu'il fallait faire un choix parmi les auteurs païens, et donner aux auteurs chrétiens, trop négligés jusque-là, une place d'honneur dans les études. L'évêque de Nevers lui-même fut de ce nombre.

Mgr Dupanloup, qui occupait depuis trois ans le siége d'Orléans, et que plusieurs estimaient très-compétent dans la question, se hâta de prendre fait et cause pour les auteurs profanes.

Dans une lettre du 19 avril 1852 *aux supérieurs et professeurs de ses petits séminaires et autres ecclésiastiques*, l'ardent prélat s'applique à réfuter la thèse de l'abbé Gaume. Louis Veuillot, rédacteur en chef de *l'Univers*, se permit de discuter dans son journal les arguments de l'évêque d'Orléans. Ce dernier, prenant aussitôt non la plume mais la foudre, lance contre la feuille catholique une sentence d'interdit (*mandement du* 31 *mai*). Dans cet acte de haute juridiction épiscopale, le célèbre publiciste est accusé d'irrévérence envers la parole d'un évêque, de déloyauté, de calomnie, et l'existence de son journal signalée comme un danger dans l'Église. En conséquence le prélat défend à ses prêtres la lecture de *l'Univers*.

Peu de jours après, parut une lettre de L. Veuillot répondant, en termes pleins de déférence, de respect et de soumission aux accusations portées contre lui : *celle de calomnie, s'il l'avait méritée*, disait-il, *déshonorerait*

le rédacteur de l'Univers ; si le journal est une œuvre sérieusement compromettante, il ne sera pas nécessaire de déshonorer les ouvriers, que NN. SS. parlent, et à l'instant, sans délai, sans hésitation et sans plainte, nous obéirons; ce sera fait en un jour et pour longtemps. Un tel langage était-il celui d'un sectaire?

Mgr. Clausel de Montals, évêque de Chartres, suivit l'opinion de l'évêque d'Orléans et retira son abonnement à *l'Univers.*

Non content d'adhésions isolées, Mgr Dupanloup soumit à la signature des évêques une déclaration habilement rédigée. Elle contenait les quatre articles que voici :

« I. Les actes épiscopaux ne sont en aucune façon justiciables des journaux, mais seulement du Saint-Siége et de l'épiscopat ;

« II. L'emploi dans les écoles secondaires des classiques anciens convenablement choisis, soigneusement expurgés et chrétiennement expliqués, n'est ni mauvais ni dangereux ; et prétendre le contraire, ce serait condamner la pratique constante de tous les évêques catholiques et des plus saintes congrégations religieuses, puisqu'il est de notoriété publique que, jusqu'à ce temps, tous les évêques et toutes les congrégations enseignantes ont admis les anciens classiques grecs et latins dans leurs écoles.

« III. L'emploi de ces classiques anciens ne doit pas toutefois être exclusif, mais il est utile d'y joindre, dans la mesure convenable, comme on le fait généralement dans toutes les maisons d'éducation dirigées par le clergé, l'étude et l'explication des auteurs chrétiens.

« IV. C'est aux évêques seuls qu'il appartient, chacun dans son diocèse respectif, et sans que nuls écrivains ou journalistes aient à cet égard aucun contrôle à exercer, de déterminer dans quelle mesure les auteurs, soit païens, soit chrétiens, doivent être employés dans leurs petits séminaires et dans les écoles secondaires confiées à la direction du clergé diocésain. »

Des mandataires de Mgr l'évêque d'Orléans parcoururent clandestinement divers diocèses, principalement ceux du midi de la France, pour proposer aux évêques d'apposer leur signature à ladite déclaration. Le fait est hors de doute. Nous n'en donnerons pour preuve qu'une lettre de Mgr l'évêque de Moulins, adressée à Mgr Dupanloup, et datée de Vichy le 20 juillet 1852. On y lit : *Pendant que votre mandataire arrivait à Moulins, porteur de la déclaration que vous aviez la bonté de proposer à ma signature.... il me semble impossible de vous refuser ce témoignage d'adhésion que vous me demandez sans joindre en même temps à mon refus les raisons qui l'excusent. Quant aux principes formulés dans les articles, je ne saurais en affirmer la vérité....*

Au milieu de ces débats dont l'importance et la gravité ne présentaient rien de rassurant pour la paix de l'Eglise, plusieurs évêques s'adressèrent à S. Em. le cardinal Gousset, archevêque de Reims, pour lui faire quelques communications et connaître ses vues et sa pensée à ce sujet, afin de pouvoir se diriger sûrement eux-mêmes.

Dans sa réponse datée de Reims le 30 juin 1852, l'éminent prélat fait remarquer qu'il ne s'agissait point

« d'une question dogmatique, morale ou canonique. Ce n'était donc pas une controverse théologique, mais une question d'histoire, de pédagogie, de méthode, d'études, de système d'éducation, de toutes matières auxquelles les laïques pouvaient prendre part, aussi bien que le clergé, et au sujet desquelles l'Episcopat peut penser diversement sans se compromettre en rien pour ce qui concerne le dépôt de la foi et de la doctrine, surtout en contenant l'effervescence et arrêtant les écarts de part et d'autre. Après quelques essais, ajoutait le vénérable archevêque, on verra, je l'espère, des prélats favoriser plus ou moins les auteurs chrétiens, en les faisant même dominer sur les auteurs païens, selon qu'ils seront plus ou moins persuadés, comme je le suis moi-même, que la société, parmi nous surtout, a besoin d'être régénérée et qu'elle ne peut l'être que par une éducation *complétement chrétienne. La société étant malade, il lui faut un autre régime, un autre système d'éducation que celui qu'on a suivi dans ces derniers temps, puisque ce système n'a pu l'empêcher de tomber dans un état alarmant où elle ne donne guère signe de vie que par des convulsions.* »

En parlant ainsi Mgr Gousset dont on connaissait les talents, les vertus, la sagesse, le profond discernement, cherchait à répandre quelques lumières au milieu des partis en présence, à calmer les esprits et à faire partager ses appréciations. On sait d'ailleurs, par une lettre du 2 juin de ladite année, adressée par le vénérable cardinal à M. l'abbé Gaume, que l'archevêque de Reims n'était pas tout à fait étranger à la publication du *Ver*

rongeur, et qu'il ne pouvait être insensible aux attaques dont ce livre était l'objet.

A son tour, Mgr Parisis, évêque de Langres, écrivant à l'abbé Gaume, le 5 juillet, lui disait : « Aujourd'hui, le gallicanisme est jugé, eh bien ! il faut que le paganisme le soit aussi. Il faut que l'on sache comment son introduction a été une faute, comment son règne dans la société chrétienne a été un grave danger. Pour moi, je disais, il y a quinze ans, à ceux qui m'entourent, à l'occasion de la pauvre petite lettre si modérée que j'écrivais aux directeurs et professeurs de notre petit séminaire : « Avant un demi-siècle on comprendra que la Renaissance a été la plus redoutable épreuve de l'Eglise de Dieu depuis son berceau. »

Une lettre du cardinal Antonelli à l'archevêque de Reims, en date du 30 juillet, faisait connaître que le Saint-Père approuvait les vues de Mgr Gousset dans la controverse, et touchait légèrement l'irrégularité de la direction que l'affaire avait prise. Cette observation visait clairement la conduite de l'évêque d'Orléans et l'envoi insidieux de la déclaration à signer.

Mgr Dupanloup parut effrayé de la tournure que prenait la question. Le 3 août, se trouvant au château de La Combe (1) près Grenoble, il adresse à *l'Ami de la Religion* une note dans laquelle il s'efforce d'empêcher la publication des déclarations épiscopales relativement au journalisme et aux classiques : « Nous espérons, ajoute-t-il, que nous ne verrons pas se reproduire les torts

(1) Où il est mort le 11 octobre 1878.

et les fautes dont nous avons eu tous à gémir. Il serait donc inutile en ce moment de donner un nouveau prétexte à la contradiction des langues, et un aliment à la polémique irritée des journaux. » Et l'illustre et vigoureux polémiste célèbre le bienfait de l'union qui résulte de la *soumission à celui que Jésus-Christ a mis au centre de son Eglise pour y tenir tout uni dans la foi, dans l'obéissance et dans l'amour.*

Le rédacteur en chef de l'*Univers* en avait appelé au Docteur suprême. Le 20 septembre, il écrivait de Boulogne-sur-Mer à M. Dulac, son savant collaborateur :

« *Si quelque chose est à décider, l'Eglise décidera: la prudence et le respect nous font également un devoir de nous retirer du débat. Notre rôle est d'attendre et de nous taire; c'est commencer d'obéir. Donnons cet exemple, dût il ne pas être imité.* »

En 1853, une nouvelle complication vint s'ajouter aux difficultés pendantes. Donoso Cortès, marquis de Valdegamas, célèbre publiciste espagnol et ambassadeur à Paris, avait publié un livre remarquable intitulé: *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme.* Les éloges réitérés que l'*Univers* prodiguait à ce livre et à son auteur parurent fatiguer le grand vicaire d'Orléans, M. l'abbé Gaduel, ancien professeur de théologie. Il s'empara du volume, disséqua minutieusement son contenu, et dans une série d'articles que publia l'*Ami de la Religion* releva les *erreurs philosophiques et théologiques* de l'ami de Louis Veuillot. Il écrivit même à l'auteur et lui proposa de soumettre ses écrits à son Ordinaire, ajoutant que si les juges de la doctrine y

reconnaissent les erreurs que lui-même y a vues, il devra, ainsi que M. Veuillot qui a publié et propagé le livre, les réparer dans la mesure que la sagesse des supérieurs aura indiquée, et que sa foi et sa vertu lui conseilleront.

L'illustre auteur de l'*Essai* ne parut pas se préoccuper beaucoup des conseils de l'ancien professeur de théologie, non plus que de ses accusations. Il s'en tint à la déclaration qu'il avait faite dans une lettre, en date du 23 janvier 1853, adressée au rédacteur de l'*Univers* et publiée dans ce journal : « Je condamne tout ce qu'a condamné, tout ce que condamne, tout ce que peut condamner à l'avenir, dans les autres ou dans moi, la sainte Eglise catholique, dont j'ai le bonheur d'être le fils soumis et respectueux. »

Le rédacteur en chef de l'*Univers*, qui était encore tout noirci des foudres parties d'Orléans, osa se permettre des réflexions critiques sur les appréciations de M. l'abbé Gaduel. Le châtiment ne se fit pas attendre. Le vicaire général d'Orléans, par une lettre datée du 10 février, déféra à Mgr l'archevêque de Paris cinq articles de L. Veuillot, dans lesquels il se croyait outragé et *calomnié*.

Mgr Sibour, archevêque de Paris, avait de longue date différents griefs contre l'*Univers*. Il n'avait pas oublié, en particulier, l'affaire du *Dictionnaire de Bouillet*, approuvé par lui, accusé d'erreur par l'*Univers*, et condamné ensuite par la Congrégation de l'*Index*, en 1850.

Le 17 février parut une ordonnance archiépiscopale qui portait contre l'*Univers* une sentence de condamnation

longuement motivée, et défendait en même temps toute discussion aux rédacteurs du journal. Ceux-ci, en l'absence de leur rédacteur en chef, qui venait de partir pour Rome, se contentèrent de publier une note où ils faisaient remarquer que « s'ils étaient condamnés, ce n'était pour aucune erreur contraire à la foi ou aux mœurs. »

La division s'accentuait d'une manière alarmante au sein de l'épiscopat. Mgr Guibert, évêque de Viviers (aujourd'hui archevêque de Paris), avait annoncé, dans une circulaire du 2 février à son clergé, qu'il retirait son abonnement à l'*Univers*. Plusieurs évêques, notamment Mgr Regnault, nouvel évêque de Chartres, et Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, approuvèrent leur collègue de Viviers et louèrent ses appréciations.

D'un autre côté, plusieurs évêques prirent vigoureusement la défense de l'*Univers*.

L'évêque de Moulins, Mgr de Dreux-Brézé, dans une circulaire adressée à son clergé, le 26 février, déclare qu'il permet la lecture de l'*Univers* dans son diocèse.

Le 2 mars, Mgr Debelay, archevêque d'Avignon, écrit à son clergé qu'il lui paraît sage de conserver au clergé comme aux fidèles de son diocèse le journal qui depuis vingt ans soutient avec courage et talent les grands intérêts catholiques.

Mgr de Prilly, évêque de Châlons, tient à son clergé un langage plus explicite encore : « Je suis, dit-il, abonné au journal l'*Univers* et je continuerai de l'être. C'est vous dire assez que l'on peut en faire autant. Après tant de services rendus à la religion, M. Veuillot avait droit à cette marque que je lui donne volontiers de mon estime,

de mon intérêt et de ma sincère affection. Il est maintenant à Rome aux pieds du Saint-Père, à qui il explique ses raisons ; la réponse est facile à deviner, heureux si on sait la comprendre ! le Pape nous dira à tous : *Pax vobis.* » La prédiction se vérifia, comme nous le verrons.

L'archevêque de Paris n'en continua pas moins la polémique. Le 9 mars, il déféra solennellement au Saint-Siége la lettre circulaire de l'évêque de Moulins. Sa lettre au Pape est très-développée. On y lit ce qui suit : « Je savais que l'on tâchait de scinder en deux parts l'Épiscopat français... Mais j'ignorais que le mal fût déjà si grand et que l'Episcopat consentît à s'armer contre lui-même, en donnant publiquement l'exemple de l'oubli des saints canons et des règles de la hiérarchie ecclésiastiqne : voilà ce que j'ignorais, ce que Mgr de Moulins a voulu nous apprendre à tous, et ce que Messeigneurs de Châlons et d'Avignon viennent de confirmer. »

L'archevêque d'Avignon ainsi mis en cause adresse à l'*Univers* une note en date du 13 mars, dans laquelle le vénérable prélat déclare que « par sa circulaire du 2 mars il avait accompli un devoir sans sortir de la limite sévère de son droit. Il ne pouvait donc accepter la censure qu'avait faite de cet acte Mgr l'archevêque de Paris, dans sa lettre du 9 mars. Ainsi que l'archevêque de Paris, l'archevêque d'Avignon ne relève que du Pape en ce qui concerne la direction qu'il donne à ses prêtres. »

On voyait ainsi l'Épiscopat français tristement divisé en deux camps également nombreux, également armés, également résolus. Un volume ne suffirait pas pour

raconter dans tous ses détails cette lutte mémorable. Disons seulement que dans la mêlée se trouvaient des esprits pacificateurs qui s'entremettaient entre les deux partis pour conjurer la tempête. Tel fut l'illustre cardinal archevêque de Bordeaux.

Dès le début de la campagne, au mois de juin 1852, Mgr Donnet écrivait à l'évêque d'Orléans : « Si dans le tumulte du combat quelques écrivains, emportés par une imprudente ardeur, ont parfois compromis la cause qu'ils voulaient servir, j'éprouve, je l'avoue, Monseigneur, par là même un plus vif désir de leur tendre la main pour les ramener et les conserver dans les rangs d'une milice plus humble, plus défiante d'elle-même et non moins dévouée. »

Quelques mois plus tard, effrayé des proportions que prenait la dispute, l'éminent cardinal écrit au rédacteur en chef de l'*Univers* pour l'engager à cesser le combat, et afin de donner plus d'efficacité à ses conseils paternels, l'Ange de la paix laisse apparaître la pointe du glaive. « J'ignore, dit-il en finissant, si je serai mieux compris que ne l'ont été ceux de mes vénérables collègues qui ne vous ont pas épargné leurs avertissements ; quoi qu'il en soit, j'attendrai jusqu'à l'ouverture des classes ; mais si, après les manifestations si précises de Leurs Éminences les cardinaux de Lyon, de Bourges, de Besançon, et les deux lettres si pleines de douleur et de raison du doyen de l'Épiscopat français, Mgr l'évêque de Chartres, vous continuez une lutte qui ne peut désormais avoir d'autres résultats que d'éterniser la discorde, j'interdirai l'entrée de votre journal

dans les séminaires et dans toutes les écoles libres de mon diocèse (*Lettre du 15 septembre* 1852). »

Pendant la bourrasque ainsi déchaînée sur l'Église de France, que faisait le Chef de la chrétienté ? Comme Jésus-Christ, Pie IX sommeillait dans la barque. Louis Veuillot était à ses pieds, recevant de sa main la communion, à l'heure même où retentissait dans Paris l'anathème de l'archevêque contre l'*Univers*. Cette coïncidence fut remarquée, dit un biographe de Pie IX, et l'on sut bientôt, à la cour de Rome, que le Pape avait été profondément contristé de cette mesure. « J'aurais compris, dit le Saint-Père, qu'on donnât un avertissement paternel aux rédacteurs de l'*Univers ;* mais condamner avec une sévérité inouïe un journal qui, depuis vingt ans, défend la religion et le Saint-Siége avec le plus admirable dévouement, c'est inconcevable. Évidemment j'ai quelque chose à faire et je le ferai. » (*Histoire de Pie IX le Grand*, approuvée par Mgr l'évêque de Poitiers.)

Ce que fit Pie IX, dans cette circonstance, est digne de remarque. Par son inspiration, L. Veuillot écrivit au secrétaire des *Lettres latines*, Mgr. Fioramonti, comme pour demander conseil, afin de provoquer une réponse. Sa lettre est du 3 mars. La réponse du prélat, datée du 9, passa sous les yeux du Pape avant d'être envoyée à son adresse. En voici le passage significatif : « Votre journal, à raison des matières qui font l'objet de ses travaux, et apprécié d'abord comme il l'est pour votre talent d'écrivain, excite ici comme en France et dans les autres contrées étrangères, un grand intérêt, et on le

regarde comme très-propre à traiter les choses qui doivent l'être dans le temps présent. Cependant des personnes qui tiennent fortement à certains *principes*, à certains *usages*, à certaines *coutumes*, ne portent pas du tout sur votre journal le même jugement. Comme ils ne peuvent pas rejeter ouvertement ses doctrines, ils cherchent depuis bien longtemps ce qu'ils pourraient reprocher au rédacteur, et s'ils n'auraient pas autre chose à reprendre que la vivacité de son langage et sa manière de s'exprimer. Les rédacteurs d'autres feuilles, bien qu'elles soient religieuses, se montrent également prêts et ardents à attaquer votre journal, selon l'occasion et avec violence, il en résulte qu'ils font pénétrer, peu à peu, la défiance dans les âmes qu'attire surtout en ce temps l'amour de la pure doctrine, et qu'ils retardent ainsi d'une manière déplorable le mouvement qui les entraîne par une impulsion chaque jour plus forte dans l'obéissance et l'amour du Siége Apostolique. De tels effets sont surtout douloureux au sein d'une nation que distinguèrent toujours d'une façon admirable le zèle et l'amour de la très-sainte religion, et qui aujourd'hui, cela est manifeste, se fait remarquer par le vif désir de se voir unie par des liens plus étroits à la Mère et Maîtresse de toutes les églises... » La lettre recommande ensuite au rédacteur de l'*Univers* de n'imprimer aucune flétrissure au nom des hommes distingués, et termine ainsi : « Quoique les ressentiments et les divisions qui se sont fait jour paraissent avoir atteint un certain degré de gravité et soient maintenant un obstacle à votre journal religieux, je ne parviendrai jamais à me per–

suader que cela puisse être durable ; loin de là, j'ai la confiance que ceux qui pour le moment vous sont contraires seront bientôt unanimes à louer le talent et le zèle avec lesquels vous ne cessez de soutenir la religion et le Siége Apostolique. »

Ce grave document prépara les voies à la solennelle intervention du Saint-Père qui, pour mettre fin aux débats, publia l'Encyclique du 21 mars 1853, adressée aux cardinaux, archevêques et évêques de France. Pie IX loue de nouveau la *noble nation française que tant de beaux noms ont illustrée et qui a si bien mérité du Siége Apostolique* ; puis, rendant un éclatant témoignage aux éminentes vertus, à la science et à la charité de ses évêques, il conjure ceux-ci, avec les plus vives instances, de rentrer dans le sentier de l'union et de la paix. Viennent ensuite des encouragements aux écrivains qui défendent les droits, les intérêts, les enseignements de l'Église, encouragements tels qu'ils placent ces écrivains sous la tutelle immédiate des premiers pasteurs. Il appartient à la sollicitude épiscopale d'exciter le zèle de ces hommes de talent, et s'ils venaient à manquer en quelque chose, de les avertir avec de paternelles paroles et avec prudence. Enfin le Saint-Père, abordant la question de l'éducation de la jeunesse, la résume dans une recommandation fixant les règles que le bon sens et le dévouement des maîtres chrétiens avaient acceptées par avance : une juste part faite aux chefs-d'œuvre des auteurs sacrés, et la conservation des auteurs profanes soigneusement expurgés : *Ut adolescentes clerici... eloquentiam tum ex sapientissimis Sanctorum Patrum*

operibus, tum ex clarissimis ethnicis scriptoribus ab omni labe purgatis addiscere.... valeant.

Immense fut l'impression produite dans l'Église de France par l'Encyclique du 21 mars. Pierre venait de parler par la bouche de Pie IX. Toutes les divisions se dissipèrent en un instant. La parole apostolique fut comme un souffle bienfaisant qui vint purifier l'air chargé d'orage et de miasmes contagieux.

L'archevêque de Paris s'empresse de donner le premier l'exemple de l'obéissance au Saint-Père. Dès le 8 avril, il lève les défenses qu'il avait portées contre l'*Univers*, et déclare qu'il veut mettre en pratique les conseils de l'Encyclique, entrer sans réserve dans les intentions du Chef de l'Église, contribuer à l'apaisement des discussions, et réjouir le cœur du Souverain Pontife. Il était impossible de faire avec plus de simplicité un plus noble usage de l'autorité épiscopale.

Deux jours après, l'*Univers*, de son côté, publiait une déclaration collective de ses rédacteurs dans laquelle, répondant à l'acte de bienveillance que venait d'accomplir l'archevêque de Paris, ils disaient : « Cet acte nous impose une nouvelle et plus étroite obligation de n'user qu'avec sagesse de la liberté qui nous est laissée, et de corriger dans notre œuvre ce qui a besoin d'être corrigé, en l'améliorant autant que cela nous sera possible. Ayant toujours présentes les règles qui nous ont été tracées, nous devons surtout nous attacher à éviter tout ce qui pourrait paraître contraire à cette modération chrétienne qui n'exclut pas la défense libre,

franche, énergique de la vérité. Nous aurons ainsi l'assurance de nous conformer aux intentions des vénérables prélats qui ont fait connaître leur pensée sur ce qu'ils jugeaient mériter leur blâme ou leurs encouragements dans nos travaux. Nous aurons surtout la consolation d'obéir à notre archevêque, qui, par les mesures qu'il avait cru nécessaires de prendre, voulait nous rendre plus dignes de la sainte cause pour laquelle nous avons l'honneur et le bonheur de combattre. »

Telle est toujours la solution des difficultés dans l'Église catholique. Tel est le spectacle que donne constamment la divine hiérarchie établie par Jésus-Christ. Des questions se posent, des différends surgissent, des débats se poursuivent. Rome élève la voix : ses conseils sont des préceptes, ses désirs sont des ordres, les plus beaux exemples partent des plus hauts rangs. L'épiscopat tout entier sembla, dans cette circonstance, parler par la bouche de l'évêque de Saint-Claude, Mgr Mabile (1), disant à son clergé, lorsqu'il promulgua l'Encyclique : « Cette lettre qui est un évènement, cette lettre admirable, nous l'avons reçue à genoux, en bénissant, en remerciant Dieu ! » Contraste frappant avec ce qui se passe journellement dans la région des pouvoirs humains, où les moindres orages amoncellent des ruines.

Le gallicanisme aux abois voulut profiter des déchirements de l'Église de France pour faire entendre son chant du cygne qui se perdit sans écho dans le concert des dévouements à Pie IX. L'auteur d'un mémoire ano-

(1) Depuis évêque de Versailles, et décédé en 1877.

nyme intitulé : *Sur la situation présente de l'Église gallicane relativement au droit coutumier*, soutenait que les coutumes de l'Église de France n'avaient pas été abrogées par le concordat, et que les sentences disciplinaires des Papes ne sont applicables qu'autant qu'elles ont été promulguées dans les diocèses. Il contestait l'autorité des décrets de l'*Index*, blâmait le mouvement liturgique, reprochait aux journalistes religieux de chercher avant tout à complaire à la cour de Rome, et finissait en conseillant aux évêques de s'entendre entre eux pour obtenir du Pape un tempérament à ses décisions.

Cette brochure insidieuse de 190 pages in-8° était l'œuvre d'un ecclésiastique qui ne se nommait pas (1). Écrite en apparence pour les seuls évêques, elle fut bientôt envoyée à tous les séminaires, puis mise publiquement en vente. Ce fut alors que l'épiscopat dut s'en occuper. Elle fut d'abord frappée d'une solennelle condamnation par Mgr Doney, évêque de Montauban qui, dans une circulaire du 4 mars 1853 aux supérieurs, directeurs et professeurs de son séminaire, flétrit ledit mémoire « comme injurieux au Souverain Pontife, aux conciles provinciaux, aux évêques qui ont tenu ces conciles et comme propre à semer dans les séminaires des sentiments de défiance et d'insubordination.... et les germes dangereux du presbytérianisme et de l'indépendance des prêtres à l'égard de leurs évêques respectifs ».

Le dernier coup fut porté à ce libelle audacieux par le

(1) L'abbé Michon.

Pape lui-même qui, dans l'encyclique du 21 mars, citée plus haut, s'exprime ainsi au sujet dudit mémoire : « Ici nous ne pouvons nous empêcher de vous exprimer la grande douleur dont nous avons été affecté lorsque parmi tant d'autres mauvais écrits, dernièrement publiés en France, il nous est parvenu un libelle imprimé en français et édité à Paris avec ce titre : *Sur la situation présente de l'Église gallicane relativement au droit coutumier*, dont l'auteur contredit de la manière la plus manifeste ce que nous vous recommandons et inculquons avec tant de sollicitude. Nous avons adressé ce libelle à la congrégation de l'*Index*, afin qu'elle le réprouve et le condamne. » Cette condamnation pulvérisa la brochure et porta un nouveau coup mortel au *gallicanisme*.

Une autre question d'une plus haute portée s'agitait, en France, dans les hautes sphères de la philosophie, savoir : la grave question du *Traditionalisme*. Notre rôle d'historien, ici comme dans la question des classiques, est d'exposer les faits et les doctrines, en un mot d'instruire le lecteur, non de le passionner, et de montrer le Docteur suprême intervenant au moment opportun entre les combattants, et déployant à leurs yeux l'étendard de la vérité pour rallier les esprits et les cœurs.

Le *Rationalisme*, c'est-à-dire la souveraineté absolue de la *raison* dans la recherche de la vérité, est la grande erreur du temps. Il a pour contre-partie le *Traditionalisme* ou la souveraineté exclusive de la *tradition*.

Toujours la raison humaine a nourri contre la tradition de sourdes inimitiés. C'est que la tradition est une

forme d'autorité, et qu'au fond de la raison humaine il y a un instinct de révolte. Toutefois la raison n'avait pas encore poussé, comme aujourd'hui, le rêve de son indépendance jusqu'à la négation de toute autorité. Or, déclarer la raison souveraine absolue, c'est mettre implicitement dans l'homme un attribut de Dieu. Encouragé par ce premier succès, le rationalisme devait promptement aboutir à l'apothéose de la raison ; il avait commencé par mettre le divin dans la raison humaine, il était logique qu'il finît par l'adorer. Une fois pénétré de l'idée de son indépendance et de sa force, l'esprit humain s'empressa de se signaler par des miracles de folie, et déploya tout à coup pour l'erreur une fécondité inouïe. En arrachant les fondements de l'autorité, on avait du même coup ouvert toutes les écluses de l'erreur ; elle se précipita par torrents ; elle déborda de tous côtés, le monde en fut inondé ; et ce déluge épouvantable attesta que la souveraineté de la raison est la suprême déraison, que c'est un trône préparé à toute extravagance qui voudra se décorer du nom de philosophie.

Le monde s'émut à bon droit des prétentions du rationalisme, et c'est pourquoi les défenseurs de la tradition réagirent vigoureusement. On s'en prit d'abord au système de Descartes qu'on accusa d'être la source impure du rationalisme moderne. Ce système qui, prenant la raison pour base, roule sur le fameux enthymême : *je pense, donc j'existe*, régnait seul dans l'École depuis près de deux siècles. En vain la méthode de Descartes trouva de zélés défenseurs ; en vain, au commencement de ce siècle,

le savant et judicieux Emery, supérieur de Saint-Sulpice, fit un livre où se trouve solidement étayée la doctrine du grand penseur des temps modernes, le cartésianisme n'en fut pas moins battu en brèche. Dom Guéranger surtout porta de rudes coups à la méthode de Descartes.

A la place de la raison, on essaya d'introniser la tradition. Toutes les variétés de systèmes issues de la réaction traditionaliste peuvent se résumer dans cette formule générale : Toute vérité doit venir à l'homme par l'enseignement, c'est-à-dire, par le dehors. Cette proposition eut la bonne fortune de rencontrer pour la populariser des penseurs d'élite. Ainsi M. de Bonald, au commencement de ce siècle, systématisant à sa manière l'idée qui envahissait les intelligences, entreprit de substituer à la puissance de la raison la puissance de la parole. Selon lui, l'homme n'a pu inventer le langage, car l'invention du langage suppose l'exercice de la pensée; or, avant la parole, la pensée n'existe pas; donc le langage a dû être révélé, et la première parole que l'homme entendit lui apporta la première vérité qu'il connut.

La réaction ne s'en tint pas là. Un homme qui semblait fait pour la personnifier en lui descendit dans l'arène. Appuyant toute la philosophie sur le témoignage, il n'hésita pas à condamner à l'impuissance la raison individuelle et ne lui laissa que la royauté de son néant. Par l'entraînement d'une parole qui portait avec elle la domination de l'éloquence, cet homme fit graviter autour de sa pensée l'élite des intelligences de son temps. De Bonald avait été le précurseur, Lamennais fut le messie.

Quand l'Église, en condamnant le nouveau système, fit revivre une première fois la raison anéantie, le célèbre novateur se hâta d'immoler à sa propre raison la plus haute autorité de la terre, sans s'apercevoir que lui-même il donnait ainsi le coup de grâce à son *criterium* philosophique. On se détacha aussitôt de sa personne, et la solitude qui se fit autour du génie foudroyé et rebelle sera une des gloires de l'Église, en France, au dix-neuvième siècle.

Mais à côté d'une sincère soumission à l'autorité de l'Église, la plupart de ces intelligences, formées à la pensée dans le courant de la réaction traditionaliste, gardèrent de leurs idées tout ce qui n'était pas incompatible avec la rigoureuse orthodoxie. On ne détruisit plus la raison, mais on continua de faire une trop large part à la tradition. Un très-petit nombre se rencontrèrent qui surent restituer à la raison la plénitude de ses droits. Une antipathie invincible contre la raison humaine continua de s'agiter même dans les esprits les plus soumis aux décisions pontificales. La raison était une vieille ennemie, on lui gardait rancune. On lui laissa reprendre le moins possible de tout ce qu'on lui avait disputé ; et sous les diverses nuances de l'école intitulée *Catholique*, toujours on vit percer une tendance fortement accusée, dans les discours et dans les livres, à amoindrir au profit de la tradition la puissance rationnelle : génération des idées par l'enseignement, impossibilité de la pensée sans la parole, nécessité de la révélation pour constituer la certitude. On rentrait dans ce triple cercle par une porte ou par une autre. Pourtant on ne doit pas oublier

que la raison et la tradition sont deux puissances légitimes qui viennent de Dieu. S'il plut à la bonté divine d'éclairer l'humanité par deux lumières à la fois, de quel droit prétendrait-on lui enlever l'une ou l'autre ? Si les rationalistes sont insensés d'éteindre dans sa main droite le flambeau de la tradition, les traditionalistes sont-ils sages d'éteindre dans sa main gauche le flambeau de la raison ? Si la tradition est la splendeur du jour, la raison est un bel astre de la nuit ; et ceux que n'illuminent pas encore les saintes clartés de la révélation, comment trouveront-ils le chemin qui peut les y conduire, si vous leur retirez le seul flambeau qui reste pour éclairer leurs pas ?

« La foi est nécessaire à la raison; 1° pour la guérir, et 2° pour l'élever à cette fin sublime que Dieu a donnée à l'homme et qu'il n'est pas permis à l'homme de négliger sans se perdre. C'est donc pour être fidèle à sa destinée que la raison cherche la foi et s'y unit. L'accord de la raison et de la foi résume toute la loi de son intelligence, comme l'accord de sa volonté et de la grâce résume toute la loi de son cœur (1). »

Parmi les publications qui, en France, s'occupaient *ex professo* de ces matières épineuses, se distinguaient les *Annales de philosophie chrétienne,* dirigées depuis de longues années par M. Bonnetty. Plusieurs évêques, gardiens de la foi, crurent découvrir dans les savantes et chrétiennes pages de ce recueil des propositions entachées d'exagération contre le rationalisme. Le savant

1. LE CARDINAL DECHAMPS : *Pie IX et les erreurs contemporaines,* ch. IV.

directeur des *Annales* était d'ailleurs encouragé et soutenu par des personnages qui offraient toute garantie, entre autres, par Mgr Doney, évêque de Montauban, qui jouissait de la plus haute autorité dans les questions philosophiques. La *Revue catholique* de l'université de Louvain discutait les mêmes thèses. Les esprits s'échauffaient. C'est alors que pour couper court aux dissensions qui menaçaient de troubler l'Église comme au temps de la question des classiques, la sainte congrégation de l'*Index*, saisie de l'affaire, arrêta les termes d'un décret dogmatique, qui reçut la sanction du Souverain-Pontife, et conçu en ces termes:

Décret de la Sacrée Congrégation de l'Index,
du 11 *juin* 1855.

« La Sacrée Congrégation de l'Index, dans l'assemblée générale tenue au palais apostolique du Vatican, le 11 juin 1855, le doute suivant ayant été proposé : « Si les « thèses suivantes de philosophie doivent être approu- « vées et offertes à la souscription de M. Bonnetty, au- « teur de la revue qui a pour titre : *Annales de philoso-* « *phie chrétienne,* » — après avoir entendu préalablement et mûrement pesé les suffrages des théologiens, a décidé et décrété : « Que ces propositions doivent être « approuvées et offertes à la souscription de l'auteur « du susdit ouvrage, sauf toujours le jugement ultérieur « du Siége apostolique sur la totalité de cet ouvrage. »

« Lequel décret des Em. Pères ayant été porté par moi soussigné à Notre très-saint seigneur le Pape Pie IX,

le 15 juin de cette année 1855, Sa Sainteté l'a confirmé et a ordonné qu'il soit mis à exécution.

« Voici les propositions :

« 1° Quoique la foi soit au-dessus de la raison, il ne peut jamais exister entre elles aucune opposition, aucune contradiction, puisque toutes les deux viennent de la seule et même source immuable de la vérité, de Dieu très-bon et très-grand, et qu'ainsi elles se prêtent un mutuel secours. (*Encyclique* de Pie IX, du 9 novembre 1846.)

« 2° Le raisonnement peut prouver avec certitude l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la liberté de l'homme. La foi est postérieure à la révélation ; on ne peut donc convenablement l'alléguer pour prouver l'existence de Dieu contre l'athée, pour prouver la spiritualité et la liberté de l'âme raisonnable contre un sectateur du naturalisme et du fatalisme. (Proposition souscrite par M. Bautain, le 8 septembre 1840.)

« 3° L'usage de la raison précède la foi, et y conduit l'homme par le secours de la révélation et de la grâce. (Proposition souscrite par M. Bautain, le 8 septembre 1840.)

« 4° La méthode dont se sont servis saint Thomas, saint Bonaventure et les autres scholastiques après eux, ne conduit point au rationalisme et n'a point été cause de ce que dans les écoles contemporaines la philosophie est tombée dans le rationalisme et le panthéisme. En conséquence il n'est pas permis de faire un crime à ces docteurs et à ces maîtres de s'être servis de cette méthode, surtout en présence de l'approbation, ou au moins du

silence de l'Église. (Proposition contraire à diverses propositions de M. Bonnetty.)

« Jérome, *cardinal* d'Andrea, *préfet*.
Fr. Ange-Vincent Modena, *de l'ordre des Fr.-Prêcheurs, secrétaire de la S. Congrégation de l'Index.* »

Cette déclaration fut soumise par Mgr Sacconi, nonce apostolique à Paris, à la signature de M. Bonnetty, qui n'hésita pas à apposer au bas de ce document la déclaration suivante :

« J'adhère volontiers, de cœur et d'âme, aux susdites propositions. Augustin Bonnetty. »

La sainte congrégation de l'*Index* avait d'ailleurs usé des plus grands égards envers l'éminent publiciste, comme l'attestent les paroles suivantes qu'adressa au nonce le P. Modena, par l'ordre même de la dite congrégation :

« Je suis obligé, en raison de ma charge, de faire part à Votre Excellence révérendissime de ce qui, dans la dernière congrégation de l'Index, a été délibéré à l'égard de l'ouvrage périodique dirigé et publié par M. Bonnetty.

« Connaissant par beaucoup de preuves l'intention et l'esprit du rédacteur, qui n'est pas seulement orthodoxe, mais encore très-dévoué au Saint-Siége, et qui a bien mérité de la religion par beaucoup de travaux et par les incessantes fatigues auxquelles il se livre depuis longtemps pour le soutien des saines doctrines, on

a voulu user envers lui des égards bienveillants et distingués, pratiqués d'autres fois, dans des cas semblables, envers des écrivains éminemment catholiques, en ne promulguant pas, au détriment de leur réputation, des jugements qui déclareraient leurs opinions ou erronées, ou suspectes, ou dangereuses.....»

Ainsi se termina pacifiquement encore la nouvelle campagne entreprise avec une ardeur trop peu mesurée, par les défenseurs de l'Eglise elle-même, contre l'impiété rationaliste. Cette guerre sacrée déclarée au rationalisme avait en réalité atteint la raison elle-même. Il fallut que l'Eglise, naguère si brutalement insultée par les révoltes de la raison, vînt la couvrir de son égide, et frapper d'un même coup les exagérations du zèle et les témérités du génie. Et ce fut un spectacle capable de faire réfléchir l'impiété elle-même que de voir le Gardien suprême des doctrines traditionnelles protéger la raison du haut de ce trône, d'où le rationalisme avait voulu précipiter et la Papauté et la tradition vivante.

Avec la gloire qui revenait à Pie IX de l'apaisement de tous ces conflits, la France lui donnait encore les plus douces consolations.

Les assemblées provinciales du clergé, interrompues depuis longtemps par la tyrannie révolutionnaire étaient remises en pleine vigueur.

Chose étonnante ! Même sous nos rois chrétiens, au beau temps des *libertés gallicanes*, les conciles n'existaient plus en France que de nom. Un évêque, retenu prisonnier dans son diocèse, n'osait pas même, dans la crainte de déplaire à un avocat quelconque, juif ou

hérétique, devenu ministre des cultes, sortir pour ainsi dire de son palais ; le serment qu'il faisait, au jour de son sacre, d'aller à Rome *videre Petrum*, était devenu une lettre complètement morte. On ne savait plus même le chemin de la ville éternelle pour aller recevoir le chapeau, quand on était nommé cardinal.

La république de 1848, qui prenait avec affectation le contre-pied de la monarchie, délivra l'Église de ces *libertés* tyranniques, aussi puériles que gênantes. Le terrain fut déblayé, l'affranchissement se fit sans grande difficulté. Toutefois, les évêques, avant de se débarrasser du joug des *Organiques* et d'user de leurs droits de citoyens, consultèrent le Saint-Père qui appuya de toutes ses forces la reprise des conciles provinciaux, devenus si nécessaires dans ces jours de trouble et d'obscurité.

Aussi, dès 1849, la convocation des conciles fut annoncée publiquement en vertu de la seule autorité des évêques, et ils se tinrent, sous la présidence des métropolitains, dans l'une des villes de chaque province ecclésiastique.

Partout également des synodes diocésains, composés de prêtres choisis et nommés au suffrage par leurs frères dans le sacerdoce, furent convoqués et présidés par l'Ordinaire, et produisirent les plus heureux fruits pour la société chrétienne et même pour la société civile.

Remarquons toutefois que, flairant tout-à-coup une odeur d'ancien régime, le nouveau gouvernement napoléonien, marchant sur les brisées des parlements, et

chargeant la batterie des Organiques, crut faire un coup de maître en lançant, la veille même de l'ouverture du concile de Paris (16 septembre 1849), un décret qui autorisait, pendant l'année courante, la tenue des conciles provinciaux et des synodes diocésains.

La reprise de ces saintes assemblées, inaugurée dans la capitale de la France, se poursuivit avec une majesté, une sérénité et une force singulières. Successivement, les provinces de Reims, de Lyon, de Rouen, de Bordeaux, d'Alby, de Toulouse, d'Aix, de Sens, etc., furent témoins de ces solennelles assises où éclataient à la fois une tendre et filiale soumission pour la Chaire apostolique, et un soin jaloux de l'honneur, des droits et de la discipline de la sainte Église. Tous les actes sortis des délibérations épiscopales s'acheminaient promptement vers Rome, et en revenaient, quelquefois avec de légères modifications, revêtus de la sanction infaillible du Siége apostolique. Cette heureuse innovation dans les coutumes du clergé de France annonçait que le gallicanisme avait vécu.

Les évêques, le clergé et les fidèles prenaient aussi volontiers le chemin de Rome, et l'on vit s'organiser ces édifiants pèlerinages vers la ville éternelle, qui n'ont plus discontinué, et qui donnèrent à Pie IX tant de consolation et de force dans la tristesse des mauvais jours.

A la faveur des fréquents voyages des évêques *ad limina apostolorum*, le Saint-Père put nouer avec l'épiscopat français ces relations intimes d'où sortit providentiellement cette puissante unité hiérarchique, qui allait devenir si nécessaire en face des événements cachés en-

core derrière le rideau entr'ouvert d'un prochain avenir.

Un des premiers fruits de cette heureuse intimité fut le retour des diocèses de France à l'unité liturgique.

On sait que saint Pie V, inspiré par les décisions du Concile de Trente, promulgua, en 1568, une constitution qui rendait le Bréviaire romain obligatoire dans toutes les églises dont le bréviaire avait moins de deux cents ans de date ; et en 1570, il décréta la même mesure pour le Missel romain.

Ces prescriptions du Siége apostolique furent observées, même en France, pendant le seizième siècle. Mais au dix-septième, on vit les évêques français se donner licence sous ce rapport. Le mal ne fit que croître et le dix-huitième siècle surtout se distingua dans cette triste voie d'indépendance liturgique. Durant ce siècle, des liturgies nouvelles remplacèrent presque partout en France le rite romain. Tout évêque voulut avoir sa liturgie propre. Douze diocèses seulement restèrent constamment fidèles à la liturgie mère et maîtresse, savoir : Aix, Ajaccio, Avignon, Bordeaux, Cambrai, Saint-Flour, Marseille, Montpellier, Perpignan, Quimper, Rodez et Strasbourg.

Les liturgies diocésaines usitées en France, en 1840, ne remontaient pas au delà des dix-huitième et dix-neuvième siècles. La plus ancienne, celle d'Orléans, datait seulement de 1693 ; celle de Paris de 1736, et on en fabriqua jusqu'en 1836.

Ces diverses liturgies comptaient parmi leurs auteurs des écrivains suspects, des hérétiques reconnus. On en jugera par les noms suivants. Parmi les évêques : Pa–

villon, d'Aleth; Bossuet, de Troyes ; Caylus, d'Auxerre; Montazet, de Lyon ; parmi les faiseurs : Petit-Pied, Le Tourneur, Du Vert, Fomard, Vigier, Robinet, Jacob, prêtres ; Santeul, diacre ; le Brun des Marettes, Mesenguy, minorés ; Coffin et Raudet, laïques.

Introduites en violation flagrante des lois de l'Église, ces liturgies n'étaient que tolérées à regret par le Saint-Siége. Mais si profond était l'abîme où l'oubli avait fait tomber en France les lois canoniques les plus sacrées, que de respectables évêques, avec la bonne foi la plus entière et l'omnipotence la moins scrupuleuse, faisaient et défaisaient la liturgie dans leurs diocèses.

Mais *l'homme s'agite et Dieu le mène*, a dit Fénelon (*sermon pour l'Epiphanie*). Cette vérité, confirmée par l'histoire, demeure incontestable en ce qui concerne le mouvement liturgique, au milieu du 19e siècle. Qui eût songé, au commencement de ce siècle, alors que des nouveautés de tout genre avaient pénétré jusque dans le sanctuaire, que de tant de ruines amoncelées par le jansénisme, le gallicanisme et le philosophisme, il surgirait une réaction si triomphante contre le passé.

Le mouvement liturgique s'accentua surtout à partir de 1830.

L'épuisement des livres, l'incohérence et la difformité résultant de la nouvelle circonscription fixée par le Concordat, les discussions dont la question liturgique fut l'objet, les savants écrits qu'elle suscita, en tête desquels il faut placer les *Institutions liturgiques* de dom Guéranguer, dont la publication commença en 1840, quelques mandements épiscopaux en faveur de la litur-

gie romaine, les avertissement paternels des Souverains Pontifes Grégoire XVI et Pie IX, ouvrirent les yeux aux évêques français et éveillèrent le scrupule dans leurs consciences. On commença à douter de la régularité de ce qui s'était fait, on sentit s'ébranler peu à peu cette sorte d'attachement judaïque qu'on avait pour les liturgies particulières. On comprit mieux aussi que l'union complète avec Rome était la condition la plus sûre de la force morale des évêques, que l'isolement était fatal dans des temps si troublés, et que cet isolement avait son remède unique mais infaillible dans la haute direction du Saint-Siége. Sous l'influence de ces causes diverses, qui s'imposaient aux volontés les plus rebelles, on vit les préventions tomber, les préjugés disparaître, les doctrines romaines pénétrer profondément dans les esprits, et un attachement plus inviolable que jamais à la Chaire de Pierre devenir un besoin universel parmi le clergé et les fidèles. Pie IX devint véritablement, parmi les catholiques, le roi des esprits et des cœurs.

Dans de telles conditions, la réaction s'accentua avec une rapidité merveilleuse. En 1848, onze diocèses avaient fait retour à la liturgie romaine ; en 1855 les diocèses non romains étaient devenus la minorité, et en 1864 il n'en restait plus que treize en dehors de l'unité, savoir: Paris, Besançon, Grenoble, Chartres, Lyon, Belley, Séez, Orléans, Tulle, Verdun, Dijon, Clermont et Pamiers. Besançon et Orléans, les derniers à se rendre, sont actuellement dans le concert universel.

A Lyon, la question liturgique, après avoir soulevé

de stériles et fâcheuses polémiques, fut heureusement tranchée par Pie IX, dans son bref du 17 mars 1864. L'Église de Lyon gardait son antique liturgie, mais le clergé devait prendre le Bréviaire et le Missel romains.

Aujourd'hui l'unité liturgique est complète en France.

Ainsi, dans l'espace de quelques années, par la force du droit, et par l'effet des exhortations persévérantes du Saint-Siége, il s'est opéré en France un de ces mouvements les plus extraordinaires que les annales de l'Église aient eu à enregistrer ; et tandis que le protestantisme donnait au monde le triste spectacle de la division, de la dislocation et de la ruine, on put constater, au sein du catholicisme, un acheminement de plus en plus prononcé vers une unité compacte. Ce mouvement, répétons-le, fut providentiel. La division des catholiques aujourd'hui serait un danger particulièrement redoutable. Leur union est leur force et leur gloire, comme elle fut tout à la fois la gloire, la force et l'œuvre de Pie IX.

On vit, il est vrai, dans des régions inférieures quelques faits d'une obstination affligeante, à côté de généreux sacrifices d'amour-propre. Aux beaux exemples des Bonnetty, des abbés Lequeux et Chantôme, qui, condamnés pour des propositions téméraires, s'empressaient de souscrire humblement aux sentences qui les avaient frappés, répondirent malheureusement l'aveuglement plein d'orgueil des abbés Michon et Guettée, condamnés, l'un, nous l'avons vu, pour son *Droit coutumier,* l'autre pour son *Histoire de l'Église de France ;* ils bravèrent les foudres qu'ils avaient trop méritées, et qui ne les

couchèrent pas moins dans l'oubli et le néant. L'abbé Guettée paraît s'être repenti plus tard.

Le plus coupable de tous les rebelles fut l'énergumène qui, chargeant son bras parricide d'un double sacrilége, frappa l'archevêque de Paris, en présence des autels, au milieu des pompes d'une grande solennité, dans l'église Saint-Etienne du Mont : attentat exécrable dont l'auteur n'avait point trouvé son modèle, et qui, espérons-le, ne trouvera jamais d'imitateur. Les illustres successeurs de saint Denis semblent voués au martyre l'un après l'autre. Mais de toutes les immolations la plus horrible fut celle du 3 janvier 1857. Mgr Sibour expira presque sous le coup.

Touchante fut la douleur de Pie IX, lorsqu'il apprit cet abominable forfait. Il s'empressa d'écrire en même temps à Mgr l'évêque de Tripoli, coadjuteur de l'illustre victime, et aux trois vicaires capitulaires, MM. Buquet, Surat et Darboy. Le bref adressé à ces derniers, glorieux pour la mémoire du pontife défunt et non moins glorieux pour la main qui en dicte les termes, porte la date du 22 janvier 1877, et débute ainsi :

« Chers Fils, salut et bénédiction apostolique.

« Notre parole ne peut rendre, Chers Fils, l'horreur dont nous avons été saisi en apprenant qu'au milieu d'une cérémonie religieuse, dans l'église de Saint-Etienne, Notre Vénérable Frère Marie-Dominique-Auguste Sibour, archevêque de l'illustre métropole de Paris, avait été cruellement immolé au pied des autels, par le poignard d'un prêtre sacrilége qui n'a pas craint de commettre un si exécrable et si monstrueux attentat.

« Vous pourrez aisément comprendre par vous-mêmes dans quelle douleur ou plutôt dans quel accablement nous a plongé la mort tragique de ce pieux Archevêque, que Nous entourions d'une particulière bienveillance, à cause de son dévouement éprouvé pour Nous et pour le Siége apostolique, de sa sollicitude pastorale pour le bien de son diocèse, et des autres qualités éminentes qui brillaient en lui. Nous sommes bien persuadé que vous en avez ressenti vous-mêmes une affliction extrême, comme le témoigne vivement la lettre si empreinte de douleur que vous Nous avez adressée au sujet de ce lamentable événement.... »

Le Père commun des Pasteurs et des fidèles annonce ensuite aux vicaires capitulaires qu'il a fait célébrer un service funèbre pour l'archevêque, dans la basilique des douze apôtres.

Verger, le prêtre assassin, se confessa avant de monter sur l'échafaud. Le clergé eût souhaité sa dégradation qui n'eut pas lieu. On l'appela le Judas converti. L'orgueil fut le moule d'où sortit son forfait. Blasphémateur de la Vierge Immaculée, il frappa sa victime au cri de : *A bas la déesse*. Converti, il marcha au supplice en invoquant la Mère de Dieu. *L'orgueil,* dit l'Écriture, *est la source de tout péché ; celui qui s'abandonne à cette passion est mille fois maudit, et il court à sa perte* (*Eccl.* x, 15). Lucifer, personnifié dans l'assassin, avait frappé Dieu dans son ministre, en usurpant le cri de guerre de l'archange fidèle : *quis ut Deus ?*

CHAPITRE X.

PIE IX ET LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS, APRÈS LE RETOUR A ROME.

Prédilection de Pie IX pour la France. — Tiraillements avec le gouvernement français. — L'homme qui ne parle pas et qui ment toujours. — Présents réciproques. — Création de trois cardinaux en France. — Sainte-Geneviève rendue au culte. — Question du Sacre. — Naissance du Prince impérial. — Pie IX parrain. — Les évêques français invités au baptême. — Le cardinal Patrizzi, légat *a latere*. — Prélats qui l'accompagnent. — Réception du légat aux Tuileries. — Le baptême à Notre-Dame. — Visite des évêques français au cardinal légat. — La Rose d'or décernée à l'Impératrice. — Le cardinal légat dans les églises de Paris. — L'aéronaute Ronciot. — Vœu de Napoléon III à Notre-Dame de Liesse. — Laval érigé en évêché, Rennes en archevêché. — Aumôniers des dernières prières. — Chapitre de Sainte-Geneviève. — Grande aumônerie de France.

La nation fille aînée de l'Eglise occupait une place particulière dans le cœur de Pie IX. Une bonne part de cette place revenait au gouvernement lui-même.

Le Saint-Père, une fois remonté sur son trône, se laissant aller aux tendances de son cœur généreux, oublia promptement ses griefs et sa défiance contre l'auteur de la lettre à Edgar Ney. Il saisit avidement toutes les occasions de prodiguer au gouvernement, à son chef et à la nation tout entière, les marques de sa reconnaissance et de son affection paternelle.

Le gouvernement français s'empressa de réduire à une seule division l'effectif du corps d'occupation. En conséquence, le général Baraguay d'Hilliers fut rappelé à Paris pour occuper son siége à l'Assemblée nationale, et remplacé à Rome par le général Gémeau, commandant supérieur des 5e et 6e divisions militaires. Cette modification dans l'armée d'occupation porte la date du 24 avril 1850.

Or, le 1er janvier 1851, le nouveau commandant en chef de l'armée française à Rome, se présentant, entouré de son état-major, devant le Saint-Père, lui adressa ces paroles de respectueux dévouement : « Une « armée française a eu la gloire de verser son sang « pour ramener le Pape dans la capitale du monde « catholique ; la gloire du corps d'occupation sera de « l'y maintenir. Pour cela, il aura toujours la volonté « ferme, calme, persévérante, et au besoin la force et « l'énergie que la Religion met au cœur des soldats « français et chrétiens. »

Le Saint-Père répondit :

« J'accueille toujours avec le plus grand plaisir chaque circonstance qui me permet de confirmer à la France et à son armée les sentiments de ma reconnaissance. Celle que vous m'offrez, Monsieur le Général, et qui répond si bien aux vœux de mon cœur, me rappelle les pensées d'affection paternelle qui sortent si spontanément de mon âme à l'égard de la généreuse nation à laquelle vous appartenez, qui a si fort contribué au rétablissement de l'ordre dans la capitale du monde catholique.

« Les sentiments que je vous exprime sont partagés

par la très-grande majorité des Romains. Hier encore, quand j'allai rendre, avec plus de raison qu'en tout autre temps, mes actions de grâces au Seigneur, au moment où je traversais la foule immense réunie dans l'église du *Gesù*, où se trouvaient les soldats français, j'ai été ému jusqu'aux larmes en voyant venir à moi une femme qui, élevant la voix, me dit : *Saint-Père, bénissez les Français qui nous ont délivrés des poignards de l'anarchie et de tant de maux.* Autant donc par spontanéité propre que pour m'unir aux vœux si justes de cette population, je vous bénis, Monsieur le Général, je bénis l'armée, je bénis la nation française et son chef. »

Aucun de nos malheurs n'a trouvé insensible l'âme tendre de Pie IX.

Nous verrons plus tard que les tristes défaillances du gouvernement français n'ont pu altérer les sentiments de Pie IX envers notre pays. Les bienfaits que le Saint-Père ne cessa de répandre sur la nation très-chrétienne, soit dans l'ordre temporel, soit dans l'ordre spirituel, doivent être comptés en même temps parmi les gloires de la France et parmi les gloires de Pie IX.

Le président de la République avait laissé tranquillement l'Assemblée et le ministère déchirer le programme inquiétant de la lettre à Edgar Ney. Mais l'esprit du *factum* présidentiel resta sommeillant dans la conscience taciturne de cet homme qui *sans parler mentait toujours*. Les petits tiraillements passaient inaperçus. Rome fermait les yeux sur des taquineries sans nom, telles que le refus d'extradition de Cernuschi, la défense faite aux soldats français de porter la médaille de l'expédition de

Rome. La mansuétude pontificale ne fut pas atteinte par ces traits dignes de la main d'un Parthe. Pie IX daignait recevoir les petits présents du chef de la République française. Le prince Louis Bonaparte, de la même main qui avait écrit la lettre à son aide de camp, offrit un riche encensoir au Chef de l'Église. Sa Sainteté envoya en échange au président de la République un livre d'Heures magnifique portant, incrustée dans la couverture, une croix en or qui avait appartenu à Charlemagne.

Dans ce temps-là, le Prince-Président était devenu, dans un degré tout à fait édifiant, l'ami du clergé et le modèle des enfants de l'Église.

Il se prêta avec empressement à la création de trois chapeaux cardinalices en France (1).

Le ministre de l'instruction publique et des cultes, M. de Parieu, caractère ferme et droit autant que religieux, dans une lettre du 14 octobre 1850, expose, en ces termes, au président de la République les motifs de cette création :

« Monsieur le Président,

« Le Souverain Pontife, dans le dernier consistoire, vient de désigner trois cardinaux nouvellement accordés à l'Église de France. Le pays applaudira à cet acte de haute bienveillance qui n'est pas seulement un gage des

(1) Pie IX avait déjà honoré de la pourpre deux prélats français, Mgr Giraud, archevêque de Cambrai, et Mgr Dupont, archevêque de Bourges (*V.* 1er *vol.*, *page* 210).

rapports excellents et de l'influence de votre gouvernement auprès de la cour de Rome, mais qui répand encore un lustre nouveau et mérité sur les vertus de l'épiscopat français.

« Il importe à la France, disait Portalis, d'avoir des représentants dans le Sacré-Collége, pour soutenir les droits de son clergé, pour appuyer auprès du Pape les demandes qu'elle pourrait faire dans l'ordre spirituel, enfin, pour concourir à l'élection du Chef de l'Église, et établir l'équilibre entre elle et les autres puissances.

« Votre gouvernement devait surtout se rappeler ces maximes, Monsieur le Président, alors que le Saint-Siége, faisant appel à toutes les forces de la catholicité, allait introduire au sein du Sacré-Collége, dans une mesure plus large que par le passé, les représentants des autres nations... »

Le ministre propose ensuite au chef de l'État l'approbation du crédit nécessaire pour l'installation des nouveaux titulaires, qui étaient : Mgr Gousset, archevêque de Reims, Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, et Mgr Mathieu, archevêque de Besançon.

Dans ses voyages officiels, fréquents à cette époque, le Prince-Président ne manquait pas de rendre à Dieu ses premières visites et d'adresser aux évêques ses premières paroles. Lorsque, puissamment aidé par les sympathies presque générales des catholiques de France, il eut franchi les degrés du trône, il distribua généreusement à ses amis et complices, la récompense de leur périlleux dévouement, mais il n'oublia pas ensuite

la Providence dont il se croyait le pupille privilégié.

Un des plus beaux témoignages de sa pieuse gratitude fut la restitution au culte de l'église monumentale dédiée à l'auguste patronne de Paris. Cet acte réparateur, décrété le 6 décembre 1851, s'accomplit le 3 janvier 1853, date mémorable dans les annales de l'Église de Paris, date d'expiation solennelle où cessait un scandale public, où l'église profanée si longtemps sous le nom de Panthéon était rendue à Dieu sous l'invocation de sainte Geneviève. L'archevêque de Paris, Mgr Sibour, put, dans cette circonstance, faire redire aux échos de l'enceinte sacrée ces instructives paroles :

« Ce temple auguste, qu'une volonté souveraine et réparatrice nous a rendu, est une image fidèle, depuis trois quarts de siècle, des vicissitudes et des triomphes de l'Église parmi nous. Ses destinées sont celles de la Religion elle-même. Outragé, quand la Religion est outragée, il se relève avec elle et voit ses douleurs se changer en joie, quand le temps des grandes crises est passé. . . . .

« Heureux les Princes lorsqu'ils ont reçu du Ciel assez de sagesse et de puissance, pour résister, quand il le faut, au torrent de l'opinion publique, après avoir discerné la fausse de la vraie, et qu'ils savent faire, non ce que les âmes égarées ou corrompues demandent, mais ce qui demeure caché dans le cœur des honnêtes gens ! . . . . »

Le prélat, après avoir invoqué sur Paris la puissante intercession de sa glorieuse Patronne, lui adressa pour le prince cette prière :

« Protégez cet Empereur qui répare les injures du passé, et augmente la gloire de ce Sanctuaire qui vous est si cher, et qui est cher à la France ; obtenez-lui du Ciel les grâces qui font les princes véritablement grands ; ce sont les mêmes qui font les princes religieux. »

Heureux surtout, pouvons-nous ajouter, les princes à qui l'orgueil de la puissance ne fait pas oublier ces salutaires vérités.

Nous ne hasardons rien, en disant que le nouvel empereur, qui s'était proposé pour modèle le chef de sa dynastie, songeait, dès lors, à faire imprimer sur son front, par la main d'un Pape, l'onction sacrée des rois ; il multiplia, dit-on, les avances auprès de Pie IX, et alla jusqu'à offrir, confidentiellement, l'abolition des *Articles organiques* du concordat, et une modification de la loi abusive qui rend obligatoire, en France, la priorité du mariage civil sur le mariage religieux. Ces tentatives se brisèrent devant la résistance de Pie IX qui ne voulut pas sans doute, en marchant sur les traces de Pie VII, créer une servitude à la Papauté. Un intérêt de premier ordre pour l'Église de France aurait toutefois triomphé de la répugnance du pieux Pontife. Pie IX posa, dit-on, pour condition à son acquiescement le rétablissement en France de la loi sur le dimanche, dont l'oubli fatal met la nation française au ban de l'Europe civilisée. Mais la fille aînée de l'Église est aussi, maintenant, la fille privilégiée de la Révolution, et à ce titre, Napoléon III, enfant lui aussi de cette Révolution, ne voulut pas renier sa mère en accédant au vœu du Père commun. Le rêve du sacre se trouva donc, un beau matin, complétement évanoui.

L'empereur trouva plus tard l'occasion de mettre à une nouvelle épreuve la condescendance pontificale.

Le 30 janvier 1853, Napoléon III épousait, à Notre-Dame de Paris, mademoiselle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba. « *Les salons raillèrent, la bourgeoisie s'étonna*, dit un admirateur du second empire. (Le Vosgien : *Vingt ans du règne de Napoléon III*, page 148.)

De ce mariage, naquit, le 16 mars 1856, le futur héritier des destinées napoléoniennes, le Prince impérial. Le jour même de sa naissance, la bénédiction du Saint-Père, apportée par l'électricité, descendait sur le berceau du nouveau-né. Une dépêche télégraphique, signée par l'empereur lui-même, et se terminant par la demande de la bénédiction apostolique, avait été expédiée à Rome sans délai. Elle était adressée à Sa Sainteté personnellement. Au moment où elle arriva, Pie IX assistait, à Saint-Pierre, à l'office des Rameaux, et c'est pendant le chant de la Passion qu'elle fut communiquée à S. Em. le cardinal Antonelli. La nouvelle pénétra dans le temple sacré par beaucoup de côtés à la fois, et surtout par des soldats français qui s'y rendaient en foule. Un peu après onze heures, le canon du château Saint-Ange se chargea de l'annoncer à la ville entière par une salve de 101 coups de canon. Toutes les classes de la société prirent à cet événement la part la plus vive, et la nouvelle fut accueillie partout avec des sentiments de joie et d'espérance.

Quant au Saint-Père, ce n'est qu'après l'office qu'il prit connaissance de la dépêche impériale. A peine fut-il retiré dans la partie de la chapelle de la Pitié où il revêt

et quitte les ornements sacrés, que S. Em. le cardinal Antonelli s'empressa de lui remettre le message impérial. Un des cardinaux auquel on communiqua officiellement la nouvelle fut S. Em. le cardinal Patrizzi, vicaire général de Sa Sainteté, désigné pour représenter le Souverain Pontife au baptême du jeune prince. A mesure que les autres cardinaux et les nombreux prélats du cortége pontifical étaient informés de la grande nouvelle, ils formaient des groupes où la joie se manifestait par des signes non équivoques.

Les échos joyeux du canon réveillèrent dans le cœur des soldats français l'allégresse la plus expansive et la plus bruyante, et toute la journée, Rome fut pleine des manifestations de leur enthousiasme. Le Cercle des officiers ne désemplit pas de toute la journée, et aussitôt que la nuit fut venue, les feux de Bengale, les lanternes vénitiennes, les lanternes de gaz et des milliers de lampions transformèrent leur élégant casino en un édifice enchanté, pendant que deux orchestres charmaient la multitude par de brillants concerts. Les palais des généraux, l'Académie impériale, l'ambassade se distinguaient aussi par de splendides illuminations. Quelques hôtels particuliers s'étaient même associés à cette fête, et l'église Saint-Louis témoignait, par les mille feux dont étincelait sa façade, que la religion, comme la patrie, était intéressée dans l'évènement que célébraient à l'envi toutes ces manifestations nationales.

Un grand nombre de Français et même d'étrangers se firent un devoir d'aller s'inscrire à l'ambassade de France. Le corps diplomatique voulut s'associer à la joie de

cet événement : il assista au *Te Deum* solennel qui fut chanté le jour de Pâques à Saint-Louis, et pour lequel on avait fait des préparatifs inusités.

A Paris, le *Moniteur* du 16 mars annonça en tête de ses colonnes la naissance du Prince, et à cette nouvelle il ajoutait : « Sa Sainteté le Pape étant le parrain du Prince impérial, et S. M. la reine de Suède la marraine, le Prince impérial a reçu, outre les noms de *Napoléon*, *Eugène*, *Louis*, ceux de *Jean*, *Joseph*.

L'empereur savait donc d'avance que Pie IX consentait à devenir le parrain de son fils (1). C'était un dédommagement de l'échec éprouvé au sujet du sacre, et cette haute parenté spirituelle entourait d'une auréole sans pareille le fils d'Eugénie de Montijo, comtesse de Téba.

L'enfant fut ondoyé, et la cérémonie du baptême remise au samedi 14 juin. Une lettre fut adressée par l'empereur à tous les évêques français pour les inviter à cette solennité. Cette lettre était ainsi conçue :

« Monsieur l'Evêque de....., nous irons nous-même présenter notre fils au baptême, dans l'église de Notre-Dame de Paris, le samedi quatorzième jour de juin.

(1) Plusieurs papes furent parrains d'enfants royaux. Ainsi, saint Pie V tint sur les fonts Isabelle, fille de Philippe II, roi d'Espagne ; Clément VIII, le dauphin de France, qui fut plus tard Louis XIII, à qui il donna pour la première fois la layette bénite; Urbain VIII, Marie-Eugénie, fille de Philippe IV, roi d'Espagne ; et Clément IX, le dauphin de France, fils de Louis XIV. Ces papes furent représentés respectivement par le nonce Castagna (depuis Urbain VII,) le cardinal de Joyeuse avec le caractère de légat *a latere*, le cardinal François Barberini, investi du même titre, et le cardinal de Vendôme en qualité de légat apostolique.

Il nous a semblé que le clergé de France, associé aux joies de la patrie comme à nos espérances, devait être représenté par ses premiers pasteurs dans cet acte solennel.

« Nous sommes assuré, d'ailleurs, que l'épiscopat sera heureux d'unir ses prières aux vœux exprimés au nom du Père commun des fidèles, et d'assister en cette circonstance le représentant de S. S. le pape Pie IX. Nous désirons donc, Monsieur l'Evêque, que vous ayez à vous rendre à Paris pour assister à la cérémonie du baptême du Prince impérial. Cette lettre n'étant à autre fin, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« Donné au palais de Saint-Cloud, le 18 mai 1856.

« Napoléon. »

On reconnaît dans cette lettre une imitation de l'ancienne formule des rois de France.

L'auguste parrain avait désigné, nous l'avons dit, pour tenir l'enfant à sa place l'éminent cardinal Patrizzi, évêque d'Albano, vicaire général de Sa Sainteté.

Né en 1798, Constantin Patrizzi était d'une des plus nobles et des plus anciennes familles de Rome. Le chef de cette famille était porte-étendard héréditaire de l'Eglise romaine. Le père du cardinal, le marquis Naro Patrizzi, était sénateur de Rome. Son Éminence, cardinal depuis 1836, avait été élevé par Grégoire XVI à la dignité de cardinal vicaire. A ce titre, il exerçait les fonctions épiscopales dans le diocèse de Rome. Le choix d'un tel personnage pour remplacer Pie IX au baptême

du Prince impérial, témoignait de l'importance attachée par le Saint-Père à la mission qu'il allait remplir.

Le cardinal Patrizzi, parti de Rome le 4 juin, s'embarqua, le 5, à Civita-Vecchia. Son Éminence avait reçu du Saint-Père le titre de Légat *à latere*, c'est-à-dire le titre le plus élevé que puisse avoir un représentant du Saint-Siége. Les légats *à latere* font porter devant eux la croix pontificale. Depuis le cardinal Caprara, envoyé à Paris par Pie VII, au commencement du siècle, le Saint-Siége n'avait envoyé aucun légat *à latere* en France. Nous croyons même qu'il n'en avait envoyé en aucun autre pays.

Les prélats qui accompagnaient le cardinal Patrizzi étaient au nombre de trois, savoir: Mgr Capalti, conseiller d'Etat et secrétaire de la S. Congrégation des Rites; Mgr Giannelli, auditeur de Rote, et Mgr Monaco de la Valette, prélat domestique de Sa Sainteté, président de l'Académie de l'Immaculée-Conception et employé à la Sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Ces trois noms représentaient la science ecclésiastique et la pratique des affaires unies à la plus aimable courtoisie et à la piété la plus exemplaire.

Né à Rome en 1811, Annibal Capalti avait été élevé comme Pie IX au séminaire de Volterra. La charge qu'il occupait, depuis dix-huit mois, à la S. Congrégation des Rites, l'avait mis en rapport avec plusieurs évêques français et un grand nombre de membres du clergé séculier et régulier. Sa présence à Paris allait être une joie véritable pour le clergé, et l'occasion de resserrer

encore des relations qui, chez quelques-uns, étaient devenues de l'amitié (1).

On connaissait aussi à Paris les qualités solides et aimables de l'ancien auditeur de la nonciature, Mgr Giannelli : le souvenir en était encore présent à tous ceux qui l'avaient connu en France. Homme aux fortes études, Mgr Giannelli n'était pas seulement versé dans les matières ecclésiastiques et canoniques, mais aussi dans les littératures grecque et latine (2).

Quant à Mgr Monaco de la Valette, quoique d'origine française, son nom était pour beaucoup en France un nom inconnu ; mais à Rome, on savait avec quel éclat il avait soutenu à la Sapience, quelques années auparavant, en présence du Souverain Pontife, des cardinaux et des théologiens les plus célèbres, une de ces luttes solennelles dont on ne sort vainqueur qu'au moyen d'une science incontestable. On savait que, jeune encore, il avait donné à presque toutes les sociétés savantes de Rome des écrits très-remarqués, et qu'après avoir dirigé successivement les travaux des différentes sections de l'Académie de l'Immaculée-Conception, il en avait été élu

(1) Mgr Capalti fut élevé au cardinalat en 1868. Au concile du Vatican, il lutta avec force contre le groupe d'évêques allemands, français, hongrois et orientaux, opposés à la définition dogmatique de l'infaillibilité.

(2) Pierre Giannelli était d'un rang obscur. La ville de Terni le vit naître en 1807. Il fut le dernier nonce à la cour de François II, roi de Naples, où sa fermeté et son habileté consolidèrent les relations affectueuses des deux gouvernements, et aplanirent les différends ecclésiastiques. Il reçut le chapeau de cardinal en 1875. Aujourd'hui, bien que maladif, le cardinal Giannelli travaille beaucoup et vit loin du monde.

président par un vote presque unanime; l'on savait enfin qu'à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, il rendait des services tels qu'il était permis de saluer en lui l'une des espérances de la diplomatie pontificale. Le jeune prélat allait être heureux de faire connaissance avec nos œuvres et nos communautés de France ; celui qui depuis des années allait chaque dimanche catéchiser, avec un zèle et un succès admirables, les jeunes élèves des fils de notre vénérable Lasalle, à San-Salvatore in Lauro, et qui ne refusait son ministère à aucune œuvre d'instruction chrétienne ou de charité, allait étudier avec bonheur les établissements de toute sorte enfantés par la religion sur le sol français, et qui font la gloire de notre patrie (1).

Le représentant du Saint-Père débarqua, le 6 juin, à Marseille, où l'attendait Mgr Sacconi, nonce apostolique. Dès son arrivée sur le sol français et jusqu'à Paris, le cardinal fut entouré de tous les honneurs religieux et civils dus à son rang élevé.

Le 13 juin, c'est-à-dire la veille du baptême, l'empereur reçut le cardinal en audience publique, au palais des Tuileries, dans la salle du Trône.

Le souverain, debout devant le trône, avait à ses côtés : le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'instruction publique et des cultes, le grand chambellan et les officiers de service de sa maison.

(1) Mgr Raffeale Monaco La Valetta, né à Aquila en 1827, créé cardinal en 1868, est aujourd'hui (1878) ce qu'était en 1856 le cardinal Patrizzi, c'est-à-dire vicaire général de Rome.

Son Eminence présenta à l'empereur le Bref pontifical et prononça un discours en latin.

L'empereur répondit :

« Je suis très-reconnaissant envers Sa Sainteté le pape « Pie IX de ce qu'il a bien voulu être le parrain de l'en- « fant que la Providence m'a donné. En lui demandant « cette grâce, j'ai voulu attirer d'une manière parti- « culière sur mon fils et sur la France la protection du « Ciel. Je sais qu'un des moyens les plus sûrs de la mé- « riter, c'est de témoigner de toute ma vénération pour « le Saint-Père, qui est le Représentant de Jésus-Christ « sur la terre. »

Le cardinal Patrizzi présenta ensuite à Sa Majesté les prélats et les personnes attachés à sa mission, et l'empereur s'entretint quelques instants avec Son Eminence.

Le cardinal légat avait été conduit à l'audience impériale avec des voitures de la cour : la garde faisait la haie et portait les armes ; les tambours battaient le rappel.

Après l'audience, S. Em. le cardinal Patrizzi fut conduit au pavillon Marsan avec le même cérémonial.

Le lendemain, samedi 14 juin, eut lieu, à Notre-Dame, la cérémonie du Baptême, à laquelle on avait voulu donner un éclat et une solennité incomparables.

Une double haie, formée par la garde nationale à droite, la garde impériale et la troupe de ligne à gauche, était rangée sur tout le parcours du cortège, depuis le palais des Tuileries jusqu'au parvis Notre-Dame, en passant par le jardin des Tuileries, la place de la Concorde, la rue de Rivoli, la place de l'Hôtel-de-Ville, le pont

d'Arcole, etc. La garde impériale occupait, du côté gauche, les abords des Tuileries et de Notre-Dame.

Une foule compacte se pressait derrière cette double haie. Les fenêtres, les balcons, et jusqu'aux toits disparaissaient sous la multitude des spectateurs.

S. Em. le cardinal Patrizzi et sa suite sortirent des Tuileries dans deux voitures escortées par des escadrons de cavalerie. La voiture du légat était attelée de huit chevaux magnifiquement caparaçonnés ; des laquais en grande livrée les tenaient par la bride. La voiture allait au pas. La foule se découvrait respectueusement sur le passage du légat, et, en plusieurs endroits, des voix nombreuses s'élevaient pour lui demander sa bénédiction. La voiture du cardinal était large et ornée de glaces, de telle sorte que tout le monde pouvait apercevoir Son Eminence. Les tambours battaient aux champs sur son passage.

Environ une demi-heure après le passage du légat, on vit défiler le cortége impérial.

Ce fut un jour de fête pour tout Paris ; beaucoup de boutiques étaient fermées, même dans les quartiers où ne passait pas le cortége.

Arrivée à Notre-Dame vers cinq heures, Son Em. le Légat fut reçue par Mgr l'Archevêque de Paris, entouré de son clergé. Le représentant du Souverain Pontife fut conduit processionnellement et avec pompe au trône qui lui avait été préparé.

Une foule immense, qu'augmentaient encore à chaque instant des flots de voyageurs arrivés par les trains de plaisir, se pressait depuis le matin dans les rues que

devait parcourir le cortége et aux abords de Notre-Dame. Toutes les croisées étaient tendues, toutes les maisons pavoisées. Sur la place du Parvis et à l'entrée de la rue d'Arcole se dressaient des mâts portant des bannières aux armes de l'empire. En avant du portail de l'église, on avait construit un porche d'une élégance et d'une légèreté remarquables. La place était sablée et jonchée de feuillages et de fleurs.

On ne saurait se faire une idée du coup d'œil vraiment féerique qu'offrait l'intérieur de la cathédrale. Une décoration splendide avait complétement transformé le monument, et l'on était frappé, en entrant, d'un irrésistible mouvement d'admiration. Ces voûtes, d'un bleu tendre, parsemées d'étoiles, ces verrières improvisées qui tamisaient un jour harmonieux et doux, ces tentures d'un rouge vigoureux, qui faisaient parfaitement ressortir les brillants uniformes ; au fond du chœur, éclairé par des milliers de bougies, un ardent foyer de lumières éblouissantes ruisselant comme de l'or en fusion sur l'estrade des évêques, qui, au nombre de soixante-quinze, étaient rangés en gradin sur leurs siéges, crossés et mitrés, dans leurs magnifiques habits pontificaux ; tout cet ensemble présentait un spectacle à défier le plus habile pinceau.

Peu d'instants avant l'arrivée de la famille impériale, le légat revêtit ses ornements pontificaux. L'archevêque alla au-devant du cortége impérial, qu'il reçut et accompagna jusqu'au haut de la nef. L'empereur et l'impératrice, avant d'aller occuper leur prie-Dieu, attendirent debout que le légat eut

fait sur le Prince impérial les prières de l'exorcisme.

On procéda ensuite à la cérémonie baptismale. Ce fut le cardinal légat qui administra le sacrement au fils spirituel de Pie IX, qu'il était venu représenter comme parrain (1).

Après le baptême, l'empereur, l'impératrice, le cardinal légat signèrent l'acte sur les registres. L'archevêque de Paris présenta lui-même le registre et la plume aux augustes personnages.

La cérémonie commencée à six heures un quart fut terminée à sept heures. La famille impériale et le cardinal-légat furent successivement reconduits par l'Archevêque et le clergé, à leur sortie de la métropole, avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

Les invités, qui remplissaient Notre-Dame, traversèrent lentement la foule immense qui encombrait les abords de l'édifice.

En quittant la cathédrale, Leurs Majestés, le légat, les archevêques et les évêques, les ministres, etc., se rendirent à l'Hôtel-de-ville, où se trouvait préparé un grand dîner donné par la ville de Paris.

Le soir, les édifices publics et un grand nombre de maisons particulières furent illuminés.

Ajoutons, pour compléter cette description, que la parure des nobles dames de la cour du second empire,

(1) On remarqua le vase choisi pour ce baptême princier. Suivant une tradition pieusement conservée, saint Louis lui-même l'avait rapporté des croisades, et ce vase avait servi au baptême des enfants du saint roi. Il était en cuivre damasquiné et niellé, du plus beau style persan de la fin du douzième siècle.

était, dans cette circonstance, et jusques en face des autels, d'un décolleté à rendre jalouses les danseuses de Versailles sous Louis XV. Triste présage des scandales futurs de cette cour, que ne sut pas réprimer celle dont le cœur maternel tressaillit tant de fois, le jour du baptême, en entendant le cri : *Vive l'Impératrice!*

Le 17 juin, le cardinal légat reçut la visite en corps de LL. EE. les cardinaux et de NN. SS. les archevêques et évêques de France présents à Paris. Le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, portant la parole au nom de ses vénérables collègues, s'exprima en ces termes :

« Eminence,

« Les évêques de France, réunis à Paris, viennent « offrir au Souverain Pontife, en votre personne, « l'hommage d'un dévouement qui n'a jamais faibli et « d'une vénération que la foi leur inspire pour le Vi- « caire de Jésus-Christ, pour l'Evêque des évêques, « pour l'Oracle de l'Eglise. Nous exprimons ces senti- « ments au plus digne organe de l'autorité pontificale. « Transmis par Votre Eminence au Père commun des « fidèles, ils lui seront plus agréables, et ils seront « accueillis par Sa Sainteté avec une plus grande et « plus paternelle bienveillance. »

C'est alors que Mgr de Bonald pria le cardinal légat de vouloir bien déposer aux pieds du Saint-Père les vœux unanimes des archevêques et évêques de France pour que la fête du Sacré-Cœur, qui jusqu'alors n'était que de concession, devînt une fête obligatoire de l'E-

glise universelle, et pour la béatification de la vénérable religieuse de Paray-le-Monial, qui a spécialement contribué à l'institution de cette fête.

S. Em. le cardinal légat répondit qu'il transmettrait fidèlement à Pie IX ces vœux et témoignages si éclatants de vénération et d'affection dont l'épiscopat français le rendait dépositaire, et qui ne manqueraient pas de toucher profondément le cœur de Sa Sainteté, plein d'une si vive sympathie pour l'épiscopat et le clergé de France.

Pie IX, qui se distingua toujours par un goût exquis d'à-propos, fit remettre à l'impératrice des Français, à l'occasion du baptême du jeune prince, la rose d'or bénite cette année.

La pieuse cérémonie eut lieu, le jeudi 19 juin, dans la chapelle du palais de Saint-Cloud. A onze heures, deux voitures quittaient le palais des Tuileries pour aller à Saint-Cloud. Une voiture spéciale était affectée aux personnes de la maison de Son Éminence qui portaient, dans un étui d'ébène, la rose bénite. C'était un rosier d'or couvert de roses en fleur, au-dessus desquelles la fleur consacrée dominait. Le rosier sortait d'un vase également d'or massif, et le vase était sur un socle de lapis-lazuli où étaient incrustées en mosaïque les armes du Pape et celles de l'Empereur. Sur le vase d'or se voyaient deux bas reliefs représentant : l'un, la naissance de la Vierge ; l'autre, sa Présentation au Temple.

La remise se fit dans les formes liturgiques usitées en pareille circonstance et que nous avons décrites ailleurs. (*Tome II*, *page* 282.)

Après la cérémonie, le cardinal légat offrit à l'empe-

reur, au nom du Pape, un tableau en mosaïque, d'un très-beau travail, représentant *Saint Jean-Baptiste au désert*, d'après Guido Reni. Son Eminence remit ensuite pour le nouveau baptisé un magnifique reliquaire orné d'émaux et de pierres précieuses gravées, et contenant une relique de la sainte crèche.

L'illustre représentant de Pie IX, pendant son séjour dans la capitale de la France, fut entouré des plus grands honneurs, de la part tant des fidèles que du clergé. Invité à honorer de sa présence un grand nombre d'églises, il y fut accueilli partout avec enthousiasme, au milieu des pompes de la religion. Les églises de Notre-Dame des Victoires, de Sainte-Geneviève, de Saint-Etienne du Mont, de Saint-Séverin, de Saint-Sulpice, la basilique de Saint-Denis, etc., reçurent tour à tour sa visite solennelle. Il célébra même le saint sacrifice, en présence des fidèles, dans plusieurs de ces églises, notamment sur le tombeau de sainte Geneviève, et sur celui de saint Vincent de Paul, rue de Sèvres. Dans la chapelle des Lazaristes, il distribua la sainte communion aux membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul, réunis pour la circonstance, au nombre de 2500, autour de leur vénérable président M. Baudon. Il visita également plusieurs maisons ecclésiastiques d'éducation, telles que le séminaire de Saint-Sulpice, le *Collége de l'Immaculée-Conception* à Vaugirard, recevant partout d'éclatants témoignages de vénération et d'amour, qui, dans sa personne, s'adressaient au saint Pontife dont il était le représentant.

Le cardinal légat reçut, au château des Tuileries

où il résidait, le jeune et intrépide aéronaute Alfred Ronciot, qui avait fait, le 15 juin, la remarquable ascension du ballon *le Napoléon-Eugène*, et s'était blessé à la main gauche en manœuvrant pour opérer la descente. Le légat du Pape lui fit l'accueil le plus amical et lui remit une médaille d'argent à l'effigie de Pie IX et bénite par Sa Sainteté. On crut voir là une sanction implicitement donnée aux dangereuses expérimentations de la navigation aérienne?

L'Éminent cardinal, pendant l'audience de congé qui eut lieu à Saint-Cloud, reçut de l'empereur, le grand cordon de la *Légion d'honneur* avec la croix diamantée, puis quitta Paris, le matin du 1er juillet, pour retourner à Rome où il arriva le 5 du même mois.

Le 23 décembre suivant, l'empereur, en exécution d'un vœu fait conjointement avec l'impératrice, à l'occasion de la naissance du Prince impérial, envoyait la somme de 5000 francs au sanctuaire de Notre-Dame de Liesse. Les chroniques du temps disent que pareille somme fut envoyée, pour le même motif, à neuf autres sanctuaires de la sainte Vierge.

L'année précédente (*décret du* 30 *août* 1855), Pie IX, après les négociations d'usage avec le gouvernement français, avait érigé Laval en évêché. Le premier titulaire du nouveau siége, Mgr Vicart, ancien évêque de Fréjus, fut intronisé, le 28 novembre, par Son Excellence Mgr Sacconi, nonce du Saint-Siége. Quatre ans plus tard, (*décret du* 26 *mai* 1859), le Souverain Pontife, d'un commun accord avec le gouvernement français, érigeait le siége épiscopal de Rennes en archevêché, avec Vannes,

Saint-Brieuc et Quimper pour suffragants. Mgr Brossays-Saint-Marc, depuis cardinal, (*décédé le* 27 *février* 1878), porta le premier, le titre d'archevêque de Rennes (1).

Elles furent belles les années qui s'écoulèrent depuis le retour du Pape, en 1850, jusqu'à la guerre d'Italie, en 1859. C'est l'époque des gloires de l'Église et de la France comme du pontificat de Pie IX. Dans un de ses voyages à travers les départements, le Prince-Président avait prononcé à Marseille ces nobles paroles : « Partout où je le puis, je m'efforce de soutenir et de propager les idées religieuses, les plus sublimes de toutes, puisqu'elles guident dans la fortune et consolent dans l'adversité. Mon gouvernement, je le dis avec orgueil, est peut-être le seul qui ait soutenu la religion pour elle-même ; il la soutient non comme instrument politique, non pour plaire à un parti, mais uniquement par conviction et par amour du bien qu'elle inspire, comme des vérités qu'elle enseigne. » Magnifique protestation, mais trop épicée de faste et de dédain, ce qui n'empêcha pas la parole princière d'être chaleureusement applaudie, et le chef de l'État de grandir dans l'estime et l'affection des masses. Il faut avouer que les actes, pendant la période en question, répondirent assez bien au programme de Marseille. A mesure que l'autorité s'affermissait, le gouvernement prenait à tâche de satisfaire les besoins religieux du pays. La majorité

(1) Six mois avant sa mort, le cardinal Brossays-saint-Marc *cujus memoria in benedictione est* (I Macch., III, 7), écrivait de sa main à l'auteur de l'*Histoire de Pie IX son Pontificat et son siècle*, pour le féliciter de la publication des deux premiers volumes.

de la représentation nationale aidait en cela les bonnes dispositions du pouvoir. C'est ainsi que furent décrétées:

La fondation, dans les cimetières de Paris, des *Aumôniers des dernières prières*, c'est-à-dire de prêtres chargés spécialement de conduire à sa dernière demeure la dépouille mortelle des indigents (*Décret du* 21 *mars* 1852);

La réorganisation du chapitre canonial de Saint-Denis (*décret du* 25 *mars* 1852); et la création de la chapellenie de Sainte-Geneviève, ou communauté de prêtres chargés de desservir l'église de la sainte patronne de Paris, rendue au culte.

Ces deux dernières institutions étaient renouvelées du premier empire. Le neveu du grand Napoléon semblait prendre à tâche d'imiter, en les modifiant suivant les besoins du temps, les institutions religieuses de son oncle.

Il eut à cœur de rétablir également, comme au temps du premier empire, la grande aumônerie de France. Des négociations furent ouvertes à Rome, à cet effet. Le négociateur fut, pour le gouvernement français, l'évêque de Nancy, Mgr Menjaud. L'accord n'était pas sans difficultés; car il importait, dans la constitution de la nouvelle aumônerie, d'écarter les conflits d'attributions qui s'étaient élevés souvent, autrefois, entre le grand aumônier et l'archevêque de Paris. La sagesse de Rome sut y pourvoir, et le 31 mars 1857 était promulguée la bulle d'érection de la grande aumônerie.

Elle débute ainsi:

« Dans notre bienveillance apostolique, nous accordons volontiers aux princes souverains ce qu'un zèle pieux les engage à solliciter pour leur consolation spirituelle.

« C'est pourquoi notre très-cher fils en Jésus-Christ Louis-Napoléon III, empereur des Français, nous ayant demandé de constituer, en vertu de notre autorité apostolique, un grand aumônier ou archichapelain de la chapelle impériale, particulièrement chargé du soin spirituel de la maison impériale et des personnes qui y sont attachées pour le service et à un titre quelconque, et demeurant dans les palais, résidences et châteaux impériaux, comme cela a été accordé aux autres princes souverains par les Pontifes romains nos prédécesseurs, en considération de la piété du sérénissime empereur et de son dévouement au Siége apostolique, nous avons cru devoir acquiescer à ses vœux.

« Par ces motifs, de notre science certaine, après mûre délibération, et de la plénitude de l'autorité apostolique, nous décrétons et statuons ce qui suit :

« Il y aura dans l'empire français un grand aumônier ou archichapelain de la chapelle impériale, choisi par le sérénissime empereur parmi les archevêques et évêques de cet empire.

« A ce grand aumônier sera adjoint un autre évêque chargé de le suppléer, en cas d'empêchement légitime, dans les fonctions qui sont de l'ordre épiscopal, ainsi qu'un prêtre, qui remplira l'office de vicaire général.

« Deux autres prêtres exerceront les fonctions de secrétaire et de pro-secrétaire.

« Il y aura au plus douze chapelains prêtres pour faire l'office divin et les cérémonies du culte dans la chapelle impériale de Paris, dans le palais vulgairement appelé les *Tuileries*, et enfin huit clercs environ et huit autres personnes pour le service de ladite chapelle.... »

La bulle déclare ensuite le grand aumônier exempt de la juridiction de l'ordinaire, et fixe l'étendue de la juridiction dont il jouira lui-même. « Il exercera de la même manière que les archevêques, évêques et les autres ordinaires des lieux, la juridiction ordinaire tant sur les chapelains, sur toutes et chacune des personnes attachées à la chapelle impériale, que sur la famille impériale et toutes les autres personnes attachées ou adjointes à son service, partout où sera l'empereur et sa cour impériale, ainsi que sur toutes les personnes de tout rang, de toute condition et de tout sexe qui vivent et demeurent dans les palais impériaux de Paris, de Versailles et de Saint-Cloud, de même que dans les résidences impériales de Fontainebleau, Compiègne, Rambouillet, et dans les châteaux impériaux de Pau, Biarritz et Strasbourg.

« Il appartiendra en conséquence au susdit grand aumônier de diriger la célébration des offices divins dans la chapelle impériale, dans tous et chacun des palais et résidences susnommés, et d'y établir un prêtre dûment approuvé pour exercer en son nom les fonctions paroissiales. »

Quant aux chapelains de l'armée, ils seront soumis à la juridiction de l'ordinaire respectif tant que les troupes seront sur un point quelconque de l'empire français ;

mais lorsque ces troupes seront hors des territoires de la domination impériale, excepté la ville de Rome et les Etats pontificaux, le grand aumônier conservera sa juridiction sur les chapelains des troupes en campagne, et leur donnera tous les pouvoirs nécessaires et extraordinaires que la bulle énumère. Après cette longue et minutieuse énumération, l'acte pontifical ajoute :

« Nous voulons et ordonnons que le grand aumônier ou archi-chapelain ne puisse user et jouir d'aucune autre juridiction que celle qui vient d'être exprimée, d'aucuns autres priviléges, facultés et indults en ce qui concerne les lieux, les choses, les personnes susénoncés, toutes dispositions contraires étant abrogées, même celles qui demanderaient une mention particulière et spéciale. »

Ces institutions religieuses autour d'un pouvoir quelconque en sont à la fois le plus bel ornement et le plus solide appui. Grâce à l'esprit de religion qui dominait alors dans les conseils du monarque, et qui du trône rayonnait sur la France et sur le monde, le nouvel empereur était entouré de l'amour et des sympathies de la France, respecté de l'étranger, admiré au loin, béni du Ciel, et jusque-là il méritait toujours le bel éloge que Pie IX faisait de lui solennellement dans l'Encyclique du 21 mars 1853, adressée aux évêques de France : « Si jamais vous avez dû entretenir parmi vous cette concorde des esprits et des volontés, c'est aujourd'hui surtout que, par la bonne volonté de notre très-cher fils en Jésus-Christ, Napoléon, empereur des Français, et par les soins de son gouvernement, l'Eglise catholique jouit chez vous d'une paix complète, de tranquillité et

de faveur. Cet heureux état de choses dans cet empire et la condition des temps doivent vous exciter plus vivement à vous unir dans un même esprit de conduite, dans les mêmes moyens, afin que la divine religion de Jésus-Christ, sa doctrine, l'honnêteté des mœurs, la piété poussent partout en France de profondes racines.... »

Louanges d'un prix inestimable pour un prince de la terre ! Mais, hélas ! celui qui les méritait alors cessera bientôt d'en être digne, et nous verrons avec douleur Joas oublieux aider au succès d'un complot sacrilège contre son bienfaiteur !

CHAPITRE XI

PIE IX ET LE PIÉMONT RÉVOLUTIONNAIRE.

Menées de Mazzini. — Emprunt révolutionnaire. — Auxiliaires du parti. — Victor-Emmanuel. Son portrait. — *Beauté* du régime parlementaire. — Mission de Sclopis, de l'abbé Rosmini. — Premier exil de Mgr Fransoni. — Confiscations diverses. — Suppression de plusieurs communautés. — Lois tyranniques. — Missions de César Balbo, de Siccardi, à Gaëte. — Cavour. — Notice sur ce personnage. — Abolition du *for* ecclésiastique. — Lettre de Pie IX au roi. — Fermeté de Mgr Fransoni. — Sa condamnation. — Mission Pinelli à Rome. — Lettre pontificale à l'évêque de Verceil. — Funérailles de Santa-Anna. — Emprisonnement de Mgr Fransoni. — Son exil. — Allocution de Pie IX en consistoire. — Série de mesures oppressives contre l'Eglise. — Unanimité courageuse des évêques piémontais. — Le professeur Nuytz. — Le projet de loi sur le mariage civil. — Réduction du nombre des fêtes religieuses. — Ratazzi. — Nouvelles violences. — Le roi frappé dans sa famille. — Abolition des ordres religieux. — Protestation de Pie IX. — Défenseurs de l'Eglise en Piémont.

Nous avons vu que les ennemis de l'Église, vaincus à Rome, n'avaient désarmé qu'en apparence. Mazzini, rentré dans son repaire, n'était pas rentré dans l'inaction.

De concert avec le *Comité national italien*, il décrète un emprunt de 10 millions. L'émission de cet emprunt porte la date du 11 septembre 1850. Le but avoué qu'on se propose, c'est l'indépendance et la liberté de l'Italie,

ce qui veut dire le renversement des gouvernements de la péninsule, et particulièrement de celui du Pape.

Il fallait à la Révolution une fière audace pour oser étaler au grand jour cet appel au crédit public. N'était-ce pas demander à l'Europe de l'argent pour troubler de nouveau le monde?

Le comité mazzinien, se défiant de la générosité des *frères et amis*, ne craignit pas d'intéresser à l'emprunt la cupidité elle-même. Ces ennemis du capital s'agenouillent devant les capitalistes pour leur persuader d'ouvrir leurs caisses. On va disant à l'oreille des banquiers et des gros marchands, à Livourne, à Gênes, etc.: « Prêtez, ce sera pour vous une garantie, au jour de nos grandeurs! » Jusqu'ici, on se faisait assurer contre la grêle, l'incendie, la mortalité; maintenant il y a un nouveau cas de sinistre: le triomphe de la démagogie! L'Europe entière est tombée dans la situation de l'Italie, au temps de Fra Diavolo où l'on payait trois doublons d'Espagne un sauf-conduit pour traverser les Abruzzes, sans avoir à redouter les exploits du héros.

Malgré tout le zèle déployé, l'emprunt n'amena dans coffres de la Révolution qu'un peu moins de 2 millions. L'Angleterre y contribua pour 141 mille francs. Le clergé anglican lui-même ne fut pas indifférent à l'œuvre de Mazzini. Les archevêques et évêques de la Grande-Bretagne, ces aristocrates à 3 et 400,000 francs de revenu, contribuèrent pour 56,807 francs au triomphe de la démagogie italienne.

Les fonds recueillis, insuffisants pour organiser des préparatifs de guerre, offraient des ressources abon-

dantes pour entretenir l'esprit de révolte dans les villes italiennes, et préparer partout des soulèvements.

L'éducation insurrectionnelle avait fait, en Italie, depuis 1848, de rapides progrès. Les idées révolutionnaires bouillonnaient dans les entrailles de la populace des cités. Comme toujours, l'agitation avait enfanté des héros de circonstance. Chaque province adorait son idole : Venise, son Manin ; Milan, son Cattaneo ; la Toscane, son Montanelli ; Naples, son Poerio ; la Sicile, son Ruggiero. Ces personnages avaient été le *mens agitat molem* dans ces différents États.

L'atmosphère continuait d'être partout chargée. Il suffisait d'un peu d'or lancé par Mazzini pour réveiller partout l'orage assoupi. Ce Jupiter tonnant de la révolution avait dans le vieux révolutionnaire Palmerston son Éole dévoué qui, du fond de la nuageuse Angleterre, déchaînait tous les vents sur la péninsule italique ; et Gladstone, par des déclamations haineuses, rassemblait des amas de poudre, espérant qu'un éclair suffirait pour allumer un jour ou l'autre un vaste incendie.

Mais ces éléments révolutionnaires ne pouvaient seuls réussir à fonder en Italie un état de choses acceptable pour l'Europe. Les habiles du parti sentaient la nécessité de trouver un homme portant le sceptre qui consentît à s'installer sur le char tout équipé de la révolution, pour en être le cocher fidèle.

Cet homme précieux, la révolution l'avait justement sous la main. Le lecteur a nommé Victor-Emmanuel, roi de Piémont. Nous l'avons vu prendre les rênes du pouvoir sur le champ de bataille de Novare ; mais il est à

propos de faire une plus ample connaissance avec cette tête couronnée pour comprendre le rôle qu'elle a joué dans les affaires de la révolution.

Le fils de Charles-Albert avait reçu, à l'abri d'une discipline sévère, une éducation chrétienne ; mais, nature rebelle aux exercices de l'intelligence, il s'était affranchi le plus possible des ennuis de l'étude. L'équitation et l'escrime étaient son passe-temps favori. Chez lui, l'esprit resta presque sans culture, mais les facultés physiques prirent tout leur développement.

La gloire du jeune paladin était d'escalader bravement l'échine d'un étalon indompté. Grâce à la rusticité de ses goûts, il rencontra mille occasions de s'avilir, et il en profita. Facile aux piéges que tendaient les courtisans à cet autre Louis XV, il donna tête baissée dans le déréglement des mœurs. Paris, témoin de ses aventures, en 1867, s'amusa du spectacle d'un roi avili. Ce rejeton d'une race sainte ne voulut pourtant point rompre avec les habitudes pieuses. Il eût rougi de paraître un disciple de la philosophie incrédule. A l'entendre, à le voir, il n'était nullement un mauvais chrétien. Il avait ses jours de dévotion et de ferveur. Il tirait vanité des saints nombreux qu'il comptait dans sa lignée illustre. Mais, chez lui, la crainte de Dieu était subordonnée à la peur du diable. Il se pâmait d'aise à l'idée que Pie IX l'aimait. Le Saint-Père, en effet, disait de lui : « Victor n'est pas méchant, il est faible, vaniteux ; je le plains, et je ne puis oublier que tous les siens ont aimé l'Église ; vous verrez qu'il s'en souviendra un jour. » Il s'en souvint, en effet, à deux reprises différentes, en face du tombeau. La pre-

mière fois, quand le péril fut éloigné, le souvenir disparut ; la seconde fois, le souvenir força la garde postée au Quirinal, et Victor n'eut pas le temps de s'en débarrasser, ni peut-être le loisir d'en profiter. Mais respectons le mystère de cette mort..!

Une qualité qu'on ne peut refuser à ce prince, c'est la bravoure militaire. Mais, par malheur, la vanité et l'égoïsme déteignent sur tous les traits de son courage. M. d'Ideville qui le connaissait *de visu* dit de lui : « Sans crainte d'être contredit, on peut affirmer que Sa Majesté sarde est fanfaronne, peu amie de la vérité et, de plus, fort indiscrète. A toute occasion, Victor-Emmanuel parle de ses vingt blessures et fait volontiers le récit fabuleux des dangers qu'il a courus, soit à la guerre, soit à la chasse. »

Altéré d'une vaine popularité, il la recherchait par tous les moyens. A cette idole il immolait jusqu'à sa dignité royale. Ce n'était pas déroger, pour lui, que de s'esquiver nuitamment, bohême déguisé, pour aller savourer, autour d'un foyer rustique, le parfum de la nicotine ou le fumet d'une *poularde au riz*, son mets de prédilection. Plus dénué que le légendaire Juif-Errant, il n'avait pas toujours cinq baïoques pour payer ses menus plaisirs. Il empruntait alors à ses amis, et par l'oubli de ces petites créances s'essayait à forfaire à de plus solennels engagements.

L'ambition précipita ce rejeton d'une glorieuse dynastie dans les bras de la révolution. Il en vint à convoiter la couronne d'Italie, avec Rome pour capitale ! Mais par un reste de pudeur native, il eût préféré laisser à son

fils, moins scrupuleux encore, ce comble d'honneur ou cet excès d'infamie. Mais la révolution tenant son captif lui criait : *Marche ! Marche !* on le voyait, pour se distraire des ennuyeuses préoccupations, tantôt courir avec une blouse de chasse à travers les bois et les montagnes, tantôt tuer le temps et user sa vie dans les plus basses voluptés. Mollement appuyé sur le *Statut* de Charles-Albert comme sur un moelleux coussin, il laissait le char courir à la dérive, sous la main des suppôts de Mazzini, arrivés aux fauteuils ministériels.

Ce système trompeur qu'on décore avec emphase du nom de *régime parlementaire* renouvelle, sous une nouvelle forme, le règne abhorré *des rois fainéants.* Ironie de ce siècle ! Le subalterne, souvent inepte, qui passe au pouvoir comme l'éclair, est celui qui peut tout, qui fait tout. Quant à l'homme qui demeure, qui laissera son nom gravé sur le marbre ou cloué au pilori, cet homme, ce forçat qu'on salue : *Majesté !* est le seul qui n'a pu rien empêcher ni rien accomplir ! Ce rôle pourtant est recherché ! invention de la sottise révolutionnaire ! insanité de l'orgueil humain !

En vain, l'héritier de la maison de Savoie s'abrita sous ce rôle, en signant les forfaits que nous verrons. La loi morale n'admet pas de complicité innocente. Le *non possumus* est le cri de toute conscience honnête.

Les coryphées de la révolution s'empressèrent de tirer tout le parti possible du personnage que nous venons de peindre. Nous ne saurions sans nous égarer dans un champ sans limites, suivre le dédale de leurs ténébreuses entreprises. Nous nous contenterons de signa-

ler à grands traits les étapes de la destruction antireligieuse et antisociale poursuivie par ces infatigables démolisseurs.

Le *Statut* ou charte constitutionnelle, promulguée par Charles-Albert, le 4 avril 1848, changeait de fond en comble les conditions politiques du Piémont. Mais les droits de l'Eglise ne peuvent être altérés ni modifiés par les changements qui surviennent dans la constitution des Etats. D'ailleurs le fameux statut de 1848 proclamait la religion catholique seule religion officielle dans le royaume de Sardaigne.

Les ministres révolutionnaires que se donna successivement Victor-Emmanuel ne tinrent aucun compte de la situation et des droits acquis.

L'Eglise eut d'abord à se plaindre de la législation sur la presse qui ouvrait toutes les portes aux publications impies, et qui soumettait au contrôle de l'administration les publications épiscopales.

Une autre loi appliquait à toutes les provisions de de Rome *l'exequatur royal*.

Cependant le gouvernement hypocrite envoyait des représentants à Rome sous prétexte de conclure de nouveaux traités. Pendant six ans, les négociations se poursuivirent sans aucun résultat. C'était une comédie que jouaient ces hommes à double visage, pour donner le change aux populations catholiques. Pendant qu'on négociait à Rome, les attentats se multipliaient à Turin.

La lutte ouverte eut pour premier objet la question des immunités ecclésiastiques.

Dès le printemps de 1848, le compte Sclopis, alors

ministre de la justice, communiqua au Saint-Siége un projet de concordat, destiné à remplacer celui de Benoit XIV, et contenant le principe de l'égalité parfaite des ecclésiastiques et des laïques devant la loi pénale. La cour de Rome ne se refusa pas à entrer en négociation à ce sujet ; mais dès les premières entrevues des fondés de pouvoir, il fut évident que les prétentions du gouvernement subalpin rendraient tout accord impossible.

L'abbé Antoine Rosmini, ministre du Piémont à Rome, déclara lui-même qu'il lui était impossible de soutenir les exigences de son gouvernement.

Quand le Saint-Père dut quitter Rome pour se réfugier à Gaëte, les négociations furent interrompues.

D'ailleurs l'ère des violences avait déjà commencé en Piémont. Dès le mois de mars de cette année 1848, Mgr Fransoni, archevêque de Turin, s'était vu contraint de quitter son diocèse, après avoir opposé la plus courageuse résistance aux prétentions de l'administration. En même temps, les Pères de la compagnie de Jésus étaient obligés de fermer tous leurs établissements et colléges situés dans les domaines du roi. Les dames du Sacré-Cœur elles-mêmes étaient expulsées ; et tous les biens tant meubles qu'immeubles appartenant à ces religieux et à ces dames étaient par décret royal attribués au trésor public.

Les catholiques avaient chaque jour à gémir des excès d'une presse impie et licencieuse, et des outrages sans cesse renouvelés contre les personnes les plus considérées, laïcs et ecclésiastiques, et contre le

Vicaire de Jésus-Christ lui-même. Ces maux furent accrus par une loi promulguée le 4 octobre de cette même année 1848, loi qui méconnaissait le droit de surveillance des pasteurs sur l'université et sur toutes les écoles tant publiques que privées, remettant cette surveillance à des fonctionnaires de l'instruction publique dont la juridiction s'étendait jusque sur le catéchisme, et jusque sur les maîtres et directeurs spirituels; et même, le 8 décembre suivant, une circulaire du président du conseil universitaire interdisait de soumettre à l'avenir aux évêques les thèses à soutenir aux examens publics. La conséquence naturelle et prompte de cette mesure fut l'apparition d'une nuée de thèses entachées d'erreurs qui furent soutenues dans les examens publics et répandues à profusion.

Les réclamations qu'éleva l'épiscopat piémontais contre ces mesures révolutionnaires ne furent nullement écoutées et se perdirent dans le bruit de la tempête.

Quoique toute négociation fût interrompue de fait, les relations apparentes du gouvernement avec le Saint-Siége n'étaient pas suspendues. Loin de là, elles étaient continuées extérieurement avec un zèle affecté. Et tandis que les droits les plus sacrés de l'Église étaient foulés aux pieds, non-seulement les ministres plénipotentiaires étaient maintenus, mais le gouvernement députait des envoyés extraordinaires en mission auprès du Souverain Pontife. C'est ainsi qu'arrivèrent à Gaëte, avec ce caractère, le comte César Balbo et le comte Siccardi. Ils vinrent à Portici, en octobre 1849, dans le double but de renouer les négociations interrompues et d'obtenir,

incroyable hardiesse ! de nouvelles provisions pour le remplacement des évêques de Turin et d'Asti, dont ils prétendaient exiger la démission. Leur campagne dans ce but fut inutile. Les motifs exigés par les saints canons manquaient totalement, et le Souverain Pontife ne put ni ne voulut inviter ces courageux évêques à résigner leurs siéges. Déconcertés par la fermeté du Pape, les négociateurs piémontais partirent de Portici, à la fin de novembre.

Victor-Emmanuel manifesta quelques velléités de donner satisfaction au Chef de l'Église, mais le sort des souverains constitutionnels sera de capituler toujours.

Le 25 février 1850, le comte Siccardi, ministre garde des sceaux, brisant hardiment avec les concordats, avec les droits du Saint-Siége, avec les intérêts de l'Église, avec l'autorité ecclésiastique, osa proposer aux Chambres législatives de Turin la solution des questions concernant le for ecclésiastique, l'immunité locale et l'observance de certaines fêtes, c'est-à-dire qu'il proposa au pouvoir laïc de prononcer seul la suppression des juridictions ecclésiastiques, l'abolition du droit d'asile et la réduction du nombre des fêtes d'obligation. Seulement le ministre des affaires étrangères, marquis d'Azeglio, eut la politesse rogue de communiquer le projet de loi au Saint-Siége, en déclarant que la résolution du gouvernement était irrévocable (1).

1. En 1855, dans sa lettre aux électeurs, d'Azeglio avait la franchise de dépeindre en quelques mots le *régime*, ou plutôt, selon son expression, le *jeu constitutionnel*. En substance, c'est un jeu,

La protestation de Pie IX ne se fit pas attendre ; mais le projet de loi n'en fut pas moins présenté à la Chambre des députés. C'est alors que fit ses premières armes, dans la guerre déclarée à l'Église, l'homme fameux que nous verrons bientôt prendre la tête du mouvement, et entraîner le Piémont dans la voie des usurpations sacriléges. Comme un météore funeste, le comte de Cavour apparaissait alors dans le firmament orageux du royaume subalpin.

Camille Benso, comte de Cavour, naquit à Turin en 1810. Un de ses ancêtres, capitaine dans l'armée de Frédéric Barberousse, avait déjà pu étudier, à bonne école, la stratégie du combat contre l'Église. En 1750, Charles-Emmanuel, second roi de Sardaigne, décora de la couronne de marquis le blason de la famille Cavour.

Caractère insoumis, et rebelle à l'autorité comme au travail, Camille enfant commença par faire le désespoir de sa mère. Madame Cavour, vanité ou présage, habillait de rouge le petit mutin.

Dans la famille maternelle, alliée au protestantisme. Cavour put, dès sa jeunesse, flairer l'hérésie, c'est-à-dire, la révolte contre la foi. Agé de dix ans, il entre à l'école militaire, et bientôt devient page à la cour. Mais, impatient de toute contrainte, il jette au vent ses oripeaux de laquais, dans lesquelles grimaçait son orgueil. Aiguillonné par l'ambition, il se lance enfin au galop dans la carrière des études. A seize ans un brillant exa-

disait-il, dont l'avantage revient à qui tient la banque, et le tout est de parvenir à la saisir et à la conserver.

men lui vaut, par dispense d'âge, les épaulettes de sous-lieutenant du génie. Dans tous les postes militaires, il se fit mal noter pour ses escapades. Démocrate et libre-penseur, il poursuivait de ses ricanements la piété de Charles-Albert. « Que peut devenir l'Italie, disait-il, avec un prince bigot, un jésuite couronné? » Aussi, quand le père de Victor-Emmanuel fut monté sur le trône, Cavour s'ensevelit, muet et boudeur, dans les travaux champêtres. Démosthènes au petit pied, il s'étudiait, en face des guérets ondulants, au rôle de charlatan politique. En même temps, il moissonnait de l'or pour ses projets révolutionnaires. L'obscurité lui pesa vite. Abandonnant sa retraite, avec un portefeuille bien garni, il va se frotter aux hommes du jour, en France et en Angleterre. Il en revient tout de feu pour les *immortels principes* de 89.

Il s'empresse de cacher dans les statuts d'une *Société agraire*, puis dans la *Société du Whist*, ses batteries contre l'Église et contre le gouvernement d'alors.

Les chefs de parti se contentent ordinairement d'un seul rôle: ils sont ou spadassins de la plume, comme Mazzini, ou pourfendeurs d'estoc, comme Garibaldi. Cavour s'empara des deux rôles à la fois. Il était de ceux pour qui la fin justifie les moyens. La vie de cet homme a été tout entière une comédie montée pour un dénouement tragique. Il a disparu au second acte, mais la représentation put continuer, après lui, jusqu'à la catastrophe prévue. Il commença, dans son journal *Il Risorgimento*, à creuser le tombeau de toute justice sociale. De sa plume sortaient des raisonnements capables d'épouvanter Machiavel et Malthus. Il appliqua *a priori* le

nouvel axiome de morale : *la force prime le droit*. Autour de cet astre évoluaient comme de fidèles satellites les d'Azeglio, les Buoncompagni, les Siccardi, les Ratazzi, etc. Cependant, brutal et capricieux comme un enfant, on le voyait subitement jeter bas un ami, du piédestal qu'il avait dressé lui-même.

La discussion de la loi contre l'immunité des clercs lui fournit l'occasion d'apparaître dans la crudité de sa nature féline. C'est le 6 mars que l'ordre du jour amena cette discussion. Dès le lendemain, Cavour débute à la tribune. Il était député seulement depuis le mois de décembre précédent. Son discours en cette circonstance fut l'inauguration de cette odieuse politique d'hypocrisie qui consiste à couvrir de fleurs la victime qu'elle veut immoler.

« ..... Je suis loin, Messieurs, dit-il, d'oublier le respect dû au Saint-Siége, et si je désapprouve sa politique, je vénère hautement le Chef de la hiérarchie catholique.....

« Des hommes d'une grande autorité ont établi et, selon moi, prouvé que ces réformes ne peuvent être qu'avantageuses au catholicisme et à l'influence légitime que nous souhaitons le voir exercer. Le catholicisme a toujours eu le grand mérite de s'adapter au temps, de savoir, dans ce qu'il a de changeant, s'accommoder des principes dominants dans ce monde. Le député Buoncompagni a dit fort bien qu'à l'époque où la société reposait sur les priviléges, l'Église sut se faire donner sa part, et une large part de priviléges : aujourd'hui que les sociétés reposent sur l'égalité et le droit commun,

je crois que le clergé catholique saura fort bien en prendre son parti, et qu'ainsi il gagnera en influence. (*Bravo* !)..... Quelques bouderies momentanées, quelque irritation légère n'empêcheront pas l'immense majorité des ecclésiastiques de nous tendre la main ; et nous la leur serrerons avec plaisir, car nous avons la conviction que le progrès des sociétés modernes a besoin des deux puissances morales les plus fortes aujourd'hui dans le monde, la religion et la liberté..... » Parler ainsi, n'est-ce pas pratiquer en maître l'art d'enlacer ceux qu'on veut étrangler. Brillant début de l'homme aux futures annexions !

Le député Brofferio, organe furibond du parti démocratique, déroula longuement à la tribune toutes les vieilles rapsodies inventées contre le clergé, dont tant de fois déjà le bon sens a fait justice.

Le 9 mars, le *for* ecclésiastique était aboli par 130 voix contre 26. Le triomphe était complet. Le gouvernement qui voulait encore paraître modéré essaya, mais en vain, d'obtenir l'adhésion des évêques à la nouvelle loi. Tous protestèrent contre la violation du concordat.

Le Chef de l'Église, n'espérant plus rien de la représentation nationale, fit appel aux sentiments religieux du roi. La protestation de Pie IX, adressée à Victor-Emmanuel, se termine ainsi : « Mu par la conscience de ses propres devoirs, il (le Pape) proteste hautement devant Dieu et devant les hommes contre les blessures que l'on veut faire à l'autorité de l'Église, contre toute innovation contraire à ses droits et aux droits du Saint-Siége,

et contre toute infraction aux traités dont il réclame l'observation. Sa Sainteté ne laisse pas cependant de se confier à la religion de Sa Majesté et d'espérer qu'imitant la piété de ses ancêtres, elle aura la volonté de protéger l'Église avec fermeté, de s'opposer aux périls qui la menacent, de soutenir l'épiscopat et le clergé, et de promouvoir la cause de la religion, cause inséparable de la félicité des peuples et de la sécurité de la société, qui est aujourd'hui secouée et menacée de tant de manières. »

Le roi fut sourd à la voix du Pontife. La loi fut également votée par le sénat, le 8 avril, signée par Sa Majesté sarde, et promulguée dès le lendemain.

L'archevêque de Turin, Mgr Fransoni, qui, malgré les insultes de la démagogie, était rentré dans sa ville archiépiscopale, adressa aux curés de son diocèse une circulaire pour leur tracer la conduite à suivre relativement à la nouvelle loi.

Le courageux prélat enjoint à son clergé de ne point comparaître devant un tribunal laïque, sans l'autorisation de l'Ordinaire, et, dans le cas où le recours à l'autorité ecclésiastique serait impossible, d'arguer de l'incompétence du tribunal et de protester contre la violation de l'immunité personnelle. Les mêmes protestations auront lieu toutes les fois qu'il sera commis quelque acte contre l'immunité locale.

Après ces recommandations, l'archevêque ajoutait : « Je ne doute en aucune façon que, comprenant l'importance de cette affaire, vous ne déployiez tout votre zèle pour l'exacte observation de ces dispositions ; je

crois donc inutile d'ajouter des recommandations spéciales ; je dirai seulement que si quelqu'un venait à y manquer, je désire en être aussitôt informé. »

Cette circulaire porte la date du 18 avril.

Elle raviva dans Turin les manifestations antireligieuses que la loi avait provoquées contre le clergé, et surtout contre l'éminent archevêque. L'*Armonia*, pour l'avoir publiée, fut persécutée dans ce prétendu pays de liberté.

Mgr Fransoni fut cité pour sa circulaire devant le juge d'instruction. C'était procéder sans retard à l'application de la loi. Suivant la règle de conduite qu'il a tracée lui-même à ses prêtres, il refuse de comparaître. Le 23 mai, la Cour d'appel, présidée par le chevalier Massa de Saluces, le condamne à un mois de prison et 500 francs d'amende.

Le Saint-Père qui avait protesté de nouveau contre la loi, après sa promulgation, rappelle des États sardes son représentant, et charge le cardinal secrétaire d'État de protester contre la condamnation de l'archevêque de Turin. En même temps, il s'empresse d'adresser au confesseur de la foi une de ces lettres affectueuses que lui dictait son cœur de père pour consoler ses fils persécutés.

Après avoir épanché la douleur dont son âme est atteinte, Pie IX ajoute : « Vénérable frère, nous tenions surtout à vous écrire cette lettre afin de pouvoir vous exprimer les sentiments d'affection singulière avec lesquels, à si bon droit, nous vous embrassons dans le Seigneur. Votre haute vertu épiscopale, votre fermeté,

votre constance sont dignes des plus grandes louanges et de l'admiration universelle ; c'est pourquoi nous vous félicitons de tout notre cœur, vénérable frère, d'avoir, d'un cœur intrépide et invincible, souffert cette persécution pour la justice, et procuré ainsi à l'Église de Dieu, et particulièrement à l'Ordre des sacrés pontifes, un titre nouveau d'honneur et de gloire.

« Dans l'affection la plus intime de notre cœur, nous vous encourageons dans le Seigneur, afin que, ne perdant jamais courage au sein de cette tempête, vous mettiez de plus en plus toute votre confiance en Dieu qui, votre sagesse le sait bien, présent au combat soutenu pour sa cause, élève, fortifie, anime les combattants et les défenseurs de son Église, et qui, veillant sur nous, constitués pour la défense de son nom, approuve notre bonne volonté, nous aide dans la bataille, nous couronne après la victoire.... »

De toutes parts l'archevêque de Turin reçut des témoignages de sympathie, des lettres de félicitation et de religieuse condoléance. Des souscriptions s'ouvrirent pour lui offrir des présents d'honneur. Les catholiques de France, par une délicate attention, lui envoyèrent la croix pectorale de Mgr Affre, l'archevêque martyr ; elle lui fut portée par M. Louis Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*.

D'autres évêques subirent la persécution. Mgr Varecini archevêque de Sassari, fut arrêté pour s'être refusé à l'exécution de la loi Siccardi. Mais pour ne point trop irriter l'opinion, on se contenta de le tenir prisonnier dans son palais. L'archevêque de Cagliari fut persécuté

à son tour, pour avoir soutenu les droits de son Eglise.

Il faut dire que tous ces attentats avaient excité un frémissement d'indignation parmi les fidèles du royaume, et l'écho en retentit à la tribune du sénat de Turin.

Le gouvernement sentit le besoin d'atténuer de son mieux le scandale occasionné par sa conduite, et il députa auprès du Saint-Père un nouvel envoyé, le chevalier Pinelli, précédemment président de la Chambre des députés, avec une mission extraordinaire. Pinelli arriva dans la ville éternelle vers le milieu du mois d'août 1850. Le gouvernement pontifical se refusa à toute négociation officielle, tant que l'archevêque de Turin ne serait pas mis en liberté. Mais par égard pour l'envoyé du roi, le cardinal pro-secrétaire d'Etat se prêta à des conférences privées. C'est alors qu'éclata toute la mauvaise foi du gouvernement subalpin. Pinelli soutint résolument les maximes émises par le ministère piémontais contre l'inviolabilité des concordats, contre l'immunité ecclésiastique, et osa même parler encore de la nècessité d'ôter ses pouvoirs à l'archevêque de Turin et de lui donner un successeur. Évidemment la mission du chevalier Pinelli était un leurre, et n'avait pour but que de donner le change à l'opinion, en affectant un simulacre de rapprochement avec la cour de Rome. La réconciliation que l'on voulait, c'était l'enregistrement pur et simple par le Saint-Siége des faits accomplis. Pinelli revint sans avoir rien conclu. Mais le gouvernement put se vanter d'avoir tenté quelque chose.

Ce gouvernement hypocrite, pour ménager l'opinion, tout en poursuivant son œuvre sacrilége, faisait ac-

croire au public que les négociations étaient en bonne voie, à Rome, et que des traités importants allaient être signés ; ces bruits avaient pris tant de consistance que les évêques de la province ecclésiastique de Verceil furent d'avis d'en écrire au Saint-Père. Pour rétablir la vérité et éclairer l'opinion, Sa Sainteté, dans une lettre en date du 6 septembre à l'archevêque de Verceil, expose les raisons qui ont fait échouer la mission Pinelli. On y remarque ces paroles significatives : « Quelle foi ce Siége apostolique pouvait-il ajouter à une convention nouvelle, quand une autre convention solennelle a été complétement méprisée et foulée aux pieds, acte odieux dont ce gouvernement ne veut pas même qu'il soit fait mention. Nous vous faisons connaître toutes ces choses, dans la plus amère douleur de notre âme, vénérable frère, afin que vous compreniez que nos désirs les plus ardents ont échoué par l'œuvre de ce même gouvernement avec lequel nous eussions voulu nous entendre. Et il est certain que nous ne pourrions y parvenir sans admettre des choses auxquelles nous ne saurions acquiescer, sans un grave détriment et pour ce Siége apostolique et pour notre propre conscience. »

Les actes réitérés des ministres de Turin ne justifiaient que trop les paroles du Saint-Père.

Le ministre du commerce, Santa-Anna, un des complices de la violation des droits de l'Église, vint à mourir, sur ces entrefaites, sans avoir rétracté ses erreurs. Le curé de la paroisse des Servites de Marie, conformément aux ordres de son archevêque, avait dû refuser au pécheur non repentant les secours de la religion. Dans

sa colère, le gouvernement, se faisant théologien, punit sans pitié ce refus des choses saintes à un indigne, en expulsant le curé et les religieux de leur couvent, dont il confia l'administration à l'économat royal apostolique.

Mgr Fransoni, de son côté, paya la peine des ordres qu'il avait donnés en cette circonstance. Il fut jeté dans la forteresse de Fénestrelle. Le souvenir du cardinal Pacca, enfermé jadis dans le même lieu, fut une consolation puissante pour l'illustre prisonnier. Le palais de l'archevêque, soumis à une visite domiciliaire, fut violé, malgré les protestations du secrétaire et de l'économe de la mense épiscopale.

La persécution, poussée à outrance, ne laissa pas de repos au vénérable prélat. Le 25 septembre, la Cour d'appel de Turin, statuant par voie d'appel comme d'abus, condamnait Mgr Fransoni au bannissement et mettait entre les mains du gouvernement les revenus de l'archevêché. Ce jugement inique fut rendu à huis clos, sans les formalités tutélaires dont les débats sont entourés chez tous les peuples civilisés. Puis, après lui avoir appliqué une peine arbitraire, en dehors du Code pénal, on lui signifie la sentence et on l'exécute immédiatement, sans lui laisser les délais accordés par la loi pour le pourvoi en cassation. C'est ainsi qu'ils érigeaient leurs passions en loi, ou plutôt en tyrannie, ces hommes, ces tartufes de liberté, qui déclamaient avec une feinte colère contre le despotisme des anciens rois de Piémont.

Leur victime vint demander asile à la France. La

fille aînée de l'Eglise ouvrit avec empressement ses bras au confesseur de la foi, qui fixa sa résidence à Lyon. Son voyage fut une marche triomphale. La foule courait sur son passage pour contempler les traits du martyr et recevoir sa bénédiction. Ses affectionnés diocésains s'écriaient par l'organe de l'*Armonia* : « Les persécutions et les condamnations peuvent bien éloigner de nous sa personne, mais aucune puissance humaine ne pourra séparer nos cœurs du cœur de Mgr Fransoni. Il est toujours notre père, nous sommes toujours ses fils. L'éloignement ne fait qu'augmenter notre amour. » Napoléon, en voyant jadis les catholiques prodiguer à Pie VII les témoignages de leur vénération, ne pouvait se défendre d'un sentiment d'envie : *Je commande à des soldats*, disait-il, *il commande aux consciences et aux cœurs!* Les ministres piémontais, despotes comme l'empereur, sans rien avoir qui ressemblât à son génie, furent insensibles à la leçon que leur donnaient les catholiques.

Le récit des honneurs qui accompagnèrent partout le glorieux proscrit remplirait seul tout un volume. Les fidèles enfants de l'Église sont toujours ce qu'ils étaient aux temps des Ignace, des Athanase, des Hilaire, des Chrysostôme.

Sa Sainteté crut nécessaire de manifester encore solennellement au monde catholique l'angoisse qui débordait de son cœur. Dans ce but, Elle réunit un consistoire, le 1er novembre, et prononça la mémorable allocution *In consistoriali allocutione*, dans laquelle, après avoir rappelé les actes attentatoires aux libertés et aux droits de l'Église, commis par le gouvernement subalpin,

depuis 1848 jusqu'à cette heure, et avoir exposé dans tout leur jour les phases les plus importantes de cette lamentable histoire, il proteste, de sa voix apostolique, contre toutes les injures faites à l'Église et les dommages causés à la religion dans les États de S. M. sarde; et il ajoute cette solennelle déclaration :

« Nous élevons aujourd'hui notre voix apostolique pour réclamer de plus en plus contre les choses dont nous venons de parler, et contre toutes celles qui, soit sur le continent, soit dans les contrées maritimes soumises au prince qui règne à Turin, ont été faites ou tentées, de quelque manière que ce soit, contre le droit de l'Église ou au préjudice de la religion, et nous sommons énergiquement tous ceux auxquels il appartient, d'avoir à se désister de toute vexation envers les Pasteurs de l'Église et les ministres de la religion, et d'avoir à réparer promptement les injures que la chose sacrée a souffertes. »

Le mouvement anticatholique continua en Piémont, au mépris des paternelles protestations du Saint-Père.

Le 1er janvier 1851, les séminaristes d'Ivrée se rendant à la cathédrale pour la grand'messe, le chef de poste du château fait feu sur ces paisibles et pieux jeunes gens, sans aucune provocation de leur part, sans que rien pût expliquer ce sauvage attentat, conforme aux mœurs révolutionnaires.

Abrités sous la protection du gouvernement qui donnait l'exemple, les plus horribles excès se donnaient libre carrière.

Pour inaugurer dignement l'année 1851, le gouver-

nement, qui se jouait en même temps de la religion et de la justice, refusa l'offrande solennelle d'un calice et d'une patène d'or que les princes de Savoie devaient au Saint-Siége, en vertu des traités. Ce refus provoqua une nouvelle protestation du Chef de l'Église.

L'ordre équestre des SS. Maurice-et-Lazare, institué par l'autorité des Pontifes romains, doté en grande partie par eux, et reconnu par l'autorité royale comme un ordre religieux, est, dans le cours de cette même année, déclaré, par lettres patentes du roi, une institution purement civile, et en conséquence accessible à ceux mêmes qui ne professent point la religion catholique.

Un projet de loi sur l'abolition des dîmes ecclésiastiques, dans l'île de Sardaigne, est présenté aux chambres législatives, discuté, voté et enfin, le 15 avril, muni de la sanction royale.

Le 13 mai suivant, une circulaire du ministre de l'instruction publique invite les évêques du royaume à obliger les professeurs de la faculté de théologie, dans leurs séminaires, à suivre le programme de l'Université et à soumettre leurs propres écoles de théologie à l'inspection des délégués du gouvernement, sous peine de payer eux-mêmes ces professeurs.

Le 25 du même mois, un décret royal établit une taxe de 4 p. °/₀, c'est-à-dire tout à fait exagérée, sur les biens de *main-morte*, applicable même aux biens ecclésiastiques de l'île de Sardaigne, déjà grevés de lourds impôts, et sur lesquels les rois n'avaient pas le droit d'en lever davantage.

Les ministres piémontais ne reculaient pas même de-

vant la rapine. C'est ainsi qu'ils volèrent la mitre que les Génois envoyaient à Mgr Fransoni, avec le calice et la croix pectorale que lui offraient les catholiques de Parme et de Lucques, tandis qu'ils laissaient une souscription publique s'ouvrir en l'honneur de Garibaldi.

L'habit ecclésiastique était bafoué impunément dans les rues de Turin. On traquait les prédicateurs jusque dans la chaire chrétienne. Le P. Ceva, religieux capucin, arrêté par les sbires de la police, après une instruction de carême, est jeté en prison. Les seuls témoins appelés à déposer contre lui sont ceux qui n'ont pas assisté au sermon.

Les acteurs, en plein théâtre, prodiguent l'insulte aux ministres du culte, à l'épiscopat, à l'Évêque de Rome lui-même.

Au milieu de tant de tribulations, les évêques du royaume de Sardaigne furent admirables de foi, de fermeté et de zèle. Ils protestèrent avec énergie contre les actes du gouvernement. Tous, dignes lieutenants de Pie IX, demeurèrent sur la brèche pour tenir tête à la révolution triomphante. Ils résistèrent vigoureusement, en toute occasion, de toute manière, au péril de leur liberté, de leur vie même, aux entreprises schismatiques de ces tyranneaux.

Depuis dix-huit siècles, dans les crises que traversèrent tour à tour les États catholiques, c'est la fidélité de l'épiscopat qui sauva l'Église. Partout où la foi des évêques à sombré, l'Église à péri, sous les coups de la persécution. L'histoire à la main, on pourrait aisément vérifier ce phénomène lamentable. Le fait est d'a-

bord facilement explicable, au double point de vue de la foi et de la nature des choses. La force matérielle qui abuse d'elle-même au point d'entamer une lutte contre la force morale, peut enlever des éclats à ce roc inébranlable ; mais elle s'use en raison même de ses prétendues victoires. Toute violence se brise à la fin contre la force inerte. De plus, par la grâce de Dieu, dans les choses de l'Église, la victime tue le bourreau, et le persécuteur trouve un linceul dans son trophée.

L'accord unanime des évêques du Piémont se manifesta avec un nouvel éclat dans la question du mariage civil.

Le mariage est d'institution divine, et un acte essentiellement religieux. Depuis l'établissement du christianisme, il est un sacrement, et le sacrement est, par la volonté de Jésus-Christ, de l'essence même du contrat ; de sorte que l'union matrimoniale, en dehors du sacrement, est un pur concubinage. C'est pourquoi l'Église a une juridiction absolue sur le mariage ; elle a le droit d'établir des empêchements qui le rendent nul, et de lever ces empêchements quand il y a lieu par des dispenses. Telle est la doctrine du concile de Trente, et l'attaquer c'est encourir le crime d'hérésie.

Il résulte de là qu'une autorité humaine qui prétend régler, en dehors des lois de l'Église, la vaditité ou l'invalidité des mariages, et qui suppose le contrat séparable du sacrement, contredit la doctrine catholique, usurpe ses droits inaliénables, met sur la même ligne le concubinage et le mariage lui-même, et quand l'abus va jusqu'à vouloir que le mariage civil prime le mariage

religieux, c'est de plus une monstrueuse tyrannie.

La révolution, qui s'est donné la tâche herculéenne d'anéantir l'œuvre de Jésus-Christ, ne pouvait manquer de diriger ses batteries contre le mariage religieux, une des principales forteresses de la société chrétienne. Elle commença, le 3 septembre 1791, par décréter le mariage civil.

Pour réussir à bouleverser, dans ses habitudes séculaires, la société chrétienne, il faut ou un cataclysme précipité, comme celui de 89, ou un dogmatisme longtemps préparateur. C'est ce dernier moyen qu'employa la révolution dans le royaume de Sardaigne. On rencontre partout des hommes prêts à vendre leur plume et à prostituer leurs talents à cette besogne satanique. Le gouvernement piémontais trouva son homme dans le docteur Jean Népomucène Nuytz, professeur de droit canon à l'université royale de Turin. Cet universitaire trouva dans le programme même de son cours l'occasion de débiter, dans ses leçons, toute la théorie des doctrines révolutionnaires contre les enseignements de l'Église.

Il osa donc enseigner, par la parole et la plume : « que l'Église n'a point de puissance coactive, ni aucun pouvoir temporel, soit direct, soit indirect ; qu'outre la puissance attachée à l'épiscopat, les évêques en ont une autre qu'ils tiennent de l'État, et révocable, par conséquent, au gré de ce dernier ; que l'État, même quand il est gouverné par un infidèle, jouit d'un pouvoir direct et négatif sur les choses sacrées ; que dans les conflits entre les deux puissances, l'État prévaut ; que la compatibilité du pouvoir

temporel et du pouvoir spirituel est une question controversée entre les fils de l'Église catholique. »

A ces audacieuses affirmations s'en joignaient beaucoup d'autres. Sur la question particulière du mariage, le nouveau Launoy enseignait :

« Qu'on ne peut démontrer par aucune raison que Jésus-Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement ; que le sacrement de mariage est un pur accessoire au contrat, dont il est conséquemment séparable ; que le lien matrimonial n'est pas indissoluble de droit naturel ; que l'Église n'a pas le droit d'introduire des empêchements dirimants, mais que ce droit appartient à l'État qui seul peut aussi lever les empêchements existants ; que les causes matrimoniales ressortissent de leur nature au for civil ; que les canons du Concile de Trente sur ce sujet ou ne sont pas dogmatiques ou doivent être entendus dans le sens d'un droit conféré par l'État. Bien plus, il ajoute que la forme définie par le Concile de Trente n'oblige point, sous peine de nullité, quand l'État en prescrit une autre. »

Ces propositions et d'autres non moins condamnables révélaient dans le professeur Nuytz l'hypocrisie du sectaire qui, en renouvelant les erreurs du protestantisme, du jansénisme et de la secte entêtée des légistes rationalistes, prétendait rester un docteur catholique.

Heureusement, le juge suprême de la foi avait l'œil ouvert sur ce qui se faisait ou s'enseignait à Turin. Le 22 août 1851, Pie IX lança une bulle de condamnation, contre les deux ouvrages du célèbre docteur où sont contenues ces doctrines, savoir : *Institutions du droit*

ecclésiastique, Traité de droit ecclésiastique universel. Les propositions en question sont condamnées comme respectivement fausses, téméraires, scandaleuses, erronées, injurieuses pour le Saint-Siége, contemptrices de ses droits, subversives du gouvernement de l'Église et de sa constitution divine, schismatiques, hérétiques, contraires aux canons du concile de Trente, etc., avec menace d'excommunication contre les imprimeurs, vendeurs, lecteurs, détenteurs des livres condamnés.

Mais l'enseignement de la doctrine susdite était la conséquence d'un plan concerté entre le gouvernement et le professeur. Aussi, le coupable ne voulut ni se rétracter, ni se soumettre, et, malgré les réclamations de l'épiscopat, le gouvernement lui laissa l'enseignement officiel de la jeunesse.

Le ministère se démasqua enfin complétement, quand, le 12 juin 1852, il présenta à la Chambre des députés un projet de loi sur le mariage civil, auquel le ministre Buoncompagni attacha son nom. Ce projet fut voté le 5 juillet, à la majorité imposante de 99 voix contre 29. Les évêques du royaume s'empressèrent de rédiger et signer une adresse pleine de raison et de fermeté au sénat de Turin, pour le conjurer de refuser sa sanction à une loi attentatoire aux droits de l'Église. Ils eurent soin qu'elle fût répandue le plus possible dans les campagnes pour éclairer le peuple sur la portée de la loi relative au mariage. De plus, les évêques de la province de Turin signèrent une *Instruction pastorale* collective où étaient rappelés les enseignements de l'Église sur la matière. Cette instruction fut lue en chaire, un dimanche.

Le gouvernement irrité, donna des ordres secrets à ses agents pour sévir contre les distributeurs des écrits épiscopaux. Les catholiques du Piémont, donnèrent en cette circonstance, un admirable exemple de courage, de foi et de piété. Dans un noble élan de confiance et de prière, la population presque entière, on peut le dire, s'adressa à la Reine des Cieux, à celle qui a *terrassé toutes les hérésies*, et se plaçant sous la protection de *sainte Marie de la consolation*, renouvela à ses pieds son serment de fidélité à l'Église dans le vœu suivant : « Nous soussignés, nous nous glorifions d'être nés catholiques, et nous voulons demeurer tels ; nous protestons de notre obéissance au Souverain-Pontife et à l'épiscopat ; nous sommes prêts à tout souffrir plutôt que d'abandonner notre foi. Nous prions la Sainte Vierge de nous affermir dans cette résolution, et nous lui offrons le témoignage de notre dévotion et de notre amour. » Chaque jour des milliers de signatures vinrent s'apposer au bas de cette profession de foi.

L'archevêque de Turin, qui souffrait toujours les rigueurs de l'exil, s'empressa d'approuver et d'encourager cette manifestation catholique, dans une lettre à l'intrépide directeur de l'*Armonia*.

Enfin, le Souverain Pontife, qui avait déjà tant de fois réclamé contre les abus de pouvoir de ce gouvernement ennemi de l'Église, prit encore la défense du mariage religieux. C'est au roi lui-même qu'il résolut d'écrire. Sa lettre est un de ces documents mémorables dans lesquels le Siége apostolique rappelle aux puissants de la terre les lois sacrées de l'Église, et l'obligation pour eux

de les respecter et de les faire respecter dans leurs Etats.

Le Saint-Père expose brièvement la doctrine de l'Église sur le mariage, réfute l'exemple des pays voisins sur lequel s'appuyait le gouvernement pour proposer sa loi, venge le clergé de l'accusation d'exciter les peuples à la révolte, et termine sa lettre par ces solennels avertissemeuts :

« Majesté ! c'est au nom de JÉSUS-CHRIST, dont, malgré Notre indignité, Nous sommes le Vicaire, que Nous vous parlons, et Nous vous disons en son nom sacré de ne pas donner votre sanction à cette loi, qui sera la source de mille désordres.

« Nous prions aussi Votre Majesté de vouloir bien ordonner qu'un frein soit mis à la presse, qui regorge continuellement de blasphèmes et d'immoralités. Ah ! de grâce ! par pitié, mon Dieu ! que ces péchés ne retombent point sur celui qui, en ayant la puissance, ne voudrait pas mettre obstacle à la cause qui les produit !

« Votre Majesté se plaint du clergé ; mais ce clergé a été, dans ces dernières années, persévéramment outragé moqué, calomnié, livré à l'opprobre et à la dérision par presque tous les journaux qui s'impriment dans le Piémont : on ne saurait redire toutes les infamies, toutes les invectives haineuses répandues contre lui. Et maintenant, parce qu'il défend la pureté de la foi et les principes de la vertu, doit-il encourir la disgrâce de Votre Majesté ? Nous ne pouvons le croire, et nous nous abandonnons de tout cœur à l'espérance de voir Votre Majesté soutenir les droits, protéger les ministres de l'Église,

et délivrer son peuple du joug de ces lois qui attestent la décadence de la religion et de la moralité dans les Etats qui ont à les subir. »

Là voix du Père commun des fidèles, les instructions de l'épiscopat et les prières du peuple catholique furent entendues. La loi sur le mariage, portée à la tribune du sénat, au mois de décembre, fut rejetée par trente-neuf voix contre trente-sept. La discussion avait été vive et animée; mais rien n'égale l'énergie, la logique et la rigoureuse argumentation de l'évêque de Casal, qui foudroya les haineux sophismes du sénateur Siccardi, et remporta les honneurs de la journée.

Le ministère se vengea de cet échec par de nouvelles mesures vexatoires. Il permit l'ouverture des temples protestants, encouragea scandaleusement la propagande hérétique, exerça d'atroces violences contre les *Sœurs de la Compassion* de Contamine-sur-Arve (1), fit voter, le 23 mai 1853, une loi sur l'enrôlement des clercs et des religieux, etc.

Malgré les sujets de plainte trop nombreux et trop légitimes qu'avait le Saint-Siége contre le gouvernement piémontais, Sa Sainteté, pour donner au roi de Sardaigne un témoignage de son désir de conciliation, dans la mesure du possible, consentit, sur la demande de Sa Majesté, à diminuer le nombre des fêtes d'obligation. C'est pourquoi, en vertu d'un bref en date du 6 septembre 1353, le nombre desdites fêtes fut réduit à dix pour le royaume de Sardaigne, savoir :

(1) Paroisse de Savoie devenue aujourd'hui française.

Noël, l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint, comme en France; et de plus, l'Épiphanie, l'Immaculée Conception, la Nativité de la Sainte Vierge, la Fête-Dieu, celle des Apôtres saint Pierre et saint Paul, et la Fête patronale.

Le gouvernement n'en poursuivit pas moins avec frénésie son plan de guerre contre l'Église. L'assaut fut livré à une autre forteresse de la société chrétienne, les communautés religieuses. Cette nouvelle campagne eut pour chef l'intime allié de Cavour dans la guerre au catholicisme, l'avocat démocrate Urbain Ratazzi. Cet homme, qui avait lancé Charles-Albert sous le canon de Novare, ne craignit point de pousser le fils de ce noble vaincu sous les foudres du Vatican. Elevé à Turin même, il était sorti tout armé de l'officine de la démocratie universitaire. De bonne heure il convoita le pouvoir. La souplesse et la culture de son esprit, son urbanité de commande, sa feinte modestie, son ambition mal dissimulée, furent autant de flots onduleux qui portèrent cet homme de liége au sommet de la fortune. Pour exterminer un ennemi, toute arme allait à ce patriote belliqueux, l'audace, l'ironie, l'astuce. M. d'Ideville qui put l'observer de près, l'appelle *une figure de renard.* Le nom de Ratazzi est un de ceux qui ont été le plus mêlés aux actes sacriléges, aux manœuvres impies du parti révolutionnaire. La violence fut son arme favorite contre les communautés religieuses. L'abus de la force contre un adversaire sans défense, c'est le signe de la lâcheté. Ce fut le propre de Ratazzi. Ses entreprises contre les couvents peuvent, sans exagération, être qualifiées de bri-

gaudage officiel. Il marqua pour la destruction telles et telles institutions religieuses, comme, dans une forêt, le bûcheron estampe à coup de marteau les arbres que la cognée doit abattre.

L'académie ecclésiastique de la *Superga*, fondée par Charles-Albert, l'établissement des Chartreux de *Collegno*, autre fondation de la maison de Savoie, les monastères des *Oblats*, des *Dominicains*, des religieuses *Capucines* de Turin, la maison des sœurs de *Sainte-Croix*, à elles appartenant, tout fut confisqué tour à tour. Pour donner une idée de la brutalité qui présidait à ces exécutions sacriléges, nous ne citerons que la manière dont furent expulsées les sœurs de *Sainte-Croix*.

La prise de possession avait été fixée au matin du 4 août (1854). La veille, au lieu de se mettre au lit, les religieuses passèrent la nuit à la chapelle. A deux heures, le jour convenu, une troupe de gens armés se présente aux portes du couvent. Sur le refus de la supérieure d'ouvrir la porte, on passe derrière le couvent, on bat la muraille à coups redoublés pour pratiquer une brèche, et le mur résistant, on apporte des échelles et on monte à l'assaut. On trouve la supérieure qui attendait avec calme les assaillants; on s'empare des clefs qu'elle tenait à la main, et l'on ouvre la porte. L'abbesse proteste avec dignité contre la violence. L'ordre est aussitôt donné aux agents de la force publique d'aller chercher les religieuses qui étaient en prière dans la chapelle, et de les conduire aux quinze voitures que le gouvernement avait fait préparer pour les emmener. Les unes pleuraient, les autres tombaient évanouies ; d'autres enfin s'attachaient aux

marches de l'autel, aux stalles du chœur, en déclarant qu'elles ne quitteraient pas l'asile de leur solitude ; elles appelaient à leur secours Notre-Seigneur et la Sainte Vierge. La résistance des religieuses ne servit qu'à irriter les exécuteurs de ces hautes œuvres. Saisies par les carabiniers et les huissiers, elles sont entraînées hors de leur maison, sans le moindre égard pour les souffrances de quelques-unes d'entre elles qui étaient atteintes d'infirmités.

Heureusement une femme pieuse, madame la marquise de Barolo, mit à la disposition des religieuses une maison de campagne où ces infortunées trouvèrent un refuge.

L'archevêque de Turin, par une lettre vigoureuse, en date du 25 août, protesta contre ces actes barbares et sacriléges. Mais toute barrière était impuissante contre un torrent qui, après avoir ravagé les institutions religieuses de la capitale, porta la dévastation jusque dans les provinces. Gênes en particulier s'efforça d'imiter Turin.

Victor-Emmanuel, ce roi au cœur léger, signait servilement tous ces actes de lâche impiété. Cependant la Providence n'épargna rien pour le faire sortir de cette odieuse insouciance. Elle frappa coup sur coup son oreille de solennels avertissements, et son cœur de coups douloureux. Au commencement de 1855, il perdit successivement à quelque jours d'intervalle, sa femme, sa mère, et son frère, le duc de Gênes. L'évêque de Saluces, à l'occasion de la mort de la pieuse reine Marie-Adélaïde, put dire, avec autant de fermeté que de vérité : « Au milieu de l'obscurité de l'abîme dans lequel nous sommes tombés, nous ne pouvons nous empêcher

de voir la main terrible de la justice divine qui s'appesantit sur une nation coupable... Qu'y a-t-il d'étonnant si le Seigneur, en retirant ainsi du milieu de l'iniquité les créatures les plus pures et les plus saintes, nous laisse craindre de voir l'innocence, la vertu, la foi chrétienne quitter une terre souillée et s'enfuir loin de nous. »

Ces graves leçons que le Ciel donnait au monarque et à son gouvernement ne suspendirent pas même un seul jour l'œuvre d'iniquité. Les trois personnes royales étaient à peine dans le tombeau, que la Chambre des députés, le 2 mars 1855, votait, à la majorité de 116 voix contre 36, la suppression entière des couvents et l'*incamération*, c'est-à-dire le rapt des biens ecclésiastiques.

Les catholiques comptaient sur le Sénat pour le rejet de la loi. Vain espoir ! Le Sénat piémontais, s'attelant, cette fois, au char de l'Etat révolutionnaire, adopta par 47 voix contre 45, en la modifiant toutefois, la loi contre les couvents.

Pie IX n'avait pas attendu le vote des Chambres pour protester contre la loi. Lorsque cette loi n'était encore qu'à l'état d'ébauche, dans le creuset des ouvriers de la révolution, le Chef de l'Église, dans le consistoire du 22 janvier 1855, éleva solennellement la voix, avec une nouvelle force, contre les attentats commis ou préparés par le gouvernement subalpin. Nous y lisons cet émouvant passage :

« Les paroles nous manquent pour exprimer la douleur dont nous sommes pénétré, en voyant combien d'actes à peine croyables et tout à fait criminels ont été

commis et se commettent encore chaque jour contre l'Église, contre ses droits vénérables, contre la suprême et inviolable autorité de ce Saint-Siége, dans ce royaume où se trouvent en si grand nombre de fervents catholiques, et où, dans les rois surtout, la piété, la religion, le respect pour cette Chaire du bienheureux Pierre et pour ses successeurs régnaient et florissaient pour l'exemple du monde... » Le Pape rappelle ensuite les peines et les censures portées par les canons contre les déprédateurs et les profanateurs des choses sacrées, contre les violateurs de la liberté de l'Église et les usurpateurs de ses droits.

Le Saint-Père annonce aussi que, voulant faire connaître au monde catholique ce qu'a fait le Saint-Siége pour protéger la cause de l'Église dans le royaume subalpin, et ce qu'a été la conduite de ce gouvernement, il a fait imprimer un exposé spécial de cette affaire (1).

Puis, la parole apostolique distribue au clergé et aux fidèles du Piémont la louange que mérite leur foi, leur courage et leur fidélité :

« Avant de terminer, nous ne pouvons nous empêcher, vénérables frères, d'exalter par nos louanges, comme ils le méritent, nos vénérables frères les archevêques et les évêques du royaume subalpin, qui, se souvenant de la grandeur de leur dignité et de leur charge, et répondant pleinement à nos vœux, n'ont ja-

(1) Ce document forme un volume in-4° de 300 pages. Pie IX en fit remettre un exemplaire aux membres du Sacré-Collége et à tous les gouvernements catholiques. Les récits qu'il contient nous ont servi pour résumer ces graves questions.

mais cessé de s'opposer comme un mur pour la maison d'Israël, de la défendre tantôt par leur parole, tantôt par leurs écrits, avec un grand courage et une admirable constance, et de soutenir énergiquement la cause de Dieu et de sa sainte Église. Et nous voulons aussi féliciter du fond du cœur tous ces laïques distingués qui, dans ce royaume, admirablement animés de sentiments tout catholiques et fermement attachés à Nous et à ce Saint-Siége, se sont fait gloire de défendre ouvertement et publiquement, par leur parole et par leurs écrits, les droits sacrés de l'Église... »

Nommons quelques-uns de ces vaillants catholiques, loués par le Pape, qui, à côté des évêques, ont bien mérité de la religion, dans la période lamentable que nous venons de parcourir :

Le premier est le marquis de Brignole-Sales qui refusa tout concours au gouvernement, dès le début de ses empiétements sacriléges, et combattit par la parole et la plume ses odieuses prétentions ;

Ensuite, l'intrépide abbé Margotti qui affronta toutes les colères et tous les périls dans son incomparable feuille l'*Armonia*;

Le comte Crotti de Costigliole qui protesta, avec la vigoureuse indignation d'une conscience toute catholique, contre l'usurpation des biens de l'Église, dans la vallée d'Aoste ;

Une pléiade d'orateurs distingués, les de Revel, les Della Motta, les Despine, les de Very, les Genina, les Ghiglini, qui, groupés autour du comte Solar de la Marguerite, défendirent à la tribune les droits et les intérêts

de la religion, dans la question des couvents. Leur glorieux chef, le comte de la Marguerite, termine son plaidoyer par un trait où respirent en même temps le courage et la foi d'un vaillant athlète de la justice et de la vérité. « La grandeur du crime, s'écria-t-il en pleine tribune, dépasse tout ce que l'on peut dire. » Et comme on le sommait de retirer cette parole, il refusa en ajoutant : « *La justice ne dépend pas de la volonté des hommes ni de leurs idées, mais d'une loi invariable et éternelle.* Dans un parlement catholique, je respecte dans toute leur étendue les droits du pouvoir civil ; mais quand il s'agit des intérêts de la religion, et des droits de l'Église, je ne reconnais sur la terre d'autre autorité que celle du Souverain Pontife, interprète de la loi de Dieu. Le Pontife a parlé, et en présence de cette allocution (montrant le Monitoire qu'il tenait à la main), la question est finie. »

L'allocution à laquelle faisait allusion l'orateur catholique fut suivie d'un acte plus important encore. Après la promulgation de la loi contre les couvents, le Pape ne put retenir captives les foudres apostoliques. Dans un nouveau consistoire du 26 juillet 1855, il frappa d'excommunication tous les violateurs des droits et des libertés de l'Église, et déclara nuls tous leurs actes attentatoires aux intérêts de la religion. Puis, pour tempérer par la mansuétude les coups de la justice, et laisser une porte ouverte au repentir, il ajoute ces paroles dignes du Père commun :

« Mais si, contraint par la nécessité inévitable d'accomplir notre mission, nous devons déployer la sévérité apostolique, nous savons aussi et nous nous rappelons

que, malgré notre indignité, nous exerçons en ce monde les fonctions de Vicaire de Celui qui, après avoir fait éclater sa colère, se souvient de sa miséricorde. C'est pourquoi, élevant nos regards vers le Seigneur notre Dieu, nous ne cessons de lui demander humblement et de tout cœur qu'il veuille bien éclairer, par les lumières de sa grâce, les fils dégénérés de son Église, de tout ordre, de tout grade et de toute condition, laïques, ecclésiastiques revêtus du caractère sacré, dont les erreurs ne sauraient être en ce moment trop déplorées, afin qu'il daigne les ramener à de meilleures pensées; car, rien ne sera plus agréable à notre cœur, plus désirable, plus doux, que de voir les coupables rentrer en eux-mêmes et venir à résipiscence. »

Mais ce souffle de la charité apostolique passa, sans atteindre les cœurs, à travers ces hommes rebelles aux inspirations de la grâce, comme aux lumières de la raison. Nous venons de voir la persécution, allumée dans l'intérieur du royaume subalpin, décharger ses plus rudes coups sur l'Église. Quand, plus tard, nous reprendrons la suite des faits, ce sera pour voir la même persécution, franchissant la frontière, s'avancer les armes à la main pour détrôner la Papauté elle-même !

CHAPITRE XII

PIE IX ET LES AFFAIRES DE SUISSE, DE BADE, D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL.

Suisse. Sa situation religieuse en 1850. — Mgr Marilley. — Persécution. — Scène sauvage à Chêne-Thonex. — Retour de Mgr Marilley.

Haut-Rhin et Bade. Persécution. — Mémoire des évêques. — Situation religieuse du grand-duché de Bade. — Guerre au catholicisme. — Mgr de Vicari. — Négociations stériles avec le Saint-Siége. — Persécution ouverte. — Emprisonnement de l'évêque de Fribourg. — Sa fermeté. — Pie IX le félicite et le console. — Héroïque dévouement des catholiques badois. — Intervention de l'Autriche. — Rétablissement de la paix.

Espagne. Le catholicisme en Espagne. — Invasion des idées révolutionnaires. — Isabelle sur le trône. — Concordat de 1851. — Persécution religieuse. — Espartero et O'Donnell. — Lois spoliatrices. — Résistance d'Isabelle. — Le nonce quitte l'Espagne. — Belle conduite de l'épiscopat espagnol. — Allocution consistoriale de Pie IX. — Avénement de Narvaez. — Rétablissement du concordat de 1851.

Portugal. Lutte dynastique dans ce pays. — Don Pedro et Dona Maria. — Schisme de Goa. — Saldanha persécuteur. — Courageuses démonstrations des catholiques portuguais. — Négociations avec Rome. — Pacification de 1857.

Dans la race humaine, comme dans la race canine, et dans les États comme chez les individus, les petits se montrent volontiers *hargneux* contre les grands, et surtout contre l'Église.

Un vent de persécution soufflait avec une violence

particulière dans les montagnes de la Suisse. Les catholiques, pour la défense de leurs droits et de leur liberté, avaient courageusement formé la ligue du *Sonderbund*, qui moissonna l'honneur sur le même champ où le despotisme récolta la honte avec la victoire. Après le désastre de cette noble entreprise, en 1848, la tyrannie du parti hérétique, qui était au pouvoir, devint plus intolérante que jamais.

L'Observateur de Genève résumait ainsi, en 1850, la situation du catholicisme en Suisse :

« La liberté de la chaire catholique anéantie ou gênée dans les cantons de Fribourg, des Grisons, de Vaud et de Saint-Gall.

« La liberté du ministère ecclésiastique détruite ou molestée dans les cantons de Fribourg, de Vaud, de Lucerne, de Saint-Gall, des Grisons, par les plus énormes des envahissements de l'État sur l'Église.

« Le mariage civil ou mixte sanctionné par les lois fédérales, et apportant dans l'ordre de la famille chrétienne un élément destructeur de la foi des époux et de l'éducation des enfants.

« La presse anticatholique dépassant toutes les limites du droit de publicité et de discussion, déversant chaque jour d'odieuses calomnies contre le sacerdoce et les doctrines catholiques.

« La sainteté du serment profanée, dégradée par des prescriptions liberticides et antireligieuses.

« L'éducation de la jeunesse entièrement sécularisée; la famille, la commune, la religion dépouillées de leurs droits, et l'enseignement dirigé, sous l'inspiration de

doctrines antichrétiennes et antisociales, par des régents, hommes politiques, hommes gouvernementaux, hommes des sociétés secrètes.

« Les biens de l'Église, arrachés à ses possesseurs légitimes par l'introduction du communisme gouvernemental, en attendant son invasion dans le domaine de la propriété privée.

« Le droit de pétition des catholiques méconnu, moqué, traqué.....

« Le Saint-Bernard spolié.

« Et dans le canton de Fribourg, l'évêque proscrit, le séminaire fermé, les curés destitués ou exilés, les biens ecclésiastiques vendus, les fêtes sécularisées, la chaire bâillonnée, les religieux chassés, leurs biens dilapidés..... »

Ainsi, dans la patrie de Guillaume Tell, le catholicisme se vit opprimé par une majorité haineuse et remuante, composée des protestants et des radicaux ligués contre l'Église.

En Suisse comme en Sardaigne, un évêque catholique fut le bouc émissaire de la révolution. Mgr Marilley, évêque de Lausanne et de Genève, courageux défenseur des libertés de l'Église, fut exilé. Le Saint-Siége intervint par son représentant à Lucerne, Mgr Bovieri ; mais les réclamations vinrent toujours échouer devant le mauvais vouloir du Conseil d'État. Aussi, l'exil de Mgr Marilley, réfugié au château de Divonne, en France (Ain), dura-t-il huit longues années. Arraché violemment de son palais épiscopal, en octobre 1848, il ne put rentrer dans son diocèse que le 18 décembre 1856.

Une scène sauvage qui se passa, peu avant son retour peindra toute la rage de la secte anticatholique contre ce vénérable prélat. Elle avait juré, à Genève, que jamais l'evêque Marilley ne remettrait le pied dans cette ville. Or, le 11 avril 1856, vers onze heures du matin, une voiture à deux chevaux dépose au presbytère de Chêne-Thonex, près de Genève, trois personnes également honorables, M. l'abbé Mermillod, le docteur Dufresne et l'un des vicaires de Chêne-Thonex. Le bruit se répand aussitôt que l'évêque Marilley est descendu à la cure. A l'instant, une multitude furieuse, armée *de bâtons et de pierres*, arrive en courant sous les fenêtres de la cure, en assiége toutes les issues et demande à grands cris que le *damné prélat*, *le mangeur*, *l'entêté Marilley* leur soit livré sur-le-champ...... Ils menacent, si on leur oppose un refus, d'enfoncer les portes et de s'en emparer eux-mêmes..... Ils font entendre des cris de fureur sauvage, on aurait dit une troupe de cannibales cherchant une proie. Une grêle de pierres lancées de toutes parts tombent sur les vitres de la maison, les brisent et pénètrent dans les appartements. M. l'abbé Mermillod, de Genève, est atteint d'un projectile (un énorme morceau de verre cassé) à la tête..... On l'emporte aussitôt dans une pièce voisine, où il reçoit les soins empressés du docteur Dufresne. Au dehors, la populace en fureur ne se dissipa qu'après l'arrivée de vingt-neuf gendarmes accompagnés de plusieurs agents de police.

Mgr Mermillod, aujourd'hui évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève et exilé, faillit donc déjà, dans cette circonstance, être victime du fanatisme et de l'in-

tolérance protestante. C'était pour lui comme l'inauguration de cette longue série de persécutions qui font, depuis vingt ans, de l'illustre successeur de Mgr Marilley, un nouveau martyr des libertés de l'Église.

Ces stupides vengeances du protestantisme génevois rendirent plus triomphant le retour de Mgr Marilley dans la ville de Fribourg. La population catholique, au comble de ses vœux, reçut son évêque bien-aimé avec un enthousiasme inexprimable. Un immense concours d'habitants le salua par des vivats multipliés, et les cloches annoncèrent à toute la ville l'heureux évènement qui comblait d'allégresse tous les Fribourgeois.

Comme la peste se communique de proche en proche, ainsi la persécution contre l'Église semblait douée d'une propriété contagieuse. Ce qui se passait à Fribourg en Suisse se répétait à Fribourg en Brisgau, dans le grand-duché de Bade, et dans les diocèses de la province ecclésiastique du Haut-Rhin, savoir, du Wurtemberg, de Hesse-Darmstadt, de Hesse électorale et du duché de Nassau. Les gouvernements de ces divers pays prirent, au commencement de 1853, des mesures propres à détruire, dans son essence, la juridiction apostolique des évêques. Ils s'arrogèrent le droit de suprématie sur l'autorité épiscopale. Ils soumirent au bon plaisir ministériel les examens des clercs, la mission des prêtres, leur changement d'une cure à une autre, les peines disciplinaires contre les délinquants ecclésiastiques.

Les évêques de ces différents pays publièrent, à la date du 18 juin 1853, un *Mémoire* où ils exposaient avec beaucoup de force et de raison les droits, les intérêts et

les justes réclamations de l'Église. Ce manifeste était signé de l'archevêque de Fribourg, et des évêques de Limbourg, de Rottembourg, de Fulde et de Mayence.

Le grand-duché de Bade fut, de tous ces pays, celui où les difficultés furent plus graves, plus difficiles et plus retentissantes, puisqu'elles allèrent jusqu'à la persécution ouverte, comme nous l'allons voir.

Cet État possédait une famille régnante et un gouvernement protestant, bien que les trois quarts de sa population fissent profession de la religion catholique.

Depuis cinquante ans, tous les artifices de la puissance temporelle avaient été déployés pour faire du clergé badois l'instrument docile du pouvoir. Après divers succès, il espérait, par l'emploi de la force, réussir à triompher de toute résistance.

Le gouvernement badois s'attribuait une sorte de droit de suzeraineté sur l'Église. Aux réclamations de l'archevêque de Fribourg, le ministre répondait : *N'examinons pas le droit existant, mais contentons-nous de juger toutes choses au point de vue du bien de l'État et de l'Église.*

Interprétée par l'État protestant et joséphiste, l'utilité de l'*État* et de l'*Église* fut entendue et définie de telle manière que l'État, sous prétexte d'une nécessaire tutelle, s'ingérait dans tout, s'occupait de tout, et réduisait littéralement l'Église en servitude. Cette pression dura jusqu'au moment où l'Église, nouvelle Rachel, inconsolable de la perte de ses enfants, laissa éclater le cri de ses angoisses maternelles, et demanda compte à ses oppresseurs de ses droits outragés. C'est du cœur d'un illustre vieillard, d'un zélé et saint Pontife, que sortit

la plainte douloureuse et l'accent de la protestation.

Mgr. de Vicari, archevêque de Fribourg, malgré ses quatrevingt-deux ans, lutta avec l'intrépidité d'un véritable Athanase contre le gouvernement badois.

La guerre ouverte commença à la mort du grand duc Léopold, en mai 1852.

Le ministre Marschall, avec sa prétention de commander partout, même dans les choses religieuses, ordonna aux catholiques la célébration d'une messe de mort pour le repos de l'âme du Grand-Duc. Or, on sait que les lois ecclésiastiques défendent l'oblation du saint sacrifice pour celui qui est mort dans l'héresie. L'archevêque de Fribourg adressa en conséquence une circulaire à son clergé, par laquelle il prescrivait seulement des prières pour le défunt. Les protestants eux-mêmes n'en usent pas autrement à l'égard de leurs coreligionnaires décédés. La presse protestante et gouvernementale se permit, à ce propos, les outrages les plus violents, les plus grossières injures, contre le pontife octogénaire qui n'avait fait que remplir un devoir sacré. Et quelle inconséquence ! Cette messe que les protestants reprochent à l'archevêque de n'avoir point fait célébrer, ils la traitent de *pratique impie et digne du culte de Baal.* Quelques prêtres ayant poussé le sacrilége jusqu'à obéir à l'ordre du gouvernement, plutôt qu'à leur chef hiérarchique, celui-ci publia une lettre pastorale par laquelle il imposait pour pénitence aux réfractaires, d'assister à une retraite spirituelle. Le gouvernement Grand-Ducal de Bade, se posant en hostilité ouverte avec l'Église, promit sa protection à ceux qui désobéiraient

à leur archevêque, menaçant des derniers châtiments ceux qui, au contraire, se soumettraient. Mais la Providence veillait sur son troupeau. Pas un seul des réfractaires ne manqua à l'appel du premier pasteur; deux ou trois seulement ne se rendirent pas au lieu indiqué, mais firent valoir de légitimes excuses. Cette soumission sacerdotale à leur digne et vénérable pasteur, de prêtres dont on avait cru pouvoir se faire des instruments contre l'Église, aurait dû rappeler les hommes politiques du gouvernement de Carlsruhe à l'honneur et à la justice; mais ils aimèrent mieux s'abandonner aux plus indignes violences contre les catholiques.

Le 7 novembre 1853 parut une ordonnance qui porta sur un terrain précis la lutte entre l'archevêque et le gouvernement. L'objet de cette ordonnance était de placer sous l'autorité d'un fonctionnaire extraordinaire de l'État, dit *commissaire spécial*, tout l'ensemble des actes de l'administration épiscopale, avec plein pouvoir de répression contre ceux qui violeraient ses décisions. Le gouvernement badois se flattait sérieusement de pouvoir ainsi, par un coup énergique, rendre impossible, dès le principe, une résistance quelconque du clergé. Son illusion ne tarda pas à se dissiper.

A l'ordonnance du 7 novembre répondit immédiatement un acte de vigueur. L'héroïque vieillard, élevant le drapeau immortel de la justice et du droit contre celui de l'arbitraire et de la violence, fulmine un décret d'excommunication contre les membres du conseil ecclésiastique catholique supérieur.

Ce coup inattendu frappa de stupeur les hommes d'État

de Carlsruhe. Ils ne soupçonnaient pas tant de force dans l'âme de ce prélat octogénaire. Au lieu de la résignation silencieuse de l'agneau, ils rencontraient l'indomptable énergie du lion. Le monde venait de voir une fois de plus ce que c'est qu'un évêque.

Les prêtres qui affrontèrent les menaces du pouvoir temporel pour obéir à leur chef spirituel furent accablés d'amendes, privés de leurs revenus, traînés à la *prison de guerre*. Les laïques tinrent à honneur de partager leurs périls.

Les coups tombés sur la tête des pasteurs eurent un douloureux retentissent dans le cœur des fidèles. Tout ce qui avait conservé encore quelque reste d'indépendance se groupa avec dévouement autour de l'archevêque.

Les adresses de sympathie arrivèrent de tous côtés à Mgr de Vicari. L'Allemagne catholique tout entière s'associa pour venir au secours des victimes de la persécution. La France joignit sa protestation à celle des catholiques allemands. Des souscriptions s'ouvrirent partout, et jusque dans le Nouveau-Monde, pour grossir le denier de la fraternité chrétienne. Tous les évêques de la catholicité écrivirent au vénérable confesseur des lettres touchantes de condoléance et d'admiration. Des prières se firent partout pour l'Église opprimée de Fribourg.

L'évêque de Limbourg, Mgr Blum, fut, de son côté, traduit en justice comme un criminel.

Les gouvernements persécuteurs purent aisément mesurer l'immense force morale contre laquelle ils s'étaient mis en lutte. Mais tel était l'aveuglement du ministère badois qu'il essaya de poursuivre cette bataille sacrilége.

Mgr de Vicari envoya à Rome, à la date du 18 novembre 1853, un exposé de la situation des choses. Le 19 décembre suivant, le Saint-Père, dans une allocution prononcée en consistoire, fit entendre sa voix souveraine et proclama son jugement dans la cause du métropolitain de Fribourg. Ce jugement suprême fut celui qu'on attendait. La conduite de l'éminent prélat fut honorée des éloges du Chef de l'Église, qui déclara légitimes et glorieux les actes de résistance et de fermeté épiscopales du confesseur de la foi.

Sa Sainteté voulut donner un encouragement plus direct au vaillant champion des libertés de l'Église. Pour le complimenter, le consoler et le fortifier, il lui adressa, presque coup sur coup, deux lettres touchantes, datées, l'une du 9 janvier, l'autre du 27 février 1854. Dans ces lettres s'épanche toute la tendresse paternelle de Pie IX. Son cœur compatit, sa parole encourage, sa main panse les plaies, son zèle annonce qu'il ne négligera rien pour apporter remède aux maux de l'Église dans ce pays agité. Voici quelques lignes de la seconde de ces lettres, datée du 27 février 1854 :

« Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons reçu avec un grand plaisir vos deux lettres, la première du mois de janvier, la seconde du 5 de ce mois ; nous y avons admiré derechef et de plus en plus cette remarquable persévérance épiscopale, qui nous était connue depuis si longtemps, avec laquelle vous défendez la cause et les droits de l'Église catholique ; Nous y avons aussi admiré cette vertu qui vous donne la force de supporter tant de travaux, de tour-

ments et d'épreuves : qualités qui vous ont acquis légitimement Notre sympathie et au plus haut degré l'admiration de tout l'univers catholique. La lettre que Nous vous avons adressée le 9 janvier de cette année vous aura montré, Vénérable Frère, que les persécutions infligées dans vos contrées à l'Église catholique Nous ont aussi rempli de douleur et d'affliction ; que Nous Nous sommes empressé d'octroyer la louange méritée à la sublime fermeté que vous et les autres Évêques de cette province ecclésiastique avez manifestée dans la défense des droits de l'Église, et que Nous n'avons rien plus à cœur que d'apporter tous Nos soins à écarter les grands dangers qui menacent cette Église, comme l'exige le devoir de Notre charge apostolique... »

Pie IX fait ensuite un éloge mérité du chanoine Hirscher, doyen de la métropole de Fribourg, auteur d'un livre publié, dans ce temps de crise, pour la défense des droits de l'Église catholique.

Le gouvernement grand-ducal manifesta la velléité d'entamer des négociations avec l'archevêque de Fribourg. Le vénérable prélat se montra conciliant et empressé. Des pourparlers s'ouvrirent entre Mgr de Ketteler, évêque de Mayence (1), et le ministère badois.

(1) Mgr Guillaume-Emmanuel de Ketteler, d'une ancienne famille de Westphalie, homme de foi, de science et de zèle, mourut en juillet 1877, au couvent des RR. PP. Capucins de Burghausen, dans la Haute-Bavière. Il revenait de Rome où il avait assisté à la cinquantaine épiscopale de Pie IX. Il comptait plus de 27 ans d'épiscopat, digne pontife de cette ville de Mayence justement appelée : *Aurea Maguntia sanctæ romanæ Ecclesiæ vera specialis filia* (*Mayence, ville d'or, vraie fille privilégiée de la sainte Église romaine.*)

La base d'arrangement proposée par l'évêque de Mayence fut d'abord, qu'en attendant la décision papale, *les choses fussent mises sur le pied où elles étaient en Prusse*. C'était aussi habile que juste et sage. On sauvait ainsi à la fois l'honneur du gouvernement et les droits épiscopaux, et l'on s'acheminait à la solution définitive du conflit. La proposition eût été acceptée avec empressement par un gouvernement intelligent et qui eût voulu sérieusement obtenir le résultat pour lequel on négociait. Celui de Bade n'eut ni assez de bon sens ni assez de justice pour en finir. La proposition fut rejetée, et, dès lors, on put prévoir l'issue de toutes les nouvelles tentatives d'accommodement. Pour s'entendre, il fallait une base commune, et le cabinet n'en voulait pas d'autre que le *statu quo*, c'est-à-dire l'esclavage de l'Église.

Après le rejet de sa première proposition, Mgr de Ketteler demanda que le gouvernement badois révoquât du moins son ordonnance persécutrice du 7 novembre 1853, en annulât tous les effets, suspendît les fonctions du *Conseil supérieur ecclésiastique*, et reconnût *provisoirement* les nominations et collations d'emplois et de cures faites par l'archevêque. Celui-ci s'était engagé, en retour, à ne plus faire d'acte de collation définitive avant la décision suprême du Pape. L'éminent négociateur demandait d'ailleurs que les pourparlers avec le Saint-Siége fussent commencés sans délai, et que le gouvernement s'obligeât, de son côté, d'avance, aussi bien que l'archevêque, à accepter complétement et sincèrement la solution que donnerait la Cour de Rome. Le cabinet rejeta cette nouvelle proposition, et formula une contre-

proposition absolument inacceptable et impliquant l'oubli le plus complet de la dignité et des devoirs d'un archevêque. La réponse du prélat fut telle qu'on devait l'attendre de sa fermeté. Il démontra au gouvernement qu'il ne pouvait accepter de pareilles conditions sans trahir ses devoirs et outrepasser ses droits. Le chef du ministère, Wechmar, se rappelant alors qu'un bureaucrate est omnipotent, fit entendre la menace au vénérable octogénaire.

L'archevêque, de concert avec son chapitre, s'adressa alors directement au prince régent. Celui-ci rapporta, il est vrai, l'ordonnance du 7 novembre, et la *Gazette de Carlsruhe,* journal officiel, annonça le prochain départ pour Rome du général comte de Leiningen, chargé de négocier un accommodement avec le Saint-Père ; mais cette même feuille, rendant compte du retrait de l'ordonnance précitée, et parlant officiellement, affectait la même irrévérence et les mêmes prétentions.

Trop certain de la duplicité du ministère, l'archevêque résolut de rentrer efficacement dans l'exercice de ses droits. Au commencement de mai, il revendique, dans un mandement, la libre administration des biens ecclésiastiques, injustement usurpée par le pouvoir temporel. Et pour commencer la mise en pratique de la liberté religieuse, il ordonne la réouverture du séminaire de Fribourg.

Le ministère enjoint aussitôt à la police d'occuper l'établissement. L'évêque donne ordre de refuser les clefs. Des ouvriers sont requis pour crocheter les serrures, et des gendarmes, installés dans les

salles, refusent l'entrée de la maison aux séminaristes.

Évidemment les dépositaires du pouvoir avaient l'intention de pousser jusqu'au bout la violence. Ils firent arrêter plusieurs laïques influents. Le baron d'Andlaw, un des catholiques les plus considérables du grand-duché, est frappé d'une amende pécuniaire. Il refuse de subir cette injuste condamnation, préférant attendre les rigueurs d'une saisie. Ses chevaux sont vendus à l'encan. Des femmes sont arrachées à leurs enfants et jetées en prison. Des prêtres, des laïques, des vieillards, et jusqu'à des malades sont inquiétés, vexés, chargés de fer. C'était le règne de la terreur. Mais le point de mire du gouvernement, c'était principalement l'archevêque lui-même. Traîner en justice comme un malfaiteur ce prélat qu'on n'avait pu ni séduire, ni tromper, ni intimider, voilà le triomphe qu'il faut obtenir! Le mandement que Mgr de Vicari vient de publier est le prétexte d'une ordonnance décrétant des poursuites contre l'intrépide vieillard.

En conséquence, le 19 mai, à neuf heures du matin, le bailli municipal Senger envahit le palais archiépiscopal, y passe la journée presque entière, inflige au vénérable prélat un insolent interrogatoire, et soumet les appartements, le cabinet et jusqu'aux tiroirs du pontife à une perquisition minutieuse. Le chapitre, qui se présente en cette circonstance au palais, est congédié par les sbires. Le courageux doyen Hirscher ne peut que faire entendre à haute voix sa plainte douloureuse et sa protestation indignée.

Dès le lendemain, l'archevêque de Fribourg adressa

au gouvernement badois une protestation aussi ferme que concise et sans réplique. Mais la tyrannie cesserait de mériter son nom si elle rentrait dans la légalité.

Dans la nuit du 22 au 23, Mgr de Vicari est fait prisonnier dans son palais, surveillé par des soldats de police, et traité avec aussi peu d'égards que le dernier des scélérats. Il tombe malade à la suite de ces mauvais traitements. Fidèle imitateur du divin Maître, il n'oppose aux brutalités de ses ennemis qu'une angélique patience et une dignité toute apostolique.

Quant au peuple badois, il se montra d'un dévouement admirable envers le magnanime métropolitain. La consternation et l'indignation, après avoir fermenté dans les esprits, se traduisirent en une sombre et anxieuse agitation qui envahit toute la cité. Des milliers de personnes parcouraient les rues dans tous les sens. L'autorité, inquiète, mit sur pied la troupe. Le commissaire de police, l'épée à la main, fit évacuer les rues et les places publiques. On fit plusieurs arrestations.

La foi des catholiques donna d'héroïques exemples. Un membre du *Conseil de fondation,* sommé, comme ses collègues, d'obtempérer aux prescriptions ministérielles, répondit noblement : « On pourra me destituer, mais je ne veux point charger mon âme du poids d'une excommunication. Dans les choses humaines, j'obéis à mon prince ; mais en matière spirituelle, c'est à mon Église et à mon archevêque. »

Dans la province, les populations les plus dévouées à leur pasteur furent accablées de vexations et obligées de subir une occupation militaire haineuse, uniquement

parce qu'elles ne voulaient pas désobéir aux ordres de leur Pasteur.

L'histoire, en imprimant une flétrissure indélébile au front des oppresseurs, doit enregistrer fidèlement le glorieux souvenir de ces catholiques vraiment dignes de ce nom. Réduits à l'impuissance par l'occupation militaire, ils adressaient lettres sur lettres à l'archevêque pour protester de leur obéissance et de leur dévouement.

L'effervescence générale ne laissait pas que d'inspirer au gouvernement de sérieuses inquiétudes. Sous la pression de l'opinion publique, poussé par la crainte et peut-être aussi un peu par la honte, il rendit à l'invincible prélat sa liberté, et déclara, dans le journal officiel, n'avoir pris aucune part à l'attentat de son emprisonnement, qui n'était le fait que des tribunaux, indépendants dans la sphère de leur compétence. C'était un mensonge manifeste.

L'archevêque publia un nouveau mandement pour expliquer et justifier sa conduite. On retrouve dans cet admirable document l'éloquence du docteur, le courage du confesseur et l'autorité du pontife. En le lisant, les catholiques éprouvèrent en même temps les douces émotions de l'attendrissement, du respect et de l'amour.

Nous n'en voulons détacher que ce touchant passage :

« Dans ces temps malheureux où l'affliction et l'amertume semblent devoir être notre partage, je me sens raffermi, je sens se ranimer mon courage au souvenir de Dieu mourant pour nous. N'y a-t-il pas lieu de nous

réjouir, en effet, mes très-chers frères, de ce que nous avons été jugés dignes de souffrir avec Jésus-Christ, de partager ses humiliations et ses opprobres?

« C'est à genoux devant l'image du divin Crucifié que je vous écris cette lettre pastorale, pour vous remercier de la part que vous avez prise à mes tribulations, et de tous les témoignages de dévouement que j'ai reçus de vous dans ma captivité. Oui, mes très-chers frères et bien-aimés diocésains, je vous remercie de toutes les consolations que votre amour, vos larmes et vos prières ont apportées à mon cœur.

« L'âge a épuisé mes forces; vieillard de quatre-vingt-deux ans, je touche au seuil de l'éternité, et n'espère plus qu'en Jésus-Christ, le souverain Pasteur des âmes, qui m'a choisi, tout indigne que j'en étais, pour gouverner cette portion du troupeau racheté par lui au prix de tout son sang, et qui va bientôt m'appeler devant son tribunal pour me demander un compte sévère des actes de mon épiscopat. Qui pourrait penser que, dans de semblables circonstances, je ne dusse pas méditer sérieusement sur les redoutables obligations de mon ministère, et qu'une autre considération que celle de mon devoir fût capable d'entraîner ma conscience?... »

Cette lettre pastorale porte la date du 3 juin, veille de la Pentecôte.

Mgr de Vicari se trouva bientôt dans la nécessité de faire un nouvel acte d'autorité contre les envahisseurs des droits de l'Église. Vers la fin du même mois de juin, il lança l'excommunication majeure contre le grand bailli Maximilien Ruth et le bourgmestre Michel Steinam,

pour les atrocités commises par eux contre des ecclésiastiques. Il excommunia également le prêtre Ignace Hoerter.

Ce dernier, vicaire à Kirrlach, en 1849, n'avait pas craint de courir par les villes et les villages, affublé des insignes révolutionnaires, grand sabre traînant et ceinture écarlate. Interdit, il était resté à Kirrlach, où le gouvernement le maintenait par la force. Le curé légitime, l'abbé Singer, ne pouvait aucunement remplir les fonctions de son ministère, tant la population était terrifiée par les menaces et la violence. Le doyen du chapitre, envoyé par l'archevêque pour instruire les fidèles de leurs devoirs, fut arrêté par la police et ne put accomplir sa mission.

Les persécutions dont l'archevêque de Fribourg, le clergé et les fidèles étaient les innocentes victimes produisirent une vive sensation à Vienne, et déterminèrent l'empereur d'Autriche à faire expédier à Carlsruhe une note énergique qui amena une modification dans la condiute du gouvernement grand-ducal.

Les négociations avec le Saint-Siége prirent une tournure plus sérieuse. Le général de Leiningen avait été remplacé à Rome par le conseiller d'État Brunner.

Au commencement du mois d'août, une convention provisoire intervint entre le gouvernement de Bade et le Saint-Siége, sur les bases suivantes :

« L'archevêque sera pleinement rétabli dans ses droits. — Plus de nouvelles mesures de répression, en ce qui touche l'objet du conflit : la procédure contre l'archevêque sera annulée, et toutes les poursuites contre

les ecclésiastiques ou les laïques seront suspendues. — Les postes vacants seront pourvus par l'archevêque d'*administrateurs* auxquels le gouvernement paiera le revenu attaché à leur charge. — L'État fera de même un traitement aux prêtres que l'archevêque a nommés précédemment à la direction de différentes paroisses. — L'administration des fondations ecclésiastiques aura lieu comme avant le conflit, et le curé sera le président du conseil administratif. »

Telles étaient en substance, les dispositions de l'*interim*. Le président du ministère de l'intérieur adressa, à la date du 8 août, une lettre à l'archevêque, dans laquelle il lui annonçait l'acceptation de ces *préliminaires*, ainsi que la cessation des poursuites contre sa personne et les ecclésiastiques qui lui avaient obéi.

Une circulaire ministérielle notifia aux fonctionnaires les articles de la convention intérimaire conclue avec le Saint-Siége. Les autorités locales furent chargées en outre de rétablir dans les conseils de fabrique les membres qui en étaient sortis par suite du conflit, et d'en faire sortir ceux qui les avaient remplacés.

De son côté, l'archevêque adressa aux doyens archiépiscopaux du grand-duché, une circulaire pour les informer de l'accord intervenu entre le Saint-Siége et le gouvernement de Bade. Cette circulaire est du mois de décembre 1854.

C'était une victoire de l'Église remportée par le vieil et intrépide archevêque, avec l'aide du sage et ferme gouvernement de Sa Sainteté Pie IX.

Ce sera pour tous les siècles un sujet d'admiration que

le souvenir de ce vénérable Pontife qui, parvenu à l'âge où la vieillesse paralyse la force et la volonté, combat avec une fermeté inébranlable pour la liberté et les droits immortels de l'épouse de Jésus-Christ; puis, semblable à un général victorieux, s'oubliant lui-même, après la bataille, il ne songe qu'à remercier ses soldats de la victoire obtenue, et adresse une magnifique lettre aux évêques qui l'ont soutenu dans sa lutte héroïque. L'illustre confesseur de la foi épanche sa grande âme dans le sein de ses vénérables collègues. Les annales de la religion possèdent peu d'actes plus touchants et plus beaux. C'est un éloquent tableau, tracé par la plume vigoureuse de ce noble vieillard, des circonstances dans lesquelles il s'est levé, du bord de sa tombe, pour engager un immortel combat. Son langage est un nouvel hommage rendu par l'athlète octogénaire à la force du Dieu qui l'anime, et qui couronnera par un succès définitif tant d'efforts et de vertus. Nous ne pouvons nous défendre de consigner ici, pour l'édification du lecteur, quelques-uns de ces sublimes accents :

« Ce n'étaient point les périls de la lutte qui m'occupaient, dit ce modèle des pontifes, mais la justice de Dieu, mais la ruine imminente de l'Église, le compte qu'au bord de la tombe j'aurai bientôt à rendre au juge terrible pour les âmes confiées à mes soins, enfin l'assurance de la victoire et la glorification de l'Église.

« Il fallait tirer des ruines où ils gisaient ensevelis les préceptes du droit divin; il fallait les replacer dans tout leur éclat sur les autels purifiés du Seigneur, d'où une main profane les avait arrachés; au milieu des

malédictions du rationalisme qui avait dévasté ma patrie, il fallait triompher de la lassitude que les blessures de l'indifférentisme avaient fait contracter aux consciences, afin de relever le sanctuaire de l'unique et véritable religion : les soldats du Christ devaient ceindre leurs armes pour sauver l'Église, et par elle ses propres détracteurs. Il fallait détruire cette opinion presque générale que cette noble Germanie, arrosée du sang précieux de saint Boniface et de tant de martyrs, à qui le Saint-Siége, depuis dix siècles, avait confié la charge d'avocate de l'Eglise, comme à la plus chère partie de l'héritage divin, était déchue de sa vocation et de son antique piété. Il fallait prouver que, toute déchirée, toute brisée qu'elle était depuis trois siècles par les malheurs de la division religieuse, jusqu'au point de voir son ancienne gloire obscurcie, ma patrie n'en reste pas moins pour la foi catholique un rempart inexpugnable et un invincible boulevard... »

Reposons-nous des affaires de Bade sur ces mémorables paroles.

Ce fut encore l'épiscopat qui sauva la liberté de l'Église en Espagne.

« L'Espagne, dit Balmès, est le coin de la terre où se « rencontrent aujourd'hui les éléments les plus solides du « bien. » Cette parole est vraie. La révolution a sans doute, en Espagne comme partout, marqué son passage par des catastrophes et des bouleversements toujours en fermentation ; sans doute elle y a promené ses fureurs et semé partout son langage de licence, d'égoïsme et de corruption ; chaque matin, elle élève la voix pour battre en

brèche ce qui reste debout de l'édifice religieux et social. Mais, si profond que soit le mal, il n'a pas encore atteint la sève de cet arbre si puissamment enraciné dans l'âme de la nation.

Saint-Jacques le Majeur, apôtre de la péninsule, avait évangélisé les provinces du nord. Il se trouvait un jour en prière à Saragosse, conjurant le Seigneur de bénir l'œuvre de l'apostolat et de donner à ce champ arrosé de tant de sueurs la fécondité de la vie chrétienne. Une vénérable et pieuse tradition veut que Marie lui soit apparue à ce moment, debout sur une colonne, image de l'invariabilité de la foi plantée en Espagne, et l'ait assuré que jamais cette terre ne renierait le Sauveur qui venait à elle, pour se jeter dans les bras de l'erreur ou dans les hontes de l'apostasie : promesse consolante dont une superbe basilique, élevée sous l'invocation de Notre-Dame du Pilier, a immortalisé le souvenir ; ce monument existe encore et forme l'une des deux cathédrales de Saragosse. Les Espagnols ne permettent pas que le miracle soit révoqué en doute, et la critique de Noël-Alexandre n'a diminué en rien la croyance qu'ils lui accordent.

Cette prophétie s'est du moins jusqu'ici réalisée à travers les siècles.

Il y eut, pendant longtemps, dans la péninsule, deux Espagnes, la musulmane et la chrétienne. La première, étendue, forte, opulente, recevant de ses conquérants l'éclat des arts, le goût des lettres, la culture des sciences, les jouissances du luxe. La seconde, petite, pauvre, héroïque, passant tour à tour d'une défensive

opiniâtre à une valeureuse offensive, rétrécissant chaque jour la domination étrangère, et couronnant sept siècles d'efforts par l'entier affranchissement de la patrie.

Cette situation qui créa la résistance de l'esprit indigène et chrétien fut une des grandes causes de l'originalité du peuple espagnol.

Au moment où le protestantisme déchirait l'unité de la religion catholique, l'Espagne sortait à peine des rigueurs qu'elle avait été forcée de déployer contre les Maures et les Juifs. Certains germes de protestantisme furent de même étouffés dans la péninsule par des moyens énergiques. Les nouveautés prêchées par Luther n'étaient pas dans le génie de la nation espagnole, et néanmoins elles y trouvèrent un moment des sectateurs. La sévérité de Philippe II, ce grand prince tant calomnié par la révolution, dompta les premières révoltes, en prévint d'autres, et pas un dissident ne troubla plus l'unité catholique de l'Espagne.

La lutte chrétienne paraît faire partie des destinées de ce beau pays. Lorsqu'au dernier siècle le philosophisme antireligieux vint demander insolemment à Dieu ses titres pour gouverner le monde, les doctrines nouvelles qu'il semait de tous côtés passèrent les Pyrénées et rencontrèrent en Espagne de trop dociles adeptes. Cependant l'inquisition arrêta longtemps, avec une salutaire vigilance, le débordement fatal. Quelques grands seigneurs qui avaient voyagé en France et en Allemagne furent les premiers infectés du venin et le répandirent, à leur retour, dans un cercle nécessairement très-restreint, mais influent et tout prêt à agir. Le voltairianisme plaisait

à la noblesse en flattant ses passions, et en la débarrassant du joug de la conscience. La génération d'alors se laissa trop fasciner par l'esprit qui soufflait de France, cet esprit de décomposition, d'incrédulité et d'erreur qui, à certaines époques, s'abat sur un pays comme un mauvais génie échappé de l'enfer. Le signal précurseur de la révolution fut donné, en Espagne comme en France, comme en Portugal, comme à Naples, par l'expulsion des Jésuites. C'est donc au règne de Charles III (1759-1789) qu'il faut remonter pour trouver le commencement du dépérissement de la foi en Espagne.

Les excès de la révolution française épouvantèrent l'Espagne ; elle se replia sur elle-même, et, peu d'années après, elle trouva l'occasion de se montrer digne de sa vieille gloire, dans l'injuste entreprise que tenta contre elle l'empereur Napoléon. Sans blesser en rien l'honneur des armes françaises, on peut dire que l'inique oppression de 1808 réveilla, chez ce peuple généreux, ses anciennes vertus qui sommeillaient.

L'invasion napoléonienne rassembla un instant toutes les volontés dans un commun effort de patriotisme ; on avait besoin de parler aux sentiments catholiques du peuple contre des hommes que leur malheureuse situation et leur renommée plus malheureuse encore posaient en représentants de l'impiété moderne : on le fit franchement, hautement, avec succès. Les villes conquises s'attachèrent plus étroitement à la foi en voyant nos soldats convertir les églises en écuries après les avoir dépouillées, et changer les monastères en casernes. Être irréligieux dans ce moment, c'eût été apparte

nir à l'ennemi ; on fut plus chrétien par patriotisme.

Le voltairianisme qui se donna une si libre carrière, en France, sous la restauration, fit en même temps de nouveaux prosélytes dans la péninsule ibérique. Il usa d'assez d'influence et d'artifice pour amener le faible et malheureux Ferdinand VII à signer (1833) cet acte insensé qui, donnant le trône à sa fille Isabelle, alluma en Espagne une guerre civile opiniâtre, longue et infiniment désastreuse pour les intérêts matériels, sociaux et religieux du pays.

C'est à la faveur des troubles occasionnés par cette lutte formidable que commença, sous la régence de Marie-Christine, et par la violence de l'affreux Mendizabal, la suppression des couvents et cette longue série de décrets tyranniques qui révoltèrent l'Europe et bouleversèrent de fond en comble la catholique Espagne.

Le général Espartero termina la guerre civile en 1839, et reçut de la régente Marie-Christine le titre de *duc de la Victoire*. Cet homme, qui présentait un singulier mélange de brutalité et d'indécision, trancha du dictateur, et partout persécuta la religion dans la personne des évêques, des prêtres et des moines. Après sa chute, le gouvernement devint plus modéré, et en 1851 un accord intervint, sous le nom de concordat, entre le gouvernement de la reine Isabelle et le Saint-Siége.

La conclusion d'un concordat avec le Saint-Siége était une mesure absolument nécessaire. Depuis vingt ans, l'Église avait été spoliée, ses ministres étaient réduits à la misère, ses religieux dispersés ; et, tandis que les habitants des grandes métropoles regrettaient les pompes

du culte et la vie que répandaient autour d'eux de riches et puissants chapitres, le paysan voyait avec douleur tomber en ruine la petite église où se concentraient ses plus chères affections. Quelles qu'aient été d'ailleurs les intentions des différents ministères qui ont succédé aux spoliateurs, la nation faisait retomber sur le gouvernement nouveau la solidarité de cette grande iniquité.

Les populations encore profondément catholiques, malgré l'activité des agents de propagande qui les travaillaient, n'avaient vu qu'avec inquiétude et douleur les rapports de l'Espagne avec Rome longtemps interrompus, et renoués ensuite sans que la situation eût changé ; les acquéreurs des biens ecclésiastiques, mal vus presque partout, n'étaient pas tranquilles sur l'avenir d'une propriété dont, malgré les illusions de l'intérêt, la conscience ne pouvait méconnaître le vice originel. Il y avait là une plaie profonde, toujours douloureuse, qu'il fallait cicatriser sous peine d'en faire un foyer permanent d'irritation.

Les négociations pour arriver à une entente commune duraient depuis plusieurs années. Tous les articles furent soumis à l'examen et à la discussion ; les évêques espagnols furent consultés, et le Saint-Siége, selon son habitude, ne procéda, dans cette affaire, qu'avec beaucoup de maturité.

Le premier article qui sert de base à tous les autres est ainsi conçu :

« La religion catholique, apostolique, romaine, qui continue à être l'unique religion de la nation espagnole, à l'exclusion de toute autre, se conservera toujours dans les domaines de Sa Majesté catholique avec tous les droits

et prérogatives dont elle doit jouir selon la loi de Dieu et les dispositions des saints canons. »

Cette déclaration n'est-elle pas plus franche et plus noble que celle qui, chez nous, glisse furtivement la religion catholique dans une phrase timide pour dire qu'elle est celle de la majorité des Français? Elle est digne de ses *ricos hombres* qui, à tous leurs titres de noblesse, préféraient celui de *vieux chrétiens*.

Il n'y a, dans cette déclaration, aucune atteinte à la liberté de conscience; chacun peut se façonner une croyance à sa guise; mais l'État se refuse à faire un monstrueux assemblage de l'erreur et de la vérité, en les protégeant avec un égal amour ou une égale indifférence. Un État, pas plus qu'un homme, n'a le droit de se soustraire aux obligations qu'impose la religion. L'athéisme gouvernemental, si prôné aujourd'hui, est une monstruosité.

Il est statué dans ce concordat que l'enseignement dans les universités, les colléges et les séminaires sera sous la surveillance des évêques ; que ceux-ci jouiront d'une pleine liberté dans l'exercice de leur ministère pastoral, et que tous les magistrats du royaume veilleront à ce qu'on rende à l'épiscopat le respect et l'obéissance qui lui sont dus. Le concordat réprime aussi les tentatives de ceux qui voudraient se servir de la voie de la presse pour pervertir les populations; il fait une nouvelle répartition des diocèses, et annule les lois et décrets promulgués autrefois contre la constitution de l'Église ; enfin, il reconnaît le droit qu'a l'Eglise de posséder, et le gouvernement espagnol s'engage à réparer du mieux

possible les vols commis contre la propriété ecclésiastique. Tous les biens qui n'ont pas été aliénés seront immédiatement rendus à l'Eglise; mais vu l'état où ils se trouvent, le Saint-Père consent à ce que le capital en soit converti en rentes 3 pour °/₀ inaliénables. Ces rentes, déclarées propriété ecclésiastique, seront administrées par le clergé, qui d'ailleurs recevra de l'Etat une dotation convenable.

Le concordat porte la date du 16 mars 1851. Sa mise à exécution, qui devait avoir lieu immédiatement, en ce qui concernait la restitution des biens ecclésiastiques, souffrit des délais, comme s'il eût été signé à regret par les *modérés*, toujours *libéraux*, qui étaient à la tête du gouvernement d'Isabelle.

Moins d'un an après la conclusion de ce concordat, le 2 février 1852, la jeune reine, que l'ambition maternelle avait jetée dans le tourbillon révolutionnaire, faillit périr sous le poignard d'un assassin. Ce misérable, qui était prêtre, portait le nom de Merino. Il avait déposé toute foi avant de se faire régicide. Il frappa la reine au moment où elle se rendait à l'église d'*Atocha*. Il fut dégradé avant son exécution qui eut lieu en public, le 7 février suivant. Ce forcené, qui donna au dernier moment, comme plus tard Verger, des marques de repentir qu'on aime à croire sincères, subit le supplice du *garrot* (1).

La blessure, quoique profonde, n'était pas mortelle,

1. Mode de strangulation usité en Espagne et en Portugal. On fait mettre le patient sur une banquette attachée à un poteau; on lui passe au cou un collier de fer qui tient au poteau et que l'on serre au moyen d'une vis et d'un tourniquet.

en peu de temps la reine se trouva rétablie. Son règne avait commencé dans la tempête, il continua dans l'agitation. Au mois de juillet 1854, une nouvelle insurrection ramène au pouvoir l'ambitieux *duc de la Victoire*, et met en fuite la reine mère qui se réfugie en France.

Isabelle consent à garder le trône loin de sa mère, à qui elle doit tout, et se livre à la révolution. Plus tard, son fils gardera le trône loin d'elle, en subissant le même joug. L'histoire offre de ces exemples. En France, qui n'a remarqué la similitude des journées de février 1848 avec celle de juillet 1830? L'usurpation orléaniste eut en tout point le sort qu'elle avait infligé à la royauté légitime. Loi providentielle du talion!

Le 29 juillet, Espartero rentre triomphalement à Madrid pour reprendre possession du pouvoir.

Le Régent de 1841, celui qui avait décrété une première spoliation, qui avait poursuivi et exilé l'élite du clergé, aboli les ordres religieux et détruit les monastères, celui qui avait attiré sur sa tête les anathêmes du Souverain Pontife, celui contre qui le vénérable Grégoire XVI avait demandé les prières de l'Église universelle, redevenu dictateur, n'avait déposé ni ses vieilles rancunes, ni ses anciens principes politiques. Du premier jour, on s'aperçut que rien n'était changé dans l'esprit et les idées du *duc de la Victoire*, et le choix des ministres qui successivement obtinrent de lui le portefeuille de grâce et de justice ne réveilla que trop toutes les alarmes. Manifestement, et malgré des assurances dépourvues de sincérité, les droits de l'Église devaient être bientôt méconnus, les stipulations du Concordat de 1851

abrogées, et, grâce à la pénurie du trésor et à l'avidité des gouvernants, les débris de la propriété ecclésiastique convoités, envahis, et enfin confisqués. Ce n'était là qu'un prélude.

La tyrannie se développa sur une plus vaste échelle. Rien n'est plus douloureux que la situation que présenta l'Église en Espagne; mais en même temps, rien de plus digne d'admiration, rien de plus consolant que le courage et le zèle déployés par les évêques, par le clergé et les simples fidèles, dans cette redoutable crise.

La persécution eut trois caractères. Elle s'attaqua à la propriété ecclésiastique qu'une loi inique livra à la rapacité des publicains de l'époque; aux droits de l'épiscopat et à l'exercice du pouvoir spirituel, jusqu'à défendre de conférer les saints ordres; enfin, aux personnes, ne s'arrêtant pas plus devant la majesté de la vertu, l'autorité du savoir et la dignité de l'âge, que devant la grandeur des services rendus et le prestige du caractère sacré.

Espartero pressa activement l'exécution des décrets révolutionnaires. Les évêques, il est vrai, ne tinrent aucun compte des mesures despotiques par lesquelles on prétendait limiter leurs attributions spirituelles, et protestèrent avec fermeté. Il n'y eut pas un seul point de la citadelle sacrée, d'où ces sentinelles vigilantes ne fissent entendre le cri d'alarme, et ne se levassent pour repousser les coups de l'ennemi. Une telle constance ne se soutint qu'au prix de grands sacrifices, et attira sur les héroïques défenseurs de la foi, de la discipline et de l'autorité spirituelle, les injures, la rigueur et les violences.

A Madrid, un religieux, universellement vénéré, le

P. Fidel, recteur de l'Oratoire, est emprisonné comme suspect. A Teruel, plusieurs chanoines et curés sont condamnés à l'exil. A Barcelone, D. Bonfile est déporté aux îles Baléares. A Tolède, l'administration fait fermer le séminaire. Dans la province de Tarragone, le gouverneur civil interne tous les curés dans leurs propres paroisses.

Le pouvoir porte la main sur les évêques eux-mêmes. L'évêque d'Osma est embarqué pour les îles Canaries. L'évêque de Barcelone est également banni. L'évêque d'Urgel, mandé à Barcelone, est placé entre deux haies de baïonnettes, conduit au fort Monjuich, et, de là, transporté aux îles Baléares. Des suppliques à la reine sollicitent en vain le rappel des évêques.

Isabelle n'avait plus qu'une ombre d'autorité. Toutefois, quand on présenta à sa signature la loi spoliatrice votée en avril 1855 par les cortès, sa conscience se révolta. Les ministres, pour obtenir la sanction royale, furent obligés de recourir à d'indignes procédés. Voici, d'après M. Marchal de Bussy, le récit dramatique de ce qui se passa en cette mémorable circonstance.

Le 28 avril 1855, le maréchal Espartero se rend à Aranjuez, auprès de la reine, à laquelle il déclare, en présence du roi, qu'il est bien résolu de ne pas retourner à Madrid sans avoir obtenu la sanction royale. La reine ayant répondu par un refus, le président du conseil s'emporte en grossières menaces : — « Madame, dit-il, je dois vous déclarer que votre refus aura les plus funestes conséquences pour la paix et *pour votre personne !* »

Lâche soldat menaçant une femme! Il ajoute : — « Vous savez avec quelle facilité on peut faire dresser des barricades dans les rues de Madrid... ou rendre la population mécontente, irritée !... Prenez garde ! Bientôt elle se portera *aux dernières extrémités*, et l'assemblée, croyez-moi, n'hésitera pas à prendre *les résolutions les plus énergiques !* »

La reine lui répond : — « Je me reproche d'avoir consenti à la présentation de cette loi qui trouble ma conscience, *car c'est une violation d'un traité que j'ai fait avec le Pape*, et je suis résolue à ne pas lui donner ma sanction, *parce que je suis convaincue qu'il en résultera de grands malheurs pour l'Espagne.* »

Et malgré l'insistance d'Espartero, la reine persiste dans sa résolution : — « Je ne veux pas, dit-elle, signer *cette grande iniquité !* »

A son retour à Madrid, Espartero convoque ses collègues, et il est décidé dans la réunion que, le lendemain, la démission collective du ministère sera remise à la reine, si elle n'accorde pas sa sanction à la loi spoliatrice et impie.

Le lendemain, en effet, tous les ministres sont réunis dès le matin à Aranjuez, et le maréchal O'Donnell, ayant été le premier introduit chez la reine, lui adressa ces paroles de menace et de sang :

« Vous vous faites illusion, Madame; si vous persistez dans votre refus, l'Assemblée se constituera en *convention nationale !* Elle prononcera la déchéance et vous chassera de l'Espagne, *pire peut-être !....* »

Puis s'échauffant et s'enhardissant, le brave ! devant

cette femme faible, devant cette puissance désarmée, trahie, débordée, vaincue, il ajoute :

— « Si vous nous y poussez, nous renoncerons à cette royauté constitutionnelle pour laquelle nous avons fait tant de sacrifices, *et nous proclamerons la République*. L'Espagne n'en sera pas plus malheureuse. »

En effet, l'Espagne ne pouvait guère être plus malheureuse qu'elle ne l'était au moment où parlait ce général insurgé.

Il ajoute cruellement, — dernier coup de poignard dans le cœur d'une mère : — « Mais nous retiendrons votre fille, qui pourra servir d'otage contre vous ! »

Ce langage atroce jette le trouble dans l'esprit de la reine, qui s'écrie, les forces épuisées et suffoquée par les larmes : — « Ma fille ! ah ! je ferai, pour qu'on ne la tue pas, ce que je n'aurais pas fait pour sauver ma vie ! Ma fille ! Monsieur, je signerai, je signerai, si vous promettez de ne pas me l'enlever.... de ne pas la faire mourir ! .. »

— « *Mais je proteste de toute mon âme contre vos violences*, et j'espère que Dieu fera retomber sur votre tête et sur celle de vos collègues et de vos amis la responsabilité de ma faiblesse. ».....

Une porte s'ouvrit au même instant. La petite princesse des Asturies entra. Elle courut se jeter dans les bras de sa mère qui la couvrit de larmes et de baisers.

O'Donnell, qui, pendant tout ce temps, est resté là, la main sur son sabre, prêt à emprisonner, à frapper peut-être, s'écrie d'une voix impatiente et haute, semblable à celle de Simon, geôlier du Temple, parlant à

Marie-Antoinette : — « *Allons, je me lasse !* hâtez-vous, madame ; voici vos ministres qui se fatiguent d'attendre; *allons !* »

Et il accompagne ce dernier mot d'un geste ignoble à faire envie aux Marats modernes.

Les ministres entrent, accompagnés des députés formant le bureau des Cortès. Ils sont heureux, ils jouissent de venir humilier dans son palais cette royauté qu'ils ont jadis adulée. Humilier une reine, une femme, une mère! O volupté des révolutionnaires!

Cependant, un des ministres s'approche de la reine d'Espagne avec une brutalité sombre et chargée de menaces, et lui met violemment une plume dans la main.

C'est ainsi que la loi criminelle, impie, est sanctionnée !.....

Glorieuse lutte trop mollement terminée! Les concessions retardent la chute d'un pouvoir, et les capitulations en prolongent l'agonie. Bientôt Isabelle en fournira une nouvelle preuve.

La loi fut promulguée sans délai, le 3 mai suivant. Des ordres sont aussitôt expédiés dans les provinces pour la saisie des biens ecclésiastiques (1). Partout des agents doivent s'emparer des registres et des titres de propriété. Les curés sont mis en demeure de délivrer l'état des

(1) Les publicistes, interprètes de ce qu'on est convenu d'appeler les idées modernes, proclament hautement que la sécularisation des biens du clergé, c'est-à-dire leur confiscation au profit de l'État, est aujourd'hui un principe acquis à la révolution. Cette affirmation n'est que trop véridique, mais elle constate, sans pudeur, que la révolution, c'est avant tout le vol et le brigandage.

biens de leurs églises. Les évêques, consultés par leur clergé, répondent que les canons sont formels, que les peines spirituelles les plus graves sont réservées à tout détenteur ou complice de la violation des propriétés sacrées; que le clergé ne peut en rien contribuer à des faits qui entraîneraient cette violation, qu'il ne peut, en conséquence, donner ni états, ni rapports, ni titres, ni exposé de ses rentes et revenus. Seulement, si l'autorité s'empare des biens violemment, le clergé n'a point à opposer la force à la force. Telles furent les instructions données spécialement par les vénérables évêques de Plasencia, de Badajoz, de Saragosse, etc. Ainsi, l'attitude de l'épiscopat espagnol fut pleine de dignité et de courage.

La Providence d'ailleurs fournit aux habitants des villes et des campagnes l'occasion de comparer le dévouement des fonctionnaires publics avec celui des ministres de la religion. En ces années 1854 et 1855, le fléau du choléra s'abattit cruellement sur l'Europe et particulièrement sur l'Espagne. Pendant les plus grands ravages de la maladie, quand la terreur troublait tous les esprits, quand d'indignes employés et des autotorités peu jalouses de leur honneur abandonnaient leurs postes, quand des médecins mêmes fuyaient le danger dans certaines localités, les curés de paroisse donnaient, de tous côtés, des preuves de courage et de résignation, et en même temps de hauts exemples de charité et de zèle religieux. C'est ainsi qu'on les a vus se prodiguer pour donner les secours de la religion aux moribonds qui ne pouvaient attendre, qu'on les a vus

pénétrer avec calme dans les maisons visitées par le fléau et partager entre les malades les dons de la charité ; qu'on les a vus partout relever l'esprit public, implorer la pitié du Très-Haut, se sacrifier à l'accomplissement de leurs devoirs spirituels, et se montrer, enfin, dignes de la mission sacrée qui leur a été confiée par l'Église, sans qu'un seul d'entre eux ait déserté ce poste d'honneur et plein de danger.

Jamais le réveil de la foi n'avait été plus vif et plus sincère.

Le gouvernement révolutionnaire d'Isabelle était sourd à toutes les voix du ciel et de la terre. Ni la main de Dieu qui multipliait le châtiment, ni les réclamations du peuple, ni les plaintes du clergé, ni les protestations du Saint-Siége n'arrêtaient sa marche envahissante.

Mais l'union de ces forces combinées contre l'usurpation n'en était pas moins redoutable aux usurpateurs, et jamais un Louvre insurgé contre le Vatican n'a pu rendre un État paisible et heureux. Or le pro-nonce apostolique à Madrid, Mgr Franchi (1), après avoir multiplié les réclamations, au nom du Concordat, au nom du droit, au nom de la justice, persuadé enfin qu'il lui faudrait en venir à une rupture, voulut néanmoins, conformément aux instructions de la cour pontificale, tenter tous les moyens de conciliation avant d'en venir à cette extrémité, et prouver au monde, avant de se retirer, qu'il avait poussé la longanimité jusqu'à ses dernières limites. Mais enfin, voyant les griefs accumulés,

(1) Mort secrétaire d'État, à Rome, le 31 juillet 1878.

le concordat audacieusement foulé aux pieds, les offenses contre la religion se multiplier, il demanda ses passeports.

Cette rupture produisit un immense effet en Espagne. Le ministère lui-même n'en avait pas mesuré la portée; ce fut un deuil public pour l'Épiscopat, pour les catholiques. Toutes les feuilles dévouées à la défense de l'Église témoignèrent une indignation profonde, et les journaux purement politiques accusèrent hautement le cabinet. Dans l'audience de congé, accordée au nonce, Isabelle ouvrit son cœur au représentant de Sa Sainteté. C'était la veille de la fête du Carmel. La Reine avait demandé à Mgr Franchi de célébrer la messe à l'Escurial. Quand Son Excellence se présenta au palais, elle lui exprima, avec ses sentiments pleins de respect pour le Saint-Père, une douleur amère de la déplorable situation où l'Espagne était réduite.

Mgr Franchi emportait des regrets universels. Il partit le 17 juillet 1855.

Dans le consistoire du 26 du même mois, le Saint-Père prononça une solennelle allocution sur les affaires d'Espagne. Il rappela le Concordat de 1851, l'espoir qu'il avait fondé sur cet acte important pour la prospérité de la religion catholique en Espagne, l'indigne violation que venait d'en faire le gouvernement lui-même.

Et, après avoir notifié au sacré-collége le rappel du nonce apostolique en Espagne, Pie IX ajoute :

« Nous ressentons la plus vive douleur de voir cette illustre nation espagnole, qui nous est si chère, à cause de son zèle ardent pour la foi et de son dévouement

pour l'Église et le Saint-Siége, exposée à de nouveaux périls pour sa religion, par suite de cette perturbation dans les affaires ecclésiastiques. Mais comme le devoir de Notre ministère apostolique exige que Nous défendions de toutes Nos forces la cause de l'Église que Dieu Nous a confiée, Nous ne pouvons Nous empêcher de faire connaître publiquement et solennellement Nos réclamations et Nos plaintes.

« C'est pourquoi, dans cette assemblée, nous élevons Notre voix, et nous réclamons hautement contre tout ce qu'a fait récemment le pouvoir laïque en Espagne, et ce qu'il fait encore contre l'Église, contre sa liberté et ses droits, contre Notre autorité et celle du Saint-Siége, et surtout Nous déplorons amèrement que Notre solennelle convention ait été violée, contre le droit des gens ; que l'autorité des évêques dans l'exercice de leur ministère ait été entravée, que la violence ait été employée contre ces mêmes évêques, et qu'enfin le patrimoine de l'Église ait été usurpé contre tous les droits divins et humains.

« De plus, en vertu de Notre autorité apostolique, Nous réprouvons et abrogeons les lois et décrets précités, Nous les déclarons nuls et de nulle valeur. Nous avertissons, Nous exhortons, Nous supplions, avec toute l'ardeur dont Nous sommes capable, les auteurs de ces actes de considérer attentivement que ceux qui ne craignent point d'affliger et de tourmenter la sainte Église ne pourront échapper à la main vengeresse de Dieu. »

Le saint Pontife loue ensuite les évêques, le clergé et

les pieux laïques espagnols qui ont défendu avec une énergique persévérance la cause de la Religion.

La parole pontificale, cette parole qui porte la foudre, passant à travers les institutions, ressemble parfois à ce vent brûlant, qui arrête la sève des plus forts végétaux, *quemadmodum olera herbarum citò decident* (Ps. 36). Ce Pilate, cet Hérode que la guerre à l'Église a réunis momentanément dans l'étreinte d'une fausse amitié, Espartero et O'Donnell sentirent bientôt le pouvoir leur échapper des mains.

Le 12 octobre 1856, ils faisaient place à des ministres moins hostiles aux droits de l'Église et du Saint-Siége. Le maréchal Narvaez, duc de Valence, remonte au pouvoir en qualité de président du conseil. C'était lui qui, avec le marquis de Pidal, nouveau ministre des affaires étrangères, avait préparé le Concordat de 1851. La reine put faire entendre sa voix au conseil. Dès le lendemain de son entrée au pouvoir, le nouveau cabinet publie un décret qui remet en vigueur le Concordat de 1851. Ce décret, signé de la reine, est ainsi conçu:

Décret Royal. « Considérant les raisons que m'a exposées mon conseil des ministres, j'ai décrété ce qui suit :

Art. 1. Sont et demeurent sans effet toutes les dispositions de quelque nature que ce soit, abrogeant d'une manière quelconque, altérant ou modifiant ce qui a été convenu dans le Concordat conclu avec le Saint-Siége, du 16 mars 1851

Art. 2. Les ministres me proposeront immédiatement les mesures qu'il appartiendra, à cette fin que le pré-

sent décret sorte immédiatement son plein et entier effet.

« Donné au palais, le 13 octobre 1856.

« *Signé* LA REINE.

Contresigné, DUC DE VALENCE. »

L'assemblée des Cortès avait forfait au droit des gens en brisant le Concordat. Rien de plus despotique et de plus brutal que la force collective des assemblées omnipotentes. La tyrannie d'un seul est dix fois moins dangereuse que celle d'une multitude. La collectivité cède toujours à la passion, non à la raison. Or, quand l'iniquité d'une loi est flagrante, nul ne peut en conscience s'en faire l'exécuteur. La théorie constitutionnelle qui contredit un principe si élémentaire est radicalement fausse et odieuse. Isabelle en rétablissant le Concordat fit donc en même temps un acte de justice et de vigueur qui rendit son prestige au pouvoir royal. Un pouvoir se sauve et sauve un pays en luttant contre l'iniquité dont le triomphe ne peut durer toujours. Mais Isabelle, portée au trône par l'intrigue et couronnée par la révolte, n'avait assez de force ni dans le cœur ni dans le bras; elle se livra fatalement, ne pouvant mieux faire, sans doute, aux héros de fortune, c'est-à-dire aux intrigants et aux ambitieux. Ce fut le malheur de l'Espagne, pendant et après la guerre civile. Les intérêts sacrés de la patrie et de la religion, partout inséparables, trouvèrent toutefois en Espagne de zélés défenseurs. Nous ne quitterons point ce sujet sans faire une mention spéciale du vertueux et infatigable Balmès dont la plume défendit

surtout avec ardeur les biens de l'Église, et de Donoso Cortès trop tard admis aux conseils de la Reine, trop tôt enlevé à la cause sacrée de la religion. Ces deux noms vivent dans les annales catholiques de l'Espagne.

Le Portugal ne pouvait échapper aux influences du vent destructeur qui soufflait sur sa frontière. Après 1830, un débordement de doctrines dissolvantes s'était aussi abattu sur ce malheureux pays.

En 1833, don Pedro, chassé du Brésil, et voulant assurer le trône de Portugal à sa fille dona Maria contre son frère don Miguel, s'appuie sur la révolution. Nommé régent du royaume, il décrète une suite de mesures attentatoires aux droits de l'Église.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer la longue série d'actes odieux et abusifs qui s'accomplirent dans le Portugal, à cette époque. On eût dit que le pape de Moscou siégeait sur le trône de Lisbonne.

En 1834, lorsque la ruine définitive du parti de don Miguel eut affermi dona Maria sur le trône, la tyrannie du régent ne connut plus de bornes.

La législation concernant les choses religieuses devint comme une honteuse mosaïque de tout ce que l'hérésie et l'impiété peuvent produire de plus injuste et de plus hardi. L'Église de Portugal se trouva dès lors dans les conditions les plus lamentables. Les ordres religieux sont abolis, leurs biens confisqués. Les diocèses se voient privés de leurs évêques qui fuient devant la persécution. Un grand nombre de paroisses sont également dénuées de pasteurs. Le gouvernement, considérant les siéges

comme vacants, enjoint aux chapitres de nommer des *vicaires capitulaires*. Et quels hommes que ces prétendus vicaires capitulaires ! Ce sont des ecclésiastiques, ou placés sous le coup de quelques censures de leurs évêques, ou interdits, ou décriés dans l'opinion publique. Nommés par des chapitres d'où l'on a eu soin d'exclure les membres les plus énergiques, ces intrus bouleversent les paroisses, en écartent les pasteurs légitimes et les remplacent par des loups ou des mercenaires.

La mort de don Pedro, arrivée l'année même où il était devenu maître du pouvoir, ne met pas fin à ce déplorable schisme qui dure six années entières.

En 1840, les relations se rétablirent heureusement entre la cour de Portugal et le Saint-Siége. La paix fut rendue à l'Église, dans ce pays, et les maux ne tardèrent pas à être réparés, dans la mesure du possible. Les évêchés vacants sont pourvus ; les anciens évêques retournent à leurs siéges ; les églises voient bientôt à leur tête de nouveaux pasteurs, et toute l'administration ecclésiastique se trouve réorganisée. Mais l'esprit révolutionnaire, quand il a pris pied dans un pays, a beau être comprimé, il en reste un germe qui fermente sourdement au fond de quelques têtes. Les plantes nuisibles ne sont jamais complétement déracinées.

Ces préliminaires étaient nécessaires pour donner la clef des événements qui devaient se passer en Portugal, vingt ans plus tard, et que nous avons à raconter.

L'organisation religieuse des colonies fut la cause des nouvelles difficultés qui surgirent, en 1854, entre le gouvernement portugais et le Saint-Siége.

La couronne de Portugal jouissait depuis des siècles d'un magnifique privilége qui lui avait été accordé par les Souverains-Pontifes, en reconnaissance des services que la nation *très-fidèle* avait rendus à l'Église. On le sait, ce sont les missionnaires et les navigateurs portugais qui ont porté dans les lointaines contrées de l'Orient le flambeau de la foi, ranimé dans les Indes les chrétientés évangélisées dès l'origine par l'apôtre saint Barthélemy, et étendu jusque dans la Chine et le Japon les conquêtes du catholicisme. En retour de cette gloire, le Saint-Siége avait concédé au Portugal un droit de *patronat* qui embrassait toutes ces régions et qui était exercé par l'archevêque de Goa, lequel prenait le titre de *Primat d'Orient*. Les devoirs de ce patronat étaient remplis par les prêtres et les religieux que la mère-patrie et les colonies portugaises envoyaient dans les Églises asiatiques. C'étaient surtout les couvents qui fournissaient la pieuse milice dont le zèle et le dévouement donna à l'Église de nombreux confesseurs.

Jusques et y compris le règne de D. Miguel, les priviléges de ce patronat furent soigneusement conservés, et les obligations qui s'y rattachaient accomplies religieusement.

Mais après la révolution de 1834, qui mit sur le trône Dona Maria, la suppression des monastères en Portugal ne permit plus d'envoyer des religieux aux colonies. La mort enleva peu à peu ceux qui exerçaient le saint ministère au delà des mers. Les chrétientés, privées de secours spirituels, restaient en souffrance. Elles s'adressèrent au gouvernement de Lisbonne, et multi-

plièrent vainement leurs réclamations et leurs instances.

Cet abandon, cette désertion des devoirs les plus sacrés devait naturellement éveiller la sollicitude du Siége apostolique. Le Souverain Pontife, ne voulant pas laïsser sans ressource des populations si fidèles et si intéressantes, pourvut directement à leurs besoins, et la Propagande leur donna des pasteurs.

Le gouvernement de Dona Maria, auteur des mesures qui paralysaient sa propre influence et détruisaient ses priviléges, ne s'en crut pas moins lésé par les actes si légitimes de celui à qui est dévolu le soin de toutes les Églises. Il se plaignit que la Cour romaine osât empiéter sur ses droits, résista et encouragea les oppositions locales contre les résolutions du Souverain Pontife.

L'évêque de Macao, Mariano Antonio Goares, se disant vicaire-général de l'archevêque de Goa, dans le district de Bombay, et les prêtres, *Gabriel de Silva*, *Braz Fernandez* et *Jose de Mello*, donnèrent le signal d'une hostilité directe et d'une résistance coupable.

Ainsi, l'évêque de Macao, qui aurait dû donner l'exemple de la soumission aux ordres du Chef visible de l'Église, ne recula pas devant la violation des lois canoniques, en administrant la confirmation et en conférant les ordres, dans des contrées soumises à la juridiction des vicaires apostoliques. Par deux fois, le Saint-Siége écrivit à ce prélat égaré, pour lui représenter tout ce que ses actes avaient de répréhensible, lui rappelant les peines canoniques qu'il encourait par ses usurpations, et le conjurant de faire cesser le scandale que donnait sa conduite. Inutiles efforts! A l'exemple de tous les

schismatiques et hérétiques, les chefs de la révolte, au lieu de se soumettre, commencèrent à balbutier de misérables arguties. Ils essayèrent d'établir une distinction entre le Pape et la Sainte Congrégation de la Propagande ; ensuite ils en appelèrent au bras séculier, prétendant qu'ils ne faisaient *que défendre les droits de la couronne de Portugal.* En présence de cette obstination de sectaires, le Souverain-Pontife dut se résoudre à user de sévérité. Il adressa donc aux évêques, aux vicaires apostoliques et à tous les fidèles chrétiens des Indes orientales, un Bref où, après avoir rappelé les actes coupables que nous venons de mentionner, ainsi que les avertissements pleins de mansuétude du Saint-Siége, Pie IX nomme par leurs noms l'évêque et les prêtres cités plus haut, et il ajoute :

« Nous déclarons et dénonçons aux peuples fidèles que ces quatre prêtres ont encouru les peines canoniques et les censures de l'Eglise, et doivent être considérés comme suspendus des fonctions divines, comme schismatiques, et séparés de l'unité catholique, si dans le délai de deux mois, à partir de la publication de nos Lettres, ils ne sont pas rentrés dans la bonne voie. »

Le Souverain Pontife renouvelle ensuite l'injonction faite à tout fidèle d'obéir aux pasteurs légitimes, à savoir, aux vicaires apostoliques établis par le Saint-Siége. Enfin, Sa Sainteté rappelle que les décisions émanées de la S. Congrégation de la Propagande sont prises de l'avis et de l'autorité du successeur de saint Pierre, du Pontife romain, et il condamne la doctrine qui exige le *placet* ou l'agrément des pouvoirs humains, en ce qui touche

les droits du Siége apostolique et le gouvernement de l'Église, confié par Notre-Seigneur Jésus-Christ à son Vicaire sur la terre.

Ce bref important est du 9 mai 1853.

A cet acte d'autorité spirituelle, les politiques de Lisbonne répondent par une nouvelle provocation. L'assemblée des Cortès, dans sa séance du 20 juillet suivant, vote une double proposition, déclarant, d'une part, qu'elle approuve complétement la conduite du ministère, et, d'autre part, que l'évêque de Macao et les vicaires généraux de l'archevêque de Goa, dom Silva, Fernandez et de Mello ont bien mérité de la patrie.

Ce qui donnait à ces *ordres du jour* un caractère doublement odieux, c'est que non-seulement des négociations étaient pendantes, dans ce même moment, entre le gouvernement portugais et la cour de Rome, mais que le nonce du Saint-Siége étant présent à la séance, c'était un soufflet appliqué sur sa joue et sur celle du Souverain Pontife. Il le sentit si bien qu'il demanda ses passeports. Aussitôt, le ministre, voyant l'émotion de l'internonce, et redoutant la suite d'une rupture, mit tout en œuvre pour le rassurer, et lui proposa d'ouvrir immédiatement une conférence entre lui et le ministre des affaires ecclésiastiques.

La situation était d'une extrême gravité.

Disons-le, à l'honneur de la presse portugaise, à l'honneur de la nation entière, les plus courageuses et les plus énergiques protestations s'élevèrent contre la déclaration de la Chambre. L'indignation générale en fit promptement justice. Un admirable élan des cœurs vers

le Saint-Siége éclata de toutes parts. Les provinces ne cessèrent d'envoyer des adhésions à la protestation publiée par le journal *A Naçao,* et les colonnes de cette feuille, vouée à la défense de la religion, ne suffisaient pas à enregistrer les noms de tous ceux qui tenaient à honneur de figurer sur cette liste de la fidélité et de l'attachement aux droits du Chef de l'Église.

Le gouvernement essaya de s'opposer à cette démonstration de l'opinion, si écrasante pour sa majorité parlementaire. Des intendants de province ne craignirent pas de menacer et de suspendre des employés qui avaient signé. On s'efforça d'extorquer des rétractations. On entreprit même, en certains endroits, de rédiger et de publier des contre-protestations. L'odieux des actes de persécution exercés par le pouvoir excita une profonde indignation et retomba sur ceux qui n'avaient pas hésité à les commettre. Il en résulta une ardeur plus grande à signer la protestation. Dès qu'une adhésion devenait une preuve d'indépendance et un témoignage de foi, la juste fierté des catholiques et la sincérité de leurs convictions les engageaient à se mettre en avant, et ils répondirent partout à ce noble sentiment.

Les essais de *contre-protestation* échouèrent complètement, tant était énergique et universelle l'explosion du sentiment religieux. Le Portugal tint à honneur, dans cette circonstance, de se montrer digne de son titre glorieux de *nation très-fidèle.*

Si le cœur de Pie IX avait été douloureusement affecté par les résolutions d'une chambre où dominait l'esprit révolutionnaire, il trouva une douce compensation dans

ces témoignages de filiale soumission et de généreux dévouement de la nation entière.

Averti par cette éclatante manifestation de l'opinion publique, et intimidé par la ferme attitude du représentant du Saint-Siége, le ministère se hâta de renier toute solidarité avec le vote de la chambre. Une note respectueuse, une sorte d'amende honorable servit de contre-poids aux décisions du parlement, et permit de continuer les négociations. Le Saint-Père lui-même ne voulut pas rendre la nation responsable des audaces de la faction révolutionnaire.

Le 15 novembre de cette même année 1853, la reine Dona Maria meurt en couches. Comme son père, elle sembla frappée d'un coup parti du Ciel, au sein de la tempête religieuse. Le Roi des rois ne souscrit ni à l'irresponsabilité ni à l'inviolabilité de souverains constitutionnels. Le fils aîné de la défunte, don Pedro d'Alcantara, âgé de seize ans, lui succéda sous le nom de don Pedro V. La régence fut confiée au père du jeune roi, au prince Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha.

La présidence du ministère resta entre les mains de Saldanha que le flot révolutionnaire avait porté au pouvoir (1). La situation resta la même et les négociations avec la cour de Rome se traînèrent péniblement, à travers les injustes récriminations contre le Saint-Siége, qui ne cessèrent de retentir à la tribune et dans les conseils du gouvernement. Toutefois l'horizon s'éclaircit peu à peu,

(1) Le duc de Saldanha, né en 1780, était le digne petit-fils de l'affreux Carvalho, marquis de Pombal, qui avait été, au dix-huitième siècle, en Portugal, le fléau de sa patrie et de l'Église.

et au mois de février 1857 les négociations purent aboutir à un concordat pacifique sur le protectorat des Indes.

En principe, le Saint-Siége était loin de vouloir l'abolition du protectorat gouvernemental sur les affaires religieuses des colonies portugaises. Mais il était de toute nécessité qu'un droit de protection qui devait servir aux intérêts de la religion ne leur fût pas contraire. Malheureusement, depuis que la révolution a fait invasion dans les cabinets de l'Europe, les gouvernements qui affectent de se dire les protecteurs de l'Eglise, en sont trop souvent, en réalité, les redoutables fléaux.

L'Eglise toutefois ne demande pas mieux que de revenir aux anciennes coutumes, quand les pouvoirs humains font paraître de meilleures dispositions.

C'est pourquoi la cour de Rome n'hésita plus à restituer au gouvernement portugais ses anciens priviléges, lorsqu'elle put croire à sa sincérité.

Les plénipotentiaires chargés de discuter de part et d'autre les bases d'un concordat, furent pour le Saint-Siége le cardinal di Pietro, et pour la couronne de Portugal da Fonseca Magalhaens. Après de longues délibérations, les négociateurs tombèrent d'accord sur un projet en 17 articles.

Par cette convention, le patronat suit son cours, les limites en sont tracées avec précision ; il est approprié à la situation actuelle, aux intérêts religieux des différentes chrétientés et au développement de l'apostolat. Les droits anciens sont respectés et réservés ; l'exercice des juridictions épiscopales est assuré ; nul prétexte ne demeure plus à la division ni à la révolte.

Le nouveau concordat fut signé à Lisbonne, le 21 février 1857.

Ce tardif rapprochement fut un triomphe pour les deux parties contractantes, puisqu'il assurait en même temps la paix de l'Eglise et la tranquillité du royaume.

Le génie révolutionnaire, conspirateur cosmopolite, s'en va frappant à la porte de tous les États, et quand il a obtenu droit de cité dans un pays, il ne tarde pas à en chasser les Maîtres. Le nouveau monde comme l'ancien est hanté dans toutes ses parties par ce génie malfaisant. La Nouvelle-Grenade en a fourni un triste exemple à l'époque dont nous nous occupons.

Les Souverains Pontifes avaient pour cette nation une bienveillance toute particulière. De toutes les républiques de ces contrées, celle de la Nouvelle-Grenade fut la première reconnue par Grégoire XVI. La première aussi elle répondit au bienfait par l'ingratitude. En 1845 parurent les premières lois contre l'Église. Bientôt le code des usurpations s'enrichit de mesures législatives contre les ordres religieux, le *for* ecclésiastique, la nomination aux cures, la propriété ecclésiastique, etc. Tel est partout le mot d'ordre de la Révolution. Dans le consistoire secret du 27 septembre 1852, Pie IX laissa échapper de son cœur, dans une éloquente protestation, le cri de sa douleur.

Au sommet de la hiérarchie, dans ce pays catholique, était placé un illustre prélat, Mgr Emmanuel de Mosquera, archevêque de Santa-Fé-de-Bogota. Il opposa une invincible résistance à la tyrannie gouvernementale. La confiscation et l'exil furent le prix de son dévouement

à ses devoirs. On vit dans le clergé et dans le peuple, à côté de quelques défections, les plus beaux exemples de fidélité à l'Église. Pie IX s'en réjouit hautement dans le consistoire indiqué ci-dessus.

Quant au vénérable archevêque, condamné, malgré son état maladif, à un bannissement perpétuel, il passa aux États-Unis, puis en Europe. Paris le vit, à la fin de 1853, et prouva, par les témoignages de son respect et de son admiration, que la France catholique sait honorer le courage épiscopal déployé à Bogota comme à Turin, à Genève et à Fribourg. Appelé par le Saint-Père, Mgr Mosquera partit pour Rome au mois de décembre de cette même année, mais épuisé de fatigues et de tribulations, il mourut à Marseille avant de pouvoir s'embarquer. Sa mémoire est en bénédiction à Rome, en France et dans sa patrie.

Avant même le décès de l'héroïque confesseur, son persécuteur, le général Lopez, était tombé du pouvoir. Le représentant du Saint-Siége, Mgr Barili, put rester à Bogota, et les plaies de l'Église commencèrent à se cicatriser dans ce pays.

Les empiétements sans cesse renouvelés des Etats sur l'Eglise nuisent assurément à la société religieuse, mais ils nuisent encore plus à la société civile ; car, celle-ci n'a pas les mêmes promesses d'immortalité que celle-là, et ses brèches sont moins facilement réparables.

Les hommes vraiment politiques, même ceux qui raisonnent avec les seules données de l'histoire, comprennent cette vérité. Thiers, dont le témoignage ne peut paraître aux ennemis de l'Église ni hasardé ni sus-

pect, en était profondément convaincu. Au mois de mai 1873, l'illustre homme d'Etat, alors Président de la République française, s'entretenant avec M. d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris, de la persécution religieuse en Allemagne, lui adressa ces mémorables paroles : « M. de Bismarck est un homme remarquable, mais je ne pourrai jamais comprendre à aucun point de vue sa politique religieuse. Ecrivez-lui de ma part qu'il s'est engagé sur une mauvaise route. A ce propos, je veux vous raconter une anecdote. Le soir de Waterloo, si fatal à nos armes, Napoléon était désespéré, et dans un état de prostration telle que nul n'osait lui dire un seul mot. Quelqu'un cependant voulut risquer une consolation, et s'approchant de l'empereur : Sire, les Anglais ont fait de grandes pertes ! lui dit-il. — Oui, répondit l'empereur avec amertume, eux ont perdu des hommes, mais moi j'ai perdu la bataille, et c'est ma dernière. C'est là, ajouta Thiers, le cas de votre chancelier et de tous ceux qui font la guerre à l'Église catholique. Un jour ne manque jamais de venir où il leur faut répondre : L'Église a fait des pertes immenses; mais moi j'ai perdu la dernière bataille (*tiré de la dernière brochure de M. d'Arnim*).

De plus, ajouterons-nous, chaque persécution ajoute un nouveau rayon de gloire au diadème de l'Eglise, tandis qu'elle flétrit à jamais la mémoire des persécuteurs.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

—

CHAPITRE II

EXPÉDITION FRANÇAISE A ROME.

CHAPITRE III.

SIÈGE ET PRISE DE ROME PAR L'ARMÉE FRANÇAISE.

CHAPITRE IV.

APRÈS LA VICTOIRE.

CHAPITRE V.

RETOUR TRIOMPHAL DE PIE IX A ROME.

CHAPITRE VI.

RESTAURATION DE TOUTE CHOSE, A ROME, APRÈS LE RETOUR DE PIE IX.

CHAPITRE VII.

ŒUVRES DIVERSES DE PIE IX APRÈS SON RETOUR A ROME.

CHAPITRE VIII.

DÉFINITION DOGMATIQUE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION.

CHAPITRE IX.

PIE IX ET LES AFFAIRES RELIGIEUSES DE FRANCE.

CHAPITRE X.

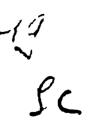
PIE IX ET LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS, APRÈS LE RETOUR A ROME.

CHAPITRE XI.

PIE IX ET LE PIÉMONT RÉVOLUTIONNAIRE.

CHAPITRE XII.

PIE IX ET LES AFFAIRES DE SUISSE, DE BADE, D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL, ETC.



939. — ABBEVILLE. — TYP. ET STÉR. GUSTAVE RETAUX.

ERRATA DU 3e VOLUME.

Page 40	*ligne*	1 :	Paisr	*lisez :*	Paris.
— 52	—	15 :	Amérinue	—	Amérique.
— 79	—	3 :	revendiquée	—	revendiqué.
— 79	—	6 :	inquiété	—	inquiétée.
— 121	—	22 :	abhore	—	abhorre.
— 238	—	26 :	n'aint	—	n'aient.
— 293	—	4 :	muificence	—	munificence.
— 313	—	14 :	avaient	—	avait.
— 316	—	1 :	payan	—	payant.
— 378	—	16 :	Mgr Affre	—	Mgr Sibour.
— 508	—	20 :	condiute	—	conduite.






89097237523
B89097237523A